

LVMH

---

MOËT HENNESSY ♦ LOUIS VUITTON

EXERCICE 2018  
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

# SOMMAIRE GÉNÉRAL

HISTORIQUE	1
CHIFFRES CLÉS	2
ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE	5
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2018	6
<b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE</b>	<b>9</b>
MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LVMH	9
PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS, FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES	13
COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS ET LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS	33
ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉ	45
ENVIRONNEMENT ET DURABILITÉ	69
TALENTS ET ATTRACTIVITÉ	85
SOLIDARITÉ ET MÉCÉNAT	97
GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS, CONTRÔLE INTERNE	103
<b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LA SOCIÉTÉ LVMH</b>	<b>117</b>
<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>129</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>169</b>
COMPTES CONSOLIDÉS	169
COMPTES DE LA SOCIÉTÉ LVMH MOËT HENNESSY - LOUIS VUITTON	249
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>281</b>
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL ; BOURSE	281
RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET POLITIQUE D'INFORMATION	291
TABLES DE CONCORDANCE	295

## HISTORIQUE

Si l'histoire du groupe LVMH commence en 1987 lors du rapprochement de Moët Hennessy et Louis Vuitton, c'est au dix-huitième siècle, en Champagne, qu'il faut remonter pour retrouver ses racines, à l'époque où un certain Claude Moët décida de poursuivre l'œuvre de Dom Pérignon, contemporain de Louis XIV. Ou encore au dix-neuvième siècle, dans le Paris des fêtes impériales, quand Louis Vuitton, artisan malletier, inventa les bagages modernes. Aujourd'hui leader mondial du luxe, le groupe LVMH est le fruit d'alliances successives entre des entreprises qui, de génération en génération, ont su marier tradition d'excellence, passion créative, ouverture au monde et esprit de conquête. Désormais, ensemble, elles composent un groupe puissant de dimension mondiale, mettent leur expertise au service de marques plus jeunes et continuent à cultiver l'art de grandir et de traverser le temps sans perdre leur âme et leur image d'exception.

### Du XIV<sup>e</sup> siècle à nos jours

XIV <sup>e</sup> siècle	1365	Le Clos des Lambrays		
XVI <sup>e</sup> siècle	1593	Château d'Yquem		
XVIII <sup>e</sup> siècle	1729	Ruinart		
	1743	Moët & Chandon		
	1765	Hennessy		
	1772	Veuve Clicquot		
	1780	Chaumet		
XIX <sup>e</sup> siècle	1815	Ardbeg		
	1817	Cova		
	1828	Guerlain		
	1832	Château Cheval Blanc		
	1843	Krug		
		Glenmorangie		
	1846	Loewe		
	1849	Royal Van Lent		
	1852	Le Bon Marché		
	1854	Louis Vuitton		
	1858	Mercier		
	1860	TAG Heuer		
		Jardin d'Acclimatation		
	1865	Zenith		
	1870	La Samaritaine		
	1884	Bvlgari		
	1895	Berluti		
	1898	Rimowa		
XX <sup>e</sup> siècle	1908	Les Echos		
	1916	Acqua di Parma		
	1923	La Grande Épicerie de Paris		
	1924	Loro Piana		
	1925	Fendi		
	1936	Dom Pérignon		
		Fred		
	1944	Le Parisien-Aujourd'hui en France		
	1945	Celine		
	1946	Christian Dior Couture		
	1947	Parfums Christian Dior		
		Emilio Pucci		
	1952	Givenchy		
		Connaissance des Arts		
	1957	Parfums Givenchy		
	1958	Starboard Cruise Services		
	1959	Chandon		
	1960	DFS		
	1969	Sephora		
	1970	Kenzo		
		Cape Mentelle		
	1972	Parfums Loewe		
	1974	Investir-Le Journal des Finances		
	1975	Ole Henriksen		
	1976	Benefit Cosmetics		
	1977	Newton		
	1980	Hublot		
	1983	Radio Classique		
	1984	Pink Shirtmaker		
		Marc Jacobs		
		Make Up For Ever		
	1985	Cloudy Bay		
	1988	Kenzo Parfums		
	1991	Fresh		
	1992	Colgin Cellars		
	1993	Belvedere		
	1998	Bodega Numanthia		
	1999	Terrazas de los Andes		
		Cheval des Andes		
XXI <sup>e</sup> siècle	2004	Nicholas Kirkwood		
	2008	Kat Von D		
	2009	Maison Francis Kurkdjian		
	2010	Woodinville		
	2013	Ao Yun		
	2017	Fenty Beauty by Rihanna		

# CHIFFRES CLÉS

## Principales données consolidées

<i>(en millions d'euros, sauf résultats par action)</i>	2018	2017	2016
Ventes	46 826	42 636	37 600
Résultat opérationnel courant	10 003	8 293	7 026
Résultat net	6 990	5 840	4 453
Résultat net, part du Groupe	6 354	5 365	4 066
Capacité d'autofinancement générée par l'activité <sup>(a)</sup>	11 965	10 405	8 733
Investissements d'exploitation	3 038	2 276	2 265
Cash flow disponible <sup>(b)</sup>	5 452	4 696	3 911
Capitaux propres <sup>(c)</sup>	33 957	30 377	27 898
Dette financière nette ajustée <sup>(d)</sup>	5 487 <sup>(e)</sup>	7 153	3 244
Ratio Dette financière nette ajustée/Capitaux propres	16 % <sup>(e)</sup>	24 %	12 %

(a) Avant paiement de l'impôt et des frais financiers.

(b) Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation.

(c) Y compris intérêts minoritaires.

(d) Hors engagement d'achat de titres de minoritaires, classés en Autres passifs non courants.

(e) Hors acquisition des titres Belmond.

## Informations par groupe d'activités

<b>Ventes par groupe d'activités</b> <i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	2016
Vins et Spiritueux	5 143	5 084	4 835
Mode et Maroquinerie	18 455	15 472	12 775
Parfums et Cosmétiques	6 092	5 560	4 953
Montres et Joaillerie	4 123	3 805	3 468
Distribution sélective	13 646	13 311	11 973
Autres activités et éliminations	(633)	(596)	(404)
<b>Total</b>	<b>46 826</b>	<b>42 636</b>	<b>37 600</b>

<b>Variation des ventes par groupe d'activités</b> <i>(en millions d'euros et en pourcentage)</i>	2018	2017	Variation 2018/2017		2016
			Publiée	Organique <sup>(a)</sup>	
Vins et Spiritueux	5 143	5 084	+ 1 %	+ 5 %	4 835
Mode et Maroquinerie	18 455	15 472	+ 19 %	+ 15 %	12 775
Parfums et Cosmétiques	6 092	5 560	+ 10 %	+ 14 %	4 953
Montres et Joaillerie	4 123	3 805	+ 8 %	+ 12 %	3 468
Distribution sélective	13 646	13 311	+ 3 %	+ 6 %	11 973
Autres activités et éliminations	(633)	(596)	-	-	(404)
<b>Total</b>	<b>46 826</b>	<b>42 636</b>	<b>+ 10 %</b>	<b>+ 11 %</b>	<b>37 600</b>

(a) À périmètre et taux de change comparables. L'effet de l'évolution des parités monétaires sur les ventes du Groupe est de -4 % et l'effet des variations de périmètre de +3 %. Les principes de détermination des effets de l'évolution des parités monétaires sur les ventes des entités en devises et des variations de périmètre sont décrits en page 37.

<b>Résultat opérationnel courant par groupe d'activités</b> <i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	2016
Vins et Spiritueux	1 629	1 558	1 504
Mode et Maroquinerie	5 943	4 905	3 873
Parfums et Cosmétiques	676	600	551
Montres et Joaillerie	703	512	458
Distribution sélective	1 382	1 075	919
Autres activités et éliminations	(330)	(357)	(279)
<b>Total</b>	<b>10 003</b>	<b>8 293</b>	<b>7 026</b>

## Informations par zone géographique

Ventes par zone géographique de destination (en pourcentage)	2018	2017	2016
France	10	10	10
Europe (hors France)	19	19	18
États-Unis	24	25	27
Japon	7	7	7
Asie (hors Japon)	29	28	26
Autres marchés	11	11	12
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Ventes par devise de facturation (en pourcentage)	2018	2017	2016
Euro	22	23	23
Dollar US	29	30	32
Yen Japonais	7	7	7
Hong Kong dollar	6	6	6
Autres devises	36	34	32
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Nombre de boutiques (en nombre)	2018	2017 <sup>(a)</sup>	2016 <sup>(b)</sup>
France	514	508	492
Europe (hors France)	1 153	1 156	1 061
États-Unis	783	754	703
Japon	422	412	387
Asie (hors Japon)	1 289	1 151	991
Autres marchés	431	393	314
<b>Total</b>	<b>4 592</b>	<b>4 374</b>	<b>3 948</b>

(a) Dont 198 boutiques pour Christian Dior Couture et 57 pour Rimowa.

(b) Hors Rimowa dont le réseau a été intégré en 2017.

## Données par action

(en euros)	2018	2017	2016
<b>Résultats consolidés par action</b>			
Résultat net, part du Groupe	12,64	10,68	8,08
Résultat net, part du Groupe après dilution	12,61	10,64	8,06
<b>Dividende par action</b>			
Acompte	2,00	1,60	1,40
Solde	4,00	3,40	2,60
Montant brut global versé au titre de l'exercice <sup>(a)(b)</sup>	6,00	5,00	4,00

(a) Pour l'exercice 2018, montant proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2019.

(b) Montant global versé au titre de l'exercice, avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.



# ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

## Conseil d'administration<sup>(1)</sup>

---

Bernard Arnault  
*Président-directeur général*

Antonio Belloni  
*Directeur général délégué*

Antoine Arnault

Delphine Arnault

Nicolas Bazire

Sophie Chassat<sup>(2)(3)</sup>

Bernadette Chirac<sup>(2)</sup>

Charles de Croisset<sup>(2)</sup>

Diego Della Valle<sup>(2)</sup>

Clara Gaymard<sup>(2)</sup>

Marie-Josée Kravis<sup>(2)</sup>

Lord Powell of Bayswater

Marie-Laure Sauty de Chalon<sup>(2)</sup>

Yves-Thibault de Silguy<sup>(2)</sup>

Hubert Védrine<sup>(2)</sup>

## Censeur

Paolo Bulgari

## Comité exécutif

---

Bernard Arnault  
*Président-directeur général*

Antonio Belloni  
*Directeur général délégué*

Delphine Arnault  
*Produits Louis Vuitton*

Nicolas Bazire  
*Développement et acquisitions*

Pietro Beccari  
*Christian Dior Couture*

Michael Burke  
*Louis Vuitton*

Chantal Gaemperle  
*Ressources Humaines et Synergies*

Jean-Jacques Guiony  
*Finances*

Christopher de Lapuente  
*Sephora and beauty*

Philippe Schaus  
*Vins et Spiritueux*

Sidney Toledano  
*Fashion Group*

Jean-Baptiste Voisin  
*Stratégie*

## Secrétariat général

Marc-Antoine Jamet

## Comité d'audit de la performance<sup>(1)</sup>

---

Yves-Thibault de Silguy<sup>(2)</sup>  
*Président*

Antoine Arnault

Charles de Croisset<sup>(2)</sup>

## Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations<sup>(1)</sup>

---

Charles de Croisset<sup>(2)</sup>  
*Président*

Marie-Josée Kravis<sup>(2)</sup>

Yves-Thibault de Silguy<sup>(2)</sup>

## Comité d'éthique et du développement durable<sup>(1)</sup>

---

Yves-Thibault de Silguy<sup>(2)</sup>  
*Président*

Delphine Arnault

Marie-Laure Sauty de Chalon<sup>(2)</sup>

Hubert Védrine<sup>(2)</sup>

## Commissaires aux comptes<sup>(1)</sup>

---

ERNST & YOUNG Audit  
*Représenté par Jeanne Boillet et Patrick Vincent-Genod*

MAZARS  
*Représenté par Simon Beillevaire et Loïc Wallaert*

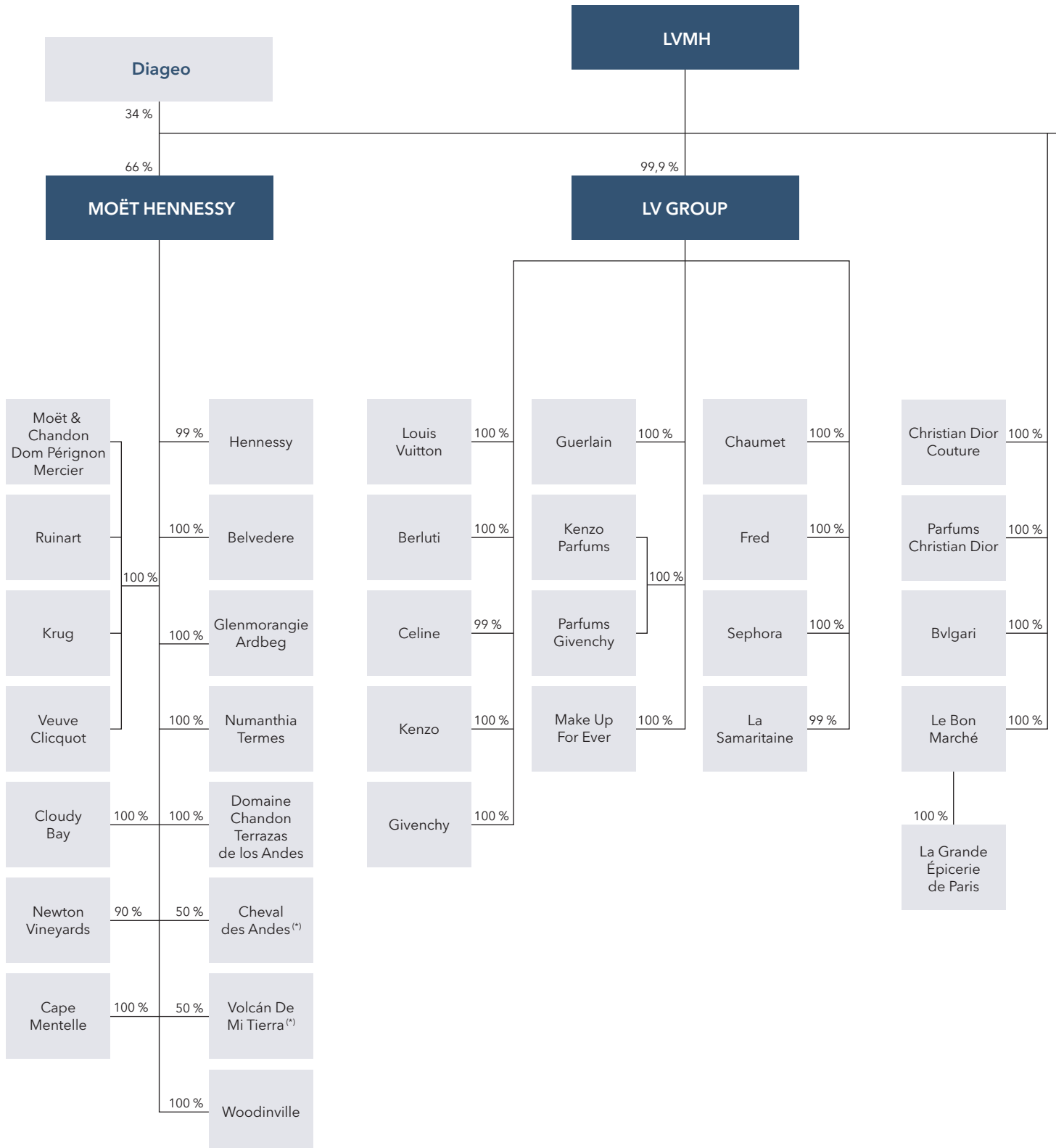
(1) Au 31 décembre 2018.

(2) Personnalité indépendante.

(3) Cooptée par le Conseil d'administration du 25 octobre 2018.

La liste des mandats des Administrateurs figure au point 1.4.1 du Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise pages 137 à 147 du Document de référence.

# ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2018

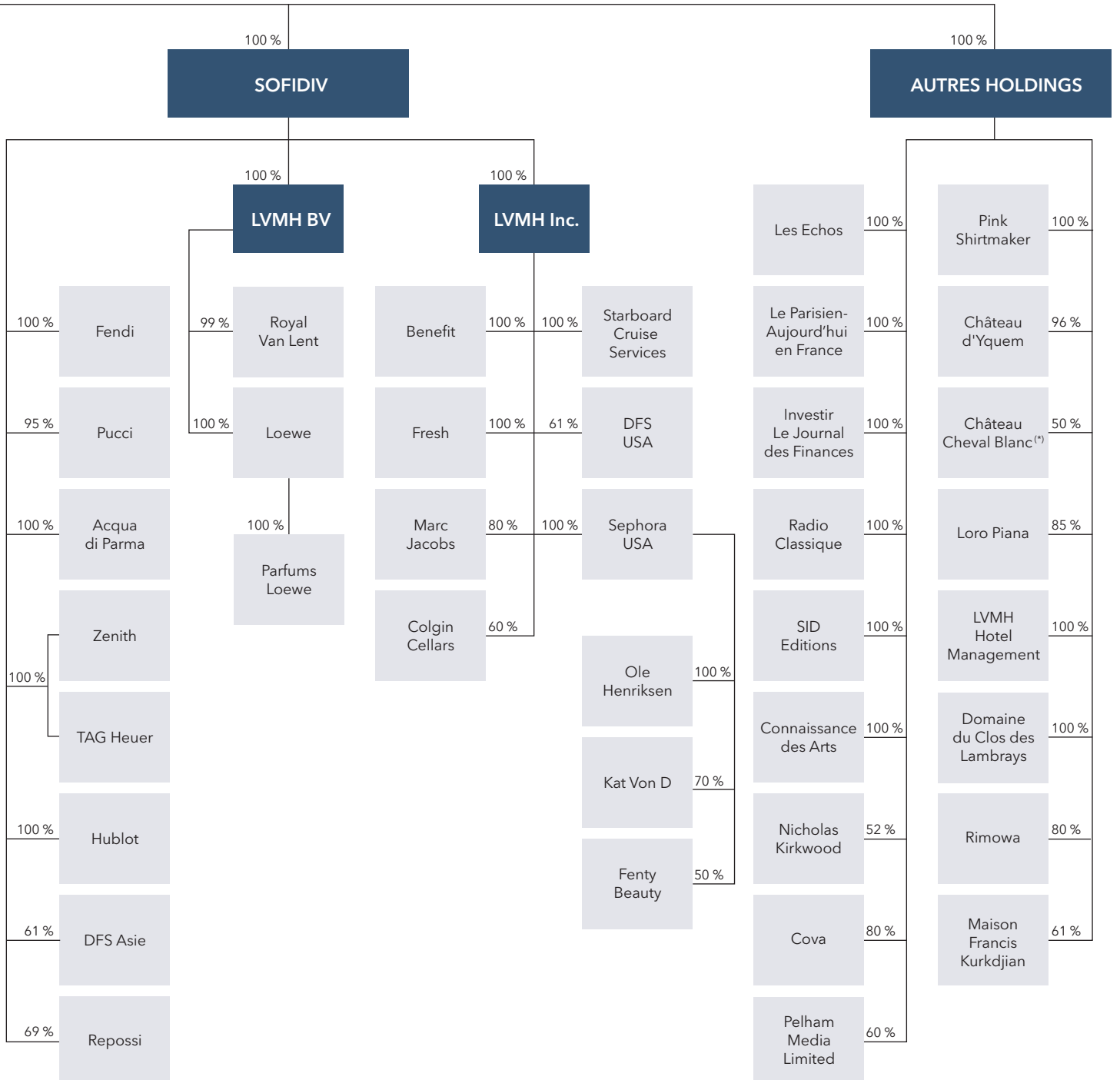


(\*) Consolidation par mise en équivalence.



L'organigramme ci-dessous est «simplifié» dans la mesure où l'objectif retenu est de présenter le contrôle, direct et/ou indirect, des marques et enseignes par les principales sociétés holdings, et non le détail exhaustif des filiations juridiques au sein du Groupe.

■ Sociétés holdings    ■ Marques et enseignes





# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

## Modèle économique de LVMH

1.	PRÉSENTATION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS	10
2.	VALEURS DU GROUPE	12
3.	MODÈLE OPÉRATIONNEL	12

Le groupe LVMH a été créé en 1987 par la fusion de Moët Hennessy et Louis Vuitton. C'est en 1989 que Bernard Arnault en devient l'actionnaire principal et le Président-directeur général avec l'ambition de faire de LVMH le leader mondial du luxe.

Aujourd'hui, le groupe LVMH fonde sa position de leader sur un patrimoine unique constitué de 70 Maisons d'exception réparties dans 6 secteurs d'activités. Chacune d'entre elles crée des produits porteurs d'un savoir-faire maîtrisé, d'un héritage

préservé, et puise son dynamisme dans son esprit d'innovation et d'ouverture au monde.

Le Groupe développe ses Maisons sur le long terme, dans le respect de leur force et de leur singularité mais aussi selon des valeurs et un modèle communs. LVMH met à leur disposition toutes les ressources nécessaires à leur développement en matière de création, de fabrication et de distribution sélective de leurs produits et services.

## 1. PRÉSENTATION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au travers de ses Maisons, le groupe LVMH est le seul acteur simultanément présent dans les secteurs du luxe suivants :

**Vins et Spiritueux** : situées en Champagne, dans le Bordelais ou dans les régions viticoles les plus renommées, les Maisons du groupe LVMH, souvent séculaires, cultivent un caractère unique et partagent une forte culture de l'excellence. Les activités de LVMH dans les Vins et Spiritueux se répartissent entre la branche Champagne et Vins et la branche Cognac et Spiritueux. S'appuyant sur un réseau de distribution international agile et puissant, ce groupe d'activités axe son développement sur les segments haut de gamme du marché. Numéro un mondial du cognac avec Hennessy et du champagne avec le premier portefeuille de marques rassemblant des gammes complémentaires, LVMH détient également une activité de vins pétillants et tranquilles haut de gamme implantée à travers le monde.

**Mode et Maroquinerie** : LVMH réunit à la fois des Maisons à l'héritage unique et des marques plus récentes à fort potentiel. Maisons de Haute Couture ou de mode de luxe, les Maisons de LVMH fondent leur réussite sur la qualité, l'authenticité et l'originalité de leurs créations, portées par des créateurs au talent reconnu. Les Maisons du Groupe se concentrent sur la créativité de leurs collections, le développement de produits iconiques et intemporels, l'excellence de leur distribution et le renforcement de leur présence en ligne, tout en préservant leur identité.

**Parfums et Cosmétiques** : acteur majeur du secteur des parfums, du maquillage et des soins, LVMH regroupe des Maisons mondialement établies et des jeunes marques à l'avenir prometteur. L'activité Parfums & Cosmétiques de LVMH bénéficie d'une dynamique exceptionnelle qui repose aussi bien sur la pérennisation et le développement de lignes phares que sur l'audace de nouvelles créations. Les Maisons entretiennent ce qui fait

leur singularité, gage de différenciation pour leurs adeptes sur un marché mondial très concurrentiel. Toutes sont animées par les mêmes valeurs : quête d'excellence, créativité, innovation et parfaite maîtrise de leur image.

**Montres et Joaillerie** : au sein de ce groupe d'activités le plus récemment mis en place, les Maisons du Groupe opèrent dans l'horlogerie haut de gamme, la joaillerie et la Haute Joaillerie. LVMH rassemble des marques aux positionnements complémentaires, parmi les plus dynamiques du marché. Fortes d'un savoir-faire parfaitement maîtrisé, ces Maisons déploient créativité et innovation pour surprendre leurs clients à travers le monde et répondre à leurs désirs.

**Distribution sélective** : les enseignes de distribution sélective du Groupe poursuivent un seul et même objectif : transformer le shopping en une expérience unique. Architecture d'intérieur élégante, sélection pointue de produits et services haut de gamme avec une personnalisation de la relation : les clients sont au cœur de leurs attentions au quotidien. Opérant aux quatre coins du monde, les Maisons sont présentes à travers deux concepts, la distribution sélective et la vente de produits de luxe à la clientèle des voyageurs internationaux (travel retail).

**Autres activités** : les Maisons de ce groupe d'activités ont en commun d'être les ambassadeurs de la culture et d'un certain art de vivre cher à LVMH. Cette approche est notamment partagée par le groupe Les Echos qui, outre *Les Echos* – premier quotidien économique français – réunit plusieurs titres de la presse économique et culturelle, le chantier naval Royal Van Lent – qui construit et commercialise des yachts sur-mesure sous la prestigieuse bannière Feadship, et les hôtels d'exception Cheval Blanc qui opèrent à travers le monde.

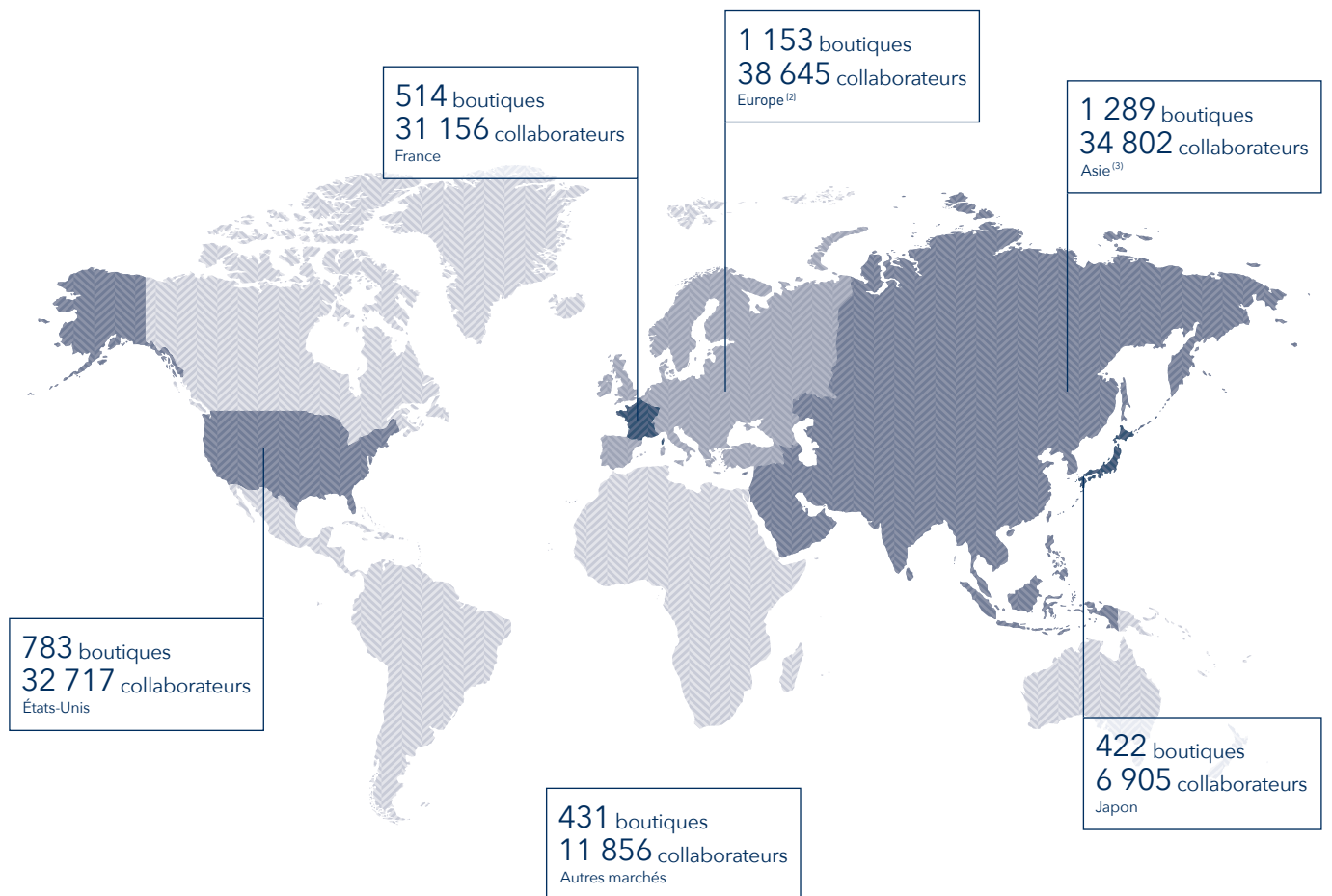
## Chiffres clés

(au 31 décembre 2018)



## Présence géographique

(au 31 décembre 2018)



(1) Sous contrat à durée indéterminée.

(2) Hors France.

(3) Hors Japon.

## 2. VALEURS DU GROUPE

Leviers d'excellence, trois valeurs fondamentales sont les piliers de la performance et de la pérennité du Groupe. Partagées par tous les acteurs de LVMH, elles inspirent et guident leurs actions. Elles constituent l'une des clefs de la réussite des Maisons, de leur ancrage dans l'air du temps et dans la société qui les entoure :

**Être créatifs et innovants** : la créativité et l'innovation sont inscrites dans les gènes de LVMH et ont, au fil du temps, assuré le succès des Maisons et assis leur légitimité. Socle des Maisons qui composent le Groupe, ce tandem créativité-innovation est au cœur d'une délicate équation : renouveler l'offre proposée par les Maisons et être résolument tournés vers l'avenir, tout en s'inscrivant dans le respect de leur patrimoine.

**Offrir l'excellence** : au sein du Groupe, aucun compromis n'est possible sur la qualité. Parce que les Maisons incarnent l'univers de l'artisanat en ce qu'il a de plus noble et de plus abouti, une attention minutieuse est portée aux détails et à la perfection : du produit au service, c'est dans cette quête d'excellence que le Groupe cultive sa différence.

**Cultiver l'esprit d'entreprise** : agile, l'organisation décentralisée du Groupe favorise l'efficacité et la réactivité. Elle stimule les initiatives individuelles en confiant des responsabilités importantes à chacun. L'esprit d'entreprise promu par le Groupe facilite la prise de risque et encourage la persévérance ; il nécessite un esprit pragmatique et une capacité à mobiliser des équipes en les entraînant vers des objectifs ambitieux.

## 3. MODÈLE OPÉRATIONNEL

LVMH a mis en place un modèle opérationnel unique qui repose sur six piliers et qui contribue à la réussite à long terme du Groupe en conjuguant croissance rentable, durabilité et engagement en faveur de l'excellence :

**Une organisation décentralisée** : le mode de fonctionnement adopté par LVMH garantit autonomie et forte réactivité aux Maisons. Cela leur permet d'être au plus près des clients, d'assurer une prise de décision rapide, efficace, juste et de motiver durablement les collaborateurs du Groupe en les incitant à exercer leur esprit entrepreneurial.

**La croissance interne** : le groupe LVMH donne la priorité à la croissance interne et s'attache à tout mettre en œuvre pour développer ses Maisons et y encourager et protéger la créativité. Les collaborateurs sont clefs dans un tel modèle et les accompagner dans leur carrière, les inciter à toujours se dépasser est primordial.

**L'intégration verticale** : pour cultiver l'excellence d'amont en aval, l'intégration verticale permet de maîtriser tous les aspects de la chaîne de valeur, depuis les sources d'approvisionnement jusqu'à la distribution sélective, en passant par l'outil de fabrication. Cette maîtrise garantit le contrôle rigoureux de l'image des Maisons.

**La mise en place de synergies** : la mise en commun à l'échelle du Groupe de moyens pour créer des synergies intelligentes se fait dans le respect de l'identité et de l'autonomie des Maisons. La puissance mutualisée que représente LVMH en tant que Groupe doit pouvoir bénéficier à chacune d'entre elles.

**La pérennisation des savoir-faire** : les Maisons composant le Groupe s'inscrivent dans un temps long. Pour préserver leur identité et leur excellence, LVMH et ses Maisons ont mis en place de nombreux dispositifs de transmission de savoir-faire et de valorisation des métiers de l'artisanat et de la création auprès des jeunes générations.

**Un équilibre des activités et des implantations géographiques** : le groupe LVMH s'est donné les moyens de progresser régulièrement grâce à l'équilibre entre ses activités et une présence répartie géographiquement. Cet équilibre permet au Groupe de mieux résister aux aléas de l'économie.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

## Présentation des activités, faits marquants et perspectives

<b>1.</b>	<b>VINS ET SPIRITUEUX</b>	<b>14</b>
1.1	Champagne et Vins	14
1.2	Cognac et Spiritueux	16
1.3	La distribution des Vins et Spiritueux	17
1.4	Faits marquants 2018 et perspectives 2019	18
<b>2.</b>	<b>MODE ET MAROQUINERIE</b>	<b>19</b>
2.1	Les marques du groupe Mode et Maroquinerie	19
2.2	Position concurrentielle	20
2.3	La création	20
2.4	La distribution	21
2.5	Sources d'approvisionnement et sous-traitance	21
2.6	Faits marquants 2018 et perspectives 2019	22
<b>3.</b>	<b>PARFUMS ET COSMÉTIQUES</b>	<b>23</b>
3.1	Les marques du groupe Parfums et Cosmétiques	23
3.2	Position concurrentielle	24
3.3	La recherche	24
3.4	Production, sources d'approvisionnement et sous-traitance	25
3.5	Distribution et communication	25
3.6	Faits marquants 2018 et perspectives 2019	26
<b>4.</b>	<b>MONTRES ET JOAILLERIE</b>	<b>27</b>
4.1	Les marques du groupe Montres et Joaillerie	27
4.2	Position concurrentielle	27
4.3	La distribution	28
4.4	Sources d'approvisionnement et sous-traitance	28
4.5	Faits marquants 2018 et perspectives 2019	28
<b>5.</b>	<b>DISTRIBUTION SÉLECTIVE</b>	<b>29</b>
5.1	L'activité « travel retail »	29
5.2	L'activité « selective retail »	30
5.3	Position concurrentielle	30
5.4	Faits marquants 2018 et perspectives 2019	31
<b>6.</b>	<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>32</b>

## 1. VINS ET SPIRITUEUX

En 2018, les ventes du groupe d'activités Vins et Spiritueux représentent 11% des ventes totales du groupe LVMH. La part des champagnes et vins est de 46%, celle des cognacs et spiritueux de 54%.

### 1.1 Champagne et Vins

#### 1.1.1 Les marques de champagne et vins

LVMH produit et commercialise une gamme de marques très étendue de vins de champagne de haute qualité. En dehors de la Champagne, le Groupe élabore et distribue un ensemble de vins pétillants et tranquilles haut de gamme produits dans neuf pays et sur quatre continents : France, Espagne, États-Unis (Californie), Argentine, Brésil, Australie, Nouvelle-Zélande, Inde et Chine.

Moët & Chandon, fondée en 1743, premier vigneron, producteur et premier exportateur de la Champagne, est caractérisée par son héritage légendaire et son esprit pionnier. La Maison, forte de son solide ancrage dans la tradition avec sa cuvée emblématique *Moët Impérial* et ses déclinaisons rosées et millésimées, se place résolument dans une dynamique d'innovation, illustrée notamment par le *Moët Ice Impérial*, le tout premier champagne conçu exclusivement pour être dégusté sur glace et dans de grands verres pour en révéler toute sa subtilité.

Dom Pérignon, champagne de prestige qui n'existe que millésimé, porte l'héritage de Dom Pierre Pérignon, considéré comme le père spirituel du champagne. La première cuvée de Dom Pérignon a été élaborée par Moët & Chandon en 1936.

Veuve Clicquot occupe le deuxième rang de la profession. Les champagnes Veuve Clicquot incarnent un art de vivre chic et audacieux que la Maison cultive depuis sa création, en 1772. Les emblèmes de la Maison sont le *Brut Carte Jaune*, le *Veuve Clicquot Rosé*, le tout premier rosé d'assemblage créé il y a 200 ans, la cuvée de prestige *La Grande Dame*, un assemblage exclusif des huit grands crus historiques de la Maison, ainsi que la cuvée premium «*Extra Brut Extra Old*», lancée en 2017, et assemblée en exclusivité à partir de vins de réserve sélectionnés.

#### 1.1.2 Position concurrentielle

En 2018, les expéditions en volume des marques de champagne de LVMH sont en retrait de 3%, tandis que les expéditions de la région Champagne reculent de 2% (source : CIVC). La part de marché de LVMH atteint ainsi 21,7% du total des expéditions de la région, contre 21,9% en 2017.

Les expéditions de champagne, pour la totalité de la région Champagne, se répartissent ainsi :

(en millions de bouteilles et pourcentage)	2018			2017			2016		
	Volumes		Part de marché (%)	Volumes		Part de marché (%)	Volumes		Part de marché (%)
	Région	LVMH		Région	LVMH		Région	LVMH	
France	147,0	8,7	5,9	153,5	9,9	6,4	157,7	9,8	6,2
Export	154,9	56,7	36,6	153,9	57,3	37,3	148,4	52,7	35,6
<b>Total</b>	<b>301,9</b>	<b>65,4</b>	<b>21,7</b>	<b>307,4</b>	<b>67,2</b>	<b>21,9</b>	<b>306,1</b>	<b>62,5</b>	<b>20,4</b>

(Source : Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne - CIVC).



La ventilation géographique des ventes de champagne de LVMH en 2018, en pourcentage des ventes totales exprimées en nombre de bouteilles, est la suivante :

(en pourcentage)	2018	2017	2016
Allemagne	5	5	5
Grande-Bretagne	7	8	9
États-Unis	19	19	19
Italie	4	4	4
Japon	10	10	9
Australie	5	5	5
Autres	36	34	34
<b>Total export</b>	<b>87</b>	<b>85</b>	<b>85</b>
France	13	15	15
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 1.1.3 Mode d'élaboration du champagne

L'appellation Champagne recouvre une zone géographique délimitée classée en A.O.C. qui s'étend sur les 34 000 hectares légalement utilisables pour sa production. Trois variétés de cépage sont très largement majoritaires pour la production du champagne : le chardonnay, le pinot noir et le pinot meunier.

Outre son effervescence, la caractéristique du champagne est de résulter de l'assemblage de vins d'années différentes et/ou de différents cépages et parcelles de récolte. C'est par la maîtrise de l'assemblage et la constance de leur qualité dues au talent de leurs œnologues, que se distinguent les meilleures marques.

Les conditions climatiques influencent très sensiblement la récolte du raisin d'année en année. L'élaboration du champagne requiert en outre un vieillissement en cave d'environ deux années et davantage pour les cuvées « premium », millésimées et/ou de prestige. Pour se prémunir des irrégularités de vendanges et gérer les fluctuations de la demande, mais aussi pour maintenir une qualité constante au fil des années, les Maisons de Champagne de LVMH ajustent les quantités disponibles à la vente et conservent en stock, principalement en cuves, des vins de réserve. Compte tenu des temps de vieillissement, le Groupe maintient en permanence des stocks de champagne importants dans ses caves. En moyenne, le nombre de bouteilles stockées en Champagne dans les caves de LVMH représente 200 millions de bouteilles, soit l'équivalent de 3 années de vente environ ; à ce stock de bouteilles s'ajoutent les vins en attente de tirage en cuves (équivalent à 89 millions de bouteilles) dont la réserve qualitative bloquée suivant les règles applicables à la profession (pour l'équivalent de 10 millions de bouteilles).

La fabrication du champagne implique des processus de fabrication d'une rigueur extrême, pour garder au fil des ans une qualité de champagne d'une constance absolue. Moët et Chandon, dont le site de production historique se situe à Epernay, s'est agrandie avec le nouveau site de Mont Aigu, sur la commune de Oiry. À proximité de l'un des centres de pressurage de la Maison, l'aménagement du site a suivi un cahier des charges très strict en répliquant tout en élevant le savoir-faire ancestral de la Maison, en suivant une démarche en faveur du développement durable avec une intégration paysagère, et une consommation en eau et en électricité réduites. La cuverie, les installations de tirage, de vieillissement (caves), de dégorgement et d'habillage du site de Mont Aigu complètent aujourd'hui les capacités de production des sites historiques d'Epernay. Les sites de production historiques de Veuve Clicquot, Ruinart et Krug se situent à Reims.

### 1.1.4 Sources d'approvisionnement en raisins et sous-traitance

Le Groupe possède un peu plus de 1 700 hectares en production, qui fournissent légèrement plus de 20 % des besoins annuels. Au-delà, les Maisons du Groupe s'approvisionnent en raisins et vins auprès de vignerons et de coopératives, sur la base d'accords pluriannuels ; le premier fournisseur de raisins et de vins représente moins de 10 % du total des approvisionnements des Maisons du Groupe.

Depuis 1996, des accords interprofessionnels ont instauré une réserve qualitative afin de faire face aux irrégularités des récoltes, les stocks excédentaires ainsi « bloqués » pouvant être mis en vente les années de faible récolte. Chaque année, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) fixe, d'une part, le niveau de récolte maximum pouvant être vinifié et commercialisé en appellation Champagne, et d'autre part, le « plafond limite de classement (PLC) », correspondant à la quantité qu'il est possible de récolter au-delà du rendement commercialisable. Pour la récolte 2018, le rendement disponible de l'appellation Champagne a été fixé à 10 800 kg/ha, et le PLC à 4 700 kg/ha. Le niveau maximum de la réserve bloquée est fixé à 8 000 kg/ha.

Le prix payé par kilo de raisin de la vendange 2018 s'établit entre 5,72 euros et 6,55 euros suivant les crus, en augmentation moyenne de 2,5 % par rapport à celui de la vendange 2017. À ce prix de base peuvent s'ajouter des primes en fonction des conditions particulières de chaque partenariat (dont le niveau d'effort réalisé à la mise en œuvre de la viticulture durable).

Les matières sèches, c'est-à-dire les bouteilles, bouchons, et tous autres éléments constituant le contenant ou l'emballage sont acquis auprès de fournisseurs hors Groupe. En 2018, les Maisons de Champagne ont eu recours à des sous-traitants pour un montant de près de 28 millions d'euros ; ces prestations portent notamment sur les opérations de pressurage, de manipulation ou d'entreposage des bouteilles.

## 1.2 Cognac et Spiritueux

### 1.2.1 Les marques de cognac et spiritueux

Avec Hennessy, LVMH détient la marque la plus puissante dans le secteur du cognac. La société a été fondée par Richard Hennessy en 1765. Historiquement, les premiers marchés de la marque sont irlandais et britannique, mais rapidement Hennessy augmente sa présence en Asie qui représente déjà près de 30 % des expéditions en 1925. La marque devient le leader mondial du cognac dès 1890. Hennessy est le créateur du *X.O (Extra Old)* en 1870 et développe depuis une gamme de cognac haut de gamme qui fait sa renommée.

LVMH a acquis Glenmorangie en 2005, qui détient les whiskies single malt Glenmorangie, issu des plus hauts alambics d'Europe au nord-est de l'Écosse et Ardbeg, élaboré sur l'île d'Islay située au sud de l'archipel des Hébrides.

Depuis 2007, LVMH détient la vodka de luxe Belvedere, créée en 1993 dans le but d'apporter au marché américain une vodka de luxe pour connaisseurs. Celle-ci est élaborée dans la distillerie Polmos Zyrardow située en Pologne, créée en 1910.

Les principaux marchés géographiques du cognac pour la profession et pour LVMH, sur la base des expéditions en nombre de bouteilles hors vrac, sont les suivantes :

(en millions de bouteilles et pourcentage)	2018			2017			2016		
	Volumes		Part de marché (%)	Volumes		Part de marché (%)	Volumes		Part de marché (%)
	Région	LVMH		Région	LVMH		Région	LVMH	
France	4,0	0,8	19,1	3,5	0,7	20,1	3,5	0,4	11,2
Europe (hors France)	33,3	8,1	24,3	35,3	8,4	23,9	33,1	8,2	24,8
États-Unis	86,9	53,6	61,6	82,4	53,4	64,8	73,9	48,0	65,0
Asie	61,9	22,9	36,9	58,1	23,0	39,7	51,8	22,3	43,0
Autres marchés	14,5	8,9	61,7	14,1	8,4	59,8	13,1	7,8	59,7
<b>Total</b>	<b>200,6</b>	<b>94,2</b>	<b>47,0</b>	<b>193,3</b>	<b>94,0</b>	<b>48,6</b>	<b>175,5</b>	<b>86,7</b>	<b>49,4</b>

La ventilation géographique des ventes de cognac de LVMH, en pourcentage des ventes totales exprimées en nombre de bouteilles, est la suivante :

(en pourcentage)	2018	2017	2016
États-Unis	56	55	53
Japon	1	1	1
Asie (hors Japon)	23	24	25
Europe (hors France)	9	9	10
Autres	11	11	11
<b>Total export</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
France	-	-	-
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Depuis 2017, les flacons du tequila Volcán De Mi Tierra, créé avec l'entrepreneur mexicain Juan Gallardo Thurlow, sont commercialisés dans un nombre limité de points de vente aux États-Unis et au Mexique.

En 2017, le Groupe a acquis Woodinville Whiskey Company, fondée en 2010 par Orlin Sorensen et Brett Carlile et plus grande distillerie artisanale de l'État de Washington.

### 1.2.2 Position concurrentielle

En 2018, les volumes d'expédition de la région de Cognac sont en augmentation de 4 % par rapport à 2017 (source : Bureau National Interprofessionnel du Cognac – BNIC), tandis que les expéditions en volume de Hennessy sont en légère augmentation. La part de marché de Hennessy s'établit ainsi à 47,0 %, contre 48,6 % en 2017. La société est leader mondial du cognac, ses positions étant particulièrement fortes aux États-Unis et en Asie.

### 1.2.3 Mode d'élaboration du cognac

La région délimitée de Cognac se situe autour du bassin de la Charente. Le vignoble, qui s'étend actuellement sur environ 75 000 hectares, est composé presque exclusivement du cépage ugni blanc qui donne un vin produisant les meilleures eaux-de-vie. La région est découpée en six crus ayant chacun ses qualités propres : la Grande Champagne, la Petite Champagne, les Borderies, les Fins Bois, les Bons Bois et les Bois Ordinaires. Hennessy sélectionne ses eaux-de-vie essentiellement parmi les quatre premiers crus, où la qualité des vins est la plus adaptée à l'élaboration de ses cognacs.

La distillation charentaise présente la particularité de se dérouler en deux temps appelés première et seconde chauffe. Les eaux-de-vie ainsi obtenues vieillissent en barriques de chêne. Le cognac résulte de l'assemblage progressif d'eaux-de-vie sélectionnées en fonction de leurs crus, de leurs origines et de leur âge.

Hennessy, dont la production est intégralement basée à Cognac, a inauguré en 2017 une nouvelle plate-forme logistique et unité de conditionnement, baptisée « Pont Neuf ». Au terme du projet, les capacités de production de la Maison seront portées à 10 millions de caisses par an. La conception de cette plate-forme de 26 000 m<sup>2</sup> répond à des standards environnementaux et de qualité de vie jusqu'ici inégalés.

#### 1.2.4 Sources d'approvisionnement en vins et eaux-de-vie de cognac et sous-traitance

L'essentiel des eaux-de-vie de cognac nécessaires à Hennessy pour sa production est acheté auprès d'un réseau d'environ 1 600 producteurs indépendants, avec lesquels la société veille au maintien d'une extrême qualité, dans le cadre d'une politique ambitieuse de viticulture durable. Hennessy exploite en propre près de 170 hectares, soit moins de 1% de ses besoins en eaux-de-vie.

Les prix d'achat des eaux-de-vie sont agréés entre la société et chaque producteur selon l'offre et la demande et le niveau qualitatif des eaux-de-vie. En 2018, le prix des eaux-de-vie de la récolte est en augmentation de 7% par rapport à celui de la récolte 2017.

Grâce à un stock optimisé d'eaux-de-vie, la Maison peut gérer les effets des évolutions de prix, en adaptant ses achats d'une année sur l'autre, dans le cadre contractuel établi avec les partenaires. Hennessy poursuit la maîtrise de ses engagements d'achats et la diversification de ses partenariats, pour préparer sa croissance future dans les différentes qualités.

Comme pour les activités de Champagne et Vins, Hennessy s'approvisionne en matières sèches (bouteilles, bouchons et autres constituants d'emballage) auprès de fournisseurs hors Groupe. Les barriques et foudres utilisés pour le vieillissement du cognac

### 1.3 La distribution des Vins et Spiritueux

Moët Hennessy dispose d'un réseau de distribution mondial puissant et agile, grâce auquel le groupe d'activités Vins et Spiritueux poursuit le déploiement géographique équilibré de son portefeuille de marques. Une partie de ce réseau est constituée de joint-ventures avec le groupe de spiritueux Diageo<sup>(1)</sup>, en vertu d'accords conclus depuis 1987 afin de répondre à l'objectif de

proviennent également de fournisseurs hors Groupe. Hennessy a peu recours à la sous-traitance pour ce qui concerne son cœur de métier : le vieillissement, l'assemblage et le conditionnement des eaux-de-vie.

#### 1.2.5 Mode d'élaboration de la vodka, sources d'approvisionnement et sous-traitance

La vodka est généralement obtenue par la distillation de différentes céréales ou de pommes de terre. La vodka Belvedere résulte de la quadruple distillation de seigle polonais, trois d'entre elles étant réalisée à la distillerie Polmos Zyrardow, en Pologne, qui recourt à une eau purifiée selon un procédé spécifique, permettant l'élaboration d'une vodka au goût unique. Globalement, le premier fournisseur d'eau-de-vie brute de Belvedere représente moins de 30% des approvisionnements de la société.

#### 1.2.6 Mode d'élaboration du Scotch whisky

Conformément aux critères définis pour bénéficier de l'appellation Scotch Whisky, les whiskies single malt Glenmorangie et Ardbeg sont produits en Écosse à partir d'eau et d'orge malté, dont on obtient la fermentation au moyen de levures ; ils sont distillés et mis à vieillir sur le territoire écossais pour une durée d'au moins 3 années, dans des fûts de chêne d'une capacité n'excédant pas 700 litres. S'agissant de whiskies single malt, ils proviennent d'une seule distillerie. Les alambics de Glenmorangie, les plus hauts d'Écosse, s'élèvent à 5,14 mètres de hauteur, ne laissant se dégager et se condenser que les émanations les plus subtiles. Chez Ardbeg, les alambics sont équipés d'un purificateur unique en son genre. Les whiskies Glenmorangie et Ardbeg subissent habituellement un vieillissement d'au moins 10 années qui s'opère dans des fûts de très grande qualité.

renforcer les positions des deux groupes de mieux contrôler leur distribution, d'améliorer le service rendu à leur clientèle et d'accroître leur rentabilité par un partage des coûts de distribution. Ceci concerne principalement le Japon, la Chine, et la France. En 2018, 26% des ventes de champagne et de cognac ont été réalisées par ce canal.

(1) Diageo détient une participation de 34% dans Moët Hennessy, société holding des activités Vins et Spiritueux du groupe LVMH.

## 1.4 Faits marquants 2018 et perspectives 2019

	2018	2017	2016
<b>Ventes (en millions d'euros)</b>	<b>5 143</b>	<b>5 084</b>	<b>4 835</b>
Dont : Champagne et vins	2 369	2 406	2 288
Cognac et spiritueux	2 774	2 679	2 547
<b>Ventes en volume</b> (en millions de bouteilles)			
Champagne	64,9	65,6	63,2
Cognac	93,3	90,9	83,8
Autres spiritueux	19,1	17,8	19,1
Vins tranquilles et pétillants	38,5	43,8	44,2
<b>Ventes par zone géographique de destination (en %)</b>			
France	6	6	6
Europe (hors France)	19	18	18
États-Unis	32	32	31
Japon	6	6	6
Asie (hors Japon)	23	22	22
Autres marchés	14	16	17
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b> (en millions d'euros)	<b>1 629</b>	<b>1 558</b>	<b>1 504</b>
<b>Marge opérationnelle (en %)</b>	<b>31,7</b>	<b>30,6</b>	<b>31,1</b>
<b>Investissements d'exploitation de la période (en millions d'euros)</b>	<b>298</b>	<b>292</b>	<b>276</b>

### Faits marquants

Le groupe Vins et Spiritueux réalise une belle performance, dans la continuité de sa stratégie de valeur, et réaffirme sa position de leader en s'appuyant sur un développement géographique équilibré avec une dynamique particulièrement remarquable aux États-Unis et en Asie. Les Maisons maintiennent une forte politique d'innovation et accentuent leur engagement environnemental et sociétal.

Les Maisons de champagne connaissent une bonne progression en valeur dans un contexte particulièrement concurrentiel. Tandis que les volumes de champagne sont en recul de 1%, la croissance organique des ventes s'établit à 4%. La croissance en valeur est portée par la progression plus rapide des cuvées de prestige et une politique ferme de hausses de prix. Pour l'ensemble des Maisons, l'année est marquée par des vendanges exceptionnelles tant sur la quantité que sur la qualité.

Moët & Chandon conforte son leadership avec une croissance solide en valeur grâce au succès de ses innovations, comme *Ice Impérial* et *Ice Impérial Rosé*. La Maison dévoile en juin sa nouvelle signature, « Must be Moët & Chandon », et en décembre un partenariat avec le championnat de Formule E de la FIA réservé aux véhicules électriques.

Dom Pérignon continue d'affirmer son modèle unique. Sa croissance est portée par *Dom Pérignon Vintage 2009* et *Dom Pérignon 2000 Plénitude 2*. L'année est marquée par le passage du flambeau des mains de Richard Geoffroy, Chef de Cave de la Maison depuis

28 ans, à celles de Vincent Chaperon qui travaille à ses côtés depuis 2005. Une collaboration artistique est initiée avec Lenny Kravitz.

À l'occasion du 160<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, Mercier dévoile un centre de visites complètement rénové.

À l'issue d'une nouvelle année record, Ruinart confirme sa progression, portée notamment par ses cuvées premium et son iconique *Blanc de Blancs*. L'excellence œnologique de la Maison est à nouveau mise en lumière par le lancement de *Dom Ruinart 2007*. Son soutien à l'art contemporain est illustré par les créations de Liu Bolin autour des hommes et du savoir-faire.

Veuve Clicquot célèbre en 2018 le bicentenaire de l'invention du rosé d'assemblage par Madame Clicquot. La Maison continue de mettre en avant les femmes qui osent à travers le monde en lançant le Prix Veuve Clicquot de la Femme d'Affaires au Japon, à Hong Kong, en Russie et en Corée. La construction de son nouveau site de production se poursuit près de Reims.

Krug renforce sa dynamique grâce à *Krug Grande Cuvée 166<sup>e</sup> Édition* et *Krug Rosé 2<sup>e</sup> Édition*. Le programme « Krug Encounters », déployé à travers le monde, connaît un grand succès et la plate-forme de communication « Krug Echoes » s'enrichit d'expériences de dégustation innovantes.

Estates & Wines renforce la réputation d'excellence de ses vins auprès des consommateurs et leaders d'opinion : Terrazas de los Andes est nommé « Producteur argentin de l'année », tandis que Newton est salué par la presse professionnelle avec des notes exceptionnelles de dégustation.

Chandon lance aux États-Unis, *Chandon Aluminum Sweet Star Mini*, petite bouteille de 18,7 cl. Les titres de meilleur pétillant en Australie (*Chandon Brut*) et en Argentine (*Baron B Brut Nature*) viennent couronner le travail de ses œnologues.

Hennessy poursuit une excellente dynamique sur ses marchés stratégiques (États-Unis et Chine) et émergents (Afrique, Caraïbes, Russie, Europe de l'Est), nourrie par l'ensemble de ses qualités de cognac dans un contexte d'approvisionnement tendu. La croissance organique des ventes ressort en 2018 à 7% avec des volumes en hausse de 3%. La Maison poursuit ses efforts d'innovation sur les différentes qualités de son portefeuille. Elle maintient par ailleurs un haut niveau d'investissements pour garantir l'excellence de ses eaux-de-vie et augmenter ses capacités de production dans le nouveau site Pont Neuf inauguré en 2017, un modèle en matière d'écoconception. Les plans de communication permettent un ciblage toujours plus précis de la clientèle tandis que la part du digital progresse fortement.

Les whiskies Glenmorangie et Ardbeg réalisent une performance solide, grâce à une innovation continue et à la création de valeur apportée par les offres de prestige destinées à une clientèle de connaisseurs et collectionneurs. Un plan d'expansion ambitieux est engagé pour les distilleries des deux Maisons.

La croissance de la vodka Belvedere est également portée par l'innovation. Sa nouvelle série *Single Estate Rye* est récompensée par de nombreux prix. La Maison poursuit son engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale.

La tequila Volcán De Mi Tierra, lancée en 2017, continue son déploiement sélectif au sein de ses deux principaux marchés, les États-Unis et le Mexique.

Le whiskey Woodinville entame avec succès son développement commercial en dehors de l'État de Washington.

La plate-forme en ligne Clos 19 développe son offre de produits et d'expériences exclusives. Elle poursuit son expansion aux États-Unis et consolide son positionnement au Royaume-Uni et en Allemagne.

### Perspectives

Excellence, innovation et attention portée aux attentes spécifiques des consommateurs dans chaque pays continueront à porter la croissance et la création de valeur du groupe Vins et Spiritueux au cours des mois qui viennent. Dans un contexte mondial

incertain, toutes les Maisons s'appuieront sur l'engagement fort de leurs équipes, sur leur dynamique d'excellence et d'innovation et sur la désirabilité des marques pour continuer à les renforcer et à construire durablement leur avenir. Rendu possible grâce à la créativité et à la valeur du portefeuille de produits, le développement d'une grande diversité d'expériences clients permet notamment de s'adapter à de nouveaux styles de vie et de recruter la prochaine génération de consommateurs. La puissance et l'agilité du réseau mondial de distribution de Moët Hennessy constituent un atout clé pour réagir aux aléas conjoncturels et saisir toutes les opportunités de gains de parts de marché. Le développement des capacités de production demeure un axe majeur, au même titre qu'une politique très active d'approvisionnement pour toutes les Maisons. S'inscrivant dans une vision de long terme, toutes les Maisons ont pour ambition de renforcer leur engagement durable pour l'environnement et la préservation des savoir-faire.

## 2. MODE ET MAROQUINERIE

En 2018, les ventes du groupe d'activités Mode et Maroquinerie ont représenté 39 % des ventes totales de LVMH.

### 2.1 Les marques du groupe Mode et Maroquinerie

LVMH réunit dans le secteur de la mode et de la maroquinerie de luxe un ensemble de marques d'origine française dans leur majorité, mais également italienne, espagnole, britannique, allemande et américaine.

Depuis 1854, Louis Vuitton a bâti sa réussite sur l'exécution sans faille de son métier de malletier, la maîtrise totale de sa distribution et son exceptionnelle liberté créative, source de renouvellement et d'invention permanente. En veillant au juste équilibre entre nouveautés et lignes de maroquinerie iconiques, entre le perfectionnement constant d'un savoir-faire artisanal unique et la dynamique d'une mode conçue en parfaite osmose avec l'univers de la marque, la Maison s'attache à surprendre ses clients, et à faire de ses boutiques des lieux inspirants. Depuis plus de 150 ans, sa gamme de produits s'enrichit ainsi continuellement de nouveaux modèles pour le voyage ou pour la ville et de nouvelles matières, formes et couleurs. Réputée pour l'originalité et la grande qualité de ses créations, Louis Vuitton est aujourd'hui la première marque mondiale de produits de luxe et propose une offre globale : maroquinerie et haute maroquinerie, prêt-à-porter féminin et masculin, souliers et accessoires, montres, joaillerie, lunettes et, depuis 2017, une collection de neuf fragrances féminines et cinq fragrances masculines.

Christian Dior a été fondée en 1946. Depuis son premier défilé, baptisé New Look, la Maison n'a cessé d'imposer sa vision à travers des lignes élégantes architecturales et féminines, jusqu'à devenir dans le monde entier synonyme de luxe à la française. La vision de Christian Dior se transmet aujourd'hui avec audace et inventivité à travers toute l'offre de la Maison, que ce soit la Haute Couture, la maroquinerie, le prêt-à-porter, les souliers et accessoires féminins et masculins ainsi que les montres et la

joaillerie. Les Parfums Christian Dior sont intégrés dans le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques.

Créée à Rome par Adele et Edoardo Fendi en 1925, Fendi a d'abord séduit les élégantes italiennes avant de conquérir le reste du monde. Fendi fait partie du Groupe depuis 2000. Particulièrement connue pour son savoir-faire et sa créativité dans le travail de la fourrure, la marque est présente dans les accessoires, avec, notamment, le mythique sac *Baguette* et l'intemporel *Peekaboo*, le prêt-à-porter et les souliers.

Loewe, Maison espagnole créée en 1846 et acquise par LVMH en 1996, s'est spécialisée à l'origine dans le travail de cuirs de très haute qualité. Elle est aujourd'hui présente dans la maroquinerie et le prêt-à-porter. Les Parfums Loewe sont intégrés dans le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques.

Marc Jacobs, créée à New York en 1984, est la marque éponyme de son fondateur, et fait partie de LVMH depuis 1997. Elle se veut, à travers ses collections de prêt-à-porter homme et femme, de maroquinerie et de souliers, le symbole d'une mode urbaine et irrévérencieuse, culturelle mais aussi engagée.

Celine, fondée en 1945 par Céline Vipiana, et détenue par LVMH depuis 1996, développe une offre de prêt-à-porter, maroquinerie, souliers et accessoires.

Kenzo, créée en 1970, a rejoint le Groupe en 1993. Célèbre pour ses imprimés foisonnants et ses couleurs vibrantes, la Maison exerce ses activités dans le prêt-à-porter féminin et masculin, les accessoires de mode et la maroquinerie. Son activité dans le domaine des parfums est intégrée dans le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques.

**Givenchy**, fondée en 1952 par Hubert de Givenchy et dans le Groupe depuis 1988, ancrée dans les traditions d'excellence de la Haute Couture, est également reconnue pour ses collections de prêt-à-porter féminin et masculin et ses accessoires de mode. Les Parfums Givenchy sont intégrés dans le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques.

**Pink Shirtmaker**, marque née en 1984 et entrée dans le Groupe en 1999, est au Royaume-Uni un spécialiste réputé de la chemise haut de gamme.

**Emilio Pucci**, marque italienne fondée en 1947, est, dans le domaine du prêt-à-porter de luxe, le symbole d'une mode sans contrainte, synonyme d'évasion et de loisirs raffinés. Emilio Pucci a rejoint LVMH en 2000.

**Berluti**, artisan bottier depuis 1895, marque détenue par LVMH depuis 1993, crée et commercialise des souliers pour homme de très haute qualité, ainsi qu'une ligne de maroquinerie et de prêt-à-porter pour homme.

## 2.2 Position concurrentielle

Le marché du Luxe, dans le secteur de la Mode et Maroquinerie, est très fragmenté et se compose à la fois de quelques grands acteurs internationaux mais également de nombreuses marques indépendantes de plus petite taille. LVMH, dont les marques

## 2.3 La création

S'assurer la collaboration des meilleurs créateurs, en accord avec l'esprit de chaque marque, est une priorité stratégique : les directeurs artistiques font rayonner l'identité des Maisons, sont les artisans de leur excellence créative et de leur capacité à se réinventer. Afin de renouveler continuellement cette richesse, LVMH a toujours eu à cœur de soutenir la jeune création et d'accompagner les talents de demain, notamment à travers le Prix LVMH pour les Jeunes créateurs de Mode dont chaque édition récompense un talent créatif particulièrement remarquable.

LVMH considère comme un atout essentiel d'avoir su attirer au sein de ses Maisons un grand nombre de créateurs au talent mondialement reconnu. Si Karl Lagerfeld et Silvia Fendi ont longtemps porté ensemble le succès de la Maison romaine, l'année 2018 a été marquée par quatre nominations : Virgil Abloh et Kim Jones en qualité de Directeur artistique des collections

**Loro Piana**, Maison italienne fondée en 1924 et détenue par LVMH depuis 2013, crée des produits et des tissus exceptionnels, en particulier à partir du cachemire, dont elle est le premier transformateur au monde. La Maison est célèbre pour sa dévotion à la qualité et aux matières premières les plus nobles, pour ses standards incomparables dans le design et son savoir-faire artisanal.

**Rimowa**, fondée à Cologne en 1898, est la première marque allemande détenue par LVMH. Emblème des bagages haut-de-gamme, elle propose des produits combinant design iconique et quête permanente d'excellence.

**Nicholas Kirkwood**, marque de souliers britannique éponyme de son fondateur née en 2004, dans laquelle LVMH a acquis une participation de 52% en 2013, est connue dans le monde entier pour son approche unique et innovante dans la création de souliers.

sont présentes dans le monde entier, se positionne comme un des groupes les plus internationaux. L'ensemble de ces acteurs est en concurrence à la fois sur les différentes catégories de produits et sur les régions géographiques.

Homme respectivement chez Louis Vuitton et Christian Dior Couture, Hedi Slimane en tant que Directeur de la Création artistique et de l'Image de Celine, et Kris Van Assche comme responsable de l'ensemble des collections chez Berluti. En 2017, Clare Waight Keller s'est vu confier la Direction artistique pour la Haute Couture, le prêt-à-porter et les accessoires féminins et masculins de Givenchy et John Ray a pris la tête de la Direction artistique de Pink Shirtmaker. Depuis 2016, Maria Grazia Chiuri est la première femme Directrice artistique des collections femme de Dior. Chez Louis Vuitton, Nicolas Ghesquière conçoit depuis 2013 une mode en parfaite osmose avec l'univers de la marque sur les collections féminines. Jonathan Anderson est en charge de la Direction artistique de Loewe depuis 2013 et Humberto Leon et Carol Lim de celle de Kenzo depuis 2011. Marc Jacobs continue de porter la création de la marque qu'il a fondée en 1984.

## 2.4 La distribution

La maîtrise de la distribution de ses produits est un axe stratégique essentiel pour LVMH, particulièrement dans le domaine de la mode et de la maroquinerie de luxe. Cette maîtrise permet de conserver dans le Groupe les marges de distribution, garantit le contrôle rigoureux de l'image des marques, l'accueil et l'environnement commercial qui doit leur correspondre ; elle permet aussi de resserrer la proximité avec chaque clientèle, de

mieux anticiper ses attentes et de lui offrir ainsi des expériences d'achat uniques.

Pour répondre à ces objectifs, LVMH dispose du premier réseau mondial de boutiques exclusives à l'enseigne de ses marques de Mode et Maroquinerie. Ce réseau comprend plus de 1 500 boutiques au 31 décembre 2018.

## 2.5 Sources d'approvisionnement et sous-traitance

En 2018, Louis Vuitton accroît sa capacité de production, principalement en France, grâce à une campagne de recrutement massive de maroquiniers et l'ouverture d'un nouvel atelier en Vendée. Les vingt-et-un ateliers de fabrication de Maroquinerie de Louis Vuitton, quinze en France, trois en Espagne, deux aux États-Unis et un en Italie, assurent l'essentiel de la fabrication des articles de Maroquinerie de la Maison Louis Vuitton. Les ateliers Louis Vuitton de Fiesco d'Artico, en Italie, regroupent l'ensemble des savoir-faire, du développement à la fabrication, pour toutes les catégories de souliers, tout comme les ateliers Louis Vuitton de Barbera (Catalogne) et Gallarate (Lombardie) concentrent l'activité Accessoires (textiles, bijoux, ceintures, lunettes...). Louis Vuitton ne recourt à des fabricants externes que pour compléter ses fabrications et obtenir une flexibilité de son volume de production.

Louis Vuitton achète ses matières auprès de fournisseurs localisés dans le monde entier et avec lesquels la Maison a établi des relations de partenariat. La stratégie fournisseurs mise en œuvre depuis quelques années a permis de répondre aux besoins tant en termes de volumes que de qualité et d'innovation grâce à une politique de concentration et d'accompagnement des meilleurs fournisseurs tout en limitant la dépendance de Louis Vuitton vis-à-vis de ces derniers. Ainsi le premier fournisseur de cuirs ne pèse qu'environ 18% du total des approvisionnements en cuir de Louis Vuitton.

Chez Dior Couture, les capacités de production et le recours à la sous-traitance sont très variables selon les produits concernés. Dans le domaine de la Maroquinerie, Dior Couture fait appel à des entreprises tierces pour compléter ses fabrications et lui assurer une grande flexibilité de production. Dans le domaine du prêt-à-porter et de la Haute Joaillerie, elle s'approvisionne exclusivement auprès d'entreprises extérieures.

Fendi et Loewe disposent d'ateliers de maroquinerie dans leurs pays d'origine, et en Italie pour Celine et Berluti, qui ne couvrent

qu'une part de leurs besoins de production. Rimowa assure une grande partie de la fabrication de ses produits en Allemagne. De façon générale, la sous-traitance à laquelle a recours le groupe d'activités est diversifiée en termes de nombre de sous-traitants, et située pour une large part dans le pays d'origine de la marque, France, Italie et Espagne.

Loro Piana gère toutes les étapes de la fabrication, de la collecte des fibres naturelles à la livraison du produit fini en boutique. Loro Piana se procure ses matières uniques (« *Baby Cashmere* ») du nord de la Chine et de Mongolie, vigogne des Andes, laine Merino extra-fine d'Australie et de Nouvelle-Zélande) dans le cadre de partenariats exclusifs noués avec des fournisseurs du monde entier. Les textiles et produits d'exception de la marque sont ensuite fabriqués en Italie.

En outre, afin de protéger et développer l'accès des Maisons de Mode et Maroquinerie aux matières premières et aux savoir-faire d'excellence qui leur sont indispensables, LVMH Métiers d'Art, secteur d'activités créé en 2015, investit et accompagne dans la durée les meilleurs de ses fournisseurs. Ainsi, dans les métiers du cuir, LVMH s'est associé en 2011 aux frères Koh afin de développer la tannerie Heng Long, à Singapour. Créée en 1950, elle est aujourd'hui leader dans le tannage des peaux de crocodilien. En 2012, LVMH a acquis les Tanneries Roux, fondées en 1803, l'une des dernières tanneries françaises spécialisées dans le tannage des peaux de veau. En 2017, LVMH a lancé Thélios, une co-entreprise regroupant les expertises de LVMH et de Marcolin sur la lunetterie.

Enfin, pour les différentes Maisons, les fournisseurs de tissu sont très souvent italiens, sans qu'il y ait toutefois d'exclusivité.

Les créateurs et les bureaux de style de chacune des Maisons permettent, de façon générale, de ne pas dépendre, pour la fabrication, de brevets ou de savoir-faire exclusifs appartenant à des tiers.

## 2.6 Faits marquants 2018 et perspectives 2019

	2018	2017	2016
<b>Ventes (en millions d'euros)</b>	<b>18 455</b>	<b>15 472</b>	<b>12 775</b>
<b>Ventes par zone géographique de destination (en %)</b>			
France	9	9	8
Europe (hors France)	23	24	23
États-Unis	18	19	21
Japon	11	11	12
Asie (hors Japon)	31	29	28
Autres marchés	8	8	8
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Nature des ventes en pourcentage du total des ventes (hors Louis Vuitton et Christian Dior Couture)</b>			
Ventes au détail	67	64	64
Ventes de gros	32	35	35
Licences	1	1	1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)</b>	<b>5 943</b>	<b>4 905</b>	<b>3 873</b>
<b>Marge opérationnelle (en %)</b>	<b>32,2</b>	<b>31,7</b>	<b>30,3</b>
<b>Investissements d'exploitation de la période (en millions d'euros)</b>	<b>827</b>	<b>563</b>	<b>506</b>
<b>Nombre de boutiques</b>	<b>1 852</b>	<b>1 769<sup>(a)</sup></b>	<b>1 508<sup>(b)</sup></b>

(a) Dont 198 boutiques pour Christian Dior Couture et 57 pour Rimowa.

(b) Hors Rimowa dont le réseau a été intégré en 2017.

### Faits marquants

Le groupe d'activités Mode et Maroquinerie réalise une croissance organique de 15 % de ses ventes en 2018.

L'excellente performance de Louis Vuitton est portée par la dynamique de tous ses territoires créatifs et reflète un juste équilibre entre la vitalité des lignes iconiques et l'apport de nouvelles créations. Ouvrant un nouveau chapitre pour les collections Homme, le premier défilé de Virgil Abloh a reçu en juin un accueil remarquable. Inscrite dans une longue tradition d'amitiés artistiques, la collaboration entre Nicolas Ghesquière, Directeur artistique des collections Femme, et la styliste Grace Coddington décline un bestiaire ludique sur une collection de sacs, accessoires et souliers. En maroquinerie, une nouvelle ligne *New Wave* fait son apparition et les modèles iconiques *Twist*, *Capucines* et *Néonoé* sont revisités. Tandis que sont lancés les premiers parfums Louis Vuitton pour homme, la collection de parfums féminins se développe. Lors du lancement du dernier-né, *Attrape-Rêves*, l'actrice Emma Stone devient l'héroïne du premier film Louis Vuitton dédié au parfum. Toujours en quête d'offrir à ses clients des expériences uniques, la Maison poursuit le développement qualitatif de son réseau de distribution, avec notamment la rénovation de sa boutique de South Coast Plaza en Californie.

Des espaces éphémères sont aussi ouverts dans plusieurs villes du monde. Afin d'accompagner la forte demande pour ses produits, Louis Vuitton met en service en France un nouvel atelier en Vendée en 2018. La Maison reçoit en octobre le prix de « Butterfly Mark » de Positive Luxury pour sa démarche d'excellence en matière de responsabilité sociale et environnementale. Poursuivant son périple autour du monde, l'exposition « Volez, Voguez, Voyagez » s'installe à Shanghai en fin d'année.

Pour sa première année complète au sein du groupe LVMH, Christian Dior Couture réalise un parcours remarquable pour toutes ses catégories de produits et dans toutes les régions, et renforce sa désirabilité partout dans le monde. L'excellence et la créativité de la Maison Dior s'expriment notamment lors des défilés des collections féminines de Maria Grazia Chiuri : le défilé Haute Couture Printemps-Été 2018 très applaudi, d'inspiration surréaliste, est suivi d'un extraordinaire bal masqué dans les jardins du Musée Rodin ; la Croisière défile au Domaine de Chantilly avec un spectaculaire numéro de cavalières traditionnelles mexicaines ; la collection de Prêt-à-Porter Printemps-Été 2019 est accompagnée d'un ballet poétique de danse contemporaine. En juin 2018, le premier défilé Printemps-Été 2019 de Kim Jones, nouveau Directeur artistique des collections Homme, présenté dans la cour de la Garde républicaine, tout comme le défilé Automne 2019 présenté à Tokyo en novembre 2018, reçoivent un accueil retentissant. L'iconique toile de Jouy Dior habille les imposantes façades des plus grandes boutiques de Dior. Pour la première fois, la collection Haute Joaillerie *Dior Dior Dior* est exposée au Musée d'Art Moderne de Paris lors de la semaine de la Couture, avec grand succès.

Fendi continue d'affirmer sa créativité et son savoir-faire à travers ses collections de prêt-à-porter, sacs et souliers, et son défilé Couture à Paris, imaginé par Karl Lagerfeld et Silvia Fendi. L'iconique sac *Peekaboo* fait l'objet d'une campagne digitale innovante, tandis que sont lancées deux collections capsules, *FF Reloaded* et *Fendi Mania*, expressions très contemporaines de la marque. La Maison renforce son réseau de distribution et réaffirme son engagement dans la préservation des savoir-faire avec une exposition à Rome et une participation forte à l'Institut des Métiers d'Excellence LVMH.

La croissance de Loro Piana est portée notamment par le succès de sa récente collection *The Gift of Kings*, issue d'une laine d'une finesse inégalée, emblématique de l'excellence des matières premières que se procure la Maison. Le *Baby Cashmere*, autre matière d'exception, célèbre son 10<sup>e</sup> anniversaire dans une série de boutiques éphémères à travers le monde. Les souliers connaissent une excellente performance. La Maison met l'accent sur le développement du prêt-à-porter féminin et sur l'expérience client dans un réseau de boutiques dont l'expansion reste sélective.

La dynamique de Céline est toujours forte, portée par le succès continu de ses lignes de maroquinerie. La Maison aborde une nouvelle étape de son développement avec l'arrivée de Hedi Slimane en qualité de Directeur de la création artistique et de l'image. En septembre, son premier défilé a connu un grand succès et une énorme résonance.



Givenchy bénéficie du succès des premières collections de Clare Waight Keller, lancées en boutique à partir de février. La création de la robe de mariée de la Duchesse de Sussex a fortement accru la visibilité de la marque. Clare Waight Keller voit son talent distingué à plusieurs reprises au cours de l'année, en particulier par les British Fashion Awards. Une boutique phare est inaugurée sur New Bond Street à Londres.

Sous l'impulsion de son Directeur artistique Jonathan Anderson, Loewe connaît une très bonne dynamique avec notamment le succès de sa nouvelle ligne de maroquinerie *Gate* et la progression rapide du prêt-à-porter. Une offre de cadeaux très étoffée est proposée en fin d'année. La Maison continue d'améliorer et de développer sélectivement son réseau de boutiques.

L'offre urbaine décontractée de Kenzo est renforcée avec un succès particulier chez l'Homme. Le prêt-à-porter féminin affirme l'équilibre recherché entre modernité et désirabilité. L'année est marquée par une expansion géographique significative : ouverture de boutiques et inauguration de la présence digitale aux États-Unis, reprise de la distribution en Chine et à Macao.

Berluti réalise une belle performance et étend sa distribution. Toutes les catégories de produits sont en progression, notamment l'offre d'exception (souliers sur-mesure, cuirs exotiques, commandes spéciales...). Les souliers *Zero Cut*, exécutés dans une seule pièce de cuir, expriment la quintessence du savoir-faire bottier de Berluti. L'année est marquée par l'arrivée de Kris Van Assche en qualité de Directeur artistique.

Marc Jacobs poursuit sa réorganisation et l'évolution de ses gammes de produits. La ligne de maroquinerie *Snapshot* connaît un développement rapide. Une boutique éphémère est inaugurée sur Madison Avenue à New York à l'occasion du lancement de la collection capsule *Redux Grunge Collection 1993/2018*.

Rimowa poursuit une politique de collaborations pour la création de valises en édition limitée. Les collections créées avec la marque de streetwear Supreme et Off-White, le label de Virgil Abloh,

remportent un grand succès et renforcent l'attractivité de Rimowa. La Maison célèbre ses 120 ans et lance sa première campagne mondiale de communication.

Thomas Pink revoit son identité visuelle et devient Pink Shirtmaker London.

### Perspectives

La progression de Louis Vuitton s'inscrit dans la continuité de sa dynamique créative et de son savoir-faire artisanal unique. En termes de produits, des initiatives fortes verront le jour dans tous les métiers. Des projets sont par ailleurs engagés pour plusieurs boutiques emblématiques. Des campagnes et événements liés aux temps forts de l'activité soutiendront ces développements. La Maison poursuivra le renforcement de ses capacités de production avec l'ouverture, début 2019, d'un nouvel atelier situé à Beaulieu-sur-Layon en Maine-et-Loire.

Christian Dior Couture se fixe des objectifs toujours plus ambitieux pour les mois qui viennent. Créativité, innovation et savoir-faire continueront de dynamiser l'activité et plusieurs événements marquants dans les marchés stratégiques renforceront le rayonnement de la Maison dans le monde.

Fendi compte accentuer son développement avec de nombreux lancements au cours des mois qui viennent et grâce à la dynamique des collections de prêt-à-porter et l'enrichissement de l'offre de maroquinerie. Le premier temps fort de l'année sera consacré à la remise en avant de l'iconique sac *Baguette*. Chez Celine, l'arrivée en boutique au premier semestre des premières collections de prêt-à-porter de son nouveau créateur marquera le début du déploiement de son nouveau concept de boutiques. Toutes les Maisons continueront de se concentrer sur la créativité des collections, l'excellence des produits, de la distribution et de l'expérience client. La poursuite de l'extension sélective de leurs réseaux de boutiques ira de pair avec le renforcement de leur stratégie digitale et le développement de leurs ventes en ligne.

## 3. PARFUMS ET COSMÉTIQUES

En 2018, les ventes du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques se sont élevées à 6 092 millions d'euros, soit 13% des ventes totales de LVMH.

### 3.1 Les marques du groupe Parfums et Cosmétiques

La société Parfums Christian Dior est née en 1947, année du premier défilé de Christian Dior, qui a créé le concept révolutionnaire de beauté globale avec le lancement du parfum *Miss Dior*, suivi du maquillage avec le rouge à lèvres *Rouge Dior* lancé en 1953 et du soin, lancé en 1973. Aujourd'hui, Parfums Christian Dior, qui consacre à la recherche 1,2% de ses ventes, se situe à l'avant-garde en matière d'innovation. François Demachy, parfumeur-créateur et Peter Philips, Directeur artistique du maquillage, perpétuent aujourd'hui l'héritage de Christian Dior, mêlant esprit d'audace et savoir-faire, en symbiose avec les collections de la Maison de couture.

Guerlain, fondée en 1828 par Pierre-François-Pascal Guerlain, a créé plus de 700 parfums depuis son origine. La marque jouit d'une image exceptionnelle dans l'univers du parfum. Aujourd'hui, héritier d'un catalogue olfactif de plus de 1100 fragrances, Thierry Wasser, Parfumeur Maison, explore le monde à la recherche des matières premières les plus exclusives. Une audace que partage Olivier Echaudemaison, Creative Director Maquillage, qui œuvre à révéler et sublimer la beauté des femmes. Parmi les parfums emblématiques de la Maison figurent *Sbalimar*, *L'Instant de Guerlain*, *La Petite Robe Noire*.

**Parfums Givenchy**, fondée en 1957, perpétue les valeurs portées par son fondateur, Hubert de Givenchy dans l'univers des parfums, du maquillage et des soins. De *L'Interdit* à *Givenchy Gentleman*, les parfums de la Maison incarnent la vision de la marque. Inspiré par l'esprit avant-gardiste et la sensualité des créations Couture, Nicolas Degennes, Directeur artistique Maquillage et Couleurs, perpétue depuis 1999 l'inventivité propre à la marque.

La première fragrance féminine de **Kenzo Parfums** a vu le jour en 1988. Kenzo Parfums s'est ensuite développé avec des créations dont l'identité unique et décalée pose une empreinte sur le monde de la parfumerie, comme *FlowerbyKenzo*, *L'eau Kenzo* ou *KenzoHomme*.

**Benefit Cosmetics**, créée en 1976 à San Francisco par les jumelles Jean et Jane Ford, a rejoint LVMH fin 1999. Benefit s'est façonné un statut résolument à part dans le paysage des marques de cosmétiques avec la pertinence et l'efficacité de ses produits aux noms audacieux teintés d'humour, ses packagings créatifs et ses services sur mesure.

**Fresh**, simple boutique d'apothicaire ouverte en 1991 à l'origine, a rejoint LVMH en septembre 2000. Fidèle à son usage d'ingrédients naturels tels que le sucre, la Maison continue de développer son approche unique associant ingrédients innovants et rituels de beauté ancestraux pour créer une expérience sensorielle totale.

### 3.2 Position concurrentielle

Au niveau mondial, les marques du groupe LVMH ont bénéficié en 2018 d'une croissance supérieure à celle du marché, leur permettant ainsi d'accroître leur part de marché sur les principaux

### 3.3 La recherche

Innovation et recherche perpétuelle de performance sont au cœur de l'ADN des marques de Parfums et Cosmétiques du Groupe. Les marques du Groupe ont mutualisé leurs ressources dans le domaine de la recherche et développement dès 1997 avec un centre en commun à Saint-Jean-de-Braye (France), sur le site industriel de Parfums Christian Dior. Avec la création de Hélios il y a quelques années, LVMH Recherche a investi dans un nouveau centre de R&D, afin de développer ses activités dans des conditions optimales et de s'impliquer encore davantage dans des programmes scientifiques ambitieux. Situé en plein cœur de la Cosmetic Valley, Hélios accueille environ 270 chercheurs et plus de 20 métiers nécessitant des expertises pointues telles

**Parfums Loewe** lance son premier parfum en 1972. Les Parfums Loewe incarnent l'esprit espagnol : élégants, raffinés, lumineux, forts et imprévisibles avec des essences fleuries, boisées et citronnées.

**Make Up For Ever**, créée en 1984, qui a rejoint LVMH en 1999, est une marque de maquillage professionnel offrant une ligne de produits innovants et d'une qualité exceptionnelle pour les artistes de la scène, les makeup artists et les passionnés de maquillage dans le monde entier.

**Acqua di Parma** a été fondée en 1916 à Parme et acquise par LVMH en 2001. À travers des fragrances et des produits de beauté empreints d'élégance, Acqua di Parma, symbole du savoir-faire et du savoir-vivre italiens, incarne un luxe discret.

**Kendo** est un incubateur de marques cosmétiques créé en 2010, qui regroupe aujourd'hui 5 marques : Kat Von D Beauty, Marc Jacobs Beauty, Ole Henriksen, Bite Beauty et Fenty Beauty by Rihanna lancée en 2017. Elles sont principalement distribuées par Sephora.

**Maison Francis Kurkdjian**, fondée en 2009 par Francis Kurkdjian, créateur de parfums renommé qui offre de nouveaux territoires d'expression au parfum à travers la création de son atelier de parfum sur-mesure, ses collaborations artistiques et ses installations éphémères. Cette acquisition, réalisée en 2017, permet au groupe LVMH de se positionner dans le domaine des parfums de niche en pleine expansion actuellement.

marchés suivis avec des panels externes tels que le panel NPD ou le « Beauty Research sell-out panel ».

que la biologie moléculaire et cellulaire, la dermatologie, l'ethnobotanique... Second pôle français de recherche cosmétique, l'équipe est composée de chercheurs, biologistes et formulateurs qui collaborent étroitement avec les plus prestigieuses universités du monde. Deux centres d'innovation, au Japon et en Chine, répondent aux besoins spécifiques des femmes asiatiques. Grâce à leurs connaissances des mécanismes cellulaires, les chercheurs ont mis à jour les cibles biologiques qui construisent la beauté et la jeunesse de la peau : protection des cellules souches cutanées, hydratation liée aux aquaporines, mécanismes de détoxification cutanés. Plus de 200 brevets couronnent leurs innovations.

### 3.4 Production, sources d'approvisionnement et sous-traitance

Les cinq centres de production français de Guerlain, Parfums Christian Dior et LVMH Fragrances Brands assurent la quasi-totalité de la production des quatre grandes marques françaises, y compris Kenzo Parfums, tant dans le domaine des produits parfumants que dans ceux du maquillage ou des produits de soin. Make Up For Ever dispose également de capacités de production en France. Les marques Benefit, Parfums Loewe, et Fresh confient la fabrication de leurs produits pour partie aux autres marques du Groupe, le solde étant sous-traité à l'extérieur du Groupe.

Au total, la sous-traitance industrielle représente en 2018, pour cette activité, environ 8% du coût des ventes ; s'y ajoutent environ 10 millions d'euros de sous-traitance logistique.

### 3.5 Distribution et communication

La présence d'un large éventail de marques au sein du groupe d'activités génère des synergies et constitue une force sur le marché. L'effet de volume permet notamment l'achat d'espace publicitaire à des tarifs compétitifs et la négociation de meilleurs emplacements dans les grands magasins. L'utilisation de services partagés par les filiales augmente l'efficacité des fonctions de support de distribution dans le monde et facilite l'expansion des marques les plus récentes. Ces économies d'échelle permettent d'investir davantage dans la création et la communication, qui sont deux facteurs clés de succès dans le secteur d'activités des Parfums et Cosmétiques.

L'excellence de la distribution est un axe clé pour les Maisons de Parfums et Cosmétiques. Elle passe par l'expertise et l'attention des conseillers, et par l'innovation dans les points de vente. Les produits des marques de Parfums et Cosmétiques du Groupe sont commercialisés principalement dans les circuits dits de « distribution sélective », par opposition à la grande distribution et à la parapharmacie, mais également pour certaines marques dans leurs propres boutiques.

Les produits de Parfums Christian Dior sont principalement distribués dans les enseignes de distribution sélective, telles Sephora, et les grands magasins. Les produits Guerlain sont

Les matières sèches, c'est-à-dire les flacons, bouchons, et tout autre élément constituant le contenant ou l'emballage, sont acquis auprès de fournisseurs hors Groupe, ainsi que les matières premières entrant dans l'élaboration des produits finis. Dans certains cas, ces matières ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre limité de fournisseurs français ou étrangers.

Les formules des produits sont développées majoritairement dans les laboratoires de LVMH Recherche à Saint-Jean-de-Braye en France, le Groupe pouvant également acquérir ou développer des formules auprès de sociétés spécialisées, notamment dans le domaine des jus de parfums.

majoritairement distribués à travers son réseau de boutiques en propre, complété par un réseau de points de vente partenaires. En outre, son savoir-faire unique est mis en valeur dans les boutiques Guerlain Parfumeur qui proposent une immersion captivante dans l'univers de la Maison. Outre les ventes réalisées par ses soixante-dix-neuf boutiques exclusives à travers le monde, Benefit est actuellement distribuée dans une cinquantaine de pays à travers le monde. Les produits Make Up For Ever sont distribués dans des boutiques exclusives à Paris, New York, Los Angeles et Dallas, et dans différents circuits de distribution sélective, notamment en France, en Europe, aux États-Unis, marchés développés en partenariat avec Sephora, mais aussi en Chine, en Corée du Sud et au Moyen-Orient. Aujourd'hui basée à Milan, Acqua di Parma s'appuie sur un réseau de distribution exclusif, dont ses boutiques en propre. Les marques de Kendo sont principalement distribuées par Sephora.

En réponse aux attentes des jeunes générations, à la recherche de singularité et à la demande d'une expérience physique et virtuelle unifiée, toutes les marques accélèrent la mise en œuvre de leurs dispositifs de vente en ligne et renforcent leurs initiatives et contenus digitaux. L'intégration d'outils digitaux se poursuit activement dans le but d'élever l'expérience client et de séduire de nouveaux consommateurs.

### 3.6 Faits marquants 2018 et perspectives 2019

	2018	2017	2016
<b>Ventes (en millions d'euros)</b>	<b>6 092</b>	<b>5 560</b>	<b>4 953</b>
<b>Ventes par ligne de produits (en %)</b>			
Parfums	35	36	38
Maquillage	47	47	44
Produits de soins	18	17	18
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Ventes par zone géographique de destination (en %)</b>			
France	11	11	12
Europe (hors France)	22	24	25
États-Unis	16	17	18
Japon	5	5	5
Asie (hors Japon)	35	30	28
Autres marchés	11	13	12
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)</b>	<b>676</b>	<b>600</b>	<b>551</b>
<b>Marge opérationnelle (en %)</b>	<b>11,1</b>	<b>10,8</b>	<b>11,1</b>
<b>Investissements d'exploitation de la période (en millions d'euros)</b>	<b>330</b>	<b>286</b>	<b>268</b>
<b>Nombre de boutiques</b>	<b>354</b>	<b>302</b>	<b>248</b>

#### Faits marquants

Portée principalement par les performances de ses marques phares, l'activité Parfums et Cosmétiques enregistre une forte croissance, particulièrement élevée en Asie. Reflet de la créativité et de la démarche d'excellence des différentes Maisons, l'ensemble des catégories de produits contribue à cette progression.

Parfums Christian Dior réussit à nouveau une excellente année et gagne des parts de marché, témoignant de la vitalité de ses parfums emblématiques et du succès de ses innovations. *J'adore*, soutenu par une nouvelle communication, réalise de nouvelles avancées et *Miss Dior* établit son leadership en Asie. Le parfum masculin *Sauvage*, dont la gamme s'enrichit d'une Eau de Parfum, connaît une croissance exceptionnelle. Avec le lancement de *Joy de Dior*, incarné par l'actrice Jennifer Lawrence, la marque ouvre un nouveau territoire olfactif. Le concept de boutiques Maison Christian Dior, proposant une collection de fragrances d'exception, confirme son attractivité avec d'excellents résultats. Parfums Christian Dior met en valeur son ancrage à Grasse, à la fois terre d'inspiration, lieu de création avec Les Fontaines Parfumées, laboratoire de François Demachy, et terroir d'exception pour ses domaines de fleurs à parfum. Nourri de la vision créative de Peter Philips et servi par une forte communication digitale, le maquillage renforce ses positions avec de belles performances sur le rouge à lèvres avec notamment celles du nouveau rouge à lèvres *Ultra Rouge* et une accélération notable sur celui du teint grâce aux nouveautés de la gamme *Forever* et au lancement

de *Teint Dior Backstage Face & Body* inspiré des techniques des *make-up artists*. Le soin bénéficie du dynamisme de l'Asie, de la vitalité et des innovations de la gamme *Prestige*, *Micro-Huile de Rose* et *Micro-Sérum de Rose*. *Capture Youth*, lancé en janvier 2018, recrute une clientèle de trentenaires autour de six sérums à l'efficacité ciblée.

Guerlain réalise une performance remarquable. L'activité du parfum est très soutenue avec l'expansion de *Mon Guerlain* et le déploiement international des boutiques Guerlain Parfumeur qui proposent une immersion captivante dans l'univers de la Maison. La dynamique du maquillage est portée par le grand succès de *Rouge G*, dont l'offre de personnalisation est inégalée avec 450 combinaisons possibles d'écrins et de couleurs. Dans le domaine du soin, Guerlain bénéficie de la forte croissance de ses lignes *Orchidée Impériale* et *Abeille Royale*. Fidèle à son engagement durable « Au Nom de la Beauté », la Maison continue de renforcer ses actions pour la préservation de la biodiversité, notamment en faveur des abeilles. Lors des Journées Particulières LVMH, Guerlain a célébré ses 190 ans avec le public en dévoilant une scénographie exceptionnelle au 68 Champs-Élysées, son adresse emblématique.

Parfums Givenchy accélère sa croissance avec un rythme très soutenu en Europe dans le domaine du parfum et de fortes progressions du maquillage en Asie. Le succès du nouveau parfum féminin *L'Interdit* incarné par l'actrice Rooney Mara permet à la marque de gagner des parts de marché. Les ventes de maquillage sont particulièrement soutenues sur les lèvres et le teint.

Kenzo Parfums poursuit le déploiement de *Kenzo World* et revisite son icône *Flower by Kenzo* avec une nouvelle communication filmée dans les rues de San Francisco. Avec le lancement très réussi de *BADgal BANG!*, *Benefit* se hisse au premier rang mondial de la catégorie du mascara. La Maison conforte aussi sa première place sur le sourcil grâce au succès de *Brow Contour*, un crayon 4-en-1 très innovant. *Make Up For Ever* poursuit son développement à l'international, en particulier grâce à l'expansion de ses ventes en ligne. *Fresh* connaît une forte croissance, notamment en Asie, avec le succès de ses lignes de soin *Rose* et *Black Tea*. Cette gamme s'enrichit de l'essence anti-âge pour le visage *Black Tea Kombucha*, offrant toujours une expérience sensorielle unique grâce à la fusion d'ingrédients naturels efficaces, de rituels traditionnels et de science moderne. *Acqua di Parma* voit ses lignes *Colonia* progresser fortement, grâce notamment à *Colonia Pura*, tandis que la fragrance *Chinotto di Liguria* vient compléter la gamme *Blu Mediterraneo*. Pour sa première année complète d'activité, *Fenty Beauty by Rihanna* confirme son succès mondial à travers une communication digitale très active et un programme soutenu d'innovation sur le teint et les lèvres avec le rouge à lèvres *Mattemoiselle*. La dynamique de *Marc Jacobs Beauty* est soutenue par le lancement de son nouveau fond de teint liquide *Shameless*. Parfums Loewe lance l'édition féminine de sa ligne *Solo Loewe*. Maison Francis Kurkdjian bénéficie de la très forte croissance de son parfum emblématique *Baccarat Rouge 540* et continue d'affirmer son savoir-faire d'exception d'artisan parfumeur.

## Perspectives

Dans un environnement de marché très compétitif, le groupe Parfums et Cosmétiques s'appuiera sur son portefeuille de marques bien différencié pour gagner de nouvelles parts de marché. Les Maisons se concentreront sur l'accélération de leur dynamique d'innovation, sur la qualité de leur distribution et sur leur communication digitale. Parfums Christian Dior innovera dans ses trois catégories de produits. En parfum, la Maison continuera de valoriser ses piliers mondiaux avec un soutien fort en communication, en lien avec la Couture, et déploiera son concept de boutiques ainsi que la construction d'une expérience client unique autour du parfum tant en boutique qu'en ligne. S'appuyant notamment sur l'expertise des maquilleurs professionnels et l'esprit couture de la Maison, le maquillage fera l'objet d'un plan d'innovation très soutenu, servi par une activation digitale renforcée. Le soin Dior, avec la volonté d'accélérer les avancées

de la marque sur la ligne *Prestige* et l'anti-âge, sera porté par la dynamique de l'Asie. Guerlain poursuivra le déploiement des boutiques Guerlain Parfumeur, le développement des gammes phares en maquillage et soin et le lancement d'un fond de teint alliant performance et naturalité, en ligne avec l'engagement durable de la Maison «Au nom de la Beauté». Une nouvelle variante olfactive de *L'Interdit* et de fortes innovations en maquillage contribueront à accélérer le développement de Parfums Givenchy. Les initiatives de Benefit porteront principalement sur les produits pour les sourcils afin de renforcer son leadership de la catégorie et sur la communication de son positionnement unique, en particulier dans l'univers digital. Kenzo lancera une eau de parfum légère *Flower by Kenzo* et une nouvelle variante de *Kenzo World*. Parfums Loewe lancera sa toute nouvelle identité visuelle, soutenue par une campagne inédite matérialisant un lien plus étroit avec la Couture. Fenty Beauty by Rihanna continuera son expansion à l'international, notamment en Asie.

## 4. MONTRES ET JOAILLERIE

En 2018, les ventes du groupe d'activités Montres et Joaillerie ont représenté 9% des ventes totales de LVMH.

### 4.1 Les marques du groupe Montres et Joaillerie

TAG Heuer, pionnier de l'horlogerie suisse depuis 1860, acquise par LVMH en novembre 1999, conjugue innovations technologiques, chronométrage de précision et designs avant-gardistes pour donner naissance à des produits à la précision extrême. Les séries les plus réputées pour les montres et chronographes classiques et automatiques sont *Carrera*, *Aquaracer*, *Formula 1*, *Link* et *Monaco*. TAG Heuer a lancé en 2010 son premier mouvement développé et fabriqué dans sa manufacture et, en 2015, une montre connectée.

Hublot, marque fondée en 1980 et faisant partie de LVMH depuis 2008, a innové dès son origine en créant la première montre dotée d'un bracelet en caoutchouc naturel. Dotée d'un savoir-faire horloger de premier plan, la marque est reconnue pour son concept original de fusion de matériaux nobles et technologiques et pour son modèle icône *Big Bang* né en 2005. En parallèle aux nombreuses déclinaisons de ce modèle, Hublot a lancé les gammes *Classic Fusion* et, plus récemment, *Spirit of Big Bang*.

Zenith, fondée en 1865 et implantée au Locle près du Jura suisse, a rejoint LVMH en novembre 1999. Zenith appartient au cercle très restreint des manufactures horlogères. Le terme manufacture désigne, dans le monde de l'horlogerie, une entreprise qui assure intégralement la conception et la fabrication des mouvements mécaniques. Les deux mouvements phares

de Zenith, le chronographe *El Primero* et le mouvement *Elite*, références absolues de l'horlogerie helvétique, équipent les montres vendues sous sa marque.

Bvlgari, fondée en 1884, synonyme de créativité et d'excellence dans le monde entier, est unanimement reconnue comme l'un des acteurs majeurs de son secteur. La célèbre Maison italienne tient une place prééminente dans les domaines de la joaillerie, avec une réputation exceptionnelle pour son savoir-faire dans la combinaison des pierres de couleur et de l'horlogerie, de même qu'un rang significatif dans celui des parfums et des accessoires. Ses lignes iconiques comprennent *Serpenti*, *B.Zero1*, *Diva* et *Octo*.

Chaumet, joaillier depuis 1780, maintient un savoir-faire prestigieux qui se reflète dans toutes ses créations, qu'il s'agisse de pièces de Haute Joaillerie, de collections de bijoux ou de montres. Ses lignes majeures sont *Joséphine* et *Liens*. Le groupe LVMH a acquis Chaumet en 1999.

Fred, fondée en 1936 et faisant partie de LVMH depuis 1995, est présente dans la Haute Joaillerie, la joaillerie et l'horlogerie. Depuis son arrivée au sein du Groupe, Fred a entrepris un renouvellement complet de sa création, de son image et de sa distribution. Ce renouveau se traduit dans un style audacieux et contemporain porté en particulier par sa ligne iconique, *Force 10*.

### 4.2 Position concurrentielle

Le marché de la Joaillerie est très fragmenté et se compose à la fois de quelques grands acteurs internationaux mais également de nombreuses marques indépendantes de tailles et de nationalités

très variées. LVMH, dont les marques sont présentes dans le monde entier, se positionne parmi les premiers groupes internationaux.

### 4.3 La distribution

Le groupe d'activités, désormais largement déployé à l'international, bénéficie de la coordination et de la mise en commun de moyens administratifs, commerciaux et marketing. Un réseau de services après-vente multimarques afin d'améliorer la satisfaction de sa clientèle a été progressivement mis en place à travers le monde. LVMH Montres et Joaillerie dispose d'une organisation territoriale couvrant tous les marchés européens, le continent américain, le Nord de l'Asie, le Japon et la région Asie-Pacifique.

Le pôle d'activités met l'accent sur la qualité et la productivité des réseaux de distribution ainsi que le développement des ventes en ligne. Dans le domaine de la distribution multimarques, cet

objectif se traduit par une grande sélectivité dans le choix des détaillants et la construction de relations de partenariat pour qu'ils soient d'excellents ambassadeurs des marques auprès du client final. Tout aussi sélectif, le développement des boutiques en propre, rénovations et nouvelles ouvertures, se poursuit sur les marchés porteurs, dans des villes clés.

Le réseau de boutiques des marques de Montres et Joaillerie compte 428 boutiques en propre fin 2018, situées dans des emplacements prestigieux des plus grandes villes du monde. Le groupe Montres et Joaillerie a également développé un réseau de franchises.

### 4.4 Sources d'approvisionnement et sous-traitance

Pour l'horlogerie, une coordination industrielle a été mise en place par l'utilisation de ressources communes, en particulier pour la conception de prototypes, et par un partage des meilleures méthodes en matière d'investissements, d'amélioration de la productivité et de négociation des conditions d'achat auprès des fournisseurs. Pour la joaillerie un contrôle centralisé des diamants a été introduit ainsi qu'une coopération technique entre Maisons pour le développement de nouveaux produits.

Grâce à ses ateliers et manufactures suisses, situés au Locle, à La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel, à Cornol, à Tramelan, au Sentier, à Chevenez et à Nyon, le Groupe assure une grande partie de l'assemblage des montres et chronographes vendus sous les marques TAG Heuer, Hublot, Zenith, Bvlgari, Montres Dior, Chaumet et Fred, la conception et fabrication de mouvements mécaniques notamment *El Primero* et *Elite* de Zenith, le *Heuer 01* de TAG Heuer, l'*UNICO* de Hublot et le *Solotempo* de Bvlgari ainsi

que la fabrication d'une partie des composants critiques que sont les cadrans, les boîtes et les bracelets. La Manufacture de Zenith au Locle a fait l'objet d'une rénovation majeure en 2012. En 2013, TAG Heuer a inauguré une nouvelle manufacture de mouvements à Chevenez et en 2015 Hublot s'est doté d'une deuxième manufacture sur son site de Nyon.

Bvlgari a ouvert, fin 2016, une manufacture joaillière en Italie, à Valenza. La Maison exploite également un atelier de Haute Joaillerie à Rome.

Globalement, dans les activités horlogères et joaillères, la sous-traitance représente en 2018 environ 10 % du coût des ventes.

Bien que le groupe Montres et Joaillerie ait parfois recours à des tiers pour le dessin de ses modèles, ceux-ci sont le plus souvent élaborés dans ses propres bureaux d'études.

### 4.5 Faits marquants 2018 et perspectives 2019

	2018	2017	2016
<b>Ventes (en millions d'euros)</b>	<b>4 123</b>	<b>3 805</b>	<b>3 468</b>
<b>Ventes par zone géographique de destination (en %)</b>			
France	6	6	5
Europe (hors France)	23	25	26
États-Unis	9	9	10
Japon	12	13	14
Asie (hors Japon)	35	31	28
Autres marchés	15	16	17
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)</b>	<b>703</b>	<b>512</b>	<b>458</b>
<b>Marge opérationnelle (en %)</b>	<b>17,1</b>	<b>13,5</b>	<b>13,2</b>
<b>Investissements d'exploitation de la période (en millions d'euros)</b>	<b>303</b>	<b>269</b>	<b>229</b>
<b>Nombre de boutiques</b>	<b>428</b>	<b>405</b>	<b>397</b>

#### Faits marquants

La croissance du groupe Montres et Joaillerie est toujours portée par la créativité des Maisons et les bonnes performances de leurs boutiques. La joaillerie fait preuve d'une remarquable dynamique et gagne des parts de marché. Dans un environnement encore difficile, l'activité horlogère progresse grâce à la force des lignes phares des Maisons et à l'excellence de leurs innovations.

Bvlgari réalise une très belle année et continue d'accroître ses parts de marché. La joaillerie bénéficie d'une forte dynamique créative. Les lignes *Serpenti*, *B.Zero1* et *Diva's Dream* s'enrichissent de nouveautés et le lancement de la collection *Fiorever*, conçue autour d'un diamant central et de l'or blanc, s'annonce comme un nouveau pilier pour la marque. La collection de Haute Joaillerie *Wild Pop*, incarnation de la modernité et du savoir-faire de Bvlgari, poursuit son déploiement. En horlogerie, les nouvelles montres *Lucea*, *Serpenti Tubogas* et *Diva's Dream* rencontrent un vif succès et l'accueil réservé aux nouveaux modèles *Octo Finissimo* confirme le potentiel iconique de cette ligne masculine. La dynamique en maroquinerie est portée par les modèles *Serpenti Forever* et *Black Glam*. Le plan d'amélioration des boutiques se poursuit avec des réouvertures à Hong Kong et Milan, tandis

que de nouvelles boutiques sont ouvertes, notamment à Boston et Saint-Petersbourg. Un programme d'espaces éphémères complète et anime ce réseau. Le développement dans le secteur de l'hôtellerie de luxe se poursuit avec l'inauguration d'un nouvel établissement *Bulgari Hotels & Resorts* à Shanghai. Au musée du Kremlin à Moscou, l'exposition « Tribute to Femininity » présente plus de 500 pièces de joaillerie exceptionnelles qui racontent la Maison, la richesse de son inspiration, sa créativité visionnaire et son artisanat raffiné.

TAG Heuer continue de renforcer ses lignes phares *Carrera*, *Aquaracer* et *Formula 1*. Le catalogue s'enrichit des éditions limitées *Monaco Bamford* et *Carrera Fujiwara*, tandis qu'une variante 41 mm de la montre connectée élargit l'offre avec succès. L'année est aussi marquée par l'ouverture d'une boutique phare sur la 5<sup>e</sup> Avenue à New York et d'une boutique modulaire et connectée, fidèle à l'esprit d'avant-garde de la Maison, dans le quartier de Ginza à Tokyo. Son équipe d'ambassadeurs, ses contrats dans les domaines sportifs ou culturels et sa présence très active dans les réseaux sociaux permettent à TAG Heuer de développer sa visibilité auprès de sa clientèle cible.

Hublot poursuit sa croissance vigoureuse, nourrie par les lignes *Classic Fusion* et *Big Bang* ainsi que la contribution de *Spirit of Big Bang*, dorénavant troisième pilier de la marque. La Maison illustre sa créativité en lançant des modèles étonnants ou très techniques, tels la *Meca-10 Ceramic Blue* ou la *Classic Fusion Aerofusion Orlinski* réalisée avec le plasticien français Richard Orlinski. De nouvelles boutiques sont ouvertes à Londres et Genève et une boutique est reprise à Beverly Hills. Un programme de communication associant partenariats prestigieux, événements et forte activité digitale soutient la notoriété de la marque. Un accent particulier a été donné à la Coupe du Monde de football 2018, avec notamment la première montre Hublot connectée, la *Big Bang Referee 2018*. Le jeune footballeur Kylian Mbappé a rejoint le réseau d'ambassadeurs de la Maison.

Tout en développant ses collections iconiques, *Chronomaster*, *Elite* et *Pilot*, Zenith complète le lancement de sa ligne *Defy*. Celle-ci rencontre un vif succès avec son modèle révolutionnaire *El Primero 21* qui affiche la mesure du centième de seconde. Zenith continue de consolider son organisation tout en bénéficiant des

synergies offertes par les autres Maisons horlogères du Groupe.

Le succès des lignes *Liens* et *Joséphine* et la poursuite de sa montée en gamme portent la croissance de **Chaumet**, notamment en Chine. Les créations *Liens Séduction*, les bracelets *Liens Evidence* et les nouvelles bagues *Joséphine Aigrette* enrichissent les lignes phares. La Maison exprime sa forte créativité en Haute Joaillerie en lançant la collection *Les Mondes de Chaumet* qui se décline en trois chapitres, *Promenades Impériales*, *Chant du Printemps* et *Trésors d'Afrique*. Le succès de l'exposition du musée Mitsubishi Ichigokan présentant la culture et l'histoire de Chaumet renforce le rayonnement de la Maison au Japon. Le développement du réseau de boutiques se poursuit, notamment en Asie.

Fred appuie sa croissance sur sa ligne *Force 10* et sa nouvelle collection *8°0*. La Maison ouvre de nouvelles boutiques à Tokyo, Macao, Saint-Tropez et Busan en Corée.

### Perspectives

Avec une constante vigilance et une grande sélectivité dans l'allocation des ressources, le groupe Montres et Joaillerie poursuit activement son objectif de gains de parts de marché. Cette ambition repose sur le maintien des vecteurs clés de sa dynamique : la grande créativité des Maisons, alliée à leur recherche constante de perfection au service des lignes iconiques et des nouvelles collections ; le renforcement de leur excellence artisanale et de leur avance technologique grâce aux investissements dédiés aux capacités de production ; le ciblage précis des programmes de communication, en particulier dans le domaine digital, afin d'accroître la visibilité et le rayonnement des marques horlogères et joaillières dans les régions clés ; enfin, l'amélioration de la qualité, de la productivité et de la rentabilité des réseaux de distribution reste un axe majeur. **Bulgari** poursuivra l'extension de son réseau, avec notamment l'ouverture à Paris d'une boutique phare avenue des Champs-Élysées et l'agrandissement de la boutique de la place Vendôme ainsi que des ouvertures et rénovations sélectives en Asie et aux États-Unis. La ligne phare *B.Zero1* célébrera ses 20 ans. TAG Heuer prévoit des ouvertures en Chine et à Hong Kong. **Chaumet** poursuivra le déploiement de son nouveau concept de boutiques avec des projets qui renforceront sa visibilité en Europe.

## 5. DISTRIBUTION SÉLECTIVE

En 2018, les ventes du groupe d'activités Distribution sélective ont représenté 29 % des ventes totales de LVMH.

### 5.1 L'activité «travel retail»

#### DFS

Duty Free Shoppers (« DFS »), qui a rejoint LVMH en 1997, est le pionnier et le leader mondial de la vente de produits de luxe aux voyageurs internationaux. Son activité est très liée aux cycles du tourisme.

Depuis son origine en 1960 en qualité de concessionnaire de produits hors taxes au sein de l'aéroport de Kai Tak à Hong Kong, DFS a acquis une connaissance approfondie des besoins de la clientèle des voyageurs, a bâti de solides partenariats avec les tour-opérateurs japonais et internationaux ainsi qu'avec les plus grandes marques de luxe et a considérablement développé son activité, tout particulièrement au sein des destinations touristiques situées dans la région Asie-Pacifique.

En lien avec le « travel retail », DFS a également développé ses boutiques *Galleria* de centre-ville, qui assurent aujourd'hui près de 60 % de ses ventes. D'une superficie de 6 000 à 12 000 mètres carrés environ, les vingt *Gallerias* de DFS sont implantées dans les centres-villes d'importantes destinations aériennes en Asie-Pacifique, aux États-Unis, au Japon, et en Europe, avec la *T Fondaco dei Tedeschi* inaugurée en 2016 à Venise en Italie. Chacune associe en un même lieu, à proximité des hôtels où séjournent les voyageurs, deux espaces commerciaux différents et complémentaires : une offre généraliste de produits de luxe (parfums et cosmétiques, mode et accessoires...) et une galerie de boutiques de grandes marques appartenant ou non au groupe LVMH (Louis Vuitton, Hermès, Bvlgari, Tiffany, Christian Dior, Chanel, Prada, Fendi, Celine...).

## 5.2 L'activité « selective retail »

### Sephora

L'enseigne Sephora, fondée en 1969, a développé au fil du temps un concept de parfumerie alliant le libre accès et le conseil. Ce concept a donné naissance à une nouvelle génération de boutiques à l'architecture sobre et luxueuse, structurées en trois espaces dédiés respectivement au parfum, au maquillage et au soin. Grâce à la qualité de ce concept, Sephora a su conquérir la confiance des marques sélectives de parfums et cosmétiques. L'enseigne propose en outre depuis 1995 des produits vendus sous sa propre marque et a développé une offre de produits exclusifs grâce à son association avec des marques sélectionnées pour leur audace et leur créativité.

Depuis son acquisition par LVMH en juillet 1997, Sephora a connu une expansion rapide en Europe en ouvrant de nouvelles boutiques et en réalisant l'acquisition de sociétés exploitant des chaînes de parfumerie. En Europe, Sephora est implantée dans 16 pays. Le concept de Sephora a traversé l'Atlantique en 1998, avec une forte présence aux États-Unis, un site Internet, sephora.com, et un réseau au Canada. Sephora est implantée en Chine depuis 2005. L'enseigne est également présente au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Russie, via l'enseigne de distribution de parfums et cosmétiques *Ile de Beauté*, détenue à 100 % depuis 2016, et en Asie du Sud-Est, notamment via l'acquisition en 2015 du site de e-commerce *Luxola*, présent dans huit pays d'Asie du Sud-Est.

Sephora se situe à l'avant-garde de la transformation qui s'opère en distribution avec l'inexorable montée en puissance de la digitalisation. S'appuyant sur la complémentarité entre commerce

## 5.3 Position concurrentielle

Suite à la récente consolidation du marché, DFS est désormais le quatrième opérateur en Travel Retail (selon une Étude Bain réalisée sur base de données à fin 2016). Aux États-Unis, Sephora est leader du marché depuis le premier trimestre 2016, et continue sa progression depuis. En France, où le marché de la Beauté

Tout en poursuivant le développement de ses *Gallerias*, DFS maintient son intérêt stratégique pour les concessions d'aéroports si celles-ci sont remportées ou renouvelées dans de bonnes conditions économiques. DFS est actuellement présent dans une vingtaine d'aéroports internationaux situés en Asie-Pacifique, aux États-Unis, au Japon et à Abu Dhabi.

### Starboard Cruise Services

Starboard Cruise Services, dont l'acquisition a été réalisée par LVMH en 2000, est une société américaine fondée en 1958, leader mondial de la vente de produits de luxe hors taxes à bord des navires de croisière. Elle fournit ses services à environ 90 bateaux représentant plusieurs compagnies maritimes. Elle édite, en outre, des revues touristiques, des catalogues et fiches publicitaires disponibles à bord des navires.

physique et électronique et sur sa présence forte sur les réseaux sociaux, l'enseigne multiplie les points de contact et les occasions de complicité avec ses clients. Avec ses sites internet, ses boutiques digitalisées, les applications mobiles au service de ses clients et de ses conseillers, la Maison conçoit une expérience de la beauté omnicanale, toujours plus innovante et personnalisée, offrant interactivité, fluidité et flexibilité dans le parcours d'achat.

### Le Bon Marché

Le Bon Marché Rive Gauche, premier grand magasin au monde à avoir vu le jour, ouvre ses portes en 1852, sous l'impulsion d'Aristide Boucicaut. À la fois précurseur et prescripteur, Le Bon Marché Rive Gauche présente une sélection de marques pointue et exclusive, au cœur d'un concept architectural fort. Les clients internationaux à la recherche d'une véritable expérience parisienne y côtoient une clientèle française attachée à l'esprit singulier du lieu et à la qualité du service. Unique grand magasin de la rive gauche à Paris, il a été acquis par LVMH en 1998.

### La Grande Épicerie de Paris

La nouvelle Grande Épicerie de Paris, inaugurée fin 2013, est un concept d'épicerie très ambitieux. La Grande Épicerie de Paris propose à ses clients une expérience gourmande unique, servie par le savoir-faire de ses artisans, de ses architectes et des artistes choisis pour ce projet, afin de devenir un lieu incontournable de la gastronomie. La Grande Épicerie de Paris, historiquement installée au rez-de-chaussée du Bon Marché, est également présente depuis 2017 rue de Passy dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, dans les anciens locaux de Franck et Fils.

Prestige (hors e-commerce) décline de 3,3 % en 2018 par rapport à 2017, Sephora améliore légèrement sa part de marché. Par ailleurs, Sephora continue de gagner des parts de marché au Canada où elle est leader depuis 2015 et en Italie.



## 5.4 Faits marquants 2018 et perspectives 2019

	2018	2017	2016
<b>Ventes</b> (en millions d'euros)	<b>13 646</b>	<b>13 311</b>	<b>11 973</b>
<b>Ventes par zone géographique de destination</b> (en %)			
France	12	12	12
Europe (hors France)	9	8	8
États-Unis	38	39	41
Japon	2	1	1
Asie (hors Japon)	27	28	27
Autres marchés	12	12	11
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>			
(en millions d'euros)	<b>1 382</b>	<b>1 075</b>	<b>919</b>
<b>Marge opérationnelle</b> (en %)	<b>10,1</b>	<b>8,1</b>	<b>7,7</b>
<b>Investissements d'exploitation de la période</b> (en millions d'euros)			
	<b>537</b>	<b>570</b>	<b>558</b>
<b>Nombre de boutiques</b>			
Sephora	1 886	1 825	1 726
Autres	54	55	52

### Faits marquants

Par leur dynamique soutenue, toutes les Maisons qui composent l'activité Distribution sélective contribuent à la croissance organique de 6% des ventes en 2018. Elle ressort à 12% en excluant l'impact de l'arrêt fin 2017 des concessions aéroportuaires de DFS à Hong Kong.

Sephora réalise une nouvelle année de forte croissance, en particulier en Amérique du Nord, en Asie et au Moyen-Orient, et gagne des parts de marché. Au contact de ses clients dans plus de 1 900 boutiques et via 29 sites de vente en ligne, la Maison, présente à travers 34 pays, est nommée « Retailer de l'année » lors de l'édition 2018 du World Retail Congress. Son succès mondial, sa dynamique d'innovation continue et son avance dans l'univers digital sont ainsi mis en lumière. L'expansion se poursuit via l'ouverture de plus de 100 boutiques dans le monde, comme les très belles boutiques de Nanjing Road à Shanghai, Zeil à Francfort et Gare Saint-Lazare à Paris, la création du site de vente en ligne en Allemagne, la nouvelle version du site sephora.fr complètement réinventé et les nombreuses innovations digitales du site sephora.cn. La Maison opère avec succès l'ouverture de ses premiers points de vente sous l'enseigne Sephora en Russie et la rénovation des boutiques emblématiques de Soho à New York et Milan Duomo en Italie. Elle continue de renforcer la personnalisation de l'expérience offerte à ses clients afin de toujours mieux les captiver et les satisfaire. Grâce à des équipes engagées, ses boutiques proposent des services de soins et maquillage toujours renouvelés autour des *Beauty Hubs*, ainsi qu'un véritable parcours expérientiel à travers la boutique. Dans tout son écosystème digital, des outils interactifs de l'application mobile permettent par ailleurs de prolonger l'expérience et de se connecter à la communauté des « Beauty Addicts ». Cette relation personnalisée et omnicanale permet d'accompagner au mieux

chaque client dans la découverte des marques emblématiques, des nombreuses nouveautés et des exclusivités particulièrement innovantes qui composent l'offre Sephora.

Dans un contexte de reprise de ses marchés, l'activité de DFS progresse fortement, portée par les initiatives commerciales engagées pour séduire les voyageurs internationaux : campagnes de marketing à fort impact, événements en boutiques, introduction de nouveaux outils de communication. La Maison complète son offre de produits pour répondre aux attentes de voyageurs plus jeunes et plus exigeants tout en mettant en valeur la particularité de chaque destination. Tandis que d'importants travaux de rénovation ont été achevés à Sydney et Auckland, DFS continue de renforcer sa présence à Macao avec l'ouverture de deux boutiques consacrées à la beauté, portant à six le nombre de ses boutiques dans cette ville. Une boutique de mode multimarque conçue pour attirer la clientèle des Millennials a également été inaugurée au sein de la *T Galleria City Of Dreams*. À Venise, le magasin *T Fondaco dei Tedeschi* réalise d'excellentes performances, soutenues par un programme continu d'événements qui en font un lieu de shopping et de culture incontournable. La *T Galleria* de Siem Reap au Cambodge connaît aussi une belle dynamique avec une offre faisant la part belle à un artisanat local de qualité aux côtés des produits de luxe.

Starboard Cruise Services maintient sa position de leader de la distribution de marques haut de gamme à bord des navires de croisière en développant sa présence en Asie. La Maison continue d'améliorer l'attractivité des boutiques et d'élever la qualité de son assortiment de produits et des expériences offertes aux clients.

Le **Bon Marché** poursuit sa belle progression au cours d'une année riche en actualité. Le raffinement, la qualité de service et la sélectivité du grand magasin parisien de la rive gauche continuent de créer la différence pour la clientèle française et internationale et son programme de fidélité connaît un vif succès. Le nouvel espace *Enfant*, dont la transformation s'est achevée au second semestre, offre un concept inédit dans l'univers des grands magasins, enrichi par des ateliers pour petits et grands et l'ouverture d'un service de garderie, « Les Récérés du Bon Marché ». En termes d'animation, on retiendra notamment le fort impact médiatique de l'exposition de l'artiste argentin Leandro Erlich en début d'année et le grand succès de celle consacrée à Los Angeles à l'automne. La Grande Épicerie de Paris Rive Droite, ouverte fin 2017, conquiert une nouvelle clientèle. La plate-forme digitale 24 Sèvres poursuit son développement ciblé et enrichit son offre avec notamment des offres exclusives, dont une collection capsule en collaboration avec la créatrice Inès de la Fressange.

### Perspectives

En 2019, Sephora continuera de façonner et proposer à ses clients la meilleure expérience omnicanale dans l'univers de la beauté en maintenant l'accent sur ses atouts traditionnels : l'engagement et le professionnalisme de ses équipes, le développement et la rénovation de son réseau de boutiques, la richesse et l'innovation de son offre de produits et de services, la volonté de continuer à surprendre ses clients et de leur proposer une relation toujours plus personnalisée dans ses boutiques et à travers son écosystème digital. DFS aborde 2019 avec confiance tout en maintenant la

vigilance inhérente à son secteur d'activités face aux fluctuations monétaires et aux éventuelles évolutions de l'environnement commercial. Des travaux sont en cours pour agrandir et embellir le magasin phare de Canton Road à Hong Kong et rénover celui de Macao Four Seasons. La Maison étendra son réseau de magasins, en Asie en particulier, et renforcera ses initiatives digitales au service des voyageurs. Le **Bon Marché** continuera

de cultiver sa différence, la créativité et l'exclusivité de son offre, son double profil de magasin prescripteur et de lieu d'art et de culture. L'ouverture d'un salon VIP viendra compléter les propositions offertes à ses clients. **La Grande Épicerie de Paris** poursuivra les actions destinées à renforcer son attractivité et la fidélité de sa clientèle de chaque côté de la Seine.

## 6. AUTRES ACTIVITÉS

### Groupe Les Echos

LVMH a acquis le Groupe Les Echos en 2007. Le groupe Les Echos comprend *Les Echos*, premier quotidien économique en France, *LesEchos.fr*, premier site Internet économique en France, le magazine *Enjeux-Les Echos*, ainsi que d'autres services économiques spécialisés. En outre, le Groupe Les Echos réunit plusieurs titres de la presse économique et culturelle antérieurement détenus directement par LVMH : *Investir – Le Journal des finances*, né de la fusion en 2011 des titres *Investir* et *Le journal des finances*, *Connaissance des Arts*, ainsi que la station de radio française *Radio Classique*. Le groupe Les Echos est également présent dans le domaine de la presse professionnelle, avec les titres édités par SID Presse, et du service aux entreprises, avec notamment *Les Echos Formation*, *Les Echos Conférences*, *Le Salon des Entrepreneurs*, et les études *Eurostaf*. Depuis fin 2015, Les Echos intègre également le quotidien *Le Parisien* ainsi que son magazine *Aujourd'hui en France*.

### La Samaritaine

La Samaritaine est un ensemble immobilier situé au cœur de Paris, en bordure de Seine. Il était constitué d'un grand magasin et d'immeubles locatifs de bureaux et commerces jusqu'en 2005, date de fermeture du grand magasin pour raisons de sécurité. Il fait l'objet d'un projet de rénovation d'envergure qui s'inscrit dans une démarche environnementale innovante et place la mixité, chère aux fondateurs du grand magasin, au cœur de sa raison d'être. Plusieurs activités seront ainsi regroupées au sein des bâtiments répartis sur deux îlots entre le quai du Louvre et la rue de Rivoli : un grand magasin, un palace Cheval Blanc, 96 logements sociaux, une crèche et des bureaux.

### Royal Van Lent

Fondée en 1849, **Royal Van Lent** est spécialisée dans la conception et la construction sur mesure de yachts de luxe commercialisés sous la marque *Feadship*, l'une des plus prestigieuses au monde pour les bateaux de plus de 50 mètres.

### LVMH Hotel Management

LVMH Hotel Management porte le développement des activités hôtelières du groupe LVMH, sous l'enseigne Cheval Blanc. L'approche Cheval Blanc, dont les valeurs fondatrices sont le sens de l'artisanat, l'exclusivité, la créativité et l'art de recevoir, est déclinée dans tous ses hôtels, qu'ils soient détenus en propre ou qu'ils fassent l'objet d'un mandat de gestion. Cheval Blanc accueille ses hôtes à Courchevel (France), à Saint-Barthélemy (Antilles françaises), dans l'hôtel acquis en 2013, ainsi qu'aux Maldives et à Saint-Tropez.

### Le Jardin d'Acclimatation

Symbole du Paris moderne imaginé par l'Empereur Napoléon III et inauguré en 1860, le **Jardin d'Acclimatation** est le premier parc d'attractions et de loisirs créé en France. LVMH en détient la concession depuis 1984. Suite au renouvellement de cette concession en 2016, un ambitieux projet de modernisation a été entrepris, conduisant à la réouverture d'un Jardin entièrement rénové en juin 2018.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

## Commentaires sur les résultats et la situation financière consolidés

<b>1.</b>	<b>COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	<b>34</b>
1.1	Commentaires sur le compte de résultat consolidé	34
1.2	Commentaires sur le bilan consolidé	38
1.3	Commentaires sur la variation de trésorerie consolidée	39
<b>2.</b>	<b>ÉLÉMENTS DE POLITIQUE FINANCIÈRE</b>	<b>40</b>
<b>3.</b>	<b>INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS</b>	<b>41</b>
3.1	Dépenses de communication et promotion	41
3.2	Frais de recherche et développement	41
3.3	Investissements industriels et dans les réseaux de distribution	42
<b>4.</b>	<b>PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS ET PROPRIÉTÉS FONCIÈRES</b>	<b>42</b>
4.1	Production	42
4.2	Distribution	43
4.3	Établissements administratifs et immeubles locatifs	44
<b>5.</b>	<b>PLANS D'OPTIONS MIS EN PLACE PAR DES FILIALES</b>	<b>44</b>
<b>6.</b>	<b>ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE</b>	<b>44</b>
<b>7.</b>	<b>ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES</b>	<b>44</b>

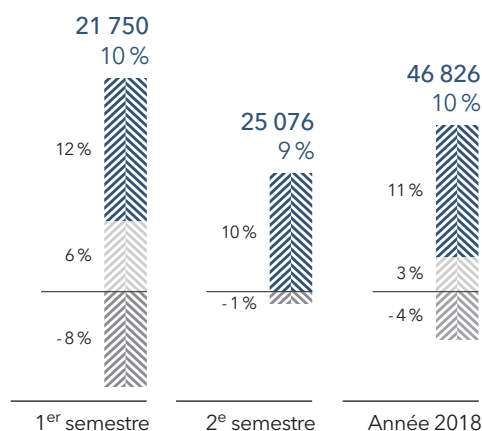
# 1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

## 1.1 Commentaires sur le compte de résultat consolidé

### 1.1.1 Analyse des ventes

#### Évolution des ventes par semestre

(en millions d'euros et en pourcentage)



- Croissance organique
- Variations de périmètre<sup>(a)</sup>
- Évolution des parités monétaires<sup>(a)</sup>

(a) Les principes de détermination des effets de l'évolution des parités monétaires sur les ventes des entités en devises et des variations de périmètre sont décrits en page 37.

Les ventes de l'exercice 2018 s'élèvent à 46 826 millions d'euros, en hausse de 10% par rapport à l'exercice précédent. Elles ont été impactées négativement de 4 points par la baisse de nombreuses devises de facturation du Groupe par rapport à l'euro, notamment celle du dollar US.

La principale évolution du périmètre des activités consolidées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 concerne l'intégration de Christian Dior Couture dans la Mode et Maroquinerie à compter du deuxième semestre 2017 ; cette intégration a une incidence positive de 3 points sur la variation des ventes.

À taux de change et périmètre comparables, la hausse des ventes est de 11%.

#### Ventes par devise de facturation

(en pourcentage)	2018	2017	2016
Euro	22	23	23
Dollar US	29	30	32
Yen Japonais	7	7	7
Hong Kong dollar	6	6	6
Autres devises	36	34	32
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

La répartition des ventes entre les différentes devises de facturation varie peu. Les poids de l'euro et du dollar US baissent de 1 point chacun pour s'établir à respectivement 22% et 29%. Le poids du yen japonais et du Hong Kong dollar restent stables à 7% et 6% respectivement tandis que celui des autres devises augmente de 2 points pour s'établir à 36%.

#### Ventes par zone géographique de destination

(en pourcentage)	2018	2017	2016
France	10	10	10
Europe (hors France)	19	19	18
États-Unis	24	25	27
Japon	7	7	7
Asie (hors Japon)	29	28	26
Autres marchés	11	11	12
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Par zone géographique, on constate une hausse du poids relatif dans les ventes du Groupe de l'Asie (hors Japon) de 1 point pour s'établir à 29%, tandis que les États-Unis, à 24%, baissent de 1 point. Les poids relatifs de la France, de l'Europe (hors France), du Japon et des autres marchés restent stables à respectivement 10%, 19%, 7% et 11%.

#### Ventes par groupe d'activités

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Vins et Spiritueux	5 143	5 084	4 835
Mode et Maroquinerie	18 455	15 472	12 775
Parfums et Cosmétiques	6 092	5 560	4 953
Montres et Joaillerie	4 123	3 805	3 468
Distribution sélective	13 646	13 311	11 973
Autres activités et éliminations	(633)	(596)	(404)
<b>Total</b>	<b>46 826</b>	<b>42 636</b>	<b>37 600</b>

Par groupe d'activités, la répartition des ventes du Groupe varie sensiblement. Le poids de la Mode et Maroquinerie augmente de 3 points pour s'établir à 39% tandis que ceux des Vins et Spiritueux et de la Distribution sélective baissent respectivement de 1 point et 2 points, pour atteindre 11% et 29%. Les poids des Parfums et Cosmétiques et des Montres et Joaillerie restent stables et s'établissent à 13% et 9%.

Les ventes du groupe d'activités Vins et Spiritueux sont en hausse de 5% à taux de change et périmètre comparables. Impactées par un effet de change négatif de 4 points, les ventes publiées du groupe d'activités sont en hausse de 1%. Cette performance est tirée pour une large part par la hausse des prix mais également par un effet mix favorable. La demande reste toujours

très dynamique en Asie et notamment en Chine, cette dernière demeurant le deuxième marché du groupe d'activités Vins et Spiritueux.

La croissance organique des activités Mode et Maroquinerie est de 15%. L'effet périmètre positif de 8 points lié à l'intégration de Christian Dior Couture, tempéré par l'effet de change négatif de 3 points, porte la croissance à 19% en données publiées. La performance de ce groupe d'activités bénéficie de la très forte dynamique enregistrée par Louis Vuitton et par Christian Dior Couture, mais également par les marques Celine, Loro Piana, Kenzo, Loewe, Fendi et Berluti, qui confirment leur potentiel de fort développement.

Les ventes des activités Parfums et Cosmétiques sont en hausse de 14% à taux de change et périmètre comparables et de 10% en données publiées. Cette progression et les gains de parts de marché associés confirment l'efficacité de la stratégie de valeur fermement maintenue par les marques du Groupe dans un contexte concurrentiel tendu. Le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques a très sensiblement augmenté son chiffre d'affaires dans toutes les régions et notamment en Asie.

Les ventes du groupe d'activités Montres et Joaillerie sont en hausse de 12% à taux de change et périmètre comparables et 8% en données publiées. Ce groupe d'activités bénéficie des bonnes performances de Bvlgari ; Chaumet, Hublot et Fred ont enregistré de fortes progressions. L'Asie et les États-Unis constituent les zones les plus dynamiques.

Les ventes des activités de Distribution sélective sont en hausse de 6% à taux de change et périmètre comparables et de 3% en données publiées. À noter que cette performance est réalisée malgré l'impact négatif de l'arrêt, fin 2017, des concessions de l'aéroport de Hong Kong opérées par DFS. La performance de ce groupe d'activités est tirée par Sephora dont les ventes progressent sensiblement ainsi que par le retour des touristes chinois dans les zones où DFS est fortement présent.

### 1.1.2 Résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Ventes	46 826	42 636	37 600
Coût des ventes	(15 625)	(14 783)	(13 039)
Marge brute	31 201	27 853	24 561
Charges commerciales	(17 755)	(16 395)	(14 607)
Charges administratives	(3 466)	(3 162)	(2 931)
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	23	(3)	3
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>10 003</b>	<b>8 293</b>	<b>7 026</b>
<b>Taux de marge opérationnelle (en %)</b>	<b>21,4</b>	<b>19,5</b>	<b>18,7</b>

La marge brute du Groupe s'élève à 31 201 millions d'euros, en hausse de 12% par rapport à l'exercice précédent. Le taux de marge brute sur les ventes s'élève à 67%, en hausse de 1,3 point par rapport à 2017.

Les charges commerciales, qui s'élèvent à 17 755 millions d'euros, sont en hausse de 8% en données publiées et de 11% à taux de change et périmètre comparables. Cette augmentation provient principalement du développement des réseaux de distribution, mais aussi du renforcement des investissements en communication notamment dans les Parfums et Cosmétiques. Le niveau de ces charges en pourcentage des ventes baisse de 0,6 point et s'établit à 38%. Parmi ces charges commerciales, les frais de publicité et de promotion représentent 12% des ventes et sont en augmentation de 14% à taux de change et périmètre comparables.

L'implantation géographique des boutiques évolue comme présenté ci-après :

(en nombre)	2018	2017 <sup>(a)</sup>	2016 <sup>(b)</sup>
France	514	508	492
Europe (hors France)	1 153	1 156	1 061
États-Unis	783	754	703
Japon	422	412	387
Asie (hors Japon)	1 289	1 151	991
Autres marchés	431	393	314
<b>Total</b>	<b>4 592</b>	<b>4 374</b>	<b>3 948</b>

(a) Dont 198 boutiques pour Christian Dior Couture et 57 pour Rimowa.

(b) Hors Rimowa dont le réseau a été intégré en 2017.

Les charges administratives s'élèvent à 3 466 millions d'euros, en hausse de 10% en données publiées et de 9% à taux de change et périmètre comparables. Elles représentent 7% des ventes, un niveau stable par rapport à celui de 2017.

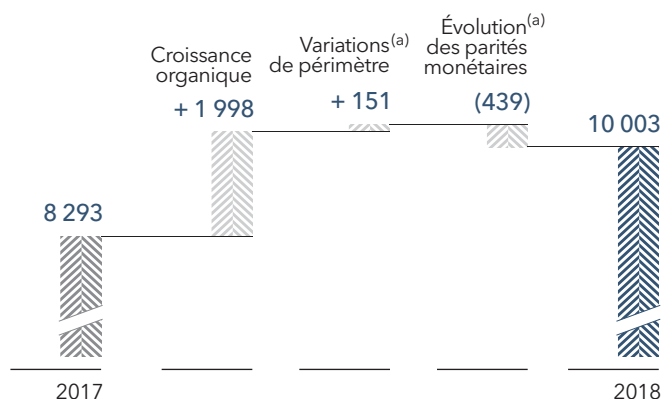
### Résultat opérationnel courant par groupe d'activités

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Vins et Spiritueux	1 629	1 558	1 504
Mode et Maroquinerie	5 943	4 905	3 873
Parfums et Cosmétiques	676	600	551
Montres et Joaillerie	703	512	458
Distribution sélective	1 382	1 075	919
Autres activités et éliminations	(330)	(357)	(279)
<b>Total</b>	<b>10 003</b>	<b>8 293</b>	<b>7 026</b>

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'établit à 10 003 millions d'euros, en hausse de 21%. Le taux de marge opérationnelle sur ventes du Groupe s'élève à 21,4%, en hausse de 1,9 point par rapport au 31 décembre 2017.

## Évolution du résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)



(a) Les principes de détermination des effets de l'évolution des parités monétaires sur les résultats opérationnels courants des entités en devises et des variations de périmètre sont décrits en page 37.

L'effet total de l'évolution des parités monétaires sur le résultat opérationnel courant par rapport à l'exercice précédent est négatif de 439 millions d'euros. Ce chiffre intègre les trois éléments suivants : l'effet des variations des parités monétaires sur les ventes et les achats des sociétés du Groupe exportatrices et importatrices ; la variation du résultat de la politique de couverture de l'exposition commerciale du Groupe aux différentes devises ; l'effet des variations des devises sur la consolidation des résultats opérationnels courants des filiales hors zone euro.

À taux de change et périmètre comparables, le résultat opérationnel courant du Groupe est en hausse de 24 %.

### Vins et Spiritueux

	2018	2017	2016
Ventes (en millions d'euros)	5 143	5 084	4 835
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	1 629	1 558	1 504
Taux de marge opérationnelle (en %)	31,7	30,6	31,1

Le résultat opérationnel courant du groupe d'activités Vins et Spiritueux s'établit à 1 629 millions d'euros, en hausse de 5 % par rapport à 2017. La part des Champagnes et vins représente 649 millions d'euros et celle des Cognacs et spiritueux 980 millions d'euros. Cette performance résulte à la fois de l'augmentation des ventes en volume mais également d'un effet favorable du mix des produits vendus. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de cette activité augmente de 1,1 point à 31,7 %.

### Mode et Maroquinerie

	2018	2017	2016
Ventes (en millions d'euros)	18 455	15 472	12 775
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	5 943	4 905	3 873
Taux de marge opérationnelle (en %)	32,2	31,7	30,3

Les activités Mode et Maroquinerie présentent un résultat opérationnel courant de 5 943 millions d'euros, en hausse de 21 % par rapport à 2017. Cette forte augmentation intègre l'effet positif de la consolidation de Christian Dior Couture mais enregistre surtout la très bonne performance de certaines marques. Louis Vuitton maintient un niveau de rentabilité exceptionnel. Loewe et Loro Piana confirment leur dynamique de croissance rentable tandis que Marc Jacobs, Pink Shirtmaker et Pucci améliorent leur résultat. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités augmente de 0,5 point et s'établit à 32,2 %.

### Parfums et Cosmétiques

	2018	2017	2016
Ventes (en millions d'euros)	6 092	5 560	4 953
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	676	600	551
Taux de marge opérationnelle (en %)	11,1	10,8	11,1

Le résultat opérationnel courant des activités Parfums et Cosmétiques est de 676 millions d'euros, en hausse de 13 % par rapport à 2017. Cette hausse est tirée par Parfums Christian Dior, Guerlain, Fresh, Parfums Givenchy et Benefit, qui améliorent leur résultat, grâce au succès de leurs lignes de produits phares et à une forte dynamique d'innovation. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités augmente de 0,3 point à 11,1 %.

### Montres et Joaillerie

	2018	2017	2016
Ventes (en millions d'euros)	4 123	3 805	3 468
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	703	512	458
Taux de marge opérationnelle (en %)	17,1	13,5	13,2

Le résultat opérationnel du groupe d'activités Montres et Joaillerie est de 703 millions d'euros, en hausse de 37 % par rapport à 2017. Cette augmentation provient des bonnes performances de Bvlgari, Hublot et Chaumet. Le taux de marge opérationnelle sur ventes progresse de 3,6 points pour s'établir à 17,1 %.

### Distribution sélective

	2018	2017	2016
Ventes (en millions d'euros)	13 646	13 311	11 973
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	1 382	1 075	919
Taux de marge opérationnelle (en %)	10,1	8,1	7,7

Le résultat opérationnel courant du groupe d'activités Distribution sélective est de 1 382 millions d'euros, en hausse de 29 % par rapport à 2017. Cette amélioration est portée par DFS qui enregistre les effets de sa forte performance commerciale ainsi que l'impact favorable lié à l'arrêt des concessions de l'aéroport de Hong Kong.

Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités augmente de 2 points et s'établit à 10,1 %.

## Autres activités

Le résultat opérationnel courant lié aux Autres activités et éliminations est négatif de 330 millions d'euros, en amélioration par rapport à 2017. Outre les frais de siège, cette rubrique intègre le pôle Média, les yachts Royal Van Lent ainsi que les activités hôtelières et immobilières.

### 1.1.3 Autres éléments du compte de résultat

(en millions d'euros)	2018	2017 <sup>(1)(2)</sup>	2016 <sup>(1)</sup>
Résultat opérationnel courant	10 003	8 293	7 026
Autres produits et charges	(126)	(180)	(122)
Résultat opérationnel	9 877	8 113	6 904
Résultat financier	(388)	(59)	(318)
Impôts sur les bénéfices	(2 499)	(2 214)	(2 133)
<b>Résultat net avant part des minoritaires</b>	<b>6 990</b>	<b>5 840</b>	<b>4 453</b>
Part des minoritaires	(636)	(475)	(387)
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>6 354</b>	<b>5 365</b>	<b>4 066</b>

(1) Les états financiers aux 31 décembre 2017 et 2016 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 9 Instruments financiers, rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Voir Note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

(2) Les états financiers au 31 décembre 2017 ont été retraités des effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de Christian Dior Couture. Voir Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les Autres produits et charges opérationnels sont négatifs de -126 millions d'euros contre un montant négatif de -180 millions d'euros en 2017. En 2018, les Autres produits et charges incluent -117 millions d'euros d'amortissements et dépréciations de marques et écarts d'acquisition. Le solde est essentiellement constitué de frais d'acquisitions.

Le résultat opérationnel du Groupe est de 9 877 millions d'euros, en hausse de 22 % par rapport à 2017.

Le résultat financier de l'exercice est négatif de -388 millions d'euros ; le résultat financier au 31 décembre 2017 (retraité des effets de l'application d'IFRS 9) était négatif de -59 millions d'euros. Il est constitué :

- du coût global de la dette financière nette qui s'élève à -117 millions d'euros, en amélioration de 20 millions d'euros par rapport à 2017 (après retraitement des effets de l'application d'IFRS 9) ;
- des autres produits et charges financiers qui s'élèvent à -271 millions d'euros, à comparer à un montant positif de 78 millions d'euros en 2017 (après retraitement des effets de l'application d'IFRS 9). La charge liée au coût des dérivés de change est négative de -160 millions d'euros, contre -168 millions un an avant. Enfin, les autres produits sur instruments financiers, résultant principalement des résultats de cession et des réévaluations à valeur de marché des investissements et placements financiers, sont négatifs de 108 millions d'euros, contre un montant positif de 264 millions d'euros en 2017.

Le taux effectif d'impôt du Groupe s'établit à 26 %, en baisse de 1 point par rapport à 2017. Cette diminution résulte notamment du contexte mondial de baisse des taux d'impositions, en particulier aux États-Unis.

La part du résultat net revenant aux minoritaires est de 636 millions d'euros contre 475 millions d'euros en 2017 ; il s'agit principalement des minoritaires de Moët Hennessy et de DFS.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 6 354 millions d'euros, à comparer à 5 365 millions d'euros en 2017. Il représente 14 % des ventes en 2018, en hausse de 1 point par rapport à 2017. Le résultat net, part du Groupe en 2018 est en hausse de 18 % par rapport à 2017.

#### Commentaires sur la détermination des effets de l'évolution des parités monétaires et des variations de périmètre

Les effets de l'évolution des parités monétaires sont déterminés par conversion des comptes de l'exercice des entités ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro aux taux de change de l'exercice précédent, à l'exclusion de tout autre retraitement.

Les effets des variations de périmètre sont déterminés :

- pour les acquisitions de l'exercice, en déduisant des ventes de l'exercice le montant des ventes réalisées durant l'exercice par les entités acquises à compter de leur entrée dans le périmètre de consolidation ;
- pour les acquisitions de l'exercice précédent, en déduisant des ventes de l'exercice le montant des ventes réalisées au cours des mois durant lesquels les entités acquises n'étaient pas consolidées lors de l'exercice précédent ;
- pour les cessions de l'exercice, en ajoutant aux ventes de l'exercice le montant des ventes réalisées par les entités cédées l'exercice précédent, au cours des mois durant lesquels ces entités ne sont plus consolidées sur l'exercice en cours ;
- pour les cessions de l'exercice précédent, en ajoutant aux ventes de l'exercice les ventes réalisées durant l'exercice précédent par les entités cédées.

Le retraitement du résultat opérationnel courant s'effectue selon les mêmes principes.

## 1.2 Commentaires sur le bilan consolidé

### 1.2.1 Retraitements du bilan au 31 décembre 2017

Le bilan au 31 décembre 2017 a été retraité :

- des effets de l'application de la norme IFRS 9 Instruments financiers, rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : voir Note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés ;

### 1.2.2 Bilan au 31 décembre 2018

(en milliards d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation
Immobilisations corporelles et incorporelles	46,1	44,7	1,4
Autres actifs non courants	4,6	4,0	0,6
<b>Actifs non courants</b>	<b>50,7</b>	<b>48,7</b>	<b>2,0</b>
Stocks	12,5	10,9	1,6
Autres actifs courants	11,1	10,2	0,9
<b>Actifs courants</b>	<b>23,6</b>	<b>21,1</b>	<b>2,5</b>
<b>Actif</b>	<b>74,3</b>	<b>69,8</b>	<b>4,5</b>

Le total du bilan consolidé de LVMH à fin 2018 s'élève à 74,3 milliards d'euros, en progression de 7% par rapport à fin 2017. Les actifs non courants, qui augmentent de 2,0 milliards d'euros, représentent 68% du total du bilan contre 70% à fin 2017.

Les immobilisations corporelles et incorporelles progressent de 1,4 milliard d'euros, dont 1,0 milliard lié aux investissements de l'année, nets des dotations aux amortissements et des cessions. Les investissements de l'année sont commentés dans le cadre des variations de trésorerie. S'y ajoute une progression de 0,4 milliard d'euros liée à l'effet de l'évolution des parités monétaires, principalement le dollar US et le franc suisse, sur la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les autres actifs non courants progressent de 0,6 milliard d'euros pour s'établir à 4,6 milliards d'euros. Cette hausse est liée, à hauteur de 0,4 milliard d'euros, aux acquisitions d'investissements financiers (notamment, pour 0,3 milliard d'euros, de titres Belmond), et, pour 0,2 milliard, à la progression des impôts différés actifs.

Les stocks sont en progression de 1,6 milliard d'euros, dont 1,7 milliard lié à l'évolution de l'activité (cette variation est commentée dans le cadre des analyses de variations de trésorerie), et 0,1 milliard d'euros résultant de l'évolution des parités monétaires, principalement celle du dollar US. À l'inverse, les dotations nettes aux provisions pour dépréciation représentent un effet négatif de - 0,3 milliard d'euros.

Les autres actifs courants sont en hausse de 0,9 milliard d'euros, dont 0,9 milliard d'euros lié à la progression du niveau de trésorerie, 0,5 milliard d'euros à celle des créances clients, et 0,2 milliard d'euros à celle des placements financiers. À l'inverse, les créances d'impôt sur les sociétés et la valeur de marché des instruments dérivés reculent chacune de - 0,4 milliard d'euros.

- des effets de la finalisation de l'allocation du prix de l'acquisition de Christian Dior Couture réalisée en 2017 : voir Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

(en milliards d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation
Capitaux propres	34,0	30,4	3,6
Dette financière à plus d'un an	6,0	7,0	(1,0)
Autres passifs non courants	17,5	17,4	0,1
<b>Capitaux permanents</b>	<b>57,5</b>	<b>54,8</b>	<b>2,7</b>
Dette financière à moins d'un an	5,0	4,5	0,5
Autres passifs courants	11,8	10,5	1,3
<b>Passifs courants</b>	<b>16,8</b>	<b>15,0</b>	<b>1,8</b>
<b>Passif</b>	<b>74,3</b>	<b>69,8</b>	<b>4,5</b>

Les autres passifs non courants sont stables, à 17,5 milliards d'euros contre 17,4 milliards en 2017, cette progression de 0,1 milliard d'euros étant liée à la réévaluation des engagements d'achat de titres de minoritaires.

Les autres passifs courants progressent de 1,3 milliard d'euros, pour s'établir à 11,8 milliards d'euros, dont 1,3 milliard d'euros au titre de la progression des dettes fournisseurs et autres dettes opérationnelles, et 0,2 milliard lié à la hausse des dettes fiscales et sociales. À l'inverse, la dette d'impôt sur les sociétés recule de 0,2 milliards d'euros.

### Dette financière nette et capitaux propres

(en milliards d'euros ou en pourcentage)	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation
Dette financière à plus d'un an	6,0	7,0	(1,0)
Dette financière à moins d'un an et instruments dérivés	5,2	4,5	0,7
<b>Dette financière brute après effet des instruments dérivés</b>	<b>11,2</b>	<b>11,5</b>	<b>(0,3)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et autres <sup>(a)</sup>	(5,7)	(4,3)	(1,4)
<b>Dette financière nette ajustée (hors acquisition des titres Belmond)</b>	<b>5,5</b>	<b>7,2</b>	<b>(1,7)</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>34,0</b>	<b>30,4</b>	<b>3,6</b>
<b>Ratio dette financière nette ajustée/Capitaux propres</b>	<b>16,2%</b>	<b>23,7%</b>	<b>-7,5 pts</b>

(a) La dette financière nette ajustée (hors acquisition des titres Belmond) présentée ci-dessus permet de refléter les effets de la performance du Groupe au cours de 2018 sur le niveau de dette financière nette à la clôture. Voir Note 18 de l'annexe aux comptes consolidés.



Le ratio dette financière nette (ajustée) sur capitaux propres, qui s'élevait à 23,7% au 31 décembre 2017, est en recul de 7,5 points, et s'établit à 16,2% ; la trésorerie générée au cours de l'exercice a permis de réduire significativement l'endettement net, de 1,7 milliard d'euros.

Le total des capitaux propres s'élève à 34,0 milliards d'euros à fin 2018, en progression de 3,6 milliards d'euros par rapport à fin 2017. Cette variation reflète en premier lieu les bons résultats du Groupe, distribués en partie seulement, soit une progression nette de 3,9 milliards d'euros. L'effet de l'évolution des parités monétaires représente une progression de 0,2 milliard d'euros, liée principalement à l'appréciation du dollar US et du franc suisse par rapport à l'euro entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018. À l'inverse, l'évolution des écarts de réévaluation a un impact négatif de -0,2 milliard d'euros, en raison, principalement, de la baisse des gains latents sur les couvertures de flux de trésorerie futurs en devises. L'effet de la variation des engagements d'achat de titres de minoritaires est également négatif, de -0,3 milliard d'euros. Au 31 décembre 2018, le total des capitaux propres représente 46% du total du bilan, contre 44% à fin 2017.

La dette financière brute après effet des instruments dérivés s'élève à fin 2018 à 11,2 milliards d'euros, en recul de 0,3 milliard d'euros par rapport à fin 2017, dont -0,6 milliard lié aux remboursements nets réalisés durant l'exercice ; ce recul est partiellement compensé par l'effet des réévaluations de dettes et instruments dérivés, positif de 0,3 milliard d'euros. Au cours de l'exercice, les remboursements de dettes se sont élevés à -2,1 milliards d'euros, dont, pour -1,8 milliard d'euros, le remboursement d'une tranche de l'émission obligataire réalisée en 2017 suite à l'acquisition de Christian Dior Couture. À l'inverse, l'encours de billets de trésorerie a progressé de 1,3 milliard d'euros en 2018. Aucune émission obligataire n'a été réalisée sur l'exercice.

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements financiers, les investissements financiers en couverture de dettes financières et les titres Belmond acquis en décembre 2018 postérieurement à l'annonce de l'acquisition de Belmond par LVMH s'élèvent en fin d'exercice à 5,7 milliards d'euros, en progression de 1,4 milliard d'euros par rapport à fin 2017.

À fin 2018, le montant disponible de lignes de crédit confirmées non tirées est de 3,9 milliards d'euros, et excède le programme de billets de trésorerie, dont l'encours au 31 décembre 2018 atteint 3,2 milliard d'euros.

### 1.3 Commentaires sur la variation de trésorerie consolidée

#### 1.3.1 Retraitements de la variation de trésorerie consolidée au 31 décembre 2017

La variation de trésorerie consolidée au 31 décembre 2017 a été retraitée :

- des effets de l'application de la norme IFRS 9 Instruments financiers, rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : voir Note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés ;
- des effets de la finalisation de l'allocation du prix de l'acquisition de Christian Dior Couture réalisée en 2017 : voir Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### 1.3.2 Variation de trésorerie au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Variation
<b>Capacité d'autofinancement générée par l'activité</b>	<b>11 965</b>	<b>10 405</b>	<b>1 560</b>
Coût de la dette financière nette : intérêts payés	(113)	(129)	16
Impôt payé	(2 275)	(2 790)	515
<b>Capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôt</b>	<b>9 577</b>	<b>7 486</b>	<b>2 091</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(1 087)	(514)	(573)
Investissements d'exploitation	(3 038)	(2 276)	(762)
<b>Cash flow disponible</b>	<b>5 452</b>	<b>4 696</b>	<b>756</b>
<b>Investissements financiers</b>	<b>(401)</b>	<b>(6 331)</b>	<b>5 930</b>
<b>Opérations en capital</b>	<b>(3 531)</b>	<b>(2 105)</b>	<b>(1 426)</b>
<b>Variation de la trésorerie avant opérations de financement</b>	<b>1 520</b>	<b>(3 740)</b>	<b>5 260</b>

La capacité d'autofinancement générée par l'activité, à 11 965 millions d'euros, progresse de 15% par rapport aux 10 405 millions enregistrés un an plus tôt. Après paiement des intérêts financiers et de l'impôt, la capacité d'autofinancement atteint 9 577 millions d'euros, en progression de 28% par rapport à l'exercice 2017.

Les intérêts payés, à 113 millions d'euros, reculent par rapport au montant de 2017, l'effet favorable de la baisse du taux d'intérêt moyen du Groupe ayant été supérieur à l'effet défavorable lié à la progression du niveau d'endettement net moyen du Groupe par rapport à 2017.

Les impôts payés atteignent 2 275 millions d'euros, en baisse de 18 % par rapport aux 2 790 millions décaissés l'an dernier, évolution liée au contexte mondial de baisse des taux d'impositions notamment aux États-Unis et à la non-récurrence de certains taux d'imposition exceptionnels.

La progression du besoin en fonds de roulement, de 1 087 millions d'euros, est supérieure à celle observée un an plus tôt, de 514 millions. Le besoin de trésorerie lié à la progression des stocks s'élève à 1 722 millions d'euros contre 1 006 millions d'euros un an plus tôt, en raison, principalement, de la progression des activités de Mode et Maroquinerie et de Distribution sélective. La hausse des dettes fournisseurs et des dettes fiscales et sociales, plus élevée en 2018 qu'en 2017 (806 millions d'euros en 2018 contre 624 millions d'euros en 2017), a permis de financer en partie le besoin de trésorerie lié à la progression des stocks.

Les investissements d'exploitation, nets des cessions, représentent en 2018 un débours de 3 038 millions d'euros, contre 2 276 millions d'euros un an plus tôt, soit une progression de 762 millions d'euros. Ceux-ci incluent principalement les investissements des marques du Groupe dans leurs réseaux de distribution, notamment ceux de Sephora, Louis Vuitton, DFS, Parfums Christian Dior, Bvlgari et Christian Dior Couture. Ils comprennent également les investissements des marques de champagne, de Hennessy, de Louis Vuitton et de Parfums Christian Dior dans leur outil de production, les investissements liés aux projets de La Samaritaine et du Jardin d'Acclimatation, ainsi que divers investissements immobiliers.

En 2018, 401 millions d'euros ont été consacrés aux investissements financiers, dont 274 millions d'euros liés à l'acquisition, fin décembre 2018, de titres Belmond, postérieurement à l'annonce de l'acquisition de Belmond par LVMH.

La variation de trésorerie issue des opérations en capital représente un débours de 3 531 millions d'euros. Ce montant correspond, à hauteur de 2 714 millions d'euros, aux dividendes versés au cours de l'exercice par LVMH SE, hors actions auto-détenues, dont 1 717 millions d'euros au titre du solde du dividende 2017 et 997 millions d'euros à titre d'acompte pour l'exercice 2018. À cela s'ajoutent les dividendes versés aux minoritaires des filiales consolidées, pour 339 millions d'euros, et les acquisitions d'intérêts minoritaires, soit un décaissement de - 236 millions d'euros (voir Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés). Les acquisitions d'actions LVMH ont représenté un débours complémentaire de 295 millions d'euros, tandis que les levées de souscriptions d'actions et les augmentations de capital souscrites par les minoritaires ont permis de recueillir 90 millions d'euros.

L'excédent de trésorerie après toutes opérations d'exploitation, d'investissement et en capital s'est ainsi élevé à 1 520 millions d'euros, et a été consacré à hauteur de 792 millions d'euros au désendettement du Groupe. L'effet de la variation des écarts de conversion sur les soldes de trésorerie étant positif de 67 millions d'euros, le niveau de trésorerie en fin d'exercice est en progression de 795 millions d'euros par rapport à celui à fin 2017.

## 2. ÉLÉMENTS DE POLITIQUE FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice, les principaux axes de la politique financière du Groupe ont été les suivants :

- L'amélioration de la structure et de la flexibilité financière du Groupe, avec pour principaux indicateurs :
  - le niveau des capitaux propres : les capitaux propres avant affectation du résultat connaissent une progression de 12 % et atteignent 34,0 milliards d'euros fin 2018, contre 30,4 milliards un an auparavant ;
  - l'accès à la liquidité du Groupe grâce notamment aux programmes de Billets de Trésorerie et d'US Commercial Paper qui bénéficient à la fois de taux et de spreads extrêmement attractifs, mais aussi à la capacité à faire appel de manière récurrente aux marchés obligataires sur des maturités moyen/long terme, avec des spreads d'émission qui restent bas en 2018 ;
  - le maintien d'un volume nécessaire de placements de trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de contreparties bancaires diversifiées et de premier rang ou de fonds monétaires court

terme. Une attention particulière a été portée à la rémunération de ces placements pour éviter autant que possible des rendements négatifs, corollaire de la politique d'assouplissement quantitatif de la Banque Centrale Européenne ;

- la flexibilité financière du Groupe, grâce à un volant significatif de lignes de crédit confirmées non tirées de 3,9 milliards d'euros au total, dont un crédit syndiqué d'un montant de 2,5 milliards d'euros d'une maturité résiduelle de cinq ans.
  - Une politique prudente de gestion des risques de change et de taux d'intérêt, avec pour objectif principal la couverture des risques générés directement ou indirectement par l'exploitation et la couverture de la dette du Groupe.
  - Une concentration accrue des liquidités du Groupe grâce aux déploiements de « cash poolings » à travers le monde, qui assure une fluidité de ces liquidités à travers le Groupe et qui permet une gestion optimisée des excédents. De manière générale, le Groupe pratique une politique d'investissement et de placement diversifiée.

- Une politique de distribution dynamique en faveur des actionnaires, associant ceux-ci aux très bonnes performances de l'année :

- paiement d'un acompte sur le dividende 2018 de 2,00 euro en décembre 2018 ;
- proposition de versement d'un dividende par action de 6,00 euros au titre de l'exercice (soit un solde de 4,00 euros distribuable en 2019). La distribution aux actionnaires de la société LVMH est ainsi d'un montant total de 3,0 milliards d'euros au titre de l'année 2018, avant effet des actions auto-détenues.

L'endettement net (ajusté de la valeur des titres Belmond acquis fin 2018, voir Note 18 de l'annexe aux comptes consolidés) s'élève à 5,5 milliards d'euros à fin 2018 contre 7,2 milliards un an auparavant. La dette nette a ainsi reculé de 1,7 milliard d'euros, grâce à une génération de trésorerie issue des opérations d'exploitation et d'investissement (cash flow disponible) élevée en 2018, qui a permis de rembourser une part significative des dettes contractées en 2017 afin de financer l'acquisition de Christian Dior Couture.

Le Groupe a pu profiter en 2018 de conditions de marché toujours plus favorables et maintenir un bon équilibre de dettes à court et long terme. Ainsi, le coût de la dette nette a reculé de 20 millions d'euros par rapport à 2017, s'élevant à 117 millions d'euros en 2018, contre 137 millions d'euros en 2017, soit une baisse de 15% malgré une légère progression de l'endettement net moyen par rapport à 2017.

En matière de change, les couvertures des sociétés exportatrices sous forme d'achat d'options ou de tunnels, qui permettent de se protéger contre l'impact négatif de la baisse d'une devise tout en gardant le bénéfice d'une partie de la hausse, ont continué à être privilégiées. Cette année est marquée par l'affaiblissement du dollar US et du Yen japonais tout au long de l'année. Les stratégies de couverture ont permis d'obtenir pour le dollar US et le Yen japonais des cours de couverture meilleurs que les cours moyens respectifs sur l'année, et pour la livre Sterling un cours de couverture en ligne avec la moyenne de l'année.

### 3. INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS

#### 3.1 Dépenses de communication et promotion

Sur les trois derniers exercices, les investissements en dépenses de communication ont représenté pour le Groupe dans son ensemble les montants suivants, en valeur absolue et en pourcentage des ventes :

Dépenses de communication et promotion :	2018	2017	2016
- en millions d'euros	5 518	4 831	4 242
- en % des ventes	11,8	11,3	11,3

Ces frais englobent essentiellement le coût des campagnes publicitaires, notamment lors de lancements des nouveaux produits, ainsi que le coût des opérations de relations publiques et de promotion, et des équipes de marketing responsables de l'ensemble de ces activités.

#### 3.2 Frais de recherche et développement

En matière de recherche et développement, les investissements sur les trois derniers exercices ont été les suivants :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Frais de recherche et développement	130	130	111

Ces montants couvrent principalement les dépenses de recherche scientifique et de développement des produits de soins et de maquillage dans l'activité Parfums et Cosmétiques.

### 3.3 Investissements industriels et dans les réseaux de distribution

Au-delà des investissements dans les domaines de la communication, de la promotion et des frais de recherche et développement, les investissements d'exploitation concernent l'amélioration et le développement des réseaux de distribution ainsi que la mise en œuvre des moyens de production adéquats.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour les trois derniers exercices ont été les suivantes, en valeur absolue et en pourcentage de la capacité d'autofinancement générée par l'activité du Groupe :

Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles :	2018	2017	2016
- en millions d'euros	2 990	2 299	2 261
- en % de la capacité d'autofinancement générée par l'activité	25	22	26

À l'instar des enseignes de la Distribution sélective qui gèrent directement l'ensemble de leurs points de vente, Louis Vuitton assure la distribution de ses produits exclusivement dans ses boutiques. La commercialisation des produits des autres marques du Groupe est assurée par des agents, grossistes ou distributeurs pour les activités de gros, ainsi que par un réseau de boutiques en propre ou de franchises pour les activités de vente au détail.

En 2018, outre les acquisitions d'actifs immobiliers, les investissements d'exploitation ont principalement porté sur les points de vente, le réseau total de boutiques du Groupe étant porté en 2018 de 4 374 à 4 592. En particulier, Sephora a poursuivi le développement de son réseau mondial, qui atteint 1 886 boutiques à fin 2018 contre 1 825 à fin 2017.

Dans l'activité Vins et Spiritueux, en complément des renouvellements nécessaires de barriques et d'équipements industriels, les investissements de 2018 concernent également la poursuite des investissements en Champagne (initiés en 2012) ainsi que du nouveau site de conditionnement et d'expédition chez Hennessy.

## 4. PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS ET PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

### 4.1 Production

#### Vins et Spiritueux

Le Groupe est propriétaire de vignobles en France et à l'international, aux superficies suivantes :

(en hectares)	2018		2017	
	Total	Dont en production	Total	Dont en production
<b>France</b>				
Appellation Champagne	1 851	1 759	1 845	1 718
Appellation Cognac	187	160	187	160
Vignobles bordelais	194	156	194	152
Vignobles bourguignons	12	12	11	11
<b>International</b>				
Californie (États-Unis)	461	305	462	337
Argentine	1 661	945	1 677	967
Australie, Nouvelle-Zélande	685	626	681	603
Brésil	198	110	204	119
Espagne	116	80	116	80
Chine	68	60	68	60
Inde	4	2	4	2

Dans le tableau ci-dessus, le nombre total d'hectares détenus est déterminé hors surfaces non utilisables en viticulture. La différence entre le nombre total d'hectares détenus et le nombre d'hectares en production correspond à des surfaces plantées mais non encore productives et à des surfaces en jachère.

Le Groupe possède également des bâtiments industriels, des « wineries », des caves, des entrepôts, des bureaux et des centres

de visite et de réception liés à chacune de ses principales marques des Vins et Spiritueux ou à ses opérations de production en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Argentine, Australie, Chine, Nouvelle-Zélande, au Brésil, en Inde et en Espagne ainsi que des distilleries, des entrepôts, et des bureaux à Cognac et en Pologne. L'ensemble représente environ 829 000 m<sup>2</sup> en France et 305 000 m<sup>2</sup> à l'étranger.

## Mode et Maroquinerie

Louis Vuitton est propriétaire de ses vingt-et-un ateliers de fabrication de maroquinerie et souliers ainsi que de son atelier de création de parfums, qui se trouvent essentiellement en France ; des ateliers importants sont également situés près de Barcelone en Espagne, à Fiesso en Italie et à San Dimas en Californie. En 2018, Louis Vuitton a achevé la construction de son nouvel atelier à Beaulieu-sur-Layon (France), qui sera mis en service début 2019. L'ensemble des ateliers et entrepôts en propriété représente environ 199 000 m<sup>2</sup>.

Fendi est propriétaire en Italie de son site de production près de Florence, ainsi que de l'immeuble Palazzo Fendi à Rome regroupant la boutique historique ainsi qu'une activité hôtelière.

Celine possède également des installations de production et de logistique situées près de Florence en Italie.

L'usine de production de souliers de Berluti à Ferrare en Italie est la propriété du Groupe.

Rossimoda est propriétaire de ses bureaux et de son atelier de production Vigonza en Italie.

Loro Piana détient plusieurs ateliers de production en Italie ainsi qu'un site à Oulan-Bator en Mongolie.

Rimowa est propriétaire de ses bureaux en Allemagne et possède plusieurs ateliers de production et entrepôts en Allemagne, République Tchèque et au Canada. L'ensemble des biens en propriété représente environ 69 000 m<sup>2</sup>.

Christian Dior Couture possède quatre ateliers de fabrication (dont trois en Italie et un en Allemagne) et un entrepôt en France. Ces biens en propriété représentent environ 30 000 m<sup>2</sup>.

LVMH Métiers d'Arts est propriétaire de plusieurs fermes de crocodiles d'une surface d'environ 2 200 000 m<sup>2</sup>, en Australie et aux États-Unis, ainsi que d'une Tannerie d'environ 13 500 m<sup>2</sup> en France et d'une usine d'environ 8 500 m<sup>2</sup> en Italie.

Les autres installations utilisées par le groupe d'activités sont en location.

## 4.2 Distribution

La distribution des produits du Groupe est réalisée principalement dans des boutiques exclusifs. Ce réseau de boutiques est le plus souvent en location, le groupe LVMH n'étant que très exceptionnellement propriétaire des murs.

### Mode et Maroquinerie

Louis Vuitton est propriétaire des murs de certaines de ses boutiques de Tokyo, Hawaï, Guam, Séoul, Cannes, Saint-Tropez, Gènes ; l'ensemble représente environ 8 000 m<sup>2</sup>.

Christian Dior Couture est propriétaire des murs de certaines de ses boutiques en France, en Corée, au Japon, en Angleterre, en Australie et en Espagne ; l'ensemble représente environ 5 400 m<sup>2</sup>.

## Parfums et Cosmétiques

Les installations de Recherche et Développement des activités Parfums et Cosmétiques du Groupe, de fabrication et de distribution de Parfums Christian Dior, près d'Orléans en France, sont la propriété de Parfums Christian Dior, l'ensemble représentant 140 000 m<sup>2</sup>. Fin 2018, Parfums Christian Dior a acquis une usine de production d'environ 18 000 m<sup>2</sup> à Chartres.

Guerlain possède à Chartres un site de production, d'une surface de 20 000 m<sup>2</sup>. Un autre centre de production à Orphin en France, d'une superficie de 10 500 m<sup>2</sup>, est également la propriété de la marque.

Parfums Givenchy possède deux usines en France, à Beauvais et à Vervins, d'une surface totale de 19 000 m<sup>2</sup>, cette dernière unité assurant la production à la fois des lignes de produits Givenchy et Kenzo. La société possède également des installations de logistique à Hershams au Royaume-Uni.

Make Up For Ever est propriétaire d'un site d'entreposage à Gennevilliers en France pour 2 300 m<sup>2</sup>.

### Montres et Joaillerie

TAG Heuer détient deux ateliers en Suisse, l'un à Cornol et l'autre à Chevenez, pour une superficie totale d'environ 4 700 m<sup>2</sup>.

Zenith est propriétaire de la Manufacture où sont fabriqués ses mouvements et montres au Locle (Suisse).

Hublot est propriétaire de ses ateliers de production en Suisse et de ses bureaux.

Bvlgari est propriétaire de ses ateliers de production en Italie et en Suisse.

Les installations des autres marques du groupe d'activités (Chaumet et Fred) sont en location.

Celine, Fendi et Berluti sont également propriétaires de boutiques, à Paris et en Italie.

### Distribution sélective

Le Bon Marché est propriétaire d'une partie de ses magasins, ce qui représente une surface totale d'environ 78 000 m<sup>2</sup>.

DFS est propriétaire de ses magasins de Guam, des îles Mariannes et d'Hawaï.

### Autres activités

Le Groupe est propriétaire de l'hôtel Cheval Blanc à Saint-Barthélemy et de la Résidence de la Pinède à Saint-Tropez.

Au 31 décembre 2018, le réseau de boutiques du Groupe est réparti de la façon suivante :

(en nombre de boutiques)	2018	2017	2016	(en nombre de boutiques)	2018	2017	2016
France	514	508	492	Mode et Maroquinerie	1 852	1 769	1 508
Europe (hors France)	1 153	1 156	1 061	Parfums et Cosmétiques	354	302	248
États-Unis	783	754	703	Montres et Joaillerie	428	405	397
Japon	422	412	387	Distribution sélective	1 940	1 880	1 778
Asie (hors Japon)	1 289	1 151	991	<i>Dont : Sephora</i>	1 886	1 825	1 726
Autres marchés	431	393	314	<i>Autres, incluant DFS</i>	54	55	52
<b>Total</b>	<b>4 592</b>	<b>4 374</b>	<b>3 948</b>	Autres	18	18	17
				<b>Total</b>	<b>4 592</b>	<b>4 374</b>	<b>3 948</b>

### 4.3 Établissements administratifs et immeubles locatifs

Les bâtiments administratifs du Groupe sont le plus souvent en location, à l'exception de sièges sociaux de certaines marques, en particulier ceux de Louis Vuitton, Christian Dior Couture, Parfums Christian Dior et Zenith.

Le Groupe détient 40 % de la société propriétaire de l'immeuble où se trouve son siège social avenue Montaigne à Paris. De plus, il détient trois immeubles à New York d'une surface d'environ 18 000 m<sup>2</sup> de bureaux et trois immeubles à Londres d'une surface d'environ 3 500 m<sup>2</sup> de bureaux. Ces ensembles sont occupés par des entités appartenant au Groupe.

Par ailleurs, le Groupe est également propriétaire d'immeubles locatifs à vocation de bureaux à Paris, New York, Osaka et Londres dont les surfaces respectives sont d'environ 19 500 m<sup>2</sup>, 2 500 m<sup>2</sup>, 3 000 m<sup>2</sup>, 2 000 m<sup>2</sup>. Ces bâtiments sont loués à des tiers.

Le patrimoine immobilier utilisé précédemment pour l'exploitation commerciale du grand magasin parisien de La Samaritaine fait l'objet d'un projet de reconversion qui le transformera en un ensemble essentiellement constitué de bureaux, de commerces et d'un grand hôtel.

## 5. PLANS D'OPTIONS MIS EN PLACE PAR DES FILIALES

Néant.

## 6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement n'est intervenu entre le 31 décembre 2018 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le 29 janvier 2019.

## 7. ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Dans un contexte géopolitique et monétaire incertain, LVMH dispose des meilleurs atouts pour poursuivre en 2019 sa dynamique de croissance pour l'ensemble de ses métiers. Le Groupe maintiendra une stratégie centrée sur le développement de ses marques porté par une politique soutenue d'innovation et d'investissement ainsi que par une exigence permanente de qualité des produits et de leur distribution.

Fort de la grande réactivité de ses équipes, de leur esprit entrepreneurial et de la bonne répartition entre ses différents métiers et les zones géographiques où il opère, LVMH aborde l'année 2019 avec une confiance prudente et se fixe à nouveau comme objectif de renforcer son avance sur le marché mondial du luxe.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

## Éthique et responsabilité

<b>1.</b>	<b>CONTEXTE</b>	<b>46</b>
<b>2.</b>	<b>REFERENTIELS</b>	<b>46</b>
2.1	Instruments internationaux	46
2.2	Normes internes	47
<b>3.</b>	<b>GOVERNANCE</b>	<b>48</b>
<b>4.</b>	<b>IDENTIFICATION DES RISQUES</b>	<b>49</b>
<b>5.</b>	<b>GESTION DES RISQUES</b>	<b>49</b>
5.1	Un programme global de préservation des écosystèmes et ressources naturelles	50
5.2	Une démarche d'évaluation et d'accompagnement des fournisseurs	50
5.3	Un souci constant de qualité et de sécurité dans le cadre de nos activités	52
5.4	Un effort permanent d'attraction et d'accompagnement des talents	53
5.5	Une attention constante portée à l'inclusion et à l'épanouissement des collaborateurs	53
5.6	Une politique d'intégrité dans la conduite des affaires	53
5.7	Une gestion responsable des données personnelles	55
<b>6.</b>	<b>RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION</b>	<b>56</b>
<b>7.</b>	<b>TABLES DE CORRESPONDANCE</b>	<b>61</b>
7.1	Déclaration de performance extra-financière	61
7.2.	Plan de vigilance	66

## 1. CONTEXTE

Depuis sa création, LVMH cherche à :

- s'assurer que ses pratiques reflètent les standards les plus élevés d'intégrité, de responsabilité et de respect de ses partenaires ;
- offrir un cadre de travail qui permette à ses collaborateurs la pleine expression de leur talent et la mise en œuvre de leur expertise et de leurs savoir-faire ;
- veiller à ce que ses Maisons définissent et adaptent leurs processus de production, leurs habitudes, leurs comportements, pour toujours mieux répondre aux défis environnementaux auxquels elles sont confrontées ;
- participer par ses activités au développement des territoires dans lesquels il est implanté ;
- mobiliser ressources et compétences au service d'initiatives d'intérêt général et de mécénat et promouvoir l'accès du plus grand nombre à l'art et à la culture.

Acteur responsable et engagé, le Groupe cherche à anticiper et à répondre aux attentes de la société civile en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, parmi lesquelles :

- une plus grande transparence dans la gestion des approvisionnements, afin d'assurer des conditions de vie et de travail satisfaisantes et des méthodes de production respectueuses de l'environnement auprès de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur ;
- une exigence d'intégrité dans la conduite des affaires, alors que se renforcent partout dans le monde les obligations de prévention et de détection à la charge des grands groupes en matière de délinquance économique ;

- une prise en compte des défis environnementaux face, en particulier, à l'urgence des transformations qu'appelle la lutte contre le changement climatique ;
- l'intégration des nouvelles attentes professionnelles et l'accompagnement des collaborateurs face en particulier à la singularité des nouveaux parcours de carrière, aux mutations technologiques et aux nouveaux équilibres démographiques ;
- une sensibilité quant à l'utilisation des données personnelles, enjeu de protection du droit fondamental au respect de la vie privée.

Ces dernières années un certain nombre de textes réglementaires s'appliquant aux entreprises ont été adoptés sur ces sujets aux niveaux français et européen, dont la loi relative au devoir de vigilance des sociétés-mères sur les thématiques sociale et environnementale, la loi dite « Sapin II » relative notamment à la prévention de la corruption, la Directive européenne sur le reporting extra-financier et ses mesures de transposition nationales, ou encore le Règlement général européen relatif à la protection des données.

Pour tenir compte des attentes des parties prenantes et des évolutions réglementaires, LVMH a repensé l'organisation et la présentation des informations relatives à sa démarche responsable. Les éléments correspondant au Plan de vigilance et à la Déclaration de performance extra-financière du Groupe sont retracés dans les tables de correspondance figurant à la fin du présent Rapport de gestion.

## 2. REFERENTIELS

Le groupe LVMH cultive sa différence par une recherche permanente de l'excellence. Cette quête implique une exigence d'exemplarité en matière d'éthique, de responsabilité sociale et de respect de l'environnement.

### 2.1 Instruments internationaux

Le groupe LVMH a manifesté très tôt sa volonté d'agir en entreprise responsable et à aligner ses opérations et sa stratégie au soutien de différents textes internationaux de référence, dont :

- le Pacte Mondial des Nations Unies, auquel le Groupe a adhéré en 2003, ainsi que l'initiative Caring for Climate ;
- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- les principes directeurs de l'OCDE ;

Au cours des dernières années, le Groupe a soutenu ou adhéré à plusieurs référentiels internationaux, dont il promeut la mise en œuvre dans sa sphère d'influence, et s'est doté de ses propres normes internes.

- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ;
- les 17 objectifs du développement durable élaborés et développés par les Nations-Unies ;
- la Charte de la Diversité, signée par le Groupe en 2007 ;
- la charte mondiale des Nations Unies sur les « Principes d'autonomisation des femmes », signée par le Groupe en 2013 ;



- la Stratégie nationale de la France pour la biodiversité ;
- le Processus de Kimberley, régime international de certification des diamants bruts ;
- les conventions CITES sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées.

## 2.2 Normes internes

### Le Code de conduite de LVMH

En 2009, LVMH a établi son premier Code de conduite, conçu comme le socle d'éthique commun du Groupe et de ses Maisons. En 2017, les dispositions de ce Code ont été précisées et mises à jour pour tenir compte de l'évolution des contextes nationaux, des métiers et des cultures.

Le Code de conduite LVMH rassemble les règles que chaque collaborateur doit suivre dans l'exercice de ses fonctions, et favorise la cohérence ainsi que l'amélioration continue des pratiques dans l'ensemble des Maisons.

Il s'articule autour des six grands principes suivants :

- agir de manière responsable et solidaire ;
- offrir un environnement de travail épanouissant et valoriser les talents ;
- s'engager pour la préservation de l'environnement ;
- mériter la confiance des clients ;
- mériter la confiance des actionnaires ;
- concrétiser et promouvoir l'intégrité dans la conduite des activités.

Soutenu par les membres du Comité exécutif et par les Présidents de Maisons du Groupe, il favorise la cohérence et l'amélioration continue des pratiques dans les différentes entités du Groupe. Il ne remplace pas les codes et chartes existant au sein des Maisons mais leur sert de base commune et de source d'inspiration. Ses principes sont, le cas échéant, précisés par chaque Maison en fonction de son secteur d'activité ou de son implantation géographique. En outre, des codes ou chartes d'application locales sont déployés lorsque cela s'avère pertinent au regard des législations et réglementations locales.

Traduit en dix langues, le Code est largement diffusé à travers le Groupe, et des outils complémentaires ont été développés pour permettre aux collaborateurs de mieux connaître et appliquer ses principes, dont un module de formation e-learning et différents supports de communication.

### Le Code de conduite Fournisseurs

En 2008, le Groupe s'est doté d'un Code de conduite Fournisseurs qui matérialise à l'égard de ses partenaires ses exigences dans les domaines de la responsabilité sociale, de l'environnement et de la lutte anti-corruption. Comme le Code de conduite LVMH, le Code de conduite Fournisseurs a fait l'objet d'une révision en 2017 pour en préciser et compléter les exigences.

Le Code de conduite Fournisseurs a été diffusé auprès des Maisons du Groupe ; il requiert l'engagement à en respecter les principes pour toute collaboration avec un partenaire.

Sont précisées dans ce Code les exigences sociales (interdiction du travail forcé, du travail des enfants, du harcèlement, des discriminations, dispositions relatives aux salaires, aux horaires, à la liberté syndicale, à l'hygiène et à la sécurité), environnementales, de conduite des affaires (relatives notamment à la légalité, aux douanes, à la sécurité et à la sous-traitance) et les mesures de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence devant être respectées par les fournisseurs et leurs sous-traitants éventuels dans la gestion de leur entreprise.

Le Code de conduite Fournisseurs précise que les fournisseurs de LVMH et de ses Maisons se portent garants du travail effectué par leurs propres sous-traitants et fournisseurs et garantissent le respect par ces derniers des principes exposés dans le Code ainsi que des obligations pertinentes.

Il confère également à LVMH un droit d'audit lui permettant, dans la mesure du possible, de s'assurer du respect effectif de ces principes par ceux-ci.

En cas de violation du Code de conduite Fournisseurs par l'un de ses fournisseurs ou par l'un des fournisseurs ou sous-traitants de celui-ci, LVMH ou la Maison concernée se réservent le droit de mettre un terme à la relation commerciale, dans les conditions prévues par la loi applicable et eu égard au degré de sévérité des manquements constatés.

### La Charte Environnement

Adoptée en 2001, la Charte Environnement est le document fondateur des cinq grandes ambitions de LVMH dans le domaine environnemental :

- rechercher un haut niveau de performance environnementale ;
- susciter un engagement collectif ;
- maîtriser les risques environnementaux ;
- concevoir des produits en intégrant innovation et créativité environnementale ;
- s'engager au-delà de l'entreprise.

Elle invite les Présidents des Maisons à s'impliquer dans la démarche par des actions concrètes.

Cette charte a été fortement dynamisée par le programme stratégique LIFE (LVMH Initiatives For the Environment), lancé en 2011, décrit dans la partie « Environnement et durabilité ».

### Le Code de conduite Recrutement

Mis en place en 2009, le Code de conduite Recrutement est largement diffusé à l'ensemble des collaborateurs exerçant une activité de recrutement dans le Groupe. Il précise l'éthique du recrutement chez LVMH au travers de quatorze engagements. Un accent particulier est mis sur la prévention de toute forme de discrimination et sur la promotion de la diversité.

### La Charte sur les relations de travail avec les mannequins

En 2017, une Charte sur les relations de travail avec les mannequins a été établie par le Groupe en concertation avec Kering et des professionnels du secteur, animés du même souci de respect de la dignité, de la santé et du bien-être des mannequins.

Applicable à l'ensemble des Maisons partout dans le monde, cette charte a pour objectif d'insuffler un véritable changement dans l'univers de la mode en faisant disparaître certains comportements et pratiques qui ne correspondent pas aux valeurs du Groupe et de faire prendre conscience aux mannequins qu'ils sont pleinement acteurs de ces changements.

La diffusion des principes de cette charte est soutenue par la mise en place d'un site Internet dédié, [wecareformodels.com](http://wecareformodels.com), réalisé par les équipes du groupe LVMH et celles de Kering. Ce site à l'attention des mannequins met notamment à leur disposition des bonnes pratiques et conseils prodigués par des nutritionnistes et coaches indépendants.

## 3. GOUVERNANCE

La mise en œuvre opérationnelle des valeurs et référentiels éthiques du Groupe est portée par une gouvernance dédiée.

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'éthique et du développement durable, composé en majorité d'Administrateurs indépendants, veille au respect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles le Groupe fonde son action. Le Comité joue un rôle d'orientation en matière d'éthique et de responsabilité environnementale, sociale et sociétale. La cartographie des risques extrafinanciers finalisée au niveau du Groupe en 2018 a notamment été soumise à son examen.

La Direction générale du Groupe coordonne l'action des directions de l'audit, du contrôle interne, des opérations, des achats, de l'environnement, du développement social, de l'éthique et conformité ainsi que de la communication financière de LVMH, qui collaborent ensemble afin de sensibiliser et faire progresser les Maisons, tout particulièrement dans les domaines de la gestion des risques et des relations fournisseurs en matière environnementale, sociale et d'intégrité.

Sous la responsabilité du Directeur éthique et conformité du Groupe, rattaché au Directeur général délégué, la Direction « Éthique et Conformité », élabore des normes de comportement et met en place différents outils pour accompagner les différentes entités du Groupe dans la mise en œuvre des réglementations applicables. Dotée d'un budget et d'effectifs propres, elle est également soutenue par des représentants issus des différentes directions du Groupe, pour favoriser la coordination sur les projets transversaux qu'elle impulse.

### La Charte interne de conformité au droit de la concurrence

En 2012, le Groupe a formalisé son engagement au respect d'une concurrence libre et non faussée avec l'adoption d'une Charte interne de conformité au droit de la concurrence, dont l'objectif est de contribuer, au sein du Groupe, au développement d'une véritable culture de conformité en ce domaine. Cette charte présente les principales règles que l'ensemble des collaborateurs doivent connaître dans la conduite des relations commerciales au quotidien, et définit de manière pragmatique les standards de conduite qui sont attendus de leur part. LVMH interdit notamment tout abus de position dominante, pratique concertée ou entente illicite par accords, projets, arrangements ou comportements coordonnés entre concurrents concernant les prix, les territoires, les parts de marché ou les clients. Cette charte est notamment accessible via l'Intranet « Éthique et Conformité ».

Autour de cette fonction centrale, un réseau des correspondants « éthique et conformité », nommés par les présidents de chacune des Maisons, coordonne au sein des Maisons le déploiement du programme de conformité, et contribue aux échanges de bonnes pratiques à travers le Groupe.

Par ailleurs, ces instances s'appuient également sur :

- le réseau de correspondants « responsabilité sociale » désignés au sein des Maisons, qui a pour vocation de structurer les actions à mettre en œuvre et de permettre aux Maisons de se les approprier et de les décliner en fonction de leurs valeurs propres, de leur environnement et des attentes de leurs collaborateurs et clients ;
- la « Commission Environnement » rassemblant un réseau de correspondants « environnement » issus des Maisons. Cette instance représente un forum de réflexion et de discussion autour des grands objectifs (programme LIFE), des opportunités et des enjeux environnementaux ;
- le séminaire Achats Responsables, qui rassemble tous les représentants des Maisons responsables des achats, de la filière et des relations avec les fournisseurs, afin de faire le point sur les sujets prioritaires, de lancer de nouvelles initiatives et d'échanger des points de vue sur les bonnes pratiques au sein du Groupe ;
- le réseau de correspondants « contrôle interne » animé par la Direction de l'audit et du contrôle interne, qui coordonne la mise en œuvre des dispositifs de pilotage du contrôle interne et de la gestion des risques. Ces correspondants sont chargés, au sein des Maisons, à la fois de veiller au respect des procédures de contrôle interne du Groupe et d'élaborer les contrôles propres à leurs métiers.

## 4. IDENTIFICATION DES RISQUES

Les activités du Groupe impliquent une exposition à différents risques qui font l'objet d'un travail régulier d'identification et de gestion dans le contexte des évolutions notamment réglementaires. La démarche d'identification des risques que les activités du Groupe sont susceptibles de générer pour ses parties prenantes a été systématisée dans le cadre d'un exercice global de cartographie des risques au titre de la lutte contre la corruption, du respect des droits de l'homme et de la protection de l'environnement, sur la base d'une méthodologie commune couvrant l'ensemble du Groupe.

L'exercice de cartographie des risques extra-financiers a été effectué en 2018 avec l'appui du prestataire externe Verisk Maplecroft, spécialisé dans l'analyse des risques politiques, économiques, sociaux et environnementaux.

Il repose sur le croisement d'indicateurs externes de référence, fournis par ce prestataire, avec des informations qualitatives et quantitatives fournies en interne par les différentes entités du Groupe comme par exemple leur niveau d'activité, les montants d'achats par catégories, le nombre de sites (production, logistique, boutiques) et le nombre de salariés.

Une grande variété de facteurs a été analysée dans ce cadre, selon une approche à la fois géographique et sectorielle : indice de corruption, travail des enfants, salaires et temps de travail décents, discrimination sur le lieu de travail, liberté d'association et syndicale, hygiène et sécurité, travail forcé, qualité de l'air, gestion des déchets, stress hydrique, qualité de l'eau, déforestation, changement climatique, risque de sécheresse...

## 5. GESTION DES RISQUES

Dans le souci constant d'améliorer sa maîtrise des risques extra-financiers, le Groupe a mis en place un suivi régulier des risques sur les thématiques de responsabilité éthique, sociale et environnementale.

Dans le cadre de l'exercice de cartographie des risques, qui fera l'objet d'une actualisation régulière, un questionnaire d'évaluation rempli par chacune des Maisons permet d'établir leurs niveaux respectifs de maîtrise des risques en matière de lutte contre la corruption, de respect des droits humains et de protection de l'environnement, dans chacun des pays identifiés comme particulièrement significatifs au regard de leur niveau de risque et du poids de leurs activités (chiffre d'affaires, montants d'achats, personnels).

En s'appuyant sur ce questionnaire, les Maisons établissent et mettent en œuvre des plans d'action qui détaillent les initiatives entreprises pour améliorer les dispositifs de prévention des risques identifiés, et les prochaines étapes.

Sur l'ensemble de ces risques, la cartographie établie distingue les activités administratives, de production et de distribution, et permet de rendre compte des niveaux de risques potentiels générés par les activités en propre du Groupe comme de ceux découlant de sa chaîne d'approvisionnement.

En s'appuyant notamment sur ce travail de cartographie, sur les remontées des réseaux de correspondants éthique et conformité, responsabilité sociale et environnement des Maisons, et sur une appréciation de l'impact et de la probabilité d'occurrence des différents enjeux identifiés, les risques suivants ont été retenus comme « principaux » compte tenu des activités du Groupe par les représentants de différentes fonctions centrales et par la Direction générale :

- l'impact sur les écosystèmes et l'épuisement des ressources naturelles ;
- l'établissement et la continuité de chaînes d'approvisionnement responsables ;
- la préservation de la santé et de la sécurité dans le cadre de nos activités ;
- la perte des savoir-faire et compétences-clés ;
- la mise en œuvre d'une politique d'inclusion et d'épanouissement des collaborateurs ;
- la survenance d'une faille dans la mise en œuvre des règles de protection des données personnelles ;
- la défaillance dans la mise en œuvre des dispositifs de conformité des pratiques d'affaires.

Ces informations sont prises en compte dans les lettres d'affirmation portant sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne dans le cadre de la démarche « ERICA », présentée dans la partie « Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne ».

Chaque année, la Direction Éthique et Conformité rend compte de la mise en œuvre de la politique d'éthique et conformité auprès du Comité d'éthique et du développement durable du Conseil d'administration.

Les politiques mises en œuvre pour gérer les risques principaux identifiés ci-dessus, ainsi que les résultats de celles-ci, lorsque pertinent, sont présentés dans la présente section. Des renvois aux parties « Talents et attractivité » et « Environnement et durabilité » sont opérés le cas échéant.

## 5.1 Un programme global de préservation des écosystèmes et ressources naturelles

Parce que ses métiers exaltent la nature dans ce qu'elle a de plus pur et de plus beau, la préserver est pour LVMH un impératif stratégique. L'intégration de cette exigence dans l'ensemble des activités du Groupe constitue un levier essentiel de sa stratégie de croissance, permettant de répondre aux attentes des parties prenantes et de stimuler constamment l'innovation.

## 5.2 Une démarche d'évaluation et d'accompagnement des fournisseurs

Le groupe LVMH attache une grande importance à ce que ses Maisons et leurs partenaires partagent un ensemble commun de règles, d'usages et de principes en matière d'éthique, de responsabilité sociale et de protection de l'environnement. La complexité des chaînes d'approvisionnement mondiales implique un risque d'exposition à des pratiques contraires à ces règles et valeurs.

La démarche de gestion responsable des approvisionnements du Groupe a donc pour objet de mobiliser les fournisseurs et l'ensemble des filières sous-jacentes autour du respect des exigences éthiques, sociales et environnementales.

De longue date, LVMH a fait de l'accompagnement de ses fournisseurs un axe stratégique, afin de maintenir avec eux des relations durables mues par une même quête d'excellence. Le Groupe développe une démarche globale visant à s'assurer de l'adoption par ses partenaires de pratiques respectueuses de l'environnement et des droits humains.

Cette démarche repose sur l'articulation entre :

- l'identification des zones prioritaires, éclairée notamment par l'exercice de cartographie des risques extrafinanciers couvrant les activités du Groupe et de ses fournisseurs directs ;
- les audits de sites, permettant de vérifier sur le terrain la correcte mise en œuvre des exigences du Groupe ;
- les actions d'accompagnement et de formation des fournisseurs ;
- la participation à des initiatives intersectorielles couvrant les filières à risques.

Dans une large mesure, les actions déployées mêlent à la fois les problématiques liées au respect de l'environnement et au respect des droits humains.

### Identification des priorités

L'exercice de cartographie des risques extrafinanciers, décrit au point 4, a vocation à éclairer le choix des fournisseurs à auditer en priorité. Sont pris en compte les risques relatifs aux pays, catégories et montants d'achats considérés.

En complément, le Groupe a renforcé en 2018 sa participation à la plate-forme EcoVadis, qui permet également d'identifier les fournisseurs prioritaires en évaluant leur performance éthique, sociale et environnementale via la collecte de données documentaires et de veille externes. Plus de 500 fournisseurs du Groupe ont été invités à y participer, et Sephora a souscrit en propre à la plate-forme, rejoignant ainsi la Direction Achats Groupe, Louis Vuitton et la branche « Parfums et Cosmétiques ».

Construit autour de neuf enjeux clés de la performance environnementale du Groupe, le programme global LIFE (LVMH Initiatives For the Environment) permet de structurer cette démarche écologique, de la conception à la vente des produits. Il fait l'objet d'une présentation détaillée dans la partie « Environnement et durabilité ».

Le portefeuille de fournisseurs du Groupe évalué a obtenu des notes supérieures à la moyenne EcoVadis, notamment sur les aspects environnementaux et sociaux.

### Actions d'évaluation et plans de remédiation

LVMH se singularise par une très forte internalisation dans la fabrication de ses produits, et la sous-traitance de production ne représente qu'une faible part du coût des ventes. Le Groupe est donc en mesure de veiller directement au respect de conditions de travail sûres et respectueuses des droits humains pour une partie conséquente de sa production.

Les Maisons mettent en œuvre des mesures de diligence raisonnable et mènent des audits de vérification auprès de leurs fournisseurs et, au-delà du rang 1, auprès de sous-traitants, afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux exigences du Code de conduite fournisseur de LVMH.

Une clause est intégrée aux contrats passés avec les fournisseurs avec lesquels le Groupe entretient des relations directes, les obligeant à déclarer leurs sous-traitants.

S'agissant de certaines Maisons, les audits menés au-delà du rang 1 sont majoritaires, comme par exemple chez Fendi, où 60% des audits menés en 2018 portaient sur des sous-traitants de fournisseurs directs.

Les Maisons travaillent avec le fournisseur direct dans une logique collaborative et l'accompagnent dans le déploiement des audits et des éventuels plans de remédiation.

Pour mener à bien ces audits, le Groupe fait appel à des entreprises indépendantes spécialisées. En 2018, 1092 audits (hors évaluations EcoVadis) ont été réalisés chez 877 fournisseurs et sous-traitants ; par ailleurs, les Maisons actives dans la plate-forme Sedex ont eu accès par ce biais aux résultats de 37 audits supplémentaires. La majorité couvrent à la fois les aspects sociaux (santé-sécurité, travail forcé, travail des enfants, salaires décents, temps de travail, discriminations, liberté d'association et de revendication, droit de grève) et environnementaux (système de management des aspects environnementaux, utilisation et pollution de l'eau, émission de gaz et pollution atmosphérique, gestion des produits chimiques, gestion des déchets, type de matières premières utilisées). D'autres sont uniquement sociaux (30%) ou uniquement environnementaux (13%).

Les Maisons concentrent leurs efforts sur des ré-audits (représentant 22% des audits réalisés en 2018) ainsi que sur les audits de fournisseurs potentiels avant le lancement en phase de production (ainsi, 13 relations commerciales n'ont pas été initiées en 2018 en raison de conclusions insatisfaisantes des audits).

	Europe	Asie	Amérique du Nord	Autres
Répartition des fournisseurs toutes catégories (en %)	65	14	14	7
Répartition des audits (en %)	68	28	1	3

Certaines Maisons ont déployé en 2018 des solutions permettant de recueillir directement les avis d'employés de fournisseurs. Ainsi, pour renforcer l'évaluation des droits humains et du niveau de satisfaction sur les sites des fournisseurs, Sephora US a piloté en Chine avec Elevate, société de conseil au service de chaînes d'approvisionnement responsables, trois sondages pour recueillir directement les commentaires de 91 employés via la plate-forme WeChat.

En 2018, 20 % des fournisseurs audités ne répondaient pas aux exigences définies par le Groupe, selon une échelle de performance à quatre niveaux, tenant compte du nombre et de la gravité des non-conformités constatées – dont 4 % avec des non-conformités jugées critiques. Des plans d'action correctifs sont systématiquement définis avec les fournisseurs concernés, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi par l'acheteur responsable au niveau de la Maison. L'appui de consultants externes spécialisés est parfois proposé : c'est systématiquement le cas chez Fendi, Loro Piana ou encore Bvlgari Joaillerie.

Lorsqu'en dépit de l'accompagnement proposé par LVMH, le fournisseur ou ses sous-traitants ne se montrent pas prêts à consentir les efforts nécessaires pour satisfaire aux exigences requises, il est mis fin à la relation. Ainsi en 2018, neuf cas de rupture ont été recensés, concernant pour la grande majorité des sous-traitants de rang 2, d'un commun accord avec le fournisseur direct.

### Actions de formation des fournisseurs et acheteurs

Dans une logique continue d'accompagnement et d'amélioration, des formations sont régulièrement proposées par le Groupe à ses fournisseurs. Ainsi, en 2018 :

- 200 fournisseurs du Groupe ont participé à une formation organisée sur les approvisionnements en coton responsable, en partenariat avec des membres de la Better Cotton Initiative ;
- Bvlgari a organisé la réunion d'une soixantaine de ses fournisseurs pour échanger sur les enjeux et plans d'actions-clés en matière de responsabilité sociale et environnementale ;
- des formations ciblées continuent à être proposées via la plate-forme multipartite Sedex, dont LVMH est membre. En 2018, Marc Jacobs a notamment intégré un module spécifique en matière de formation RSE, proposé à une soixantaine d'employés de ses fournisseurs.

Parallèlement, le Groupe veille à la formation de ses acheteurs sur les sujets relatifs aux achats responsables. Ainsi, en 2018 :

- 5 formations ont été proposées à la communauté Achats concernant l'évaluation des risques environnementaux sur les sites des fournisseurs ;
- la branche Parfums et cosmétique a mis en place une formation relative au suivi des plans d'actions correctifs, réunissant 15 acheteurs ;

- Louis Vuitton a proposé une formation spécifique aux acheteurs chargés de suivre les audits de certification SA8000 et les plans de remédiation ;

- plus d'une centaine de personnes ont participé au séminaire Achats Responsables annuel organisé en novembre par la Direction Achats du Groupe, en collaboration avec la Direction Environnement. Ce rendez-vous favorise le partage d'expériences et l'échange de bonnes pratiques entre les Maisons sur les enjeux de responsabilité sociale et environnementale.

### Participation à des initiatives multipartites couvrant les filières à risques

Outre les actions menées auprès de ses fournisseurs directs, LVMH participe à des initiatives visant à renforcer la visibilité sur les chaînes d'approvisionnement et réseaux de sous-traitants, pour être en mesure de mieux évaluer et accompagner l'ensemble des acteurs.

Les enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité du Groupe, ont conduit à la mise en place de groupes de travail (appelés « coordinations ») et au déploiement de programmes ciblés. De manière générale, les initiatives sectorielles réunissant de nombreux donneurs d'ordres sont privilégiées pour renforcer l'efficacité et la capacité d'influence sur les pratiques des sous-traitants.

S'agissant des Maisons de « Montres et Joaillerie », les filières d'extraction minière, très fragmentées, et laissant une large part à l'économie informelle, présentent des risques importants en matière d'atteinte aux droits humains et font l'objet à ce titre d'engagements forts de la part des Maisons, dans le cadre du programme LIFE 2020 en matière de garantie d'approvisionnements en diamant et en or certifiés par le Responsible Jewellery Council (RJC). LVMH contribue également avec des fournisseurs et autres concurrents pionniers au Coloured Gemstones Working Group piloté par The Dragonfly Initiative, société de conseil en développement durable, pour mieux encadrer les conditions d'approvisionnement en pierres de couleur.

Les Maisons de « Parfums et Cosmétiques » ont rejoint l'initiative Responsible Beauty Initiative pilotée par EcoVadis pour développer des plans d'action répondant aux enjeux propres à leurs activités en collaboration avec des acteurs majeurs du secteur. Un travail de cartographie des filières d'approvisionnements indiennes en mica, engagé en 2015 suivi d'un programme d'audit jusqu'aux mines, leur permet de couvrir plus de 80 % de leurs approvisionnements. La Branche est par ailleurs engagée dans la Responsible Mica Initiative, qui a pour objectif de mutualiser les ressources de différents acteurs du secteur pour garantir des conditions de travail acceptables dans ces filières d'ici 2022. Enfin, les Maisons du groupe d'activités « Parfums et Cosmétiques » ont dépassé leur objectif d'utilisation d'au moins 50 % de dérivés issus d'huile de palme certifiée RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) à fin 2018 (79 % de dérivés certifiés, en tonnage).

S'agissant des Maisons de « Mode et Maroquinerie », les filières cuir et coton font l'objet d'exigences particulières de traçabilité intégrées dans le programme LIFE 2020. La traçabilité du cuir est intégrée via le score établi dans le cadre des audits du standard Leather Working Group. S'agissant du coton, 70 % des approvisionnement devront répondre à des critères durables (tels que les référentiels « GOTS », « Certified recycled », « BCI ») d'ici 2020.

### 5.3 Un souci constant de qualité et de sécurité dans le cadre de nos activités

LVMH s'attache en permanence à proposer des produits de la plus haute qualité par la recherche et l'innovation, par une grande exigence dans la sélection des matières et dans la mise en œuvre des savoir-faire de ses métiers. Le Groupe est animé du souci constant de préserver la santé et la sécurité de ses parties prenantes.

S'agissant de ses propres collaborateurs, LVMH met en œuvre une démarche de santé-sécurité et bien-être au travail, présentée dans la partie « Talents et attractivité ».

S'agissant des employés des fournisseurs, les audits sociaux menés auprès des fournisseurs de rang 1 et supérieur comprennent parmi leurs critères d'évaluation les aspects liés à la santé et à la sécurité (cf. 5.2).

S'agissant de ses clients, le Groupe porte une attention particulière à deux enjeux principaux : l'utilisation avisée de composés chimiques dans les processus de production et la promotion d'une consommation responsable de vins et spiritueux.

#### Une utilisation avisée de composés chimiques dans les processus de production

Soucieux de prévenir les risques inhérents à l'utilisation de composés chimiques, LVMH respecte les textes réglementaires, recommandations des associations professionnelles et avis des comités scientifiques sur ce sujet. Le Groupe cherche constamment à anticiper ces évolutions en mettant à contribution l'expertise de ses collaborateurs au service de produits plus sûrs.

Les experts du Groupe participent régulièrement aux groupes de travail des autorités nationales et européennes et sont très actifs au sein des organisations professionnelles. Leur travail de veille sur l'évolution des connaissances scientifiques et réglementations conduit régulièrement LVMH à bannir l'utilisation de certaines substances et à travailler à la reformulation de certains produits.

Les Maisons du Groupe mettent à disposition de leurs clients des services de relation clientèle permettant l'analyse de toute réclamation, y compris celles liées aux effets indésirables.

S'agissant du groupe d'activité « Parfums & Cosmétiques », une équipe dédiée à la cosmétovigilance tient à la disposition des Maisons un réseau européen de professionnels de santé capables d'intervenir rapidement auprès des consommateurs en cas d'effets secondaires indésirables. Le suivi des produits après leur mise sur le marché permet d'explorer de nouvelles pistes de recherche et d'améliorer sans cesse leur qualité et leur bonne tolérance. Les Maisons de ce groupe d'activité respectent les législations internationales les plus sévères en matière de sécurité,

Pour l'ensemble des Maisons, et plus particulièrement pour les groupes d'activités « Distribution sélective », « Vins & Spiritueux » et « Parfums et Cosmétiques », les achats d'éléments de packaging font l'objet d'une attention particulière en raison de la fragmentation des chaînes de production dans ce secteur.

dont le règlement européen relatif aux produits cosmétiques. Leurs produits doivent répondre aux exigences internes très strictes de développement, de contraintes de qualité, de traçabilité et de sécurité des produits.

Les Maisons des groupes d'activité « Mode et Maroquinerie » et « Montres et Joaillerie » se sont dotées d'un standard interne interdisant ou restreignant la présence de certaines substances dans les articles mis sur le marché et leur utilisation par les fournisseurs : la LVMH Restricted Substances List. Ce standard, qui s'applique notamment aux pièces métalliques, va au-delà des prescriptions réglementaires et est régulièrement mis à jour grâce à un travail de veille scientifique constant. En 2018, plus de 300 salariés ainsi qu'une centaine de fournisseurs ont été formés à son utilisation.

Pour accompagner les fournisseurs dans l'élimination des substances figurant dans cette liste, des guides techniques spécifiques proposant des alternatives ont été élaborés par la Direction de l'Environnement du Groupe. Des formations sont régulièrement organisées sur ce sujet.

Autre outil interne, le LVMH Testing Program renforce le système de contrôle des Maisons du groupe d'activités « Mode et Maroquinerie » : il leur permet en effet de tester dans cinq laboratoires partenaires les substances jugées les plus à risque en fonction des matières.

#### Moët Hennessy, ambassadeur d'une consommation responsable de vins et spiritueux

Les Maisons de vins et spiritueux du groupe LVMH sont mobilisées dans la lutte contre les pratiques de consommation inappropriée de boissons alcoolisées. Depuis de nombreuses années, Moët Hennessy promeut une consommation responsable de ses champagnes, vins et spiritueux. Cet engagement se matérialise à travers une diversité d'actions à destination des collaborateurs, des consommateurs, et des invités et visiteurs de ses Maisons.

Moët Hennessy s'impose, outre le respect scrupuleux des réglementations locales, des règles d'autodiscipline pour l'ensemble de ses communications et pratiques marketing et suit des lignes directrices strictes en matière de communication digitale tel que le filtrage des mineurs sur les sites Internet de ses Maisons.

Sur toutes les bouteilles de vin et de champagne vendues dans l'Union européenne (sauf en France pour des raisons légales), Moët Hennessy appose des mentions relatives à des sites Internet tels que « [www.wineinmoderation.com](http://www.wineinmoderation.com) » pour les vins, « [www.responsibleddrinking.eu](http://www.responsibleddrinking.eu) » pour les spiritueux ou « [www.drinkaware.co.uk](http://www.drinkaware.co.uk) » au Royaume-Uni, qui offrent aux

consommateurs des informations relatives à la consommation responsable de produits alcoolisés. Des liens vers ces sites sont aussi disponibles sur les sites Internet des Maisons de ce groupe d'activités.

La sensibilisation des consommateurs passe également par leur éducation. Ainsi, chaque année les équipes de Moët Hennessy forment des centaines de consommateurs aux rituels de dégustation de ses produits d'exception.

Moët Hennessy continue à former ses collaborateurs à la consommation responsable, notamment à travers une nouvelle application mobile interne, et à déployer sa campagne de communication rappelant aux collaborateurs qu'ils sont « Tous ambassadeurs d'une consommation responsable ».

Partant du constat que la consommation responsable est l'affaire de toute la filière, Moët Hennessy a développé et lancé un programme de formation entièrement numérique destiné aux élèves des écoles hôtelières avec lesquelles sont conclus des partenariats. L'objectif est de s'assurer que les personnes qui seront amenées à servir les produits des Maisons de Moët Hennessy, sauront et auront à cœur de transmettre les principes de consommation responsable.

Enfin, Moët Hennessy poursuit son soutien actif aux programmes de consommation responsable initiés par les organisations sectorielles dont elle est membre à travers le monde. Moët Hennessy est en particulier l'une des trois entreprises ambassadrices de l'association Wine in Moderation, qui soutient activement une culture du vin faisant partie d'un mode de vie sain et équilibré.

#### 5.4 Un effort permanent d'attraction et d'accompagnement des talents

La mise en œuvre de notre stratégie de croissance, d'internationalisation et de digitalisation repose sur la capacité du Groupe à identifier les talents en adéquation avec ses besoins et à attirer ces profils prometteurs dans un environnement très concurrentiel. La spécificité et l'exigence des métiers du luxe nécessitent en particulier le recrutement de collaborateurs maîtrisant d'exceptionnels savoir-faire artisanaux. La promotion de nos métiers, la transmission des compétences et la formation des artisans-créateurs de demain sont donc pour LVMH des enjeux fondamentaux.

C'est pourquoi le déploiement d'initiatives de recrutement innovantes, la mise en place et l'animation de partenariats académiques et de programmes de formation professionnelle sont des axes majeurs de notre politique de ressources humaines, détaillés dans la partie « Talents et attractivité ».

#### 5.5 Une attention constante portée à l'inclusion et à l'épanouissement des collaborateurs

LVMH s'efforce en permanence de créer les conditions permettant à ses collaborateurs de développer tout leur potentiel au service de son succès. Dans un contexte de mutation des attentes professionnelles, favoriser l'épanouissement et les aspirations de nos collaborateurs et valoriser la diversité et la richesse humaine constituent des enjeux importants.

C'est pourquoi le souci du bien-être au travail, l'accompagnement des parcours de carrières, la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, l'intégration des travailleurs handicapés et le maintien dans l'emploi des seniors constituent des priorités de notre politique de ressources humaines, détaillées dans la partie « Talents et attractivité ».

#### 5.6 Une politique d'intégrité dans la conduite des affaires

Toute défaillance dans la prévention et la détection, dans le cadre de ses activités, de pratiques contraires aux réglementations applicables est susceptible de porter une atteinte grave à la réputation de LVMH, de générer une perturbation de ses activités et de l'exposer, le cas échéant, à différents types de sanctions administratives et judiciaires (amendes, retrait d'autorisations, mise en cause de collaborateurs ...).

Souvent dotées d'une dimension extraterritoriale, les législations relatives à la prévention de la corruption et aux autres formes de délinquance économique, ainsi que les politiques de sanctions internationales donnent de plus en plus fréquemment lieu à des actions d'application et au prononcé de sanctions judiciaires et pécuniaires.

Désormais, la responsabilité personnelle des dirigeants du Groupe peut être engagée pour manquement à l'obligation de mise en œuvre des mesures de prévention et détection adéquates, y compris, le cas échéant, en l'absence d'activité illicite constatée.

Groupe d'envergure mondiale, LVMH intervient dans de nombreux pays à travers le monde, y compris dans des États dont le niveau de maturité en matière d'éthique des affaires est jugé insatisfaisant par les classements internationaux de référence.

Compte-tenu de son modèle d'affaires, le Groupe ne conclut pas de contrats commerciaux significatifs avec des gouvernements : le Groupe n'est dès lors pas sujet aux risques de corruption associés à la commande publique.

Toutefois, la conduite de nos activités implique des interactions avec des autorités publiques, notamment pour l'octroi d'autorisations et permis divers. De même, dans un souci d'échange et de coopération avec les autorités et les décideurs, LVMH contribue au débat public des pays où cela s'avère autorisé et pertinent pour ses activités. Cette intervention du Groupe dans la sphère publique s'inscrit dans le respect des lois et des règles propres aux institutions et organisations concernées, et LVMH est inscrit aux registres des représentants d'intérêts là où son activité le nécessite.

D'autre part, le Groupe est susceptible d'être exposé, au même titre que toute entreprise privée, au risque de corruption vis-à-vis de partenaires d'affaires privés.

Compte-tenu de la diversité des secteurs d'activité, et du modèle d'organisation décentralisé de LVMH, les Maisons ont développé des politiques propres à leurs contextes d'activité respectifs. Au niveau central, la Direction Éthique et Conformité développe et coordonne le déploiement d'initiatives transversales visant à renforcer les dispositifs de conformité existants au sein du Groupe, et à en assurer la cohérence.

Des actions de communication, sensibilisation et formation visant à développer la vigilance de tous les collaborateurs sont mises en œuvre. D'autre part, sont mis en place des règles, procédures et outils communs, visant à faciliter au quotidien la prévention et la détection de comportements prohibés par les opérationnels.

#### Actions de communication, sensibilisation et formation

Point d'information central sur la politique d'éthique et conformité du Groupe, l'Intranet « Éthique et Conformité » de LVMH met à disposition de tous les collaborateurs un ensemble de documents, outils et informations relatifs à l'éthique des affaires. Les Maisons du Groupe disposant de leur propre site Intranet y font référence.

Le Code de conduite et le système d'alerte interne font l'objet d'une communication spécifique à l'occasion de l'accueil de nouveaux collaborateurs, sous la responsabilité des directions des ressources humaines compétentes. Un outil de formation en ligne a été mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs au sein de l'Intranet « Éthique et Conformité » afin de favoriser la compréhension et l'assimilation par chacun des règles, pratiques et valeurs qu'expose le Code de conduite LVMH. Ce module a fait l'objet en 2018 d'une traduction en une dizaine de langues, afin d'en favoriser la diffusion.

Des actions de sensibilisation sont menées par la Direction Éthique et Conformité qui intervient lors de séminaires organisés par le Groupe dans différentes régions. Ainsi, au titre de 2018, des interventions ont eu lieu aux États-Unis, dans plusieurs pays d'Europe et en Chine (pour la zone Asie), en particulier auprès de la communauté des contrôleurs internes et des acheteurs, acteurs clés du dispositif de conformité.

Un module de formation en ligne spécifiquement dédié à l'anti-corrupcion a été développé par le Groupe et mis à la disposition des Maisons afin de constituer un tronc commun, en complément des dispositifs de formation préexistants. Ce module doit être obligatoirement suivi par les personnels identifiés comme particulièrement exposés au risque de corruption, et fait l'objet d'une évaluation.

#### Règles, procédures et outils

En complément du Code de conduite LVMH, le Groupe s'est doté de principes directeurs internes, un ensemble de documents applicables dans toutes ses entités ayant vocation à être utilisés comme un guide de référence pour aider les collaborateurs à adopter les comportements appropriés, sur différents sujets liés à l'éthique des affaires. Ces principes abordent en particulier :

- la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, avec des éléments de définition de ces notions et l'identification d'un certain nombre de comportements suspects devant inciter les collaborateurs à la plus grande vigilance ;
- la pratique des cadeaux et invitations, et les règles impératives en la matière ;
- la prévention du blanchiment de capitaux, rappelant notamment l'existence de plafonds de paiement en espèces et de formalités déclaratives pour les règlements importants ;
- les règles de prévention, signalement et résolution des situations de conflit d'intérêts – à cet égard, chaque année, une campagne de déclaration des conflits d'intérêts est conduite au sein des instances dirigeantes du Groupe et au sein des Maisons ;
- l'usage des actifs du Groupe et des Maisons, rappelant entre autres le caractère temporaire de la mise à disposition de ces actifs, et l'obligation d'en faire un usage professionnel et consciencieux ;
- les prêts de vêtements et accessoires des Maisons à des collaborateurs ou personnes extérieures au Groupe ;
- la politique du Groupe relative aux déplacements et à la sécurité, qui inclut des règles relatives à l'autorisation des déplacements, et au paiement des notes de frais.

Le référentiel de contrôle interne de LVMH a fait l'objet d'une révision en 2018 pour y intégrer notamment des exigences nouvelles ou renforcées en matière d'éthique et conformité, et s'assurer que celles-ci sont bien satisfaites par les différentes entités du Groupe.

En complément des canaux habituels de communication et d'alerte existants au sein du Groupe et des Maisons, LVMH a mis en place un dispositif d'alerte interne centralisé, disponible en une dizaine de langues, permettant le recueil et le traitement de signalements soumis par tout collaborateur concernant des atteintes ou risques d'atteinte sérieux à la loi, au règlement, ainsi qu'aux dispositions du Code de conduite LVMH ou à d'autres principes, lignes directrices et politiques internes.



Sont couverts les comportements suivants :

- la corruption et le trafic d'influence ;
- le blanchiment d'argent, la fraude, la falsification de livres et registres ;
- le détournement d'actifs ;
- les pratiques anticoncurrentielles ;
- la violation de la protection des données ;
- la discrimination, le harcèlement, les violences ou menaces ;
- les infractions aux normes sociales et au droit du travail, emploi illégal ;
- les infractions aux réglementations sur la santé et la sécurité au travail, violation des réglementations sur la protection de l'environnement ;
- les pratiques contraires à l'éthique.

Les alertes traitées dans le cadre des dispositifs dédiés permettent d'enrichir les processus d'identification des risques, dans une logique d'amélioration continue.

Le non-respect par les collaborateurs des règles fixées par le Code de conduite, par les principes directeurs et plus généralement par le Règlement intérieur (ou tout document équivalent) de la Maison qui les emploie, conduit le Groupe à prendre les mesures appropriées et opportunes visant à mettre fin au manquement constaté, ceci incluant toute sanction disciplinaire adaptée et proportionnée à la gravité de l'atteinte, conformément aux dispositions du Règlement intérieur en vigueur (ou tout document équivalent), des lois et des réglementations applicables.

## 5.7 Une gestion responsable des données personnelles

La sensibilité accrue de la société civile à l'égard de la sécurité et de l'utilisation des données personnelles, le durcissement des règles et le renforcement des sanctions, le fractionnement des législations et leur complexité, imposent la mise en place d'une gouvernance adéquate.

À l'heure où le Groupe innove et se différencie par une ambitieuse stratégie numérique, tournée vers ses clients et leurs aspirations, il se doit d'assurer la parfaite conformité des services qu'il leur propose. Cela requiert la diffusion d'une culture de protection des données personnelles qui irrigue l'ensemble des activités et des métiers ainsi que la prise en compte des évolutions techniques et méthodologiques qu'elle induit.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, une politique de protection des données est proposée aux Maisons afin de leur fournir un référentiel commun de règles et recommandations permettant d'assurer une protection adéquate des données personnelles au sein du groupe LVMH à travers le monde, dans le respect des réglementations applicables.

Cette politique définit un programme de conformité Groupe en matière de protection des données à caractère personnel, visant à mettre en place une gouvernance claire et transparente pour gérer ces problématiques, ainsi qu'un ensemble de directives, organisations et processus communs. Elle s'appuie notamment sur les règles internes relatives à l'exigence de conformité, dès leur conception, des Systèmes d'information traitant des données personnelles ; sur les principes du Règlement général sur la protection des données ; et sur les recommandations des différentes autorités nationales de protection des données.

Cette politique vise en particulier à promouvoir une approche cohérente et exigeante en matière de protection de la vie privée des clients du groupe. Il est rappelé à cet égard que LVMH et ses Maisons ne vendent pas les données personnelles de leurs clients et ne leur adressent de communications que dans le plus strict respect des règles applicables en la matière.

Une communauté d'échanges et de partage d'expériences, réunissant les Data Protection Officers des Maisons du Groupe s'est constituée afin de traiter des problématiques communes et de définir des approches concertées sur les thématiques Métiers.

## 6. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

À l'Assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1050 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et membre du réseau de l'un des Commissaires aux comptes de la société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le Rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L.225 102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande auprès de la Direction Environnement et de la Direction des ressources humaines du Groupe.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3<sup>o</sup> du I et du II de l'article R.225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il nous appartient également d'exprimer, à la demande de l'entité et hors champ d'accréditation, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations environnementales sélectionnées par l'entité et identifiées par une « ✓ » en Annexe I (ci-après les « Informations Environnementales Sélectionnées ») ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

#### 1. Avis motivé sur la conformité et la sincérité de la Déclaration

##### Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats.

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>e</sup> alinéa du III de l'article L.225-102-1 Code de commerce.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 Code de commerce.
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques.
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité.
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 Code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après :
    - pour les informations environnementales : Activité Vins et Spiritueux : MHCS (France), Glenmorangie (Tain, Écosse), Chandon Argentina (Argentine), Belvedere (Pologne), Chandon India (Inde) ; Activité Parfums et Cosmétiques : Parfums Christian Dior (Saint-Jean-de-Braye, France), Guerlain (Orphin, France), LVMH Fragrance Brands (Vervins, France) ; Activité Mode et Maroquinerie : Louis Vuitton Malletier (siège et sites industriels), Loro Piana (Quarona, Italie), Rimowa (Cologne, Allemagne), Christian Dior Couture Magasins (France) ; Activité Montres et Joaillerie : Bulgari (Rome, Italie), Artecad (Suisse), Tag Heuer (La Chaux-de-Fonds, Suisse) ; Activité Distribution sélective : Sephora Europe/Moyen-Orient/Asie (France) ; DFS Magasins (Singapour, Hong Kong) ; Autres activités : Royal Van Lent (Pays-Bas),
    - pour les informations sociales : Activité Vins et Spiritueux : MHCS (France) ; Activité Parfums et Cosmétiques : LVMH Fragrance Brands (France) ; Activité Mode et Maroquinerie : Société Louis Vuitton Services (France), Givenchy (France) ; Activité Montres et Joaillerie : Bulgari S.P.A, Bulgari Italia S.P.A., Bulgari Accessori S.R.L (Rome, Italie) ; Activité Distribution sélective : Le Bon Marché (France), Sephora USA Inc. ; Autres activités : Royal Van Lent (Pays-Bas),
    - pour les informations sociétales : Activité Vins et Spiritueux : MHCS (France) ; Activité Parfums et Cosmétiques : Parfums Christian Dior (France) ; Activité Mode et Maroquinerie : Louis Vuitton Malletier (France) ; Activité Montres et Joaillerie : Bulgari (Rome, Italie),
    - les entités sélectionnées couvrent entre 11% et 86% des données consolidées sélectionnées pour ces tests (17% des effectifs, 54% des émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie, 58% des approvisionnements en cuirs issus de tanneries certifiées LWG).
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.
- Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de neuf personnes et se sont déroulés entre septembre 2018 et février 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ quatorze semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générale, administration et finances, gestion des risques, éthique et conformité, ressources humaines, environnement et achats.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## 2. Rapport d'assurance raisonnable sur les Informations Sélectionnées

### Nature et étendue des travaux

Concernant les Informations Sélectionnées par l'entité identifiées par une « ✓ » en Annexe 1, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe 1 ci-dessus pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants, mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne l'étendue des tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi en moyenne 51 % des Informations Environnementales Sélectionnées.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les Informations Sélectionnées.

### Conclusion

À notre avis, les Informations Sélectionnées par l'entité ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 7 février 2019

L'Organisme Tiers Indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Éric Duvaud

Associé développement durable

Jean-François Bêlorgey

Associé

## Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

### Informations sociales

#### Informations quantitatives

##### (incluant les indicateurs clé de performance)

- Répartition de l'effectif inscrit au 31 décembre par sexe et par catégorie professionnelle
- Recrutements en CDI du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (répartition par sexe)
- Taux de turnover des salariés en CDI du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (répartition par motif)
- Part des salariés en CDI formés selon les catégories professionnelles
- Nombre de jours de formation des salariés en CDI
- Taux d'absentéisme par motif
- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail

#### Informations qualitatives (actions ou résultats)

- L'attraction et la formation des étudiants et des jeunes diplômés
- La prévention des discriminations dans le recrutement
- La formation et l'accompagnement des collaborateurs dans leurs parcours professionnels
- La santé et la sécurité au travail

### Informations environnementales

#### Informations quantitatives

##### (incluant les indicateurs clés de performance)

- Part des sites industriels certifiés ISO 14 001 (%) ✓
- Consommations d'énergie totales (MWh) ✓
- Émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie (tonnes équivalent CO<sub>2</sub>) ✓
- Consommation totale d'eau pour les besoins « process » (m<sup>3</sup>) ✓
- Demande Chimique en Oxygène après traitement (tonnes/an) ✓
- Total de déchets produits (tonnes) ✓
- Total de déchets dangereux produits (tonnes) ✓
- Taux de valorisation des déchets (%) ✓
- Total d'emballages remis aux clients (tonnes) ✓
- Indice de Performance Environnementale des emballages (valeur)
- Part des raisins (en kg), issus des vignobles en propres ou achetés, produits sous certification de viticulture durable (%)
- Part des dérivés d'huile de palme (en kg) certifiés RSPO Mass Balance ou Segregated (%)
- Part des cuirs (en m<sup>2</sup>) issus de tanneries certifiées LWG (%)
- Part de l'or (en kg) acheté certifié RJC CoP ou CoC
- Part des diamants (en ct) achetés certifiés RJC CoP
- Part du coton (en tonnes) acheté certifié BCI (%)
- Émissions de gaz à effet de serre évitées par an par les projets réalisés dans le cadre du Fonds Carbone (tonnes équivalent CO<sub>2</sub> évitées)

#### Informations qualitatives (actions ou résultats)

- L'organisation de la démarche environnementale, en particulier la gouvernance et les engagements, incluant le programme LIFE
- L'impact environnemental des emballages et le suivi de l'objectif LIFE « Produits »
- Les standards environnementaux pris en compte dans les approvisionnements et le suivi des objectifs LIFE « Filières »
- La lutte contre le changement climatique et le suivi de l'objectif LIFE « Changement climatique »
- Le management environnemental des sites et le suivi des objectifs LIFE « Sites »

---

**Informations sociétales**

**Informations quantitatives**

**(incluant les indicateurs clés de performance)**

- Nombre d'audits fournisseurs et sous-traitants réalisés
- Part des approvisionnements en raisins (en kg), issus des vignobles en propres ou achetés, produits sous certification de viticulture durable (%)
- Part des approvisionnements en dérivés d'huile de palme (en kg) certifiés RSPO Mass Balance ou Segregated (%)
- Part des approvisionnements en cuirs (en m<sup>2</sup>) issus de tanneries certifiées LWG (%)
- Part des approvisionnements en or (en kg) certifié RJC CoP ou CoC
- Part des approvisionnements en diamants (en ct) certifiés RJC CoP
- Part des approvisionnements en coton (en tonnes) certifié BCI (%)

**Informations qualitatives (actions ou résultats)**

- Le déploiement de la Charte sur les conditions de travail et le bien-être des mannequins
  - La démarche d'évaluation et d'accompagnement des fournisseurs
  - La gestion des données personnelles
  - La démarche d'intégrité dans la conduite des affaires
-

## 7. TABLES DE CORRESPONDANCE

### 7.1 Déclaration de performance extra-financière

Comme tout acteur économique, le groupe LVMH est confronté à un ensemble de risques d'ordre extra-financier susceptibles d'affecter ses performances, de porter atteinte à sa réputation et d'impacter ses parties prenantes et/ou l'environnement. Les risques suivants ont été retenus comme « principaux » compte tenu des activités du Groupe par les représentants de différentes fonctions centrales et par la Direction générale (cf. « Éthique et Responsabilité », §3.) :

- l'impact sur les écosystèmes et l'épuisement des ressources naturelles ;
- l'établissement et la continuité de chaînes d'approvisionnement responsables ;
- la préservation de la santé et de la sécurité dans le cadre de nos activités ;
- la perte des savoir-faire et compétences-clés ;
- la mise en œuvre d'une politique d'inclusion et d'épanouissement des collaborateurs ;
- la survenance d'une faille dans la mise en œuvre des règles de protection des données personnelles ;
- la défaillance dans la mise en œuvre des dispositifs de conformité des pratiques d'affaires.

LVMH s'attache à maîtriser chacun de ces risques par la mise en œuvre de politiques adaptées. Les tables de correspondance ci-après regroupent de manière synthétique les informations constitutives de la Déclaration de performance extra-financière du Groupe au titre de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, et leur emplacement au sein du présent Rapport de gestion. Ils incluent des références aux informations requises par ce texte au titre du respect des droits de l'Homme et des luttes contre la corruption, le changement climatique, et les discriminations.

Les autres informations requises par ce texte figurent aux emplacements suivants :

- s'agissant du modèle d'affaires du Groupe, dans les sections intitulées « Modèle économique de LVMH » et « Présentation des activités, faits marquants et perspectives », en introduction de ce rapport ;
- s'agissant de la présentation des effectifs par groupe d'activité et par zone géographique, dans le chapitre « Talents et Attractivité », au point 1.3 ;
- s'agissant des accords collectifs conclus dans l'entreprise, dans le chapitre « Talents et Attractivité », au point 3.2 ;
- s'agissant des informations relatives à l'économie circulaire, dans le chapitre « Environnement et Durabilité », aux points 1.2.2 et 5.4 ;
- s'agissant des informations relatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dans le chapitre « Environnement et Durabilité », au point 5.4.2 ;
- s'agissant des engagements sociétaux en faveur du développement durable, outre les thèmes traités dans les tables de correspondance ci-dessous au titre des conséquences sociales, du respect des droits humains et de l'environnement, dans le chapitre « Solidarité et Mécénat », aux points 1. et 2. ;
- s'agissant du respect du bien-être animal, dans le chapitre « Environnement et Durabilité », aux points 3.1 et 3.3 ;
- s'agissant de la lutte contre l'évasion fiscale, dans le chapitre « Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne » au point 1.2.1.

Enfin, compte tenu de la nature des activités du Groupe, les thèmes de la lutte contre la précarité alimentaire et de l'alimentation responsable, équitable et durable, ne font pas l'objet de développements dans le présent Rapport de gestion.

### 7.1.1 Conséquences sociales

Risques	Politiques	Résultats
<b>Perte des savoir-faire et compétences-clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariats académiques (« Talents et Attractivité », §2.2)</li> <li>- Institut des Métiers d'Excellence (« Talents et Attractivité », §2.2)</li> <li>- Formation et accompagnement des collaborateurs (« Talents et Attractivité », §3.1)</li> <li>- Dispositif « EXCELLhanCE » pour la formation et l'emploi de personnes en situation de handicap (« Talents et Attractivité », §2.3)</li> <li>- Accompagnement des talents féminins dans la prise de positions-clés (« Talents et Attractivité », §3.1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutements par groupe d'activités et zone géographique (« Talents et Attractivité », §2.1)</li> <li>- Investissement formation (« Talents et Attractivité », §3.1)</li> <li>- Données relatives à la mobilité interne (« Talents et Attractivité », §2.1)</li> <li>- Récompenses obtenues aux classements sur l'attractivité des employeurs (« Talents et Attractivité », §2.1)</li> </ul>
<b>Préservation de la santé et de la sécurité dans le cadre de nos activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de conduite LVMH (« Éthique et Responsabilité », §2.2)</li> <li>- Dispositif d'alerte interne (« Éthique et Responsabilité », §5.6)</li> <li>- Charte sur les relations de travail avec les mannequins (« Éthique et Responsabilité », §2.2)</li> <li>- Investissements en hygiène-santé-sécurité (« Talents et Attractivité », §3.2)</li> <li>- Formations des collaborateurs sur l'hygiène-santé-sécurité (« Talents et Attractivité », §3.2)</li> <li>- Audits sociaux des fournisseurs et sous-traitants comprenant une dimension santé-sécurité (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Démarche relative à l'utilisation de composés chimiques, cosmétovigilance (« Éthique et Responsabilité », §5.3)</li> <li>- Promotion d'une consommation responsable de vins et spiritueux (« Éthique et Responsabilité », §5.3)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répartition, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (« Talents et Attractivité », §3.2)</li> <li>- Données relatives aux audits sociaux, qui incluent une dimension santé-sécurité (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Formation des salariés et fournisseurs au standard interne « LVMH Restricted Substances List » (« Éthique et Responsabilité », §5.3)</li> </ul>
<b>Mise en œuvre d'une politique d'inclusion et d'épanouissement des collaborateurs (aspects liés à l'épanouissement au travail)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de conduite LVMH (« Éthique et Responsabilité », §2.2)</li> <li>- Dispositif d'alerte interne (« Éthique et Responsabilité », §5.6)</li> <li>- Plateforme LVMH Talent (« Talents et Attractivité », §3.1)</li> <li>- Programme DARE (« Talents et Attractivité », §3.1)</li> <li>- Séminaires d'intégration des collaborateurs (« Talents et Attractivité », §3.1)</li> <li>- Formation spécifique des managers (« Talents et Attractivité », §3.1)</li> <li>- Comité de Groupe et Comité des Sociétés européennes (« Talents et Attractivité », §3.2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de managers ayant bénéficié de programmes d'accompagnement spécifiques (« Talents et Attractivité », §3.1)</li> <li>- Nombre de collaborateurs ayant bénéficié de séminaires d'intégration (« Talents et Attractivité », §3.1)</li> <li>- Nombre de collaborateurs ayant validé des processus de revue de performance et carrière en 2018 (« Talents et Attractivité », §3.1)</li> <li>- Nombre de réunions des instances représentatives du personnel en 2018 (« Talents et Attractivité », §3.2)</li> </ul>



## 7.1.2 Respect des droits humains

Risques	Politiques	Résultats
<b>Établissement et continuité de chaînes d'approvisionnement responsables (aspects liés au respect des droits humains)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de conduite LVMH (« Éthique et Responsabilité », §2.2)</li> <li>- Code de conduite Fournisseurs (« Éthique et Responsabilité », §2.2)</li> <li>- Charte sur les relations de travail avec les mannequins (« Éthique et Responsabilité », §2.2)</li> <li>- Dispositif d'alerte interne (« Éthique et Responsabilité », §5.6)</li> <li>- Cartographie des risques (« Éthique et Responsabilité », §4.)</li> <li>- Audits sociaux des fournisseurs et sous-traitants (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Collecte d'informations sur la performance sociale et éthique des fournisseurs via la plate-forme EcoVadis (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Participation à des initiatives multipartites couvrant les filières à risques (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répartition des fournisseurs et audits (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Données sur les audits mixtes et audits spécifiquement sociaux réalisés auprès des fournisseurs (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Données sur les ré-audits (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Taux de fournisseurs ne répondant pas aux exigences du Groupe (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Nombre de ruptures suite aux audits (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Nombre de relations commerciales non-initiées suite aux audits (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> </ul>
<b>Mise en œuvre d'une politique d'inclusion et d'épanouissement des collaborateurs (aspects liés à la lutte contre les discriminations et à la promotion de la diversité)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de conduite LVMH (« Éthique et Responsabilité », §2.2)</li> <li>- Dispositif d'alerte interne (« Éthique et Responsabilité », §5.6)</li> <li>- Code de conduite Recrutement (« Éthique et Responsabilité », §2.2)</li> <li>- Formation spécifique des recruteurs (« Talents et Attractivité », §2.3)</li> <li>- Contrôle indépendant des pratiques de recrutement (« Talents et Attractivité », §2.3)</li> <li>- Dispositif « EXCELLhanCE » pour la formation et l'emploi de personnes en situation de handicap (« Talents et Attractivité », §2.3)</li> <li>- Accompagnement des talents féminins dans la prise de positions-clés (« Talents et Attractivité », §3.1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'emploi de personnes en situation de handicap (« Talents et Attractivité », §2.3)</li> <li>- Proportion de femmes aux postes-clés (« Talents et Attractivité », §3.1)</li> <li>- Nombre de bénéficiaires du programme de coaching d'accompagnement des talents féminins (« Talents et Attractivité », §3.1)</li> <li>- Représentation des femmes dans les recrutements et dans les effectifs du Groupe (« Talents et Attractivité », §3.1)</li> <li>- Nombre de bénéficiaires du dispositif « EXCELLhanCE » (« Talents et Attractivité », §2.3)</li> </ul>
<b>Faible dans la mise en œuvre des règles de protection des données personnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de conduite LVMH (« Éthique et Responsabilité », §2.2)</li> <li>- Politique de protection des données (« Éthique et Responsabilité », §5.7)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution d'une communauté des Data Protection Officers (« Éthique et Responsabilité », §5.7)</li> </ul>

### 7.1.3 Conséquences environnementales

Risques	Politiques	Résultats
<b>Impact sur les écosystèmes et épuisement des ressources naturelles (incluant les aspects liés à la lutte contre le changement climatique)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte Environnement LVMH (« Environnement et Durabilité », §1.1)</li> <li>- Programme LIFE et objectifs LIFE 2020 (« Environnement et Durabilité », §1.1 et 1.2)</li> <li>- Lutte contre le changement climatique et fonds carbone LVMH (« Environnement et Durabilité », §4.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'Indice de Performance Environnementale des emballages pour les Vins et Spiritueux et pour les Parfums et Cosmétiques (« Environnement et Durabilité », §2.3)</li> <li>- Intensification du déploiement de la viticulture durable et biologique (« Environnement et Durabilité », §3.6)</li> <li>- Certification des matières utilisées pour la conception des produits : cuir, coton, fourrure, dérivés d'huile de palme, diamant et métaux précieux (« Environnement et Durabilité », §3.6)</li> <li>- Atteinte des objectifs fixés pour le Fonds carbone (« Environnement et Durabilité », §4.2)</li> <li>- Augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (« Environnement et Durabilité », §4.5)</li> <li>- Déploiement d'un système de management environnemental dans les sites industriels (« Environnement et Durabilité », §5.5)</li> </ul>
<b>Établissement et continuité de chaînes d'approvisionnement responsables (aspects liés à l'environnement)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de conduite LVMH (« Éthique et Responsabilité », §2.2)</li> <li>- Code de conduite Fournisseurs (« Éthique et Responsabilité », §2.2)</li> <li>- Charte Environnement LVMH (« Environnement et Durabilité », §1.1)</li> <li>- Programme LIFE et objectifs LIFE 2020 (« Environnement et Durabilité », §1.1 et 1.2)</li> <li>- Dispositif d'alerte interne (« Éthique et Responsabilité », §5.6)</li> <li>- Cartographie des risques (« Environnement et Durabilité », §1.2)</li> <li>- Collecte d'informations sur la performance environnementale des fournisseurs via la plate-forme EcoVadis (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Participation à des initiatives multipartites couvrant les filières à risques (« Environnement et Durabilité », §3.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données sur les audits environnementaux réalisés auprès des fournisseurs (« audits mixtes et audits spécifiquement environnementaux) (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Programme LIFE 2020 – Objectif « Filières », notamment pour les filières du raisin, des cuirs et peaux, des pierres et métaux précieux, des dérivés de l'huile de palme et des substances chimiques réglementées (« Environnement et Durabilité », §3.)</li> </ul>

### 7.1.4 Lutte contre la corruption

Risques	Politiques	Résultats
<b>Défaillance dans la mise en œuvre des dispositifs de conformité des pratiques d'affaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de conduite LVMH (« Éthique et Responsabilité », §2.2)</li> <li>- Code de conduite Fournisseurs (« Éthique et Responsabilité », §2.2)</li> <li>- Dispositif d'alerte interne (« Éthique et Responsabilité », §5.6)</li> <li>- Intranet Éthique et Conformité du Groupe (« Éthique et Responsabilité », §5.6)</li> <li>- Cartographie des risques (« Éthique et Responsabilité », §4.)</li> <li>- Rôle de la Direction Éthique et Conformité (« Éthique et Responsabilité », §3. et 5.6)</li> <li>- Principes directeurs internes (« Éthique et Responsabilité », §5.6)</li> <li>- Formation anticorruption (« Éthique et Responsabilité », §5.6)</li> <li>- Règles de conformité intégrées au référentiel d'audit et contrôle interne (« Éthique et Responsabilité », §5.6)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun cas de corruption ou de trafic d'influence constaté sur l'exercice</li> <li>- Le système d'alerte interne Groupe n'a pas donné lieu, depuis sa mise en service au premier semestre 2018, à des signalements portant sur des situations susceptibles de constituer des faits de corruption ou de trafic d'influence</li> </ul>

## 7.2. Plan de vigilance

Acteur responsable et engagé présent à l'échelle mondiale, le groupe LVMH s'efforce d'exercer une influence positive sur les sociétés et territoires dans lesquels il évolue, et de prévenir les atteintes éventuelles que son activité, comme celle de ses fournisseurs et sous-traitants sont susceptibles de générer pour ses parties prenantes et l'environnement.

Les tables de correspondance ci-dessous regroupent de manière synthétique les informations constitutives du Plan de vigilance du Groupe au titre de l'article L.225-102-4 du Code de commerce, et leur emplacement au sein du présent Rapport de gestion.

### 7.2.1 Droits humains et libertés fondamentales

	Activités du Groupe	Activités des fournisseurs et sous-traitants
<b>Cartographie des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des risques Groupe (« Éthique et Responsabilité, §4.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des risques Groupe (« Éthique et Responsabilité, §4.)</li> <li>- Évaluation complémentaire des risques de certains fournisseurs dans le cadre de la plate-forme EcoVadis (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> </ul>
<b>Procédures d'évaluation régulière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référentiels d'audit et contrôle interne (« Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne, », §3.2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Audits et ré-audits de vérification (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Plans d'actions correctifs suite aux audits (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> </ul>
<b>Actions d'atténuation et de prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation spécifique des recruteurs pour prévenir les discriminations (« Talents et Attractivité », §2.3)</li> <li>- Contrôle indépendant des pratiques de recrutement (« Talents et Attractivité », §2.3)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de conduite Fournisseurs (« Éthique et Responsabilité », §2.2)</li> <li>- Formation des fournisseurs et des acheteurs (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Participation à des initiatives multipartites couvrant les filières à risques (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Objectifs d'approvisionnements certifiés (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> </ul>
<b>Mécanismes d'alerte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif d'alerte interne centralisé (« Éthique et Responsabilité », §5.6)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les collaborateurs du Groupe ont la possibilité d'utiliser le système d'alerte pour signaler des atteintes constatées chez les fournisseurs ou sous-traitants</li> <li>- Certaines Maisons ont déployé des solutions permettant de recueillir directement les avis d'employés de fournisseurs sur leurs conditions de travail (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> </ul>
<b>Dispositif de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans d'actions des Maisons sur les pays prioritaires au regard de la cartographie des risques (« Éthique et Responsabilité, §5.)</li> <li>- Prise en compte des plans d'actions dans le cadre de la démarche ERICA (« Éthique et Responsabilité, §5.)</li> <li>- Actualisation régulière prévue de la cartographie des risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans de remédiation des défaillances constatées lors des audit (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Ré-audits des fournisseurs (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> </ul>

## 7.2.2 Santé et sécurité des personnes

	Activités du Groupe	Activités des fournisseurs et sous-traitants
<b>Cartographie des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des risques Groupe (« Éthique et Responsabilité », §4.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des risques Groupe (« Éthique et Responsabilité », §4.)</li> <li>- Évaluation complémentaire des risques de certains fournisseurs dans le cadre de la plate-forme EcoVadis (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> </ul>
<b>Procédures d'évaluation régulière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référentiels d'audit et contrôle interne (« Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne », §3.2)</li> <li>- Suivi de l'accidentologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Audits et ré-audits de vérification (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Plans d'actions correctifs suite aux audits (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> </ul>
<b>Actions d'atténuation et de prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Standard interne LVMH Restricted Substances List (« Éthique et Responsabilité », §5.3)</li> <li>- <i>LVMH Testing Program</i> (« Éthique et Responsabilité », §5.3)</li> <li>- Promotion d'une consommation responsable de vins et spiritueux (« Éthique et Responsabilité », §5.3)</li> <li>- Assurance responsabilité civile et retrait de produits (« Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne », §2.3)</li> <li>- Programmes d'assurance spécifiques dans les pays où les accidents du travail ne sont pas couverts par des organismes publics (« Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne », §2.3)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de conduite Fournisseurs (« Éthique et Responsabilité », §2.2)</li> <li>- Formation des fournisseurs et des acheteurs (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Participation à des initiatives multipartites couvrant les filières à risques (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Objectifs d'approvisionnements certifiés (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Guides d'accompagnement des fournisseurs dans l'élimination des substances chimiques dont l'utilisation est restreinte ou prohibée par LVMH (« Éthique et Responsabilité », §5.3)</li> <li>- Charte sur les relations de travail avec les mannequins (« Éthique et Responsabilité », §2.2)</li> </ul>
<b>Mécanismes d'alerte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif d'alerte interne centralisé (« Éthique et Responsabilité », §5.6)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les collaborateurs du Groupe ont la possibilité d'utiliser le système d'alerte pour signaler des atteintes constatées chez les fournisseurs ou sous-traitants</li> <li>- Certaines Maisons ont déployé des solutions permettant de recueillir directement les avis d'employés de fournisseurs sur leurs conditions de travail (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> </ul>
<b>Dispositif de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans d'actions des Maisons sur les pays prioritaires au regard de la cartographie des risques (« Éthique et Responsabilité », §5.)</li> <li>- Prise en compte des plans d'actions dans le cadre de la démarche ERICA (« Éthique et Responsabilité », §5.)</li> <li>- Actualisation régulière prévue de la cartographie des risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans de remédiation des défaillances constatées lors des audits (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Ré-audits des fournisseurs (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> </ul>

### 7.2.3 Environnement

	Activités du Groupe	Activités des fournisseurs et sous-traitants
<b>Cartographie des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des risques Groupe (« Éthique et Responsabilité », §4.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des risques Groupe (« Éthique et Responsabilité », §4.)</li> <li>- Évaluation complémentaire des risques de certains fournisseurs dans le cadre de la plate-forme EcoVadis (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> </ul>
<b>Procédures d'évaluation régulière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de management environnemental (« Environnement et durabilité », §5.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Audits et ré-audits de vérification (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Plans d'actions correctifs suite aux audits (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> </ul>
<b>Actions d'atténuation et de prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs LIFE 2020 (« Environnement et durabilité », §2. à 5.)</li> <li>- Assurance couvrant les atteintes à l'environnement (« Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne », §2.3)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code de conduite Fournisseurs (« Éthique et Responsabilité », §2.2)</li> <li>- Formation des fournisseurs et des acheteurs (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Participation à des initiatives multipartites couvrant les filières à risques (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Objectifs d'approvisionnements certifiés (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> </ul>
<b>Mécanismes d'alerte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif d'alerte interne centralisé (« Éthique et Responsabilité », §5.6)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les collaborateurs du Groupe ont la possibilité d'utiliser le système d'alerte pour signaler des atteintes constatées chez les fournisseurs ou sous-traitants</li> </ul>
<b>Dispositif de suivi et d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de l'atteinte des objectifs LIFE 2020 (« Environnement et durabilité », §2. à 5.)</li> <li>- Plans d'actions des Maisons sur les pays prioritaires au regard de la cartographie des risques (« Éthique et Responsabilité », §5.)</li> <li>- Prise en compte des plans d'actions dans le cadre de la démarche ERICA (« Éthique et Responsabilité », §5.)</li> <li>- Actualisation régulière prévue de la cartographie des risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans de remédiation des défaillances constatées lors des audit (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> <li>- Ré-audits des fournisseurs (« Éthique et Responsabilité », §5.2)</li> </ul>

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

## Environnement et durabilité

<b>1.</b>	<b>POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT</b>	<b>70</b>
1.1	Organisation de la démarche environnementale	70
1.2	Identification des risques et objectifs LIFE 2020	71
<b>2.</b>	<b>LIFE 2020 - OBJECTIF « PRODUITS »</b>	<b>73</b>
2.1	Objectifs	73
2.2	Analyse	73
2.3	Suivi de l'atteinte des objectifs	74
<b>3.</b>	<b>LIFE 2020 - OBJECTIF « FILIÈRES »</b>	<b>74</b>
3.1	Objectifs et actions communs	74
3.2	Vins et Spiritueux	75
3.3	Mode et Maroquinerie	75
3.4	Parfums et cosmétiques	75
3.5	Montres et Joaillerie	76
3.6	Suivi de l'atteinte des objectifs	76
<b>4.</b>	<b>LIFE 2020 - OBJECTIF « CHANGEMENT CLIMATIQUE »</b>	<b>77</b>
4.1	Objectif commun	77
4.2	Fonds carbone LVMH	77
4.3	Efficacité énergétique et énergies renouvelables	77
4.4	Perspectives pour l'adaptation au changement climatique	79
4.5	Suivi de l'atteinte des objectifs	80
<b>5.</b>	<b>LIFE 2020 - OBJECTIF « SITES »</b>	<b>80</b>
5.1	Objectifs	80
5.2	Management environnemental et démarche de certification	80
5.3	Consommation d'eau et prévention des pollutions	81
5.4	Réduction et valorisation des déchets	82
5.5	Suivi de l'atteinte des objectifs	83

# 1. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

## 1.1 Organisation de la démarche environnementale

### 1.1.1 Gouvernance

La préservation de l'environnement est, pour LVMH, bien plus qu'une obligation : elle est un impératif, un moteur de compétitivité. Conscient de cela depuis 25 ans, le Groupe s'est doté d'une Direction de l'Environnement en 1992, rattachée à la Direction générale. Composée de 10 collaborateurs, cette Direction a pour objectifs de :

- déployer le programme LIFE – LVMH Initiatives For the Environment ;
- orienter la politique environnementale des sociétés du Groupe, dans le respect de la Charte Environnement de LVMH ;
- entreprendre des audits internes d'évaluation de la performance environnementale des Maisons ;
- assurer la veille réglementaire et technique ;
- créer des outils de gestion qui abordent, par exemple, les sujets suivants : conception des emballages, relation fournisseurs, veille réglementaire... ;
- aider les sociétés du Groupe à prévenir les risques ;
- former et sensibiliser les collaborateurs de tout niveau hiérarchique ;
- définir et consolider les indicateurs environnementaux ;
- travailler avec les diverses parties prenantes (associations, agences de notation, pouvoirs publics...).

Chaque Maison s'appuie également sur des compétences internes en matière environnementale. Ces experts forment un réseau de près de 90 correspondants Environnement issus des Maisons qui se réunit plusieurs fois par an lors des Commissions Environnement afin notamment d'échanger sur les bonnes pratiques.

Par ailleurs, l'amélioration continue de la démarche de LVMH en matière d'environnement est étroitement liée à la capacité du Groupe à faire de ses 156 000 collaborateurs des acteurs de cette démarche. La Direction de l'Environnement s'attache donc à sensibiliser, informer et former ses collaborateurs sur la préservation des ressources naturelles. Depuis 2016, cette mission est confiée à une Académie de l'Environnement. Elle élabore des parcours qui répondent aux grands enjeux du programme LIFE, à l'aide de supports pédagogiques variés : sessions présentielles, e-learning, classes virtuelles, etc. et couvre de nombreux sujets comme l'éco-conception ou l'audit environnement. Par ailleurs, la quasi-totalité des Maisons ont poursuivi cette année la formation et la sensibilisation de leur personnel à l'environnement. Ces actions représentent un volume total de 20 196 heures.

### 1.1.2 Engagements

Signée en 2001 par le Président du Groupe, la Charte Environnement est le document fondateur des cinq grandes ambitions environnementales de LVMH :

- rechercher un haut niveau de performance environnementale ;

- susciter un engagement collectif ;
- maîtriser les risques environnementaux ;
- concevoir des produits en intégrant innovation et créativité environnementale ;
- s'engager au-delà de l'entreprise.

La Charte Environnement incite également chaque Président de Maison à s'impliquer dans la démarche par des actions concrètes et engage chaque Maison à mettre en place un système de management de l'environnement efficace, réfléchir collectivement aux enjeux environnementaux liés aux produits, gérer les risques et utiliser les meilleures pratiques environnementales.

En 2003, le Groupe a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies qui promeut la responsabilité civique des entreprises via le respect de dix principes universellement acceptés, dont les trois suivants en matière d'environnement :

- appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lancé en 2011, le programme LIFE – LVMH Initiatives For the Environment – est conçu de façon à renforcer l'intégration de l'environnement dans la stratégie des marques, faciliter le développement de nouveaux outils de pilotage et tenir compte des évolutions et enrichissements découlant des pratiques innovantes des Maisons. Depuis 2014, les Maisons intègrent le programme LIFE dans leur plan stratégique. Mis en œuvre par le Comité de direction de chaque Maison, le programme LIFE est établi autour de neuf dimensions clés de la performance environnementale :

- environnement dans la conception ;
- sécurisation de l'accès aux matières premières stratégiques et filières d'approvisionnement ;
- traçabilité et conformité des matières ;
- responsabilité environnementale et sociale des fournisseurs ;
- préservation des savoir-faire critiques ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- excellence environnementale des procédés de fabrication ;
- durée de vie et réparabilité des produits ;
- informations des clients et autres parties prenantes.

En 2018, le Groupe est sélectionné dans les principaux indices basés sur les critères de l'investissement responsable : FTSE4Good Global 100, Euronext Vigeo Eurozone 120, ESI (Ethibel Sustainability Indices) Europe.



Les postes de dépenses environnementales ont été comptabilisés en suivant les recommandations de l'avis de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Les charges d'exploitation et les investissements ont été reportés pour chacun des postes suivants :

- protection de l'air ambiant et du climat ;
- gestion des eaux usées ;
- gestion des déchets ;
- protection et assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface ;
- lutte contre le bruit et les vibrations ;
- protection de la biodiversité et du paysage ;

- protection contre les rayonnements ;
- recherche et développement ;
- autres activités de protection de l'environnement.

En 2018, le montant des dépenses liées à la protection de l'environnement se répartit comme suit :

- charges d'exploitation : 26,1 millions d'euros ;
- investissements : 12,7 millions d'euros.

Le montant des provisions pour risques environnementaux au 31 décembre 2018 est de 12,4 millions d'euros. Cette somme correspond aux garanties financières légales pour les installations SEVESO seuil haut.

## 1.2 Identification des risques et objectifs LIFE 2020

### 1.2.1 Méthodologie

Le reporting des indicateurs environnementaux couvre en 2018 le périmètre suivant :

Sites de production, entrepôts, et sites administratifs (en nombre)	2018
Sites couverts <sup>(a)</sup>	266
Sites non couverts <sup>(b)</sup>	127
<b>Nombre total de sites</b>	<b>393</b>

(a) Intégration de sites industriels Rimowa et Louis Vuitton.

(b) Dont principalement : certains sites administratifs régionaux de Louis Vuitton et de Moët Hennessy ainsi que des sites administratifs hébergeant un faible effectif.

Les sites de production sont couverts à 97%. Les sites industriels, logistiques et administratifs non couverts par le reporting environnemental le sont essentiellement pour des raisons opérationnelles et sont peu significatifs. Un plan d'intégration progressif est mis en œuvre.

Les surfaces de vente prises en compte dans le calcul de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'eau sont les suivantes, en pourcentage des surfaces de vente totales du Groupe :

	% des surfaces de vente du Groupe prises en compte pour la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre <sup>(a)</sup>		% des surfaces de vente du Groupe prises en compte pour la consommation d'eau <sup>(a)</sup>	
	2018	2017	2018	2017
<b>Total Groupe</b>	<b>70</b>	<b>69</b>	<b>19</b>	<b>19</b>

(a) Le périmètre de reporting n'inclut pas les boutiques exploitées en franchise par les activités Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques ainsi que Montres et Joaillerie.

Les surfaces de vente des principales Maisons prises en compte dans le calcul de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'eau sont les suivantes, en pourcentage des surfaces de vente totales de chaque Maison :

	% des surfaces de vente de la Maison prises en compte pour la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre		% des surfaces de vente de la Maison prises en compte pour la consommation d'eau	
	2018	2017	2018	2017
DFS	77	87	52	54
Louis Vuitton	69	66	16	-
Sephora North America et Latin America	59	71	-	18
Sephora Europe et Asie	80	74	9	8
Le Bon Marché	100	-	100	-
Christian Dior Couture	74	-	22	-

Pour le calcul de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sont également pris en compte : toutes les boutiques françaises de Berluti, Givenchy, Guerlain, Kenzo, Make Up For Ever et certaines boutiques de Acqua di Parma, Benefit, Bvlgari, Celine, Chaumet, Fendi, Fred, Hublot, Loewe, Loro Piana, Marc Jacobs, Parfums Christian Dior, Pucci, TAG Heuer, Pink Shirtmaker.

Pour le calcul de la consommation d'eau, sont également pris en compte : certaines boutiques de Berluti, Bvlgari, Chaumet, Fendi, Guerlain, Kenzo, Loewe. Les 19% de surface de boutiques pris en compte représentent une consommation totale de 543 000 m<sup>3</sup> d'eau.

Pour la production de déchets seuls les magasins DFS, Le Bon Marché et certaines boutiques Acqua di Parma, Berluti, Bvlgari, Christian Dior Couture, Givenchy, Louis Vuitton et Sephora Europe sont pris en compte dans le périmètre. Les 17% de surface de boutiques pris en compte représentent une production de déchets de 4 760 tonnes.

### 1.2.2 Principaux risques

Les principaux risques identifiés en matière environnementale au niveau Groupe concernent :

1. l'impact sur les écosystèmes ;
2. l'épuisement des ressources naturelles ;
3. l'établissement et la continuité de chaînes d'approvisionnement responsables.

Les politiques mises en œuvre et les résultats qui en découlent sont présentés principalement dans la partie 3. LIFE 2020 – Objectif « Filières » ci-après.

Dans le détail, la matrice complète d'analyse des risques révèle les enjeux environnementaux suivants liés aux activités du Groupe :

	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective
<b>Épuisement des ressources énergétiques et changements climatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production des emballages ;</li> <li>- Distillation ;</li> <li>- Transport des produits ;</li> <li>- Culture des raisins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éclairage et climatisation des boutiques ;</li> <li>- Transport des produits ;</li> <li>- Production des ressources nécessaires à la fabrication des produits :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fibres textiles végétales (coton...),</li> <li>- Cuirs dont cuirs exotiques,</li> <li>- Fourrure,</li> <li>- Laines.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production des emballages ;</li> <li>- Éclairage et climatisation des boutiques ;</li> <li>- Transport des produits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éclairage et climatisation des boutiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éclairage et climatisation des magasins ;</li> <li>- Transport des produits.</li> </ul>
<b>Impact sur la ressource en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation d'eau (irrigation des vignes en Australie, Nouvelle-Zélande, Argentine et Californie) ;</li> <li>- Production d'effluents chargés en matière organique lors de la vinification et de la distillation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation d'eau (fermes de crocodiliens et tanneries) ;</li> <li>- Production d'effluents chargés en matière organique et minérale (fermes de crocodiliens et tanneries).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection et économie de la ressource en eau.</li> </ul>		
<b>Impact sur les écosystèmes et épuisements des ressources naturelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production des ressources végétales nécessaires à la production : vignes, orge, seigle...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production des ressources nécessaires à la fabrication des produits :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fibres textiles végétales (coton, ...),</li> <li>- Cuirs dont cuirs exotiques,</li> <li>- Fourrure,</li> <li>- Laines.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production des ressources végétales nécessaires à la fabrication des produits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extraction des ressources nécessaires à la fabrication des produits :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pierres et métaux précieux,</li> <li>- Cuir exotique.</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Valorisation des déchets et économie circulaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résidus des processus de vinification et de distillation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recyclage des matières premières et produits en fin de vie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recyclage des emballages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques, dont les piles par exemple).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recyclage des emballages et produits de Publicité sur le Lieu de Vente (PLV).</li> </ul>

### 1.2.3 Objectifs LIFE 2020

Après avoir mené un travail approfondi d'analyse et de cartographie des risques environnementaux (voir ci-avant) le Groupe a souhaité donner à ses Maisons, quel que soit leur domaine d'activité, quatre objectifs communs découlant du programme LIFE à atteindre à l'horizon 2020 (avec 2013 comme année de référence, le niveau des indicateurs en 2013 étant présenté dans la colonne intitulée « Base line » des tableaux ci-après) :

- éco-conception des produits : d'ici 2020, les Maisons du Groupe devront améliorer la performance environnementale de tous leurs produits. Les Maisons de Parfums et Cosmétiques et de Vins et Spiritueux s'engagent à améliorer de 10% leur note selon l'Indice de Performance Environnementale. Les Maisons de Mode et Maroquinerie et de Montres et Joaillerie travaillent à l'amélioration de l'empreinte environnementale liée à l'approvisionnement des matières premières ;

- fournisseurs et matières premières : les Maisons devront s'assurer du déploiement des meilleurs standards dans leurs approvisionnements en matières premières et chez leurs fournisseurs dans 70% de leur chaîne d'approvisionnement en 2020 et 100% en 2025 ;
- réduction de 25% des émissions de CO<sub>2</sub> liées aux consommations d'énergie ;
- amélioration des performances environnementales de chaque site et boutique : les Maisons s'engagent à réduire de 10% sur chaque site au moins un indicateur parmi la consommation d'eau, la consommation d'énergie ou la production de déchets et à avoir un système de management de l'environnement efficace visant l'amélioration continue. L'efficacité énergétique des boutiques doit être améliorée de 15% et les nouvelles boutiques devront atteindre une performance minimum de 50% suivant la grille « LVMH Store Guidelines ».

## 2. LIFE 2020 – OBJECTIF « PRODUITS »

### 2.1 Objectifs

Les Maisons de LVMH ont toujours agi pour limiter l'impact de leurs produits sur le milieu naturel. LIFE 2020 les pousse à s'engager davantage en leur fixant un nouveau cap : améliorer la performance environnementale de tous leurs produits, en prenant en compte l'intégralité du cycle de vie. L'impact environnemental des étapes d'approvisionnement des matières premières, de la production, du transport et de la vente sont couverts par les autres objectifs LIFE 2020. L'éco-conception est l'axe majeur de cet objectif, pour les Maisons de luxe du groupe LVMH. La garantie d'une très haute qualité associée à une démarche d'innovation permanente en sont deux composantes essentielles. Pour relever ce défi, les Maisons s'appuient sur la palette d'outils élaborée avec leur aide par la Direction de l'Environnement.

Parmi eux : EDIBOX, un outil web qui calcule l'IPE (Indice de Performance Environnementale) des emballages et l'impact CO<sub>2</sub> des matériaux utilisés pour les fabriquer. L'IPE permet de noter chaque emballage en fonction du poids et du volume d'emballage, du nombre de couches d'emballage ainsi que de la séparabilité des différents matériaux.

D'ici 2020, les Maisons de Parfums et Cosmétiques et de Vins et Spiritueux s'engagent à améliorer de 10% leur note selon l'Indice de Performance Environnementale (IPE) des emballages. Les Maisons de Mode et Maroquinerie et de Montres et Joaillerie travaillent à l'amélioration de l'empreinte environnementale liée à l'approvisionnement des matières premières.

### 2.2 Analyse

Le calcul de l'Indice de Performance Environnementale des emballages intègre les éléments suivants :

- Vins et Spiritueux : bouteilles, cartons, capsules...
- Mode et Maroquinerie : sacs boutique, pochettes, coffrets...
- Parfums et Cosmétiques : flacons, étuis...

- Montres et Joaillerie : étuis et écrins...
- Distribution sélective : sacs boutique, pochettes, coffrets...

Les emballages utilisés pour les transports sont exclus de cette analyse.

## 2.3 Suivi de l'atteinte des objectifs

Tableau de suivi des objectifs LIFE 2020 Produits :

Indicateurs	Baseline	Performance 2018	Objectif 2020
IPE emballages Parfums et Cosmétiques	8,32	8,55 (+ 4%)	+ 10%
IPE emballage Vins et Spiritueux	Champagne 16,03 Cognac 10,60	16,88 (+ 5%) 11,90 (+ 12%)	+ 10%

Le poids des emballages remis aux clients évolue ainsi entre 2017 et 2018 :

(en tonnes)	2018	2017	2018 pro-forma <sup>(1)</sup>	Évolution <sup>(1)</sup> (en %)
Vins et Spiritueux	159 844	161 890	154 688	(4)
Mode et Maroquinerie	11 059	9 522	10 971	15 <sup>(a)</sup>
Parfums et Cosmétiques	29 167	28 340	29 167	3
Montres et Joaillerie	4 834	4 880	4 834	(1)
Distribution sélective	4 651	5 177	4 651	(10)
<b>Total</b>	<b>209 555</b>	<b>209 809</b>	<b>204 311</b>	<b>(3)</b>

(a) Évolution liée à l'activité et à l'optimisation du processus de reporting.

Le poids total d'emballages remis aux clients par type de matériau se répartit ainsi en 2018 :

(en tonnes)	Verre	Papier-carton	Plastique	Métal	Textile	Autres matériaux d'emballage
Vins et Spiritueux	138 968	15 650	1 809	1 807	75	1 535
Mode et Maroquinerie	-	9 355	130	25	1 530	19
Parfums et Cosmétiques	15 094	4 886	6 914	1 935	97	241
Montres et Joaillerie	1 936	1 248	1 234	184	152	80
Distribution sélective	99	3 152	1 323	68	1	8
<b>Total</b>	<b>156 097</b>	<b>34 291</b>	<b>11 410</b>	<b>4 019</b>	<b>1 855</b>	<b>1 833</b>

## 3. LIFE 2020 – OBJECTIF « FILIÈRES »

### 3.1 Objectifs et actions communs

La forte dépendance de LVMH aux ressources naturelles, de même que ses valeurs, poussent le Groupe à déployer depuis plusieurs années une politique d'approvisionnement durable. LVMH est très attentif à la traçabilité et à la conformité des matières et des substances utilisées pour fabriquer ses produits. Le Groupe développe les achats responsables et met en place des filières respectueuses de l'environnement, en liaison étroite avec ses fournisseurs et sous-traitants.

Le groupe LVMH s'est doté d'une stratégie d'approvisionnement et de préservation des matières premières encadrée par les objectifs LIFE 2020 qui engagent les Maisons d'ici 2020 à acheter

et produire au moins 70 % de leurs matières premières stratégiques en favorisant les meilleurs standards environnementaux, qu'ils concernent la matière première ou le site de production. Le choix des composants dans la fabrication des produits est un levier capital de la préservation de l'environnement et notamment des ressources rares indispensables à la fabrication des produits. Pour renforcer cette approche, plusieurs projets de développement de nouvelles filières d'approvisionnements responsables sont en cours pour les groupes d'activités Parfums et Cosmétiques, Mode et Maroquinerie, Montres et Joaillerie.

(1) Valeur et évolution à périmètres comparables.

Par ailleurs, les Maisons ont mis en place des procédures pour s'assurer que l'ensemble de leurs produits respecte les exigences de la convention internationale CITES. Cette convention, par un système de permis d'importation et d'exportation, lutte contre la surexploitation de certaines espèces animales et végétales en voie d'extinction.

L'objectif « Filières » concerne notamment les matières premières suivantes :

- le raisin ;
- les cuirs et les peaux brutes de veaux, agneaux, cuirs exotiques et fourrures ;
- les pierres et métaux précieux ;
- l'huile de palme et ses dérivés ;
- les substances chimiques réglementées. Toutes les Maisons ont intégré les exigences du règlement européen REACH dans leurs documents contractuels afin d'impliquer tous les fournisseurs dans cette démarche.

### 3.2 Vins et Spiritueux

Pour des raisons historiques et stratégiques, le groupe d'activité Vins et Spiritueux est activement engagé dans la viticulture durable ou biologique, ce qui permet de réduire de façon drastique son impact sur l'environnement, notamment via la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

### 3.3 Mode et Maroquinerie

Les activités de Mode et Maroquinerie ont retenu cinq objectifs majeurs à l'horizon 2020 :

- l'approvisionnement en cuir issu de tanneries certifiées LWG à hauteur de 70 % des volumes achetés. La certification LWG est un standard très ambitieux créé par le Leather Working Group pour améliorer la performance environnementale des tanneries (énergie, eau, déchets, traçabilité) ;
- l'approvisionnement en coton durable à hauteur de 70 % des volumes achetés. Le Groupe a notamment adhéré à la Better Cotton Initiative (BCI), qui a développé un standard pour favoriser des améliorations mesurables des principaux impacts environnementaux de la culture du coton à l'échelle mondiale ;

### 3.4 Parfums et cosmétiques

Le secteur d'activités Parfums et Cosmétiques s'est doté d'objectifs LIFE 2020 dans le cadre de sa *supply chain* fournisseurs, notamment via l'élaboration d'un système d'évaluation de la performance environnementale et sociale de ses fournisseurs. Des objectifs initiaux de performance ont été fixés pour les fournisseurs d'emballage et d'ingrédients. Par ailleurs, le groupe d'activités participe à des initiatives spécifiques traitant de l'approvisionnement en huile de palme (RSPO) et en mica (RMI).

LVMH mène une action globale et de long terme aux côtés de nombreux partenaires en faveur de la préservation de la biodiversité. LVMH a été le premier acteur privé à rejoindre les huit organismes publics de recherche qui siègent au Conseil d'administration de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB). Cet événement consacre l'implication du Groupe aux côtés de la FRB, qu'il accompagne depuis plus de sept ans. Sylvie Bénard, Directrice de l'Environnement de LVMH, a ainsi occupé pendant quatre ans la Vice-présidence du Comité d'Orientation Stratégique de la Fondation. Dans le cadre de ce comité, qui réunit plus de 160 parties prenantes pour réfléchir à la co-construction de programmes de recherche en faveur de la biodiversité, le Groupe s'est notamment intéressé à la question de l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages découlant de leurs utilisations.

L'intensification du déploiement de la viticulture durable ou biologique dans les vignobles des Maisons et des livreurs de raisins (fournisseurs indépendants de raisins) a donc été retenue comme objectif LIFE 2020. Les certifications sont multiples selon la localisation du vignoble : Viticulture Durable en Champagne, HVE 3 en Cognac, biologique pour certains vignobles, Napa Green en Californie...

- la certification de la totalité des fermes de crocodiles approvisionnant la tannerie du Groupe ;
- l'approvisionnement en peaux issues de fermes certifiées pour la fourrure à hauteur de 80 % d'ici la fin 2019 notamment en déployant la certification FurMark ;
- l'intégration dans les contrats fournisseurs de l'Animal Sourcing Principles, développé avec l'organisme Business for Social Responsibility (BSR). LVMH partage avec la société civile l'objectif d'amélioration du bien-être animal qui est lié à plusieurs matières premières comme les cuirs, les laines et les fourrures. Le Groupe s'est doté de règles écrites qui engagent ses Maisons et leurs fournisseurs à déployer les meilleures pratiques en faveur du bien-être animal.

Le département Recherche & Développement et les Maisons sont également engagés sur l'ethnobotanique depuis des années. Ils identifient à travers la planète les espèces végétales présentant un intérêt cosmétique particulier tout en participant à la préservation de ces espèces et au développement économique local. Le partenariat peut se concrétiser de différentes manières au travers d'un accompagnement financier, d'une aide technique et scientifique, ou d'un mécénat de compétence en mettant à

disposition des expertises présentes dans les équipes de LVMH au service de ses partenaires. Ainsi, Parfums Christian Dior dispose des Jardins de Dior, un ensemble de parcelles dédiées à la culture d'essences végétales sélectionnées pour leurs propriétés

exceptionnelles. Guerlain a également lancé de nombreux partenariats autour de l'orchidée de Chine, du vétiver d'Inde, du miel d'Ouessant, du santal d'Asie ou de la lavande du sud de la France.

### 3.5 Montres et Joaillerie

Dans le cadre des objectifs LIFE 2020, toutes les Maisons de Montres & Joaillerie sont certifiées RJC (Responsible Jewellery Council) et s'appuient sur cette certification, déployée dans les filières d'approvisionnement en or et diamants, pour développer leur approvisionnement responsable. Particulièrement engagée, Bvlgari est même devenue la première entreprise sur son marché

à obtenir la certification CoC (Chain of Custody) mise en place par le RJC pour l'or. Le Groupe et ses Maisons participent également à une initiative visant à déployer les meilleures pratiques environnementales et sociales dans la filière pierres de couleur. Plusieurs audits ont déjà été réalisés.

### 3.6 Suivi de l'atteinte des objectifs

Tableau de suivi des objectifs LIFE 2020 Filières :

Indicateurs	Baseline (2013)	Performance 2018	Objectif 2020
<b>Vins et Spiritueux</b>			
Certification viticulture durable (en pourcentage de tonnage de raisins certifiés)	Vignobles LVMH : Vignobles français : 100 %	Vignobles LVMH : Vignobles français : 100 % Reste du monde : 44 %	Vignobles LVMH : Vignobles français : 100 % Reste du monde : 100 %
	Livreurs de raisin : Champagne (7 %)	Livreurs de raisin : Champagne (10 %)	
<b>Mode et Maroquinerie</b>			
Certification LWG des tanneries (en pourcentage de tonnage de cuir issu de tanneries certifiées)	25 %	48 %	70 %
Coton certifié (BCI, biologique...)	2 %	15 %	70 %
<b>Parfums et Cosmétiques</b>			
Performance des fournisseurs d'ingrédients parfums	64	85	90
Performance des fournisseurs d'ingrédients cosmétiques	56	75	80
Dérivés d'huile de palme (en pourcentage de tonnage de dérivés certifiés RSPO Mass Balance ou Segregated)	0 %	79 %	70 %
<b>Montre et Joaillerie</b>			
Diamant : Certification RJC COP	90 %	99 %	100 %
Or : Certification RJC COP	94 %	84 %	100 %
Certification RJC COC	-	77 %	100 %

## 4. LIFE 2020 – OBJECTIF « CHANGEMENT CLIMATIQUE »

### 4.1 Objectif commun

La lutte contre le changement climatique est un axe majeur de la politique écologique de LVMH. Le Groupe a souvent joué un rôle pionnier dans ce domaine. Il a notamment participé au début des années 2000 à l'expérimentation de la méthode qui allait devenir le Bilan Carbone. Il fut aussi la première entreprise, dans l'univers du luxe, à mettre en place en 2015 un fonds carbone interne. Consommation d'énergie, production, transport, logistique, habitudes de travail... LVMH explore toutes les pistes afin de diminuer l'impact de ses activités sur le climat.

Dans le cadre de LIFE 2020, le Groupe affiche une nouvelle ambition pour accélérer ses progrès : il vise désormais une baisse de 25% des émissions de CO<sub>2</sub> liées aux consommations d'énergie entre 2013 et 2020. Trois axes d'actions sont privilégiés : améliorer le suivi et le reporting, augmenter l'efficacité énergétique

des opérations, notamment dans les boutiques du Groupe, et développer le recours aux énergies renouvelables.

Une étude spécifique sur l'évaluation de l'impact environnemental de la production des matières premières et de la *supply chain* a été conduite en 2016. Sur l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe quantifiée, 50% des émissions sont générées par la production des matières premières et 30% par le transport amont et aval. Viennent ensuite les émissions générées par les sites de production, les centres logistiques, les bureaux et les boutiques des Maisons (20%), que celles-ci soient directes (scope 1) ou indirectes (scope 2). Les émissions en aval générées par l'usage des produits (lavage des produits de mode, rinçage de certains produits cosmétiques...) ou leur traitement en fin de vie seront affinés ultérieurement.

### 4.2 Fonds carbone LVMH

Créé en 2016, le Fonds Carbone LVMH s'inscrit dans la politique LIFE 2020 – « changement climatique ». Annuellement la contribution attendue de chaque Maison est calculée en multipliant les émissions de gaz à effet de serre issues de ses activités par le prix carbone fixé par LVMH qui est passé de 15 euros à 30 euros

la tonne en 2018. Le montant ainsi obtenu doit être investi l'année suivante dans des projets visant à réduire les émissions. Le Fonds Carbone a atteint son objectif en 2018 : 11,4 millions d'euros et 112 projets réalisés qui pourraient éviter l'émission dans l'atmosphère de 2 800 tonnes de gaz à effet de serre par an.

### 4.3 Efficacité énergétique et énergies renouvelables

La recherche de l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables constituent des axes majeurs de la politique menée par LVMH pour réduire son impact carbone, politique impliquant également une meilleure gestion de l'énergie, indispensable pour faire baisser la consommation d'énergie globale.

#### 4.3.1 Consommation énergétique

La consommation d'énergie globale s'est élevée à 1 096 760 MWh en 2018 pour les filiales du Groupe incluses dans le périmètre de reporting. Celle-ci correspond à la somme des sources d'énergie primaire (fioul, butane, propane, gaz naturel) et des sources d'énergie

secondaire (électricité, vapeur et eau glacée) principalement utilisées pour la mise en œuvre des procédés de fabrication, de la climatisation et du chauffage des bâtiments et des boutiques.

La consommation d'énergie par groupe d'activités a évolué ainsi entre 2017 et 2018 :

(en MWh)	2018	2017	2018 pro-forma <sup>(1)</sup>	Évolution <sup>(1)</sup> (en %)
Vins et Spiritueux	220 454	188 292	217 135	15 <sup>(a)</sup>
Mode et Maroquinerie	393 598	371 105	361 135	(2)
Parfums et Cosmétiques	94 044	90 160	92 726	3
Montres et Joaillerie	40 935	35 924	36 515	2
Distribution sélective	325 723	296 537	279 257	(4)
Autres activités	22 006	17 091	18 486	8
<b>Total</b>	<b>1 096 760</b>	<b>999 109</b>	<b>1 005 254</b>	<b>1</b>

(a) Évolution liée à l'augmentation de l'activité et à l'installation d'un nouvel équipement sur un site de Glenmorangie.

(1) Valeur et évolution à périmètres comparables.

La consommation d'énergie par groupe d'activités et par source d'énergie s'établit ainsi en 2018 :

(en MWh)	Électricité	Gaz naturel	Fioul lourd	Fioul	Butane Propane	Vapeur	Eau glacée	Énergies renouvelables
Vins et Spiritueux	21 387	73 151	23 790	26 101	3 047	-	-	72 978
Mode et Maroquinerie	158 684	114 608	-	8 546	6 156	2 124	2 392	101 088
Parfums et Cosmétiques	7 769	31 263	-	1 874	-	1 236	405	51 497
Montres et Joaillerie	14 062	6 853	-	867	149	-	-	19 004
Distribution sélective	182 182	31 157	-	1 159	4	5 182	9 932	96 107
Autres activités	3 689	4 386	-	1 259	43	1 717	3 590	7 322
<b>Total</b>	<b>387 773</b>	<b>261 418</b>	<b>23 790</b>	<b>39 806</b>	<b>9 399</b>	<b>10 259</b>	<b>16 319</b>	<b>347 996</b>

### 4.3.2 Émissions directes (scope 1) et émissions indirectes (scope 2)

Les émissions scope 1 sont les émissions générées directement par les sites, essentiellement par des combustions de fioul et de gaz naturel. Les émissions de scope 2 sont les émissions indirectes liées aux consommations d'énergie, essentiellement par l'électricité consommées sur les sites. Des actions sont menées depuis longtemps au sein des sites de production des Maisons. Les Maisons se consacrent également avec force à l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs espaces de vente, principaux

responsables des émissions de gaz à effet de serre de LVMH. Grâce à leur mobilisation, elles ont déjà atteint un des objectifs de LIFE 2020 : l'amélioration de 15 % de l'efficacité énergétique moyenne de chaque boutique existante, notamment en déployant les meilleures technologies d'éclairage qui leur sont proposées dans la plate-forme interne LVMH Lighting ainsi qu'en déployant les LVMH Stores Guidelines (voir Partie 5 LIFE 2020 – Objectif « Sites »).

Les émissions de CO<sub>2</sub> par groupe d'activités ont évolué ainsi entre 2017 et 2018 :

(en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> )	Émissions de CO <sub>2</sub> en 2018	Dont		Émissions de CO <sub>2</sub> en 2017	Émissions de CO <sub>2</sub> en 2018 pro-forma <sup>(1)</sup>	Évolution <sup>(1)</sup> (en %)
		Pourcentage d'émissions de CO <sub>2</sub> directes	Pourcentage d'émissions de CO <sub>2</sub> indirectes			
Vins et Spiritueux	40 845	72	28	36 442	40 454	11 <sup>(a)</sup>
Mode et Maroquinerie	113 783	24	76	104 990	99 401	(5)
Parfums et Cosmétiques	12 807	54	46	11 892	12 025	4
Montres et Joaillerie	7 027	24	76	5 633	4 718	(15) <sup>(b)</sup>
Distribution sélective	117 978	6	94	116 375	97 912	(14) <sup>(c)</sup>
Autres activités	3 319	38	62	2 800	2 995	7
<b>Total</b>	<b>295 759</b>	<b>25</b>	<b>75</b>	<b>278 132</b>	<b>257 505</b>	<b>(6)</b>

(a) Évolution liée à l'augmentation de l'activité et à l'installation d'un nouvel équipement sur un site de Glenmorangie.

(b) Évolution principalement liée au passage en énergie renouvelable pour certains sites.

(c) Évolution principalement liée au passage en énergie renouvelable pour certains sites et au déploiement de technologies plus économes en énergie.

### 4.3.3 Matières premières et transport (scope 3)

L'étude menée en 2016 sur l'impact environnemental de la production des matières premières nécessaires à la fabrication des produits des Maisons a été mise à jour en 2018. Elle souligne que plus de 70 % des émissions sont générées par le cuir, le raisin et le verre des emballages. Avec l'aide de ses partenaires, le Groupe poursuit ses efforts pour quantifier ces émissions et cherche également à affiner l'évaluation de l'impact des matières premières comme le cuir, l'or et le coton :

- production de matières premières : les principaux postes d'émission de gaz à effet de serre sont la production des cuirs (432 000 teq CO<sub>2</sub>), la viticulture (172 000 teq CO<sub>2</sub>, ce chiffre inclut les vignes appartenant aux Maisons du Groupe ainsi qu'aux livreurs de raisin) et le verre des emballages (158 000 teq CO<sub>2</sub>) ;
- transport amont : transport des matières premières et composants vers les sites de production. Seuls les principaux composants et matières premières sont pris en compte ;
- transport aval : transport des produits finis depuis les sites de production vers les plates-formes de distribution.

(1) Valeur et évolution à périmètres comparables.



Les émissions de gaz à effet de serre générées par le transport amont se répartissent ainsi en 2018 :

(en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> )	Route	Air	Maritime	Total
Vins et Spiritueux	16 294	407	1 120	17 821
Mode et Maroquinerie	966	15 876	52	16 894
Parfums et Cosmétiques	1 205	37 239	457	38 901
Montres et Joaillerie	3	1 997	1	2 001
Distribution sélective	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>18 468</b>	<b>55 519</b>	<b>1 630</b>	<b>75 617</b>

Les émissions de gaz à effet de serre générées par le transport aval se répartissent ainsi en 2018 :

(en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> )	Route	Rail	Air	Maritime	Barge fluviale	Route électrique	Gaz naturel Liquide	Total
Vins et Spiritueux	23 020	587	42 949	18 344	203	4	209	85 316
Mode et Maroquinerie	18 478	40	173 238	134	1	-	154	192 045
Parfums et Cosmétiques	2 911	-	279 969	2 632	-	-	-	285 512
Montres et Joaillerie	349	-	39 179	196	-	-	-	39 724
Distribution sélective	3 124	-	10 802	185	-	81	-	14 192
<b>Total</b>	<b>47 882</b>	<b>627</b>	<b>546 137</b>	<b>21 491</b>	<b>204</b>	<b>85</b>	<b>363</b>	<b>616 789</b>

Les Maisons Rimowa, Château Cheval Blanc, Le Bon Marché, Château d'Yquem, DFS, Fred, Rossimoda et Les Echos n'ont pas reporté leurs données pour cet indicateur.

#### 4.3.4 Énergies renouvelables

Parallèlement aux actions menées pour diminuer sa consommation d'énergies fossiles, LVMH augmente sa consommation d'énergies renouvelables. La hausse est rapide, puisqu'entre 2013 et 2018,

la part de ces énergies dans le mix énergétique du Groupe est passée de 1% à plus de 27%. L'un des principaux leviers de progrès du Groupe est la signature de contrats cadres avec des fournisseurs. Le premier date de 2015 et permet d'alimenter en électricité verte les 450 sites français de LVMH, appartenant à 27 Maisons. Un contrat similaire a été signé en 2016 pour la fourniture de plusieurs Maisons italiennes et un troisième est en préparation pour les sites implantés en Espagne. Par ailleurs, de nombreux sites sont équipés de panneaux photovoltaïques ou d'installations géothermiques.

#### 4.4 Perspectives pour l'adaptation au changement climatique

En parallèle de ses actions, le Groupe conduit également une réflexion concernant les différents enjeux de l'adaptation au changement climatique. À moyen terme, l'évolution des pratiques de viticulture est la composante majeure de la stratégie d'adaptation du Groupe. Pour les vignobles européens plusieurs réponses sont possibles selon l'ampleur du changement climatique qui sera constatée depuis la modification des dates de vendange, l'évolution des modes de conduite des vignes (élargissement

des rangs, augmentation de la taille des pieds de vigne, utilisation de l'irrigation dans certains pays...) jusqu'au test de nouveaux cépages. Pour les vignobles localisés en Argentine et en Californie, l'enjeu majeur est la disponibilité en eau (cf. § 5.3 Consommation d'eau et prévention des pollutions). Enfin, au regard des connaissances scientifiques actuelles, les vignobles localisés en Nouvelle-Zélande et dans l'ouest australien sont les moins sensibles au changement climatique.

## 4.5 Suivi de l'atteinte des objectifs

Tableau de suivi des objectifs LIFE 2020 Changement climatique :

Indicateurs	Baseline	Performance 2018	Objectif 2020
Émissions de CO <sub>2</sub>	220 480 t eq CO <sub>2</sub>	- 16 %	Réduction de 25 % des émissions de CO <sub>2</sub> (scope 1 et 2 à périmètre constant)
Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du Groupe	1 %	27 %	Atteindre 30 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du Groupe
Performance énergétique des boutiques (en kWh/m <sup>2</sup> )	460 kWh/m <sup>2</sup>	- 16 %	Améliorer de 15 % la performance énergétique des boutiques (en kWh/m <sup>2</sup> ) (objectif atteint dès 2017)

## 5. LIFE 2020 – OBJECTIF « SITES »

### 5.1 Objectifs

Dès son lancement en 2012, le programme LIFE intégrait un impératif : des sites respectueux de l'environnement. Cet engagement a été renforcé avec LIFE 2020. En tant qu'acteur majeur de l'industrie du luxe, LVMH veut faire en sorte que ses 393 sites industriels et administratifs et ses 4 000 boutiques soient exemplaires. Le Groupe a demandé à ses Maisons de mettre en place un système de management environnemental dans tous leurs sites de production ainsi que dans les sites administratifs qui accueillent plus de 50 personnes.

Les Maisons doivent également s'engager dans une démarche d'amélioration continue : en prenant pour année de référence 2013, LVMH leur demande de réduire de 10 %, dans chacun de

leurs sites, au moins l'un des indicateurs suivants : consommation d'eau, consommation d'énergie, production de déchets. Des objectifs leur ont aussi été assignés pour leurs boutiques. Leur performance environnementale doit atteindre au moins 50/100 sur la grille LVMH Store Guidelines, élaborée en 2016 sur la base des référentiels internationaux les plus exigeants. Elle recense les dix points les plus importants pour la performance environnementale d'une boutique, de l'isolation du bâtiment à la densité d'éclairage, en passant par la climatisation et le chauffage. Ces guidelines ont été élaborés dans le cadre du programme LVMH LIFE in Stores. Son objectif est de favoriser l'intégration des enjeux environnementaux en amont des projets de boutiques, dès la phase de conception.

### 5.2 Management environnemental et démarche de certification

Le Groupe a décidé de généraliser la certification environnementale de ses sites, qui constitue un outil à la fois dynamique, fédérateur et motivant pour l'amélioration continue. Cette démarche de certification n'est pas nouvelle pour les Maisons : la Charte Environnement de LVMH leur impose en effet de mettre en place un système de management environnemental porté au niveau de la direction. Nombre d'entre elles ont opté pour la

norme ISO 14001. Hennessy a joué un rôle pionnier, devenant en 1998 la première entreprise de vins et spiritueux au monde à décrocher la certification ISO 14001. À fin 2018, 53 % de l'ensemble des sites industriels, logistiques ou administratifs du Groupe étaient certifiés ISO 14001, et plus particulièrement 63 % des sites industriels.

## 5.3 Consommation d'eau et prévention des pollutions

### 5.3.1 Analyse de la consommation d'eau

La consommation d'eau est analysée pour les utilisations suivantes :

- besoins « process » : utilisation de l'eau pour les opérations de nettoyage (cuves, produits, appareils, sols), la climatisation, le personnel, la fabrication des produits..., l'eau ainsi consommée générant des eaux usées ;
- besoins agricoles : utilisation de l'eau à des fins d'irrigation des vignes hors de France, l'irrigation n'étant pas pratiquée en

France pour les vignobles du Groupe. Dans ce cadre, l'eau est prélevée directement dans le milieu naturel pour être utilisée en irrigation ; son niveau d'utilisation d'une année sur l'autre est étroitement lié aux variations climatiques. Il convient toutefois de noter que les consommations d'eau pour les besoins agricoles sont évaluées par les sites avec une incertitude plus importante que les consommations d'eau pour les besoins de « process ».

La consommation d'eau varie de la manière suivante entre 2017 et 2018 :

(en m <sup>3</sup> )	2018	2017	2018 pro-forma <sup>(1)</sup>	Évolution <sup>(1)</sup> (en %)
Besoins « process »	4 170 596	3 876 536	4 045 833	4
Besoins agricoles (irrigation des vignes)	5 568 770	4 721 037	5 568 759	18 <sup>(a)</sup>

(a) Évolution principalement liée à l'augmentation des besoins en irrigation suite à des sécheresses significatives en Argentine et en Californie.

La consommation d'eau pour des besoins « process » se décompose ainsi, par groupe d'activités :

(besoins « process », en m <sup>3</sup> )	2018	2017	2018 pro-forma <sup>(1)</sup>	Évolution <sup>(1)</sup> (en %)
Vins et Spiritueux	1 193 364	1 151 814	1 183 962	3
Mode et Maroquinerie	1 996 697	1 714 661	1 872 325	9
Parfums et Cosmétiques	211 493	178 646	211 395	18 <sup>(a)</sup>
Montres et Joaillerie	81 279	91 416	99 770	9
Distribution sélective	422 774	483 950	420 855	(13) <sup>(b)</sup>
Autres activités	264 989	256 049	257 526	1
<b>Total</b>	<b>4 170 596</b>	<b>3 876 536</b>	<b>4 045 833</b>	<b>4</b>

(a) Évolution liée à l'activité et à l'amélioration du reporting

(b) Évolution liée à l'activité et à l'amélioration des équipements

Une analyse approfondie de sensibilité aux contraintes locales a été menée pour l'ensemble des Maisons du Groupe en utilisant l'indice de Pfister, 2009 et la base de données Aquastat, 2012. Cette analyse se base sur l'évaluation de la sensibilité de chaque zone géographique en comparant localement la consommation d'eau aux ressources disponibles. Quatre Maisons avec des consommations d'eau significatives à l'échelle du Groupe sont localisées dans des zones avec un stress hydrique proche de 100 %, signifiant que le besoin en eau dans ces régions est proche des ressources disponibles :

- les vignobles de Domaine Chandon Argentina (Agrelo et Terrazas) qui représentent 85 % des besoins agricoles en eau du Groupe ;

- les vignobles de Domaine Chandon California et Newton qui représentent 7 % des besoins agricoles en eau du Groupe.

L'irrigation des vignes est une pratique autorisée et encadrée en Californie et en Argentine en raison du climat. Cette irrigation est nécessaire au développement des vignes. Pour limiter néanmoins la consommation d'eau les mesures suivantes sont prises : récupération d'eau de pluie, mise en place de protocoles de mesures et de caractérisation des besoins en eau, pratique généralisée de l'irrigation au goutte-à-goutte en Californie, anticipations météorologiques pour une utilisation optimisée de l'irrigation ou pratique de « l'irrigation à déficit réduit » qui limite l'utilisation de l'eau et améliore la qualité des raisins et la taille de la vigne, permettant en outre une concentration des arômes et de la couleur.

(1) Valeur et évolution à périmètres comparables.

### 5.3.2 Prévention des pollutions

Concernant la prévention de la pollution de l'eau, seul est retenu comme indicateur important et pertinent les rejets de substances dans l'eau par les activités Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie et Parfums et Cosmétiques concourant à l'eutrophisation. Les autres activités du Groupe n'ont qu'un très faible impact sur la qualité de l'eau. L'eutrophisation est la prolifération excessive d'algues et de plantes aquatiques due à une surcharge d'éléments

nutritifs dans les eaux (phosphore en particulier), entraînant une réduction de leur oxygénation, néfaste pour l'environnement. Le paramètre pour la mesurer est la Demande Chimique en Oxygène (DCO), calculée après traitement des effluents dans les stations du Groupe ou dans les stations externes avec lesquelles les sites ont des conventions. Sont considérées comme traitements les opérations suivantes : l'assainissement collectif, l'assainissement autonome (bassin d'aération) et l'épandage.

La DCO après traitement évolue ainsi entre 2017 et 2018 :

DCO après traitement (tonnes/an)	2018	2017	2018 pro-forma <sup>(1)</sup>	Évolution <sup>(1)</sup> (en %)
Vins et Spiritueux	1 066	1 611	1 065	(34) <sup>(a)</sup>
Mode et Maroquinerie	64	39	64	65 <sup>(b)</sup>
Parfums et Cosmétiques	10	9	10	9
<b>Total</b>	<b>1 140</b>	<b>1 659</b>	<b>1 139</b>	<b>(31)</b>

(a) Évolution liée à l'amélioration du traitement des eaux usées. En 2017, grâce à la mise en service chez Glenmorangie d'une installation utilisant des technologies innovantes de traitement des eaux usées, la DCO après traitement a été réduite de manière significative. 2018 est la première année pleine de fonctionnement de cette installation, cela explique la diminution significative de l'année.

(b) Évolution liée à l'activité et à l'amélioration du reporting.

La fréquence des mesures des Maisons les plus contributrices est conforme à la réglementation locale mais reste limitée au regard des variations observées sur les quantités rejetées.

Les émissions de COV font l'objet de plans de prévention notamment pour les activités de Parfums et Cosmétiques et les tanneries.

## 5.4 Réduction et valorisation des déchets

### 5.4.1 Déchets produits et valorisés

En 2018, 91% des déchets ont été valorisés (91% en 2017). Sont considérés comme déchets valorisés ceux dont la destination finale correspond, par ordre décroissant d'intérêt conformément aux législations européennes et françaises, à l'une des filières suivantes :

- réutilisation, c'est-à-dire utilisation d'un déchet pour le même usage que celui pour lequel le produit a été initialement conçu ;

- valorisation matière, c'est-à-dire recyclage (réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge), compostage ou épandage contrôlé de déchets composés de matières organiques pour la fertilisation des sols ;

- incinération avec valorisation énergétique, c'est-à-dire récupération de l'énergie issue de la combustion du déchet sous forme d'électricité ou de chaleur.

Le poids des déchets produits a varié comme suit entre 2017 et 2018 :

(en tonnes)	Déchets produits en 2018	Dont déchets dangereux produits en 2018 <sup>(a)</sup>	Déchets produits en 2017	Déchets produits en 2018 pro-forma <sup>(1)</sup>	Évolution des déchets produits <sup>(1)</sup> (en %)
Vins et Spiritueux	65 423	646	48 410	65 089	34 <sup>(b)</sup>
Mode et Maroquinerie	16 603	3 150	12 505	14 628	17 <sup>(c)</sup>
Parfums et Cosmétiques	10 191	2 347	8 741	10 190	17 <sup>(d)</sup>
Montres et Joaillerie	881	214	904	872	(4)
Distribution sélective	6 852	8	5 994	6 503	9
Autres activités	2 234	106	1 995	2 104	5
<b>Total</b>	<b>102 184</b>	<b>6 471</b>	<b>78 549</b>	<b>99 386</b>	<b>27</b>

(a) Déchets nécessitant un tri et un traitement séparés des déchets dits « banals » (cartons, plastiques, papier...).

(b) Évolution liée à l'augmentation des déchets de pressurage suite à des vendanges exceptionnelles.

(c) Évolution liée à des opérations exceptionnelles de maintenance à la tannerie Heng Long.

(d) Évolution liée à l'activité.

(1) Valeur et évolution à périmètres comparables.

Les déchets ont été valorisés ainsi en 2018 :

(en % des déchets produits)	Réutilisation	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Total valorisé
Vins et Spiritueux	4	88	6	98
Mode et Maroquinerie	2	37	32	71
Parfums et Cosmétiques	1	70	24	95
Montres et Joaillerie	12	34	33	79
Distribution sélective	4	44	32	80
Autres activités	4	10	79	93
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>73</b>	<b>15</b>	<b>91</b>

Les Maisons de Parfums et Cosmétiques, Sephora depuis 2010 et Louis Vuitton depuis 2011 utilisent la plate-forme CEDRE (Centre Environnemental de Déconditionnement, Recyclage Écologique) dédiée au tri, au recyclage et à la valorisation de l'ensemble des déchets issus de la fabrication, du conditionnement, de la distribution et de la vente des produits cosmétiques. Cette plate-forme de déconditionnement accueille plusieurs types de gisements : les articles de conditionnement obsolètes, les produits alcooliques obsolètes, les éléments de publicité, les testeurs utilisés en boutique et les emballages vides rapportés par les clients en boutique. Depuis 2014, les prestations ont été élargies au textile. En 2018 ce sont 2 174 tonnes de déchets qui ont été traités. Les différents matériaux (verre, carton, bois, métal, plastique, alcool et cellophane) sont revendus à un réseau de recycleurs spécialisés.

#### 5.4.2 Actions contre le gaspillage alimentaire

En matière de gaspillage alimentaire, La Grande Épicerie de Paris dispose de plusieurs ateliers de production de denrées fraîches. La Maison a développé un système précis de prévision des ventes afin d'adapter quotidiennement la production aux volumes de ventes.

Un partenariat a été signé avec La Croix Rouge qui récupère chaque jour la production invendue et qui a été étendu en 2018 à de nouveaux rayons et de nouveaux produits. Un nouveau partenariat a été lancé en 2018 avec la société Too Good To Go, qui permet aux commerçants de proposer leurs invendus aux utilisateurs de l'application éponyme.

La Grande Épicerie Rive Droite comme La Grande Épicerie Rive Gauche ont pour objectifs d'étudier la mise en place de nouveaux partenariats avec des acteurs engagés en la matière, et d'étendre la sélection de produits proposés dans le cadre de ces partenariats.

Au regard des activités du Groupe, la précarité alimentaire et les actions en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable ne constituent pas des risques principaux.

### 5.5 Suivi de l'atteinte des objectifs

Tableau de suivi des objectifs LIFE 2020 Sites :

Indicateurs	Baseline	Performance 2018	Objectif 2020
Niveau de déploiement du système de management environnemental (ISO 14001, EMAS...) dans les sites industriels	60%	63%	Déployer un système de management environnemental (ISO 14001, EMAS...) dans 100% des sites industriels



# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

## Talents et attractivité

<b>1.</b>	<b>POLITIQUE GÉNÉRALE</b>	<b>86</b>
1.1	Organisation de la démarche de responsabilité sociale	86
1.2	Organisation du reporting social	86
1.3	Principales données concernant l'effectif	87
<b>2.</b>	<b>UN RECRUTEMENT AMBITIEUX ET INCLUSIF</b>	<b>89</b>
2.1	Des opportunités inégalables au succès non démenti	89
2.2	Faire émerger les talents de demain	90
2.3	Recruter sans discriminer	91
<b>3.</b>	<b>UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ÉPANOUISSANT</b>	<b>92</b>
3.1	Accompagner les collaborateurs dans leur parcours professionnel	92
3.2	Veiller à la santé et à la sécurité de tous au travail, et favoriser le dialogue social	94

## 1. POLITIQUE GÉNÉRALE

Au cœur des actions du Groupe, une conviction forte : nos talents font toute la différence. Pour accompagner son développement, LVMH doit attirer et faire évoluer les meilleurs sur tous les continents. Créer les conditions de leur réussite au sein de notre écosystème est un gage de pérennité.

Accueillir les meilleurs éléments via un recrutement ambitieux et ouvert à tous les talents et offrir aux collaborateurs un environnement de travail qui leur permette de s'épanouir au travail en

donnant le meilleur d'eux-mêmes sont des objectifs essentiels pour le Groupe.

Ces deux pivots de la politique des ressources humaines de LVMH sont donc présentés alternativement dans le présent chapitre, précédés d'informations générales sur la démarche de responsabilité sociale, l'organisation du reporting social et les principales données-clés de l'effectif.

### 1.1 Organisation de la démarche de responsabilité sociale

Les actions des Maisons en matière de responsabilité sociale font l'objet d'un recensement annuel spécifique. Couvrant l'ensemble des Maisons, ce recensement a pour objet les thématiques du respect des droits de l'homme, de la prévention des discriminations et de la diversité, du développement des compétences, des conditions de travail, de l'écoute des salariés et du dialogue social, et de l'implication sociale territoriale. Un formulaire de recensement précise les références aux conventions et recommandations de l'Organisation Internationale du Travail, lorsque pertinent.

La démarche de responsabilité sociale se structure autour de quatre axes en matière de responsabilité identifiés à partir d'échanges et interactions entre les différentes parties prenantes et d'une analyse des enjeux du Groupe.

L'exercice de cartographie des risques mené au niveau du Groupe et au niveau de chacune des Maisons a permis d'enrichir cette démarche en précisant notamment les facteurs liés aux pays d'implantation et aux types d'activités menées sur les sujets suivants : salaires et temps de travail décents, non-discrimination sur le lieu de travail, liberté d'association et syndicale.

Ces axes sont les suivants : le développement des talents et des savoir-faire, l'attention constante portée aux conditions de travail, la prévention contre toutes les formes de discrimination et le respect de la singularité, ainsi que l'implication sociale territoriale au bénéfice des populations environnantes.

Ces axes communs à toutes les Maisons précisent leur cadre d'action global tout en leur laissant la possibilité d'identifier d'autres enjeux spécifiques à leurs métiers et leur environnement, et de définir leurs propres plans d'actions.

### 1.2 Organisation du reporting social

Le Groupe veille à assurer la qualité et l'exhaustivité des données sociales à travers des processus de collecte et de validation rigoureux.

#### Collecte et validation des données du reporting social

Les Directeurs des ressources humaines des Maisons, responsables du reporting effectué sur leur périmètre, nomment pour chaque société un rapporteur en charge de collecter et de déclarer l'ensemble des données sociales, ainsi qu'un relecteur ayant pour responsabilité de contrôler les données déclarées et de vérifier l'exactitude de celles-ci par le biais d'une signature électronique lors de la validation d'un questionnaire complété en ligne. Le Directeur des ressources humaines de la Maison valide lui-même l'ensemble du processus par la signature d'une lettre d'affirmation.

Des contrôles informatiques sont mis en place tout au long de la session de reporting afin de vérifier la fiabilité et la cohérence des informations saisies.

Depuis l'exercice 2007, une sélection d'indicateurs du reporting social annuel du Groupe fait l'objet d'une vérification par l'un des Commissaires aux comptes. Pour l'exercice 2018, les données sociales ont été vérifiées par le cabinet Ernst & Young, confor-

mément à l'article R.225-105-2 du Code de commerce (dans sa rédaction issue de la transposition en droit français de la directive européenne 2014/95/UE sur la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes).

Un support d'accompagnement est accessible à l'ensemble des acteurs du reporting social du Groupe, pour leur permettre de se familiariser avec les objectifs de cette démarche et d'approfondir leur compréhension de la méthodologie de calcul des indicateurs critiques. Pour chaque indicateur social, une fiche descriptive précise la pertinence de l'indicateur, les définitions des données, la procédure à appliquer pour le recueil de l'information et les différents contrôles à effectuer lors de la saisie des données.

#### Précisions sur le périmètre du reporting social

Le rapprochement des entités organisationnelles et des entités légales assure la cohérence du reporting social et du reporting financier ; le périmètre du reporting social couvre ainsi la totalité des effectifs du Groupe présents dans les sociétés consolidées par intégration globale, mais ne comprend pas les effectifs des entités mises en équivalence.



Les effectifs publiés ci-dessous concernent l'ensemble des sociétés consolidées au 31 décembre 2018, incluant la part de LVMH dans les joint-ventures, à l'exception de certaines sociétés faisant partie du Groupe depuis moins d'un an. Les autres indicateurs sociaux ont été calculés sur un périmètre de 740 entités organisationnelles couvrant près de 99% de l'effectif mondial et intègrent les collaborateurs présents au cours de l'exercice, y compris dans les joint-ventures.

Les collaborateurs de LVMH en Chine sont comptabilisés dans les effectifs CDI (13 595 au 31 décembre 2018). En effet, bien que selon la législation sociale chinoise, de tels contrats comportent une durée légale et ne peuvent être pérennisés qu'après plusieurs années, le Groupe considère ces personnes comme des effectifs en CDI.

### 1.3 Principales données concernant l'effectif

L'effectif total au 31 décembre 2018 est de 156 088 collaborateurs, en augmentation de 7% par rapport à 2017. Il se répartit en 139 715 personnes sous contrat à durée indéterminée (CDI) et 16 373 sous contrat à durée déterminée (CDD). 28 349 salariés travaillent à temps partiel, soit 18% de l'ensemble du personnel. Les effectifs hors de France représentent 80% des effectifs mondiaux.

L'effectif moyen total 2018 du Groupe, en équivalent temps plein (ETP), est de 136 633 personnes, en augmentation de 8% par rapport à 2017.

#### 1.3.1. Répartition de l'effectif par groupe d'activités, par région du monde et par catégorie professionnelle

##### Répartition par groupe d'activités

Effectif total au 31 décembre <sup>(a)</sup>	2018	%	2017	%	2016	%
Vins et Spiritueux	7 380	5	7 157	5	6 938	5
Mode et Maroquinerie	48 101	31	41 212 <sup>(b)</sup>	28	32 887	24
Parfums et Cosmétiques	29 141	18	26 699	18	24 170	18
Montres et Joaillerie	8 784	6	8 100	6	7 937	6
Distribution sélective	57 975	37	57 360	40	57 428	43
Autres activités	4 707	3	4 719	3	5 116	4
<b>Total</b>	<b>156 088</b>	<b>100</b>	<b>145 247</b>	<b>100</b>	<b>134 476</b>	<b>100</b>

(a) Effectif total CDI et CDD.

(b) La hausse des effectifs dans la division Mode et Maroquinerie s'explique par l'intégration de Christian Dior Couture.

##### Répartition par zone géographique

Effectif total au 31 décembre <sup>(a)</sup>	2018	%	2017	%	2016	%
France	31 156	20	29 578	20	26 970	20
Europe (hors France)	38 645	25	34 159	24	30 803	23
États-Unis	32 724	21	32 717	23	32 265	24
Japon	6 905	4	6 397	4	5 991	4
Asie (hors Japon)	34 802	22	31 102	21	27 835	21
Autres Marchés	11 856	8	11 294	8	10 612	8
<b>Total</b>	<b>156 088</b>	<b>100</b>	<b>145 247</b>	<b>100</b>	<b>134 476</b>	<b>100</b>

(a) Effectif total CDI et CDD.

##### Répartition par catégorie professionnelle

Effectif total au 31 décembre <sup>(a)</sup>	2018	%	2017	%	2016	%
Cadres	29 288	19	26 631	18	23 279	17
Techniciens, responsables d'équipe	14 500	9	14 009	10	12 823	10
Employés administratifs, personnel de vente	91 624	59	86 742	60	81 632	61
Personnel de production	20 676	13	17 865	12	16 742	12
<b>Total</b>	<b>156 088</b>	<b>100</b>	<b>145 247</b>	<b>100</b>	<b>134 476</b>	<b>100</b>

(a) Effectif total CDI et CDD.

### 1.3.2 Âge moyen et répartition par âge

L'âge moyen de l'effectif mondial en CDI est de 36 ans et l'âge médian est de 33 ans. Les tranches d'âge les plus jeunes sont prédominantes dans le personnel de vente, principalement en Asie, aux États-Unis et sur les Autres marchés.

(en %)	Effectif mondial	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés
Âge : moins de 25 ans	12,4	5,9	9,3	20,0	3,5	13,5	21,8
25 - 29 ans	20,2	16,1	16,1	22,3	12,4	26,8	22,8
30 - 34 ans	19,8	16,1	18,1	17,6	19,1	26,1	21,0
35 - 39 ans	14,9	14,1	15,8	12,0	21,0	16,0	14,8
40 - 44 ans	10,8	12,5	14,0	7,8	21,5	7,5	8,8
45 - 49 ans	8,5	12,1	11,5	6,5	13,1	4,3	5,1
50 - 54 ans	6,3	10,3	8,2	5,3	6,1	2,9	2,9
55 - 59 ans	4,3	8,1	4,9	4,2	3,1	1,6	1,9
60 ans et plus	2,7	4,9	2,2	4,3	0,2	1,2	1,0
	100	100	100	100	100	100	100
<b>Âge moyen</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>38</b>	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>33</b>	<b>33</b>

### 1.3.3 Ancienneté moyenne et répartition par ancienneté

L'ancienneté moyenne au sein du Groupe est de 10 ans en France et varie de 4 à 8 ans dans les autres zones géographiques. Cette différence s'explique principalement par la prédominance, dans ces zones géographiques, des activités de distribution caractérisées

par un taux de turnover plus important. Elle s'explique également par l'implantation récente des sociétés du Groupe dans les pays en forte croissance, où l'on constate une plus grande fluidité de l'emploi.

(en %)	Effectif mondial	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés
Ancienneté : moins de 5 ans	60,1	42,6	52,2	72,1	45,7	70,5	77,0
5 - 9 ans	18,1	19,1	20,4	15,9	19,2	18,1	13,6
10 - 14 ans	10,1	13,1	13,8	7,1	18,1	6,4	5,3
15 - 19 ans	5,7	10,9	7,4	2,9	10,7	2,1	2,2
20 - 24 ans	2,6	4,8	3,5	0,9	3,6	1,4	0,9
25 - 29 ans	1,6	4,0	1,4	0,5	1,9	0,9	0,4
30 ans et plus	1,8	5,5	1,4	0,5	0,7	0,7	0,6
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Ancienneté moyenne</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

## 2. UN RECRUTEMENT AMBITIEUX ET INCLUSIF

Essentiel au dynamisme du Groupe, le recrutement est un pilier stratégique de sa politique de Ressources Humaines. Compte tenu de la richesse des opportunités offertes, LVMH bénéficie d'un fort capital d'attractivité, qu'il renforce constamment en formant les profils prometteurs, tout en veillant à l'exemplarité

de ses pratiques de recrutement, afin d'accueillir tous les talents sans considération de sexe, d'âge, de handicap, ou tout autre caractéristique non pertinente dans l'exercice des fonctions brigüées.

### 2.1 Des opportunités inégalables au succès non démenti

Intégrer le groupe LVMH, c'est rejoindre une communauté de femmes et d'hommes partageant les mêmes valeurs fondamentales que sont la créativité, le goût pour l'innovation, l'excellence et l'esprit d'entreprise. Groupe au rayonnement international se réinventant chaque jour pour relever de nouveaux défis, LVMH propose des perspectives de carrière passionnantes : la diversité des Maisons et métiers qui le constituent offre à ses collaborateurs des possibilités d'évolution variées, à tous les niveaux de l'organisation.

La mobilité interne fait partie intégrante de la culture du Groupe, et les passerelles sont nombreuses au sein de son écosystème, d'un point de vue tant fonctionnel, sectoriel que géographique. Ainsi en 2018, 67% des postes de cadres dirigeants et 56% de l'ensemble des postes de cadres ouverts ont été pourvus via la promotion interne. Cette mobilité interne est un paramètre important d'attraction et de rétention des talents, car elle permet à ces derniers de développer de nouvelles compétences, de se nourrir d'expériences variées et d'étoffer leurs réseaux professionnels.

L'attractivité du Groupe tient également à des niveaux de rémunération bien positionnés par rapport au marché. Des enquêtes de salaires prenant en compte la spécificité des métiers et secteurs d'activités sont menées annuellement et à l'échelle internationale afin de s'assurer de ce bon positionnement. Les parties variables de la rémunération, basées sur les résultats financiers de la société d'appartenance et sur la réalisation d'objectifs individuels permettent une juste corrélation entre rétribution et performance.

#### Rémunération moyenne

En France, la répartition de la rémunération brute moyenne mensuelle des salariés sous contrat à durée indéterminée, à temps complet et présents tout au long de l'année, est la suivante :

Effectif concerné (en %)	2018	2017	2016
Moins de 1 500 euros	1,5	1,6	1,6
1 501 à 2 250 euros	16,2	19,5	22,4
2 251 à 3 000 euros	22,8	21,5	22,6
Plus de 3 000 euros	59,5	57,4	53,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

#### Frais de personnel

Au niveau mondial, la répartition des frais de personnel s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Masse salariale brute - Contrats à durée déterminée ou indéterminée	5 787,2	5 746,6	4 886,3
Charges sociales patronales	1 490,9	1 412,6	1 275,7
Travail temporaire	306,0	287,6	246,4
<b>Total frais de personnel</b>	<b>7 584,2</b>	<b>7 446,9</b>	<b>6 408,4</b>

Le poids des frais de mise à disposition de personnel par des prestataires de service ou de travail temporaire est en hausse par rapport à l'année précédente et représente 7,0% du total de la masse salariale dans le monde (6,6% en 2017), charges sociales comprises.

#### Intéressement, participation et épargne salariale

Toutes les sociétés françaises de 50 salariés et plus disposent d'un Plan de Participation, d'Intéressement ou d'Épargne. Ces plans ont représenté en 2018 une charge globale de 281,7 millions d'euros, versée au titre de l'année 2017, en augmentation par rapport à l'année précédente.

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Participation	131,4	118,2	100,4
Intéressement	123,6	102,7	94,0
Abondement aux plans d'épargne	26,7	24,0	21,0
<b>Total</b>	<b>281,7</b>	<b>244,9</b>	<b>215,4</b>

Portée par son offre inégalable, l'attractivité du Groupe et des Maisons s'est à nouveau confirmée en 2018. Ainsi, pour la troisième année consécutive LVMH a été désigné comme l'employeur le plus attractif de France par le classement Top Companies établi par le réseau social LinkedIn, et le Groupe a également fait cette année son entrée dans le classement dédié aux États-Unis. Le Groupe suscite toujours autant d'attrait auprès des étudiants issus d'écoles de commerce en France, qui l'ont placé au premier rang de leurs entreprises préférées pour la treizième année consécutive selon le classement de l'institut Universum.

La sélection des nombreux candidats repose sur un réseau interne de 800 recruteurs, qui cherche en permanence à maximiser son efficacité et sa connaissance du marché via la mise en place d'outils de recrutement innovants. Un partenariat étroit avec LinkedIn est mis en place, et différentes initiatives sont déployées comme le développement des entretiens vidéo pré-enregistrés ou la numérisation des CV lors des salons de recrutement.

En 2018, 40 614 personnes ont été recrutées sous contrat à durée indéterminée, dont 4 946 en France. En complément, pour faire notamment face aux pics saisonniers liés aux ventes lors des fêtes de fin d'année, 8 128 personnes sous contrat à durée déterminée ont été recrutées en France.

Le nombre de départs de salariés en contrat à durée indéterminée, tous motifs confondus, s'élève à 32 087 en 2018, dont 48% dans la Distribution sélective, groupe d'activité traditionnellement caractérisé par un taux de renouvellement important.

## Turnover par zone géographique

(en %)	2018	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés	2017	2016
Turnover global <sup>(a)</sup>	22,9	13,4	17,0	34,3	11,0	26,5	33,4	22,7	20,5
dont : turnover volontaire <sup>(b)</sup>	17,5	6,0	12,7	29,7	9,9	20,8	25,7	16,4	15,2
Turnover involontaire <sup>(c)</sup>	4,9	6,1	3,7	4,3	0,9	5,5	7,5	5,8	4,8

(a) Tous motifs. Hors mobilité interne et transferts hors Groupe.

(b) Démissions.

(c) Licenciements/fins de période d'essai.

## Répartition des mouvements<sup>(a)</sup> sous contrat à durée indéterminée par groupe d'activités et zone géographique

(en nombre)	Recrutements			Départs		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Vins et Spiritueux	855	854	778	708	724	632
Mode et Maroquinerie	11 915	8 509	5 965	7 610	6 884	5 300
Parfums et Cosmétiques	8 113	6 895	6 314	6 343	5 458	5 239
Montres et Joaillerie	1 697	1 356	1 256	1 124	1 187	1 110
Distribution sélective	17 176	14 782	18 113	15 458	14 566	11 705
Autres activités	858	795	1 051	844	821	799
<b>Total</b>	<b>40 614</b>	<b>33 191</b>	<b>33 477</b>	<b>32 087</b>	<b>29 640</b>	<b>24 785</b>
France	4 946	4 411	4 000	3 818	3 516	2 953
Europe (hors France)	8 205	6 403	5 767	5 608	4 996	4 071
États-Unis	10 261	7 922	11 038	9 348	8 837	7 566
Japon	1 027	881	729	682	641	524
Asie (hors Japon)	12 266	9 630	7 663	8 929	8 378	6 962
Autres marchés	3 909	3 944	4 280	3 702	3 272	2 709
<b>Total</b>	<b>40 614</b>	<b>33 191</b>	<b>33 477</b>	<b>32 087</b>	<b>29 640</b>	<b>24 785</b>

(a) Sous contrat à durée indéterminée, incluant les titularisations CDD vers CDI et excluant les mobilités au sein du Groupe.

## 2.2 Faire émerger les talents de demain

Afin d'assurer la pérennité de son succès, le Groupe cherche en permanence à attirer et former les meilleurs profils correspondants à ses besoins actuels et futurs. LVMH met en œuvre de nombreuses initiatives à destination des étudiants et jeunes diplômés, dont les principales sont le développement de l'Institut des Métiers d'Excellence (IME), le programme immersif « INSIDE LVMH » et l'animation de différents partenariats académiques internationaux.

### L'Institut des Métiers d'Excellence

Afin d'assurer la transmission des savoir-faire de ses métiers, LVMH a fondé en 2014 l'Institut des Métiers d'Excellence, un programme de formation professionnelle dans les métiers de l'artisanat, de la création et de la vente à destination des jeunes générations.

Cette formation en alternance a été conçue en partenariat avec 15 écoles et universités prestigieuses, sélectionnées pour la qualité de leur enseignement et la reconnaissance de leurs diplômes. Il permet aux alternants de bénéficier d'un cursus alliant enseignement technique et théorique au sein de ces établissements, et expérience pratique au sein des Maisons du Groupe, via des contrats de professionnalisation rémunérés. Dans le cadre de ce programme, les alternants bénéficient de formations aux langues étrangères, de rencontres avec des artisans, experts et créateurs, et de visites d'ateliers ou boutiques.

Implanté d'abord en France, l'IME a essaimé en Suisse en 2016 puis en Italie en 2017. Il propose à ce jour 20 formations allant du CAP au Master 2, et a enregistré en 2018 un taux de réussite de 98% et un taux de placement de 83% – dont les deux tiers au sein de Maisons du Groupe ou de partenaires externes. Depuis sa création, 500 jeunes ont intégré l'IME.

### INSIDE LVMH

Afin de créer une passerelle entre la sphère académique où évoluent les jeunes talents et le monde professionnel, LVMH a lancé en 2018 le programme INSIDE LVMH, un parcours offrant à près de 5 000 étudiants de 50 écoles et universités partenaires du Groupe en Europe une immersion au cœur de 5 champs d'expertise du Groupe. 200 étudiants répartis en 50 équipes ont été sélectionnés pour leurs idées innovantes sur « l'expérience du luxe de demain ». L'originalité de ce dispositif repose sur

## 2.3 Recruter sans discriminer

Ouvert à tous les talents, LVMH cherche constamment à prévenir toute forme de discrimination dans ses pratiques de recrutement.

Depuis 2011, le Groupe forme spécifiquement ses recruteurs à la prévention des discriminations à travers une session de formation obligatoire dont le contenu a été enrichi en 2018. Des sessions de formation spécifiques sont également déployées dans les différentes implantations locales du Groupe, afin de correspondre aux législations nationales applicables.

D'autre part, depuis 2008, le Groupe a mis en place un contrôle indépendant et continu de ses pratiques de recrutement en faisant réaliser par un cabinet indépendant des tests de discrimination sur ses offres d'emploi publiées. Les campagnes sont déployées sur de longues périodes, à intervalle régulier, et sont d'envergure mondiale depuis 2014. Les résultats en sont présentés aux directeurs des ressources humaines du Groupe et des Maisons, et des mesures adéquates sont mises en place le cas échéant.

Particulièrement soucieux d'attirer les meilleurs candidats sans distinction de handicap, le groupe LVMH déploie de nombreuses initiatives visant à sélectionner et former des personnes en situation de handicap, et à les intégrer à ses équipes dans les meilleures conditions. Créée en 2007, la Mission Handicap pilote la démarche du Groupe en la matière, en s'appuyant sur un réseau de 40 correspondants handicap en Maisons.

l'enrichissement mutuel des idées entre les participants issus de la génération des *Millennials* et les cadres dirigeants du Groupe. Au total, plus de 350 étudiants ont été recrutés dans le cadre de ce programme.

### Partenariats académiques internationaux

En 2018, LVMH a continué à renforcer ses liens historiques avec des écoles et universités reconnues telles que l'Essec, HEC et Telecom ParisTech en France, Central Saint Martins au Royaume-Uni, l'université Bocconi en Italie ou encore l'université de Fudan, en Chine. Les partenariats noués par le Groupe avec ces institutions prennent des formes diverses, incluant des initiatives dans la recherche, dans l'enseignement, dans le financement de bourses de scolarité et dans le soutien apporté à des projets d'étude.

En complément des trois initiatives majeures détaillées ci-dessus, la politique d'attraction des jeunes talents du Groupe repose sur la participation à des centaines d'événements permettant aux collaborateurs du Groupe et de ses Maisons d'aller à la rencontre des étudiants pour leur proposer des offres de stages, apprentissages, volontariats internationaux en entreprise, contrats à durée déterminée ou indéterminée. Signataire de la Charte de l'apprentissage, le Groupe a particulièrement soutenu ce mode d'insertion professionnelle, et dénombrait au 31 décembre 2018 plus de 1 400 jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (IME compris) dans l'ensemble de ses sociétés françaises.

Le Groupe a conclu plusieurs conventions de partenariat avec l'AGEFIPH (dernière en date 2014-2016), partenaire de référence en France sur le sujet de l'emploi des personnes en situation de handicap. Certaines Maisons ont également conclu ou renouvelé des conventions en propre avec l'AGEFIPH, notamment Sephora en 2017, et les Maisons Hennessy, Christian Dior Couture et Parfums Christian Dior.

Dans le cadre de cette collaboration avec l'AGEFIPH, LVMH a lancé en 2014 le dispositif « EXCELLhanCE » permettant à des personnes en situation de handicap d'obtenir à la fois un diplôme, une expérience significative dans les Maisons et sociétés du groupe et l'acquisition de savoir-faire spécifiques à l'univers du luxe. Ce dispositif s'appuie sur des formations en alternance d'une durée de 12 à 24 mois dans trois métiers : la vente, la logistique et la gestion des Ressources humaines.

La sélection des candidats est réalisée selon le processus « Handi-Talents » basé sur des mises en situations professionnelles permettant une identification objective des aptitudes et des compétences de chacun. La troisième promotion d'EXCELLhanCE a été lancée à l'automne 2018. En partenariat avec six Maisons, elle a permis l'intégration en contrat de professionnalisation de douze personnes en situation de handicap, pour la plupart en reconversion professionnelle, dans les métiers de conseiller de vente, gestionnaire de stock et assistant en ressources humaines. Depuis son lancement, cinquante personnes ont pu bénéficier de ce dispositif.

Au niveau mondial, 1% de salariés en situation de handicap travaillent au sein du groupe LVMH. En France, fin 2018, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap était de 4,4% en normes officielles (addition du taux d'emploi direct et indirect). Le recrutement de travailleurs en situation de handicap s'opère à tous les niveaux, dans toutes les Maisons et dans tous les pays.

À titre d'exemple, au Japon, Louis Vuitton agit pour l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap à travers une collaboration avec 5 agences de recrutement spécialisées. Avec un taux d'emploi de personnes en situation de handicap de 2,2%, la Maison se classe parmi les entreprises japonaises les plus actives et efficaces sur le sujet.

### 3. UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ÉPANOUISSANT

Le Groupe LVMH cherche à créer les conditions permettant à l'ensemble de ses collaborateurs de s'épanouir dans le cadre de leurs fonctions, et de développer tout leur potentiel. L'atteinte de cet objectif repose d'une part sur la qualité de l'accompagnement

proposé à chacun dans son parcours professionnel, d'autre part sur la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de santé et sécurité, et sur la structuration du dialogue social.

#### 3.1 Accompagner les collaborateurs dans leur parcours professionnel

Tout au long du parcours de ses collaborateurs, LVMH propose des dispositifs de formation et d'accompagnement, ainsi que des initiatives visant à renforcer sa culture partagée d'innovation, d'excellence et d'entrepreneuriat. Des programmes spécifiques sont mis en place pour accompagner la prise de fonctions managériales et l'évolution des talents féminins vers des postes-clés.

##### Intégrer les nouveaux collaborateurs

Convaincu qu'une bonne compréhension de la culture d'entreprise est un gage de performance, LVMH veille à accompagner ses nouveaux collaborateurs dans leur prise de fonctions en leur offrant, à travers des séminaires d'intégration, la possibilité de découvrir les valeurs, les principes fondamentaux de management ainsi que l'histoire et le positionnement de ses Maisons. 39 276 collaborateurs, en contrats à durée déterminée ou permanents, ont bénéficié de tels séminaires en 2018.

##### Faire des collaborateurs les acteurs de leur mobilité et développement professionnels

Le Groupe LVMH encourage ses collaborateurs à être acteurs de leur mobilité et de leur développement professionnel. En étroite collaboration avec leur Direction des ressources humaines, les managers participent activement au plan de développement des compétences et à la gestion des parcours de carrière de leurs équipes.

##### Mettre en pratique l'esprit d'entreprise

L'innovation et l'esprit d'entreprise sont des valeurs fondamentales de la culture du Groupe. Afin d'encourager ses collaborateurs à mettre en pratique ces valeurs, LVMH a conçu en 2017 l'initiative DARE (Disrupt, Act, Risk to be an Entrepreneur), un programme mondial d'innovation collaborative inspiré des méthodes de travail des startups.

##### Former les managers

Le Groupe s'est doté de programmes de formation spécifiques destinés à l'accompagnement des managers. Une organisation et des équipes dédiées à l'élaboration et au déploiement de ces programmes ont été mises en place dans le monde entier. Les programmes délivrés sont structurés autour de quatre domaines d'intervention clairement identifiés : l'intégration, le leadership et le management, l'excellence et l'innovation ouverte. Plus de 5 000 personnes ont pris part aux programmes proposés dans ce cadre.

##### Accompagner les femmes dans l'évolution vers des postes-clés

La mixité professionnelle fait partie intégrante de la culture de LVMH. S'ajoutant aux leviers classiques de la politique RH, le programme « EllesVMH », lancé en 2007, vise à favoriser le développement professionnel des femmes par la mise en place d'initiatives telles que le coaching et le mentorat.

Fin 2018, les femmes représentaient 73% des effectifs permanents (38% de l'effectif des Vins et Spiritueux, 69% de la Mode et Maroquinerie, 83% des Parfums et Cosmétiques, 59% des Montres et Joaillerie, 83% de la Distribution sélective et 35% des Autres activités). 65% des cadres sont des femmes, et à fin septembre 2018, les postes-clés du Groupe étaient détenus à 42% par des femmes (contre 23% en 2007) et 13 sociétés du Groupe ont à leur tête une Présidente.

LVMH s'est fixé pour objectif à l'horizon 2020 une représentation des femmes à hauteur de 50% aux positions-clés du Groupe. Afin d'atteindre cet objectif, le Groupe déploie annuellement un programme de coaching pour ses talents féminins les plus prometteurs. En 2018, 33 collaboratrices ont bénéficié d'un tel programme, amenant à 200 le nombre de femmes à « Haut Potentiel » ayant participé à ce programme depuis son lancement en 2013.

En mars 2018, à l'occasion de la Journée Internationale des Femmes, le Groupe a organisé un événement faisant se rencontrer deux initiatives internes : le programme DARE, visant à développer des projets portés par les collaborateurs selon une méthodologie inspirée du modèle de création de startups ; et le programme EllesVMH. Il s'agissait pour les « intrapreneurs » (entrepreneurs en interne) du Groupe de faire émerger des solutions novatrices pour améliorer la représentativité des genres dans les postes de top management. 60 « intrapreneurs » sélectionnés parmi près de 750 candidatures ont pu participer à cet événement. À l'issue de cet événement, trois projets ont été retenus pour entrer en phase de développement, les équipes gagnantes bénéficiant d'un accompagnement et d'un mentorat pour leur permettre de concrétiser leur idée.

En matière de rémunération, des initiatives et outils sont mis en place dans de nombreuses entités afin de réduire d'éventuels écarts de salaire entre les femmes et les hommes pour une même classification professionnelle. LVMH suit le développement de ses talents féminins lors de la revue annuelle de l'organisation grâce à un ensemble d'objectifs et d'indicateurs clés.

### Représentativité des femmes dans les recrutements et dans les effectifs du Groupe <sup>(a)</sup>

(% de femmes)	Recrutements			Effectifs Groupe		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
<b>Répartition par groupe d'activités</b>						
Vins et Spiritueux	45	43	46	38	37	37
Mode et Maroquinerie	66	65	66	69	68	70
Parfums et Cosmétiques	86	85	86	83	83	83
Montres et Joaillerie	58	60	59	59	59	59
Distribution selective	83	83	84	83	83	84
Autres activités	33	34	32	35	35	33
<b>Répartition par catégorie professionnelle</b>						
Cadres	65	65	64	65	65	64
Techniciens/Responsables d'équipe	67	71	70	68	68	68
Employés administratifs/Personnel de vente	80	81	83	81	81	82
Personnel de production	57	47	44	58	55	56
<b>Répartition par zone géographique</b>						
France	63	62	64	64	64	64
Europe (hors France)	76	75	79	74	73	74
États-Unis	80	78	82	79	79	80
Japon	69	71	77	74	75	76
Asie (hors Japon)	76	77	75	77	76	76
Autres marchés	79	81	84	73	73	74
<b>Groupe LVMH</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>78</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>74</b>

(a) Sous contrat à durée indéterminée, incluant les mobilités et les titularisations CDD vers CDI.

### Investissement formation

Au global, l'investissement formation réalisé en 2018 par les sociétés du Groupe a représenté un montant de 131,0 millions d'euros, soit 2,3% de la masse salariale. Une grande partie de la formation s'effectue également au quotidien, sur le lieu de travail, et n'est pas comptabilisée dans les indicateurs présentés ci-dessous :

	2018	2017	2016
Investissement formation (en millions d'euros)	131,0	121,5	125,6
Part de la masse salariale (en %)	2,3	2,1	2,6
Nombre moyen de jours de formation par salarié	2,0	2,0	2,2
Coût moyen de la formation par salarié (en euros)	943	832	925
Salariés formés au cours de l'année (en %)	58,9	56,6	61,4

Note : Les indicateurs sont calculés sur l'effectif total CDI présent au 31 décembre de l'exercice 2018.

Les indicateurs sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD) présent au cours des exercices 2016 et 2017, à l'exception du taux de salariés formés au cours de l'année qui est calculé sur l'effectif CDI présent au 31 décembre des années 2016 et 2017.

L'investissement formation moyen par personne en équivalent temps plein se situe à environ 943 euros. Au cours de l'année 2018 le nombre total de jours de formation s'élève à 284 089 jours, soit un équivalent d'environ 1 235 personnes en formation à

temps complet sur toute l'année. 58,9% des salariés ont eu accès à la formation en 2018 et le nombre moyen de jours de formation par personne est de 2 jours.

L'investissement formation est réparti entre les catégories professionnelles et les zones géographiques selon le tableau ci-dessous :

	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés
Investissement formation (en millions d'euros)	38,2	22,8	26,6	5,3	30,7	7,1
Part de la masse salariale (en %)	2,6	1,7	2,1	1,8	2,7	2,3
Salariés formés au cours de l'année (en %)	51,9	55,9	61,9	51,7	65,5	63,2
Dont : Cadres	58,7	71,7	57,4	58,0	64,3	58,7
Techniciens et Responsables d'équipe	63,4	65,7	44,9	53,2	66,4	58,3
Employés administratifs et Personnel de vente	49,2	58,6	65,4	49,9	66,5	65,1
Personnel de production	36,8	32,8	53,1	13,6	35,9	46,7

Note : Les indicateurs sont calculés sur l'effectif total CDI présent au 31 décembre de l'exercice.

### 3.2 Veiller à la santé et à la sécurité de tous au travail, et favoriser le dialogue social

Offrir un environnement de travail de qualité à tous ses collaborateurs est un souci constant pour le Groupe, qui veille à assurer leur santé, leur sécurité, à adapter les postes de travail – en particulier s'agissant des collaborateurs seniors ou en situation de handicap – et à favoriser un dialogue social constructif.

#### Garantir la santé et la sécurité de tous les collaborateurs

LVMH veille à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs, s'assure que l'ensemble de ses activités respecte les législations et réglementations sanitaires en vigueur dans tous les pays dans lesquels il opère et s'attache à mettre en œuvre les meilleures pratiques relatives à la sécurité sur le lieu de travail.

Compte-tenu de la diversité des situations rencontrées au sein des groupes d'activités, les Maisons sont chacune responsables du déploiement des démarches santé-sécurité sur leur périmètre, et les actions visant à garantir des conditions d'hygiène et de sécurité au travail adaptées et à prévenir les accidents prennent des formes diverses dans le cadre d'un programme global d'investissement, de certification et de formation.

Ainsi, en 2018, plus de 32,1 millions d'euros ont été investis dans le Groupe au titre de l'Hygiène et Sécurité. Ces sommes intègrent les dépenses de Médecine du travail, les équipements de protection et les programmes d'amélioration de la sécurité des personnes et de l'hygiène : mise en conformité des nouveaux équipements, signalisations, renouvellement des outils de protection, formation prévention incendie, réduction de l'impact du bruit. Plus généralement, le montant global des dépenses et investissements relatifs aux conditions de travail s'élève à plus de 64,8 millions d'euros soit 1,1% de la masse salariale brute au niveau mondial.

Les actions de sensibilisations et de formation à la sécurité au travail et à la prévention des risques se développent. Ainsi, en 2018, 47 840 personnes ont été suivies par une formation sur ces thématiques dans les sociétés du Groupe dans le monde.

Des diagnostics santé, sécurité et ergonomie sont régulièrement conduits sur les sites de production, les ateliers et les vignobles ainsi que dans les boutiques et sièges. Ils permettent de mettre en place des plans d'actions structurés répondant aux besoins identifiés.

Des dispositifs pour améliorer l'ergonomie des postes de travail sont déployés et les postes sont aménagés pour répondre aux besoins des salariés. Le Groupe porte une attention particulière aux conditions de travail des collaborateurs âgés de plus de 50 ans, ou en situation de handicap, afin de permettre à chacun de poursuivre son activité professionnelle dans de bonnes conditions.

Cela se traduit par la mise en place de dispositifs améliorant l'ergonomie des postes de travail, et prévenant la pénibilité, en particulier s'agissant des postes les plus exposés à des contraintes physiques ou psychiques dans les ateliers et sur les sites de production.

En fin de carrière, les Maisons proposent aux salariés seniors des entretiens de dernière partie de carrière, des formations spécifiques, des aménagements voire un suivi médical particulier et un accompagnement à la retraite.

S'agissant des collaborateurs déclarant une situation de handicap, les Maisons proposent des solutions de maintien dans l'emploi au cas par cas, via des aménagements de poste ou un accompagnement vers un changement d'activité. Pour favoriser le reclassement de collaborateurs, Moët & Chandon a créé en mars 2011 l'entreprise adaptée MHEA. Entreprise à part entière employant 100% de travailleurs handicapés, MHEA permet d'accueillir dans les meilleures conditions des salariés ayant été touchés par le handicap, en maintenant leurs conditions de rémunération. Depuis sa création, MHEA a permis à 50 personnes de travailler en CDD ou en CDI et à une dizaine d'entre elles d'intégrer une des Maisons de champagne du Groupe en CDI.



La répartition des accidents de travail avec arrêt, par groupe d'activités et par zone géographique, est la suivante :

	Nombre d'accidents	Taux de fréquence <sup>(a)(b)</sup>	Taux de gravité <sup>(b)(c)</sup>
<b>Répartition par groupe d'activités</b>			
Vins et Spiritueux	108	8,54	0,24
Mode et Maroquinerie	317	4,04	0,11
Parfums et Cosmétiques	203	4,33	0,13
Montres et Joaillerie	37	2,37	0,02
Distribution sélective	655	6,89	0,20
Autres activités	96	14,94	0,75
<b>Répartition par zone géographique</b>			
France	738	16,44	0,52
Europe (hors France)	241	3,95	0,06
États-Unis	189	3,81	0,22
Japon	16	1,36	0,00
Asie (hors Japon)	151	2,27	0,04
Autres Marchés	81	3,83	0,08
<b>Groupe LVMH 2018</b>	<b>1 416</b>	<b>5,55</b>	<b>0,16</b>
2017	1 232	5,16	0,16
2016	1 257	5,58	0,18

(a) Le Taux de fréquence est égal au nombre d'accidents avec arrêt, multiplié par 1 000 000 et divisé par le nombre total d'heures travaillées.

(b) Le calcul des heures travaillées est basé pour la France sur des données réelles et pour les autres pays sur le nombre d'ETP présents au sein du groupe au 31 décembre de l'exercice et un ratio d'heures travaillées par ETP et par pays issu des bases de l'OCDE.

(c) Le Taux de gravité est égal au nombre de journées perdues, multiplié par 1 000 et divisé par le nombre total d'heures travaillées.

Le taux global d'absentéisme au sein du Groupe, pour les contrats à durée déterminée et indéterminée, se situe à 4,9%. Il est en baisse par rapport à l'année précédente (5,0%).

#### Taux d'absentéisme <sup>(a)</sup> par région et par motif

(en %)	Effectif mondial	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés
Maladie	2,4	4,1	3,5	1,4	0,4	1,5	1,7
Accidents de travail et de trajet	0,1	0,4	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Maternité	1,5	1,3	2,9	0,6	1,2	1,2	1,2
Absences rémunérées (événements familiaux)	0,3	0,3	0,4	0,2	0,2	0,4	0,4
Absences non rémunérées	0,4	0,9	0,3	0,4	0,2	0,4	0,2
Taux global d'absentéisme	4,9	7,0	7,2	2,8	2,0	3,5	3,5

(a) Nombre de jours d'absences divisé par le nombre de jours théoriques travaillés.

#### Favoriser le dialogue social

L'épanouissement des collaborateurs au sein du Groupe passe également par l'action des représentants du personnel, qui relaient les attentes de leurs collègues à différents niveaux de l'organisation. Un Comité de Groupe a été instauré en 1985. Cette instance représentative du personnel, composée actuellement de 30 membres dont le mandat a été renouvelé en 2018, couvre le périmètre national et se réunit annuellement en session plénière. Les élus sont informés et dialoguent avec les Présidents de toutes les branches d'activités du Groupe sur les orientations stratégiques, les enjeux économiques et financiers, l'évolution de l'emploi au sein du Groupe et les perspectives envisagées.

Au niveau européen, a été créé le Comité des Sociétés européennes, instance représentative du personnel composée de 28 membres issus des 22 pays européens où le Groupe est présent et dont les règles ont été arrêtées par un accord signé à l'unanimité le 7 juillet 2014 par des représentants du personnel originaires de ces 22 pays et par la Direction du Groupe. Pour l'année 2018, le Comité commun des Sociétés européennes s'est réuni le 25 avril lors d'une réunion plénière.

Le Comité commun des Sociétés européennes est en charge des sujets transnationaux à l'échelle européenne. Cette instance vient donc, avec le Comité de Groupe, compléter le dispositif de représentation du personnel des Maisons qui, conformément à la culture de décentralisation du Groupe, traitent de l'essentiel des aspects sociaux.

En France, les sociétés du Groupe sont dotées, cumulativement ou non en fonction de leurs effectifs, de Comités Sociaux et Économiques, de Comités d'entreprise, Délégation Unique du Personnel, Délégués du personnel ainsi que de Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Les Maisons du Groupe se dotent progressivement d'un Comité Social et Économique en application de l'une des Ordonnances du 22 septembre 2017. Il s'agit d'une instance de représentation du personnel devant être mise en place au plus tard le 31 décembre 2019 et qui fusionne les Délégués du personnel, le Comité d'Entreprise et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ou remplace la Délégation Unique du Personnel lorsqu'elle existait.

Au cours de l'année 2018, les représentants du personnel ont participé à 1 809 réunions :

Nature des réunions	Nombre
Comité d'entreprise	626
Délégués du personnel	559
Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	374
Autres	250
<b>Total</b>	<b>1 809</b>

Ces réunions ont notamment permis la signature de 107 accords d'entreprise.

Au niveau mondial, 13 % des salariés bénéficient d'horaires variables ou aménagés et 50 % travaillent en équipe ou en horaires alternants.

### Effectif mondial concerné par les différentes formes d'aménagement du temps de travail : Répartition par zone géographique

Effectif concerné <sup>(a)</sup> (en %)	Effectif mondial	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés
Horaires variables ou aménagés	13	29	16	1	18	4	4
Temps partiel	18	13	19	38	4	5	22
Travail en équipe ou en horaires alternants	50	13	35	79	78	69	58

(a) Les pourcentages sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD) en France. Pour les autres régions, ils sont calculés sur l'effectif CDI à l'exception du Temps partiel où les pourcentages sont calculés sur l'effectif total.

### Effectif concerné en France par les différentes formes d'aménagement du temps de travail : Répartition par catégorie professionnelle

Effectif concerné <sup>(a)</sup> (en %)	Effectif France	Cadres	Techniciens Responsables d'équipe	Employés administratifs Personnel de vente	Personnel de production
Horaires variables ou aménagés	29	18	52	56	3
Temps partiel	13	2	6	19	25
Travail en équipe ou en horaires alternants	13	0	10	5	38
Effectif ayant bénéficié d'un repos compensateur	10	2	17	16	8

(a) Les pourcentages sont calculés sur l'effectif total (CDI et CDD).

La valorisation du volume d'heures supplémentaires représente 106 millions d'euros, soit en moyenne 1,8 % de la masse salariale mondiale.

### Taux d'heures supplémentaires par région

(en % de la masse salariale)	Effectif mondial	France	Europe (hors France)	États-Unis	Japon	Asie (hors Japon)	Autres marchés
Heures supplémentaires	1,8	1,6	2,0	1,6	4,2	1,8	0,8

L'équilibre vie professionnelle – vie privée est l'une des autres composantes essentielles de la qualité de vie au travail sur laquelle s'appuient les Maisons du Groupe. Les dispositifs de conciergerie d'entreprise ou de mise à disposition de places en crèche sont de plus en plus répandus dans le Groupe.

Au total, en France, en 2018, les différentes sociétés du Groupe ont consacré un budget de plus de 24,7 millions d'euros, soit 1,7 % de la masse salariale, à des activités sociales et culturelles par leur contribution aux Comités d'entreprise.

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

## Solidarité et mécénat

<b>1.</b>	<b>IMPACT ET IMPLICATION SOCIALE TERRITORIALE</b>	<b>98</b>
1.1	Soutenir l'emploi, l'entrepreneuriat et le développement régional	98
1.2	Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi	98
1.3	Faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap	99
<b>2.</b>	<b>UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE AU SOUTIEN DE CAUSES HUMANITAIRES ET SOCIALES</b>	<b>99</b>
2.1	Favoriser l'accès à l'éducation des jeunes	99
2.2	Aider les populations fragilisées	100
<b>3.</b>	<b>UNE ACTION DE MÉCÉNAT AU SERVICE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION</b>	<b>101</b>
3.1	Culture, patrimoine et création contemporaine	101
3.2	Initiatives en faveur de la jeunesse	102

L'ambition de LVMH en matière de responsabilité sociale et sociétale repose sur un principe fort de respect de la personne, de sa singularité, et sur un engagement à faire de l'excellence un levier d'insertion sociale et professionnelle. Le groupe LVMH et ses Maisons mobilisent ressources et compétences au service d'initiatives d'intérêt général, en solidarité avec les territoires sur lesquels le Groupe est implanté, avec la volonté de démultiplier l'impact social positif de leurs activités.

LVMH entreprend de nombreuses initiatives dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse, de la culture et de la création artistique – la démarche du Groupe traduisant également son attachement au patrimoine historique et artistique, ainsi qu'en faveur des grandes causes humanitaires et sociales. Dans

le domaine de l'éducation et de la jeunesse, LVMH mène des initiatives pour, notamment, faciliter l'accès de tous à la richesse du patrimoine culturel mondial et favoriser l'émergence des talents de demain. Ces engagements s'inscrivent dans la durée et se traduisent par des contributions concrètes pour la société. Les Maisons déploient leurs propres engagements en fonction de leurs enjeux et contextes, le Groupe assurant une coordination et une impulsion d'ensemble.

LVMH conduit, au bénéfice du plus grand nombre, une activité de mécénat novateur dont les différents axes reflètent et transmettent les valeurs culturelles qui rassemblent les Maisons et fondent leur succès.

## 1. IMPACT ET IMPLICATION SOCIALE TERRITORIALE

LVMH met ses valeurs au service de la société pour garantir à la fois la bonne insertion de ses Maisons et de leurs activités dans leurs tissus local et national, mais également pour susciter des retombées locales positives.

### 1.1 Soutenir l'emploi, l'entrepreneuriat et le développement régional

LVMH concourt au dynamisme économique et social des territoires dans lesquels il est présent – directement dans ses propres sites comme indirectement chez ses partenaires, au-travers de ses initiatives, de sa contribution aux recettes publiques des pays et régions dans lesquels il exerce ses activités, et grâce à la croissance soutenue de ses Maisons. Celles-ci créent de nombreux emplois dans les régions où elles sont présentes, et notamment dans le cadre de l'extension du réseau des boutiques en propre.

De nombreuses sociétés du Groupe sont implantées historiquement dans les provinces françaises et sont des acteurs importants du développement de l'emploi dans leurs régions respectives : Parfums Christian Dior à Saint-Jean-de-Braye, près d'Orléans, Guerlain à Chartres, Veuve Clicquot et Moët & Chandon en Champagne, Hennessy à Cognac, Louis Vuitton dans la Drôme. Elles ont développé des politiques de relation et de communication avec les collectivités locales, en particulier

dans les domaines de la culture, de l'éducation et de l'emploi. Sephora, qui déploie des boutiques dans toute la France, et dont les deux tiers de l'effectif travaillent en-dehors de la région parisienne, mène régulièrement des actions en faveur de l'emploi local.

Le groupe LVMH est mobilisé de longue date en faveur de l'entrepreneuriat. Dans l'optique de lier *open innovation*, *business development* et nouvelles façons d'apprendre, le groupe LVMH a lancé début 2018 La Maison des Startups, un programme d'accélération de startups liées à l'univers du luxe, au sein du plus grand incubateur de start-ups au monde, la Station F. La Maison des Startups constitue pour ces entrepreneurs un formidable point d'entrée vers les Maisons du Groupe. Elle affirme la vocation entrepreneuriale de LVMH en offrant à ces entrepreneurs l'opportunité d'imaginer le futur du luxe et du Groupe en collaboration avec différents acteurs au sein d'un écosystème innovant.

### 1.2 Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi

Acteurs économiques majeurs dans plusieurs bassins d'emploi, LVMH et ses Maisons sont attentifs aux spécificités sociales régionales et ont développé des partenariats avec des associations ou des ONG afin d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

En France, le Groupe a noué un partenariat durable avec l'association « Nos Quartiers ont des Talents » dont il est membre du Conseil d'administration. L'association propose à des jeunes diplômés issus d'univers sociaux défavorisés d'être parrainés par un cadre du Groupe en activité. En 2018, 78 cadres expérimentés ont parrainé des jeunes et à fin 2018, 50 sont toujours en cours

de suivi. Depuis 2007, 569 jeunes ont trouvé un emploi après avoir été parrainés par un collaborateur du Groupe. LVMH s'est également mobilisé pour l'événement Talents Hub organisé par l'association le 18 octobre 2018 qui a permis à plus de 3 300 jeunes de bénéficier de conseils et d'orientation pour leur recherche d'emploi.

Pour accélérer l'accès à l'emploi, LVMH a créé et anime des sessions « Jobstyle ». Ces sessions de coaching emploi font intervenir des recruteurs des Maisons du Groupe et des conseillers beauté Make Up For Ever et Sephora. L'objectif est de donner toute la ressource nécessaire aux chercheurs d'emploi pour se préparer

au mieux à l'entretien de recrutement et développer leur confiance en soi. Le dispositif s'adresse aux populations minorées dans l'emploi accompagnées par les partenaires du Groupe œuvrant dans le domaine de l'éducation, du handicap ou de

l'insertion. En 2018, dix sessions ont été animées et plus de 300 personnes suivies par les partenaires de LVMH (Force Femmes, Nos Quartiers ont des Talents...) en ont bénéficié.

### 1.3 Faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap

Le soutien à l'insertion professionnelle et l'emploi des personnes en situation de handicap est à l'origine de la démarche de responsabilité sociale de LVMH. Elle y garde une place prépondérante et agit en révélateur des valeurs portées par le Groupe : respect de la singularité de chacun et même exigence appliquée à tous.

LVMH travaille avec des structures qui accompagnent les jeunes en formation en situation de handicap et des structures d'insertion sociale et professionnelle. Le Groupe a co-fondé l'association ARPEJEH (Accompagner la Réalisation des Projets d'Études de Jeunes Élèves et Étudiants Handicapés), structure rassemblant une soixantaine d'entreprises autour de la formation des plus jeunes handicapés. Les collaborateurs s'y impliquent et 37 jeunes ont bénéficié de l'implication de LVMH dans le dispositif en 2018.

En Italie, les Maisons du groupe LVMH se sont regroupées autour d'un partenariat avec les associations AIPD (Associazione Italiana Persone Down) et AGPD (Associazione Genitori e Persone con Sindrome di Down). Ce partenariat implique la coordination des 13 Maisons italiennes ou présentes en Italie du Groupe pour soutenir l'insertion sociale et professionnelle des personnes atteintes du syndrome de Down. Il comporte deux parties distinctes : un don aux associations qui leur a permis de lancer

des stages professionnels et des formations pour tuteurs et jeunes en situation de handicap, et une campagne de sensibilisation sur l'employabilité des personnes atteintes nommée « Assumiamoli » (Employons les) pour tous les collaborateurs du Groupe en Italie. Elle se double d'un appel au volontariat lancé auprès des mêmes collaborateurs pour les accueillir et les accompagner. Afin d'optimiser cette campagne, le site Intranet « TueNoi » (Toi et Nous) a été créé. Aujourd'hui, près de 200 collaborateurs se sont déjà inscrits.

LVMH incite aussi ses Maisons à développer leurs relations avec le secteur protégé et adapté. Ce secteur permet à une personne connaissant une situation de handicap lourd, définitive ou passagère, d'exercer une activité dans un milieu adapté à son handicap. Les prestations confiées au secteur protégé et adapté ont représenté 8,3 millions d'euros en 2018, en progression de 17% par rapport à 2017. Ce volume d'achat représente 415 emplois en équivalent temps plein. Pour en faire la promotion, le Groupe organise le Salon Handicap, Emploi et Achats responsables ouvert au grand public. Avec 3500 visiteurs, la troisième édition du Salon Handicap, Emploi et Achats Responsables a confirmé son succès.

## 2. UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE AU SOUTIEN DE CAUSES HUMANITAIRES ET SOCIALES

LVMH incite ses Maisons à soutenir des causes qui lui sont chères, notamment l'accès à l'éducation des jeunes et l'aide aux populations fragilisées.

### 2.1 Favoriser l'accès à l'éducation des jeunes

L'excellence qui explique le succès des Maisons est mise au service de l'accès des jeunes à l'éducation. À cet effet, les Maisons tissent à la suite du Groupe de nombreux partenariats avec les écoles à proximité de leurs sites ou plus lointaines.

Dans le but de favoriser l'égalité des chances dans l'accès et le suivi d'une formation d'excellence dans l'éducation supérieure, LVMH soutient l'opération « Conventions d'éducation prioritaire » de l'institut d'Études Politiques (Sciences Po Paris) en accordant des bourses d'étude et en permettant à des jeunes issus de cette filière d'être parrainés par des managers du Groupe. En 2018, LVMH a reconduit son engagement pour 3 ans consistant en un soutien financier et le mentorat d'une dizaine d'étudiants par des managers du Groupe.

LVMH a noué un partenariat avec les villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, villes limitrophes aux populations jeunes et cosmopolites situées en banlieue parisienne. Porté par une ambition commune d'excellence, ce partenariat contribue à faciliter l'insertion de jeunes issus de quartiers défavorisés et la cohésion sociale. Toute une palette d'actions est déployée au profit des jeunes : stages « découverte de l'entreprise » offerts à près de 100 collégiens en 2018, visites des Maisons du Groupe, accueil en stage des élèves du lycée professionnel et soutien à la recherche d'emploi.

Le salon national présentant les offres de poste en alternance de l'Institut des Métiers d'Excellence s'y est également déroulé une nouvelle fois, le 16 janvier, attirant près de 500 visiteurs.

Le Groupe y parraine aussi le « Défilé Cultures et création » qui met en exergue les talents créatifs du territoire. Il forme les jeunes en amont dans le cadre de Master Classes et organise des rencontres avec les créateurs et artisans. Le Groupe décerne un trophée « Jeune talent » lors du défilé qui donne la possibilité à de jeunes passionnés par la création mais éloignés de l'univers de la mode, de se faire reconnaître. La lauréate 2018, Anne-Solène Rives, a pu exposer ses créations au Greenshowroom, salon

dédié à la mode écoresponsable qui s'est déroulé à Berlin du 3 au 5 juillet puis elle a intégré la Maison Loewe pour une formation en alternance, tandis que la lauréate de l'an passé se forme chez Kenzo. Depuis le début du programme, plusieurs jeunes ont pu ainsi intégrer les Maisons du Groupe pour une formation longue en alternance à l'École de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne. En 2016, la lauréate 2013 a été embauchée à l'atelier Haute Couture de la Maison Christian Dior.

## 2.2 Aider les populations fragilisées

LVMH et ses Maisons se montrent attentifs aux populations défavorisées présentes dans les territoires dans lesquels ils opèrent. Leur soutien peut se manifester par l'implication de leurs salariés auprès de ces populations, par le don de produits ainsi que par des dons financiers. Des initiatives majeures voient ainsi le jour.

Le Groupe continue de soutenir, en France et dans le Monde, de nombreuses institutions reconnues pour leur action en faveur de l'enfance, des personnes âgées et handicapées et dans leur lutte contre les grandes causes de souffrance et d'exclusion. LVMH s'est engagé en particulier auprès de la Fondation des Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France, l'association « Le Pont-Neuf », la fondation « Save The Children » au Japon, la « Robin Hood Foundation » à New York, en faveur d'initiatives pour l'enfance, mais aussi auprès de la Fondation Claude Pompidou qui agit en faveur des personnes âgées et handicapées, ou bien encore de la fondation « Fraternité Universelle » pour l'accès à la santé, à l'éducation et pour le développement agricole des Hauts Plateaux de Haïti. Le Groupe soutient également de longue date plusieurs fondations ou équipes scientifiques mobilisées dans des recherches de pointe liées à la santé publique.

En janvier 2016, Louis Vuitton a lancé un partenariat international avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Il a permis fin 2018 de récolter plus de 6 millions d'euros depuis son lancement, au profit des enfants en situation d'urgence, notamment dans les camps de réfugiés syriens au Liban et dans les camps de réfugiés Rohingyas au Bangladesh. En 2018, le micro don sur salaire au profit d'UNICEF a été mis en place en France et permet à tous les collaborateurs de s'impliquer mois après mois. Cinq d'entre eux ont également visité cette année les camps de réfugiés au Bangladesh afin de se rendre compte de l'utilisation des fonds. En boutiques, en 2017, la journée « Make a Promise Day », a permis de sensibiliser et d'impliquer les clients dans cette démarche. Plusieurs produits ont été développés depuis le lancement dans ce but : le *Silver Lockit*, le *Silver Lockit Color et Fluo*, et le *Silver Lockit by Sophie Turner*. Les profits tirés des ventes de ces produits sont reversés intégralement à UNICEF.

En 2018, Sephora a élargi son initiative « Sephora Stands », développée sur le continent américain, à l'Europe, au Moyen-Orient et à l'Asie. Sephora a lancé cette initiative pour soutenir des programmes ayant des impacts sociaux et environnementaux, qui comprend maintenant trois axes principaux :

- Sephora a noué des liens avec plus de 500 ONGs locales choisies pour leur action favorisant l'équité et l'inclusion.

Sephora s'engage auprès d'elles avec des actions de bénévolat impliquant ses salariés mais encourage aussi la générosité des clients en jumelant des dons auxancements de produits dont les bénéficiaires sont reversés à ces nombreuses associations. En 2018, plus d'un million d'euros a été levé par Sephora pour financer l'action de partenaires associatifs à travers notamment en France le « micro don », qui a permis de reverser 400 000 euros au profit de « Toutes à l'école » et « Women Safe » ; aux États-Unis grâce au Gift & Match Programme (500 000 euros) et en Chine avec Opération Smile. Plus de 3 000 heures de bénévolat de salariés ont été engagées pour les actions de solidarité.

- Même dans l'industrie de la beauté, les femmes entrepreneures sont sous-représentées. Aussi Sephora a lancé « Sephora Accelerate » en 2016 pour soutenir des femmes ayant créé leurs startups, dans tous les domaines du secteur de la beauté et dans différents pays du monde. Chaque année, à l'occasion de la Journée de la Femme, Sephora mène des initiatives pour aider les femmes à progresser dans leur carrière professionnelle. En 2018, 10 finalistes de 6 pays ont pu profiter d'un programme de mentoring avec les meilleurs experts de Sephora et d'une semaine de coaching à San Francisco où elles ont pu rencontrer des investisseurs potentiels. L'objectif du programme est d'aider 50 projets d'ici 2020.
- Avec « Classes for confidence », Sephora offre à la fois une formation de mise en beauté et un coaching pour permettre à celles qui traversent des changements de vie majeurs de mieux se présenter et de reprendre confiance en elles. Plus de 700 classes ont été dispensées aux États-Unis en 2018 au profit de personnes touchées par le cancer, de personnes éloignées de l'emploi et d'une communauté transgenre. Les classes ont aussi démarré en Europe dans 6 pays (France, Russie, Espagne, Italie, Grèce et Portugal). Au total depuis son lancement et avec les nouveaux supports disponibles en ligne, le programme a déjà pu toucher plus de 40 000 personnes.

Dès 2009, Bvlgari a décidé de s'impliquer aux côtés de Save The Children. La Maison a ainsi reversé plus de 80 millions de dollars US depuis cette date pour 1,2 millions d'enfants bénéficiaires. Plus de 700 000 clients ont acheté les bijoux « Save The Children » de la Maison. Plus de 100 projets ont été mis en œuvre dans 33 pays à travers le monde. Le partenariat s'appuie sur 275 célébrités le soutenant. Bvlgari y associe ses salariés : plus de 270 employés ont visité les projets Save The Children sur le terrain.

Tous ces partenariats et l'ensemble de ces actions sont célébrés lors du Dîner des Maisons engagées. Réunies chaque année depuis 2013 par LVMH sous la présidence de Chantal Gaemperle, Directeur des ressources humaines et synergies Groupe, et en présence d'Antonio Belloni, Directeur général délégué du Groupe, les Maisons y célèbrent l'engagement social et sociétal du Groupe. À l'initiative des Ressources humaines, cet événement rassemble les parties prenantes de la responsabilité sociale de LVMH, relais internes et partenaires externes des Maisons et du Groupe. Il a réuni le 5 décembre 2018 près de 400 personnes au Palais Brongniart dont 6 membres du Comité exécutif et 17 présidents de Maison ainsi que de nombreux partenaires, leaders d'opinion et dirigeants d'ONG ou d'associations.

LVMH soutient à cette occasion le centre de référence de la drépanocytose de l'hôpital Robert Debré à Paris auquel 800 000 euros ont été reversés depuis 2011 pour améliorer le

suiti des patients et poursuivre les travaux de recherche. LVMH soutient également financièrement des causes « coup de cœur » :

- Kelina qui œuvre aux soins de la mère et de l'enfant au Bénin. Les fonds versés contribuent à la construction d'une maternité au Nord-Ouest du Bénin dans une région dépourvue de structures médicales ; plus de 100 000 euros ont été reversés depuis 2015.
- K d'Urgences qui apporte un soutien humain, social et financier aux familles monoparentales en France. 80 000 euros ont été reversés depuis 2014. Le mercredi 6 juin 2018, le Jardin d'Acclimatation a accueilli 5 500 parents solo et enfants avec le soutien des équipes LVMH et en partenariat avec d'autres institutions et entreprises. Cette journée leur permettait d'accéder directement et gratuitement à tous les services emplois, juridiques et sociaux auxquels des familles monoparentales ont souvent besoin de recourir.

### 3. UNE ACTION DE MÉCÉNAT AU SERVICE DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION

Depuis plus de vingt ans, LVMH a entrepris un mécénat original, exprimant les valeurs artistiques et de solidarité communes à toutes ses Maisons, tout en respectant le territoire de communication et d'image qui leur est propre.

#### 3.1 Culture, patrimoine et création contemporaine

LVMH a développé et poursuivi en 2018 tout un programme d'initiatives en faveur du plus grand nombre, regroupées autour de plusieurs axes consacrés à la diffusion et à la connaissance de la culture, à la réhabilitation et à l'enrichissement du patrimoine historique, et à l'engagement en faveur de la création contemporaine.

##### 3.1.1 Engagements en faveur de la culture et de sa diffusion

Depuis 1991, le soutien à plus de 50 expositions nationales et internationales aura permis de faire revivre et connaître les moments essentiels de l'histoire de l'Art en permettant à des millions de visiteurs de découvrir les artistes phares qui ont changé notre vision du monde : Matisse, Picasso, Van Gogh, Klein, Poussin, Cézanne, Giacometti, ... mais aussi des artistes de notre temps comme Richard Serra, Annette Messager, Anish Kapoor, Olafur Eliasson, Christian Boltanski...

En 2018, LVMH a ainsi soutenu au printemps l'ouverture de l'Institut Giacometti puis, à l'automne, la réalisation de l'exposition « Le Cubisme » au Centre Pompidou, qui propose un panorama complet de l'un des mouvements fondateurs de l'histoire de l'art moderne (1907-1917). En fin d'année, le Groupe a également apporté son mécénat à l'exposition « Georges Henri Rivière » au MUCEM, à Marseille.

En outre, LVMH a renouvelé son soutien au Secours populaire français pour la réalisation de la deuxième édition de l'opération *recto/verso* : 100 artistes français et internationaux ont offert chacun une œuvre au Secours populaire français. Ces 100 œuvres, exposées dans les espaces de la Fondation Louis Vuitton du 15 au 24 juin 2018 ont été mises aux enchères le dimanche 24 juin. L'intégralité des sommes réunies à cette occasion – 305 000 euros – sera consacrée au financement des actions du Secours populaire pour l'accès des personnes en difficulté à l'art et à la culture, dont près de 1 000 d'entre elles ont par ailleurs bénéficié d'un accueil spécifique à la Fondation Louis Vuitton pendant la durée de l'opération.

##### 3.1.2 Restauration et enrichissement du patrimoine historique

Le mécénat de LVMH en faveur du château de Versailles constitue un exemple marquant de son engagement en faveur de la préservation et de l'enrichissement du patrimoine culturel et artistique, depuis le soutien apporté à la restauration des salles d'Afrique, de Crimée et d'Italie et à l'exposition « Les Tables Royales en Europe » en 1992/1993, jusqu'aux acquisitions du bureau de Riesener pour la Reine Marie-Antoinette en 2011 et de trois vases de Sèvres ayant appartenu à Madame Victoire, fille de Louis XV, en 2013... En 2018, LVMH a permis la restauration et la réouverture du Hameau de la Reine, grâce au mécénat de Dior, puis, à nouveau, l'acquisition d'un « Trésor national » : la verseuse en argent offerte par l'Ambassade du Siam à Louis XIV en 1685.

LVMH a également achevé en 2018 son mécénat – à hauteur de près de 8 millions d'euros –, auprès du musée du Louvre et dans le cadre de sa campagne « Tous mécènes », pour l'acquisition et le retour dans les collections nationales du Livre d'Heures de François I<sup>er</sup>, chef-d'œuvre de la joaillerie et de l'orfèvrerie de la Renaissance française, témoignage unique du règne d'une des plus grandes figures de l'Histoire de France. L'acquisition de ce « Trésor national » a marqué symboliquement les 20 ans d'amitié et de confiance qui unissent LVMH et le musée du Louvre depuis le mécénat pour l'acquisition du « Portrait de Juliette de Villeneuve » de David en 1998.

### 3.1.3 La Fondation Louis Vuitton et la création contemporaine

En 2006, la création de la Fondation Louis Vuitton (voir ci-dessous note <sup>(1)</sup>) a marqué une nouvelle étape dans le mécénat du groupe LVMH et de ses Maisons. Elle est l'accomplissement des actions engagées depuis près de vingt-cinq ans pour soutenir l'art, la culture, le patrimoine et la création artistiques, et les artistes. La Fondation Louis Vuitton animée d'une mission d'intérêt général, affiche le double engagement de promouvoir l'art moderne et contemporain mais aussi d'en faciliter l'accès au plus grand nombre. La Fondation Louis Vuitton enrichit également le patrimoine de Paris d'un monument emblématique de l'architecture du XXI<sup>e</sup> siècle, construit sur le domaine public municipal et faisant l'objet d'une convention d'occupation de 55 ans avec la Ville de Paris.

L'année 2018 a d'abord été marquée par une fréquentation de 1,2 million de visiteurs. L'exposition « Être moderne : le MoMA à Paris », qui s'est tenue du mois d'octobre 2017 jusqu'au mois de mars 2018, a accueilli pour la première fois en France une sélection exceptionnelle de 200 œuvres venues de New York afin de retracer à Paris l'histoire et la vocation de collectionneur du Museum of Modern Art. Au printemps, l'exposition intitulée

## 3.2 Initiatives en faveur de la jeunesse

Dans le domaine de la musique, l'engagement de LVMH a notamment permis, depuis plus de 20 ans, à plus de 40 000 élèves des Conservatoires de la Ville de Paris d'assister aux plus beaux concerts de la saison parisienne, à travers l'opération « 1 000 places pour les jeunes ». Les jeunes virtuoses bénéficient en outre des master classes de Seiji Ozawa à travers le soutien que le Groupe apporte à l'International Music Academy, tandis que le prêt des Stradivarius permet à Maxim Vengerov, Laurent Korcia, Kirill Troussov ou bien encore Tatjana Vassilieva d'exprimer sur les

« Au diapason du monde » a réuni des œuvres modernes et contemporaines de près d'une trentaine d'artistes parmi lesquels Alberto Giacometti, Henri Matisse, Gerhard Richter, Pierre Huyghe, Yves Klein ou encore Takashi Murakami. Enfin, depuis le mois d'octobre 2018, les deux expositions « Egon Schiele » et « Jean-Michel Basquiat » présentent, en deux parcours distincts, deux artistes qui nous fascinent jusqu'à aujourd'hui par leur fulgurance et leur intensité, à travers une sélection de quelques 250 pièces issues de leurs œuvres exceptionnelles.

LVMH a également poursuivi en 2018 son engagement en faveur de la création contemporaine. Mécène fidèle de Nuit Blanche depuis plus de onze ans, LVMH s'est engagé à nouveau cette année auprès de la Ville de Paris pour le soutien à la scène artistique française et internationale et pour la rencontre, au cœur de Paris, du plus large public avec les artistes de notre époque.

### 3.1.4 « LVMH Prize - Young Fashion Designer »

Ayant toujours eu à cœur de soutenir les talents de demain, le groupe LVMH a renouvelé en 2018, pour la cinquième année consécutive, le Prix LVMH pour les Jeunes Créateurs de Mode, récompensant chaque année un styliste talentueux, sélectionné par un jury composé de directeurs artistiques des Maisons du Groupe.

Avec 1 300 inscrits originaires de plus de 90 pays, le Prix LVMH a connu un record de participation en 2018. Les 9 finalistes ont présenté leurs créations lors d'une cérémonie organisée à la Fondation Louis Vuitton le 6 juin. Au terme de cette journée exceptionnelle, Masayuki Ino, créateur japonais basé à Tokyo, s'est vu remettre par l'actrice Emma Stone et Jaden Smith, jeune artiste pluridisciplinaire, le trophée du Prix accompagné d'une Bourse de 300 000 euros et d'un mentorat d'une année assuré par une équipe dédiée. Par ailleurs, un Prix spécial a été remis à Rok Hwang pour Rokh. Il recevra 150 000 euros et bénéficiera également d'une année de mentorat par LVMH.

scènes du monde entier toute la mesure de leur talent avec les deux violons et le violoncelle de la collection de LVMH.

En 2018, LVMH a notamment renouvelé son soutien à l'association « Orchestre à l'école », permettant à près de 200 enfants à travers la France d'accéder à la pratique musicale dans le cadre d'un programme pédagogique spécifique, et soutenu l'action de diffusion culturelle de l'Opéra-comique en offrant 500 places aux jeunes pour accéder à la saison 2018/2019.

#### (1) Fondation Louis Vuitton

Fondation d'entreprise créée par arrêté préfectoral publié au Journal Officiel le 18 novembre 2006, la Fondation Louis Vuitton est régie par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat. Organisme à but non-lucratif, elle met en œuvre des actions de toute nature contribuant au rayonnement national et international des activités de création artistique et culturelle et favorisant l'accès du plus grand nombre aux œuvres d'art : expositions, actions pédagogiques destinées aux publics scolaires et universitaires, organisation de colloques, de conférences...

Les membres de la Fondation sont les principales sociétés françaises du Groupe. La Fondation est administrée par un Conseil d'administration composé pour un tiers de personnalités extérieures au Groupe retenues pour leurs compétences dans ses domaines d'intervention et, pour deux-tiers, de mandataires sociaux et salariés de sociétés du Groupe. Son financement est assuré, d'une part, par les cotisations des Fondateurs dans le cadre de programmes pluriannuels, conformément à la loi et, d'autre part, par le recours à des financements externes garantis par LVMH.

Elle est soumise au contrôle d'un Commissaire aux comptes qui exerce ses fonctions dans les mêmes conditions que celles applicables aux sociétés commerciales et au pouvoir général de surveillance du Préfet de la région d'Île-de-France et de Paris.



# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE GROUPE

## Gestion des risques financiers et opérationnels, contrôle interne

<b>1.</b>	<b>RISQUES STRATÉGIQUES, OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS</b>	<b>104</b>
1.1	Risques stratégiques et opérationnels	104
1.2	Risques financiers	107
<b>2.</b>	<b>POLITIQUE D'ASSURANCE</b>	<b>108</b>
2.1	Assurance de dommages aux biens et pertes d'exploitation	109
2.2	Assurance transport	109
2.3	Assurance responsabilité civile	109
2.4	Couverture des risques spéciaux	109
<b>3.</b>	<b>PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE MISES EN PLACE</b>	<b>110</b>
3.1	Organisation	110
3.2	Normes et procédures internes	113
3.3	Systèmes d'information et de communication	113
3.4	Procédures de contrôles comptables, internes et externes	114
3.5	Formalisation et pilotage des dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne	114
3.6	Prévention et détection de la fraude	115

# 1. RISQUES STRATÉGIQUES, OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS

## 1.1 Risques stratégiques et opérationnels

### 1.1.1 Image et notoriété du Groupe

Le groupe LVMH est caractérisé par ses marques, un savoir-faire unique et des méthodes spécifiques de production, pour des produits vendus dans le monde entier. La notoriété des marques repose sur la qualité et l'exclusivité des produits et de leurs modes de distribution, ainsi que sur les politiques de communication et de promotion mises en œuvre. Des produits ou une politique de communication en inadéquation avec l'image des marques, des comportements inappropriés de la part des ambassadeurs des marques, des employés, distributeurs ou fournisseurs du Groupe, ainsi que la circulation dans les médias d'informations préjudiciables pourraient affecter la notoriété des marques et entraîner un effet défavorable sur les ventes. La valeur nette des marques, enseignes et écarts d'acquisition inscrits au bilan du Groupe au 31 décembre 2018 s'élève à 30 milliards d'euros.

La vigilance de LVMH à l'égard de l'utilisation inappropriée par des tiers du nom de ses marques est extrême, dans le monde physique aussi bien que digital. Cette vigilance s'exerce notamment via l'enregistrement systématique des marques et principaux noms de produits, que ce soit en France ou dans les autres pays, via une communication visant à limiter le risque de confusion entre les marques LVMH et des marques de même nom, et via une veille constante associée, le cas échéant, à des recours juridiques. Les actions menées par le Groupe visent en particulier à la mise en place d'un cadre juridique adapté au monde digital, afin d'établir les responsabilités des différents acteurs impliqués, un devoir de vigilance contre les actes illicites en ligne devant être partagé par l'ensemble des acteurs tout au long de la chaîne de valeur digitale.

Dans le cadre de ses activités de Vins et Spiritueux, de Parfums et Cosmétiques, et, dans une moindre mesure, de Montres et Joaillerie et de Mode et Maroquinerie, LVMH vend une partie de ses produits à des distributeurs hors Groupe, ceux-ci assurant la vente au client final. La notoriété des produits repose donc en partie sur le respect par les distributeurs des exigences du Groupe en matière de mise en valeur des produits, de politique de communication, et de respect de l'image de marque. Afin de se prémunir contre des pratiques inappropriées, les contrats de distribution encadrent strictement ces aspects, qui font également l'objet de contrôles réguliers de la part des Maisons.

En outre, le Groupe soutient et développe la notoriété de ses marques en collaborant avec des professionnels réputés et innovants dans leur domaine (Direction artistique, Œnologie, Recherche en cosmétiques...), en impliquant le management au plus haut niveau dans les orientations stratégiques (collections, politiques de distribution, de communication), en respectant et mettant en avant la personnalité de chaque marque. Les collaborateurs de LVMH à tous les niveaux sont sensibilisés au respect de règles éthiques diffusées dans le Groupe. Enfin, afin de se prémunir contre le risque lié à la mise en cause publique du Groupe ou de l'une de ses marques, LVMH effectue une veille média constante et maintient en permanence un dispositif de gestion de crise.

### 1.1.2 Contrefaçon et réseaux de distribution parallèles

Les marques, savoir-faire et méthodes de production du Groupe peuvent être contrefaits ou copiés; les produits du Groupe, notamment les articles de maroquinerie et les Parfums et Cosmétiques peuvent être distribués, en dehors de la volonté de LVMH, dans des réseaux de distribution parallèles, y compris les réseaux de vente sur Internet. Dans un effort conjoint visant à développer de nouvelles solutions pour engager davantage les consommateurs dans leur expérience digitale tout en préservant la valeur des marques et favoriser la créativité, LVMH et des acteurs majeurs de l'Internet (« pure players ») ont annoncé leur coopération afin de protéger les droits de propriété intellectuelle du Groupe et combattre la publicité et la vente en ligne des produits de contrefaçon.

La contrefaçon et la distribution parallèle ont un effet défavorable immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat, et peuvent progressivement nuire à l'image de marque des produits concernés et à la confiance des consommateurs. Le Groupe met donc tout en œuvre pour protéger ses actifs et ses ressources et notamment ses droits de propriété intellectuelle. Les Maisons s'appuient sur une stratégie de lutte contre la contrefaçon basée sur la prévention, la coopération et la communication.

Pour agir contre la contrefaçon des produits, outre la protection systématique des marques et principaux noms de produits mentionnés plus haut, des plans d'actions ont été développés, ayant pour objectif une collaboration étroite, dans les pays concernés, avec les autorités gouvernementales, les douanes, les avocats spécialistes de ces questions, et les acteurs du monde digital que LVMH sensibilise aux conséquences néfastes de la contrefaçon. Le Groupe est aussi très présent dans l'ensemble des organismes regroupant les grands noms de l'industrie du luxe, afin de promouvoir des actions concertées et un message commun au niveau mondial, seuls gages de succès. LVMH lutte également par divers moyens contre la vente de ses produits par des réseaux de distribution parallèles, notamment par le développement de la traçabilité des produits, l'interdiction de vente directe à ces réseaux et des actions spécifiques permettant de mieux contrôler les circuits de distribution.

En dehors de l'Union européenne, LVMH n'est pas soumis à des contraintes juridiques de nature à entraver sa politique de distribution sélective, ou à restreindre ses voies de recours contre des tiers distribuant sans agrément les produits du Groupe. Au sein de l'Union européenne, le droit de la concurrence vise dans son principe à garantir une stricte égalité de traitement aux différents acteurs, notamment dans le domaine de la distribution, constituant potentiellement une entrave aux sociétés refusant de distribuer leurs produits en dehors d'un réseau de distributeurs agréés. Toutefois, le Règlement européen de 1999 n° 2790/1999 sur les restrictions verticales, en autorisant le recours à la distribution sélective, a instauré une exemption à ce principe général, dans le cadre de laquelle LVMH exerce ses activités, offrant ainsi une protection accrue à ses clients. L'exemption a

été confirmée en avril 2010, lors du renouvellement du Règlement de 1999, et étendue aux ventes par Internet. Cette protection juridique donne au groupe LVMH des moyens supplémentaires de lutte contre la contrefaçon et la distribution parallèle de ses produits, lutte qui s'exerce dans le monde tant physique que digital.

La lutte contre la contrefaçon a coûté au Groupe en 2018, en dépenses internes et externes, 40 millions d'euros environ.

### 1.1.3 Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses activités, le Groupe s'engage envers ses partenaires et notamment envers certains de ses fournisseurs sur des périodes pluriannuelles (contrats de location et de concession, de distribution, d'approvisionnement en particulier). En cas d'interruption de ces contrats avant leur échéance, des indemnités sont généralement prévues au contrat qui représenteraient une charge sans contrepartie immédiate. Le montant total des engagements minimum pris par le Groupe au titre des contrats pluriannuels de location, de concession et d'approvisionnement s'élève à 14,8 milliards d'euros au 31 décembre 2018 ; ces engagements sont détaillés dans les Notes 30.1 et 30.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La conclusion de contrats engageant le Groupe sur des périodes pluriannuelles fait l'objet d'un processus d'approbation au sein des Maisons, à un niveau adapté à l'importance des enjeux financiers et opérationnels. Les contrats sont revus par les services juridiques, en liaison avec les courtiers d'assurances.

En outre, le Groupe s'est engagé envers ses partenaires dans certaines activités à acquérir les participations que ceux-ci détiennent dans les activités concernées s'ils en font la demande, selon une formule de prix contractuelle. Cet engagement, évalué à 9,3 milliards d'euros au 31 décembre 2018, est enregistré au bilan du Groupe, en Autres passifs non courants (voir Note 20 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le Groupe s'est également engagé vis-à-vis de certains des actionnaires de ses filiales à distribuer un montant minimum de dividendes, sous réserve que la filiale dispose d'un montant suffisant de trésorerie. Ceci concerne notamment les activités Moët Hennessy et DFS, dont le montant de dividendes minimum est fixé contractuellement à 50 % du résultat consolidé de ces entités.

### 1.1.4 Capacité du Groupe à anticiper les attentes des clients

La compréhension des besoins des clients est primordiale pour leur proposer des produits adaptés et une expérience client personnalisée. Ainsi, LVMH fournit à ses clients des informations sincères et claires quant à la méthode de fabrication, aux effets et au bon usage de ses produits, et veille à ne faire aucune déclaration ou allégation trompeuse concernant ses produits et leurs modes de fabrication. Conscient de l'impact sociétal de ses produits et de leur image, LVMH s'engage à la plus grande vigilance dans sa communication commerciale et publicitaire, en promouvant des comportements responsables.

En outre, les marques doivent identifier les nouvelles tendances, les changements de comportements et de goûts, afin de proposer des produits et des expériences en adéquation avec les attentes des consommateurs. À défaut, le succès de leurs produits serait menacé. Par l'entretien de relations fortes et en constant renouvellement avec leurs sources d'inspiration traditionnelles, tels le monde de l'art, du sport, du cinéma, des nouvelles technologies... les différentes marques du Groupe s'attachent à devancer et répondre pleinement aux nouvelles attentes des clients, dans le profond respect de l'identité et des affinités de chacune avec ces différents univers.

### 1.1.5 Exposition internationale du Groupe

Les risques et incertitudes liés à une présence internationale sont de diverses natures. Il s'agit notamment de l'évolution du pouvoir d'achat de la clientèle, ou de la valeur des actifs d'exploitation localisés à l'étranger ; il s'agit aussi des évolutions économiques qui ne sont pas nécessairement simultanées d'une zone à l'autre ; il s'agit enfin des réglementations en matière de droit des sociétés, de fiscalité, de droits de douane ou restrictions à l'importation que peuvent imposer certains pays, et qui le cas échéant peuvent être pénalisantes pour le Groupe.

Afin de se prémunir contre les risques liés au non-respect par méconnaissance d'une évolution de la réglementation, le Groupe met en œuvre un dispositif de veille réglementaire dans toutes ses régions d'implantation.

Le Groupe est peu présent dans des zones instables politiquement, les cadres législatifs et réglementaires des principaux pays d'implantation du Groupe étant bien établis. Il importe de souligner que l'activité est répartie principalement sur trois zones géographiques et monétaires : l'Asie, l'Europe occidentale, et les États-Unis, ce qui compense en partie l'exposition aux risques décrits ici.

En outre, une part significative des ventes du Groupe est liée aux flux touristiques, ceci concerne particulièrement les activités de « travel retail » au sein de la Distribution sélective, ainsi que le groupe d'activités Mode et Maroquinerie, dont les boutiques bénéficient de la clientèle des touristes. Des événements de nature à perturber ces flux (instabilité géopolitique et sécuritaire, dégradation de l'environnement économique, catastrophe naturelle...) auraient un impact défavorable sur les ventes du Groupe.

Enfin, le Groupe participe activement aux discussions globales visant à conclure une nouvelle génération d'accords de libre-échange entre l'Union européenne et les pays tiers, qui concernent non seulement l'accès aux marchés des pays tiers, mais aussi la signature d'accords facilitant l'accès des touristes des pays tiers à l'Union européenne. Ainsi, malgré un contexte sécuritaire tendu, poussant les États membres à demander des contrôles renforcés aux frontières, la Commission Européenne a proposé de créer un « touring visa » (période de séjour étendue et possibilité de traverser l'ensemble du territoire européen) qui facilitera le tourisme de shopping de luxe dans l'Union européenne.

### 1.1.6 Saisonnalité

Pratiquement toutes les activités du Groupe sont concernées par la saisonnalité ; celle-ci se manifeste par la part des ventes sur le dernier trimestre de l'exercice, liée aux manifestations festives de fin d'année ; cette part est d'environ 30 % pour l'ensemble des activités. Des événements imprévisibles sur les derniers mois de l'année peuvent ainsi affecter sensiblement le niveau d'activité et les résultats du Groupe.

### 1.1.7 Compétences stratégiques

Les métiers de LVMH requièrent des compétences particulières, par exemple dans le domaine de la maroquinerie ou de l'horlogerie. Afin de garantir la pérennité de ces savoir-faire, LVMH mène des actions en faveur de la formation et de la sauvegarde de ces métiers, indispensables à la qualité de ses produits, notamment à travers une action envers la reconnaissance de la spécificité des métiers du luxe comme métiers « d'excellence », avec des critères propres au secteur économique du luxe et permettant de mieux répondre à ses besoins et exigences.

La gestion des compétences est un aspect important du dispositif de gestion des risques et du contrôle interne. LVMH veille tout particulièrement à l'adéquation des profils et responsabilités, à la formalisation des revues annuelles de performance des collaborateurs, au développement des compétences par la formation continue et la promotion de la mobilité interne. Ces éléments sont précisés dans le « *Rapport de gestion du Conseil d'administration – Talents et attractivité* » du Document de référence (§ 3.1 Accompagner les collaborateurs dans leur parcours professionnel).

Enfin, le succès du Groupe repose également sur le développement de son réseau de distribution, et sur sa capacité à sécuriser les meilleurs emplacements sans obérer la rentabilité future des points de vente. Le Groupe a développé une expertise particulière dans le domaine immobilier, qui, partagée avec les différentes marques, permet d'optimiser le développement du réseau de distribution.

### 1.1.8 Systèmes d'information

Le Groupe est exposé à des cyber risques sur ses Systèmes d'information, pouvant résulter de malveillances internes ou externes ou bien d'événements non intentionnels. La matérialisation de ces risques peut entraîner la perte, la corruption ou la divulgation de données sensibles, telles que des informations relatives aux produits, aux clients, aux données financières. De tels risques peuvent également se traduire par une indisponibilité partielle ou totale de certains systèmes, désorganisant les processus et activités concernés. Afin de se prémunir contre ces risques, le Groupe a mis en place un service partagé de Cyber Défense qui assure la surveillance et la détection d'événements de sécurité suspects et apporte un support à chaque Maison pour répondre aux incidents avérés. L'architecture des Systèmes d'information

étant décentralisée, la propagation des risques entre les Maisons reste limitée. Par l'intermédiaire de son réseau de Responsables de la Sécurité des Systèmes d'information, le Groupe continue de mettre en place, au niveau de chaque Maison, un ensemble de mesures techniques et organisationnelles permettant d'assurer la protection des données et systèmes sensibles, ainsi que des dispositifs de continuité d'exploitation et de reprise sur incident.

### 1.1.9 Risques industriels, environnementaux et météorologiques

Les risques environnementaux ainsi que les mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires sont présentés de manière détaillée dans la partie « Environnement et durabilité ».

L'activité de production de vins et spiritueux du Groupe dépend des conditions météorologiques prévalant avant la récolte des raisins. Les vignerons et négociants de Champagne ont instauré un mécanisme permettant de faire face à ces aléas, via le maintien d'une réserve qualitative. Voir la partie « Présentation des activités, faits marquants et perspectives » du Document de référence (§ 1.1.4 Sources d'approvisionnement en raisins et sous-traitance) concernant la description de ce mécanisme.

Dans le cadre de ses activités de production et de stockage, le Groupe est exposé à la survenance de sinistres tels que les incendies, les dégâts des eaux, ou les catastrophes naturelles.

Pour identifier, analyser et traiter les risques industriels et environnementaux, le Groupe s'appuie sur l'action combinée de compétences externes et de professionnels qualifiés au sein des sociétés du Groupe – notamment les responsables sécurité, qualité ou environnement. La définition et la mise en œuvre de la politique de maîtrise de ces risques sont réunies au sein de la Direction financière.

La protection des actifs du groupe LVMH s'inscrit dans une politique de prévention appliquant les normes de sécurité les plus élevées (Norme incendie FM Global et NFPA). En concertation avec ses assureurs, LVMH adopte l'approche dite RHP (Risques Hautement Protégés) dont le but est de réduire de manière significative le risque d'incendie et pertes d'exploitation consécutives. L'amélioration continue de la qualité de la prévention des risques est un critère important pris en compte par les assureurs dans l'appréciation de ces risques et, par voie de conséquence, dans l'octroi de garanties étendues et compétitives.

Cette démarche est combinée à un programme de suivi des risques industriels et environnementaux ; voir également la partie « Environnement et durabilité » du Rapport de gestion, § 5 LIFE 2020 – Objectif « Sites ».

Des plans de prévention et de protection intègrent, en outre, la continuité des activités et des plans de secours.

Enfin, les risques financiers liés aux effets du changement climatique ainsi que les mesures prises pour les réduire sont pour leur part décrits dans la partie « Environnement et durabilité ».

## 1.2 Risques financiers

### 1.2.1 Politique fiscale

La politique fiscale de LVMH est en adéquation avec les principes décrits dans le Code de conduite du Groupe. À ce titre, le respect des lois et règlements en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe exerce son activité ainsi que le suivi des bonnes pratiques constituent des principes fondamentaux, et LVMH s'engage à respecter aussi bien la lettre que l'esprit des textes de référence.

La politique fiscale du Groupe reflète l'activité réelle et le développement du Groupe, tout en préservant sa compétitivité. Par ces activités, le Groupe participe au développement des territoires dans lesquels il est implanté notamment au travers de sa contribution fiscale. Outre l'impôt sur les bénéfices, le Groupe paye et collecte de nombreux autres impôts et contributions notamment des taxes sur le chiffre d'affaires, droits de douanes et d'accises, taxes sur les salaires, impôts fonciers et autres impôts locaux spécifiques à chaque pays, s'inscrivant dans le cadre de la contribution économique du Groupe au profit des territoires dans lesquels il opère.

Le Groupe s'engage à adopter une attitude transparente vis-à-vis des autorités fiscales et à leur fournir les informations pertinentes leur permettant de mener à bien leur mission. Le Groupe respecte les obligations de « reporting pays par pays » et transmet les informations requises aux administrations fiscales conformément aux dispositions applicables.

### 1.2.2 Risque de crédit

En raison de la nature des activités, une part importante des ventes réalisées par le Groupe n'entraîne pas de risque clients. Il s'agit des ventes effectuées directement à notre clientèle par la Distribution sélective, par les activités de Mode et Maroquinerie, et dans une moindre mesure par les Montres et Joaillerie ; cette part représente approximativement 69% des ventes de 2018.

En outre, pour les ventes non comprises dans ce chiffre, il n'existe pas de dépendance dans les différents métiers vis-à-vis d'un ou de plusieurs clients dont la perte pourrait avoir un effet significatif sur le niveau d'activité ou le résultat du Groupe. Le risque client est assuré de manière satisfaisante ; les demandes de couverture de crédit auprès des assureurs sont satisfaites à environ 84% au 31 décembre 2018.

### 1.2.3 Risque de contrepartie

Le Groupe, à travers ses activités de financements, de placements et de couverture des risques de marchés, est exposé à un risque de contrepartie, principalement bancaire, qui doit être contrôlé de manière régulière et dynamique. La diversification de ce risque est un objectif important. Une attention particulière est portée aux expositions aux risques financiers et souverains de nos contreparties bancaires, ainsi qu'à leur notation qui doit refléter des signatures de premières catégories.

### 1.2.4 Risque de change

Une part prépondérante des ventes du Groupe est réalisée dans des monnaies autres que l'euro, en particulier le dollar US (ou devises liées au dollar US telles qu'entre autres le dollar de Hong Kong) et le yen japonais, alors que la majeure partie de ses dépenses de production est libellée en euros.

Les fluctuations de change entre l'euro et les principales devises dans lesquelles sont libellées les ventes du Groupe peuvent donc modifier significativement le montant de ces ventes et les résultats du Groupe exprimés en euros, et rendre difficiles les comparaisons de ses performances d'une année sur l'autre.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change, afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui revêtent la forme de ventes à terme ou de produits optionnels. Une analyse de sensibilité du résultat net à la variation des principales devises auxquelles est exposé le Groupe ainsi que les niveaux de couverture des flux prévisionnels 2019 pour les principales devises de facturation sont détaillés dans la Note 22.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

La détention d'actifs substantiels en devises (principalement en dollar US et en franc suisse) est également créatrice d'un risque de change patrimonial. Ce risque de change peut être couvert de manière totale ou partielle par l'utilisation d'emprunts ou d'instruments à terme dans la devise de l'actif. Une analyse de l'exposition du Groupe au risque de change patrimonial est présentée dans la Note 22.5 de l'annexe aux comptes consolidés pour les principales devises concernées.

### 1.2.5 Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux peut être évaluée à travers le montant de sa dette nette consolidée, qui atteint 5,8 milliards d'euros au 31 décembre 2018. Après effet des instruments dérivés, l'encours de dette financière brute est 68% à taux fixe et 32% à taux variable. Une analyse de la dette financière par échéance et nature de taux ainsi qu'une analyse de la sensibilité du coût de la dette financière nette aux variations de taux d'intérêt sont présentées dans les Notes 18.4 et 18.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

La dette du Groupe est libellée dans différentes devises, la part libellée dans des devises autres que l'euro étant la plupart du temps transformée en euro par le biais de *cross currency swaps* ; le Groupe est alors exposé principalement à l'évolution des taux d'intérêt euro. Ce risque de taux est géré par la mise en place de *swaps* ou par l'achat d'instruments optionnels (protections contre la hausse des taux) destinés à limiter les effets négatifs d'une évolution défavorable des taux.

À travers la couverture de son risque de change par des couvertures à terme ou optionnelles décrites au paragraphe 1.2.4, le Groupe est également exposé aux différentiels entre les taux euro et les taux des devises couvertes.

### 1.2.6 Risque des marchés actions

L'exposition du Groupe au risque des marchés actions est pour partie liée aux actions LVMH auto-détenues, essentiellement en couverture des plans de stock-options et des plans d'attribution d'actions gratuites. Les actions LVMH constituent en normes IFRS des instruments de fonds propres dont les variations de valeur n'affectent pas le compte de résultat consolidé. En outre, des titres cotés peuvent être détenus par certains des fonds dans lesquels le Groupe a investi, ou directement parmi les investissements ou les placements financiers.

Le Groupe peut utiliser des produits dérivés pour gérer ses positions, avec notamment pour objectif de réduire la sensibilité de la position à la variation des cours de bourse. Ainsi, peuvent être mises en place des couvertures de plans de rémunération ou d'instruments financiers liés au cours de l'action LVMH. Les produits dérivés peuvent aussi être utilisés pour disposer synthétiquement d'une position acheteuse.

### 1.2.7 Risque des marchés matières premières

Le Groupe, essentiellement à travers son activité Montres et Joaillerie, peut être exposé à la variation du prix de certains métaux précieux, notamment l'or. Dans certains cas et afin de sécuriser le coût de production, des couvertures peuvent être mises en place, soit en négociant le prix de livraisons prévisionnelles d'alliages avec des affineurs, ou en négociant avec des producteurs le prix de produits semi-finis, soit par l'achat de couvertures auprès de banques de première catégorie. Dans ce dernier cas, les couvertures consistent à acheter de l'or auprès de banques ou à contracter des instruments fermes ou optionnels avec livraison physique.

### 1.2.8 Risque de liquidité

Outre des risques de liquidité locaux en règle générale peu significatifs, l'exposition du Groupe au risque de liquidité peut être appréciée au moyen du montant de sa dette financière à moins d'un an avant prise en compte des instruments dérivés, soit 5,0 milliards d'euros, couverte par le solde de 5,4 milliards

d'euros de trésorerie et équivalents, ou de l'encours de son programme de billets de trésorerie, soit 3,2 milliards d'euros. Au regard du non-renouvellement éventuel de ces concours, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant de 3,9 milliards d'euros.

La liquidité du Groupe résulte ainsi de l'ampleur de ses placements, de l'existence de financements à long terme, de la diversité de sa base d'investisseurs (obligations et placements privés court terme), ainsi que de la qualité de ses relations bancaires, matérialisée ou non par des lignes de crédit confirmées.

Les contrats d'emprunts et dettes financières ne sont assortis d'aucune clause spécifique susceptible d'en modifier significativement les conditions.

La ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle est présentée dans la Note 22.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

### 1.2.9 Organisation de la gestion des risques de change, de taux et des marchés actions

Le Groupe applique une stratégie de gestion des risques de change et de taux destinée principalement à limiter l'impact négatif des fluctuations des monnaies ou des taux d'intérêts sur son activité ou ses investissements. Cette gestion est pour l'essentiel centralisée, que ce soit au niveau de la société mère ou de la filiale assurant la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe. Le Groupe a mis en place une politique, des règles de gestion, et des procédures très strictes pour mesurer, gérer et contrôler ces risques de marché. L'organisation de ces activités repose sur la séparation des fonctions de mesure des risques, de mise en œuvre des opérations (trésorerie et *front office*), de gestion administrative (*back office*) et de contrôle financier. Cette organisation s'appuie sur un système d'information intégré qui permet un contrôle très rapide des opérations.

Le dispositif de couverture est présenté au Comité d'audit.

Les décisions de couverture sont prises selon un processus clairement établi qui comprend des présentations régulières au Comité exécutif du Groupe, et font l'objet d'une documentation détaillée.

## 2. POLITIQUE D'ASSURANCE

La politique de gestion des risques du Groupe s'inscrit dans une démarche dynamique dont les principaux vecteurs sont :

- l'identification systématique et documentée des risques ;
- l'organisation de la prévention et de la protection des biens industriels et des personnes ;
- le déploiement de plans de secours et de continuité sur le plan international ;
- un dispositif global de financement des risques visant à réduire les conséquences d'événements majeurs sur la situation financière du Groupe ;

- l'optimisation et la coordination des programmes d'assurances mondiaux et centralisés.

La politique de couverture des risques du Groupe s'appuie principalement sur le transfert de ses risques aux marchés de l'assurance à des conditions financières raisonnables, dans le cadre de l'offre disponible sur ces marchés en termes de nature, de garanties et de limites de couverture. Les limites des couvertures d'assurance résultent soit d'une quantification du sinistre maximum possible, soit des contraintes imposées par le marché de l'assurance.

Par rapport aux capacités financières du Groupe, le niveau d'auto-assurance des risques n'est pas significatif. Les franchises à la charge des sociétés du Groupe répondent notamment à une optimisation du rapport couverture/coût global du risque. Les coûts de programmes d'assurance supportés par les sociétés du Groupe est proche de 0,15% du chiffre d'affaires consolidé.

La solidité financière des partenaires assureurs du Groupe est régulièrement vérifiée, et si nécessaire un assureur est remplacé par un autre.

Les principaux programmes d'assurance coordonnés par le Groupe sont les programmes visant à couvrir les risques de dommages aux biens, pertes d'exploitation, terrorisme, violence politique, cyber, construction, transport, crédit, responsabilité civile et retrait de produits.

## 2.1 Assurance de dommages aux biens et pertes d'exploitation

La plupart des activités industrielles du Groupe sont couvertes dans le cadre d'un programme mondial consolidé d'assurance de dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives.

Les garanties de dommages aux biens sont délivrées à hauteur des capitaux exposés, les garanties de pertes d'exploitation couvrent la marge brute des sociétés du Groupe sur une période d'indemnisation d'une durée, selon l'exposition aux risques, de 12 à 24 mois. La limite de garantie de ce programme est de 2 milliards d'euros par sinistre, ce montant ayant été déterminé d'après l'analyse des sinistres maximums possibles du Groupe.

Les garanties « événements naturels », accordées dans le cadre du programme mondial d'assurance de dommages du Groupe, ont été doublées en 2018 et sont maintenant de 150 millions d'euros par sinistre et par an. Suite à une étude de modélisation du risque tremblement de terre au Japon réalisée en 2014 ainsi qu'une mise à jour des zones de risques majeurs en 2016, et 2018 une garantie spécifique de 20 milliards de yens a été prise pour ce risque. Une deuxième étude similaire a été entreprise en 2018 pour le risque de tremblement de terre en Californie, suite à laquelle une garantie de 75 millions de dollars US a été souscrite, en augmentation sensible par rapport à 2017. Ces niveaux sont en adéquation avec les expositions des sociétés du Groupe à ces risques.

## 2.2 Assurance transport

Les entités opérationnelles du Groupe sont couvertes par un contrat d'assurance transport « Stock et Transit ». La limite de garantie du programme est de 60 millions d'euros et correspond au risque maximal pour les transports en cours à un instant donné.

## 2.3 Assurance responsabilité civile

Le groupe LVMH a mis en place, pour l'ensemble de ses filiales dans le monde entier, un programme d'assurance responsabilité civile et retrait de produits. Ce programme a été conçu pour répondre au mieux, compte tenu de l'offre disponible sur les marchés mondiaux d'assurance des grandes entreprises, aux risques identifiés par le Groupe. Les niveaux de couverture sont conformes à ceux des sociétés dont les activités sont comparables. En ce qui concerne le retrait des produits, la garantie achetée est nettement supérieure à la moyenne disponible sur le marché mondial.

Les atteintes à l'environnement en base accidentelle et graduelle ainsi que les dommages environnementaux (Directive 2004/35 CE) sont couverts dans le cadre de ce programme.

Dans les pays où les accidents du travail ne sont pas couverts par des organismes publics, des programmes d'assurances spécifiques sont souscrits, notamment aux États-Unis. Les niveaux de couverture sont alors conformes aux obligations légales imposées par les différents États. Dans certaines conditions et limites, le Groupe couvre, directement ou à travers un contrat d'assurances, la responsabilité que ses dirigeants et collaborateurs pourraient encourir à titre personnel, individuellement ou solidairement, à l'égard de tiers en cas de faute professionnelle commise dans l'exercice de leurs fonctions.

## 2.4 Couverture des risques spéciaux

La couverture des risques politiques, la responsabilité civile des mandataires sociaux, la couverture des actes de fraude et malveillance, du risque crédit client, des actes de terrorisme et violence politique, des risques de pertes ou corruptions de données

informatiques, et au sens plus large tous les risques « cyber », des risques liés aux projets de constructions immobiliers, ou risques liés à l'environnement sont assurées par des polices dédiées au niveau mondial ou local.

## 3. PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE MISES EN PLACE

### 3.1 Organisation

#### 3.1.1 Organisation du dispositif de gestion des risques et du contrôle interne

LVMH rassemble cinq principaux groupes d'activités : Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie, Distribution sélective. Les Autres activités regroupent principalement le pôle média, la construction et commercialisation de yachts de luxe, les activités hôtelières, immobilières et les sociétés holdings. Ces groupes d'activités sont constitués d'entités de tailles diverses, détentrices de marques prestigieuses, implantées sur tous les continents. L'autonomie des marques, la décentralisation et les responsabilités des dirigeants sont des principes fondamentaux d'organisation du Groupe.

La politique de gestion des risques et de contrôle interne en vigueur dans le Groupe est conforme à ces principes d'organisation :

- les sociétés holdings, dont la société mère LVMH SE, sont responsables de leurs propres systèmes de gestion des risques et de contrôle interne; LVMH SE assure en outre un rôle de coordination et d'impulsion couvrant l'ensemble du Groupe; elle met à disposition une méthodologie et un référentiel, et une plate-forme applicative centralisant l'ensemble des données de risques et de contrôle interne;
- le Président d'une Maison est responsable de la gestion des risques et du contrôle interne de l'ensemble des filiales qui contribuent, au plan mondial, à l'activité de la marque; par délégation, chaque Président de filiale l'est pour ses activités propres.

#### 3.1.2 Les acteurs des dispositifs

Les différents acteurs sont présentés sur le modèle des trois lignes de maîtrise définies ci-dessous, la supervision de ces dispositifs étant assurée par les instances de gouvernance.

##### Instances de gouvernance du Groupe

Le Comité d'audit de la performance s'assure notamment de l'application des principes comptables suivis par le Groupe conformément aux normes comptables en vigueur, examine les comptes sociaux et consolidés et veille à la mise en œuvre effective des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe.

Le Conseil d'administration contribue à l'environnement général de contrôle, par la compétence et la responsabilité de ses membres, la clarté et la transparence de ses décisions. Le Conseil est tenu régulièrement informé de la maturité du dispositif de contrôle interne, et veille à l'efficacité du pilotage des risques majeurs dont il rend compte dans son Rapport de gestion.

Il est informé périodiquement, ainsi que son Comité d'audit, des résultats du fonctionnement des systèmes, des défaillances éventuelles et des plans d'actions arrêtés en vue de leur résolution.

Le Comité éthique et développement durable, veille au respect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles le Groupe fonde son action, avec pour mission de : contribuer à la définition des règles de conduite devant inspirer le comportement des dirigeants et collaborateurs en matière d'éthique, de responsabilité sociale et environnementale; veiller au respect de ces règles; examiner la stratégie du Groupe dans ces matières et le contenu des rapports s'y référant.

Le Comité exécutif, composé des Directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe, définit les objectifs stratégiques dans le cadre des orientations déterminées par le Conseil d'administration, coordonne leur mise en œuvre, veille au maintien de l'adéquation de l'organisation avec l'évolution de l'environnement, ainsi qu'à la définition et la bonne application des responsabilités et délégations de pouvoir des dirigeants.

##### Première ligne de maîtrise

L'ensemble des collaborateurs du Groupe contribue à enrichir et faire vivre le dispositif de contrôle interne.

Le **management opérationnel** : l'appropriation du contrôle interne au sein de chaque entité par les responsables opérationnels est un point majeur du dispositif de contrôle interne appliqué aux processus métier; ceux-ci mettent en œuvre au jour le jour les contrôles adéquats sur les processus dont ils ont la charge et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne de maîtrise.

Les Comités de direction des Maisons et filiales sont responsables de la mise en place et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne pour l'ensemble des opérations de leur périmètre. Les Comités de direction des Maisons sont également responsables d'animer le dispositif de pilotage des risques majeurs; ils révisent annuellement la cartographie des risques, évaluent le niveau de leur maîtrise et l'avancée des stratégies de couverture et plans d'actions associés.

##### Deuxième ligne de maîtrise

La Direction « éthique et conformité » rattachée à la Direction générale, élabore des normes de comportement et met en place les différents outils nécessaires à l'accompagnement des différentes Maisons du Groupe dans la mise en œuvre des réglementations applicables en matière d'éthique des affaires et de protection des données personnelles. Elle participe à l'actualisation du référentiel de contrôle interne, pour s'assurer du respect de ces exigences dans toutes les entités. Elle administre le système d'alerte interne centralisé du Groupe et contribue à l'identification et l'évaluation des principaux risques. La Direction est assistée par les représentants issus des différentes directions du Groupe, et par le réseau des correspondants « éthique et conformité » mis en place au sein de chacune des Maisons, et rend compte au Comité d'éthique et du développement durable.



La **Direction juridique Groupe** accompagne les activités et le développement du Groupe dans leur dimension juridique. Elle mène les négociations relatives aux acquisitions, cessions ou partenariats. Elle définit la stratégie judiciaire du Groupe dans les litiges d'importance dans lesquels les sociétés du Groupe se trouvent impliquées. Elle contribue à la définition et à la mise en œuvre de projets pluridisciplinaires concernant le Groupe dans son ensemble. Elle participe, par l'intermédiaire de son département « Propriété Intellectuelle », à la protection des actifs essentiels du Groupe que sont les marques et les brevets. Elle est en charge des questions de droit boursier et de droit des sociétés. Elle promeut le respect au sein du Groupe des lois et règlements applicables à ses activités.

La **Direction Corporate Affairs** a pour objectif de protéger et promouvoir le modèle économique du Groupe et des Maisons. Avec des équipes basées à Paris et à Bruxelles, la Direction reste vigilante et, le cas échéant, mobilisée sur tous les sujets qui peuvent avoir un impact sur les priorités business et la réputation du Groupe. Pour cela, la Direction réalise un travail d'analyse des politiques et législations pertinentes, mène des réflexions sur les enjeux stratégiques, coordonne les actions visant au positionnement externe du Groupe et participe, en collaboration avec les Maisons et les directions régionales de LVMH, au processus décisionnel des autorités européennes, américaines et asiatiques, directement et/ou en lien avec les associations représentatives. Les domaines clés pour le business incluent : la propriété intellectuelle et l'économie numérique, la distribution et la concurrence, la gouvernance d'entreprise, les sujets liés à la filière (matières premières, production...) ainsi que la promotion et protection des industries culturelles et créatives du haut de gamme.

La **Direction de l'Environnement** accompagne le Groupe et ses Maisons pour une performance environnementale d'excellence, alignée sur la Charte signée par le Président du Groupe portant sur les 9 enjeux du programme LIFE « LVMH Initiatives For the Environment » et les 4 objectifs LIFE 2020. L'organisation et les actions de la Direction et leurs déclinaisons dans les Maisons sont présentées dans le chapitre *Rapport de gestion du Conseil d'administration : le Groupe* – « Environnement et Durabilité ».

La **Direction des risques et assurances Groupe**, au-delà des responsables opérationnels qui ont la charge des risques inhérents à leur activité, est particulièrement impliquée au niveau du Groupe dans le recensement des risques, la prévention des sinistres ainsi que la stratégie de couverture et de financement des risques.

Les autres **Directions fonctionnelles**, présentées dans le chapitre Acteurs propres à l'information financière et comptable, contribuent au pilotage propre à l'information financière et comptable.

La **Direction du contrôle interne**, rattachée au Directeur de l'audit et du contrôle interne, coordonne la mise en œuvre des dispositifs de pilotage du contrôle interne et de la gestion des risques. Elle suit et anticipe les évolutions réglementaires pour

adapter les dispositifs. Elle anime un réseau de contrôleurs internes qui sont chargés, au sein des Maisons sous la responsabilité de leur Comité de direction, à la fois de veiller au respect des procédures de contrôle interne du Groupe et d'élaborer les contrôles propres à leurs métiers. Ils sont en outre les vecteurs des différents projets relatifs aux dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques et favorisent la diffusion et l'application des instructions. En 2017 La Direction contrôle interne du Groupe a lancé l'Académie du contrôle interne LVMH, avec pour objectif l'animation « structurée » de l'ensemble du réseau des contrôleurs et auditeurs internes et correspondants. Dans ce cadre, un parcours de formation « The Fundamentals », sur 3 jours, a été mis en place en France et à l'étranger ; ce parcours est totalement créé et animé par des contrôleurs internes seniors identifiés dans les Maisons du groupe LVMH.

La **Direction de la protection des Actifs et des Personnes** détermine et met en œuvre au bénéfice de vingt et une Maisons du Groupe la politique de lutte contre la contrefaçon et le marché gris tant sur les marchés offline qu'online. Son action mondiale vise à démanteler les réseaux criminels qui portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle et à la réputation de nos marques. Elle est par ailleurs en charge de la coordination des mesures de sûreté applicables au sein des Maisons et au bénéfice des collaborateurs en déplacement ou expatriés.

Ainsi, le **Comité de sécurité des salariés** se réunit régulièrement pour analyser l'efficacité des dispositifs assurant la sécurité des voyageurs et des salariés du Groupe à l'étranger, et prendre les décisions exigées par toute situation exceptionnelle.

**Directions équivalentes dans les Marques ou Groupes d'activité** : l'organisation décrite ci-avant au niveau Groupe, a son équivalent dans les principales branches d'activités et marques du Groupe.

### Troisième ligne de maîtrise

La **Direction de l'audit et du contrôle interne** intervient dans l'ensemble du Groupe et opère dans le cadre d'un plan actualisé chaque année. Ce plan d'interventions permet de vérifier et de renforcer la compréhension et la correcte application des activités de contrôles attendues. Le plan d'audit est élaboré à partir d'une analyse des risques potentiels, existants ou émergents, par type d'activité (taille, contribution au résultat, éloignement géographique, qualité du management en place...) et d'entretiens avec les responsables opérationnels concernés ; il peut être modifié en cours d'année en réponse à des changements d'environnement économique et politique ou à des réorientations stratégiques internes.

Les équipes d'audit effectuent des missions d'évaluation du contrôle interne couvrant différents processus opérationnels et financiers. Elles réalisent également des missions d'audit de comptes et des missions couvrant des sujets transversaux sur une même branche d'activité. Le suivi des recommandations sur les missions passées est renforcé par des visites sur site systématiques pour les filiales présentant les enjeux les plus significatifs.

L'Audit interne restitue les conclusions de ses travaux à la Direction de l'entité concernée et rend compte à la Direction générale du Groupe via un rapport d'audit précisant les constats, les recommandations et l'engagement du management de les appliquer dans des délais raisonnables. L'Audit interne met les Commissaires aux comptes en copie des rapports émis et les rencontre périodiquement pour échanger sur les points à date concernant le contrôle interne. Les grandes orientations du plan d'audit, les principales conclusions de l'année en cours et le suivi des principales recommandations sur les missions passées sont présentées au Comité d'audit de la performance.

### Acteurs externes

Les auditeurs externes et les différents organismes certificateurs (RJC, ISO 14001...) contribuent par leurs travaux et leurs recommandations au renforcement du dispositif actuel.

#### 3.1.3 Organisation et acteurs propres à l'information financière et comptable

La gestion des risques et le contrôle interne relatifs à l'information comptable et financière sont sous la responsabilité des Directions suivantes de la Direction financière Groupe : Comptabilité et Consolidation, Contrôle de gestion, Systèmes d'information, Financement et trésorerie, Fiscalité et Communication financière.

La **fonction comptable et consolidation** est responsable de la production et de l'établissement des comptes sociaux de LVMH SE et des sociétés des holdings de contrôle des participations du Groupe, des comptes consolidés et des publications semestrielles et annuelles, en particulier le Rapport financier semestriel et le Document de référence. Dans ce cadre, la fonction normes et pratiques comptables définit les normes comptables du Groupe, veille à leur diffusion et à leur application et met en place les formations nécessaires. La fonction consolidation coordonne également la mission des Commissaires aux comptes du Groupe.

La **fonction contrôle de gestion** est responsable de la coordination du processus budgétaire, de ses ré-estimés établis en cours d'année, du plan stratégique à cinq ans ainsi que des tests de perte de valeur des actifs immobilisés. La fonction contrôle de gestion produit le reporting mensuel de gestion, ainsi que toutes les analyses nécessaires à la Direction générale ; elle assure également le suivi des investissements et du cash flow, ainsi que la production de statistiques et d'indicateurs de gestion spécifiques. La fonction contrôle de gestion est, de par ses attributions et la structure du reporting qu'elle produit, un acteur essentiel du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques financiers.

Ces deux fonctions sont rattachées à la **Direction financière Adjointe**.

La **Direction des Systèmes d'information** définit et met en place les Systèmes d'information nécessaires aux fonctions centrales. Elle diffuse les standards techniques du Groupe indispensables à une architecture décentralisée (matériels, applications, réseaux...) et propose des synergies entre métiers, dans le respect de l'autonomie des marques. Elle développe et maintient un système de télécommunications, des centres d'hébergement informatique et des applications transversales partagés par l'ensemble du Groupe.

Elle supervise, en coopération avec les filiales, la création d'un plan à trois ans des Systèmes d'information par groupe d'activités et société. Elle définit des orientations stratégiques en matière de cybersécurité, élabore et publie des politiques internes et des plans d'action communs, et aide les marques dans la mise en œuvre de systèmes de détection et de réponse à incidents ainsi que dans l'élaboration de plans de secours.

La **Direction des financements et de la trésorerie** est responsable de l'application de la politique financière du Groupe qui comprend la gestion optimisée du bilan, la stratégie de financement, la maîtrise des frais financiers, la rentabilité des excédents de trésorerie et des investissements, l'amélioration de la structure financière, et une politique prudente de gestion des risques de solvabilité, de liquidité, de marchés et de contrepartie.

Au sein de cette Direction, la Trésorerie Internationale veille plus particulièrement à la centralisation des disponibilités excédentaires du Groupe, et répond aux besoins de liquidités et de financements court et moyen terme des filiales. Elle est également responsable de l'application de la stratégie de gestion centralisée des risques de change.

Au département des Marchés, également situé au sein de cette Direction, est déléguée la mise en œuvre de la politique centralisée de couverture des risques de marché générés par les sociétés du Groupe : risques de change, de taux et de contrepartie incorporés dans les actifs et les passifs.

Une politique de gestion et des procédures très strictes ont été mises en place pour mesurer, gérer et consolider ces risques de marché. Au sein de cette Direction, la distinction entre *front office* et *back office*, ainsi que l'existence d'une cellule de contrôle indépendante rapportant au Directeur financier adjoint sont les garants du respect de la séparation des tâches. Cette organisation s'appuie sur un système d'informations intégré qui permet un contrôle en temps réel des opérations de couverture. Le dispositif de couverture est présenté régulièrement au Comité exécutif du Groupe ainsi qu'au Comité d'audit de la performance et fait l'objet d'une documentation détaillée.

La **Direction fiscale** veille au respect des réglementations et législations fiscales en vigueur, conseille les différents groupes d'activités et sociétés, et propose des solutions fiscales adaptées aux orientations opérationnelles du Groupe. Elle organise des formations appropriées relatives aux changements majeurs intervenus dans la législation fiscale et assure le reporting unifié des données fiscales.

La **Direction de la communication financière** est responsable de la coordination des informations diffusées à la communauté financière afin de donner à celle-ci une compréhension claire, transparente et précise de la performance et des perspectives du Groupe. Elle a aussi pour rôle de fournir à la Direction générale les perceptions de la communauté financière sur la stratégie de l'entreprise ou sur son positionnement dans son environnement concurrentiel. En travaillant en étroite collaboration avec la Direction générale et avec les groupes d'activités, elle détermine les messages clés ; elle en assure la cohérence et en coordonne la diffusion au travers de moyens divers (rapport annuel et semestriel, présentations financières, réunions avec les actionnaires ou les analystes, site Internet...).

Chacune de ces Directions veille à la qualité du contrôle interne dans son domaine respectif via les Directions financières des groupes d'activités, des sociétés et des filiales, elles-mêmes responsables de fonctions similaires dans leurs entités. Ainsi, chacune des Directions centrales anime son dispositif de contrôle à travers sa ligne fonctionnelle (Contrôleur de gestion, Responsable comptable, Consolidateur, Trésorier...). Des commissions financières

réunissant les Directions financières des principales sociétés du Groupe et les Directions de la société mère LVMH précédemment listées sont organisées périodiquement. Animées et coordonnées par les Directions centrales, ces commissions traitent notamment des normes et procédures à appliquer, des performances financières et des actions correctrices à apporter, et du contrôle interne appliqué aux données comptables et de gestion.

### 3.2 Normes et procédures internes

À travers son Intranet Ethics & Compliance, accessible par l'ensemble des collaborateurs du Groupe, celui-ci diffuse les codes, chartes et principes destinés à guider la Holding et les Maisons dans la conduite de leurs activités. Il s'agit principalement du Code de conduite du groupe LVMH, des principes directeurs internes au groupe LVMH, du Code de conduite Fournisseurs et de diverses chartes (Charte du Conseil d'administration, Charte sur les conditions de travail des mannequins et leur bien-être, Charte de conformité au droit de la concurrence, Charte Environnement, Charte relative à la sécurité des Systèmes d'information, Charte Privacy etc.).

À travers son Intranet Finance, le Groupe met à disposition l'ensemble des règles et procédures concourant à l'information comptable et financière, et applicables à chacune des filiales : il s'agit notamment des principes et normes comptables, de la consolidation, de la fiscalité, des investissements, du reporting (budget et plan stratégique), de la trésorerie et du financement (centralisation de trésorerie, couvertures de change et de taux...); ces procédures précisent, en outre, les formats, contenus et fréquences des reportings financiers.

Cet Intranet est également utilisé pour la diffusion des principes et bonnes pratiques de contrôle interne :

- le référentiel de contrôle interne LVMH, qui couvre l'environnement général de contrôle et 14 processus clés communs à tous nos métiers (Ventes, Ventes de détail, Achats, Licences, Voyages et déplacements, Stocks, Production, Cash, Immobilisations, Ressources humaines, Systèmes d'information et Clôture des comptes, Environnement, Assurance);

- le socle minimum de contrôle interne, « IC Base », composé de 67 contrôles clés extraits du référentiel LVMH, support de l'auto-évaluation annuelle ; ce socle a été étendu cette année : il intègre le respect des exigences des lois Sapin 2, devoir de vigilance et lois sur la protection des données à caractère personnel, ainsi que les nouveaux standards LVMH relatifs à la cyber sécurité ;
- les référentiels métiers développés pour refléter les caractéristiques propres à nos activités (Vins et spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie, Concessions pour les activités Duty Free).

Une section « Risques majeurs » de l'Intranet Finance rassemble les procédures et outils dédiés à l'évaluation, à la prévention et à la couverture de ces risques. Les bonnes pratiques sur les familles de risques opérationnels sélectionnées y sont également disponibles. Ces éléments sont à la disposition de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du risque.

Enfin, la Direction juridique du Groupe prépare à destination des Maisons des outils visant à leur permettre de se conformer (i) à diverses réglementations notamment à celles relatives à la lutte contre le blanchiment, aux limitations applicables aux règlements en espèces en vigueur dans les principaux marchés au sein desquels le Groupe est présent, aux embargos et sanctions économiques mises en place par certains pays ou encore (ii) au nouveau Règlement Général européen en matière de Protection des Données.

### 3.3 Systèmes d'information et de communication

Les plans stratégiques de développement des Systèmes d'information et de communication au sein du Groupe sont coordonnés par la Direction des Systèmes d'information qui veille à l'harmonisation des solutions mises en place et à la continuité des opérations. Les aspects de contrôle interne (séparation des tâches, droits d'accès...) sont intégrés lors de la mise en place de nouveaux Systèmes d'information puis revus régulièrement.

Les Systèmes d'information et télécommunications et les risques afférents (physiques, techniques, sécurité interne et externe...) font l'objet de procédures particulières : un kit méthodologique « Plan de continuité des opérations » a été diffusé dans le Groupe afin de définir pour chaque entité significative les grandes lignes d'un tel plan ainsi qu'un Plan de Reprise d'Activité. En particulier, un Plan de continuité des opérations ainsi qu'un Plan de Reprise d'Activité ont été développés et testés au niveau des sociétés holdings françaises.

Les entités significatives sont dotées d'un RSSI « Responsable de la Sécurité des Systèmes d'information ». Les RSSI sont animés par le RSSI Groupe ; ils forment un réseau de vigilance quant à l'évolution des risques SI et mettent en place les dispositifs préventifs adéquats en fonction de la probabilité du risque et son impact potentiel.

Des campagnes d'audit, de tests d'intrusion et audits de vulnérabilités sont menées par les entités et par la Direction des Systèmes d'information du Groupe.

LVMH a mis en place depuis avril 2015, un centre opérationnel de surveillance et d'évaluation de la sécurité des Systèmes d'information, au service des Maisons du Groupe.

### 3.4 Procédures de contrôles comptables, internes et externes

#### 3.4.1 Principes comptables et de gestion

Les filiales adoptent les principes comptables et de gestion communiqués par le Groupe pour les besoins des comptes consolidés publiés et du reporting interne ; elles utilisent toutes le même référentiel (plan de comptes et manuel des principes comptables LVMH) et le système de reporting comptable et de gestion administré par le Groupe, garantissant ainsi la cohérence des données internes et publiées.

#### 3.4.2 Processus de consolidation

La consolidation des comptes fait l'objet d'instructions régulières et précises ; un système de remontées d'information adapté permet de traiter une information homogène, exhaustive et fiable dans des délais appropriés. Le Président et le Directeur financier de chaque société s'engagent sur la qualité et l'exhaustivité de l'information financière transmise au Groupe, y compris les éléments figurant hors bilan, par le biais d'une lettre d'affirmation signée, confortant ainsi la qualité de l'information financière transmise.

Des paliers de consolidation existent par Maison et groupe d'activités garantissant un premier niveau de contrôle et de cohérence.

Au niveau du Groupe, les équipes responsables de la consolidation sont organisées par activité et sont en contact permanent avec les groupes d'activités et sociétés concernés ; cette proximité permet une meilleure compréhension et validation de l'information financière communiquée et une anticipation du traitement des opérations complexes.

### 3.5 Formalisation et pilotage des dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne

#### 3.5.1 La démarche ERICA « *Enterprise Risk and Internal Control Assessment* »

Répondant aux directives européennes, le Groupe a mis en place une démarche, dénommée ERICA « *Enterprise Risk and Internal Control Assessment* », démarche globale d'amélioration et d'intégration des dispositifs de gestion des risques majeurs, et de contrôle interne liés à ses activités courantes.

Cette démarche, depuis 2015, est déployée sur l'ensemble des marques du Groupe ; elle comprend notamment un volet cartographie annuelle des risques majeurs de chaque marque, et l'auto-évaluation de 67 contrôles clés extraits du référentiel de contrôle interne par toutes les entités du Groupe a minima tous les 3 ans. Dans cette période des 3 ans, le Groupe actionne l'auto-évaluation sur un périmètre restreint d'entités revu chaque année, les Maisons ayant toute autonomie pour étendre le processus sur le périmètre qu'elles jugent approprié. Le premier cycle de 3 ans s'est clos le 30 juin 2018 : il redémarre donc sur la campagne 2018/2019 et concerne à nouveau l'ensemble des entités du Groupe sauf celles générant moins de 10 millions d'euros de chiffres d'affaires.

La qualité de l'information financière et sa régularité au regard des normes sont également garanties par des échanges permanents avec les Commissaires aux comptes lorsque les situations sont complexes et laissent place à l'interprétation.

#### 3.4.3 Reporting de gestion

Toutes les entités consolidées du Groupe produisent annuellement un plan stratégique, un budget complet et des ré-estimés annuels. Des instructions détaillées sont envoyées aux sociétés pour chaque processus.

Ces grandes étapes de gestion sont l'occasion d'analyses approfondies des données réelles en comparaison des données budgétaires et de celles de l'année précédente, et d'un dialogue permanent entre les filiales et le Groupe, élément indispensable au dispositif de contrôle interne financier.

Une équipe de contrôleurs de gestion, au niveau Groupe, spécialisée par activité, est en contact permanent avec les groupes d'activités et les sociétés concernés, autorisant ainsi une meilleure connaissance des performances et des choix de gestion, ainsi qu'un contrôle approprié.

L'arrêt des comptes semestriels et annuels fait l'objet de réunions spécifiques de présentation des résultats en présence des Directions concernées de la Direction financière ; durant ces réunions, les Commissaires aux comptes font état de leurs conclusions, tant en termes de qualité d'information financière et comptable que d'appréciation du contrôle interne des différentes sociétés du Groupe.

Un délai de 2 ans est accordé aux nouvelles acquisitions pour entrer dans cette démarche une fois le processus d'intégration mené à son terme.

La responsabilité des Maisons et groupes d'activités dans cette démarche est attestée annuellement par la signature de deux lettres de représentation :

- une lettre d'affirmation « ERICA », portant sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, signée au 30 juin. Le Président, le Directeur financier et/ou les membres du Comité de direction confirment par leur signature leur responsabilité sur ces dispositifs, et décrivent leur évaluation, les insuffisances majeures et les plans de remédiation correspondants. Ces lettres sont analysées, suivies et « consolidées » à chaque niveau supérieur de la structure organisationnelle du Groupe (Régions, Maisons, Groupes d'activités) ; elles sont communiquées à la Direction financière et à la Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe. Celles-ci sont également à la disposition des Commissaires aux comptes ;
- la lettre annuelle d'affirmation sur le reporting financier, comprenant un paragraphe dédié au contrôle interne.

Depuis 2013, et selon les circonstances, les Présidents de Maisons sont amenés à présenter au Comité d'audit de la performance, sur leur périmètre de responsabilités, les réalisations, les plans d'actions en cours et les perspectives, en termes de contrôle interne et de maîtrise des risques.

### 3.5.2 Le pilotage des risques majeurs et du dispositif de contrôle interne

Les risques majeurs sur nos marques et activités sont gérés au niveau de chacun de nos groupes d'activités et Maisons. Dans le cadre du cycle budgétaire et d'établissement du plan à trois ans, l'identification et l'évaluation des risques majeurs pesant sur les objectifs stratégiques, opérationnels et financiers sont menées et formalisées dans des chapitres dédiés.

Une fois le niveau de risque acceptable déterminé et validé, le traitement des risques se fait à travers des actions de prévention et des actions de protection ; ce dernier volet intègre les plans de continuité d'activités (PCA) et de gestion de crise afin d'organiser la meilleure réponse au risque une fois survenu. Enfin, en fonction de la typologie des risques d'une marque ou d'une entité et du montant du risque résiduel, celle-ci peut, en coordination avec le Groupe, décider de faire appel au marché de l'assurance pour transférer une part ou la totalité de ce risque résiduel et/ou arbitrer en faveur de sa rétention.

## 3.6 Prévention et détection de la fraude

Depuis quelques années, le risque de fraude a subi de fortes mutations : recrudescence des fraudes par usurpation d'identité, intensification du recours au « social engineering » avec tentatives d'intrusion et récupération de données. Le Groupe et les Maisons ont intensifié leur vigilance, adaptant leurs procédures internes et leurs campagnes de sensibilisation et formation à l'évolution des scénarii rencontrés ou raisonnablement prévisibles.

Le référentiel de contrôle interne est, par le nombre important des contrôles préventifs et détectifs associés à ce risque, le socle premier du dispositif anti-fraude.

L'obligation faite à toute entité de rendre compte au Directeur de l'audit et du contrôle interne de toute tentative de fraude ou fraude avérée constitue une autre composante essentielle de ce dispositif : au-delà de la supervision des actions et décisions

La surveillance continue du dispositif de contrôle interne et l'examen périodique de son fonctionnement sont assurés à plusieurs niveaux :

- une forte responsabilisation du management des Maisons et des opérationnels, avec le support des contrôleurs internes, de façon à apprécier le niveau de contrôle interne sur la base de contrôles clés, identifier les faiblesses et engager les actions correctives. Des rapports d'exceptions ou d'anomalies permettent de travailler sur les contrôles détectifs en complément des contrôles préventifs ;
- un processus formalisé d'auto-évaluation annuelle d'une liste de contrôles clés extraits du référentiel de contrôle interne, processus intégré au dispositif ERICA ;
- les Commissaires aux comptes, tenus informés de cette démarche, ainsi que le Comité d'audit de la performance, via des comptes rendus périodiques ;
- les travaux de revue effectués par l'Audit interne Groupe et les Commissaires aux comptes, dont les résultats et les recommandations sont transmis au management des entités et à la Direction générale du Groupe ;
- la revue du dispositif ERICA et de la qualité des auto-évaluations, partie intégrante de la mission de l'Audit interne sur les entités auditées.

de traitement de chaque cas remonté, le Directeur s'attache à tirer les enseignements et à redescendre, après anonymisation, cette information aux directeurs financiers de toutes les Maisons.

La Direction de l'audit et du contrôle interne a ainsi mis en place un programme de sensibilisation aux risques de fraude, par le biais de communiqués périodiques, qui recensent les scénarios de tentatives et cas avérés de fraude au sein du Groupe. Pour chaque scénario est présenté un dispositif de prévention, dont l'existence doit être vérifiée par les Maisons et filiales. Ces communiqués sont diffusés très largement dans le Groupe pour une sensibilisation soutenue des personnels les plus exposés.

Enfin, pour compléter ce dispositif, un module spécifique fraude est intégré au parcours de formation « the Fundamentals » de l'Académie du contrôle interne LVMH.



# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## La société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton

<b>1.</b>	<b>FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</b>	<b>118</b>
<b>2.</b>	<b>COMMENTAIRES SUR LES COMPTES</b>	<b>118</b>
2.1	Commentaires sur le bilan	118
2.2	Résultats de la société mère et perspectives d'avenir	119
<b>3.</b>	<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>	<b>119</b>
<b>4.</b>	<b>ACTIONNARIAT - PLANS D'OPTIONS - ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES</b>	<b>120</b>
4.1	Principaux actionnaires	120
4.2	Actions détenues par les organes de direction et de contrôle	120
4.3	Actionnariat des salariés	120
4.4	Plans d'options d'achat et plans d'options de souscription	120
4.5	Attributions d'actions gratuites et d'actions gratuites de performance	122
<b>5.</b>	<b>ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES LVMH AU COURS DE L'EXERCICE 2018 PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ÉTROITEMENT LIÉES</b>	<b>126</b>
<b>6.</b>	<b>PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS</b>	<b>126</b>
6.1	Information sur les programmes de rachat d'actions	126
6.2	Descriptif des principales caractéristiques du programme de rachat soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 18 avril 2019	127
6.3	Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par l'émetteur sur ses propres titres du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018	128

## 1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le 13 décembre 2018, LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE et Belmond Ltd ont conclu un accord définitif en vue de l'acquisition de Belmond par le groupe LVMH. Belmond détient et exploite un portefeuille exceptionnel d'hôtels et d'expériences de voyage de très haut de gamme dans les destinations les plus désirables et prestigieuses au monde. Belmond Ltd est cotée sur le NY Stock

Exchange. L'opération interviendra pour un prix de 25 USD par action Class A, faisant ressortir une valeur de fonds propres de 2,6 milliards de dollars US. La réalisation de cette acquisition, sous réserve de l'approbation des actionnaires de Belmond<sup>(1)</sup> et de l'obtention de certaines autorisations en matière de concurrence, devrait intervenir au premier semestre 2019.

## 2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de la société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE (ci-après « LVMH » ou « la Société ») arrêtés au 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux dispositions légales françaises en vigueur.

### 2.1 Commentaires sur le bilan

#### 2.1.1 Évolution du portefeuille de titres de participation

La valeur brute du portefeuille de participations s'élève à 27,2 milliards d'euros, en hausse de 500 millions d'euros par rapport à 2017. Cette évolution correspond à la souscription par LVMH à l'augmentation de capital de sa filiale LVMH Finance à hauteur de 500 millions d'euros; le pourcentage de détention du capital de LVMH Finance par LVMH, soit 99,99%, reste inchangé après cette opération.

#### 2.1.2 Structure financière

Au cours de l'exercice, LVMH a remboursé la dette de 500 millions d'euros émise en 2011 et celle de 1 250 millions d'euros émise en 2017.

#### 2.1.3 Opérations de couverture

La société LVMH utilise de façon régulière des instruments financiers. Cette pratique répond aux besoins de couverture du risque de change ou de taux sur ses actifs ou passifs financiers, y compris les flux de dividendes à recevoir de participations étrangères; chaque instrument utilisé est affecté aux soldes financiers ou opérations couverts.

En raison du rôle de LVMH au sein du Groupe, peuvent être utilisés des instruments ayant nature de couverture d'actifs nets en devises en consolidation mais non adossés en comptes sociaux, ils constituent de ce fait des positions ouvertes isolées.

Les contreparties des contrats de couverture sont sélectionnées en fonction de leur notation de crédit, et dans un souci de diversification.

#### 2.1.4 Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social d'un montant de 151,5 millions d'euros est constitué de 505 029 495 actions entièrement libérées.

Au cours de l'exercice, 762 851 actions ont été émises du fait d'exercice d'options de souscription; en outre 2 775 952 actions ont été annulées.

#### 2.1.5 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2018 :

- les dettes fournisseurs sont non échues;
- les créances clients échues à la date de clôture de l'exercice correspondent, sur la base du délai légal de paiement, à 0,1%, soit 0,3 million d'euros, des prestations de services et revenus au titre de l'exercice 2018.

(1) L'Assemblée Générale de Belmond Ltd qui s'est tenue le 14 février 2019 a approuvé le projet d'acquisition de Belmond par LVMH.



## 2.2 Résultats de la société mère et perspectives d'avenir

Le résultat financier de l'exercice est de 3 344,8 millions d'euros ; il était de 2 656,7 millions d'euros en 2017.

Le résultat de gestion des filiales et participations est de 3 417,5 millions d'euros en 2018, contre 2 570,5 millions d'euros en 2017. Cette évolution provient principalement d'une augmentation des produits financiers de filiales et participations (3 550,5 millions d'euros en 2018 contre 2 645,5 millions d'euros en 2017).

Les produits financiers de filiales et participations sont constitués de dividendes et assimilés.

Le résultat financier inclut en outre le coût de la dette financière nette et des instruments dérivés de taux associés pour 30,4 millions d'euros en 2018, ainsi que les pertes sur instruments et opérations de change pour 33,4 millions d'euros en 2018.

Le résultat d'exploitation reflète les charges d'exploitation non refacturées aux filiales et participations, soit une charge de 191,5 millions d'euros en 2018 contre 182,9 millions d'euros en 2017.

Après effet positif de l'impôt sur les sociétés de 230,8 millions d'euros, intégrant l'effet du résultat d'intégration fiscale, le résultat net s'élève à 3 384,1 millions d'euros, en augmentation par rapport à celui de l'exercice 2017 qui s'élevait à 2 853,2 millions d'euros.

Compte tenu des résultats de 2018 des filiales et participations détenues par la société LVMH, il est attendu en 2019 des distributions de dividendes d'un niveau satisfaisant.

Enfin, lors de l'établissement de la déclaration fiscale de la Société, aucune dépense n'a été considérée comme devant être réintégrée dans le résultat imposable ou non déductible, au sens des articles 39-4, 39-5, 54 quater et 223 quinquies du Code général des impôts.

## 3. AFFECTATION DU RÉSULTAT

La proposition d'affectation du montant distribuable de l'exercice est la suivante :

<i>(en euros)</i>	
Résultat comptable de l'exercice clos le 31/12/2018	3 384 117 537,50
Part disponible de la réserve légale <sup>(a)</sup>	60 393,03
Report à nouveau	10 764 686 301,84
<b>Montant du résultat distribuable</b>	<b>14 148 864 232,37</b>
Proposition d'affectation :	
Dividende total distribué au titre de l'exercice clos le 31/12/2018	3 030 176 970,00
- dont dividende statutaire de 5%, soit 0,015 euro par action	7 575 442,43
- dont dividende complémentaire de 5,985 euros par action	3 022 601 527,57
Report à nouveau	11 118 687 262,37
	<b>14 148 864 232,37</b>

(a) Part de la réserve légale supérieure à 10% du capital social au 31 décembre 2018. Pour mémoire, au 31 décembre 2018, la Société détient 2 135 404 de ses propres actions, correspondant à un montant non distribuable de 421,3 millions d'euros, équivalent au coût d'acquisition de ces actions.

Si cette affectation est retenue, le dividende global pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ressortira à 6,00 euros par action. Un acompte sur dividende de 2,00 euros par action ayant été distribué le 6 décembre 2018, le solde du dividende est de 4,00 euros par action. Le solde du dividende sera détaché le 25 avril 2019 et sera mis en paiement le 29 avril 2019.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en l'état de la législation fiscale applicable aux revenus de capitaux mobiliers, ces dividendes ouvrent droit, pour les résidents fiscaux français personnes physiques qui ont opté pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu sur l'ensemble de leurs revenus mobiliers éligibles, à l'abattement fiscal de 40 %.

Le dividende est par priorité prélevé sur le bénéfice distribuable provenant des dividendes reçus de Filiales Éligibles au régime des sociétés mères au sens de la directive 2011/96/UE (les « Filiales Éligibles ») dans l'ordre de priorité suivant : (i) d'abord sur les dividendes reçus de Filiales Éligibles dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne autre que la France ; (ii) ensuite sur les dividendes reçus de Filiales Éligibles dont le siège est situé en France ; et (iii) enfin sur les dividendes reçus de Filiales Éligibles dont le siège est situé dans un État tiers à l'Union européenne.

Enfin, dans le cas où, lors de la mise en paiement de ce solde, la Société détiendrait dans le cadre des autorisations données une partie de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non versés en raison de cette détention serait affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, nous vous rappelons le montant brut du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices :

Exercice (en euros)	Nature	Date de mise en paiement	Dividende brut
2017	Acompte	7 décembre 2017	1,60
	Solde	19 avril 2018	3,40
	<b>Total</b>		<b>5,00</b>
2016	Acompte	1 <sup>er</sup> décembre 2016	1,40
	Solde	21 avril 2017	2,60
	<b>Total</b>		<b>4,00</b>
2015	Acompte	3 décembre 2015	1,35
	Solde	21 avril 2016	2,20
	<b>Total</b>		<b>3,55</b>

## 4. ACTIONNARIAT – PLANS D'OPTIONS – ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

### 4.1 Principaux actionnaires

Les informations concernant les principaux actionnaires de la Société au 31 décembre 2018 figurent au chapitre *Autres Informations* point 3.1 « Actionnariat de la Société », page 286 du présent Document de référence.

### 4.2 Actions détenues par les organes de direction et de contrôle

Les informations concernant les actions détenues par les organes de direction et de contrôle au 31 décembre 2018 figurent au chapitre *Autres Informations* point 3.1 « Actionnariat de la Société », page 286 du présent Document de référence.

### 4.3 Actionnariat des salariés

Les informations concernant l'actionnariat des salariés au 31 décembre 2018 figurent au chapitre *Autres Informations* point 3.1 « Actionnariat de la Société », page 286 du présent Document de référence.

### 4.4 Plans d'options d'achat et plans d'options de souscription

Les bénéficiaires des plans d'options sont sélectionnés selon les critères suivants : performance, potentiel de développement et contribution à un poste clé.

Un plan d'options de souscription, ayant un solde d'options positif et mis en place par LVMH le 14 mai 2009, était en vigueur au 31 décembre 2018. Le prix d'exercice de ces options à la date d'ouverture du plan était égal au cours de référence, calculé conformément aux dispositions légales. Ce plan a une durée de dix ans. Sous réserve du respect des conditions fixées par le plan, les options peuvent être exercées après un délai de quatre ans à compter de l'ouverture du plan. La parité est d'une action pour une option attribuée.

Outre une condition de présence dans le Groupe, l'exercice des options attribuées le 14 mai 2009 était soumis à des conditions de performance liées aux trois indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation et taux de marge opérationnelle courante du Groupe.

Concernant les options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, leurs options ne devenaient exerçables que si, au titre de trois des quatre exercices 2009 à 2012, l'un au moins de ces trois indicateurs enregistrait une variation positive par rapport à l'exercice 2008. La condition de performance a été satisfaite en 2009, 2010, 2011 et 2012 de sorte que les options sont devenues exerçables à compter du 14 mai 2013.

Concernant les options attribuées aux autres bénéficiaires, elles ne devenaient exerçables que si, au titre des exercices 2009 et 2010, l'un au moins de ces indicateurs enregistrait une variation positive par rapport à l'exercice 2008. La condition de performance a été satisfaite en 2009 et 2010 de sorte que les options sont devenues exerçables à compter du 14 mai 2013.

Les mandataires sociaux de la Société, dirigeants ou salariés, doivent également respecter certaines restrictions relatives à la période d'exercice de leurs options.

Pour les plans mis en place depuis 2007, le Président-directeur général et le Directeur général délégué doivent, en cas d'exercice de leurs options, conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions un nombre d'actions correspondant à un pourcentage dégressif compris entre 50 % et 30 % (en fonction de la durée de vie résiduelle du plan) de la plus-value notionnelle nette d'impôts et de prélèvements sociaux déterminée sur la base du cours de clôture la veille du jour de la levée. Cette obligation prenant fin dès lors que la valeur des actions conservées excède deux fois le montant de leur rémunération fixe et variable la plus récemment publiée.

#### 4.4.1 Plans d'options d'achat

Aucun plan d'options d'achat n'était en vigueur au 31 décembre 2018.

#### 4.4.2 Plans d'options de souscription

Date de l'Assemblée	11/05/2006	11/05/2006	
Date du Conseil d'administration	15/05/2008	14/05/2009	Total
<b>Nombre total d'options attribuées à l'ouverture du plan<sup>(a)</sup></b>	<b>1 698 320</b>	<b>1 301 770</b>	<b>3 000 090</b>
<i>Dont mandataires sociaux<sup>(b)(c)</sup></i>	766 000	541 000	1 307 000
<i>Dont dix premiers salariés<sup>(d)</sup></i>	346 138	327 013	673 151
Nombre de bénéficiaires	545	653	
Point de départ d'exercice des options	15/05/2012	14/05/2013	
Date d'expiration	14/05/2018	13/05/2019	
Prix de souscription (en euros) <sup>(e)(f)</sup>	65,265	50,861	
Nombre d'options exercées en 2018 <sup>(e)</sup>	706 777	56 074	762 851
Nombre d'options devenues caduques en 2018 <sup>(e)</sup>	6 113	640	6 753
Nombre cumulé d'options exercées au 31 décembre 2018 <sup>(e)</sup>	1 687 818	906 810	2 594 628
Nombre cumulé d'options caduques au 31 décembre 2018 <sup>(e)</sup>	99 193	52 305	151 498
<b>Options en vie en fin d'exercice<sup>(e)</sup></b>	<b>-</b>	<b>411 088</b>	<b>411 088</b>

(a) Avant ajustements liés à la distribution exceptionnelle d'un dividende en actions Hermès International le 17 décembre 2014.

(b) Options attribuées aux mandataires sociaux en fonction à la date d'ouverture du plan.

(c) Le détail des options attribuées à l'ouverture du plan aux mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2018 figure au point 2.2.6.2 du *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*.

(d) Options attribuées aux dix premiers salariés - hors mandataires sociaux - en fonction à la date d'ouverture du plan.

(e) Après ajustements liés à la distribution exceptionnelle d'un dividende en actions Hermès International le 17 décembre 2014.

(f) Prix de souscription pour les résidents italiens : 65,445 euros pour le plan du 15 mai 2008 et 50,879 euros pour le plan du 14 mai 2009.

Au 31 décembre 2018, la dilution théorique liée à l'attribution de ces options représente 0,08 % du capital. Toutefois, LVMH procédant à l'annulation d'un nombre d'actions équivalent à celui des actions émises dans le cadre des levées, l'exercice des options de souscription n'entraîne aucune dilution pour les actionnaires.

#### 4.4.3 Options attribuées et options levées par les dix premiers salariés du Groupe non mandataires sociaux durant l'exercice

Les informations concernant les mandataires sociaux figurent au point 2.2.4 du *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*.

##### Options attribuées aux dix salariés du Groupe, non mandataires sociaux

Aucun plan d'options n'a été ouvert en 2018.

##### Options levées par les dix salariés du Groupe, non mandataires sociaux, ayant exercé le plus grand nombre d'options<sup>(a)</sup>

Société ayant attribué les options	Date du plan	Nombre d'options	Prix de souscription (en euros)
LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton	15/05/2008	37 953	65,265
"	14/05/2009	4 611	50,861

(a) Après ajustement lié à la distribution exceptionnelle d'un dividende en actions Hermès International le 17 décembre 2014.

#### 4.5 Attributions d'actions gratuites et d'actions gratuites de performance

Les bénéficiaires des actions gratuites sont sélectionnés parmi les salariés et dirigeants des sociétés du Groupe en fonction de leur niveau de responsabilité et de leur performance individuelle.

- Pour les plans mis en place en 2014 et 2015, les actions gratuites et les actions gratuites de performance, sous réserve pour ces dernières de la réalisation de la condition de performance, sont attribuées définitivement aux bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France au terme d'une période d'acquisition de trois ans, au-delà de laquelle les bénéficiaires doivent conserver les actions attribuées pendant une durée de deux ans. Elles sont attribuées définitivement aux bénéficiaires ayant leur résidence fiscale à l'étranger et librement cessibles à l'issue d'un délai de quatre ans.

Pour les plans mis en place depuis 2016, sauf exception mentionnée ci-dessous, les actions gratuites et les actions gratuites de performance, sous réserve, pour ces dernières, de la réalisation de la condition de performance, sont attribuées définitivement à l'ensemble des bénéficiaires après un délai de trois ans et librement cessibles dès leur attribution définitive.

- Sous réserve de certaines exceptions, l'attribution définitive des actions gratuites est soumise à une condition de présence dans le Groupe à la date de cette attribution.

Les plans mis en place les 23 octobre 2014, 16 avril 2015, 22 octobre 2015, 13 avril 2017 et 25 octobre 2018 prévoient exclusivement l'attribution d'actions gratuites soumises à une condition liée à la performance du groupe LVMH.

Le plan mis en place le 24 juillet 2014 prévoit exclusivement l'attribution d'actions gratuites sans condition de performance.

Le plan mis en place le 20 octobre 2016 attribue principalement des actions gratuites soumises à une condition liée à la performance du groupe LVMH mais aussi un certain nombre d'actions non soumises à une condition de performance.

Le plan mis en place le 26 juillet 2017 comporte des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale.

Le plan mis en place le 25 octobre 2017 attribue principalement des actions gratuites soumises à une condition liée à la performance du groupe LVMH mais aussi un certain nombre d'actions soumises à une condition liée spécifiquement à la performance d'une filiale ainsi qu'un certain nombre d'actions non soumises à une condition de performance.

Le plan mis en place le 25 janvier 2018 attribue un certain nombre d'actions gratuites non soumises à une condition de performance mais aussi un certain nombre d'actions soumises à une condition liée spécifiquement à la performance d'une filiale.

Le plan mis en place le 12 avril 2018 attribue principalement des actions gratuites soumises à une condition liée à la performance du groupe LVMH mais aussi un certain nombre d'actions soumises à une condition liée spécifiquement à la performance d'une filiale.

- Pour les plans mis en place les 23 octobre 2014 et 16 avril 2015, les actions gratuites soumises à une condition liée à la performance du Groupe ne sont définitivement attribuées que si les comptes consolidés de LVMH pour l'exercice 2015 affichent une variation positive par rapport à l'exercice 2014 de l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel

courant, variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe (ci-après les « Indicateurs »). Cette condition a été satisfaite de sorte que les bénéficiaires du plan du 23 octobre 2014 se sont vu attribuer définitivement leurs actions le 23 octobre 2017 pour ceux ayant leur résidence fiscale en France et le 23 octobre 2018 pour ceux ayant leur résidence fiscale hors de France. Les bénéficiaires du plan du 16 avril 2015 ayant leur résidence fiscale en France se sont vu attribuer définitivement les actions le 16 avril 2018.

Pour les plans mis en place les 22 octobre 2015 et 20 octobre 2016, les actions gratuites soumises à une condition liée à la performance du Groupe ne sont définitivement attribuées que si les comptes consolidés de LVMH des exercices N+1 et N+2 affichent une variation positive par rapport à l'exercice au cours duquel le plan est mis en place (exercice « N ») de l'un ou l'autre des Indicateurs. En ce qui concerne le plan du 22 octobre 2015, la condition a été satisfaite en 2016 et en 2017. En ce qui concerne le plan du 20 octobre 2016, la condition a été satisfaite en 2017 et 2018. Les bénéficiaires du plan du 22 octobre 2015 se sont vu attribuer définitivement leurs actions le 22 octobre 2018 pour ceux ayant leur résidence fiscale en France.

Pour le plan mis en place le 13 avril 2017, les actions gratuites soumises à une condition liée à la performance du Groupe ne sont définitivement attribuées que si les comptes consolidés de LVMH affichent pour l'exercice au cours duquel le plan est mis en place (exercice « N ») une variation positive par rapport à l'exercice N-1 de l'un ou l'autre des Indicateurs. Cette condition a été satisfaite. Les actions ont été définitivement attribuées le 13 avril 2018 et sont soumises à une obligation de conservation d'une durée de deux ans.

Pour le plan mis en place le 26 juillet 2017, les actions gratuites sont attribuées définitivement à raison d'une moitié le 30 juin 2020 et de l'autre le 30 juin 2021, ou dans certaines conditions en totalité le 30 juin 2021, à chaque fois sous réserve de réalisation de la condition de performance portant sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant de la filiale concernée.

Pour les actions gratuites du plan mis en place le 25 octobre 2017 et soumises à une condition liée à la performance du Groupe, les actions ne sont définitivement attribuées que si les comptes consolidés de LVMH des exercices N+1 et N+2 affichent une variation positive par rapport à l'exercice au cours duquel le plan est mis en place (exercice « N ») de l'un ou l'autre des Indicateurs. La condition a été satisfaite en 2018.

Les actions gratuites de ce plan dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de la performance d'une filiale, seront attribuées définitivement le 30 juin 2024 sous réserve de l'atteinte (i) d'objectifs quantitatifs portant sur son chiffre d'affaires et son résultat opérationnel courant au titre de

l'exercice clos en 2023 et (ii) d'objectifs qualitatifs, l'attribution définitive étant avancée au 30 juin 2023 si lesdits objectifs sont réalisés au titre de l'exercice clos en 2022.

Pour le plan mis en place le 25 janvier 2018, les actions gratuites soumises à des conditions de performance spécifiques liées à une filiale seront attribuées définitivement le 30 juin 2024 sous réserve de l'atteinte d'objectifs quantitatifs portant sur son chiffre d'affaires consolidé et son résultat opérationnel courant consolidé au titre de l'exercice clos en 2023, l'attribution définitive étant avancée au 30 juin 2023 si lesdits objectifs sont réalisés au titre de l'exercice clos en 2022.

Pour les actions gratuites du plan mis en place le 12 avril 2018 et soumises à une condition liée à la performance du groupe LVMH, les actions ne sont définitivement attribuées que si les comptes consolidés de LVMH des exercices N+1 et N+2 affichent une variation positive par rapport à l'exercice au cours duquel le plan est mis en place (exercice « N ») de l'un ou l'autre des Indicateurs.

Les actions gratuites de ce plan dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de la performance d'une filiale seront attribuées définitivement le 30 juin 2023 sous réserve de l'atteinte d'objectifs quantitatifs portant sur son chiffre d'affaires consolidé et son résultat opérationnel courant consolidé au titre de l'exercice clos en 2022. Si les conditions de performance ne sont pas remplies au titre de l'exercice clos en 2022, l'attribution définitive sera reportée au 30 juin 2024 et portera sur un nombre d'actions moindre sous réserve et fonction de l'atteinte (i) d'objectifs quantitatifs portant sur son chiffre d'affaires consolidé et son résultat opérationnel courant consolidé au titre de l'exercice clos en 2023 et (ii) d'objectifs qualitatifs.

Pour les actions gratuites du plan mis en place le 25 octobre 2018 et soumises à une condition liée à la performance du groupe LVMH, les actions ne sont définitivement attribuées que si les comptes consolidés de LVMH des exercices N+1 et N+2 affichent une variation positive par rapport à l'exercice au cours duquel le plan est mis en place (exercice « N ») de l'un ou l'autre des Indicateurs.

- Le Président-directeur général et le Directeur général délégué doivent, pour les plans mis en place depuis 2010, en cas d'attribution définitive de leurs actions, conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre d'actions correspondant à la moitié de la plus-value notionnelle nette d'impôts, taxes et prélèvements sociaux calculée à la date d'attribution définitive des actions sur la base du cours d'ouverture du jour de l'attribution définitive pour les plans mis en place avant 2013 et sur la base du cours de clôture la veille du jour de l'attribution définitive pour les plans mis en place depuis 2013.
- S'agissant de l'attribution d'actions existantes, les attributions définitives n'entraînent aucune dilution pour les actionnaires.

## 4.5.1 Plans d'actions gratuites et d'actions gratuites de performance

Date de l'Assemblée	18/04/2013	18/04/2013	16/04/2015	16/04/2015	14/04/2016	14/04/2016
Date du Conseil d'administration	24/07/2014	23/10/2014	16/04/2015	22/10/2015	20/10/2016	20/10/2016
	Actions gratuites	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Actions gratuites	Actions de performance
<b>Nombre total d'actions attribuées provisoirement à l'ouverture du plan<sup>(a)</sup></b>	<b>61 000</b>	<b>307 548</b>	<b>73 262</b>	<b>315 532</b>	<b>50 010</b>	<b>310 509</b>
<i>Dont mandataires sociaux<sup>(b)(c)</sup></i>	-	19 235	41 808	46 990	-	43 462
<i>Dont dix premiers salariés<sup>(d)</sup></i>	61 000	36 280	31 454	61 858	50 010	57 734
Nombre de bénéficiaires	2	772	14	740	2	740
Date d'attribution définitive	24/07/2017 <sup>(e)</sup>	23/10/2017 <sup>(e)</sup>	16/04/2018 <sup>(e)</sup>	22/10/2018 <sup>(e)</sup>	20/10/2019	20/10/2019
Date à partir de laquelle les actions sont cessibles	24/07/2019 <sup>(e)</sup>	23/10/2019 <sup>(e)</sup>	16/04/2020 <sup>(e)</sup>	22/10/2020 <sup>(e)</sup>	20/10/2019	20/10/2019
Valeur unitaire à la date d'attribution initiale (en euros) <sup>(a)</sup>	126,61 <sup>(e)</sup>	114,62 <sup>(e)</sup>	157,41 <sup>(e)</sup>	144,11 <sup>(e)</sup>	155,10	155,10
<b>Condition de Performance</b>	-	<b>Satisfaite</b>	<b>Satisfaite</b>	<b>Satisfaite</b>	-	<b>Satisfaite</b>
Nombre d'attributions devenues définitives en 2018 <sup>(k)</sup>	61 098	141 175	55 940	154 668	-	-
Nombre d'attributions devenues caduques en 2018 <sup>(k)</sup>	-	10 173	-	13 337	-	14 097
Nombre cumulé d'attributions définitives au 31/12/2018 <sup>(k)</sup>	67 764	288 773	55 940	154 738	-	65
Nombre cumulé d'attributions caduques au 31/12/2018 <sup>(k)</sup>	-	52 905	-	28 972	-	19 987
<b>Attributions en vie en fin d'exercice<sup>(k)</sup></b>	-	-	<b>17 322</b>	<b>131 822</b>	<b>50 010</b>	<b>290 457</b>

(a) Pour les plans antérieurs à 2015, avant ajustements liés à la distribution exceptionnelle d'un dividende en actions Hermès International le 17 décembre 2014.

(b) Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux en fonction à la date d'attribution provisoire.

(c) Le détail des actions attribuées aux mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2018 figure au point 2.2.7 du *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*.

(d) Actions gratuites et actions de performance attribuées aux salariés - hors mandataires sociaux LVMH - en fonction à la date d'attribution provisoire.

(e) Attribution définitive et disponibilité des actions les 24 juillet 2018, 23 octobre 2018, 16 avril 2019 et 22 octobre 2019 pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France ; et valorisations unitaires à la date d'attribution initiale pour ces actions respectivement de 125,21 euros, 113,14 euros, 156,62 euros et 142,91 euros.

(f) Attribution définitive et disponibilité des actions en deux tranches de 21 700 actions, les actions issues de la seconde tranche étant attribuées définitivement le 30 juin 2021 ; et valorisation unitaire de 199,83 euros pour les actions issues de la seconde tranche.

14/04/2016	14/04/2016	14/04/2016	14/04/2016	14/04/2016	14/04/2016	14/04/2016	12/04/2018	
13/04/2017	26/07/2017	25/10/2017	25/10/2017	25/01/2018	25/01/2018	12/04/2018	25/10/2018	
Actions de performance	Actions de performance	Actions gratuites	Actions de performance	Actions gratuites	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Total
46 860	43 400	18 502	346 490	72 804	47 884	332 116	9 477	2 035 394
-	-	-	43 549	-	-	37 759	-	232 803
46 860	43 400	18 502	120 378	72 804	47 884	134 814	7 492	790 470
1	1	2	851	4	1	859	33	
13/04/2018	30/06/2020 <sup>(f)</sup>	25/10/2020	25/10/2020 <sup>(g)</sup>	25/01/2021	30/06/2024 <sup>(h)</sup>	12/04/2021 <sup>(i)</sup>	25/10/2021	
13/04/2020	30/06/2020 <sup>(f)</sup>	25/10/2020	25/10/2020 <sup>(g)</sup>	25/01/2021	30/06/2024 <sup>(h)</sup>	12/04/2021 <sup>(i)</sup>	26/10/2021	
195,66	205,06 <sup>(f)</sup>	227,01	227,01 <sup>(g)</sup>	224,80	207,12 <sup>(h)</sup>	261,84 <sup>(i)</sup>	240,32	
<b>Satisfaite</b>	<b>Non applicable en 2018</b>	-	<b>Satisfaite en 2018<sup>(j)</sup></b>	-	<b>Non applicable en 2018</b>	<b>Non applicable en 2018</b>	<b>Non applicable en 2018</b>	
46 860	-	-	-	-	-	-	-	459 741
-	-	-	8 306	-	-	-	-	45 913
46 860	-	-	-	-	-	-	-	614 140
-	-	-	8 306	-	-	-	-	110 170
-	<b>43 400</b>	<b>18 502</b>	<b>338 184</b>	<b>72 804</b>	<b>47 884</b>	<b>332 116</b>	<b>9 477</b>	<b>1 351 978</b>

(g) Pour les actions soumises à une condition liée spécifiquement à la performance d'une filiale, attribution définitive et disponibilité des actions le 30 juin 2024 si les objectifs sont atteints au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ou le cas échéant le 30 juin 2023 si les objectifs sont atteints au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022); et valorisation unitaire de 210,29 euros pour ces actions si elles sont attribuées le 30 juin 2023.

(h) Attribution définitive et disponibilité des actions le 30 juin 2023 si les objectifs sont atteints au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et valorisation unitaire de 207,12 euros pour ces actions si elles sont attribuées le 30 juin 2023.

(i) Pour les actions soumises à une condition liée spécifiquement à la performance d'une filiale, attribution définitive et disponibilité de la totalité des actions le 30 juin 2023 sous réserve de l'atteinte des objectifs au titre de l'exercice 2022 ou, le cas échéant, attribution définitive et disponibilité de 71 681 de ces actions le 30 juin 2024 si les conditions de performance n'ont pas été atteintes au titre de l'exercice 2022 mais le sont au titre de l'exercice 2023; et valorisation unitaire pour ces actions de 244,22 euros en cas d'attribution le 30 juin 2023.

(j) Condition liée à la performance de la société LVMH.

(k) Pour les plans antérieurs à 2015, après ajustements liés à la distribution exceptionnelle d'un dividende en actions Hermès International le 17 décembre 2014.

#### 4.5.2 Actions gratuites et actions gratuites de performance attribuées durant l'exercice aux dix salariés du Groupe non mandataires sociaux, ayant reçu le plus grand nombre d'actions

##### Actions attribuées provisoirement durant l'exercice aux dix salariés du Groupe non mandataires sociaux

Voir point 4.5.1 ci-dessus.

##### Actions attribuées définitivement durant l'exercice aux dix salariés du Groupe non mandataires sociaux<sup>(a)</sup>

Société ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre d'actions de performance
LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton	23/10/2014 <sup>(b)</sup>	16 097
"	16/04/2015	12 939
"	22/10/2015	20 661

(a) Salariés en fonction à la date de l'attribution définitive.

(b) Après ajustement lié à la distribution exceptionnelle d'un dividende en actions Hermès International le 17 décembre 2014.

Les informations concernant les mandataires sociaux figurent au point 2.2.5 du *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*.

## 5. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES LVMH AU COURS DE L'EXERCICE 2018 PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ÉTROITEMENT LIÉES

L'état récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants mandataires sociaux et les personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres LVMH au cours de l'exercice 2018 figure au point 3 du *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*.

## 6. PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS

### 6.1 Information sur les programmes de rachat d'actions

L'objet de ce paragraphe est d'informer l'Assemblée générale des opérations d'achat d'actions propres qui ont été réalisées par la Société, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes de rachat d'actions ayant été autorisés par les Assemblées générales mixtes de la Société tenues respectivement les 13 avril 2017 et 12 avril 2018.

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu par la Société avec les sociétés Oddo & Cie Entreprise d'Investissement et Oddo Corporate Finance le 23 septembre 2005, la Société a acquis 932 130 actions LVMH au cours moyen de 269,15 euros et a cédé 927 130 actions LVMH au cours moyen de 269,05 euros.

Ces opérations ont généré un montant de frais de 0,3 million d'euros.



Le tableau ci-dessous récapitule par finalité les opérations effectuées, en date de valeur, pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 :

<i>(en nombre d'actions sauf indication contraire)</i>	<b>Contrat de liquidité</b>	<b>Couverture de plans</b>	<b>Couverture de valeurs mobilières donnant droit à des titres de la Société</b>	<b>Échange ou paiement lors d'acquisitions</b>	<b>Actions destinées à être annulées</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>92 000</b>	<b>2 236 137</b>	-	-	<b>1 952 960</b>	<b>4 281 097</b>
Achats	314 873	355 000	-	-	-	669 873
Prix moyen <i>(en euros)</i>	243,40	237,45	-	-	-	240,25
Cessions	(328 873)	-	-	-	-	(328 873)
Prix moyen <i>(en euros)</i>	246,57	-	-	-	-	246,57
Attributions d'actions gratuites	-	-	-	-	-	-
Réallocations à d'autres finalités	-	-	-	-	-	-
Annulations	-	(62 297)	-	-	(1 952 960)	(2 015 257)
<b>Solde au 12 avril 2018</b>	<b>78 000</b>	<b>2 528 840</b>	-	-	-	<b>2 606 840</b>
Achats	617 257	460 000	-	-	270 000	1 347 257
Prix moyen <i>(en euros)</i>	282,29	292,15	-	-	275,77	284,35
Cessions	(598 257)	-	-	-	-	(598 257)
Prix moyen <i>(en euros)</i>	281,41	-	-	-	-	281,41
Attributions d'actions gratuites	-	(459 741)	-	-	-	(459 741)
Réallocations à d'autres finalités	-	-	-	-	-	-
Annulations	-	(760 695)	-	-	-	(760 695)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>97 000</b>	<b>1 768 404</b>	-	-	<b>270 000</b>	<b>2 135 404</b>

La Société a procédé, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018, à l'annulation de 2 775 952 actions qui avaient été acquises pour annulation ou en couverture de plans d'options de souscription.

## 6.2 Descriptif des principales caractéristiques du programme de rachat soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 18 avril 2019

- Titres concernés : actions émises par LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE.
- Part maximale du capital susceptible d'être acheté par la Société : 10 %.
- Nombre maximal d'actions propres pouvant être acquises par la Société, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2018 : 50 502 734, mais compte tenu de l'auto-détention de 2 135 404 titres, seules 48 367 330 actions propres sont susceptibles d'être achetées.
- Prix d'achat unitaire maximum : 400 euros.
- Objectifs :
 

Les acquisitions d'actions pourront viser tout objectif compatible avec les textes applicables alors en vigueur, et notamment :

  - l'animation du marché ou la liquidité de l'action (par achat ou vente) dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en place par la Société conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
  - l'affectation des actions à la couverture de plans d'options sur actions, d'attributions gratuites d'actions ou de toutes autres formes d'allocations d'actions ou de rémunérations liées au cours de l'action, en faveur de salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise liée à elle dans les conditions prévues par le Code de commerce, notamment aux articles L.225-180 et L.225-197-2 ;
- leur affectation à la couverture de titres de créance échangeables en titres de la Société et plus généralement de valeurs mobilières donnant droit à des titres de la Société notamment par conversion, présentation d'un bon, remboursement ou échange ;
- leur annulation sous réserve de l'adoption de la dix-septième résolution ;
- leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social ;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, ou qui s'inscrirait dans le cadre d'une pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée générale ordinaire du 18 avril 2019.

### 6.3 Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par l'émetteur sur ses propres titres du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

Le tableau ci-après, établi conformément aux dispositions de l'instruction AMF n° 2005-06 du 22 février 2005 prise en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF, récapitule sous forme synthétique les opérations réalisées par la Société sur ses propres titres du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

#### Au 31 décembre 2018

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,42 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	3 567 929
Nombre de titres détenus en portefeuille	2 135 404
Valeur comptable du portefeuille	421 182 830
Valeur de marché du portefeuille	551 361 313

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 décembre 2018			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Calls achetés	Achats à terme	Calls vendus	Ventes à terme
Nombre de titres	2 017 130	4 162 823	-	-	-	-
dont :						
- <i>contrat de liquidité</i>	932 130	927 130	-	-	-	-
- <i>achats en couverture de plans</i>	815 000	-	-	-	-	-
- <i>attributions d'actions gratuites</i>	-	459 741	-	-	-	-
- <i>achats pour annulation</i>	270 000	-	-	-	-	-
- <i>annulations</i>	-	2 775 952	-	-	-	-
Échéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction ( <i>en euros</i> )	269,70	269,05 <sup>(a)</sup>	-	-	-	-
Montants ( <i>en euros</i> )	544 027 210	249 447 762 <sup>(a)</sup>	-	-	-	-

(a) Hors actions attribuées gratuitement et annulations.

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

<b>1.</b>	<b>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>130</b>
1.1	Conseil d'administration	130
1.2	Code de gouvernement d'entreprise - application des recommandations	131
1.3	Composition et fonctionnement du Conseil d'administration	132
1.4	Mandats des organes de Direction et de contrôle	137
1.5	Direction générale	148
1.6	Comité d'audit de la performance	149
1.7	Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations	150
1.8	Comité d'éthique et du développement durable	151
1.9	Vice-Président du Conseil d'administration	152
1.10	Collège de Censeurs	152
1.11	Participation aux Assemblées générales	153
1.12	Récapitulatif des délégations et autorisations financières en cours et de leur utilisation	153
1.13	Autorisations proposées à l'Assemblée générale des actionnaires du 18 avril 2019	155
1.14	Information sur les conventions visées à l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce	157
1.15	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	157
<b>2.</b>	<b>RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX</b>	<b>157</b>
2.1	Politique de rémunération	158
2.2	Rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice 2018	160
2.3	Présentation des projets de résolutions relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	165
<b>3.</b>	<b>ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES LVMH DURANT L'EXERCICE PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ÉTROITEMENT LIÉES</b>	<b>168</b>

Ce rapport établi, conformément aux dispositions des articles L.225-37 et suivants du Code de commerce, a été arrêté par le Conseil d'administration dans sa délibération du 29 janvier 2019 et sera présenté aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 18 avril 2019.

## 1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 1.1 Conseil d'administration

Instance stratégique de la Société, le Conseil d'administration a pour objectifs prioritaires l'accroissement de la valeur de l'entreprise et la défense de l'intérêt social.

Le Conseil d'administration s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en considérant, notamment, les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités.

Il a pour missions principales l'adoption des grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et le suivi de leur mise en œuvre, la vérification de la fiabilité et de la sincérité des informations relatives à la Société et au Groupe et la protection du patrimoine social, la vérification que les risques majeurs encourus par la Société au regard de sa structure et de ses objectifs, qu'ils soient financiers, juridiques, opérationnels, sociaux ou environnementaux, sont pris en compte dans la gestion de la Société.

Le Conseil d'administration veille également à la mise en œuvre de dispositifs de prévention de la corruption et du trafic d'influence. Il s'assure de la mise en œuvre d'une politique de non-discrimination et de diversité, notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes.

Le Conseil d'administration de LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton garantit le respect de ses droits à chacun des actionnaires participant à la composition de son capital et s'assure que ceux-ci remplissent la totalité de leurs devoirs.

Le Conseil d'administration est doté d'une Charte qui fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités.

Trois Comités, le Comité d'audit de la performance, le Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations et le Comité d'éthique et du développement durable sont constitués au sein du Conseil d'administration. Leur composition, leur rôle et leurs missions sont définis par un règlement intérieur.

La Charte du Conseil d'administration et les règlements intérieurs des Comités sont communiqués à tout candidat aux fonctions d'Administrateur ainsi qu'au représentant permanent d'une personne morale avant leur entrée en fonction. Ces documents figurent *in extenso* sur le site internet [www.lvmh.fr](http://www.lvmh.fr). Ils sont régulièrement révisés pour prendre en compte l'évolution des dispositions législatives ou réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernance.

En application des dispositions de la Charte du Conseil d'administration, les Administrateurs doivent porter à la connaissance du Président du Conseil d'administration toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs et doivent s'abstenir, dans une telle situation, de participer au débat et au vote de la délibération correspondante. Ils doivent également l'informer de toute mise en examen, condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur encontre ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés. Aucune information n'a été communiquée à la Société au titre de cette obligation au cours de l'exercice.

Les Administrateurs doivent statutairement détenir directement et personnellement un minimum de 500 actions de la Société.

## 1.2 Code de gouvernement d'entreprise - application des recommandations

Le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF est celui auquel se réfère la Société. Ce code est consultable sur le site [www.afep.com](http://www.afep.com).

Le tableau ci-dessous présente les explications de la Société sur les recommandations du Code AFEP/MEDEF qui ne sont pas strictement suivies.

Recommandation du Code AFEP/MEDEF	Explication
<p><b>Article 8</b> : Les Administrateurs indépendants</p> <p>Point 8.5.6 : Ne pas être Administrateur de la société depuis plus de douze ans.</p>	<p>Le Conseil d'administration a écarté ce critère, considérant que l'ancienneté du mandat n'était pas de nature à émousser le sens critique ou à porter atteinte à la liberté de jugement des Administrateurs concernés compte tenu tant de leur personnalité que de leur situation personnelle et professionnelle. En outre, leur bonne connaissance du Groupe constitue un atout majeur lors des décisions à prendre sur les grandes questions stratégiques.</p>
<p><b>Article 7</b> : Représentation des actionnaires salariés et des salariés</p> <p>Point 7.1 : Présence d'Administrateurs représentant les salariés au sein du Conseil d'administration de la société.</p>	<p>La Société, remplissant les conditions définies par le Code de commerce pour bénéficier de la dérogation applicable aux holdings, n'est pas soumise à l'obligation de désigner des représentants des salariés parmi les Administrateurs.</p>
<p><b>Article 24</b> : La rémunération des dirigeants mandataires sociaux</p> <p>Point 24.3.3 : Disposition spécifique aux options d'actions et actions de performance : mentionner dans la résolution d'autorisation d'attribution proposée au vote de l'Assemblée un sous-plafond d'attribution pour les dirigeants mandataires sociaux.</p>	<p>Le Conseil d'administration a décidé de ne pas inclure dans les résolutions soumises au vote des actionnaires un sous-plafond pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites de performance aux dirigeants mandataires sociaux, considérant que le Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations exclusivement composé d'Administrateurs indépendants et qui a pour rôle de faire des propositions sur l'octroi d'options ou d'actions gratuites de performance aux dirigeants, assure un contrôle adéquat de la politique d'attribution.</p>

## 1.3 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

### 1.3.1 Composition

Le Conseil d'administration est composé de quinze membres nommés pour la durée statutaire de trois années.

Informations personnelles				Expérience	
Prénom - Nom	Nationalité	Âge au 31/12/2018	Nombre d'actions détenues à titre personnel	Nombre de mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe	Mandat exercé
Bernard ARNAULT	Français	69 ans	639 073	1	Président-Directeur général
Antoine ARNAULT	Français	41 ans	316 650	-	Administrateur
Delphine ARNAULT	Française	43 ans	477 572	3	Administratrice
Nicolas BAZIRE	Français	61 ans	118 539	4	Administrateur
Antonio BELLONI	Italien	64 ans	428 094	-	Administrateur Directeur général délégué
Sophie CHASSAT	Française	40 ans	500	1	Administratrice
Bernadette CHIRAC	Française	85 ans	500	-	Administratrice
Charles de CROISSET	Français	75 ans	1 000	-	Administrateur
Diego DELLA VALLE	Italien	65 ans	500	3	Administrateur
Clara GAYMARD	Française	58 ans	500	3	Administratrice
Marie-Josée KRAVIS	Américaine	69 ans	500	1	Administratrice
Charles POWELL	Britannique	77 ans	550	3	Administrateur
Marie-Laure SAUTY de CHALON	Française	56 ans	500	2	Administratrice
Yves-Thibault de SILGUY	Français	70 ans	500	3	Administrateur
Hubert VÉDRINE	Français	71 ans	500	-	Administrateur

(a) Voir point 1.2 ci-dessus pour l'application par la Société des critères d'indépendance définis par le Code AFEP/MEDEF.

(b) Selon les critères d'indépendance retenus par la Société.

Position au sein du Conseil			Participation à des Comités du Conseil		
Date de première nomination	Indépendance <sup>(a)</sup>	Échéance du mandat	Comités institués au sein du Conseil d'administration		
			Comité d'audit de la performance	Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations	Comité d'éthique et du développement durable
26/09/1988	Non	2019			
11/05/2006	Non	2021	Membre		
10/09/2003	Non	2020			Membre
12/05/1999	Non	2021			
15/05/2002	Non	2020			
12/09/2001	-	2019			
25/10/2018	Oui	2019			
15/04/2010	Oui	2019			
15/05/2008	Oui	2021	Membre	Président	
15/05/2002	Oui <sup>(b)</sup>	2020			
14/04/2016	Oui	2019			
31/03/2011	Oui	2020		Membre	
29/05/1997	Non	2021			
10/04/2014	Oui	2020			Membre
14/05/2009	Oui	2021	Président	Membre	Président
13/05/2004	Oui <sup>(b)</sup>	2019			Membre

### 1.3.2 Évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses Comités

#### Évolutions intervenues en 2018

Le tableau ci-dessous récapitule les évolutions intervenues dans la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018.

	Départ	Nomination	Renouvellement au 12 avril 2018
Conseil d'administration	Natacha VALLA (Démission le 7 mai 2018)	Sophie CHASSAT (Cooptée le 25 octobre 2018)	Antoine ARNAULT Nicolas BAZIRE Charles de CROISSET Lord POWELL of BAYSWATER Yves-Thibault de SILGUY
Comité d'audit de la performance			Yves-Thibault de SILGUY (Président) Antoine ARNAULT Charles de CROISSET
Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations			Charles de CROISSET (Président) Yves-Thibault de SILGUY
Comité d'éthique et du développement durable			Yves-Thibault de SILGUY (Président)

En vue d'assurer un renouvellement des mandats des Administrateurs aussi équilibré dans le temps que possible, et en tout cas complet pour chaque période de trois ans, le Conseil d'administration a mis en place un renouvellement par roulement depuis 2010.

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 29 janvier 2019, a (i) décidé de soumettre à l'Assemblée générale du 18 avril 2019 la ratification de la cooptation de Madame Sophie Chassat, (ii) examiné les mandats d'Administrateur de Messieurs Bernard Arnault et Hubert Védrine et de Mesdames Sophie Chassat, Bernadette Chirac et Clara Gaymard qui arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 18 avril 2019, (iii) décidé de soumettre à ladite Assemblée le renouvellement de leur mandat d'Administrateur à l'exception de celui de Madame Bernadette Chirac qui a fait part au Président du Conseil d'administration de sa décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'Administratrice et (iv) décidé de soumettre à l'Assemblée générale du 18 avril 2019 la nomination en qualité d'Administratrice de Madame Iris Knobloch pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Il a également décidé de soumettre à ladite Assemblée la nomination en qualité de Censeur de Monsieur Yann Arthus-Bertrand.

La Société remplissant les conditions définies par le Code de commerce pour bénéficier de la dérogation applicable aux holdings n'est pas soumise à l'obligation de désigner des représentants des salariés parmi les Administrateurs. (Voir point 1.2 ci-dessus).

Le Conseil d'administration, sous réserve des décisions de l'Assemblée générale du 18 avril 2019, sera donc composé de quinze membres : Mesdames Delphine Arnault, Sophie Chassat, Clara Gaymard, Iris Knobloch, Marie-Josée Kravis et Marie-Laure Sauty de Chalon ainsi que Messieurs Bernard Arnault, Antoine Arnault, Nicolas Bazire, Antonio Belloni, Charles de Croisset, Diego Della Valle, Yves-Thibault de Silguy, Hubert Védrine et Lord Powell of Bayswater.

Les informations personnelles concernant les Administrateurs figurent au paragraphe 1.4 ci-dessous.

La proportion d'Administrateurs de chaque sexe étant au moins égale à 40 % de ses membres, la composition du Conseil d'administration continuera à respecter les dispositions du Code de commerce sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration.

Messieurs Bernard Arnault, Président-directeur général, et Antonio Belloni, Directeur général délégué, n'exercent pas plus de deux mandats d'Administrateur dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris étrangères.

### 1.3.3 Indépendance

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 29 janvier 2019, a apprécié et revu la situation de chaque Administrateur et candidat aux fonctions d'Administrateur, notamment au regard des critères d'indépendance définis aux articles 8.5 à 8.7 du Code AFEP/MEDEF et rappelés ci-dessous :

**Critère 1 :** ne pas être ou avoir été au cours des 5 années précédentes salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société, salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou Administrateur d'une société qu'elle consolide, de sa société mère ou d'une société consolidée par sa société mère.

**Critère 2 :** ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'Administrateur.

**Critère 3 :** ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil, significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité.



**Critère 4 :** ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

**Critère 5 :** ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des 5 dernières années.

**Critère 6 :** ne pas être Administrateur de la Société depuis plus de 12 ans.

**Critère 7 :** ne pas percevoir de rémunération variable en numéraire ou en titres ou toute autre rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

**Critère 8 :** ne pas représenter des actionnaires participant au contrôle de la Société.

À l'issue de cette revue, le Conseil d'administration a conclu que :

- (i) Mesdames Sophie Chassat, Bernadette Chirac, Clara Gaynard, Marie-Josée Kravis, Marie-Laure Sauty de Chalon et Iris Knobloch dont la nomination sera proposée à l'Assemblée générale du 18 avril 2019, ainsi que Monsieur Yves-Thibault de Silguy remplissent l'ensemble de ces critères ;
- (ii) Monsieur Charles de Croisset, par ailleurs Conseiller international de Goldman Sachs doit être considéré comme indépendant, aucune dépendance de LVMH à l'égard de

Goldman Sachs ne résultant des relations d'affaires existant entre les deux groupes ;

- (iii) Messieurs Diego Della Valle et Hubert Védrine, qui sont membres du Conseil d'administration depuis plus de 12 ans, doivent être considérés comme indépendants. Le Conseil a écarté, en l'espèce, le critère posé par le Code AFEP/MEDEF lié à l'ancienneté de leur mandat, considérant que celle-ci n'était pas de nature à émousser leur sens critique ou à porter atteinte à leur liberté de jugement compte tenu tant de leur personnalité que de leur situation personnelle et professionnelle. En outre, leur bonne connaissance du Groupe constitue un atout majeur lors des décisions à prendre sur les grandes questions stratégiques.

Ainsi, sous réserve des décisions de l'Assemblée générale du 18 avril 2019, neuf Administrateurs sur quinze composant le Conseil d'administration sont considérés comme indépendants et libres d'intérêts à l'égard de la Société. Ils représentent 60 % des membres du Conseil d'administration.

Au regard des critères d'indépendance définis par le Code AFEP/MEDEF, les Administrateurs indépendants représentent 47 % des membres du Conseil d'administration, proportion supérieure à celle du tiers, préconisée par ce Code pour les sociétés contrôlées.

#### Tableau de synthèse sur l'indépendance des Administrateurs à l'issue de la revue des critères d'indépendance par le Conseil d'administration du 29 janvier 2019

Dans ce tableau « ✓ » représente un critère d'indépendance satisfait et « - » représente un critère d'indépendance non satisfait.

Prénom - Nom	Critères AFEP/MEDEF <sup>(a)</sup>								Administrateur indépendant
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Bernard ARNAULT	-	✓	✓	-	✓	-	-	-	Non
Antoine ARNAULT	-	✓	✓	-	✓	✓	-	-	Non
Delphine ARNAULT	-	✓	✓	-	✓	-	-	-	Non
Nicolas BAZIRE	-	✓	✓	✓	✓	-	-	✓	Non
Antonio BELLONI	-	✓	✓	✓	✓	-	-	✓	Non
Sophie CHASSAT	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Bernadette CHIRAC	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Charles de CROISSET	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Diego DELLA VALLE	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	Oui <sup>(b)</sup>
Clara GAYMARD	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Marie-Josée KRAVIS	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Charles POWELL	-	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	Non
Marie-Laure SAUTY de CHALON	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Yves-Thibault de SILGUY	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Oui
Hubert VÉDRINE	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	Oui <sup>(b)</sup>

(a) Voir point 1.2 ci-dessus pour l'application par la Société des critères d'indépendance définis par le Code AFEP/MEDEF.

(b) Selon les critères retenus par la Société.

### 1.3.4 Fonctionnement

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois sur convocation de son Président. Le taux de présence des Administrateurs aux réunions s'est élevé à 89 % en moyenne.

Le Conseil a arrêté les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, pris connaissance de l'activité trimestrielle et s'est prononcé notamment sur les grandes orientations et décisions stratégiques du Groupe, le budget, la rémunération des mandataires sociaux, la mise en place de plans d'attribution d'actions gratuites et d'actions gratuites de performance, la mise en place d'un plan d'intéressement à moyen terme d'un dirigeant de filiale et la mise en œuvre du programme de rachat d'actions. Le Conseil d'administration a approuvé le projet d'acquisition du Groupe Belmond.

Il a autorisé la Société à se porter garante du respect des engagements et obligations d'une de ses filiales dans le cadre d'un bail commercial.

Il a renouvelé les autorisations données (i) au Président-directeur général d'accorder des cautions au profit de tiers et (ii) au Président-directeur général ainsi qu'au Directeur général délégué d'émettre des emprunts obligataires. Il a également réduit le capital social par annulation d'actions auto-détenues.

Il a procédé à l'examen des conventions réglementées dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice et a autorisé la modification d'une convention réglementée entre sociétés apparentées. Il a passé en revue les mesures prises par la Société pour assurer la sécurité du Président et de sa famille. Le Conseil d'administration a également procédé à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires en passant en revue la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et des trois Comités constitués en son sein. Il a pris acte de la démission d'une Administratrice et a coopté en remplacement, une nouvelle Administratrice.

Enfin, il a été tenu informé des dispositions adoptées par le Groupe en matière d'égalité professionnelle et salariale.

Préalablement à la séance du 25 octobre 2018, le Conseil d'administration s'est réuni hors la présence des dirigeants mandataires sociaux et des autres membres exerçant des fonctions exécutives au sein du Groupe.

Les Administrateurs ont procédé à un échange de vues sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et des trois Comités constitués en son sein, qu'ils ont jugés appropriés.

Dans sa séance du 29 janvier 2019, le Conseil d'administration a passé en revue, sa composition, son organisation et son fonctionnement. Le Conseil a considéré que sa composition est équilibrée quant au pourcentage d'Administrateurs extérieurs, eu égard à la répartition de son capital et quant à la diversité et à la complémentarité des compétences et expériences de ses membres.

Le Conseil a constaté que :

- la fréquence des réunions et la qualité des informations qui sont communiquées (orientations stratégiques, marche des affaires, états financiers, budget et plan à trois ans) donnent satisfaction aux Administrateurs ;
- l'assiduité des Administrateurs est légèrement plus élevée par rapport à 2017 ;
- les domaines d'expertises, les qualifications, les expériences professionnelles des Administrateurs ainsi que la présence de personnalités de nationalité autre que française apportent une complémentarité d'approches et de sensibilités essentielle dans un Groupe de dimension mondiale ;
- le Conseil joue son rôle au regard de ses missions et objectifs que sont l'accroissement de la valeur d'entreprise et la défense de l'intérêt social ;
- les règles de répartition des jetons de présence et le nombre d'actions que doit détenir chaque Administrateur n'appellent pas d'observations particulières de la part des Administrateurs ; il en est de même de la composition des trois Comités et de la qualité de leurs travaux.

Le Conseil d'administration a, en outre, modifié la Charte du Conseil d'administration et le Règlement intérieur du Comité d'audit de la performance et du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations, notamment quant aux missions qui leur sont confiées, au regard du Code AFEP/MEDEF révisé en juin 2018.

En outre, le Conseil d'administration a examiné la politique du Groupe pour se prémunir contre les évolutions économiques et financières à venir.

### 1.3.5 Politique de diversité

La composition du Conseil d'administration est équilibrée quant au pourcentage d'Administrateurs extérieurs, eu égard à la répartition de son capital et quant à la diversité et à la complémentarité des compétences et expériences de ses membres.

Les domaines d'expertises, les qualifications, les expériences professionnelles des Administrateurs ainsi que la présence de personnalités de nationalité autre que française apportent une diversité d'approches et de sensibilités essentielle dans un Groupe de dimension mondiale.

La proportion d'Administrateurs de chaque sexe est au moins égale à 40 % de ses membres.

En outre, 65 % des cadres du Groupe sont des femmes, et à fin septembre 2018, les postes-clés du Groupe étaient détenus à 42 % par des femmes (contre 23 % en 2007) et 13 sociétés du Groupe ont à leur tête une Présidente.

## 1.4 Mandats des organes de Direction et de contrôle

### 1.4.1 Liste des mandats et fonctions des membres du Conseil d'administration

#### 1.4.1.1 Mandats arrivant à échéance à l'Assemblée générale

##### Bernard ARNAULT, Président-directeur général

Né le 5 mars 1949.

Adresse professionnelle : LVMH – 22, avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Monsieur Bernard Arnault choisit la carrière d'ingénieur, qu'il exerce au sein de l'entreprise Ferret-Savinel. En 1974, il en devient Directeur de la construction, puis Directeur général en 1977 et enfin Président-directeur général en 1978.

Il le restera jusqu'en 1984, date à laquelle il devient Président-directeur général de Financière Agache et de Christian Dior. Il entreprend alors de réorganiser le groupe Financière Agache dans le cadre d'une stratégie de développement fondée sur les marques de prestige. Il fait de Christian Dior la pierre angulaire de cette structure.

En 1989, il devient le principal actionnaire de LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton, et crée ainsi le premier groupe mondial du luxe. Il en prend la Présidence en janvier 1989.

#### Fonctions et mandats actuels

##### Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup> Château Cheval Blanc SC Christian Dior Couture SA Louis Vuitton, Fondation d'Entreprise	Président-directeur général Président du Conseil d'administration Administrateur Président du Conseil d'administration
International	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton Inc. (États-Unis) LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton Japan KK (Japon) LVMH Services Limited (Royaume-Uni)	Administrateur Administrateur Administrateur

##### Groupe Arnault

France	Christian Dior SE <sup>(1)</sup> Financière Jean Goujon SAS Groupe Arnault SEDCS	Président du Conseil d'administration Membre du Comité de surveillance Président du Directoire
--------	----------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

##### Autres

France	Carrefour SA <sup>(1)</sup>	Administrateur
--------	-----------------------------	----------------

#### Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2014

France	Christian Dior SE <sup>(1)</sup> Groupe Arnault SAS	Directeur général Président
International	LVMH International SA (Belgique)	Administrateur

(1) Société cotée.

**Sophie CHASSAT**

Née le 24 octobre 1978.

Adresse professionnelle : Intikka – 26 rue de Grenelle – 75007 Paris (France).

Ancienne élève de l'École Normale Supérieure-rue d'Ulm et agrégée de philosophie, Sophie Chassat a enseigné pendant 7 ans (dont 4 années à l'Université) et publié plusieurs ouvrages. Après avoir créé et dirigé le département Identité Verbale au sein de l'agence de communication Angie pendant 3 ans, elle est actuellement Présidente de la société de conseil Intikka, spécialisée sur les enjeux de philosophies de marque.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Administratrice
--------	------------------------------------------------------	-----------------

**Autres**

France	Intikka SAS	Présidente
	Le Coq Sportif SA <sup>(1)</sup>	Administratrice

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Néant

**Bernadette CHIRAC**

Née le 18 mai 1933.

Adresse de correspondance : 4 rue de Tournon – 75006 Paris (France).

Épouse de Monsieur Jacques Chirac, Président de la République française de 1995 à 2007, Madame Bernadette Chirac est élue au Conseil municipal de Sarran en 1971 puis devient Adjointe au maire en 1977. Elle est élue Conseillère générale de la Corrèze

en 1979 et réélue sans discontinuer jusqu'en 2015. En 1990, elle fonde l'association Le Pont Neuf, dont elle est la Présidente, association dissoute depuis lors. En 1994, elle devient Présidente de la Fondation Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France et s'investit dans les opérations « Pièces Jaunes » et « Plus de Vie » qui, grâce à son soutien et son implication, sont devenues des manifestations caritatives établies en France. Depuis 2007, elle est également Présidente de la Fondation Claude Pompidou.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Administratrice
--------	------------------------------------------------------	-----------------

**Autres**

France	Conseil général de Corrèze	Conseillère départementale suppléante
	Fondation Claude Pompidou	Présidente
	Fondation Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France	Présidente

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

France	Conseil Général de Corrèze	Conseillère générale
--------	----------------------------	----------------------

(1) Société cotée.

**Clara GAYMARD**

Née le 27 janvier 1960.

Adresse professionnelle : Raise – 138 bis, rue de Grenelle – 75007 Paris (France).

Madame Clara Gaymard a exercé diverses fonctions au sein de l'administration française notamment à la Direction des Relations

Économiques Extérieures (DREE) au ministère de l'Économie et des Finances (1986-2003) avant de diriger l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (2003-2006) puis de rejoindre le groupe General Electric (GE) où elle a exercé la fonction de Présidente France jusqu'en 2016. Madame Clara Gaymard est co-fondatrice de la société de capital investissement Raise.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Administratrice
--------	------------------------------------------------------	-----------------

**Autres**

France	Bouygues SA <sup>(1)</sup>	Administratrice
	Danone SA <sup>(1)</sup>	Administratrice
	Pabafajamet SAS	Présidente
	Raise Conseil SAS	Directrice générale
	Sages	Administratrice
	Veolia Environnement SA <sup>(1)</sup>	Administratrice

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

France	WEFCOS ( <i>Women's forum for the economy and society</i> ) SAS	Présidente
--------	-----------------------------------------------------------------	------------

**Hubert VÉDRINE**

Né le 31 juillet 1947.

Adresse professionnelle : Hubert Védrine (HV) Conseil – 15 rue de Laborde – 75008 Paris (France).

Monsieur Hubert Védrine a exercé diverses fonctions au sein de l'Administration et du Gouvernement français. Il a notamment

été Conseiller diplomatique à la Présidence de la République de 1981 à 1986, Porte-parole de la Présidence de la République de 1988 à 1991, Secrétaire général de la Présidence de la République de 1991 à 1995 et Ministre des Affaires étrangères de 1997 à 2002. Début 2003, il a créé une société de Conseil en stratégie géopolitique, « Hubert Védrine (HV) Conseil ».

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Administrateur et Membre du Comité d'éthique et du développement durable
--------	------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------

**Autres**

France	Hubert Védrine (HV) Conseil SARL	Associé-gérant
--------	----------------------------------	----------------

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Néant

(1) Société cotée.

### 1.4.1.2 Nomination d'une Administratrice proposée à l'Assemblée générale

#### Iris KNOBLOCH

Née le 13 février 1963 de nationalité allemande.

Adresse professionnelle : Warner Bros. Entertainment France - 115/123 avenue Charles de Gaulle - 92525 Neuilly-sur-Seine Cedex (France).

Madame Iris Knobloch, juriste de formation, a débuté sa carrière comme avocate dans plusieurs cabinets en Allemagne et aux États-Unis. Elle a ensuite exercé diverses fonctions commerciales et marketing au sein de Warner Bros. et a également été en charge des relations institutionnelles et de la politique stratégique de Time Warner Europe. Depuis 2006, Madame Iris Knobloch est Présidente de Warner Bros. Entertainment France.

#### Fonctions et mandats actuels

France	Warner Bros. Entertainment France SAS AccorHotels SA <sup>(1)</sup> Hôpital Américain de Paris	Présidente Vice-Présidente du Conseil d'administration Gouverneur
International	Axel Springer SE (Allemagne) <sup>(1)</sup> Lazard Ltd (Bermudes) <sup>(1)</sup>	Membre du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration

#### Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Néant

### 1.4.1.3 Mandats d'Administrateur en cours

#### Antoine ARNAULT

Né le 4 juin 1977.

Adresse professionnelle : Berluti - 120, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris (France).

Monsieur Antoine Arnault, diplômé d'HEC Montréal et titulaire du MBA de l'INSEAD, a créé en 2000 une société dans le secteur de l'Internet, plus particulièrement dans l'enregistrement de noms de domaine.

En 2002, il cède sa participation et rejoint le groupe familial au sein de la société Louis Vuitton où il occupe successivement les fonctions de Responsable Marketing, puis de Directeur du réseau province.

En 2007, il devient Directeur de la Communication de Louis Vuitton. Publicité, éditions, développement digital et achats d'espace sont sous sa responsabilité. Depuis 2011, il est Directeur général de la Maison Berluti. Il est cette même année à l'initiative de l'opération « Les Journées Particulières ». Il est également Président du Conseil d'administration de la société Loro Piana depuis fin 2013. En plus de ses fonctions actuelles, et depuis juin 2018, Monsieur Antoine Arnault supervise la communication et l'image du Groupe, ainsi que les grands événements.

#### Fonctions et mandats actuels

##### Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup> Berluti SA Les Echos SAS LV Group SA Association du Musée Louis Vuitton	Administrateur et Membre du Comité d'audit de la performance Président du Directoire Membre du Conseil de surveillance Président-directeur général Représentant permanent de la société LV Group, Administrateur
International	Berluti LLC (États-Unis) Berluti Hong Kong Company Limited (Hong Kong) Berluti (Shanghai) Company Limited (Chine) Fendi Srl (Italie) Loro Piana SpA (Italie) Manifattura Berluti Srl (Italie)	Gérant Administrateur Administrateur Administrateur Président du Conseil d'administration Administrateur

(1) Société cotée.

**Groupe Arnault**

France	Groupe Arnault SEDCS	Membre du Directoire
--------	----------------------	----------------------

**Autres**

France	Comité Colbert	Administrateur
	Marbeuf Capital SC	Gérant
	Vandelay Industrie SC	Gérant
International	INNOVA E2 (Luxembourg)	Administrateur

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

France	AA Conseil SAS	Président
	FG SAS	Président
	Lagardère SCA <sup>(1)</sup>	Membre du Conseil de surveillance
	Madrigall SA	Administrateur
International	Berluti Orient FZ-LLC (Émirats Arabes Unis)	Administrateur
	Fendi Adele Srl (Italie)	Administrateur

**Delphine ARNAULT**

Née le 4 avril 1975.

Adresse professionnelle : Louis Vuitton Malletier – 2, rue du Pont-Neuf – 75001 Paris (France).

Madame Delphine Arnault a commencé sa carrière dans le cabinet international de conseil en stratégie McKinsey où elle fut consultante pendant deux ans. En 2000, elle participe au développement de la société John Galliano où elle acquiert une

expérience concrète du métier de la mode. En 2001, elle rejoint le Comité de direction de Christian Dior Couture dont elle a été Directrice générale adjointe jusqu'en août 2013. Depuis septembre 2013, elle est Directrice générale adjointe de Louis Vuitton, chargée de superviser l'ensemble des activités produits de la Maison Louis Vuitton. En janvier 2019, Madame Delphine Arnault est devenue Membre du Comité exécutif du groupe LVMH.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Administratrice et Membre du Comité d'éthique et du développement durable
	Céline SA	Administratrice
	Château Cheval Blanc SC	Administratrice
	Christian Dior Couture SA	Administratrice
International	Emilio Pucci Srl (Italie)	Administratrice
	Emilio Pucci International BV (Pays-Bas)	Administratrice
	Loewe SA (Espagne)	Administratrice

**Groupe Arnault**

France	Christian Dior SE <sup>(1)</sup>	Administratrice
--------	----------------------------------	-----------------

**Autres**

France	Havas SA <sup>(1)</sup>	Administratrice
International	21st Century Fox Corporation (États-Unis) <sup>(1)</sup>	Administratrice
	Ferrari SpA (Italie) <sup>(1)</sup>	Administratrice

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

France	Les Echos SAS	Membre du Conseil de surveillance
	Métropole Télévision « M6 » SA <sup>(1)</sup>	Membre du Conseil de surveillance
International	Actar International SA (Luxembourg)	Représentante permanente d'Ufipar, Administrateur

(1) Société cotée.

## Nicolas BAZIRE, Directeur Développement et Acquisitions

Né le 13 juillet 1957.

Adresse professionnelle : LVMH – 22, avenue Montaigne – 75008 Paris (France).

Monsieur Nicolas Bazire devient Directeur du Cabinet du Premier ministre Édouard Balladur en 1993. Associé-gérant de Rothschild & Cie Banque entre 1995 et 1999, il est Directeur général de Groupe Arnault SEDCS depuis 1999.

### Fonctions et mandats actuels

#### Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Administrateur
	Groupe Les Echos SA	Administrateur
	Jean Patou SAS	Membre du Comité consultatif
	Les Echos SAS	Vice-Président du Conseil de surveillance, Président du Comité des rémunérations et Membre du Comité de désignation
	Louis Vuitton Malletier SAS	Représentant permanent d'Ufipar, Membre du Comité d'orientation
	LV Group SA	Administrateur et Membre du Comité des rémunérations
	Louis Vuitton, Fondation d'Entreprise	Administrateur

#### Groupe Arnault

France	Agache Développement SA	Administrateur
	Christian Dior SE <sup>(1)</sup>	Administrateur, Membre du Comité d'audit de la performance et Membre du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations
	Europatweb SA	Administrateur
	Financière Agache SA	Directeur général délégué et Représentant permanent de Groupe Arnault, Administrateur
	Groupe Arnault SEDCS	Directeur général
	Semyrhamis SA	Directeur général délégué et Représentant permanent de Groupe Arnault, Administrateur

#### Autres

France	Atos SE <sup>(1)</sup>	Administrateur et Président du Comité des nominations et rémunérations
	Carrefour SA <sup>(1)</sup>	Administrateur, Membre du Comité d'audit, du Comité des rémunérations et du Comité stratégique
	Suez SA <sup>(1)</sup>	Administrateur, Membre du Comité d'audit et des comptes, du Comité des nominations et de la gouvernance et du Comité stratégique
International	Société des Bains de Mer de Monaco SA <sup>(1)</sup> (Principauté de Monaco)	Représentant permanent d'Ufipar, Administrateur et Rapporteur de la Commission d'Administrateurs Finances et Audit

### Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2014

France	GA Placements SA Montaigne Finance SAS	Représentant permanent de Montaigne Finance, Administrateur Membre du Comité de surveillance
--------	-------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

(1) Société cotée.



**Antonio BELLONI, Directeur général délégué**

Né le 22 juin 1954.

Adresse professionnelle : LVMH Italia – Largo Augusto 8 – 20141 Milan (Italie)

Monsieur Antonio Belloni a rejoint le groupe LVMH en juin 2001, après une carrière de 22 ans au sein du groupe Procter & Gamble.

Nommé Président de la division européenne de Procter & Gamble en 1999, il était auparavant Président-directeur général pour les opérations italiennes de la firme. Il a commencé sa carrière chez Procter & Gamble en 1978 en Italie et a occupé diverses fonctions en Suisse, en Grèce, en Belgique et aux États-Unis. Depuis septembre 2001, il est Directeur-général délégué de LVMH.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Directeur général délégué et Administrateur
	Berluti SA	Vice-Président et Membre du Conseil de surveillance
	Cha Ling SCA	Président du Conseil de surveillance
	Chaumet International SA	Président du Conseil d'administration
	Fendi International SAS	Président
	Givenchy SA	Représentant permanent de LVMH Finance, Administrateur
	Le Bon Marché, Maison Aristide Boucicaud SA	Représentant permanent de LVMH, Administrateur
	Moët Hennessy Management SARL	Gérant
	Louis Vuitton, Fondation d'Entreprise	Administrateur
International	Benefit Cosmetics LLC (États-Unis)	Gérant
	Bulgari SpA (Italie)	Administrateur
	Cova Montenapoleone Srl (Italie)	Administrateur
	Cruise Line Holdings Co. (États-Unis)	Administrateur
	DFS Group Limited (Bermudes)	Administrateur
	DFS Group Limited (Hong Kong)	Administrateur
	DFS Holdings Limited (Bermudes)	Administrateur
	Emilio Pucci Srl (Italie)	Administrateur
	Emilio Pucci International BV (Pays-Bas)	Administrateur
	Fendi Srl (Italie)	Administrateur
	Fresh Inc. (États-Unis)	Administrateur
	Loro Piana SpA (Italie)	Administrateur
	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton Inc. (États-Unis)	Vice-Président et Administrateur
	LVMH Italia SpA (Italie)	Vice-Président et Administrateur
	LVMH (Shanghai) Management & Consultancy Co. Ltd (Chine)	Président du Conseil d'administration
	Naxara SA (Luxembourg)	Administrateur
	Nude Brands Limited (Royaume-Uni)	Administrateur
	Pasticceria Confetteria Cova Srl (Italie)	Administrateur
	RVL Holding BV (Pays-Bas)	Membre du Conseil de surveillance
	Thomas Pink Holdings Limited (Royaume-Uni)	Administrateur
	Ufip (Irlande)	Administrateur
	Vicuna Holding SpA (Italie)	Président du Conseil d'administration

**Autres**

International	Barilla G. e R. Fratelli SpA (Italie)	Administrateur
---------------	---------------------------------------	----------------

(1) Société cotée.

### Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2014

France	Fred Paris SA LVMH Fragrance Brands SA Sephora SA	Représentant permanent de LV Group, Administrateur Représentant permanent de LV Group, Administrateur Représentant permanent d'Ufipar, Administrateur
International	De Beers Diamond Jewellers Limited (Royaume-Uni) De Beers Diamond Jewellers Trademark Ltd (Royaume-Uni) Donna Karan International Inc. (États-Unis) Edun Americas Inc. (États-Unis) Edun Apparel Limited (Royaume-Uni) Fendi Adele Srl (Italie) Fendi Asia Pacific Limited (Hong Kong) Fendi Italia Srl (Italie) Fendi North America Inc. (États-Unis) Fendi SA (Luxembourg) Ufilug SA (Luxembourg)	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur

### Charles de CROISSET

Né le 28 septembre 1943.

Adresse professionnelle : Goldman Sachs International – Peterborough Court, 133 Fleet Street – EC4A 2BB Londres (Royaume-Uni).

Monsieur Charles de Croisset entre à l'Inspection des Finances en 1968. Après une carrière dans l'administration, il rejoint en 1980

le Crédit Commercial de France (CCF) dont il fut successivement Secrétaire général, Directeur général adjoint puis Directeur général. En 1993, il est nommé Président-directeur général du CCF, et en 2000 Executive Director de HSBC Holdings Plc. En mars 2004, il devient Vice-Chairman pour l'Europe de Goldman Sachs puis International Advisor chez Goldman Sachs International en 2006.

### Fonctions et mandats actuels

#### Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Administrateur, Président du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations et Membre du Comité d'audit de la performance
--------	------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### Autres

International	Goldman Sachs International (Royaume-Uni)	International Advisor
---------------	-------------------------------------------	-----------------------

### Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2014

France	Euler Hermès SA <sup>(1)</sup> Fondation du Patrimoine Renault SA <sup>(1)</sup> Renault SAS	Membre du Conseil de surveillance Président Administrateur Administrateur
--------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

### Diego DELLA VALLE

Né le 30 décembre 1953.

Adresse professionnelle : Tod's SpA – Corso Venezia, 30 – 20121 Milan (Italie).

Monsieur Diego Della Valle rejoint l'entreprise familiale en 1975. Il a joué un rôle essentiel dans la définition de la stratégie de l'entreprise et la création des marques qui en ont façonné l'image.

Il a développé un plan marketing innovant, devenu un modèle mondialement reconnu dont beaucoup d'entreprises de l'industrie des produits de haute qualité se sont inspirées. Depuis octobre 2000, il est Président et Administrateur délégué du groupe Tod's SpA qui est aujourd'hui l'un des leaders du marché des accessoires de luxe.

(1) Société cotée.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Administrateur
--------	------------------------------------------------------	----------------

**Groupe Tod's SpA**

International	DI.VI. Finanziaria Srl (Italie)	Administrateur unique
	DI.VI. Immobiliare Holding Srl (Italie)	Administrateur unique
	Diego Della Valle & C. Srl (Italie)	Administrateur unique
	Tod's SpA (Italie) <sup>(1)</sup>	Président du Conseil d'administration et Administrateur délégué
	Fondazione Della Valle Onlus (Italie)	Président du Conseil d'administration

**Autres**

International	ACF Fiorentina SpA (Italie)	Président d'Honneur
	Compagnia Immobiliare Azionaria (Italie) <sup>(1)</sup>	Administrateur
	RCS Mediagroup SpA (Italie) <sup>(1)</sup>	Administrateur

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

International	DDV partecipazioni Srl (Italie)	Administrateur unique
	Nuovo Trasporto Viaggiatori (Italie)	Administrateur

**Marie-Josée KRAVIS**

Née le 11 septembre 1949.

Adresse de correspondance : 625 Park Avenue – NY 10065 New York (États-Unis).

Madame Marie-Josée Kravis est économiste et spécialiste des questions relatives aux politiques publiques et à la planification stratégique. Elle a débuté sa carrière comme analyste financière

chez Power Corporation of Canada et a travaillé ensuite auprès du Solliciteur général du Canada et du Ministre des Approvisionnements et Services canadien. Vice-Présidente du Conseil d'administration et chercheur senior du Hudson Institute, elle est depuis 2005 Présidente du Museum of Modern Art (MoMA) de New York.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Administratrice et Membre du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations
--------	------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------

**Autres**

France	Publicis Groupe SA <sup>(1)</sup>	Membre du Conseil de surveillance et Présidente du Comité des Risques et Stratégies
International	Federal Reserve Bank of New York (États-Unis)	Membre du Conseil consultatif international
	Hudson Institute (États-Unis)	Vice-Présidente du Conseil d'administration et chercheur senior
	Memorial Sloan Kettering Cancer Center (États-Unis)	Vice-Présidente du Conseil et membre du Comité exécutif
	Sloan Kettering Institute (États-Unis)	Présidente du Conseil
	The Economic Club of New York (États-Unis)	Présidente du Conseil
	The Museum of Modern Art de New York (États-Unis)	Présidente Émérite

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

International	Qatar Museum Authority (Qatar)	Administratrice
---------------	--------------------------------	-----------------

(1) Société cotée.

## Lord POWELL of BAYSWATER

Né le 6 juillet 1941.

Adresse professionnelle : LVMH – Clarendon House – 12 Clifford Street – W1S 2LL Londres (Royaume-Uni).

Lord Powell a été Secrétaire privé et Conseiller pour les Affaires Étrangères et la Défense des Premiers ministres Margaret Thatcher et John Major de 1983 à 1991. Il est membre indépendant du House of Lords au Parlement du Royaume-Uni.

### Fonctions et mandats actuels

#### Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Administrateur
International	LVMH Services Limited (Royaume-Uni)	Président du Conseil d'administration

#### Groupe Arnault

France	Financière Agache SA	Administrateur
--------	----------------------	----------------

#### Autres

International	Hong Kong Land Holdings (Bermudes) <sup>(1)</sup>	Administrateur
	Jardine Strategic Holdings (Bermudes) <sup>(1)</sup>	Administrateur
	Matheson & Co. Ltd (Royaume-Uni)	Administrateur
	Northern Trust Corporation (États-Unis) <sup>(1)</sup>	Administrateur

### Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2014

International	Caterpillar Inc. (États-Unis) <sup>(1)</sup>	Administrateur
	Mandarin Oriental International Holdings (Bermudes)	Administrateur
	Northern Trust Global Services (Royaume-Uni)	Administrateur
	Schindler holding (Suisse) <sup>(1)</sup>	Administrateur
	Textron Corporation (États-Unis) <sup>(1)</sup>	Administrateur

## Marie-Laure SAUTY de CHALON

Née le 17 septembre 1962.

Adresse de correspondance : 14 rue Rambuteau – 75003 Paris (France).

Après une carrière dans diverses régies publicitaires au sein de la presse et de la télévision, Madame Marie-Laure Sauty de Chalon est devenue en 2001 Présidente-directrice générale de

Consodata North America. Elle a ensuite pris en 2004 la tête du groupe Aegis Media en France et en Europe du Sud, puis entre 2010 et 2018 a été Présidente-directrice générale d'Aufeminin. Elle a fondé Factor K dont le Groupe NRJ a pris une part minoritaire en Juillet 2018 et est professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris.

### Fonctions et mandats actuels

#### Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Administratrice et Membre du Comité d'éthique et du développement durable
--------	------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

#### Autres

France	Autorité de la Concurrence	Membre du collège
	Carrefour SA <sup>(1)</sup>	Administratrice et Membre du Comité RSE
	Coorpacademy	Administratrice
	Factor K SAS	Présidente
	JCDecaux SA <sup>(1)</sup>	Membre du Conseil de surveillance

(1) Société cotée.

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

France	Aegis Media France	Présidente
	Aufeminin SA <sup>(1)</sup>	Présidente-directrice générale
	Aufeminin.com Productions SARL	Gérante
	Carat France	Présidente
	Etoilecasting.com SAS	Présidente
	Les rencontres aufeminin.com SAS	Présidente
	Marmiton SAS	Présidente
	My Little Paris SAS	Membre du Conseil de surveillance
	Navya <sup>(1)</sup>	Administratrice
	Fondation Nestlé France, Fondation d'Entreprise	Administratrice
	Fondation PlaNet Finance	Administratrice
	Mediamétrie	Administratrice
	SmartAdServer SAS	Présidente
	International	Aegis Media Southern Europe
	GoFeminin.de GmbH (Allemagne)	Co-gérante
	SoFeminine.co.uk Ltd (Royaume-Uni)	Administratrice

**Yves-Thibault de SILGUY**

Né le 22 juillet 1948.

Adresse professionnelle : YTSeuropaconsultants – 13 bis avenue de la Motte-Picquet – 75007 Paris (France).

Monsieur Yves-Thibault de Silguy a exercé différentes fonctions au sein de l'administration française et auprès de la Communauté européenne en tant que Commissaire européen chargé des affaires économiques, financières et monétaires (1995-1999). En 1988, il rejoint le groupe Usinor-Sacilor dont il est Directeur

des Affaires Internationales jusqu'en 1993. De 2000 à 2006, il exerce successivement les fonctions de membre du Directoire, Directeur général puis Délégué général de Suez. En juin 2006, il est nommé Président du Conseil d'administration de Vinci, puis, en mai 2010, Vice-Président-Administrateur référent et, à partir de novembre 2018, Vice-Président du Conseil d'administration. Il est Président de YTSeuropaconsultants depuis mai 2010.

**Fonctions et mandats actuels****Groupe LVMH**

France	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Administrateur, Président du Comité d'audit de la performance, Membre du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations et Président du Comité d'éthique et du développement durable
--------	------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Groupe Vinci**

France	Société des Autoroutes du Sud de la France SA Vinci SA <sup>(1)</sup>	Administrateur Vice-Président du Conseil d'administration
--------	--------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------

**Autres**

France	Sofisport SA YTSeuropaconsultants SARL	Président du Conseil de surveillance Gérant
International	Solvay (Belgique) <sup>(1)</sup> VTB Bank (Russie) <sup>(1)</sup>	Administrateur Membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit

**Fonctions et mandats ayant cessé postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

France	VTB Bank (France) SA Ysilop Consulting SARL	Membre du Conseil de surveillance Gérant
--------	------------------------------------------------	---------------------------------------------

(1) Société cotée.

## 1.4.2 Commissaires aux comptes

### Commissaires aux comptes titulaires

	Date de début du premier mandat	Mandats en cours	
		Date de nomination	Date de fin de mandat
ERNST & YOUNG Audit 1/2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1 Représenté par Jeanne Boillet et Patrick Vincent-Genod	14 avril 2016 <sup>(a)</sup>	14 avril 2016	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2021
MAZARS Tour Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie Représenté par Simon Beillevaire et Loïc Wallaert	14 avril 2016	14 avril 2016	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2021

(a) Le réseau Ernst & Young exerce les fonctions de Commissaire aux comptes de LVMH depuis 1988.

### Commissaires aux comptes suppléants

	Date de début du premier mandat	Mandats en cours	
		Date de nomination	Date de fin de mandat
AUDITEX 1/2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1	15 avril 2010	14 avril 2016	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2021
Philippe Castagnac Tour Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie	14 avril 2016	14 avril 2016	Assemblée annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2021

## 1.5 Direction générale

Monsieur Bernard Arnault est Président-directeur général de la Société depuis 1989. Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs du Directeur général.

Le Conseil d'administration a considéré que le cumul des fonctions de Président et de Directeur général était adapté à la spécificité de l'actionnariat de la Société et permettait en outre une plus grande réactivité dans la prise de décisions. En conséquence, il a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. En septembre 2001, sur proposition du Président-directeur général, il a nommé Monsieur Antonio Belloni en qualité de Directeur général délégué. Le Directeur général délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Lors de sa réunion du 14 avril 2016, le Conseil d'administration a renouvelé Monsieur Bernard Arnault dans ses fonctions de Président-directeur général et, sur proposition du Président-directeur général, Monsieur Antonio Belloni dans ses fonctions de Directeur général délégué.

Le Conseil d'administration se réunissant après l'Assemblée générale du 18 avril 2019 sera appelé à statuer sur le renouvellement du mandat du Président-directeur général et, sur proposition de ce dernier, du Directeur général délégué ainsi que sur le mode d'exercice de la Direction générale.

L'équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'administration est assuré par les dispositions de la Charte du Conseil d'administration et des règlements des trois Comités institués en son sein qui définissent les missions de chacun de ces organes.

La Charte du Conseil d'administration prévoit notamment que le Conseil d'administration a pour missions principales de définir les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et le suivi de leur mise en œuvre, d'approuver toute opération significative hors des orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration, de vérifier la fiabilité et la sincérité des informations relatives à la Société et au Groupe et la protection du patrimoine social, de s'assurer que les risques majeurs encourus par la Société au regard de sa structure et de ses objectifs, qu'ils soient financiers, juridiques, opérationnels, sociaux ou environnementaux, sont pris en compte dans la gestion de la Société.

Le Conseil d'administration veille également à la mise en œuvre de dispositifs de prévention de la corruption et du trafic d'influence, et d'une politique de non-discrimination et de diversité, notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes.

Le Conseil d'administration peut également, sur des sujets spécifiques ou d'importance, désigner en son sein un ou plusieurs comités *ad hoc*. Enfin, les Administrateurs indépendants ont la possibilité de se réunir en dehors de la présence des autres membres (voir point 1.3.4 ci-dessus sur le fonctionnement du Conseil d'administration en 2018).

Cet équilibre est également assuré par la composition du Conseil d'administration et des différents comités institués en son sein. En effet, le Conseil d'administration compte 47% d'Administrateurs indépendants selon les critères du Code AFEP/MEDEF. En outre,

le Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations est entièrement composé d'Administrateurs indépendants; le Comité d'audit de la performance et le Comité d'éthique et

du développement durable comptent l'un et l'autre au moins deux tiers d'Administrateurs indépendants.

## 1.6 Comité d'audit de la performance

Le Comité d'audit de la performance a pour missions essentielles :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière, notamment des comptes sociaux et consolidés et, le cas échéant, de formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité;
- de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, en tenant compte, s'il y a lieu, des constatations et conclusions du Haut conseil du Commissariat aux comptes sur les contrôles exercés par celui-ci en application des articles L.821-9 et suivants du Code de commerce;
- de veiller à l'existence, l'adéquation, l'application et l'efficacité des procédures de contrôle interne, de gestion des risques y compris ceux de nature sociale et environnementale et d'Audit interne, d'assurer le suivi de l'efficacité de ces dernières et d'adresser des recommandations à la Direction générale sur les priorités et les orientations générales de l'Audit interne, d'analyser l'exposition de la Société et du Groupe aux risques et en particulier à ceux identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, y compris ceux de nature sociale et environnementale ainsi que les engagements hors bilan significatifs de la Société et du Groupe;
- d'examiner les risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes et, le cas échéant, les mesures de sauvegarde prises pour atténuer les risques éventuels d'atteinte à leur indépendance, d'émettre un avis sur les honoraires versés aux Commissaires aux comptes et ceux versés au réseau auquel ils appartiennent par la Société et les sociétés qu'elle contrôle ou qui la contrôlent, que ce soit au titre de leur mission de Commissariat aux comptes ou au titre de missions accessoires, de piloter la procédure de sélection des Commissaires aux comptes de la Société et d'émettre une recommandation sur les nominations à proposer à l'Assemblée générale au vu des résultats de cette consultation;
- d'approuver les services autres que la certification des comptes fournis par les Commissaires aux comptes ou les membres du réseau auquel ils appartiennent à la Société, ou aux personnes ou entités qui la contrôlent ou qui sont contrôlées par elle au sens des I et II de l'article L.233-3 du Code de commerce, après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde pris par ceux-ci;
- de prendre connaissance des conventions majeures conclues par une société du Groupe ainsi que des conventions entre une société du Groupe et une société tierce ayant pour dirigeant ou principal actionnaire un Administrateur de la société LVMH. Les opérations significatives entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce

font l'objet d'une attestation par un expert indépendant désigné sur proposition du Comité d'audit de la performance;

- d'évaluer les situations de conflits d'intérêts pouvant affecter un Administrateur et de proposer les mesures propres à les prévenir ou à y remédier.

Il est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration : Monsieur Yves-Thibault de Silguy (Président) qui a, notamment, exercé les fonctions de Commissaire européen chargé des affaires économiques, financières et monétaires, de Trustee de la IFRS Foundation et de Directeur général de Suez, Monsieur Antoine Arnault, Président du Directoire de Berluti et Président du Conseil d'administration de Loro Piana, et Monsieur Charles de Croisset, qui a exercé des fonctions de Direction générale successivement au CCF, chez HSBC Holdings Plc et Goldman Sachs International. De par leur expérience professionnelle (voir également point 1.4.1 ci-dessus : « Liste des mandats et fonctions des membres du Conseil d'administration ») et leur bonne connaissance des procédures comptables et financières applicables aux groupes de sociétés, Messieurs Yves-Thibault de Silguy, Antoine Arnault et Charles de Croisset ont les compétences nécessaires pour l'exercice de ces fonctions.

Les Administrateurs indépendants représentent les deux-tiers des membres du Comité, proportion préconisée par le Code AFEP/MEDEF.

Le Comité d'audit de la performance s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2018 en présence de la totalité de ses membres. Ces réunions se sont toutes tenues en dehors de la présence des membres de la Direction générale de la Société. Les réunions consacrées à l'examen des comptes se sont tenues au plus tard deux jours avant leur examen par le Conseil d'administration.

Participaient également à ces réunions le collège des Commissaires aux comptes, le Directeur financier, le Directeur financier adjoint, la Directrice de l'Audit interne, la Directrice fiscale, le Directeur juridique et, en fonction des sujets abordés, le Directeur du financement et de la trésorerie, le Directeur de la communication financière, le Directeur du Risque Management et le Directeur des Opérations.

Outre l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, en liaison avec l'analyse détaillée de l'évolution des activités et du périmètre du Groupe, les travaux du Comité ont porté principalement sur les points suivants : l'Audit interne, la démarche de contrôle interne dans le Groupe et le regard du marché financier sur le Groupe, la situation fiscale du Groupe, et l'entrée en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la nouvelle norme IFRS16. Ces différents points ont fait l'objet de présentations du Directeur Financier du Groupe.

L'examen des comptes sociaux et consolidés 2017 a fait l'objet d'une présentation du collège des Commissaires aux comptes portant, notamment, sur le contrôle interne et les points d'audit identifiés, le contexte d'arrêté des comptes eu égard à l'acquisition de Christian Dior Couture et une actualité fiscale riche en France et aux États-Unis ainsi que sur le périmètre de leurs travaux. En outre, les Commissaires aux comptes ont rappelé le nouveau règlement européen relatif à la réforme de l'audit concernant notamment le nouveau rapport.

## 1.7 Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations

Le Comité a pour mission d'émettre, après étude, un avis motivé sur les candidatures et renouvellements aux postes d'Administrateur et de Censeur de la Société en veillant à ce que figurent au sein de son Conseil d'administration des personnalités extérieures et indépendantes de celle-ci. Il débat notamment de la qualité d'Administrateur indépendant des membres du Conseil au regard des critères applicables. En outre, il émet des propositions sur la nomination ou le renouvellement du Président du Comité d'audit de la performance.

Dans le cadre de la préparation du *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*, le Comité émet des avis sur la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration, la description des objectifs de cette politique, les modalités de sa mise en œuvre et les résultats obtenus au cours de l'exercice concerné par ledit rapport.

Le Comité est sollicité par le Président du Conseil d'administration ou par les Administrateurs exerçant les fonctions de Directeur général ou de Directeur général délégué pour leur donner un avis sur les candidatures aux fonctions de membre du Comité exécutif du Groupe et de Direction générale de ses principales filiales. Il est l'instance de réflexion en charge de définir les mesures à prendre en cas de vacance imprévisible de l'un de ces postes.

Le Comité émet, après étude, des propositions sur la répartition des jetons de présence versés par la Société et dresse un tableau récapitulatif des jetons de présence effectivement payés à chaque Administrateur.

Il fait des propositions au Conseil sur les rémunérations, fixe, variable et exceptionnelle, immédiates et différées et sur les avantages en nature (i) du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du (des) Directeur(s) général(aux) délégué(s) de la Société ainsi que (ii) des Administrateurs et Censeurs liés à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail ; le cas échéant, il donne également un avis sur les contrats de consultant conclus, directement ou indirectement, avec ceux-ci. Le Comité fait des recommandations quant aux critères qualitatifs et quantifiables sur la base desquels sera déterminée la partie variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que sur les conditions de performance applicables à l'exercice des options et à l'attribution définitive des actions gratuites.

Il a eu communication de la déclaration d'indépendance des Commissaires aux comptes ainsi que du montant des honoraires versés au réseau des Commissaires aux comptes par les sociétés contrôlées par la Société ou l'entité qui la contrôle, au titre des prestations qui ne sont pas directement liées à la mission des Commissaires aux comptes et a été informé des prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission de Commissaire aux comptes.

Le Comité se prononce sur la politique générale d'attribution d'options et d'actions gratuites au sein du Groupe et fait des propositions sur leur octroi aux dirigeants mandataires sociaux et aux Administrateurs et Censeurs liés à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail.

Il prend position sur les éventuels régimes de retraite complémentaire mis en place par la Société au bénéfice de ses dirigeants et formule des recommandations sur les éventuelles indemnités de départ qui pourraient être versées à un dirigeant mandataire social à l'occasion de la cessation de ses fonctions.

Le Comité fournit un avis sur les rémunérations, fixes et variables, immédiates et différées, ainsi que sur les avantages en nature et les attributions d'options et d'actions gratuites des membres du Comité exécutif du Groupe et des autres dirigeants des principales filiales du Groupe. À cet égard, le Comité peut demander communication des accords conclus et de toutes données comptables relatives aux paiements effectués.

Le Comité s'informe également des procédures concernant les versements d'honoraires et remboursements de frais aux prestataires extérieurs et fait toutes recommandations à ce sujet.

Le Comité prépare chaque année un projet de rapport qu'il soumet au Conseil d'administration, destiné à l'Assemblée générale des actionnaires et relatif aux rémunérations des mandataires sociaux, aux actions gratuites qui leur ont été attribuées au cours de l'exercice ainsi qu'aux options qui leur ont été octroyées ou qu'ils ont levées au cours de cette même période. Ce rapport mentionne également la liste des dix salariés de l'entreprise ayant bénéficié des principales dotations et de ceux ayant effectué les principales levées d'options.

Il est composé de trois membres, désignés par le Conseil d'administration : Monsieur Charles de Croisset (Président), Madame Marie-Josée Kravis et Monsieur Yves-Thibault de Silguy.

Tous ses membres sont indépendants, proportion supérieure à la recommandation du Code AFEP/MEDEF qui préconise une majorité de membres indépendants. Le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2018, et a enregistré un taux de présence de ses membres aux réunions de 89 % en moyenne. Il a notamment (i) émis des propositions relatives à la rémunération



fixe et variable ainsi qu'aux avantages en nature du Président-directeur général et du Directeur général délégué, aux critères de performance afférents à leur rémunération variable et au poids respectif de ceux-ci, à l'attribution d'actions de performance à ces mêmes personnes ainsi qu'à l'obligation de conservation d'une partie des actions qui pourraient leur être définitivement attribuées, (ii) examiné la performance du Président-directeur général et du Directeur général délégué au regard de chacun de leurs objectifs tant quantifiables que qualitatifs (iii) rendu des avis sur la rémunération, les actions de performance, et les avantages en nature attribués à certains Administrateurs par la Société ou ses filiales, (iv) émis un avis favorable sur l'octroi d'un plan d'intéressement à moyen terme en faveur de certains dirigeants de filiales et (v) pris connaissance du tableau des jetons de présence versés aux Administrateurs et Censeurs au cours de l'exercice 2017.

En outre, le Comité a émis un avis sur la situation de l'ensemble des Administrateurs au regard, notamment, des critères d'indépendance énoncés par le Code AFEP/MEDEF. Il a examiné les mandats des membres du Conseil d'administration venant à échéance à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale du 12 avril 2018 et rendu un avis sur le renouvellement des mandats d'Administrateur. Il a retenu la candidature de Madame Sophie Chassat en qualité d'Administratrice et émis un avis favorable à son entrée au Conseil d'administration à la suite de la démission de Madame Natacha Valla. Il a examiné les dispositions prises par la Société pour assurer la sécurité du Président et de sa famille. En outre, il a passé en revue le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.

Préalablement à la réunion du Conseil d'administration du 29 janvier 2019, le Comité a en particulier passé en revue la politique de rémunération des dirigeants et a recommandé que la partie variable annuelle de la rémunération du Président-

directeur général repose désormais pour 60% sur l'atteinte d'objectifs quantifiables et 40% sur l'atteinte d'objectifs qualitatifs. Il a procédé à la revue de la rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux et considéré qu'aucun événement ne justifiait sa modification. Il a examiné les critères définis pour déterminer le montant de leur rémunération variable et émis des recommandations sur la rémunération variable au titre de l'année 2018 qu'il a proposé de maintenir au même niveau que pour l'année 2017. Il a également formulé une préconisation relative aux rémunérations fixe pour 2019 et variable pour 2018 des Administrateurs recevant une rémunération de la Société ou de ses filiales.

Il a également examiné l'ensemble des mandats d'Administrateur arrivant à échéance en 2019 et exprimé un avis favorable (i) au renouvellement du mandat d'Administrateur de Messieurs Bernard Arnault et Hubert Védrine ainsi que de Mesdames Sophie Chassat, sous réserve de la ratification de sa cooptation en qualité d'Administratrice par l'Assemblée générale du 18 avril 2019, et Clara Gaymard, (ii) à la nomination en qualité de nouvelle Administratrice de Madame Iris Knobloch, Madame Bernadette Chirac n'ayant pas sollicité le renouvellement de son mandat et (iii) à la nomination en qualité de Censeur de Monsieur Yann Arthus-Bertrand.

Enfin, le Comité a examiné les mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de Monsieur Bernard Arnault et de Directeur général délégué de Monsieur Antonio Belloni et a exprimé un avis favorable au renouvellement de ces mandats.

Le Comité a également émis un avis favorable sur le cumul des fonctions de Président et de Directeur général en rappelant que ce mode d'exercice de la Direction générale était adapté à la spécificité de l'actionnariat de la Société et permettait en outre une plus grande réactivité dans la prise de décisions.

## 1.8 Comité d'éthique et du développement durable

Lors de sa réunion du 14 avril 2016, le Conseil d'administration a décidé d'instituer en son sein un Comité d'éthique et du développement durable qui a pour missions essentielles de :

- veiller au respect des règles et valeurs définies par le Code de conduite de LVMH ainsi que par les codes et chartes en découlant ;
- contribuer à la définition des règles de conduite ou principes d'action qui doivent inspirer le comportement des dirigeants et collaborateurs du Groupe en matière d'éthique, et de responsabilité environnementale, sociale et sociétale ;
- examiner les problématiques du Groupe en matière d'éthique ainsi que de responsabilité environnementale, sociale et sociétale ;

- examiner les informations environnementales, sociales et sociétales contenues dans le *Rapport de gestion du Conseil d'administration* et transmettre au Conseil un avis sur ces informations ;
- assurer le suivi du fonctionnement des dispositifs d'alerte mis en place au sein du Groupe.

Il est composé de quatre membres, désignés par le Conseil d'administration : Messieurs Yves-Thibault de Silguy (Président) et Hubert Védrine ainsi que Mesdames Delphine Arnault et Marie-Laure Sauty de Chalon.

Trois de ses membres sont indépendants.

Le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice en présence de la totalité de ses membres. Lors de cette réunion, le Directeur Éthique & Compliance a présenté l'avancement du programme de conformité mis en place par le Groupe dans le cadre notamment de la Loi Sapin 2 et de la loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères.

## 1.9 Vice-Président du Conseil d'administration

Le Vice-Président a pour mission de présider les réunions du Conseil d'administration ou de l'Assemblée générale en l'absence du Président du Conseil d'administration. La Société n'a pas procédé à la nomination d'un Vice-Président.

### 1.10 Collège de Censeurs

#### 1.10.1 Composition et fonctionnement

Les Censeurs sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration et sont choisis parmi les actionnaires à raison de leur compétence. La durée statutaire de leur mandat est de trois années.

Ils sont convoqués aux séances du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative. Ils peuvent être consultés par le Président du Conseil d'administration sur les orientations stratégiques du Groupe et plus généralement

sur tous sujets intéressant l'organisation ou le développement de la Société. Les Présidents des Comités peuvent également recueillir leur avis sur les sujets relevant de leurs compétences respectives. Leur absence ne peut nuire à la validité des délibérations du Conseil d'administration.

La Société compte actuellement un Censeur, Monsieur Paolo Bulgari, dont la bonne connaissance du Groupe et du marché mondial du luxe constitue un atout indéniable lors des débats du Conseil.

#### Censeur

Prénom - Nom	Nationalité	Date de première nomination	Renouvellement du mandat
Paolo BULGARI	Italien	31/03/2011	2020

#### 1.10.2 Liste des mandats des Censeurs

##### 1.10.2.1 Mandats du Censeur

#### Paolo BULGARI

Né le 8 octobre 1937.

Adresse professionnelle : Bvlgari – Lungotevere Marzio, 11 – 00187 Rome (Italie).

Nombre d'actions LVMH détenues à titre personnel : 500 actions.

Neveu de Sotirio Bulgari, fondateur de la Maison Bvlgari, Monsieur Paolo Bulgari débute sa carrière de spécialiste des pierres précieuses au sein de l'entreprise familiale en 1960. Il est Président du groupe Bvlgari depuis 1984. Reconnu comme l'un des plus grands experts en pierres précieuses, il est l'âme de la Maison et l'inspirateur de l'équipe créative.

#### Fonctions et mandats actuels

##### Groupe LVMH

France	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE <sup>(1)</sup>	Censeur
International	Bulgari SpA (Italie)	Président du Conseil d'administration

##### Autres

International	El Greco Srl (Italie)	Président du Conseil d'administration et Administrateur délégué
	El Greco Due Srl (Italie)	Président du Conseil d'administration et Administrateur délégué
	Podernuovo Srl (Italie)	Président du Conseil d'administration
	Sarment Wine (Singapour)	Président honoraire

(1) Société cotée.

### 1.10.2.2 Nomination d'un Censeur proposée à l'Assemblée générale

#### Yann ARTHUS-BERTRAND

Né le 13 mars 1946 de nationalité française.

Adresse professionnelle : Fondation GoodPlanet – Carrefour de Longchamp – 75116 Paris (France).

Monsieur Yann Arthus-Bertrand qui a débuté sa carrière comme photographe et réalisateur, s'est très tôt engagé en faveur de l'environnement à travers son travail artistique. En 2005, il crée

la Fondation GoodPlanet, fondation reconnue d'utilité publique, qu'il préside toujours, dont l'objectif est de placer l'écologie et l'humanisme au cœur des consciences. Outre ses actions de sensibilisation du public et des jeunes en particulier, la Fondation soutient de nombreux programmes visant notamment à lutter contre le réchauffement climatique et la déforestation ainsi qu'à protéger les océans.

#### Fonctions et mandats actuels

France	Fondation GoodPlanet Association France Parkinson Fondation Groupe France Télévisions Fondation Jacques Chirac Fondation Total Académie des Beaux-Arts Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)	Président Membre du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration Membre Ambassadeur de bonne volonté
--------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 1.11 Participation aux Assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales et, notamment, les conditions d'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative,

sont définies au chapitre *Autres informations* (paragraphe 1.3 informations complémentaires) du présent Document de référence.

### 1.12 Récapitulatif des délégations et autorisations financières en cours et de leur utilisation

#### Programme de rachat d'actions (L.225-209 et suivants du Code de commerce)<sup>(a)</sup>

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Utilisation au 31 décembre 2018
Programme de rachat d'actions Prix d'achat maximum : 400 euros	AG 12 avril 2018 (13 <sup>e</sup> résolution)	11 octobre 2019 (18 mois)	10% du capital <sup>(b)</sup>	Mouvements au cours de l'exercice <sup>(c)</sup> Achats : 1 347 257 actions Ventes : 598 257 actions Détenion de 2 135 404 actions au 31/12/2018
Réduction du capital par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions	AG 12 avril 2018 (14 <sup>e</sup> résolution)	11 octobre 2019 (18 mois)	10% du capital par période de 24 mois <sup>(b)</sup>	Actions annulées au cours de l'exercice : 2 775 952 actions

(a) Il sera proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2019 de renouveler ces autorisations à l'identique. Voir point 1.13 ci-dessous.

(b) Soit, à titre indicatif, 50 502 734 actions sur la base du capital statuaire au 31 décembre 2018.

(c) Mouvements entre le 12 avril 2018 et le 31 décembre 2018 mentionnés au point 6 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration* - La société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton.

**Augmentation du capital social (L.225-129, L.225-129-2 et L.228-92 du Code de commerce)<sup>(a)</sup>**

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 décembre 2018
Par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou autres (L.225-129-2 et L.225-130)	AG 13 avril 2017 (18 <sup>e</sup> résolution)	12 juin 2019 (26 mois)	50 millions d'euros <sup>(b)</sup>	Non applicable	Néant
Avec maintien du droit préférentiel de souscription : actions ordinaires, valeurs mobilières donnant accès au capital	AG 13 avril 2017 (20 <sup>e</sup> résolution)	12 juin 2019 (26 mois)	50 millions d'euros <sup>(b)(c)</sup>	Libre	Néant
Avec suppression du droit préférentiel de souscription : actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital					
• par offre au public (L.225-135 et suivants)	AG 13 avril 2017 (21 <sup>e</sup> résolution)	12 juin 2019 (26 mois)	50 millions d'euros <sup>(b)(c)</sup>	Au moins égal au prix minimum prévu par la réglementation <sup>(d)</sup>	Néant
• par placement privé (L.225-135 et suivants)	AG 13 avril 2017 (22 <sup>e</sup> résolution)	12 juin 2019 (26 mois)	50 millions d'euros <sup>(b)(c)</sup> Émission de titres limitée à 20% du capital social par an apprécié au jour de l'émission	Au moins égal au prix minimum prévu par la réglementation <sup>(d)</sup>	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires lors des augmentations de capital social, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, réalisées en application des 20 <sup>e</sup> , 21 <sup>e</sup> , et 22 <sup>e</sup> résolutions de l'AG du 13 avril 2017	AG 13 avril 2017 (24 <sup>e</sup> résolution)	12 juin 2019 (26 mois)	Dans la limite de 15% de l'émission initiale <sup>(b)</sup>	Même prix que celui de l'émission initiale	Néant
Dans le cadre d'une offre publique d'échange (L.225-148)	AG 13 avril 2017 (25 <sup>e</sup> résolution)	12 juin 2019 (26 mois)	50 millions d'euros <sup>(b)</sup>	Libre	Néant
Dans le cadre d'apports en nature (L.225-147)	AG 13 avril 2017 (26 <sup>e</sup> résolution)	12 juin 2019 (26 mois)	10% du capital à la date de l'émission <sup>(b)(e)</sup>	Libre	Néant

(a) Il sera proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2019 de renouveler ces autorisations à l'identique. Voir point 1.13 ci-dessous.

(b) Montant nominal maximum (soit 166 666 666 actions sur la base d'une valeur nominale de 0,30 euro par action). Il s'agit d'un plafond commun fixé par l'Assemblée générale du 13 avril 2017 pour les émissions décidées au titre des 18<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup>, 27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> résolutions.

(c) Dans la limite du respect du plafond global de 50 millions d'euros visé au (b), ce montant est susceptible d'être augmenté dans la limite de 15% de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires (Assemblée du 13 avril 2017, 24<sup>e</sup> résolution).

(d) Dans la limite de 10% du capital, le Conseil d'administration peut fixer librement le prix d'émission sous réserve que celui-ci soit au moins égal à 90% de la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation (Assemblée du 13 avril 2017, 23<sup>e</sup> résolution).

(e) Soit, à titre indicatif, 50 502 734 actions sur la base du capital statutaire au 31 décembre 2018.

**Actionnariat des salariés**

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 décembre 2018
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (L.225-177 et suivants) <sup>(a)</sup>	AG 13 avril 2017 (27 <sup>e</sup> résolution)	12 juin 2019 (26 mois)	1 % du capital social <sup>(b)(c)</sup>	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution <sup>(d)</sup> , aucune décote	<ul style="list-style-type: none"> <li>• attribuées : néant</li> <li>• attribuables : 5 069 802 actions</li> </ul>
Attribution gratuite d'actions (L.225-197-1 et suivants)	AG 12 avril 2018 (15 <sup>e</sup> résolution)	11 juin 2020 (26 mois)	1 % du capital social <sup>(b)</sup>	Non applicable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• attribuées : 9 477 actions</li> <li>• attribuables : 5 060 325 actions</li> </ul>
Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise (L.225-129-6) <sup>(a)</sup>	AG 13 avril 2017 (28 <sup>e</sup> résolution)	12 juin 2019 (26 mois)	1 % du capital <sup>(b)(c)</sup>	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution, décote maximum : 20 %	Néant

(a) Il sera proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2019 de renouveler ces autorisations à l'identique. Voir point 1.13 ci-dessous.

(b) Dans la limite du plafond global de 50 millions d'euros fixé par l'Assemblée générale du 13 avril 2017 sur lequel s'impute ce montant.

(c) Soit, à titre indicatif, 5 069 802 actions sur la base du capital statuaire au 13 avril 2017 et au 12 avril 2018.

(d) S'agissant des options d'achat, le prix ne peut être inférieur au cours moyen d'achat des actions.

**1.13 Autorisations proposées à l'Assemblée générale des actionnaires du 18 avril 2019****Programme de rachat d'actions (L.225-209 et suivants du Code de commerce)**

Nature	Résolution	Échéance/Durée	Montant autorisé
Programme de rachat d'actions Prix d'achat maximum : 400 euros	AG 18 avril 2019 (16 <sup>e</sup> résolution)	17 octobre 2020 (18 mois)	10 % du capital <sup>(a)</sup>
Réduction du capital par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions	AG 18 avril 2019 (17 <sup>e</sup> résolution)	17 octobre 2020 (18 mois)	10 % du capital par période de 24 mois <sup>(a)</sup>

(a) Soit, à titre indicatif, 50 502 734 actions sur la base du capital statuaire au 31 décembre 2018.

**Augmentation du capital social (L.225-129, L.225-129-2 et L.228-92 du Code de commerce)**

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission
Par incorporation de bénéfices, réserves, primes ou autres (L.225-129-2 et L.225-130)	AG 18 avril 2019 (18 <sup>e</sup> résolution)	17 juin 2021 (26 mois)	50 millions d'euros <sup>(a)</sup>	Non applicable
Avec maintien du droit préférentiel de souscription : actions ordinaires, valeurs mobilières donnant accès au capital	AG 18 avril 2019 (19 <sup>e</sup> résolution)	17 juin 2021 (26 mois)	50 millions d'euros <sup>(a)(b)</sup>	Libre
Avec suppression du droit préférentiel de souscription : actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital				
• par offre au public (L.225-135 et suivants)	AG 18 avril 2019 (20 <sup>e</sup> résolution)	17 juin 2021 (26 mois)	50 millions d'euros <sup>(a)(b)</sup>	Au moins égal au prix minimum prévu par la réglementation <sup>(c)</sup>
• par placement privé (L.225-135 et suivants)	AG 18 avril 2019 (21 <sup>e</sup> résolution)	17 juin 2021 (26 mois)	50 millions d'euros <sup>(a)(b)</sup> Émission de titres limitée à 20% du capital social par an apprécié au jour de l'émission	Au moins égal au prix minimum prévu par la réglementation <sup>(c)</sup>
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires lors des augmentations de capital social, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, réalisées en application des 19 <sup>e</sup> , 20 <sup>e</sup> et 21 <sup>e</sup> résolutions de l'AG du 18 avril 2019	AG 18 avril 2019 (23 <sup>e</sup> résolution)	17 juin 2021 (26 mois)	Dans la limite de 15% de l'émission initiale et dans la limite de 50 millions d'euros <sup>(a)</sup>	Même prix que celui de l'émission initiale
Dans le cadre d'une offre publique d'échange (L.225-148)	AG 18 avril 2019 (24 <sup>e</sup> résolution)	17 juin 2021 (26 mois)	50 millions d'euros <sup>(a)</sup>	Libre
Dans le cadre d'apports en nature (L.225-147)	AG 18 avril 2019 (25 <sup>e</sup> résolution)	17 juin 2021 (26 mois)	10% du capital à la date de l'émission <sup>(a)(d)</sup>	Libre

(a) Montant nominal maximum (soit 166 666 666 actions sur la base d'une valeur nominale de 0,30 euro par action). Il s'agit d'un plafond commun fixé par l'Assemblée générale du 18 avril 2019 (28<sup>e</sup> résolution) pour les émissions décidées au titre des 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> résolutions.

(b) Le montant de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'administration est susceptible d'être augmenté dans la limite de 15% de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires (Assemblée du 18 avril 2019, 23<sup>e</sup> résolution) et dans la limite du respect du plafond global de 50 millions d'euros visé au (a) ci-dessus.

(c) Dans la limite de 10% du capital, le Conseil d'administration peut fixer librement le prix d'émission sous réserve que celui-ci soit au moins égal à 90% de la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de souscription (Assemblée du 18 avril 2019, 22<sup>e</sup> résolution).

(d) Soit, à titre indicatif, 50 502 734 actions sur la base du capital statutaire au 31 décembre 2018.

**Actionnariat des salariés**

Nature	Date de l'autorisation	Échéance/ Durée	Montant autorisé	Modalités de détermination du prix d'émission
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (L.225-177 et suivants)	AG 18 avril 2019 (26 <sup>e</sup> résolution)	17 juin 2021 (26 mois)	1 % du capital social <sup>(a)(b)</sup>	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution <sup>(c)</sup> , aucune décote
Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise (L.225-129-6)	AG 18 avril 2019 (27 <sup>e</sup> résolution)	17 juin 2021 (26 mois)	1 % du capital <sup>(a)(b)</sup>	Moyenne des cours des 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution, décote maximum : 20 %

(a) Dans la limite du plafond global de 50 millions d'euros proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2019 (28<sup>e</sup> résolution) sur lequel s'imputerait ce montant.

(b) Soit, à titre indicatif, 5 050 274 actions sur la base du capital statuaire au 31 décembre 2018.

(c) S'agissant des options d'achat, le prix ne peut être inférieur au cours moyen d'achat des actions.

**1.14 Information sur les conventions visées à l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce**

Aucune nouvelle convention visée à l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2018.

**1.15 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- structure du capital de la Société : la Société est contrôlée par le Groupe Familial Arnault qui, au 31 décembre 2018, contrôlait 47,16% du capital et 63,27% des droits de vote exerçables en Assemblée générale ;
- émission et rachat d'actions dans le cadre de différentes résolutions :
  - l'Assemblée générale a délégué au Conseil d'administration le pouvoir :
    - d'acquérir des actions de la Société dans la limite d'un montant de 10% du capital,

- d'augmenter le capital social, soit avec maintien, soit avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public ou placement privé, dans la limite d'un montant nominal global de 50 millions d'euros, soit 33% du capital actuel de la Société,
- d'augmenter le capital dans le cadre d'une offre publique d'échange ou d'apports en nature.

Ces délégations sont suspendues en période d'offre publique.

- l'Assemblée générale a en outre délégué au Conseil d'administration le pouvoir :

- d'attribuer des options de souscription d'actions ou des actions gratuites à émettre dans la limite de 1% du capital,
- d'augmenter le capital social au profit des salariés dans la limite de 1% du capital.

Ces délégations ne sont pas suspendues en période d'offre publique.

**2. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX**

La politique de rémunération des dirigeants est définie par le Conseil d'administration après consultation du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations qui a notamment pour mission (i) de faire des propositions sur les rémunérations fixe, variable et exceptionnelle ainsi que sur les avantages en nature du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du Directeur général délégué, (ii) de se prononcer sur l'octroi d'options ou d'actions gratuites de

performance au Directeur général et au Directeur général délégué, et sur l'obligation de conservation d'une partie des actions qu'ils viendraient à détenir dans ce cadre, (iii) de prendre position sur les régimes de retraite complémentaire mis en place par la Société au profit de ses dirigeants et (iv) de faire des propositions sur les éventuelles indemnités de départ qui pourraient être versées à un dirigeant à l'occasion de la cessation de ses fonctions.

Les rémunérations et avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux prennent en compte principalement le niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et leurs performances individuelles ainsi que les résultats du Groupe et l'atteinte des

## 2.1 Politique de rémunération

### 2.1.1 Rémunérations et avantages en nature

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée par référence aux principes énoncés par le Code AFEP/MEDEF.

Ces rémunérations se composent comme suit :

#### Rémunération fixe

La rémunération versée au Président-directeur général et au Directeur général délégué comprend une partie fixe pour laquelle est fait le choix de la stabilité.

#### Rémunération variable et exceptionnelle

La rémunération versée au Président-directeur général et au Directeur général délégué comprend en outre une partie variable annuelle qui repose sur l'atteinte d'objectifs quantifiables d'une part, et qualitatifs d'autre part. Pour le Président-directeur général, les objectifs quantifiables et qualitatifs pèsent à compter de 2019 pour respectivement 60 % et 40 % dans la détermination de la rémunération variable ; pour le Directeur général délégué, ils comptent respectivement pour 2/3 et 1/3. Les critères quantifiables sont de nature financière et portent sur l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe, de son résultat opérationnel et de la génération de fonds (cash flow) par rapport au budget, chacun de ces trois éléments comptant pour un tiers. Les critères qualitatifs, relevant en particulier de la responsabilité sociétale et du développement durable, sont établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. L'appréciation de la performance fait l'objet d'une évaluation du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations. Compte tenu du choix fait d'une stabilité des rémunérations fixes, le plafond de la partie variable est fixé à 250 % de la rémunération fixe pour le Président-directeur général, et à 150 % de celle-ci pour le Directeur général délégué.

Une rémunération exceptionnelle peut également, le cas échéant, être attribuée au Président-directeur général et au Directeur général délégué.

Le versement au Président-directeur général et au Directeur général délégué de la partie variable et de la partie exceptionnelle de leur rémunération est conditionné à l'approbation préalable de son montant par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

#### Attribution d'options et d'actions gratuites

Le Président-directeur général et le Directeur général délégué sont éligibles aux plans d'actions gratuites et aux plans d'options mis en place par la Société au profit des salariés et dirigeants du Groupe. Les actions gratuites dont ils sont bénéficiaires sont obligatoirement soumises à des conditions de performance

objectifs fixés. Ils prennent également en considération les rémunérations versées par les entreprises comparables en termes de taille, de secteurs d'activités et d'implantation internationale.

fixées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations. Le Conseil d'administration a fait sienne la recommandation du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations et fixé respectivement à 60 % et 40 % de leur rémunération globale annuelle le montant maximum de la valeur financière des actions attribuées au Président-directeur général et au Directeur général délégué.

Pour les plans d'options mis en place en 2008 et en 2009 et tous les plans d'actions gratuites de performance mis en place depuis 2010, le Président-directeur général et le Directeur général délégué doivent en cas de levée de leurs options ou d'attribution définitive de leurs actions, conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre d'actions déterminé dans les conditions définies par les plans (voir points 4.4 et 4.5 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration* – La société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton).

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la Société depuis 2010.

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas inclure dans les résolutions soumises au vote des actionnaires un plafond spécifique pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites de performance aux dirigeants mandataires sociaux, considérant que le Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations exclusivement composé d'Administrateurs indépendants et qui a pour rôle de faire des propositions sur l'octroi d'options ou d'actions gratuites de performance aux dirigeants, assure un contrôle adéquat de la politique d'attribution.

La Charte du Conseil d'administration interdit en outre aux dirigeants mandataires sociaux de recourir à des opérations de couverture de leur risque sur leurs options d'achat ou de souscription et sur leurs actions de performance jusqu'à la fin de la période de conservation fixée par le Conseil.

#### Jetons de présence

L'Assemblée générale détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration. Ce montant global et annuel est fixé à 1 260 000 euros depuis l'Assemblée générale du 5 avril 2012. Il est réparti entre l'ensemble des Administrateurs et des Censeurs conformément à la règle définie par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations, à savoir :

- (i) deux unités pour chaque Administrateur ou Censeur ;
- (ii) une unité additionnelle pour les fonctions de membre d'un Comité ;



- (iii) deux unités additionnelles pour les fonctions de membre et Président d'un Comité;
- (iv) deux unités additionnelles pour les fonctions de Président ou de Vice-Président du Conseil d'administration de la Société;

étant précisé que le montant correspondant à une unité est obtenu en divisant le montant global des jetons de présence par le nombre total d'unités à servir.

Le paiement d'une partie des jetons de présence des Administrateurs est subordonné à leur participation aux réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, du ou des Comités dont ils sont membres. Un abattement est appliqué sur un montant correspondant aux deux tiers des jetons visés au (i) ci-dessus, proportionnel au nombre de réunions du Conseil auxquelles l'Administrateur concerné n'a pas participé.

En outre, pour les membres des Comités, un abattement est appliqué sur les jetons complémentaires visés aux (ii) et (iii) ci-dessus, proportionnel au nombre de réunions du Comité dont il est membre auxquelles l'Administrateur concerné n'a pas participé.

Le Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations est tenu informé du montant des jetons de présence versés aux dirigeants mandataires sociaux par les filiales du Groupe dans lesquelles ils exercent des mandats sociaux.

#### Rémunération exceptionnelle

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée à certains Administrateurs pour toutes missions spécifiques qui leur sont confiées par le Conseil d'administration. Son montant est déterminé par le Conseil d'administration et communiqué aux Commissaires aux comptes de la Société.

#### Avantages en nature

Comme les autres membres du Comité exécutif du Groupe, le Président-directeur général et le Directeur général délégué bénéficient d'une voiture de fonction. Cet avantage est valorisé conformément aux dispositions fiscales applicables.

### 2.1.2 Autres engagements et conventions réglementées

#### Indemnités accordées à l'occasion du départ

Lors de sa réunion du 4 février 2010, le Conseil d'administration a approuvé, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, la clause de non-concurrence figurant dans le contrat de travail de Monsieur Antonio Belloni – contrat suspendu pendant la durée de son mandat de Directeur général délégué; cet engagement de non-concurrence d'une durée de douze mois prévoit le versement chaque mois d'une indemnité compensatoire égale à la rémunération mensuelle à la date de cessation des fonctions majorée du douzième du dernier

bonus perçu. L'article 21 du Code AFEP/MEDEF recommandant la cessation du contrat de travail du salarié devenant dirigeant mandataire social ne s'applique pas au Directeur général délégué, fonctions assumées depuis le 26 septembre 2001 par Monsieur Antonio Belloni.

Sous réserve de cette clause, ni le Président-directeur général, ni le Directeur général délégué ne bénéficient, en cas de départ, de dispositions leur accordant à cette occasion une indemnité spécifique ou dérogeant aux règles relatives à l'exercice des plans d'options ou à l'attribution définitive des actions gratuites de performance.

#### Retraite complémentaire

Les membres du Comité exécutif du Groupe, salariés ou dirigeants de sociétés françaises, justifiant d'une présence d'au moins six ans au sein dudit Comité, bénéficient d'un complément de retraite sous réserve qu'ils liquident leurs retraites acquises au titre des régimes externes simultanément à la cessation de leurs fonctions dans le Groupe, cette condition n'étant pas requise s'ils quittent le Groupe à l'initiative de ce dernier après l'âge de 55 ans et ne reprennent aucune activité professionnelle jusqu'à la liquidation de leurs retraites externes.

Ce complément de retraite est déterminé sur la base d'une rémunération de référence égale à la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées perçues au cours de leur carrière dans le Groupe, plafonnée à trente-cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (soit 1 390 620 euros au 31 décembre 2018). Le complément de retraite annuel est égal à la différence entre 60% de ladite rémunération de référence, le cas échéant plafonnée, et la totalité des pensions servies en France (régime général de la Sécurité sociale et régimes complémentaires, notamment, de l'ARRCO et de l'AGIRC) et à l'étranger. Ainsi, au 31 décembre 2018, le montant total des pensions et du complément de retraite ne peut excéder 834 372 euros par an.

Il résulte du dispositif ci-dessus que, sur la base des rémunérations versées en 2018 au Président-directeur général et au Directeur général délégué, le complément de retraite qui leur serait versé n'excéderait pas 45% de leur dernière rémunération annuelle, conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF. Le complément de retraite n'est acquis qu'au moment de la liquidation des droits à la retraite.

Compte tenu des caractéristiques du régime institué par la Société et de leur situation personnelle, les retraites complémentaires dont Messieurs Bernard Arnault et Antonio Belloni sont susceptibles de bénéficier ne donnent plus lieu à acquisition annuelle de droits supplémentaires et en conséquence, à l'accroissement corrélatif de l'engagement financier de la Société.

Les droits potentiels des intéressés sont financés par des cotisations versées auprès d'un organisme assureur qui sont déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés et soumises à la contribution prévue par l'article L.137-11, I, 2°, a) du Code de la Sécurité sociale, dont le taux est fixé à 24%.

## 2.2 Rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice 2018

### 2.2.1 Synthèse des rémunérations, des options et actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux<sup>(a)</sup>

#### Bernard Arnault - Président-directeur général

(en euros)	2018	2017
Rémunérations fixe et variable dues au titre de l'exercice	3 319 382	3 339 947
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites de performance ayant fait l'objet d'une attribution provisoire au cours de l'exercice <sup>(b)</sup>	4 482 439	4 482 312

#### Antonio Belloni - Directeur général délégué

(en euros)	2018	2017
Rémunérations fixe et variable dues au titre de l'exercice	5 471 048	5 556 802
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites de performance ayant fait l'objet d'une attribution provisoire au cours de l'exercice <sup>(b)</sup>	2 021 405	2 021 297

(a) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par la Société et les sociétés contrôlées ainsi que rémunérations et avantages versés ou supportés par les sociétés Financière Jean Goujon et Christian Dior, visées à l'article L.225-37-3 du Code de commerce hors jetons de présence.

(b) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice figure au point 2.2.5 ci-dessous et les conditions de performance à satisfaire pour l'attribution définitive des actions au point 4.5 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration* - La société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton.

### 2.2.2 Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social<sup>(a)</sup>

#### Bernard Arnault - Président-directeur général

Rémunérations (en euros)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2018	2017	2018	2017
Rémunération fixe	1 119 382	1 139 947	1 119 382	1 139 947
Rémunération variable	2 200 000 <sup>(b)</sup>	2 200 000	2 200 000 <sup>(c)</sup>	2 200 000 <sup>(c)</sup>
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence <sup>(d)</sup>	114 443	116 413	116 413	102 659
Avantages en nature <sup>(e)</sup>	41 359	37 807	41 359	37 807
<b>Total</b>	<b>3 475 184</b>	<b>3 494 167</b>	<b>3 477 154</b>	<b>3 480 413</b>

#### Antonio Belloni - Directeur général délégué

Rémunérations (en euros)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2018	2017	2018	2017
Rémunération fixe <sup>(f)</sup>	3 155 798	3 241 552	3 155 798	3 241 552
Rémunération variable	2 315 250 <sup>(b)</sup>	2 315 250	2 315 250 <sup>(c)</sup>	2 315 250 <sup>(c)</sup>
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence <sup>(d)</sup>	87 245	87 245	87 245	87 245
Avantages en nature <sup>(e)</sup>	6 437	10 188	6 437	10 188
<b>Total</b>	<b>5 564 730</b>	<b>5 654 235</b>	<b>5 564 730</b>	<b>5 654 235</b>

(a) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par la Société et les sociétés contrôlées ainsi que rémunérations et avantages versés ou supportés par les sociétés Financière Jean Goujon et Christian Dior, visées à l'article L.225-37-3 du Code de commerce.

(b) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 18 avril 2019.

(c) Montants versés au titre de l'exercice précédent.

(d) Les règles d'attribution des jetons de présence au sein de la Société figurent au point 2.1.1 ci-dessus.

(e) Avantage en nature : voiture de fonction.

(f) Y compris l'allocation logement.

### 2.2.3 Récapitulatif des jetons de présence, rémunérations, avantages en nature et engagements en faveur des autres mandataires sociaux<sup>(a)</sup>

Administrateurs (en euros sauf indication contraire)	Jetons de présence versés en		Rémunération fixe versée au cours de l'exercice		Rémunération variable versée au cours de l'exercice		Rémunération exceptionnelle versée au cours de l'exercice	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Antoine Arnault <sup>(b)(c)</sup>	77 500	77 500	765 000	750 000	350 000	300 000	-	-
Delphine Arnault <sup>(b)(c)</sup>	89 411	61 987	875 799	869 522	680 000	1 780 000 <sup>(d)</sup>	-	-
Nicolas Bazire <sup>(b)(c)(e)</sup>	59 290	55 000	1 235 000	1 235 000	2 700 000	2 700 000	-	-
Sophie Chassat <sup>(f)</sup>	2 500	-	-	-	-	-	-	-
Bernadette Chirac	15 000	15 000	-	-	-	-	-	-
Charles de Croisset	112 500	112 500	-	-	-	-	-	15 000 <sup>(i)</sup>
Diego Della Valle	45 000	35 000	-	-	-	-	-	-
Clara Gaymard	45 000	45 000	-	-	-	-	-	-
Marie-Josée Kravis	52 500	56 875	-	-	-	-	-	-
Lord Powell of Bayswater	37 500	40 000	205 000 <sup>(g)</sup>	205 000 <sup>(g)</sup>	-	-	-	-
Marie-Laure Sauty de Chalon	67 500	67 500	-	-	-	-	-	-
Yves-Thibault de Silguy	157 500	157 500	-	-	-	-	-	15 000 <sup>(i)</sup>
Natacha Valla <sup>(h)</sup>	20 000	45 000	-	-	-	-	-	15 000 <sup>(i)</sup>
Hubert Védrine	60 000	56 875	-	-	-	-	-	-

(a) Jetons de présence et rémunérations bruts et/ou honoraires et avantages en nature versés ou supportés par la Société et les sociétés contrôlées ainsi que rémunérations et avantages versés ou supportés par les sociétés Financière Jean Goujon et Christian Dior, visées à l'article L.225-37-3 du Code de commerce.

(b) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice figure au point 2.2.5 ci-dessous.

(c) Avantages en nature : voiture de fonction.

(d) Dont 1 200 000 euros en 2017 au titre d'un plan d'intéressement à moyen terme.

(e) Autre avantage : complément de retraite.

(f) Administratrice depuis le 25 octobre 2018.

(g) En livres sterling.

(h) Administratrice jusqu'au 7 mai 2018.

(i) Membre du comité *ad hoc* constitué dans le cadre de l'acquisition par la Société de la branche Christian Dior Couture.

En outre, les jetons de présence bruts versés par la Société aux Censeurs en 2018 s'élèvent à :

(en euros)	
Paolo Bulgari	22 500
Albert Frère	13 750

Au titre de l'exercice 2018, LVMH a versé aux membres de son Conseil d'administration ainsi qu'aux Censeurs un montant brut de 966 250 euros à titre de jetons de présence.

### 2.2.4 Options attribuées et levées durant l'exercice par les mandataires sociaux

#### Options attribuées aux mandataires sociaux de la Société

Voir également point 4.4 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration* – La société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton pour les modalités d'attribution et de conservation.

Aucun plan d'options n'a été ouvert en 2018.

#### Options levées par les dirigeants mandataires sociaux de la Société<sup>(a)</sup>

Bénéficiaires	Société ayant attribué les options	Date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)
Bernard Arnault	LVMH	15/05/2008	444 344	65,265
	Christian Dior	15/05/2008	217 633	67,31
Antonio Belloni	LVMH	15/05/2008	146 898	65,265
	"	14/05/2009	30 000	50,861

(a) Après ajustement lié à la distribution exceptionnelle d'un dividende en actions Hermès International le 17 décembre 2014.

**Options levées par les autres mandataires sociaux de la Société <sup>(a)</sup>**

Bénéficiaires	Société ayant attribué les options	Date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)
Antoine Arnault	LVMH	15/05/2008	10 554	65,265
Delphine Arnault	LVMH	15/05/2008	10 554	65,265
	Christian Dior	15/05/2008	19 742	67,31
Nicolas Bazire	LVMH	14/05/2009	7 692	50,861

(a) Après ajustement lié à la distribution exceptionnelle d'un dividende en actions Hermès International le 17 décembre 2014.

**2.2.5 Actions de performance attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux**

Voir également point 4.5 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration* – La société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton pour les modalités d'attribution et de conservation.

**Actions attribuées provisoirement durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux de la Société**

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions	Date de l'Assemblée	Date du plan	Nombre d'actions de performance	% du capital	Valorisation des actions (en euros)
Bernard Arnault	LVMH	14/04/2016	12/04/2018	17 119	0,0034	4 482 439
Antonio Belloni	LVMH	14/04/2016	12/04/2018	7 720	0,0015	2 021 405

**Actions attribuées provisoirement durant l'exercice aux autres mandataires sociaux de la Société**

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre d'actions de performance
Antoine Arnault	LVMH	12/04/2018	1 148
Delphine Arnault	LVMH	12/04/2018	4 052
Nicolas Bazire	LVMH	12/04/2018	7 720

**Actions attribuées définitivement durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux de la Société**

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre d'actions
Bernard Arnault	LVMH	16/04/2015	10 012
	"	22/10/2015	14 626
	Christian Dior	01/12/2015	14 656
Antonio Belloni	LVMH	16/04/2015	9 644
	"	22/10/2015	14 089

**Actions attribuées définitivement durant l'exercice aux autres mandataires sociaux de la Société**

Bénéficiaires	Société ayant attribué les actions	Date du plan	Nombre d'actions de performance
Antoine Arnault	LVMH	16/04/2015	1 432
	"	22/10/2015	2 093
Delphine Arnault	LVMH	16/04/2015	1 432
	"	22/10/2015	2 093
	Christian Dior	01/12/2015	4 675
Nicolas Bazire	LVMH	16/04/2015	9 644
	"	22/10/2015	14 089

Les actions gratuites de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au titre du plan du 12 avril 2018 représentent 10,41% du montant total des attributions de ce plan portant sur des actions gratuites soumises à des conditions liées à la performance du groupe LVMH.

**2.2.6 Historique des attributions d'options****2.2.6.1 Plans d'options d'achat**

Aucun plan d'options d'achat d'actions n'était en vigueur en 2018.

**2.2.6.2 Plans d'options de souscription**

Un plan d'options de souscription, ayant un solde d'options positif et mis en place le 14 mai 2009, était en vigueur au 31 décembre 2018. Les conditions d'exercice des options ainsi que les conditions de performance liées à l'exercice des options figurent au point 4.4 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration* – La société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton. Pour les plans

d'options mis en place depuis 2007, le Président-directeur général et le Directeur général délégué doivent, en cas d'exercice de leurs options, conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions un nombre d'actions correspondant à un pourcentage dégressif compris entre 50% et 30% (en fonction de la durée de vie résiduelle du plan) de la plus-value notionnelle nette d'impôts et de prélèvements sociaux déterminée sur la base du cours de clôture la veille du jour de la levée. Cette obligation prend fin dès lors où la valeur des actions conservées excède deux fois le montant de leur rémunération fixe et variable la plus récemment publiée.

Date de l'Assemblée	11/05/2006	11/05/2006	
Date du Conseil d'administration	15/05/2008	14/05/2009	Total
<b>Nombre total d'options attribuées à l'ouverture du plan<sup>(a)</sup></b>	<b>1 698 320</b>	<b>1 301 770</b>	<b>3 000 090</b>
<i>Dont mandataires sociaux<sup>(b)</sup></i>	<i>766 000</i>	<i>541 000</i>	<i>1 307 000</i>
Bernard Arnault <sup>(c)</sup>	400 000	200 000	<b>600 000</b>
Antoine Arnault <sup>(c)</sup>	9 500	9 500	<b>19 000</b>
Delphine Arnault <sup>(c)</sup>	9 500	9 500	<b>19 000</b>
Nicolas Bazire <sup>(c)</sup>	142 500	100 000	<b>242 500</b>
Antonio Belloni <sup>(c)</sup>	142 500	100 000	<b>242 500</b>
<i>Dont dix premiers salariés<sup>(d)</sup></i>	<i>346 138</i>	<i>327 013</i>	<i>673 151</i>
Nombre de bénéficiaires	545	653	
Point de départ d'exercice des options	15/05/2012	14/05/2013	
Date d'expiration	14/05/2018	13/05/2019	
Prix de souscription (en euros) <sup>(e)</sup>	65,265	50,861	

(a) Avant ajustements liés à la distribution exceptionnelle d'un dividende en actions Hermès International le 17 décembre 2014.

(b) Options attribuées aux mandataires sociaux en fonction à la date d'ouverture du plan.

(c) Mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2018.

(d) Options attribuées aux dix premiers salariés – hors mandataires sociaux – en fonction à la date d'ouverture du plan.

(e) Après ajustements liés à la distribution exceptionnelle d'un dividende en actions Hermès International le 17 décembre 2014.

## 2.2.7 Historique des attributions d'actions de performance

Les modalités d'attribution et les conditions de performance liées à l'attribution définitive des actions figurent au point 4.5 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration* – La société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton.

Le Président-directeur général et le Directeur général délégué doivent, pour les plans mis en place depuis 2010, en cas d'attribution définitive de leurs actions, conserver au nominatif jusqu'à la

cessation de leurs fonctions, un nombre d'actions correspondant à la moitié de la plus-value notionnelle nette d'impôts, taxes et prélèvements sociaux calculée à la date d'attribution définitive des actions sur la base du cours d'ouverture du jour de l'attribution définitive pour les plans mis en place avant 2013 et sur la base du cours de clôture la veille du jour de l'attribution définitive pour les plans mis en place depuis 2013.

Date de l'Assemblée	18/04/2013	16/04/2015	16/04/2015	14/04/2016	14/04/2016	14/04/2016	
Date du Conseil d'administration	23/10/2014	16/04/2015	22/10/2015	20/10/2016 <sup>(a)</sup>	25/10/2017 <sup>(a)</sup>	12/04/2018	
	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance	Total
<b>Nombre total d'actions gratuites de performance attribuées provisoirement à l'ouverture du plan<sup>(b)</sup></b>	<b>307 548</b>	<b>73 262</b>	<b>315 532</b>	<b>310 509</b>	<b>346 490</b>	<b>332 116</b>	<b>1 685 457</b>
<i>Dont mandataires sociaux<sup>(c)</sup></i>	19 235	41 808	46 990	43 462	43 549	37 759	232 803
Bernard Arnault <sup>(d)</sup>	4 606	10 012	14 626	13 528	19 745	17 119	79 636
Antoine Arnault <sup>(d)</sup>	659	1 432	2 093	1 936	1 323	1 148	8 591
Delphine Arnault <sup>(d)</sup>	659	1 432	2 093	1 936	4 673	4 052	14 845
Nicolas Bazire <sup>(d)</sup>	4 437	9 644	14 089	13 031	8 904	7 720	57 825
Antonio Belloni <sup>(d)</sup>	4 437	9 644	14 089	13 031	8 904	7 720	57 825
<i>Dont dix premiers salariés<sup>(e)</sup></i>	36 280	31 454	61 858	57 734	120 378	134 814	442 518
Nombre de bénéficiaires	772	14	740	740	851	859	
Date d'attribution définitive	23/10/2017 <sup>(f)</sup>	16/04/2018 <sup>(f)</sup>	22/10/2018 <sup>(f)</sup>	20/10/2019	25/10/2020 <sup>(g)</sup>	12/04/2021 <sup>(h)</sup>	
Date à partir de laquelle les actions sont cessibles	23/10/2019 <sup>(f)</sup>	16/04/2020 <sup>(f)</sup>	22/10/2020 <sup>(f)</sup>	20/10/2019	25/10/2020 <sup>(g)</sup>	12/04/2021 <sup>(h)</sup>	
<b>Condition de Performance</b>	<b>Satisfaite</b>	<b>Satisfaite</b>	<b>Satisfaite</b>	<b>Satisfaite</b>	<b>Satisfaite en 2018<sup>(i)</sup></b>	<b>Non applicable en 2018</b>	

(a) Le nombre total d'actions gratuites et d'actions de performance des plans ouverts les 20 octobre 2016 et 25 octobre 2017 s'élèvent respectivement à 360 519 actions et 364 992 actions (cf point 4.5.1 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration* – La société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton). Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux.

(b) Pour le plan antérieur à 2015, avant ajustements liés à la distribution exceptionnelle d'un dividende en actions Hermès International le 17 décembre 2014.

(c) Nombre total d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux en fonction à la date d'attribution provisoire.

(d) Mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2018.

(e) Actions de performance attribuées aux dix premiers salariés – hors mandataires sociaux LVMH – en fonction à la date d'attribution provisoire.

(f) Attribution définitive et disponibilité des actions les 23 octobre 2018, 16 avril 2019 et 22 octobre 2019 pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France.

(g) Pour les actions soumises à une condition liée spécifiquement à la performance d'une filiale, attribution définitive et disponibilité des actions le 30 juin 2024 si les objectifs sont atteints au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ou le cas échéant le 30 juin 2023 si les objectifs sont atteints au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022).

(h) Pour les actions soumises à une condition liée spécifiquement à la performance d'une filiale, attribution définitive et disponibilité de la totalité des actions le 30 juin 2023 sous réserve de l'atteinte des objectifs au titre de l'exercice 2022 ou, le cas échéant, attribution définitive et disponibilité de 71 681 de ces actions le 30 juin 2024 si les conditions de performance n'ont pas été atteintes au titre de l'exercice 2022 mais le sont au titre de l'exercice 2023.

(i) Condition liée à la performance de la société LVMH.

## 2.2.8 Contrat de travail, retraite spécifique, indemnités de départ et clause de non-concurrence en faveur des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bernard Arnault Président-directeur général		X	X			X		X
Antonio Belloni Directeur général délégué	X <sup>(a)</sup>		X			X	X <sup>(a)</sup>	

(a) Contrat de travail suspendu pendant la durée du mandat de Directeur général délégué ; clause de non-concurrence d'une durée de douze mois figurant dans le contrat de travail, prévoyant le versement pendant chaque mois de son application d'une indemnité compensatoire égale à la rémunération mensuelle à la date de cessation des fonctions majorée du douzième du dernier bonus perçu.

La société a institué un régime de retraite à prestations définies, conformément aux dispositions prévues par l'article L.137-11 du Code de la Sécurité sociale, au bénéfice des cadres dirigeants dont les caractéristiques sont décrites au point 2.1.2.

La dotation aux provisions relative à ce complément de retraite pour 2018 est incluse dans le montant figurant au titre des avantages postérieurs à l'emploi dans la Note 32.4 de l'annexe des comptes consolidés.

## 2.3 Présentation des projets de résolutions relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

### 2.3.1 Rémunérations versées ou attribuées au titre de 2018

En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, il sera proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2019 d'approuver les éléments composant la rémunération totale et les avantages

de toute nature versés ou attribués à Messieurs Bernard Arnault et Antonio Belloni au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (douzième et treizième résolutions).

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social <sup>(a)</sup>

**Bernard Arnault <sup>(a)</sup>**

Rémunérations brutes	Montants attribués/ versés au titre de l'exercice 2018	Présentation
Rémunération fixe	1 119 382 euros	La rémunération versée au Président-directeur général comprend une partie fixe pour laquelle a été fait le choix de la stabilité.
Rémunération variable	2 200 000 euros	La rémunération versée au Président-directeur général comprend une partie variable annuelle qui repose à parts égales sur l'atteinte d'objectifs quantifiables d'une part, qualitatifs d'autre part. Les critères quantifiables sont de nature financière et portent sur l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe, de son résultat opérationnel et de la génération de fonds (cash flow) par rapport au budget, chacun de ces trois éléments comptant pour un tiers. Les critères qualitatifs, relevant en particulier de la responsabilité sociétale et du développement durable, ont été établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. L'appréciation de la performance a fait l'objet d'une évaluation par le Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations. La partie variable représente un peu moins de deux fois le montant de la rémunération fixe, et est donc inférieure au plafond de 250 % fixé par la politique de rémunération en vigueur. Le versement au Président-directeur général de la partie variable annuelle de sa rémunération est conditionné à l'approbation préalable de son montant par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.
Rémunération variable pluriannuelle	-	
Rémunération exceptionnelle	-	
Actions gratuites de performance	17 119 actions	
Jetons de présence	114 443 euros	
Avantages en nature	41 359 euros	Voiture de fonction.
Indemnité de départ	-	
Indemnité de non-concurrence	-	
Régime de retraite complémentaire	-	<p>Les membres du Comité exécutif du Groupe, salariés ou dirigeants de sociétés françaises, justifiant d'une présence d'au moins six ans au sein dudit Comité, bénéficient d'un complément de retraite sous réserve qu'ils liquident leurs retraites acquises au titre des régimes externes simultanément à la cessation de leurs fonctions dans le Groupe, cette condition n'étant pas requise s'ils quittent le Groupe à l'initiative de ce dernier après l'âge de 55 ans et ne reprennent aucune activité professionnelle jusqu'à la liquidation de leurs retraites externes.</p> <p>Ce complément de retraite est déterminé sur la base d'une rémunération de référence égale à la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées perçues au cours de leur carrière dans le Groupe, plafonnée à trente-cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (soit 1 390 620 euros au 31 décembre 2018). Le complément de retraite annuel est égal à la différence entre 60 % de ladite rémunération de référence, le cas échéant plafonnée, et la totalité des pensions servies en France (régime général de la Sécurité sociale et régimes complémentaires, notamment, de l'ARRCO et de l'AGIRC) et à l'étranger. Ainsi, au 31 décembre 2018, le montant total des pensions et du complément de retraite ne peut excéder 834 372 euros par an. Il résulte du dispositif ci-dessus que, sur la base des rémunérations versées en 2018 à Monsieur Bernard Arnault, le complément de retraite qui lui serait versé n'excéderait pas 45 % de sa dernière rémunération annuelle, conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF. Le complément de retraite n'est acquis qu'au moment de la liquidation des droits à la retraite.</p> <p>Compte tenu des caractéristiques du régime institué par la Société et de sa situation personnelle, la retraite complémentaire dont Monsieur Bernard Arnault est susceptible de bénéficier ne donne plus lieu à acquisition annuelle de droits supplémentaires et en conséquence, à accroissement corrélatif de l'engagement financier de la Société.</p>

(a) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par la Société et les sociétés contrôlées ainsi que rémunérations et avantages versés ou supportés par les sociétés Financière Jean Goujon et Christian Dior, visées à l'article L.225-102-1 du Code de commerce.



**Antonio Belloni**<sup>(a)</sup>

Rémunérations brutes	Montants attribués/ versés au titre de l'exercice 2018	Présentation
Rémunération fixe	3 155 798 euros	La rémunération versée au Directeur général délégué comprend une partie fixe pour laquelle a été fait le choix de la stabilité.
Rémunération variable	2 315 250 euros	La rémunération versée au Directeur général délégué comprend une partie variable annuelle qui repose sur l'atteinte d'objectifs quantifiables pour 2/3, et qualitatifs pour 1/3. Les critères quantifiables sont de nature financière et portent sur l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe, de son résultat opérationnel et de la génération de fonds (cash flow) par rapport au budget, chacun de ces trois éléments comptant pour un tiers. Les critères qualitatifs, relevant en particulier de la responsabilité sociétale et du développement durable, ont été établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. L'appréciation de la performance a fait l'objet d'une évaluation par le Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations. La partie variable est inférieure à la moitié du plafond fixée par la politique de rémunération en vigueur. Le versement au Directeur général délégué de la partie variable annuelle de sa rémunération est conditionné à l'approbation préalable de son montant par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.
Rémunération variable pluriannuelle	-	
Rémunération exceptionnelle	-	
Actions gratuites de performance	7 720 actions	
Jetons de présence	87 245 euros	
Avantages en nature	6 437 euros	Voiture de fonction.
Indemnité de départ	-	
Indemnité de non-concurrence	-	Contrat de travail suspendu pendant la durée du mandat de Directeur général délégué ; clause de non-concurrence d'une durée de douze mois figurant dans le contrat de travail, prévoyant le versement pendant chaque mois de son application d'une indemnité compensatoire égale à la rémunération mensuelle à la date de cessation des fonctions majorée du douzième du dernier bonus perçu.
Régime de retraite complémentaire	-	<p>Les membres du Comité exécutif du Groupe, salariés ou dirigeants de sociétés françaises, justifiant d'une présence d'au moins six ans au sein dudit Comité, bénéficient d'un complément de retraite sous réserve qu'ils liquident leurs retraites acquises au titre des régimes externes simultanément à la cessation de leurs fonctions dans le Groupe, cette condition n'étant pas requise s'ils quittent le Groupe à l'initiative de ce dernier après l'âge de 55 ans et ne reprennent aucune activité professionnelle jusqu'à la liquidation de leurs retraites externes.</p> <p>Ce complément de retraite est déterminé sur la base d'une rémunération de référence égale à la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées perçues au cours de leur carrière dans le Groupe, plafonnée à trente-cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (soit 1 390 620 euros au 31 décembre 2018). Le complément de retraite annuel est égal à la différence entre 60% de ladite rémunération de référence, le cas échéant plafonnée, et la totalité des pensions servies en France (régime général de la Sécurité sociale et régimes complémentaires, notamment, de l'ARRCO et de l'AGIRC) et à l'étranger. Ainsi, au 31 décembre 2018, le montant total des pensions et du complément de retraite ne peut excéder 834 372 euros par an. Il résulte du dispositif ci-dessus que, sur la base des rémunérations versées en 2018 à Monsieur Antonio Belloni, le complément de retraite qui lui serait versé n'excéderait pas 45% de sa dernière rémunération annuelle, conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF. Le complément de retraite n'est acquis qu'au moment de la liquidation des droits à la retraite.</p> <p>Compte tenu des caractéristiques du régime institué par la Société et de sa situation personnelle, la retraite complémentaire dont Monsieur Antonio Belloni est susceptible de bénéficier ne donne plus lieu à acquisition annuelle de droits supplémentaires et en conséquence, à accroissement corrélatif de l'engagement financier de la Société.</p>

(a) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par la Société et les sociétés contrôlées ainsi que rémunérations et avantages versés ou supportés par les sociétés Financière Jean Goujon et Christian Dior, visées à l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

État récapitulatif des opérations réalisées sur les titres Lvmh durant l'exercice par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées

### 2.3.2 Politique de rémunération

En application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, il sera proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2019 d'approuver les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président-directeur général et au Directeur général délégué en raison de l'exercice de leur mandat pour l'exercice 2019 et constituant la politique de rémunération les concernant (quatorzième et quinzième résolutions).

Ces principes et critères arrêtés par le Conseil d'administration dans sa séance du 29 janvier 2019, sur proposition du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations du 29 janvier 2019, sont présentés au point 2.1.1 ci-dessus du *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise* prévu par l'article précité. Le versement au Président-directeur général et au Directeur général délégué de la partie variable annuelle de leur rémunération est conditionné à l'approbation préalable de son montant par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires dans les conditions prévues par l'article L.225-100 du Code de commerce.

## 3. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES LVMH DURANT L'EXERCICE PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ÉTROITEMENT LIÉES<sup>(a)</sup>

Administrateur concerné	Nature des opérations	Nombre d'actions/ de titres	Prix moyen (en euros)
Bernard Arnault	Exercice d'options <sup>(b)</sup>	444 344	65,2650
	Attribution d'actions	24 638	-
	Nantissement d'actions	444 344	-
Société(s) liée(s) à Bernard Arnault	Mainlevée de nantissement <sup>(c)</sup>	1 230 000	256,0341
	Nantissement <sup>(d)</sup>	1 750 000	265,4000
	Monétisation <sup>(e)</sup>	1 130 370	265,4000
	Acquisition d'actions	141 100	265,7130
	Prêt d'actions	500	-
Antoine Arnault	Exercice d'options <sup>(b)</sup>	10 554	65,2650
	Attribution d'actions	3 525	-
Delphine Arnault	Exercice d'options <sup>(b)</sup>	10 554	65,2650
	Attribution d'actions	3 525	-
Nicolas Bazire	Exercice d'options <sup>(b)</sup>	7 692	50,8610
	Attribution d'actions	23 733	-
	Nantissement d'actions	7 692	-
	Cession d'actions	14 285	268,4642
Antonio Belloni	Exercice d'options <sup>(b)</sup>	176 898	62,8222
	Attribution d'actions	23 733	-
	Cession d'actions	6 500	291,9600

(a) Personnes liées au sens de l'article R.621-43-1 du Code monétaire et financier.

(b) Levée(s) d'options de souscription d'actions.

(c) Mainlevée de nantissement de comptes-titres.

(d) Nantissement de comptes-titres.

(e) Financement par monétisation.

# ÉTATS FINANCIERS

## Comptes consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	170
ÉTAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDÉS	171
BILAN CONSOLIDÉ	172
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	173
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE	174
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	175
LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	236
LISTE DES SOCIÉTÉS NON INCLUSES DANS LA CONSOLIDATION	243
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	244

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros, sauf résultats par action)</i>	Notes	2018	2017 <sup>(1)(2)</sup>	2016 <sup>(1)</sup>
<b>Ventes</b>	23-24	<b>46 826</b>	<b>42 636</b>	<b>37 600</b>
Coût des ventes		(15 625)	(14 783)	(13 039)
<b>Marge brute</b>		<b>31 201</b>	<b>27 853</b>	<b>24 561</b>
Charges commerciales		(17 755)	(16 395)	(14 607)
Charges administratives		(3 466)	(3 162)	(2 931)
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	7	23	(3)	3
<b>Résultat opérationnel courant</b>	23-24	<b>10 003</b>	<b>8 293</b>	<b>7 026</b>
Autres produits et charges opérationnels	25	(126)	(180)	(122)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>9 877</b>	<b>8 113</b>	<b>6 904</b>
Coût de la dette financière nette		(117)	(137)	(133)
Autres produits et charges financiers		(271)	78	(185)
<b>Résultat financier</b>	26	<b>(388)</b>	<b>(59)</b>	<b>(318)</b>
Impôts sur les bénéfices	27	(2 499)	(2 214)	(2 133)
<b>Résultat net avant part des minoritaires</b>		<b>6 990</b>	<b>5 840</b>	<b>4 453</b>
Part des minoritaires	17	(636)	(475)	(387)
<b>Résultat net, part du Groupe</b>		<b>6 354</b>	<b>5 365</b>	<b>4 066</b>
<b>Résultat net, part du Groupe par action</b> <i>(en euros)</i>	28	<b>12,64</b>	<b>10,68</b>	<b>8,08</b>
Nombre d'actions retenu pour le calcul		502 825 461	502 412 694	502 911 125
<b>Résultat net, part du Groupe par action après dilution</b> <i>(en euros)</i>	28	<b>12,61</b>	<b>10,64</b>	<b>8,06</b>
Nombre d'actions retenu pour le calcul		503 918 140	504 010 291	504 640 459

(1) Les états financiers aux 31 décembre 2017 et 2016 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 9 Instruments financiers, rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Voir Note 1.2.

(2) Les états financiers au 31 décembre 2017 ont été retraités des effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de Christian Dior Couture. Voir Note 2.

## ÉTAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017 <sup>(1)(2)</sup>	2016 <sup>(1)</sup>
<b>Résultat net avant part des minoritaires</b>		<b>6 990</b>	<b>5 840</b>	<b>4 453</b>
Variation du montant des écarts de conversion		274	(958)	78
Montants transférés en résultat		(1)	18	-
Effets d'impôt		15	(49)	(9)
	15.4, 17	<b>288</b>	<b>(989)</b>	<b>69</b>
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises		3	372	47
Montants transférés en résultat		(279)	(104)	(26)
Effets d'impôt		79	(77)	(1)
		<b>(197)</b>	<b>191</b>	<b>20</b>
Variation de valeur du coût des instruments de couverture		(271)	(91)	(273)
Montants transférés en résultat		148	210	180
Effets d'impôt		31	(35)	24
		<b>(92)</b>	<b>84</b>	<b>(69)</b>
<b>Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat</b>		<b>(1)</b>	<b>(714)</b>	<b>20</b>
Variation de valeur des terres à vignes	6	8	(35)	30
Montants transférés en réserves consolidées		-	-	-
Effets d'impôt		(2)	82	108
		<b>6</b>	<b>47</b>	<b>138</b>
Engagements envers le personnel : variation de valeur liée aux écarts actuariels		28	57	(88)
Effets d'impôt		(5)	(24)	17
		<b>23</b>	<b>33</b>	<b>(71)</b>
<b>Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en compte de résultat</b>		<b>29</b>	<b>80</b>	<b>67</b>
<b>Résultat global</b>		<b>7 018</b>	<b>5 206</b>	<b>4 540</b>
Part des minoritaires		(681)	(341)	(433)
<b>Résultat global, part du Groupe</b>		<b>6 337</b>	<b>4 865</b>	<b>4 107</b>

(1) Les états financiers aux 31 décembre 2017 et 2016 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 9 Instruments financiers, rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Voir Note 1.2.

(2) Les états financiers au 31 décembre 2017 ont été retraités des effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de Christian Dior Couture. Voir Note 2.

## BILAN CONSOLIDÉ

<b>ACTIF</b> (en millions d'euros)	Notes	<b>2018</b>	<b>2017<sup>(1)(2)</sup></b>	<b>2016<sup>(1)</sup></b>
Marques et autres immobilisations incorporelles	3	17 254	16 957	13 335
Écarts d'acquisition	4	13 727	13 837	10 401
Immobilisations corporelles	6	15 112	13 862	12 139
Participations mises en équivalence	7	638	639	770
Investissements financiers	8	1 100	789	744
Autres actifs non courants	9	986	869	777
Impôts différés	27	1 932	1 741	2 053
<b>Actifs non courants</b>		<b>50 749</b>	<b>48 694</b>	<b>40 219</b>
Stocks et en-cours	10	12 485	10 888	10 546
Créances clients et comptes rattachés	11	3 222	2 736	2 685
Impôts sur les résultats		366	780	280
Autres actifs courants	12	2 868	2 919	2 342
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	4 610	3 738	3 544
<b>Actifs courants</b>		<b>23 551</b>	<b>21 061</b>	<b>19 397</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>74 300</b>	<b>69 755</b>	<b>59 616</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b> (en millions d'euros)	Notes	<b>2018</b>	<b>2017<sup>(1)(2)</sup></b>	<b>2016<sup>(1)</sup></b>
Capital	15.1	152	152	152
Primes	15.1	2 298	2 614	2 601
Actions LVMH et instruments dénouables en actions LVMH	15.2	(421)	(530)	(520)
Écarts de conversion	15.4	573	354	1 165
Écarts de réévaluation		875	1 111	799
Autres réserves		22 462	19 903	18 125
Résultat net, part du Groupe		6 354	5 365	4 066
Capitaux propres, part du Groupe		32 293	28 969	26 388
Intérêts minoritaires	17	1 664	1 408	1 510
<b>Capitaux propres</b>		<b>33 957</b>	<b>30 377</b>	<b>27 898</b>
Dette financière à plus d'un an	18	6 005	7 046	3 932
Provisions à plus d'un an	19	2 430	2 484	2 342
Impôts différés	27	5 036	4 989	4 137
Autres passifs non courants	20	10 039	9 870	8 497
<b>Passifs non courants</b>		<b>23 510</b>	<b>24 389</b>	<b>18 908</b>
Dette financière à moins d'un an	18	5 027	4 530	3 447
Fournisseurs et comptes rattachés	21.1	5 314	4 539	4 184
Impôts sur les résultats		538	763	428
Provisions à moins d'un an	19	369	404	352
Autres passifs courants	21.2	5 585	4 753	4 399
<b>Passifs courants</b>		<b>16 833</b>	<b>14 989</b>	<b>12 810</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>74 300</b>	<b>69 755</b>	<b>59 616</b>

(1) Les états financiers aux 31 décembre 2017 et 2016 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 9 Instruments financiers, rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Voir Note 1.2.

(2) Les états financiers au 31 décembre 2017 ont été retraités des effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de Christian Dior Couture. Voir Note 2.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Notes	Nombre d'actions	Capital	Primes	Actions LVMH et instruments dénouables en actions LVMH	Écarts de conversion	Écarts de réévaluation			Résultat et autres réserves	Total des capitaux propres			
						Investissements et placements financiers	Couvertures de flux de trésorerie futurs en devises et coût des couvertures	Terres à vignes		Engagements envers le personnel	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
(en millions d'euros)													
Notes		15.1		15.2	15.4						17		
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>507 139 110</b>	<b>152</b>	<b>2 579</b>	<b>(241)</b>	<b>1 137</b>	<b>103</b>	<b>(10)</b>	<b>965</b>	<b>(107)</b>	<b>19 762</b>	<b>24 340</b>	<b>1 460</b>	<b>25 800</b>
Effet des changements de normes <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	(103)	(61)	-	-	160	(4)	-	(4)
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, après retraitement</b>	<b>507 139 110</b>	<b>152</b>	<b>2 579</b>	<b>(241)</b>	<b>1 137</b>	<b>-</b>	<b>(71)</b>	<b>965</b>	<b>(107)</b>	<b>19 922</b>	<b>24 336</b>	<b>1 460</b>	<b>25 796</b>
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					28	-	(44)	113	(56)	-	41	46	87
Résultat net										4 066	4 066	387	4 453
<b>Résultat global</b>					<b>28</b>	<b>-</b>	<b>(44)</b>	<b>113</b>	<b>(56)</b>	<b>4 066</b>	<b>4 107</b>	<b>433</b>	<b>4 540</b>
Charges liées aux plans d'options										39	39	2	41
(Acquisitions)/cessions d'actions LVMH et instruments dénouables en actions LVMH				(321)						(21)	(342)	-	(342)
Levées d'options de souscription d'actions LVMH	907 929		64								64	-	64
Annulation d'actions LVMH	(920 951)		(42)	42							-	-	-
Augmentations de capital des filiales											-	41	41
Dividendes et acomptes versés										(1 811)	(1 811)	(272)	(2 083)
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées										(5)	(5)	22	17
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires										(58)	(58)	(34)	(92)
Engagements d'achat de titres de minoritaires										58	58	(142)	(84)
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>507 126 088</b>	<b>152</b>	<b>2 601</b>	<b>(520)</b>	<b>1 165</b>	<b>-</b>	<b>(115)</b>	<b>1 078</b>	<b>(163)</b>	<b>22 190</b>	<b>26 388</b>	<b>1 510</b>	<b>27 898</b>
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(811)		245	36	30	-	(500)	(134)	(634)
Résultat net										5 365	5 365	475	5 840
<b>Résultat global</b>					<b>(811)</b>	<b>-</b>	<b>245</b>	<b>36</b>	<b>30</b>	<b>5 365</b>	<b>4 865</b>	<b>341</b>	<b>5 206</b>
Charges liées aux plans d'options										55	55	7	62
(Acquisitions)/cessions d'actions LVMH et instruments dénouables en actions LVMH				(50)						(11)	(61)	-	(61)
Levées d'options de souscription d'actions LVMH	708 485		53								53	-	53
Annulation d'actions LVMH	(791 977)		(40)	40							-	-	-
Augmentations de capital des filiales											-	44	44
Dividendes et acomptes versés										(2 110)	(2 110)	(261)	(2 371)
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées										(6)	(6)	114	108
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires										(86)	(86)	(56)	(142)
Engagements d'achat de titres de minoritaires										(129)	(129)	(291)	(420)
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>507 042 596</b>	<b>152</b>	<b>2 614</b>	<b>(530)</b>	<b>354</b>	<b>-</b>	<b>130</b>	<b>1 114</b>	<b>(133)</b>	<b>25 268</b>	<b>28 969</b>	<b>1 408</b>	<b>30 377</b>
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					219	-	(259)	3	20	-	(17)	45	28
Résultat net										6 354	6 354	636	6 990
<b>Résultat global</b>					<b>219</b>	<b>-</b>	<b>(259)</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>6 354</b>	<b>6 337</b>	<b>681</b>	<b>7 018</b>
Charges liées aux plans d'options										78	78	4	82
(Acquisitions)/cessions d'actions LVMH et instruments dénouables en actions LVMH				(256)						(26)	(282)	-	(282)
Levées d'options de souscription d'actions LVMH	762 851		49								49	-	49
Annulation d'actions LVMH	(2 775 952)		(365)	365							-	-	-
Augmentations de capital des filiales											-	50	50
Dividendes et acomptes versés										(2 715)	(2 715)	(345)	(3 060)
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées										(9)	(9)	41	32
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires										(22)	(22)	(19)	(41)
Engagements d'achat de titres de minoritaires										(112)	(112)	(156)	(268)
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>505 029 495</b>	<b>152</b>	<b>2 298</b>	<b>(421)</b>	<b>573</b>	<b>-</b>	<b>(129)</b>	<b>1 117</b>	<b>(113)</b>	<b>28 816</b>	<b>32 293</b>	<b>1 664</b>	<b>33 957</b>

(1) Les états financiers aux 31 décembre 2017 et 2016 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 9 Instruments financiers, rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Voir Note 1.2.

## TABLEAU DE VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017 <sup>(1)(2)</sup>	2016 <sup>(1)</sup>
<b>I. OPÉRATIONS ET INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION</b>				
Résultat opérationnel		9 877	8 113	6 904
Part dans le résultat et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	7	5	25	18
Dotations nettes aux amortissements et provisions		2 302	2 376	2 143
Autres charges calculées		(141)	(43)	(177)
Autres retraitements		(78)	(66)	(155)
<b>Capacité d'autofinancement générée par l'activité</b>		<b>11 965</b>	<b>10 405</b>	<b>8 733</b>
Coût de la dette financière nette : intérêts payés		(113)	(129)	(122)
Impôt payé		(2 275)	(2 790)	(1 923)
<b>Capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôt</b>		<b>9 577</b>	<b>7 486</b>	<b>6 688</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	14.2	(1 087)	(514)	(512)
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation</b>		<b>8 490</b>	<b>6 972</b>	<b>6 176</b>
Investissements d'exploitation	14.3	(3 038)	(2 276)	(2 265)
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation (cash flow disponible)</b>		<b>5 452</b>	<b>4 696</b>	<b>3 911</b>
<b>II. INVESTISSEMENTS FINANCIERS</b>				
Acquisitions d'investissements financiers <sup>(a)</sup>	8	(445)	(125)	(28)
Cessions d'investissements financiers	8	45	87	91
Dividendes reçus	8	18	13	55
Impôt payé relatif aux investissements financiers et aux titres consolidés		(2)	-	(461)
Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés	2.4	(17)	(6 306)	310
<b>Variation de la trésorerie issue des investissements financiers</b>		<b>(401)</b>	<b>(6 331)</b>	<b>(33)</b>
<b>III. OPÉRATIONS EN CAPITAL</b>				
Augmentations de capital de la société LVMH	15.1	49	53	64
Augmentations de capital des filiales souscrites par les minoritaires	17	41	44	41
Acquisitions et cessions d'actions LVMH et instruments dénouables en actions LVMH	15.2	(295)	(67)	(352)
Dividendes et acomptes versés par la société LVMH	15.3	(2 715)	(2 110)	(1 859)
Impôt payé relatif aux dividendes et acomptes versés		(36)	388	(145)
Dividendes et acomptes versés aux minoritaires des filiales consolidées	17	(339)	(260)	(267)
Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires	2.4	(236)	(153)	(95)
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations en capital</b>		<b>(3 531)</b>	<b>(2 105)</b>	<b>(2 613)</b>
<b>Variation de la trésorerie avant opérations de financement</b>		<b>1 520</b>	<b>(3 740)</b>	<b>1 265</b>
<b>IV. OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>				
Émissions ou souscriptions d'emprunts et dettes financières	18.1	1 529	5 931	913
Remboursements d'emprunts et dettes financières	18.1	(2 174)	(1 760)	(2 181)
Acquisitions et cessions de placements financiers <sup>(a)</sup>	13	(147)	92	(104)
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations de financement</b>	14.2	<b>(792)</b>	<b>4 263</b>	<b>(1 372)</b>
<b>V. INCIDENCE DES ÉCARTS DE CONVERSION</b>		<b>67</b>	<b>(242)</b>	<b>54</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (I+II+III+IV+V)</b>		<b>795</b>	<b>281</b>	<b>(53)</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE</b>	14.1	<b>3 618</b>	<b>3 337</b>	<b>3 390</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE</b>	14.1	<b>4 413</b>	<b>3 618</b>	<b>3 337</b>
<b>TOTAL DE L'IMPÔT PAYÉ</b>		<b>(2 314)</b>	<b>(2 402)</b>	<b>(2 529)</b>

(a) Les effets de trésorerie des investissements financiers en couverture de dette financière nette (voir Note 18) sont présentés dans la section «IV. Opérations de financement», au niveau de la ligne Acquisitions et cessions de placements financiers.

(1) Les états financiers aux 31 décembre 2017 et 2016 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 9 Instruments financiers, rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Voir Note 1.2.

(2) Les états financiers au 31 décembre 2017 ont été retraités des effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de Christian Dior Couture. Voir Note 2.



# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1.	PRINCIPES COMPTABLES	176
2.	VARIATIONS DE POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS LES ENTITÉS CONSOLIDÉES	186
3.	MARQUES, ENSEIGNES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	188
4.	ÉCARTS D'ACQUISITION	190
5.	ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE	191
6.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	193
7.	PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	195
8.	INVESTISSEMENTS FINANCIERS	196
9.	AUTRES ACTIFS NON COURANTS	196
10.	STOCKS ET EN-COURS	197
11.	CLIENTS	198
12.	AUTRES ACTIFS COURANTS	199
13.	PLACEMENTS FINANCIERS	199
14.	TRÉSORERIE ET VARIATIONS DE TRÉSORERIE	200
15.	CAPITAUX PROPRES	201
16.	PLANS D'OPTIONS ET ASSIMILÉS	203
17.	INTÉRÊTS MINORITAIRES	206
18.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	207
19.	PROVISIONS	211
20.	AUTRES PASSIFS NON COURANTS	212
21.	FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS	212
22.	INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ	213
23.	INFORMATION SECTORIELLE	219
24.	VENTES ET CHARGES PAR NATURE	222
25.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	224
26.	RÉSULTAT FINANCIER	225
27.	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	226
28.	RÉSULTAT PAR ACTION	228
29.	ENGAGEMENTS DE RETRAITES, PARTICIPATION AUX FRAIS MÉDICAUX ET AUTRES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DU PERSONNEL	229
30.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	232
31.	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	233
32.	PARTIES LIÉES	234
33.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	235

Les Notes annexes aux 31 décembre 2017 et 2016 ont été retraitées des effets de l'application d'IFRS 9 Instruments financiers, rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Voir Note 1.2.  
Les Notes annexes au 31 décembre 2017 ont été retraitées des effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de Christian Dior Couture. Voir Note 2.

## 1. PRINCIPES COMPTABLES

### 1.1 Cadre général et environnement

Les comptes consolidés de l'exercice 2018 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2018. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés. Les comptes consolidés de l'exercice 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 29 janvier 2019.

### 1.2 Évolutions du référentiel comptable applicable à LVMH

#### Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire en 2018

La norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires a été appliquée prospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Son application n'a pas eu d'effets significatifs sur les états financiers du Groupe, étant donnée la nature de ses activités. En application d'IFRS 15, la provision pour retour et reprises de produits, précédemment présentée en réduction des créances clients (voir Note 1.25), est désormais présentée au sein des Autres passifs courants (voir Note 21.2).

La norme IFRS 9 sur les instruments financiers a été appliquée rétrospectivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les états financiers du Groupe pour les périodes comparatives, y compris les Notes annexes, ont été retraités. Les effets de l'application de la norme IFRS 9 au sein du Groupe sont liés principalement au changement de mode de comptabilisation du coût des couvertures (primes

d'options et points de terme des contrats à terme) et de la réévaluation à valeur de marché des investissements et placements financiers.

Le coût des couvertures est dorénavant comptabilisé ainsi :

- concernant les couvertures de change à caractère commercial, les variations de valeur liées aux points de terme des contrats à terme ainsi qu'à la valeur temps des contrats d'options sont enregistrées en gains et pertes en capitaux propres. Le coût des contrats à terme (points de terme) et des options (primes) est transféré en Autres produits et charges financiers à la réalisation de la transaction couverte ;
- concernant les couvertures à caractère financier ou patrimonial, les charges et produits liés aux points de terme sont enregistrés *prorata temporis* en Coût de la dette financière brute sur la durée des instruments de couverture. L'impact sur la variation de trésorerie des charges et produits liés aux points de terme est présenté au niveau du coût de la dette financière nette : intérêts payés. L'écart entre les montants comptabilisés en Résultat financier et la variation de valeur de marché liée aux points de terme est comptabilisé en gains et pertes en capitaux propres. Les valorisations à valeur de marché des couvertures à caractère financier ou patrimonial sont désormais présentées au niveau de la dette financière nette (voir Note 18).

Le Groupe a opté pour la présentation en Résultat financier (au sein des Autres produits et charges financiers) de la variation de valeur de marché des investissements et placements financiers pour l'ensemble des titres détenus en portefeuille au cours des périodes publiées.

Les tableaux suivants présentent les effets de l'application rétrospective de la norme IFRS 9 sur les états financiers du Groupe aux 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre 2016 ainsi qu'au 31 décembre 2017.

#### Effets sur le bilan

(en millions d'euros)

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017
Impôts différés	(4)	(5)	(2)
<b>Total de l'actif</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>	<b>(2)</b>
Écarts de réévaluation, dont :	(165)	(249)	(362)
Investissements et placements financiers	(104)	(125)	(311)
Parts inefficaces des couvertures	(61)	(124)	(51)
Autres réserves	161	244	357
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>	<b>(5)</b>
Intérêts minoritaires	-	-	-
<b>Capitaux propres</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>	<b>(5)</b>
Impôts différés	-	-	3
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>	<b>(2)</b>

**Effets sur le compte de résultat**

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017
Coût de la dette financière brute	(66)	(58)
Produits de la trésorerie et des placements financiers	-	-
Effets des réévaluations de la dette financière et instruments de taux	16	(16)
<b>Coût de la dette financière nette</b>	<b>(50)</b>	<b>(74)</b>
Dividendes reçus au titre des investissements financiers	-	-
Part inefficace des dérivés de change	143	(44)
Résultat relatif aux investissements, placements et autres instruments financiers	22	241
Autres, nets	-	-
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>165</b>	<b>197</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>115</b>	<b>123</b>
Impôts sur les bénéfices	(24)	(22)
<b>Résultat net avant part des minoritaires</b>	<b>91</b>	<b>101</b>
Part des minoritaires	(6)	10
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>85</b>	<b>111</b>

**Effets sur l'état global des gains et pertes consolidés**

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017
<b>Résultat net avant part des minoritaires</b>	<b>91</b>	<b>101</b>
Variation de valeur des investissements et placements financiers	(18)	(274)
Montants transférés en résultat	(4)	33
Effets d'impôt	(1)	57
	<b>(23)</b>	<b>(184)</b>
Variation de valeur des parts inefficaces des instruments de couverture	(273)	(92)
Montants transférés en résultat	180	210
Effets d'impôt	24	(35)
	<b>(69)</b>	<b>83</b>
<b>Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat</b>	<b>(92)</b>	<b>(101)</b>
<b>Résultat global</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>
Part des minoritaires	2	(4)
<b>Résultat global, part du Groupe</b>	<b>1</b>	<b>(4)</b>

**Effets sur la variation de la trésorerie consolidée**

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017
Coût de la dette financière nette : intérêts payés	(63)	(58)
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation (cash flow disponible)</b>	<b>(63)</b>	<b>(58)</b>
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations de financement</b>	<b>(36)</b>	<b>187</b>
<b>Incidence des écarts de conversion</b>	<b>99</b>	<b>(129)</b>

### Autres évolutions normatives et normes d'application postérieures au 1er janvier 2019

Le Groupe a initié fin 2016 le projet de mise en œuvre de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Lors de la conclusion d'un contrat de location dont les paiements sont fixes, cette norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage à l'actif amorti sur la durée du contrat.

La norme IFRS 16 sera appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2019, suivant la méthode de transition dite « rétrospective modifiée » qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition égal aux seuls loyers résiduels actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage ajusté du montant des loyers payés d'avance ou en charges à payer; tous les impacts de la transition seront enregistrés en contrepartie des capitaux propres. La norme prévoit diverses mesures de simplification lors de la transition, le Groupe a notamment retenu celles permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois, d'exclure les contrats portant sur des actifs de faible valeur, de reprendre à l'identique les contrats qualifiés de location financé selon la norme IAS 17 et de ne pas capitaliser les coûts directement liés à la conclusion des contrats.

Le montant du passif est sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et de taux d'actualisation. La durée du contrat retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension, sauf cas particulier. Le taux d'actualisation est déterminé comme la somme du taux sans risque pour la devise du contrat, par référence à sa durée, et du risque de crédit du Groupe pour cette même référence de devise et de durée.

Le Groupe a mis en place un outil informatique dédié pour collecter les données contractuelles et effectuer les calculs imposés par la norme. Le recensement des contrats et la collecte des données nécessaires au calcul du passif à la date de transition sont en cours d'achèvement. L'impact sur le bilan lié à la première application d'IFRS 16 sera compris entre 11 et 13 milliards d'euros, à comparer au montant des engagements de location au 31 décembre 2018, soit 12,6 milliards d'euros (voir Note 30). L'essentiel des contrats de location portent sur les locaux commerciaux du Groupe. Ceux-ci font l'objet d'une gestion dynamique en lien direct avec la conduite des activités des Maisons et leur stratégie de distribution.

La norme prohibe, en cas d'application de la méthode de transition rétrospective modifiée, le retraitement des exercices comparatifs. Le Groupe prévoit néanmoins de préparer des données retraitées au titre de 2018 pour les besoins de sa communication financière. En outre, compte tenu de l'importance des loyers pour les activités du Groupe et afin de présenter des indicateurs de performance cohérents, indépendamment du caractère fixe ou variable des loyers payés, des indicateurs spécifiques seront utilisés pour les besoins internes de suivi de la performance ainsi qu'à des fins de communication financière; en particulier, les paiements relatifs aux loyers fixes capitalisés seront déduits en totalité des flux permettant de calculer l'agrégat intitulé

« cash flow disponible d'exploitation ». Corrélativement, le passif relatif aux contrats de location capitalisés sera exclu de la définition de la dette financière nette.

L'incidence de l'application de IFRS 16 sur le résultat opérationnel courant et sur le résultat net sera peu significative.

Les effets de l'application de l'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, sont en cours d'analyse.

Le Groupe suit les discussions en cours à l'IFRIC et à l'IASB relatives à la comptabilisation des engagements d'achat de titres de minoritaires et des variations de leurs montants. Voir Note I.12 concernant le mode de comptabilisation de ces engagements par LVMH.

### 1.3 Première adoption des IFRS

Les premiers comptes établis par le Groupe en conformité avec les normes IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1<sup>er</sup> janvier 2004. La norme IFRS 1 prévoyait des exceptions à l'application rétrospective des normes IFRS à la date de transition; celles retenues par le Groupe ont notamment été les suivantes :

- regroupement d'entreprises : l'exemption d'application rétrospective n'a pas été retenue. La comptabilisation du rapprochement des groupes Moët Hennessy et Louis Vuitton en 1987 et toutes les acquisitions postérieures ont été retraitées conformément à la norme IFRS 3; les normes IAS 36 Dépréciations d'actifs et IAS 38 Immobilisations incorporelles ont été appliquées rétrospectivement depuis cette date;
- conversion des comptes des filiales hors zone euro : les réserves de conversion relatives à la consolidation des filiales hors zone euro ont été annulées au 1<sup>er</sup> janvier 2004 en contrepartie des « Autres réserves ».

### 1.4 Présentation des états financiers

#### Soldes intermédiaires du compte de résultat

L'activité principale du Groupe est la gestion et le développement de ses marques et enseignes. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courants du Groupe. Il s'agit en particulier des effets des variations de périmètre, des dépréciations d'écarts d'acquisition ainsi que des dépréciations et amortissements des marques et enseignes. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des effets de certaines transactions inhabituelles, telles les plus ou moins-values de cession d'actifs immobilisés, les frais de restructuration, les frais liés à des litiges, ou tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

## Tableau de variation de trésorerie

La variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est déterminée sur la base du résultat opérationnel, qui est ajusté des transactions n'ayant aucun effet sur la trésorerie. En outre :

- les dividendes reçus sont présentés en fonction de la nature des participations concernées, soit, pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, au sein de la Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation et, pour les sociétés non consolidées, au sein de la Variation de la trésorerie issue des investissements financiers ;
- l'impôt payé est présenté en fonction de la nature des transactions dont il est issu : au sein de la Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour la part relative aux transactions d'exploitation, au sein de la Variation de la trésorerie issue des investissements financiers pour la part relative aux transactions sur investissements et placements financiers, en particulier l'impôt payé sur les résultats de cession, au sein de la Variation de trésorerie issue des opérations en capital pour la part relative aux transactions sur les capitaux propres, en particulier les impôts de distribution liés aux versements de dividendes.

## 1.5 Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels (voir Note 5), des engagements d'achat de titres de minoritaires (voir Notes 1.12 et 20), de la détermination du montant des provisions pour risques et charges (voir Note 19) ou des provisions pour dépréciation des stocks (voir Notes 1.16 et 10) et, le cas échéant, des actifs d'impôts différés (voir Note 27). Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, ultérieurement, différentes de la réalité.

## 1.6 Méthodes de consolidation

Les filiales dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sous contrôle conjoint, ainsi que les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces entités, bien que sous contrôle conjoint, sont pleinement intégrées aux activités opérationnelles du Groupe. LVMH présente leur résultat net, ainsi que celui des activités mises en équivalence (voir Note 7), sur une ligne distincte au sein du résultat opérationnel courant.

Les actifs et passifs, produits et charges des filiales de distribution des Vins et Spiritueux détenues en commun avec le groupe Diageo sont consolidées à hauteur de la part correspondant aux seules activités du groupe LVMH (voir Note 1.25).

L'intégration, individuellement ou collectivement, des sociétés non consolidées (voir Liste des sociétés non incluses dans la consolidation) n'aurait pas d'impact significatif sur les principaux agrégats du Groupe.

## 1.7 Conversion des états financiers des entités hors zone euro

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro ; les comptes des entités utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

## 1.8 Opérations en devises et couvertures de change

Les opérations réalisées par les sociétés consolidées dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date de ces opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change résultant de cette conversion sont enregistrés :

- en coût des ventes pour les opérations à caractère commercial ;
- en résultat financier pour les opérations de nature financière.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intra-Groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

Les instruments dérivés affectés à la couverture d'opérations commerciales, financières ou patrimoniales sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché (voir Note 1.9) à la date de clôture. La variation de valeur de ces instruments dérivés au titre des parts efficaces est enregistrée comme suit :

- pour les couvertures à caractère commercial :
  - en coût des ventes pour les couvertures de créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture,
  - en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation », pour les couvertures de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en coût des ventes lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture ;
- pour les couvertures à caractère patrimonial (couverture de situations nettes de filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro), au sein des capitaux propres, en « Écarts de conversion », ce montant étant transféré en compte de résultat lors de la cession ou de la liquidation (partielle ou totale) de la filiale dont la situation nette est couverte ;
- pour les couvertures à caractère financier, en Résultat financier, au sein des Autres produits et charges financiers.

Les variations de valeur de ces instruments dérivés liées aux points de terme des contrats à terme ainsi qu'à la valeur temps des contrats d'options sont enregistrées comme suit :

- pour les couvertures à caractère commercial en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation ». Le coût des contrats à terme (points de terme) et des options (primes) est transféré en Autres produits et charges financiers à la réalisation de la transaction couverte ;
- pour les couvertures à caractère patrimonial et financier, les charges et produits liés aux points de terme sont enregistrés *pro rata temporis* en Coût de la dette financière brute sur la durée des instruments de couverture. L'écart entre les montants comptabilisés en Résultat financier et la variation de valeur liée aux points de terme est comptabilisé en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation ».

Les actifs et passifs évalués à leur juste valeur au bilan sont les suivants :

	Modalités de détermination de la juste valeur	Montants à la date de clôture
Terres à vigne	Sur la base de transactions récentes portant sur des actifs similaires. Voir Note 1.13.	Note 6
Vendanges	Sur la base des prix d'achat de raisins équivalents. Voir Note 1.16.	Note 10
Instruments dérivés	Sur la base de données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés. Voir Note 1.21.	Note 22
Dettes financières couvertes contre le risque de variation de valeur résultant de l'évolution des taux d'intérêt	Sur la base de données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés. Voir Note 1.20.	Note 18
Dette au titre des engagements d'achat de titres de minoritaires dont la formule de prix est la juste valeur	Généralement, sur la base des multiples boursiers de sociétés comparables. Voir Note 1.12.	Note 20
Investissements et placements financiers	Actifs cotés : cotation boursière au cours de clôture de la date d'arrêt. Actifs non cotés : estimation de leur valeur de réalisation, soit selon des formules de calcul reposant sur des données de marché, soit sur la base de cotations privées. Voir Note 1.15	Note 8, Note 13
Trésorerie et équivalents de trésorerie (parts de SICAV et FCP)	Sur la base de la valeur liquidative en date de clôture. Voir Note 1.18.	Note 14

Aucun autre actif ou passif n'a été réévalué à sa valeur de marché à la date de clôture.

### 1.10 Marques et autres immobilisations incorporelles

Seules les marques et enseignes acquises, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, selon leur valeur de marché à la date de leur acquisition.

Les marques et enseignes sont évaluées à titre principal par la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou sur la base des transactions comparables, méthode utilisant les multiples de chiffre d'affaires et de résultat retenus lors de transactions récentes portant sur des marques similaires, ou sur la base des multiples boursiers applicables aux activités concernées. D'autres méthodes sont utilisées à titre complémentaire : la méthode

En l'absence de relation de couverture, les variations de valeur de marché des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

Voir également Note 1.21 pour la définition des notions de part efficace et inefficace et Note 1.2 concernant les effets de la première application, rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers.

### 1.9 Évaluation à la juste valeur

La juste valeur (ou valeur de marché) correspond, pour les actifs, au prix de vente qui serait obtenu en cas de cession et, pour les passifs, au montant qui serait versé pour les transférer, ces transactions hypothétiques étant conclues dans des conditions de négociation normales.

des royalties, donnant à la marque une valeur équivalente à la capitalisation des royalties qu'il faudrait verser pour son utilisation ; la méthode du différentiel de marge, applicable lorsqu'il est possible de mesurer la différence de revenus générée par une marque, par référence à un produit similaire sans marque ; enfin, la méthode du coût de reconstitution d'une marque équivalente, notamment en termes de frais de publicité et de promotion.

Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges.

Les marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée estimée de leur utilisation. Le classement d'une marque ou enseigne en actifs à durée d'utilisation définie ou indéfinie résulte en particulier de l'application des critères suivants :

- positionnement global de la marque ou enseigne sur son marché en termes de volume d'activité, de présence internationale, de notoriété ;
- perspectives de rentabilité à long terme ;
- degré d'exposition aux aléas conjoncturels ;
- événement majeur intervenu dans le secteur d'activité et susceptible de peser sur le futur de la marque ou enseigne ;
- ancienneté de la marque ou enseigne.

Les marques dont la durée d'utilisation est définie sont amorties sur une période comprise entre 5 et 20 ans, fonction de l'estimation de la durée de leur utilisation.

Des tests de perte de valeur sont pratiqués pour les marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles suivant la méthodologie présentée en Note 1.14.

Les frais de recherche ne sont pas immobilisés. Les frais de développement d'un nouveau produit ne sont immobilisés que si la décision de lancement de ce produit est effectivement prise.

Les immobilisations incorporelles autres que les marques et enseignes sont amorties sur les durées suivantes :

- droits au bail, pas de porte : selon les conditions de marché, le plus souvent sur la durée du bail ;
- droits liés aux contrats de sponsoring et de partenariats médiatiques : sur la durée des contrats, selon les modalités d'exploitation des droits ;
- frais de développement : maximum 3 ans ;
- logiciels, sites Internet : 1 à 5 ans.

### 1.11 Variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise en droit ou en fait, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur de marché à la date de prise de contrôle ; la différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe dans la valeur de marché de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition.

Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition qui sont présentés en «Autres produits et charges opérationnels».

La différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle et le prix payé pour leur acquisition est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel suivant la méthodologie présentée en Note 1.14. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les «Autres produits et charges opérationnels».

### 1.12 Engagements d'achat de titres de minoritaires

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale bénéficient de promesses d'achat de leurs titres octroyées par le Groupe.

En l'absence de dispositions spécifiques des normes IFRS, le Groupe comptabilise ces engagements de la façon suivante :

- la valeur de l'engagement à la date de la clôture figure en «Autres passifs non courants», ou en «Autres passifs courants» si l'actionnaire minoritaire a notifié l'exercice de son option de vente avant la date de clôture ;
- les intérêts minoritaires correspondants sont annulés ;
- pour les engagements contractés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la différence entre le montant des engagements et les intérêts minoritaires annulés est maintenue à l'actif du bilan, en écart d'acquisition, ainsi que les variations ultérieures de cette différence. Pour les engagements contractés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la différence entre le montant des engagements et les intérêts minoritaires est enregistrée en capitaux propres, en «Autres réserves».

Ce mode de comptabilisation n'a pas d'effet sur la présentation des intérêts minoritaires au compte de résultat.

### 1.13 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles, à l'exception des terres à vignes, est constituée de leur coût d'acquisition. Les frais financiers supportés au cours de la période précédant la mise en exploitation ou durant la période de construction sont immobilisés.

Les terres à vignes sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture. Cette valeur résulte de données officielles publiées sur les transactions récentes dans la même région. L'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché est inscrit en capitaux propres, en «Écarts de réévaluation». Si la valeur de marché devient inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée en résultat, du montant de la différence.

Les immeubles majoritairement occupés par des tiers sont présentés en immeubles locatifs, à leur coût d'acquisition, sans réévaluation à valeur de marché.

Les actifs financés par contrat de location financement sont immobilisés sur la base de la valeur actuelle des loyers futurs ou sur la base de leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée du coût d'acquisition de leurs composants, diminué de la valeur résiduelle ; la valeur résiduelle correspond à l'estimation de valeur de revente de l'immobilisation au terme de la période d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation ; les durées retenues sont les suivantes :

- constructions, immeubles locatifs	20 à 50 ans ;
- matériels et installations	3 à 25 ans ;
- agencements	3 à 10 ans ;
- vignobles	18 à 25 ans.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges lors de leur réalisation.

### 1.14 Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît (suite notamment à des modifications importantes survenues dans les conditions d'exploitation de l'actif), et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les marques, enseignes et écarts d'acquisition. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs à durée de vie indéfinie devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de marché, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence ; la dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. La valeur de marché de l'actif est déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession.

Les flux de trésorerie prévisionnels sont établis au niveau du Groupe par secteur d'activité, un secteur d'activité correspondant à une ou plusieurs marques ou enseignes et à une équipe de Direction dédiée. Au sein du secteur d'activité, peuvent être déterminées des unités génératrices de trésorerie d'un niveau plus petit, tel un ensemble de magasins.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la Direction des secteurs d'activité concernés. Les plans consistent en des projections à cinq ans, cette durée pouvant être étendue lorsqu'il s'agit de marques en cours de repositionnement stratégique, ou dont le cycle de production est supérieur à cinq ans. À la valeur résultant des flux de trésorerie prévisionnels actualisés s'ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie issus, le plus souvent, de la dernière année du plan. Les taux d'actualisation sont définis par groupe d'activités, par référence à des sociétés exerçant des activités comparables. Le taux d'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels reflète le taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine

d'activité concerné et la prime de risque propre à cette activité. Lorsque plusieurs scénarios prévisionnels sont retenus, une probabilité de survenance est attribuée à chacun d'entre eux.

### 1.15 Investissements et placements financiers

Les actifs financiers sont présentés en actifs non courants (« Investissements financiers ») ou en actifs courants (« Placements financiers ») selon leur nature.

Les investissements financiers comprennent les prises de participation, stratégiques et non stratégiques, si la durée estimée et le mode de leur détention le justifient.

Les placements financiers (présentés au sein des « Autres actifs courants », voir Note 12) incluent des placements temporaires en actions, parts de SICAV, ou Fonds Commun de Placement (FCP) et assimilés, à l'exclusion des placements relevant de la gestion de trésorerie au jour le jour, qui sont comptabilisés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » (Voir Note 1.18).

Investissements et placements financiers sont évalués au cours de clôture s'il s'agit d'actifs cotés, et, s'il s'agit d'actifs non cotés, sur la base d'une estimation de leur valeur de réalisation, effectuée soit selon des formules de calcul reposant sur des données de marché, soit sur la base de cotations privées à la date de clôture.

Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en Résultat financier (au sein des Autres produits et charges financiers) pour l'ensemble des titres détenus en portefeuille au cours des périodes publiées. Voir Note 1.2 concernant les effets de la première application, rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers.

### 1.16 Stocks et en-cours

À l'exception des vins produits par le Groupe, les stocks sont comptabilisés à leur prix de revient, hors frais financiers. Le prix de revient est constitué du coût de production (produits finis), ou du prix d'achat majoré des frais accessoires (matières premières, marchandises) ; il ne peut excéder la valeur nette de réalisation.

Les stocks de vins produits par le Groupe, en particulier les vins de champagne, sont évalués sur la base de la valeur de marché de la vendange correspondante, déterminée par référence au prix moyen d'achat de raisins équivalents, comme si les raisins récoltés avaient été acquis auprès de tiers. Jusqu'à la date de vendange, l'évaluation des raisins, comptabilisée *pro rata temporis*, se fait sur la base d'un rendement et d'une valeur de marché estimés.

Les mouvements de stocks sont valorisés, selon les métiers, au coût moyen pondéré ou par la méthode « Premier entré-premier sorti » (FIFO).

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire au champagne et aux spiritueux (cognac, whisky), la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants conformément à l'usage de la profession.



Les dépréciations de stocks sont constatées principalement dans les activités autres que Vins et Spiritueux. Elles sont établies le plus souvent en raison de l'obsolescence des produits concernés (saison ou collection terminées, date limite d'utilisation proche...) ou sur la base de leurs perspectives d'écoulement.

### 1.17 Créances clients, autres créances et prêts

Les créances clients, autres créances et prêts sont comptabilisés au coût amorti, correspondant à leur valeur nominale. La part des créances et prêts non couverts par une assurance-crédit donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation dès l'enregistrement des créances, à hauteur des pertes attendues à l'échéance. Celle-ci reflète la probabilité de défaut des contreparties et le taux de perte attendue, évalués, selon les cas, sur la base de statistiques historiques, d'informations communiquées par les agences de crédit, ou de notes attribuées par les agences de notation.

Lorsque l'échéance des créances et prêts est supérieure à un an, leur montant fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 1.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ligne «Trésorerie et équivalents de trésorerie» inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché, basée sur le cours de bourse et sur le cours de change à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

### 1.19 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable. Voir également Notes 1.23 et 19.

Lorsque la date d'exécution de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 1.20 Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, c'est-à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission qui sont enregistrés progressivement en résultat financier jusqu'à l'échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de couverture du risque de variation de valeur de la dette financière résultant de l'évolution des taux d'intérêt, le montant couvert de la dette, ainsi que les instruments de couverture

associés, figurent au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture ; les effets de cette réévaluation sont enregistrés en résultat financier, au niveau des « Effets des réévaluations de la dette financière et instruments de taux ». Voir Note 1.9 concernant l'évaluation à valeur de marché de la dette couverte. Les charges et produits d'intérêt relatifs aux instruments de couverture sont enregistrés en Résultat financier au niveau du « Coût de la dette financière brute ».

En cas de couverture du risque d'évolution de la charge d'intérêt future, la dette financière dont les flux sont couverts reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres en « Écarts de réévaluation ».

En l'absence de relation de couverture, ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

La dette financière nette est constituée des dettes financières à plus et moins d'un an et de la valeur de marché à la date de clôture des instruments dérivés sur risque de taux d'intérêt, sous déduction du montant des investissements financiers en couverture de dette financière, des placements financiers, de la trésorerie et équivalents de trésorerie à la date de clôture ainsi que de la valeur de marché à cette date des instruments dérivés sur risque de change associés à l'un de ces éléments.

Voir également Note 1.2 concernant les effets de la première application, rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers.

### 1.21 Instruments dérivés

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change, de taux d'intérêt et d'or.

Concernant la couverture du risque de change commercial, financier ou patrimonial, le Groupe a recours à des options, des contrats à terme, des *swaps* cambistes, et des cross-currency *swaps*. Les valeurs temps des options, la composante points de terme des contrats à terme et des *swaps* cambistes ainsi que la composante foreign currency basis spread des cross-currency *swaps* sont systématiquement exclues de la relation de couverture. Par conséquent, seule la valeur intrinsèque des instruments est considérée comme instrument de couverture. Concernant les éléments couverts (flux de trésorerie futurs en devises, dettes et créances commerciales ou financières en devises, situations nettes de filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro), seule leur variation de valeur au titre du risque de change est considérée comme élément couvert. Ainsi, l'alignement des principales caractéristiques des instruments (nominiaux, devises, échéances) de couverture avec celles des éléments couverts permet une parfaite compensation des variations de valeur.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées selon les modalités précisées en Note 1.8 pour les couvertures de risque de change et en Note 1.20 pour les couvertures de risque de taux d'intérêt.

La valeur de marché est établie sur la base de données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés.

Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à douze mois sont présentés en actifs et passifs non courants.

## 1.22 Actions LVMH et instruments dénouables en actions LVMH

Les actions LVMH et options d'achat d'actions LVMH détenues par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention.

En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est établi par catégorie d'affectation (voir Note 15.2) selon la méthode Premier entré-premier sorti (FIFO) à l'exception des actions détenues dans le cadre de plans d'options pour lesquels le calcul est effectué par plan, selon la méthode du prix moyen pondéré. Les résultats de cession sont inscrits directement en capitaux propres, pour leur montant net d'impôt.

## 1.23 Retraites, participation aux frais médicaux et autres engagements vis-à-vis du personnel

Lorsque les régimes d'indemnités de départ à la retraite, de retraites, de participation aux frais médicaux ou autres prévoient le versement par le Groupe de cotisations à des organismes extérieurs responsables du paiement ultérieur des indemnités, des retraites ou de la participation aux frais médicaux, ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant comptabilisé au bilan.

Lorsque le versement des indemnités de départ à la retraite, des retraites, de la participation aux frais médicaux ou autres sont à la charge du Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à provision au bilan. La variation de cette provision est comptabilisée :

- en résultat opérationnel courant de l'exercice, pour la part correspondant au service rendu par les employés durant l'exercice et au coût financier net de l'exercice ;
- en gains et pertes enregistrés en capitaux propres, pour la part liée à l'évolution des hypothèses actuarielles et aux écarts entre les données projetées et les données réelles (« effets d'expérience »).

Si cet engagement est couvert, partiellement ou en totalité, par des fonds versés par le Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction de l'engagement actuariel au bilan.

L'engagement actuariel est calculé sur la base d'évaluations spécifiques au pays et à la société du Groupe concernée ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de taux d'actualisation, de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, et de rotation des effectifs.

## 1.24 Impôts courants et différés

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible des différentes sociétés consolidées et l'impôt différé résultant de différences temporelles.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture ; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs, qui sont dépréciés si estimés non recouvrables, seul le montant dont l'utilisation est probable étant maintenu à l'actif du bilan.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts dus au titre des réserves distribuables des filiales font l'objet de provisions à hauteur des distributions envisagées.

## 1.25 Comptabilisation des ventes

### Définition des ventes

Les ventes incluent principalement des ventes au détail dans le cadre des magasins du Groupe (incluant les sites de e-commerce) et des ventes de gros à des distributeurs et agents. Sont assimilées à des opérations au détail les ventes effectuées dans le cadre de magasins appartenant à des tiers si les risques et avantages liés à la propriété du stock sont conservés par le Groupe.

Les ventes au détail proviennent des activités Mode et Maroquinerie et Distribution sélective, ainsi que de certaines marques de Montres et Joaillerie ou de Parfums et Cosmétiques. Ces ventes sont comptabilisées lors de l'achat par la clientèle.

Les ventes de gros proviennent essentiellement des activités Vins et Spiritueux et de certaines marques de Parfums et Cosmétiques ou de Montres et Joaillerie. Ces ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété.

Les frais d'expédition et de transport refacturés aux clients ne sont compris dans les ventes que lorsqu'ils sont inclus forfaitairement dans le prix des produits facturés.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes. En particulier, les sommes permettant le référencement des produits ou correspondant à des accords de participation publicitaire avec le distributeur viennent en déduction des ventes correspondantes.

### Provision pour retours de produits

Les sociétés du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques et dans une moindre mesure des activités Mode et Maroquinerie, et Montres et Joaillerie, peuvent reprendre auprès de leurs clients et distributeurs les produits invendus ou périmés.

Lorsque cette pratique est établie, les ventes enregistrées sont diminuées d'un montant correspondant à une estimation de ces retours, en contrepartie d'une provision comptabilisée au sein des Autres passifs courants (Voir Notes 1.2 et 21.2) et d'une inscription en stocks. Le taux de retour retenu pour l'établissement de ces estimations est calculé sur la base de statistiques historiques.

### Activités en partenariat avec Diageo

Une partie significative des ventes des activités Vins et Spiritueux est réalisée dans le cadre d'accords de distribution avec Diageo, consistant le plus souvent en un partenariat dans des entités communes. Celles-ci assurent les livraisons et les ventes à la clientèle des marques des deux groupes, le partage du compte de résultat et du bilan de ces entités entre LVMH et Diageo étant régi par les accords de distribution. Selon ces accords, les actifs et passifs, produits et charges des entités concernées sont consolidées à hauteur de la part correspondant aux seules activités du Groupe.

## 1.26 Frais de publicité et de promotion

Les frais de publicité et de promotion incluent le coût de la réalisation des supports publicitaires, des achats d'espaces média, de la fabrication d'échantillons et de catalogues et, de manière générale, le coût de l'ensemble des activités destinées à la promotion des marques et produits du Groupe.

Les frais de publicité et de promotion sont enregistrés au sein des charges commerciales lors de leur réception ou de leur production, s'il s'agit de biens, ou lors de la réalisation des prestations s'il s'agit de services.

## 1.27 Plans d'options et assimilés

Les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions donnent lieu à enregistrement d'une charge constituée de l'amortissement de l'estimation du gain pour les bénéficiaires de ces plans; l'estimation du gain est calculée selon la méthode Black & Scholes sur la base du cours de clôture de l'action la veille du Conseil d'administration ayant attribué les options.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, l'estimation du gain est calculée sur la base du cours de clôture de l'action la veille du Conseil d'administration ayant mis en place le plan et sous déduction du montant des dividendes anticipés sur la période d'acquisition des droits. Une décote peut être appliquée à la valeur des actions gratuites ainsi calculée pour tenir compte, le cas échéant, d'une période d'incessibilité.

Pour l'ensemble des plans, la charge d'amortissement est répartie linéairement en résultat sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des réserves au bilan.

En cas de plan de rémunérations lié au cours de l'action LVMH et dénoué en numéraire, l'estimation du gain est réévaluée à chaque clôture du cours de l'action LVMH à cette date, et enregistrée en charge *pro rata temporis* sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une provision au bilan. Au-delà de cette date et jusqu'à dénouement, la variation de l'espérance de gain résultant de la variation du cours de l'action LVMH est enregistrée en compte de résultat.

## 1.28 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscription existantes ou de tout autre instrument dilutif. Les fonds recueillis au titre de ces levées, augmentés de la charge restant à comptabiliser au titre des plans d'options et assimilés (voir Note 1.27), sont présumés affectés, dans ce calcul, au rachat d'actions LVMH à un prix correspondant à leur cours de bourse moyen sur l'exercice.

## 2. VARIATIONS DE POURCENTAGE D'INTÉRÊT DANS LES ENTITÉS CONSOLIDÉES

### 2.1 Exercice 2018

Au deuxième semestre 2018, LVMH a acquis les 20 % du capital de Fresh non encore détenus; le prix payé a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition définitif, comptabilisé jusqu'à cette date en « Écarts d'acquisition sur engagements d'achat de titres de minoritaires ».

### 2.2 Exercice 2017

#### Christian Dior Couture

Le 3 juillet 2017, dans le cadre de la simplification des structures du groupe Christian Dior-LVMH et conformément aux termes du protocole de négociation conclu avec Christian Dior le 24 avril 2017, LVMH a acquis auprès de Christian Dior 100 % de Christian Dior Couture pour 6,0 milliards d'euros. À cette date, Christian Dior détenait directement et indirectement 41,0 % du capital et 56,8 % des droits de vote de LVMH.

Le périmètre acquis inclut la société Grandville, détenue à 100 % par Christian Dior, et sa filiale Christian Dior Couture. Le prix payé a été établi sur la base d'une valeur d'entreprise de 6,5 milliards d'euros, soit 15,6 fois le Résultat avant charges financières, impôt, amortissements et dépréciations (EBITDA) ajusté des 12 derniers mois à mars 2017.

L'acquisition de Christian Dior Couture a permis à LVMH d'intégrer une des marques les plus emblématiques au monde et de regrouper les marques Christian Dior Couture et Parfums Christian Dior, cette dernière faisant déjà partie du groupe LVMH. Fort de son histoire et de ses perspectives favorables, Christian Dior Couture constitue une source de croissance pour LVMH. Au cours des prochaines années, le développement de Christian Dior Couture sera notamment soutenu par sa dynamique créative et par les investissements importants déjà réalisés, en particulier en Amérique, en Chine et au Japon.

Le tableau suivant présente les modalités définitives d'allocation du prix payé par LVMH au 3 juillet 2017, date de prise de contrôle :

(en millions d'euros)	Allocation provisoire du prix d'acquisition	Variations	Allocation définitive du prix d'acquisition
Marque et autres immobilisations incorporelles	361	3 243	3 604
Immobilisations corporelles	952	661	1 613
Autres actifs non courants	59	-	59
Provisions à plus d'un an	(32)	(10)	(42)
Actifs circulants	649	(22)	627
Passifs circulants	(519)	-	(519)
Dette financière nette	(385)	-	(385)
Impôts différés	69	(1 196)	(1 127)
<b>Actif net acquis</b>	<b>1 154</b>	<b>2 676</b>	<b>3 830</b>
Intérêts minoritaires indirects	(9)	-	(9)
<b>Actif net part du Groupe</b>	<b>1 145</b>	<b>2 676</b>	<b>3 821</b>
Écart d'acquisition	4 855	(2 676)	2 179
<b>Valeur comptable de la participation au 3 juillet 2017</b>	<b>6 000</b>	<b>-</b>	<b>6 000</b>

La marque Christian Dior Couture a été évaluée à titre principal selon la méthode des redevances et à titre secondaire selon la méthode du surprofit. La valeur retenue, soit 3 500 millions d'euros, correspond à la moyenne supérieure des fourchettes de valeurs obtenues. L'écart d'acquisition définitif, d'un montant de 2 179 millions d'euros, est représentatif du savoir-faire et de la créativité mondialement reconnus de Christian Dior Couture dans les domaines de la mode, de la maroquinerie et de la joaillerie, ainsi que de la capacité à s'appuyer sur un réseau de distribution en propre hautement qualitatif, présent dans les meilleurs emplacements.

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2017, y compris les notes annexes, ont été retraités afin de refléter l'allocation définitive du prix d'acquisition de Christian Dior Couture. Outre les incidences sur le bilan présentées dans le tableau ci-dessus, le résultat net retraité de l'exercice 2017 inclut un produit d'impôt différé de 124 millions d'euros correspondant à l'effet, sur les impôts différés à long terme, de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés en France, décidée dans la Loi de finances pour 2018, relatif à la marque Christian Dior et aux réévaluations des immobilisations corporelles.

En 2017, l'acquisition de Christian Dior Couture a généré un décaissement de 5 782 millions d'euros, net de la trésorerie acquise de 218 millions d'euros. L'opération a été financée au moyen de diverses émissions obligataires, pour un montant total de 5 milliards d'euros, et d'émission de billets de trésorerie pour le complément (voir Note 18 de l'annexe aux comptes consolidés 2017).

Les frais d'acquisition de Christian Dior Couture ont été enregistrés en Autres produits et charges opérationnels ; ils représentaient un montant de 6 millions d'euros au 31 décembre 2017, voir Note 25.

Au cours du deuxième semestre 2017, les ventes consolidées de Christian Dior Couture ont été de 1 183 millions d'euros, pour un résultat opérationnel courant de 236 millions d'euros. Pour l'ensemble de l'année 2017, les ventes consolidées de Christian Dior Couture ont été de 2 230 millions d'euros, pour un résultat opérationnel courant de 353 millions d'euros.

Christian Dior Couture a été consolidé à compter de juillet 2017 au sein du groupe d'activités Mode et Maroquinerie. Si la date d'acquisition de Christian Dior Couture avait été le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les ventes consolidées du Groupe pour 2017 se seraient élevées à 43 683 millions d'euros, le résultat opérationnel courant 2017 aurait été de 8 410 millions d'euros et le résultat net de 5 189 millions d'euros.

### Rimowa

Le 23 janvier 2017, conformément à l'accord de transaction annoncé le 4 octobre 2016, LVMH a acquis, pour un montant de 640 millions d'euros, avec un effet au 2 janvier 2017, une participation de 80 % dans Rimowa, malletier et maroquinier fondé à Cologne en 1898 réputé pour ses bagages innovants de haute qualité. Le capital non acquis, soit 20 %, fait l'objet d'une promesse d'achat par LVMH, exerçable à partir de 2020. La différence, de 71 millions d'euros, entre la valeur de l'engagement d'achat (enregistré en Autres passifs non courants, voir Note 20) et les intérêts minoritaires a été portée en déduction des réserves consolidées. Rimowa a été consolidé par intégration globale au sein du groupe d'activités Mode et Maroquinerie à partir de janvier 2017.

Le tableau suivant présente les modalités définitives d'allocation du prix payé par LVMH :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Allocation définitive du prix d'acquisition</b>
Marque	475
Immobilisations incorporelles et corporelles	145
Autres actifs non courants	5
Provisions à plus d'un an	(31)
Actifs circulants	119
Passifs circulants	(62)
Dette financière nette	(57)
Impôts différés	(150)
<b>Actif net acquis</b>	<b>444</b>
Intérêts minoritaires (20 %)	(89)
<b>Actif net part du Groupe (80 %)</b>	<b>355</b>
Écart d'acquisition	285
<b>Valeur comptable de la participation au 2 janvier 2017</b>	<b>640</b>

En 2017, les ventes consolidées de Rimowa ont été de 417 millions d'euros, pour un résultat opérationnel courant de 9 millions d'euros.

La marque Rimowa, de 475 millions d'euros, a été évaluée selon la méthode des redevances. L'écart d'acquisition, de 285 millions d'euros, est représentatif du savoir-faire et de la capacité d'innovation mondialement reconnue de Rimowa dans le domaine du bagage de haute qualité.

Les frais d'acquisition de Rimowa ont été enregistrés en Autres produits et charges opérationnels ; en 2017, ils représentent un montant de 1 million d'euros, en complément des frais enregistrés en 2016 pour un montant de 3 millions d'euros, voir Note 25.

En 2017, l'acquisition de Rimowa a généré un décaissement de 615 millions d'euros, net de la trésorerie acquise de 25 millions d'euros.

### Loro Piana

En février 2017, suite à l'exercice partiel de l'option de vente dont bénéficiait la famille Loro Piana dans la société éponyme, LVMH a acquis une participation complémentaire de 5 % dans Loro Piana, portant son pourcentage de détention à 85 %. La différence entre le prix d'acquisition et les intérêts minoritaires a été enregistrée en déduction des capitaux propres.

## 2.3 Exercice 2016

### 2.3.1 Mode et Maroquinerie

#### Donna Karan

Le 1<sup>er</sup> décembre 2016, conformément à l'accord signé le 22 juillet 2016, LVMH a cédé la société Donna Karan International à G-III Apparel Group. La cession s'est effectuée sur la base d'une valeur d'entreprise de 650 millions de dollars US, ramenée à un prix de cession provisoire de 542 millions de dollars US, après ajustements et déduction de la dette financière contractée par Donna Karan auprès de LVMH. LVMH a consenti à G-III Apparel Group un crédit vendeur de 125 millions de dollars US (enregistré en Autres actifs non courants, voir Note 9) et a perçu l'équivalent de 75 millions de dollars US en titres G-III (enregistrés en Investissements financiers, voir Note 8). En outre, le financement de 129 millions de dollars US octroyé à Donna Karan par LVMH a été remboursé par G-III Apparel Group. L'effet de la cession de Donna Karan International sur le résultat net du Groupe de 2016 était un produit de 44 millions d'euros.

#### LVMH Métiers d'Arts

En décembre 2016, suite à l'exercice de l'option de vente dont bénéficiait son partenaire, LVMH Métiers d'Arts a acquis une participation complémentaire de 35 % dans la tannerie Heng Long (Singapour), portant son pourcentage de détention à 100 %. La différence entre le prix d'acquisition et les intérêts minoritaires a été enregistrée en déduction des capitaux propres.

### 2.3.2 Distribution sélective

En novembre 2016, suite à l'exercice de l'option de vente dont bénéficiait son partenaire, Sephora a acquis une participation complémentaire de 35 % dans Ile de Beauté (Russie), portant son pourcentage de détention à 100 %. La différence entre le prix d'acquisition et les intérêts minoritaires a été enregistrée en déduction des capitaux propres.

## 2.4 Incidence sur la trésorerie nette des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Montant payé pour l'acquisition de titres consolidés et de titres de minoritaires	(258)	(6 971)	(254)
Disponibilités/(découverts bancaires) des sociétés acquises	5	251	5
Montant reçu pour la cession de titres consolidés	-	80	354
(Disponibilités)/découverts bancaires des sociétés cédées	-	181	110
<b>Incidences des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées sur la trésorerie nette</b>	<b>(253)</b>	<b>(6 459)</b>	<b>215</b>
<i>Dont : acquisitions et cessions de titres consolidés</i>	<i>(17)</i>	<i>(6 306)</i>	<i>310</i>
<i>acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires</i>	<i>(236)</i>	<i>(153)</i>	<i>(95)</i>

En 2018, l'incidence sur la trésorerie nette des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées résulte principalement du rachat des intérêts minoritaires dans Fresh ainsi que dans diverses filiales de distribution, en particulier au Moyen-Orient.

En 2017, l'incidence sur la trésorerie nette des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées résultait

principalement des acquisitions de Christian Dior Couture, à hauteur de 5 782 millions d'euros, et de Rimowa, à hauteur de 615 millions d'euros.

En 2016, l'incidence sur la trésorerie nette des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées résultait principalement de la cession de Donna Karan International, à hauteur de 435 millions d'euros.

## 3. MARQUES, ENSEIGNES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	2018			2017	2016
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
Marques	14 292	(696)	13 596	13 515	9 773
Enseignes	3 851	(1 586)	2 265	2 176	2 440
Licences de distribution	94	(81)	13	14	16
Droits au bail	893	(450)	443	398	338
Logiciels, sites Internet	1 903	(1 359)	544	459	362
Autres	977	(584)	393	395	406
<b>Total</b>	<b>22 010</b>	<b>(4 756)</b>	<b>17 254</b>	<b>16 957</b>	<b>13 335</b>

### 3.1 Variations de l'exercice

La variation du solde net des marques, enseignes et autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice est constituée des éléments suivants :

Valeur brute (en millions d'euros)	Marques	Enseignes	Logiciels, sites Internet	Droits au bail	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>14 184</b>	<b>3 692</b>	<b>1 661</b>	<b>858</b>	<b>989</b>	<b>21 384</b>
Acquisitions	-	-	177	88	272	537
Cessions, mises hors service	-	-	(82)	(10)	(126)	(218)
Effets des variations de périmètre	40	-	-	1	1	42
Effets des variations de change	68	159	23	3	15	268
Reclassements	-	-	124	(47)	(80)	(3)
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>14 292</b>	<b>3 851</b>	<b>1 903</b>	<b>893</b>	<b>1 071</b>	<b>22 010</b>
Amortissements et dépréciations (en millions d'euros)	Marques	Enseignes	Logiciels, sites Internet	Droits au bail	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>(669)</b>	<b>(1 516)</b>	<b>(1 202)</b>	<b>(460)</b>	<b>(580)</b>	<b>(4 427)</b>
Amortissements	(18)	(1)	(221)	(60)	(148)	(448)
Dépréciations	-	-	-	(2)	(7)	(9)
Cessions, mises hors service	-	-	80	10	126	216
Effets des variations de périmètre	-	-	-	-	(1)	(1)
Effets des variations de change	(9)	(69)	(15)	(1)	(7)	(101)
Reclassements	-	-	(1)	63	(48)	14
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>(696)</b>	<b>(1 586)</b>	<b>(1 359)</b>	<b>(450)</b>	<b>(665)</b>	<b>(4 756)</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2018</b>	<b>13 596</b>	<b>2 265</b>	<b>544</b>	<b>443</b>	<b>406</b>	<b>17 254</b>

### 3.2 Variations des exercices antérieurs

Valeur nette (en millions d'euros)	Marques	Enseignes	Logiciels, sites Internet	Droits au bail	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>10 204</b>	<b>2 370</b>	<b>319</b>	<b>334</b>	<b>345</b>	<b>13 572</b>
Acquisitions	-	-	136	47	257	440
Cessions, mises hors service	-	-	(1)	(1)	-	(2)
Effets des variations de périmètre	(364)	-	(2)	(5)	14	(357)
Amortissements	(23)	(1)	(155)	(39)	(130)	(348)
Dépréciations	(34)	-	-	(2)	-	(36)
Effets des variations de change	(10)	71	5	(1)	2	67
Reclassements	-	-	60	5	(66)	(1)
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>9 773</b>	<b>2 440</b>	<b>362</b>	<b>338</b>	<b>422</b>	<b>13 335</b>
Acquisitions	-	-	180	31	245	456
Cessions, mises hors service	-	-	(1)	(3)	-	(4)
Effets des variations de périmètre	3 981	-	13	85	13	4 092
Amortissements	(26)	(1)	(177)	(47)	(149)	(400)
Dépréciations	(50)	-	(2)	-	(1)	(53)
Effets des variations de change	(163)	(263)	(23)	(7)	(20)	(476)
Reclassements	-	-	107	1	(101)	7
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>13 515</b>	<b>2 176</b>	<b>459</b>	<b>398</b>	<b>409</b>	<b>16 957</b>

Les effets des variations de périmètre de l'exercice 2017 étaient principalement liés à l'acquisition de Christian Dior Couture et Rimowa. Voir Note 2.

### 3.3 Marques et enseignes

La répartition des marques et enseignes par groupe d'activités est la suivante :

(en millions d'euros)	2018			2017	2016
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
Vins et Spiritueux	857	(140)	717	715	752
Mode et Maroquinerie	8 843	(363)	8 480	8 439	4 470
Parfums et Cosmétiques	681	(52)	629	642	656
Montres et Joaillerie	3 633	(73)	3 560	3 507	3 682
Distribution sélective	3 804	(1 539)	2 265	2 176	2 440
Autres activités	325	(115)	210	212	213
<b>Marques et enseignes</b>	<b>18 143</b>	<b>(2 282)</b>	<b>15 861</b>	<b>15 691</b>	<b>12 213</b>

Les marques et enseignes comptabilisées sont celles acquises par le Groupe. Elles comprennent principalement au 31 décembre 2018 :

- Vins et Spiritueux : Veuve Clicquot, Krug, Château d'Yquem, Belvedere, Glenmorangie, Newton Vineyards et Numanthia Termes ;
- Mode et Maroquinerie : Louis Vuitton, Fendi, Celine, Loewe, Givenchy, Kenzo, Pink Shirtmaker, Berluti, Pucci, Loro Piana, Rimowa et Christian Dior Couture ;
- Parfums et Cosmétiques : Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy, Make Up For Ever, Benefit Cosmetics, Fresh, Acqua di Parma, KVD Beauty, Fenty et Ole Henriksen ;
- Montres et Joaillerie : Bvlgari, TAG Heuer, Zenith, Hublot, Chaumet et Fred ;

- Distribution sélective : DFS Galleria, Sephora, Le Bon Marché et Ile de Beauté ;

- Autres activités : les titres de presse du groupe Les Échos-Investir, le journal Le Parisien-Aujourd'hui en France, la marque Royal Van Lent-Feadship, La Samaritaine et la pâtisserie Cova.

Ces marques et enseignes figurent au bilan à la valeur déterminée lors de leur acquisition par le Groupe, qui peut être très inférieure à leur valeur d'utilité ou de marché à la date d'établissement des comptes du Groupe ; c'est notamment le cas, sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive, des marques Louis Vuitton, Veuve Clicquot et Parfums Christian Dior, ou de l'enseigne Sephora.

Voir également Note 5 pour l'évaluation des marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

## 4. ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	2018			2017	2016
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Écarts d'acquisition sur titres consolidés	10 389	(1 735)	8 654	8 538	6 115
Écarts d'acquisition sur engagements d'achat de titres de minoritaires	5 073	-	5 073	5 299	4 286
<b>Total</b>	<b>15 462</b>	<b>(1 735)</b>	<b>13 727</b>	<b>13 837</b>	<b>10 401</b>



Les variations sur les exercices présentés du solde net des écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2018			2017	2016
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>15 446</b>	<b>(1 609)</b>	<b>13 837</b>	<b>10 401</b>	<b>10 122</b>
Effets des variations de périmètre	45	-	45	2 605	(44)
Variation des engagements d'achat de titres de minoritaires	(126)	-	(126)	1 008	348
Variation des dépréciations	-	(100)	(100)	(51)	(97)
Effets des variations de change	97	(26)	71	(126)	72
<b>Au 31 décembre</b>	<b>15 462</b>	<b>(1 735)</b>	<b>13 727</b>	<b>13 837</b>	<b>10 401</b>

Les effets des variations de périmètre 2017 étaient liés principalement aux acquisitions de Christian Dior Couture et Rimowa.

Les effets de variations de périmètre 2016 résultaient principalement de la cession de Donna Karan International.

Voir également Note 2 pour les effets de variations de périmètre et Note 20 pour les écarts d'acquisition provenant d'engagements d'achat de titres de minoritaires.

## 5. ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Les marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ainsi que les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur. Aucune dépréciation significative n'a été enregistrée à ce titre au cours de l'exercice 2018. Comme décrit en Note 1.14, l'évaluation est effectuée le plus souvent à

partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés attendus de ces actifs, déterminés dans le cadre de plans pluriannuels établis au cours de chaque exercice. Les principaux paramètres retenus pour la détermination des flux prévisionnels sont les suivants :

(en pourcentage)	2018				2017				2016	
	Taux d'actualisation		Taux de croissance moyen des ventes sur la durée du plan	Taux de croissance au-delà de la durée du plan	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance moyen des ventes sur la durée du plan	Taux de croissance au-delà de la durée du plan	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance moyen des ventes sur la durée du plan	Taux de croissance au-delà de la durée du plan
	Après impôt	Avant impôt								
Vins et Spiritueux	6,5 à 11,0	9,7 à 16,4	5,7	2,0	6,5 à 11,0	5,9	2,0	6,5 à 11,0	6,0	2,0
Mode et Maroquinerie	8,0 à 10,5	13,9 à 15,7	9,7	2,0	8,0 à 10,5	6,6	2,0	9,3 à 10,5	6,8	2,0
Parfums et Cosmétiques	7,4 à 10,1	11,0 à 15,1	8,9	2,0	7,4 à 10,1	9,3	2,0	7,4 à 10,1	9,6	2,0
Montres et Joaillerie	9,0 à 10,4	13,4 à 15,5	8,3	2,0	9,0 à 10,4	6,9	2,0	9,0 à 10,4	9,9	2,0
Distribution sélective	7,3 à 9,4	10,9 à 14,0	9,8	2,0	7,3 à 8,3	8,2	2,0	7,3 à 9,4	7,7	2,0
Autres	6,5 à 9,3	9,7 à 13,9	4,5	2,0	6,5 à 7,3	8,4	2,0	6,5 à 7,5	4,4	2,0

La durée des plans est de 5 ans, mais peut être étendue jusqu'à 10 ans pour les marques dont le cycle de production s'étend sur plus de 5 ans, ou pour les marques qui sont en cours de repositionnement stratégique. Les taux de croissance moyens des ventes et la progression des taux de marge sur la durée des plans sont comparables aux croissances réalisées au cours des quatre exercices antérieurs, à l'exception des marques en cours

de repositionnement stratégique, dont les progressions attendues sont supérieures aux performances historiques, en raison des mesures de repositionnement mises en œuvre.

Les taux de croissance annuelle retenus pour la période au-delà de la durée des plans sont ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées.

Au 31 décembre 2018, les actifs incorporels à durée de vie indéfinie dont les valeurs nettes comptables sont les plus significatives ainsi que les paramètres retenus pour le test de perte de valeur de ces actifs sont les suivants :

(en millions d'euros)	Marques et enseignes	Écarts d'acquisition	Total	Taux d'actualisation après impôt (en pourcentage)	Taux de croissance au-delà de la durée du plan (en pourcentage)	Période couverte par les flux de trésorerie prévisionnels
Christian Dior	3 500	2 179	5 679	9,3	2,0	5 ans
Louis Vuitton	2 058	482	2 540	8,0	2,0	5 ans
Loro Piana <sup>(a)</sup>	1 300	1 048	2 348	n.a.	n.a.	n.a.
Fendi	713	404	1 117	9,3	2,0	5 ans
Bvlgari	2 100	1 547	3 647	9,0	2,0	5 ans
TAG Heuer	1 101	209	1 310	9,0	2,0	5 ans
DFS Galleria	1 999	10	2 009	9,4	2,0	5 ans

(a) Pour les besoins du test de perte de valeur, la juste valeur de Loro Piana a été évaluée par référence à des multiples boursiers de sociétés comparables, appliqués aux données opérationnelles consolidées de Loro Piana. La variation des multiples qui résulterait d'une baisse de 10% de la capitalisation boursière des sociétés comparables ou du résultat opérationnel de Loro Piana n'entraînerait pas de risque de dépréciation des incorporels de Loro Piana.  
n.a. : non applicable.

Au 31 décembre 2018, pour les secteurs d'activité listés ci-dessus (à l'exception de Loro Piana, voir Note (a) ci-dessus) une variation de 0,5 point du taux d'actualisation après impôt ou du taux de croissance au-delà de la durée des plans par rapport aux taux retenus au 31 décembre 2018, ou une réduction de 2 points du taux de croissance moyen des ventes sur la durée des plans n'entraînerait pas de dépréciation de ces incorporels. Le Groupe considère que des variations supérieures aux niveaux indiqués ci-dessus conduiraient à des niveaux d'hypothèses non pertinents, au regard de l'environnement économique actuel et des perspectives de croissance des activités concernées à moyen et long terme.

Parmi les autres secteurs d'activité, trois présentent des actifs incorporels ayant une valeur comptable proche de leur valeur recouvrable. Les tests de perte de valeur concernant les actifs incorporels à durée de vie indéfinie de ces secteurs ont été effectués sur la base de la valeur d'utilité. Le montant de ces actifs incorporels au 31 décembre 2018, ainsi que le montant de la dépréciation qui résulterait d'une variation de 0,5 point du taux d'actualisation après impôt ou du taux de croissance au-delà de la durée des plans, ou d'une variation de 2 points du taux de croissance moyen cumulé des ventes par rapport aux taux retenus au 31 décembre 2018 sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Montant des actifs incorporels concernés au 31/12/2018	Montant de la dépréciation en cas de :		
		Hausse de 0,5% du taux d'actualisation après impôt	Baisse de 2% du taux de croissance moyen des ventes	Baisse de 0,5% du taux de croissance au-delà de la durée des plans
Montres et Joaillerie	15	(3)	(2)	(1)
Autres groupes d'activités	359	(17)	(13)	(14)
<b>Total</b>	<b>374</b>	<b>(20)</b>	<b>(15)</b>	<b>(15)</b>

Au 31 décembre 2018, les valeurs brutes et nettes des marques, enseignes et écarts d'acquisition ayant donné lieu à amortissement et/ou dépréciation en 2018 sont de 644 millions d'euros et

467 millions d'euros, respectivement (546 et 222 millions d'euros au 31 décembre 2017). Voir Note 25 concernant les amortissements et dépréciations enregistrés au cours de l'exercice.

## 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)			2018	2017	2016
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	Net
Terrains	2 921	(83)	2 838	2 374	1 305
Terres à vignes et vignobles <sup>(a)</sup>	2 584	(111)	2 473	2 432	2 474
Constructions	4 130	(1 838)	2 292	2 052	1 735
Immeubles locatifs	637	(35)	602	763	855
Agencements, matériels et installations	12 739	(8 661)	4 078	3 971	3 417
Immobilisations en-cours	1 238	(1)	1 237	785	950
Autres immobilisations corporelles	2 074	(482)	1 592	1 485	1 403
<b>Total</b>	<b>26 323</b>	<b>(11 211)</b>	<b>15 112</b>	<b>13 862</b>	<b>12 139</b>
<i>Dont : immobilisations en location financement</i>	495	(212)	283	267	307
<i>coût historique des terres à vignes et vignobles</i>	791	(111)	680	648	646

(a) Les terres à vignes constituent la quasi-totalité de la valeur nette du poste Terres à vignes et vignobles.

### 6.1 Variations de l'exercice

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

Valeur brute (en millions d'euros)	Terres à vignes et vignobles	Terrains et constructions	Immeubles locatifs	Agencements, matériels et installations			Immobilisations en-cours	Autres immobilisations corporelles	Total
				Magasins	Production, logistique	Autres			
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>2 538</b>	<b>6 169</b>	<b>819</b>	<b>7 889</b>	<b>2 572</b>	<b>1 286</b>	<b>786</b>	<b>1 932</b>	<b>23 991</b>
Acquisitions	25	473	70	604	162	82	1 074	114	2 604
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	8	-	-	-	-	-	-	-	8
Cessions, mises hors service	(1)	(61)	(6)	(407)	(60)	(54)	(2)	(26)	(617)
Effets des variations de périmètre	-	-	-	3	1	4	-	-	8
Effets des variations de change	(1)	101	15	153	6	20	4	9	307
Autres mouvements, y compris transferts	15	369	(261)	390	75	13	(624)	45	22
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>2 584</b>	<b>7 051</b>	<b>637</b>	<b>8 632</b>	<b>2 756</b>	<b>1 351</b>	<b>1 238</b>	<b>2 074</b>	<b>26 323</b>
Amortissements et dépréciations (en millions d'euros)	Terres à vignes et vignobles	Terrains et constructions	Immeubles locatifs	Agencements, matériels et installations			Immobilisations en-cours	Autres immobilisations corporelles	Total
				Magasins	Production, logistique	Autres			
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>(106)</b>	<b>(1 742)</b>	<b>(56)</b>	<b>(5 207)</b>	<b>(1 689)</b>	<b>(880)</b>	<b>(2)</b>	<b>(447)</b>	<b>(10 129)</b>
Amortissements	(6)	(192)	(2)	(946)	(172)	(127)	-	(67)	(1 512)
Dépréciations	-	(2)	-	2	(1)	-	-	(2)	(3)
Cessions, mises hors service	1	61	6	404	57	53	1	29	612
Effets des variations de périmètre	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	(2)
Effets des variations de change	-	(34)	(1)	(108)	(5)	(15)	-	(7)	(170)
Autres mouvements, y compris transferts	-	(12)	18	(51)	-	26	-	12	(7)
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>(111)</b>	<b>(1 921)</b>	<b>(35)</b>	<b>(5 907)</b>	<b>(1 810)</b>	<b>(944)</b>	<b>(1)</b>	<b>(482)</b>	<b>(11 211)</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2018</b>	<b>2 473</b>	<b>5 130</b>	<b>602</b>	<b>2 725</b>	<b>946</b>	<b>407</b>	<b>1 237</b>	<b>1 592</b>	<b>15 112</b>

Au sein du poste « Autres immobilisations corporelles » figurent notamment les œuvres d'art détenues par le Groupe.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles incluent principalement les investissements des marques du Groupe dans leurs réseaux de distribution, notamment ceux de Sephora, Louis Vuitton, DFS, Parfums Christian Dior, Bvlgari et Christian Dior Couture. Ils comprennent également les investissements des marques de champagne, de Hennessy, de Louis Vuitton et de Parfums Christian Dior dans leur outil de production, les investissements liés aux projets de La Samaritaine et du Jardin d'Acclimatation, ainsi que divers investissements immobiliers.

L'effet de la réévaluation à valeur de marché des terres à vignes s'élève à 1 793 millions d'euros au 31 décembre 2018 (1 785 millions d'euros au 31 décembre 2017, 1 829 millions d'euros au 31 décembre 2016). Voir Notes 1.9 et 1.13 concernant la méthode d'évaluation des terres à vignes.

La valeur de marché des immeubles locatifs, selon les expertises réalisées par des tiers indépendants, s'élève au moins à 0,8 milliard d'euros au 31 décembre 2018. Les méthodes d'évaluation employées reposent sur les données de marché.

## 6.2 Variations des exercices antérieurs

Valeur nette (en millions d'euros)	Terres à vignes et vignobles	Terrains et cons- tructions	Immeubles locatifs	Agencements, matériels et installations			Immobi- lisations en-cours	Autres immobili- sations corporelles	Total
				Magasins	Production, logistique	Autres			
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>2 441</b>	<b>2 921</b>	<b>562</b>	<b>2 171</b>	<b>666</b>	<b>339</b>	<b>755</b>	<b>1 302</b>	<b>11 157</b>
Acquisitions	3	214	285	574	93	56	768	157	2 150
Cessions, mises hors service	-	(1)	-	(1)	(4)	(1)	(1)	2	(6)
Amortissements	(6)	(155)	(6)	(772)	(134)	(125)	-	(76)	(1 274)
Dépréciations	(1)	(2)	-	9	(1)	-	(4)	(2)	(1)
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	30	-	-	-	-	-	-	-	30
Effets des variations de périmètre	-	31	-	(14)	(4)	(2)	-	-	11
Effets des variations de change	-	(27)	2	34	(3)	3	9	5	23
Autres mouvements, y compris transferts	7	59	12	395	68	70	(577)	15	49
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>2 474</b>	<b>3 040</b>	<b>855</b>	<b>2 396</b>	<b>681</b>	<b>340</b>	<b>950</b>	<b>1 403</b>	<b>12 139</b>
Acquisitions	9	150	-	556	157	85	800	132	1 889
Cessions, mises hors service	-	(3)	-	(3)	(3)	(2)	(11)	6	(16)
Amortissements	(7)	(172)	(5)	(858)	(179)	(135)	-	(66)	(1 422)
Dépréciations	1	(1)	-	(4)	-	-	(1)	-	(5)
Variation de la valeur de marché des terres à vignes	(35)	-	-	-	-	-	-	-	(35)
Effets des variations de périmètre	-	1 283	-	307	56	37	66	21	1 770
Effets des variations de change	(16)	(132)	(57)	(179)	(17)	(17)	(34)	(22)	(474)
Autres mouvements, y compris transferts	6	262	(30)	467	188	98	(986)	11	16
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>2 432</b>	<b>4 427</b>	<b>763</b>	<b>2 682</b>	<b>883</b>	<b>406</b>	<b>784</b>	<b>1 485</b>	<b>13 862</b>

Les effets des variations de périmètre de l'exercice 2017 étaient liés principalement à l'acquisition de Christian Dior Couture et Rimowa, voir Note 2.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2016 et 2017 incluaient les investissements des marques du Groupe dans leurs réseaux de distribution, ceux des marques de champagne et de Hennessy dans leur outil de production, ainsi que, pour 2017, les investissements liés au projet de La Samaritaine et, pour 2016, des investissements immobiliers affectés à l'exploitation administrative, commerciale ou locative.

## 7. PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	2018				2017		2016	
	Brut	Dépréciations	Net	Dont Activités en partenariat	Net	Dont Activités en partenariat	Net	Dont Activités en partenariat
<b>Part dans l'actif net des participations mises en équivalence au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>647</b>	<b>(8)</b>	<b>639</b>	<b>273</b>	<b>770</b>	<b>362</b>	<b>729</b>	<b>353</b>
Part dans le résultat de la période	23	-	23	12	(3)	2	3	4
Dividendes versés	(28)	-	(28)	(9)	(22)	(8)	(21)	(8)
Effets des variations de périmètre	(18)	8	(10)	2	(82)	(84)	27	-
Effets des souscriptions aux augmentations de capital	3	-	3	1	5	3	4	3
Effets des variations de change	7	-	7	-	(33)	(7)	7	(1)
Autres, y compris transferts	4	-	4	(1)	4	5	21	11
<b>Part dans l'actif net des participations mises en équivalence au 31 décembre</b>	<b>638</b>	<b>-</b>	<b>638</b>	<b>278</b>	<b>639</b>	<b>273</b>	<b>770</b>	<b>362</b>

Au 31 décembre 2018, les titres mis en équivalence comprennent principalement :

- Pour les activités en partenariat, une participation de 50 % dans le domaine viticole de Château Cheval Blanc (Gironde, France), producteur du Saint-Émilion Grand cru classé A du même nom.
- Pour les autres sociétés :
  - une participation de 40 % dans Mongoual SA, société immobilière propriétaire d'un immeuble de bureaux à Paris (France), siège social de la société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton ;
  - une participation de 45 % dans PT. Sona Topas Tourism Industry Tbk (STTI), société de distribution indonésienne, titulaire notamment de licences de ventes en duty-free dans les aéroports ;
  - une participation de 46 % dans JW Anderson, marque londonienne de prêt-à-porter ;

- une participation de 40 % dans L Catterton Management, société de gestion de fonds d'investissement créée en décembre 2015 en partenariat avec Catterton.

Reposi, marque italienne de bijouterie dans laquelle le Groupe avait pris une participation de 41,7 %, acquise en novembre 2015, consolidée jusqu'au 31 décembre 2017 par mise en équivalence, est désormais consolidée par intégration globale, suite à l'acquisition d'une participation complémentaire dans cette société, portant le taux de détention du Groupe de 41,7 % à 68,9 %.

Les effets des variations de périmètre de 2017 étaient liés principalement à la cession de la participation dans De Beers Diamond Jewellers et au changement de méthode de consolidation des Ateliers Horlogers Dior SA, désormais consolidé selon la méthode de l'intégration globale suite à l'acquisition de Christian Dior Couture. Voir Note 2.

## 8. INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Les investissements financiers ont évolué de la façon suivante au cours des exercices présentés :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	2016
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>789</b>	<b>744</b>	<b>574</b>
Acquisitions	450	125	147
Cessions à valeur de vente	(45)	(85)	(44)
Variations de valeur de marché <sup>(a)</sup>	(101)	101	(20)
Effets des variations de périmètre	-	5	67
Effets des variations de change	16	(43)	20
Reclassements	(9)	(58)	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>1 100</b>	<b>789</b>	<b>744</b>

(a) Enregistrées en résultat financier.

Les acquisitions de l'exercice 2018 comprennent notamment, pour 274 millions d'euros, l'effet de l'acquisition de titres Belmond (voir Notes 18 et 30), ainsi que, pour 87 millions d'euros, l'effet de la souscription de titres dans des fonds d'investissement et des prises de participations minoritaires.

Les acquisitions de l'exercice 2017 comprenaient notamment, à hauteur de 64 millions d'euros, l'effet de la souscription de titres dans des fonds d'investissement.

Les acquisitions de l'exercice 2016 comprenaient, à hauteur de 120 millions d'euros, l'effet de la souscription d'investissements

financiers venant en couverture d'émissions obligataires convertibles dénouables en espèces réalisées sur la période (voir Note 18.1). Les effets des variations de périmètre correspondaient à la participation dans G-III Apparel Group reçue en paiement partiel du prix de cession de Donna Karan International (voir Note 2).

La valeur de marché des investissements financiers est établie selon les méthodes décrites en Note 1.9, voir également Note 22.2 concernant la ventilation des investissements financiers selon les méthodes d'évaluation.

## 9. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	2016
Dépôts de garantie	379	320	295
Instruments dérivés <sup>(a)</sup>	257	246	168
Créances et prêts	303	264	288
Autres	47	39	26
<b>Total</b>	<b>986</b>	<b>869</b>	<b>777</b>

(a) Voir Note 22.

## 10. STOCKS ET EN-COURS

(en millions d'euros)	2018			2017	2016
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Vins et eaux-de-vie en cours de vieillissement	4 796	(12)	4 784	4 517	4 281
Autres matières premières et en-cours	2 105	(405)	1 700	1 370	1 225
	6 901	(417)	6 484	5 887	5 506
Marchandises	2 316	(225)	2 091	1 767	1 819
Produits finis	4 852	(942)	3 910	3 234	3 221
	7 168	(1 167)	6 001	5 001	5 040
<b>Total</b>	<b>14 069</b>	<b>(1 584)</b>	<b>12 485</b>	<b>10 888</b>	<b>10 546</b>

Voir Note I.16.

La variation du stock net au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2018			2017	2016
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>12 426</b>	<b>(1 538)</b>	<b>10 888</b>	<b>10 546</b>	<b>10 096</b>
Variation du stock brut	1 722	-	1 722	1 006	819
Effet de la provision pour retours <sup>(a)</sup>	7	-	7	11	(4)
Effets de la mise à valeur de marché des vendanges	16	-	16	(21)	(19)
Variation de la provision pour dépréciation	-	(285)	(285)	(339)	(377)
Effets des variations de périmètre	29	(4)	25	237	(62)
Effets des variations de change	140	(31)	109	(550)	93
Autres, y compris reclassements	(271)	274	3	(2)	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>14 069</b>	<b>(1 584)</b>	<b>12 485</b>	<b>10 888</b>	<b>10 546</b>

(a) Voir Note 1.25.

Les effets de la mise à valeur de marché des vendanges sur le coût des ventes et la valeur des stocks des activités Vins et Spiritueux sont les suivants :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Mise à valeur de marché de la récolte de l'exercice	41	5	13
Effets des sorties de stocks de l'exercice	(25)	(26)	(32)
<b>Incidence nette sur le coût des ventes de l'exercice</b>	<b>16</b>	<b>(21)</b>	<b>(19)</b>
<b>Incidence nette sur la valeur des stocks au 31 décembre</b>	<b>126</b>	<b>110</b>	<b>131</b>

Voir Notes 1.9 et 1.16 concernant la méthode d'évaluation des vendanges à leur valeur de marché.

## 11. CLIENTS

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Créances à valeur nominale	3 302	3 079	2 979
Provision pour dépréciation	(78)	(78)	(66)
Provision pour retours et reprise de produits <sup>(a)</sup>	(2)	(265)	(228)
<b>Montant net</b>	<b>3 222</b>	<b>2 736</b>	<b>2 685</b>

(a) Voir Note 1.25. Voir également Note 1.2.

La variation des créances clients au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2018			2017	2016
	Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2 814</b>	<b>(78)</b>	<b>2 736</b>	<b>2 685</b>	<b>2 521</b>
Variation des créances brutes	179	-	179	134	122
Variation de la provision pour dépréciation	-	(1)	(1)	(11)	(1)
Variation de la provision pour retours et reprises de produits <sup>(a)</sup>	7	-	7	(43)	5
Effets des variations de périmètre	5	-	5	141	(16)
Effets des variations de change	24	-	24	(154)	46
Reclassements <sup>(a)</sup>	271	1	272	(16)	8
<b>Au 31 décembre</b>	<b>3 300</b>	<b>(78)</b>	<b>3 222</b>	<b>2 736</b>	<b>2 685</b>

(a) Voir Note 1.25. Voir également Note 1.2.

Le solde clients est constitué essentiellement d'en-cours sur des clients grossistes ou des agents, en nombre limité et avec lesquels le Groupe entretient des relations le plus souvent continues. Au 31 décembre 2018, la majeure partie des créances clients a fait

l'objet de demandes de couverture de crédit client auprès des assureurs, celles-ci ayant été satisfaites à environ 84 % de leur montant, contre 91 % au 31 décembre 2017 et 90 % au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2018, la ventilation de la valeur brute et de la provision pour dépréciation des créances clients, en fonction de l'ancienneté des créances, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Valeur brute des créances	Dépréciations	Valeur nette des créances
Non échues : - moins de 3 mois	2 690	(16)	2 674
- plus de 3 mois	146	(9)	137
	2 836	(25)	2 811
Échues : - moins de 3 mois	340	(5)	335
- plus de 3 mois	126	(50)	76
	466	(55)	411
<b>Total</b>	<b>3 302</b>	<b>(80)</b>	<b>3 222</b>

Au cours de chacun des exercices présentés, aucun client n'a représenté un montant de chiffre d'affaires excédant 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La valeur actuelle des créances clients n'est pas différente de leur valeur comptable.



## 12. AUTRES ACTIFS COURANTS

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Placements financiers <sup>(a)</sup>	666	515	374
Instruments dérivés <sup>(b)</sup>	123	496	261
Créances d'impôts et taxes, hors impôt sur les résultats	895	747	620
Fournisseurs : avances et acomptes	216	203	191
Charges constatées d'avance	430	396	379
Autres créances	538	562	517
<b>Total</b>	<b>2 868</b>	<b>2 919</b>	<b>2 342</b>

(a) Voir Note 13.

(b) Voir Note 22.

## 13. PLACEMENTS FINANCIERS

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Valeurs mobilières de placement non cotées, parts de SICAV et de fonds non monétaires	-	-	-
Valeurs mobilières de placement cotées, comptes et dépôts à terme	666	515	374
<b>Total</b>	<b>666</b>	<b>515</b>	<b>374</b>
<i>Dont : coût historique des placements financiers</i>	<i>576</i>	<i>344</i>	<i>351</i>

La valeur nette des placements financiers a évolué de la façon suivante au cours des exercices présentés :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>515</b>	<b>374</b>	<b>385</b>
Acquisitions	311	112	151
Cessions à valeur de vente	(164)	(181)	(181)
Variations de valeur de marché <sup>(a)</sup>	3	156	19
Effets des variations de périmètre	-	-	-
Effets des variations de change	1	(4)	-
Reclassements	-	58	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>666</b>	<b>515</b>	<b>374</b>

(a) Enregistrées en Résultat financier.

La valeur de marché des placements financiers est établie selon les méthodes décrites en Note 1.9. Voir Note 22.2 concernant la ventilation des placements financiers selon les méthodes d'évaluation.

## 14. TRÉSORERIE ET VARIATIONS DE TRÉSORERIE

### 14.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Dépôts à terme à moins de trois mois	654	708	520
Parts de SICAV et FCP	192	194	668
Comptes bancaires	3 764	2 836	2 356
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan</b>	<b>4 610</b>	<b>3 738</b>	<b>3 544</b>

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 610	3 738	3 544
Découverts bancaires	(197)	(120)	(207)
<b>Trésorerie nette du tableau de variation de trésorerie</b>	<b>4 413</b>	<b>3 618</b>	<b>3 337</b>

### 14.2 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement au cours des exercices présentés s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017	2016
Variation des stocks et en-cours	10	(1 722)	(1 006)	(819)
Variation des créances clients et comptes rattachés	11	(179)	(134)	(122)
Variation des soldes clients créditeurs		8	2	9
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	21	715	257	235
Variation des autres créances et dettes		91	367	185
<b>Variation du besoin en fonds de roulement<sup>(a)</sup></b>		<b>(1 087)</b>	<b>(514)</b>	<b>(512)</b>

(a) Augmentation/(Diminution) de la trésorerie.

### 14.3 Investissements d'exploitation

Les investissements d'exploitation au cours des exercices présentés sont constitués des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017	2016
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3	(537)	(456)	(440)
Acquisitions d'immobilisations corporelles <sup>(a)</sup>	6	(2 604)	(1 889)	(2 150)
Déduction des acquisitions en location financement		14	6	204
Variation des dettes envers les fournisseurs d'immobilisations		137	40	125
<b>Effet sur la trésorerie des acquisitions d'immobilisations</b>		<b>(2 990)</b>	<b>(2 299)</b>	<b>(2 261)</b>
Effet sur la trésorerie des cessions d'immobilisations		10	26	6
Dépôts de garantie versés et autres flux d'investissement d'exploitation		(58)	(3)	(10)
<b>Investissements d'exploitation<sup>(b)</sup></b>		<b>(3 038)</b>	<b>(2 276)</b>	<b>(2 265)</b>

(a) Y compris acquisitions en location-financement.

(b) Augmentation/(Diminution) de la trésorerie.

## 15. CAPITAUX PROPRES

### 15.1 Capital social et primes

Au 31 décembre 2018, le capital social, entièrement libéré, est constitué de 505 029 495 actions (507 042 596 au 31 décembre 2017, 507 126 088 au 31 décembre 2016), au nominal de 0,30 euro ; 231 834 011 actions bénéficient d'un droit de vote double, accordé aux actions détenues sous forme nominative depuis plus de trois ans (229 656 385 au 31 décembre 2017, 229 432 106 au 31 décembre 2016).

Les variations du capital social et des primes, en nombre d'actions et en valeur, s'analysent de la façon suivante :

<i>(en nombre d'actions ou en millions d'euros)</i>	2018			2017	2016
	Nombre	Montant		Montant	Montant
		Capital	Primes		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>507 042 596</b>	<b>152</b>	<b>2 614</b>	<b>2 766</b>	<b>2 731</b>
Exercices d'options de souscription d'actions	762 851	-	49	49	64
Annulations d'actions	(2 775 952)	-	(365)	(365)	(42)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>505 029 495</b>	<b>152</b>	<b>2 298</b>	<b>2 450</b>	<b>2 753</b>

### 15.2 Actions LVMH

Le portefeuille d'actions LVMH, ainsi que leur affectation, s'analyse de la façon suivante :

<i>(en nombre d'actions ou en millions d'euros)</i>	2018		2017	2016
	Nombre	Montant	Montant	Montant
Plans d'options de souscription	413 606	20	57	98
Plans d'attribution d'actions gratuites	1 354 798	302	122	90
<b>Couverture des plans d'options et assimilés<sup>(a)</sup></b>	<b>1 768 404</b>	<b>322</b>	<b>179</b>	<b>188</b>
Contrat de liquidité	97 000	25	23	15
Actions destinées à être annulées	270 000	74	328	317
<b>Actions LVMH</b>	<b>2 135 404</b>	<b>421</b>	<b>530</b>	<b>520</b>

(a) Voir Note 16 concernant les plans d'options et assimilés.

Au 31 décembre 2018, la valeur boursière des actions LVMH détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 25 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, les mouvements sur le portefeuille d'actions LVMH ont été les suivants :

<i>(en nombre d'actions ou en millions d'euros)</i>	Nombre	Montant	Effet sur la trésorerie
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>4 281 097</b>	<b>530</b>	
Achats d'actions <sup>(a)</sup>	2 017 130	544	(544)
Attribution définitive d'actions gratuites	(459 741)	(39)	-
Annulation d'actions	(2 775 952)	(365)	-
Cessions à valeur de vente <sup>(a)</sup>	(927 130)	(249)	249
Plus value/(moins value) de cession	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>2 135 404</b>	<b>421</b>	<b>(295)</b>

(a) Les achats d'actions et cessions de titres LVMH sont liés principalement à la gestion du contrat de liquidité.

### 15.3 Dividendes versés par la société mère LVMH SE

Selon la réglementation française, les dividendes sont prélevés sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère, après déduction de l'impôt de distribution éventuellement dû et de la valeur des actions auto-détenues.

Au 31 décembre 2018, le montant distribuable s'élève ainsi à 15 287 millions d'euros; il est de 13 267 millions d'euros après prise en compte de la proposition de distribution de dividendes pour l'exercice 2018.

(en millions d'euros, sauf données par action, en euros)	2018	2017	2016
Acompte au titre de l'exercice en cours (2018 : 2,00 euros ; 2017 : 1,60 euro ; 2016 : 1,40 euro)	1 010	811	710
Effet des actions auto-détenues	(4)	(7)	(6)
<b>Montant brut versé au titre de l'exercice</b>	<b>1 006</b>	<b>804</b>	<b>704</b>
Solde au titre de l'exercice précédent (2017 : 3,40 euros ; 2016 : 2,60 euros)	1 717	1 319	1 115
Effet des actions auto-détenues	(8)	(13)	(9)
<b>Montant brut versé au titre de l'exercice précédent</b>	<b>1 709</b>	<b>1 306</b>	<b>1 106</b>
<b>Montant brut total versé au cours de la période <sup>(a)</sup></b>	<b>2 715</b>	<b>2 110</b>	<b>1 810</b>

(a) Avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.

Le solde du dividende pour l'exercice 2018, proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 18 avril 2019, est de 4,00 euros par action, soit un montant total de 2 020 millions d'euros avant

déduction du montant correspondant aux actions auto-détenues à la date du détachement de dividende.

### 15.4 Écarts de conversion

La variation du montant des écarts de conversion inscrits dans les capitaux propres part du Groupe, y compris les effets de couverture des actifs nets en devises, s'analyse par devise de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2018	Variation	2017	2016
Dollar US	293	154	139	508
Franc suisse	632	104	528	762
Yen japonais	109	40	69	96
Hong Kong dollar	354	38	316	493
Livre sterling	(115)	(8)	(107)	(85)
Autres devises	(250)	(80)	(170)	(94)
Couvertures d'actifs nets en devises <sup>(a)</sup>	(450)	(29)	(421)	(515)
<b>Total, part du Groupe</b>	<b>573</b>	<b>219</b>	<b>354</b>	<b>1 165</b>

(a) Dont : - 141 millions d'euros au titre du dollar US (- 130 millions d'euros au 31 décembre 2017 et - 169 millions d'euros au 31 décembre 2016), - 117 millions d'euros au titre du dollar de Hong Kong (- 117 millions d'euros au 31 décembre 2017 et - 135 millions d'euros au 31 décembre 2016) et - 193 millions d'euros au titre du franc suisse (- 180 millions d'euros au 31 décembre 2017 et - 214 millions d'euros au 31 décembre 2016). Ces montants incluent l'effet impôt.

## 15.5 Stratégie en matière de structure financière

Le Groupe estime que la gestion de la structure financière participe, avec le développement des sociétés qu'il détient et la gestion du portefeuille de marques, à l'objectif d'accroissement de la richesse de ses actionnaires. Le maintien d'une qualité de crédit adaptée constitue un objectif essentiel pour le Groupe, autorisant une large capacité d'accès aux marchés, à des conditions favorables, ce qui permet à la fois de saisir des opportunités et de bénéficier des ressources nécessaires au développement de son activité.

À cette fin, le Groupe suit un certain nombre de ratios et d'agrégats :

- dette financière nette (voir Note 18) sur capitaux propres ;
- capacité d'autofinancement générée par l'activité sur dette financière nette ;
- capacité d'autofinancement ;
- variation de trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation (cash flow disponible) ;

- capitaux permanents sur actifs immobilisés ;
- part de la dette à plus d'un an dans la dette financière nette.

Les capitaux permanents s'entendent comme la somme des capitaux propres et des passifs non courants.

Ces indicateurs sont, le cas échéant, ajustés des engagements financiers hors bilan du Groupe.

L'objectif de flexibilité financière se traduit aussi par l'entretien de relations bancaires nombreuses et diversifiées, par le recours régulier à plusieurs marchés de dette négociable (à plus d'un an comme à moins d'un an), par la détention d'un montant significatif de trésorerie et équivalents de trésorerie et par l'existence de montants appréciables de lignes de crédit confirmées non tirées, ayant vocation à aller bien au-delà de la couverture de l'encours du programme de billets de trésorerie, tout en représentant un coût raisonnable pour le Groupe.

## 16. PLANS D'OPTIONS ET ASSIMILÉS

### 16.1 Caractéristiques générales des plans

#### Plans d'options d'achat et de souscription

L'Assemblée générale du 13 avril 2017 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration, pour une période de vingt-six mois expirant en juin 2019, de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants des sociétés du Groupe, des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 1% du capital de la Société.

Au 31 décembre 2018, cette autorisation n'a pas été utilisée par le Conseil d'administration.

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place depuis 2010.

Un plan d'options de souscription, ayant un solde positif, restait en vigueur au 31 décembre 2018. Ce plan a une durée de dix ans, les options étant exerçables après un délai de quatre ans et la parité étant d'une action pour une option attribuée.

#### Plans d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée générale du 12 avril 2018 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration, pour une période de vingt-six mois expirant en juin 2020, de procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants des sociétés du Groupe, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 1% du capital de la Société au jour de cette autorisation.

Pour les plans mis en place en 2014 et 2015, les actions gratuites et les actions gratuites de performance, sous réserve, pour ces dernières, de la réalisation de la condition de performance, (i) sont définitivement attribuées aux bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France au terme d'une période d'acquisition de trois ans, au-delà de laquelle les bénéficiaires doivent conserver les actions attribuées pendant une durée de deux ans et (ii) sont définitivement attribuées aux bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France et librement cessibles à l'issue d'un délai de quatre ans.

Pour les plans mis en place depuis 2016, les actions gratuites et les actions gratuites de performance, sous réserve, pour ces dernières, de la réalisation de la condition de performance, seront attribuées définitivement à l'ensemble des bénéficiaires après une période de trois ans et librement cessibles dès leur attribution définitive. Toutefois, par exception, la période d'acquisition applicable aux actions attribuées le 13 avril 2017 est d'un an (avec obligation de conservation pendant deux ans) et celle applicable à certaines actions de performance attribuées le 26 juillet 2017, le 25 octobre 2017, le 25 janvier 2018 et le 12 avril 2018 s'échelonne entre trois et sept ans.

### Conditions de performance

Outre une condition de présence dans le Groupe, l'exercice des options attribuées le 14 mai 2009 ainsi que l'attribution définitive des actions gratuites de certains plans sont assortis de conditions liées aux performances financières de LVMH, à la réalisation desquelles est subordonné leur bénéfice définitif : les options ne sont exerçables et les actions ne sont attribuées définitivement

que si les comptes consolidés de LVMH pour un ou plusieurs exercices (spécifiés dans chaque plan) affichent une variation positive par rapport à un exercice de référence (défini dans chaque plan) de l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe. Les plans et exercices concernés sont les suivants :

Date d'ouverture du plan	Nature du plan	Bénéfice des actions/options subordonné à une variation positive de l'un des indicateurs entre les exercices :
14 mai 2009	Options de souscription	2009 et 2008 ; 2010 et 2008 <sup>(a)</sup>
23 octobre 2014	Actions gratuites	2015 et 2014
16 avril 2015	"	2015 et 2014
22 octobre 2015	"	2016 et 2015 ; 2017 et 2015
20 octobre 2016	"	2017 et 2016 ; 2018 et 2016
13 avril 2017	"	2017 et 2016
25 octobre 2017	"	2018 et 2017 ; 2019 et 2017
12 avril 2018	"	2019 et 2018 ; 2020 et 2018
25 octobre 2018	"	2019 et 2018 ; 2020 et 2018

(a) Par dérogation, pour les dirigeants mandataires sociaux, le bénéfice des options est subordonné à la variation positive de l'un ou l'autre des trois indicateurs au titre de trois des quatre exercices 2009, 2010, 2011 et 2012.

Les actions gratuites attribuées le 26 juillet 2017, ainsi que certaines actions gratuites attribuées le 25 octobre 2017, le 25 janvier 2018 et le 12 avril 2018 sont soumises à des conditions de performance spécifiques liées à une filiale qui, d'une part portent sur son chiffre d'affaires consolidé et son résultat opérationnel courant consolidé et, d'autre part, pour une partie d'entre elles, relèvent de critères qualitatifs.

### Effets de la distribution de titres Hermès sur les plans d'options et assimilés

Afin de protéger les bénéficiaires d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites, les actionnaires, lors de l'Assemblée du 25 novembre 2014, ont autorisé le Conseil d'administration à ajuster le nombre et le prix d'exercice des options de souscription n'ayant pas été exercées avant le 17 décembre 2014, ainsi que le nombre des actions gratuites non encore définitivement attribuées à cette date. En conséquence, le nombre d'options de souscription et d'actions gratuites concernées a été augmenté de 11,1 %, tandis que le prix d'exercice de ces options a été réduit de 9,98 %. Ces ajustements ayant pour seul objectif de préserver les droits des bénéficiaires dans le cadre de cette distribution, ils n'ont eu aucun effet sur les états financiers consolidés.

## 16.2 Plans d'options de souscription

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription ainsi que leur évolution durant l'exercice sont les suivantes :

Date d'ouverture du plan	Nombre d'options attribuées <sup>(a)</sup>	Prix d'exercice <sup>(a)</sup> (en euros)	Période d'acquisition des droits	Nombre d'options exercées en 2018	Nombre d'options devenues caduques en 2018	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2018
15 mai 2008	1 708 542	65,265	4 ans	(705 666)	(2 947)	-
"	78 469	65,445	"	(1 111)	(3 166)	-
14 mai 2009 <sup>(b)</sup>	1 333 097	50,861	"	(56 074)	(640)	394 063
"	37 106	50,879	"	-	-	17 025
<b>Total</b>	<b>3 157 214</b>			<b>(762 851)</b>	<b>(6 753)</b>	<b>411 088</b>

(a) Après l'effet des ajustements effectués sur le nombre d'options encore en vie au 17 décembre 2014 du fait de la distribution en nature d'actions Hermès. Voir Note 16.1.

(b) Plan soumis à conditions de performance, voir Note 16.1 Caractéristiques générales des plans.

Le nombre d'options de souscription non exercées et les prix d'exercice moyens pondérés ont évolué comme décrit ci-dessous au cours des exercices présentés :

	2018		2017		2016	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
<b>Options de souscription restant à exercer au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 180 692</b>	<b>59,56</b>	<b>1 903 010</b>	<b>65,17</b>	<b>2 821 150</b>	<b>66,79</b>
Options devenues caduques	(6 753)	63,98	(13 833)	74,67	(10 211)	68,07
Options exercées	(762 851)	64,21	(708 485)	74,33	(907 929)	70,19
<b>Options de souscription restant à exercer au 31 décembre</b>	<b>411 088</b>	<b>50,86</b>	<b>1 180 692</b>	<b>59,56</b>	<b>1 903 010</b>	<b>65,17</b>

### 16.3 Plans d'attribution d'actions gratuites

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que leur évolution durant l'exercice sont les suivantes :

Date d'ouverture du plan	Attributions initiales <sup>(a)</sup>	Dont : actions de performance <sup>(a)(b)</sup>	Conditions satisfaites ?	Période d'acquisition des droits	Attributions devenues caduques en 2018	Attributions devenues définitive en 2018	Attributions provisoires au 31/12/2018
24 juillet 2014	67 764	-	-	3 <sup>(c)</sup> ou 4 <sup>(d)</sup> ans	-	(61 099)	-
23 octobre 2014	341 678	341 678	<i>oui</i>	3 <sup>(c)</sup> ou 4 <sup>(d)</sup> ans	(10 173)	(141 175)	-
16 avril 2015	73 262	73 262	<i>oui</i>	3 <sup>(c)</sup> ou 4 <sup>(d)</sup> ans	-	(55 940)	17 322
22 octobre 2015	315 532	315 532	<i>oui</i>	3 <sup>(c)</sup> ou 4 <sup>(d)</sup> ans	(13 337)	(154 668)	131 822
20 octobre 2016	360 519	310 509	<i>oui</i>	3 ans	(14 097)	-	340 467
13 avril 2017	46 860	46 860	<i>oui</i>	1 an	-	(46 860)	-
26 juillet 2017	21 700	21 700	<sup>(e)</sup>	3 ans	-	-	21 700
26 juillet 2017	21 700	21 700	<sup>(e)</sup>	4 ans	-	-	21 700
25 octobre 2017	288 827	270 325	<sup>(e)</sup>	3 ans	(8 306)	-	280 521
25 octobre 2017	76 165	76 165	<sup>(e)</sup>	7 ans <sup>(f)</sup>	-	-	76 165
25 janvier 2018	72 804	72 804	-	3 ans	-	-	72 804
25 janvier 2018	47 884	47 884	<sup>(e)</sup>	6 ans <sup>(f)</sup>	-	-	47 884
12 avril 2018	238 695	238 695	<sup>(e)</sup>	3 ans	-	-	238 695
12 avril 2018	93 421	93 421	<sup>(e)</sup>	5 ans <sup>(g)</sup>	-	-	93 421
25 octobre 2018	9 477	9 477	<sup>(e)</sup>	3 ans	-	-	9 477
<b>Total</b>	<b>2 076 288</b>	<b>1 940 012</b>			<b>(45 913)</b>	<b>(459 742)</b>	<b>1 351 978</b>

(a) Après l'effet des ajustements effectués du fait de la distribution en nature d'actions Hermès. Voir Note 16.1.

(b) Voir Note 16.1 Caractéristiques générales des plans.

(c) Bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France.

(d) Bénéficiaires ayant leur résidence fiscale hors de France.

(e) Les conditions de performance ont été considérées comme satisfaites pour la détermination de la charge de l'exercice 2018, sur la base des données budgétaires.

(f) Attribution définitive le 30 juin 2024 avancée au 30 juin 2023 dans certaines circonstances.

(g) Attribution définitive le 30 juin 2023 reportée au 30 juin 2024 dans certaines circonstances et pour un nombre réduit d'actions.

Le nombre d'attributions provisoires a évolué comme décrit ci-dessous au cours de l'exercice :

(en nombre d'actions)	2018	2017	2016
<b>Attributions provisoires au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 395 351</b>	<b>1 312 587</b>	<b>1 456 068</b>
Attributions provisoires de la période	462 281	455 252	360 519
Attributions devenues définitives	(459 741)	(335 567)	(465 660)
Attributions devenues caduques	(45 913)	(36 921)	(38 340)
<b>Attributions provisoires au 31 décembre</b>	<b>1 351 978</b>	<b>1 395 351</b>	<b>1 312 587</b>

Des actions détenues en portefeuille ont été remises en règlement des attributions devenues définitives.

## 16.4 Charge de l'exercice

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Charge de la période au titre des plans d'options de souscription et d'attribution d'actions gratuites	82	62	41

Voir Note 1.27 concernant la méthode d'évaluation de la charge comptable.

Le cours de clôture de l'action LVMH la veille de la date d'attribution du plan du 25 janvier 2018 était de 241,20 euros, il était de 278,25 euros la veille de la date d'attribution du plan du 12 avril 2018 et de 259,65 euros la veille de la date d'attribution du plan du 25 octobre 2018.

La valeur unitaire moyenne des attributions provisoires d'actions gratuites de l'exercice 2018 est de 246,33 euros.

## 17. INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 408</b>	<b>1 510</b>	<b>1 460</b>
Part des minoritaires dans le résultat	636	475	387
Dividendes versés aux minoritaires	(345)	(261)	(272)
Effets des prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées	41	114	22
<i>Dont : Rimowa</i>	-	89	-
<i>Autres</i>	41	25	22
Effets des acquisitions et cessions de titres de minoritaires	(19)	(56)	(34)
<i>Dont : Loro Piana</i>	-	(58)	-
<i>Autres</i>	(19)	2	(34)
<b>Total des effets des variations de pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées</b>	<b>22</b>	<b>58</b>	<b>(12)</b>
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires	50	44	41
Part des minoritaires dans les gains et pertes enregistrés en capitaux propres	45	(134)	46
Part des minoritaires dans les charges liées aux plans d'options	4	7	2
Effets des variations des intérêts minoritaires bénéficiant d'engagements d'achat	(156)	(291)	(142)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>1 664</b>	<b>1 408</b>	<b>1 510</b>

L'évolution de la part des intérêts minoritaires dans les gains et pertes enregistrés en capitaux propres se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	Écarts de conversion	Couverture de flux de trésorerie futurs en devises et coût des couvertures	Terres à vignes	Écarts de réévaluation des avantages au personnel	Total part des minoritaires
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>183</b>	<b>(9)</b>	<b>221</b>	<b>(24)</b>	<b>371</b>
Variations de l'exercice	41	(5)	25	(15)	46
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>224</b>	<b>(14)</b>	<b>246</b>	<b>(39)</b>	<b>417</b>
Variations de l'exercice	(178)	30	11	3	(134)
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>46</b>	<b>16</b>	<b>257</b>	<b>(36)</b>	<b>283</b>
Variations de l'exercice	69	(30)	3	3	45
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>115</b>	<b>(14)</b>	<b>260</b>	<b>(33)</b>	<b>328</b>

Les intérêts minoritaires sont principalement constitués des 34 % détenus par Diageo dans Moët Hennessy SAS et Moët Hennessy International SAS (« Moët Hennessy ») ainsi que des 39 % détenus par Mari-Cha Group Ltd (anciennement Search Investment Group Ltd) dans DFS. Les 34 % détenus par Diageo

dans Moët Hennessy faisant l'objet d'un engagement d'achat, ils sont reclassés à la clôture en Autres passifs non courants, et sont donc exclus du total des intérêts minoritaires à la date de clôture. Voir Notes 1.12 et 20.



Le montant des dividendes versés à Diageo au cours de l'exercice 2018, relatifs à l'exercice 2017, est de 173 millions d'euros. La part du résultat net de l'exercice 2018 revenant à Diageo s'élève à 356 millions d'euros, et sa part dans les intérêts minoritaires (avant comptabilisation de l'engagement d'achat octroyé à Diageo qui a pour effet de les reclasser en capitaux propres, part du Groupe) s'élève à 3 215 millions d'euros au 31 décembre 2018. À cette date, le bilan consolidé résumé de Moët Hennessy se présente ainsi :

(en milliards d'euros)	31 décembre 2018	(en milliards d'euros)	31 décembre 2018
Immobilisations corporelles et incorporelles	3,8	Capitaux propres	9,4
Autres actifs non courants	0,3	Passifs non courants	1,0
<b>Actifs non courants</b>	<b>4,1</b>	<b>Capitaux permanents</b>	<b>10,4</b>
Stocks	5,4	Dette financière à moins d'un an	1,3
Autres actifs courants	1,4	Autres	1,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,3	<b>Passifs courants</b>	<b>2,8</b>
<b>Actifs courants</b>	<b>9,1</b>	<b>Passif</b>	<b>13,2</b>
<b>Actif</b>	<b>13,2</b>		

Voir également Note 23 concernant les ventes, le résultat opérationnel et les principaux actifs de l'activité Vins et Spiritueux, principalement constituée des activités de Moët Hennessy.

Concernant DFS, le montant des dividendes versés à Mari-Cha Group Ltd au cours de l'exercice 2018, relatifs à l'exercice 2017, est de 35 millions d'euros. La part du résultat net de l'exercice 2018 revenant à Mari-Cha Group Ltd s'élève à 173 millions d'euros, et sa part dans les intérêts minoritaires cumulés au 31 décembre 2018 s'élève à 1 439 millions d'euros.

## 18. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

### 18.1 Dette financière nette

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Dette financière à plus d'un an	6 005	7 046	3 932
Dette financière à moins d'un an	5 027	4 530	3 447
<b>Dette financière brute</b>	<b>11 032</b>	<b>11 576</b>	<b>7 379</b>
Instruments dérivés liés au risque de taux d'intérêt	(16)	(28)	(65)
Instruments dérivés liés au risque de change	146	(25)	(21)
<b>Dette financière brute après effet des instruments dérivés</b>	<b>11 162</b>	<b>11 523</b>	<b>7 293</b>
Placements financiers <sup>(a)</sup>	(666)	(515)	(374)
Investissements financiers en couverture de dettes financières <sup>(b)</sup>	(125)	(117)	(131)
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(c)</sup>	(4 610)	(3 738)	(3 544)
<b>Dette financière nette</b>	<b>5 761</b>	<b>7 153</b>	<b>3 244</b>
Titres Belmond (présentés en Investissements financiers) <sup>(b)</sup>	(274)	-	-
<b>Dette financière nette ajustée (hors acquisition des titres Belmond)</b>	<b>5 487</b>	<b>7 153</b>	<b>3 244</b>

(a) Voir Note 13.

(b) Voir Note 8.

(c) Voir Note 14.1.

Fin décembre 2018, postérieurement à l'annonce de l'acquisition de Belmond par LVMH, le Groupe a acquis sur le marché des titres Belmond pour un montant de 274 millions d'euros. Ceux-ci sont présentés en Investissements financiers (voir Note 8).

La dette financière nette ajustée (hors acquisition des titres Belmond) présentée ci-dessus permet de refléter les effets de la performance du Groupe au cours de 2018 sur le niveau de dette financière nette à la clôture.

La variation de la dette financière brute après effet des instruments dérivés au cours de l'exercice s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Variations de la trésorerie <sup>(a)</sup>	Effets des variations de change	Effets des variations de valeur de marché	Variations de périmètre	Reclas- sements et autres	31 décembre 2018
Dette financière à plus d'un an	7 046	(43)	(20)	5	-	(983)	6 005
Dette financière à moins d'un an	4 530	(555)	75	2	5	970	5 027
<b>Dette financière brute</b>	<b>11 576</b>	<b>(598)</b>	<b>55</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>(13)</b>	<b>11 032</b>
Instruments dérivés	(53)	(47)	-	233	-	(3)	130
<b>Dette financière brute après effet des instruments dérivés</b>	<b>11 523</b>	<b>(645)</b>	<b>55</b>	<b>240</b>	<b>5</b>	<b>(16)</b>	<b>11 162</b>

(a) Dont 1 529 au titre des émissions et souscriptions d'emprunts et (2 174) au titre des remboursements d'emprunts et de dettes financières.

Au cours de l'exercice, LVMH a remboursé la dette de 500 millions d'euros émise en 2011 et celle de 1 250 millions d'euros émise en 2017.

LVMH a procédé en mai 2017 à une émission obligataire en quatre tranches d'un total de 4,5 milliards d'euros, dont 3,25 milliards à taux fixe et 1,25 milliard à taux variable.

LVMH a également procédé, en juin 2017, à une émission obligataire à taux fixe de 400 millions de livres sterling à échéance juin 2022. L'emprunt avait fait l'objet de *swaps* à l'émission le convertissant en un emprunt en euros. Ces opérations sont intervenues dans le cadre de l'acquisition de Christian Dior Couture (voir Note 2), réalisée en juillet 2017.

Au cours de l'exercice 2017, LVMH a remboursé la dette de 850 millions de dollars US émise en 2012, celle de 150 millions d'euros émise en 2009 et celle de 350 millions de livres émise en 2014.

En février 2016, LVMH avait réalisé une émission d'obligations convertibles à cinq ans dont le dénouement s'effectue exclusivement en espèces, pour un montant nominal de 600 millions de dollars US, abondée en avril 2016 pour un montant de 150 millions de dollars US. Émises respectivement à 103,00 % et 104,27 % de leur valeur nominale, ces obligations sont remboursables au pair (en l'absence de conversion) et ne portent

pas intérêt. Parallèlement à ces émissions, LVMH avait souscrit à des instruments financiers de même maturité lui permettant de couvrir intégralement son exposition à l'évolution, positive ou négative, du cours de l'action. L'ensemble de ces opérations, qui ont été swappées en euros, procure ainsi au Groupe l'équivalent d'un financement obligataire classique en euros à un coût avantageux.

Conformément aux principes comptables applicables, les composantes optionnelles des obligations convertibles et des instruments financiers souscrits en couverture sont enregistrées au niveau du poste « Instruments dérivés » (voir Note 22), les instruments financiers de couverture hors composante optionnelle étant inscrits en « Investissements financiers » (voir Note 8). Compte tenu de leur lien avec les obligations émises, les instruments financiers de couverture (hors composante optionnelle) sont présentés en déduction de la dette financière brute dans le calcul de la dette financière nette et leur incidence sur la trésorerie est présentée au niveau du poste « Opérations de financement » du Tableau de variation de trésorerie.

En 2016, LVMH a remboursé l'emprunt obligataire de 650 millions d'euros émis en 2013 et 2014.

La dette financière nette n'inclut pas les engagements d'achat de titres de minoritaires, classés en « Autres passifs non courants » (voir Note 20).

## 18.2 Analyse de la dette financière brute par nature

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Emprunts obligataires et Euro Medium-Term Notes (EMTN)	5 593	6 557	3 476
Location financement et locations de longue durée	315	296	342
Emprunts auprès des établissements de crédit	97	193	114
<b>Dette financière à plus d'un an</b>	<b>6 005</b>	<b>7 046</b>	<b>3 932</b>
Emprunts obligataires et Euro Medium-Term Notes (EMTN)	996	1 753	1 377
Location financement et locations de longue durée	26	21	10
Emprunts auprès des établissements de crédit	220	340	291
Billets de trésorerie	3 174	1 855	1 204
Autres emprunts et lignes de crédit	395	408	330
Découverts bancaires	197	120	207
Intérêts courus	19	33	28
<b>Dette financière à moins d'un an</b>	<b>5 027</b>	<b>4 530</b>	<b>3 447</b>
<b>Dette financière brute totale</b>	<b>11 032</b>	<b>11 576</b>	<b>7 379</b>

La valeur de marché de la dette financière brute, évaluée sur la base de données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés, est de 11 076 millions d'euros au 31 décembre 2018 (11 651 millions d'euros au 31 décembre 2017, 7 392 millions au 31 décembre 2016), dont 5 032 millions d'euros à moins d'un an (4 533 millions d'euros au 31 décembre 2017,

3 445 millions d'euros au 31 décembre 2016) et 6 044 millions d'euros à plus d'un an (7 118 millions d'euros au 31 décembre 2017, 3 947 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Aux 31 décembre 2018, 2017 et 2016, aucun encours n'était comptabilisé selon l'option juste valeur. Voir Note 1.20.

## 18.3 Emprunts obligataires et EMTN

Montant nominal (en devises)	Date d'émission	Échéance	Taux effectif initial <sup>(a)</sup> (%)	2018 (en millions d'euros)	2017	2016
EUR 1 200 000 000	2017	2024	0,82	1 197	1 192	-
EUR 800 000 000	2017	2022	0,46	799	796	-
GBP 400 000 000	2017	2022	1,09	439	445	-
EUR 1 250 000 000	2017	2020	0,13	1 248	1 246	-
EUR 1 250 000 000	2017	2018	variable	-	1 253	-
USD 750 000 000 <sup>(b)</sup>	2016	2021	1,92	639	603	682
EUR 650 000 000	2014	2021	1,12	664	663	670
AUD 150 000 000	2014	2019	3,68	94	100	103
EUR 300 000 000	2014	2019	variable	300	300	300
GBP 350 000 000	2014	2017	1,83	-	-	413
EUR 600 000 000	2013	2020	1,89	606	606	608
EUR 600 000 000 <sup>(c)</sup>	2013	2019	1,25	603	605	608
USD 850 000 000	2012	2017	1,75	-	-	811
EUR 500 000 000	2011	2018	4,08	-	501	505
EUR 150 000 000	2009	2017	4,81	-	-	153
<b>Total emprunts obligataires et EMTN</b>				<b>6 589</b>	<b>8 310</b>	<b>4 853</b>

(a) Avant effet des couvertures de taux mises en place concomitamment ou postérieurement à l'émission.

(b) Montants cumulés et taux effectif initial moyen pondéré résultant d'un emprunt de 600 millions de dollars US émis en février 2016 à un taux effectif initial de 1,96% et d'un abondement de 150 millions de dollars US réalisé en avril 2016 à un taux effectif de 1,74%. Ces rendements ont été déterminés en excluant la composante optionnelle.

(c) Montants cumulés et taux effectif initial moyen pondéré résultant d'un emprunt de 500 millions d'euros émis en 2013 à un taux effectif initial de 1,38% et d'un abondement de 100 millions d'euros réalisé en 2014 à un taux effectif de 0,62%.

## 18.4 Analyse de la dette financière brute par échéance et par nature de taux

(en millions d'euros)	Dette financière brute			Effets des instruments dérivés			Dette financière brute après effets des instruments dérivés		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Échéance : au 31 décembre 2019	4 433	594	5 027	(270)	354	84	4 163	948	5 111
au 31 décembre 2020	1 901	13	1 914	(413)	446	33	1 488	459	1 947
au 31 décembre 2021	1 386	5	1 391	(664)	649	(15)	722	654	1 376
au 31 décembre 2022	1 262	3	1 265	(632)	648	16	630	651	1 281
au 31 décembre 2023	22	4	26	14	-	14	36	4	40
au 31 décembre 2024	1 217	1	1 218	(299)	297	(2)	918	298	1 216
Au-delà	184	7	191	-	-	-	184	7	191
<b>Total</b>	<b>10 405</b>	<b>627</b>	<b>11 032</b>	<b>(2 264)</b>	<b>2 394</b>	<b>130</b>	<b>8 141</b>	<b>3 021</b>	<b>11 162</b>

Voir Note 22.4 pour la valeur de marché des instruments de taux d'intérêt.

L'échéance 2019 de la dette financière brute se décompose ainsi, par trimestre :

(en millions d'euros)	Échéance 2019
Premier trimestre	3 496
Deuxième trimestre	726
Troisième trimestre	20
Quatrième trimestre	785
<b>Total</b>	<b>5 027</b>

## 18.5 Analyse de la dette financière brute par devise après effet des instruments dérivés

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Euro	6 445	6 665	2 251
Dollar US	3 277	3 045	2 464
Franc suisse	-	144	613
Yen japonais	662	722	586
Autres devises	778	947	1 379
<b>Total</b>	<b>11 162</b>	<b>11 523</b>	<b>7 293</b>

La dette en devises a pour objet de financer le développement des activités du Groupe en dehors de la zone euro, ainsi que le patrimoine du Groupe libellé en devises.

## 18.6 Sensibilité

Sur la base de la dette au 31 décembre 2018 :

- une hausse instantanée de 1 point sur les courbes de taux des devises d'endettement du Groupe aurait pour effet une augmentation de 30 millions d'euros du coût de la dette financière nette après effet des instruments dérivés, et une baisse de 109 millions d'euros de la valeur de marché de la dette financière brute à taux fixe après effet des instruments dérivés ;

- une baisse instantanée de 1 point de ces mêmes courbes aurait pour effet une diminution de 30 millions d'euros du coût de la dette financière nette après effet des instruments dérivés, et une hausse de 109 millions d'euros de la valeur de marché de la dette financière brute à taux fixe après effet des instruments dérivés.

Ces variations resteraient sans incidence sur le montant des capitaux propres au 31 décembre 2018, en raison de l'absence de couverture de la charge d'intérêt future.

## 18.7 Covenants

Dans le cadre de certaines lignes de crédit, le Groupe peut s'engager à respecter certains ratios financiers. Au 31 décembre 2018, aucune ligne de crédit significative n'est concernée par ces dispositions.

## 18.8 Lignes de crédit confirmées non tirées

Au 31 décembre 2018, l'encours total de lignes de crédit confirmées non tirées s'élève à 3,9 milliards d'euros.

## 18.9 Garanties et sûretés réelles

Au 31 décembre 2018, le montant de la dette financière couverte par des sûretés réelles est inférieur à 200 millions d'euros.

# 19. PROVISIONS

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	605	625	698
Provisions pour risques et charges	1 823	1 850	1 626
Provisions pour réorganisation	2	9	18
<b>Part à plus d'un an</b>	<b>2 430</b>	<b>2 484</b>	<b>2 342</b>
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	7	4	4
Provisions pour risques et charges	341	366	319
Provisions pour réorganisation	21	34	29
<b>Part à moins d'un an</b>	<b>369</b>	<b>404</b>	<b>352</b>
<b>Total</b>	<b>2 799</b>	<b>2 888</b>	<b>2 694</b>

Au cours de l'année 2018, les soldes des provisions ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31 déc. 2017	Dotations	Utilisations	Reprises	Variations de périmètre	Autres <sup>(a)</sup>	31 déc. 2018
Provisions pour retraites, frais médicaux et engagements assimilés	629	122	(122)	(2)	-	(15)	612
Provisions pour risques et charges	2 216	314	(218)	(166)	(24)	42	2 164
Provisions pour réorganisation	43	3	(22)	(1)	-	-	23
<b>Total</b>	<b>2 888</b>	<b>439</b>	<b>(362)</b>	<b>(169)</b>	<b>(24)</b>	<b>27</b>	<b>2 799</b>
<i>Dont : résultat opérationnel courant</i>		358	(325)	(84)			
<i>résultat financier</i>		-	(1)	(4)			
<i>autres</i>		81	(36)	(81)			

(a) Inclut les effets des variations de change et des écarts de réévaluation.

Les provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges (voir Note 31), situations contentieuses réalisés ou probables, qui résultent des activités du Groupe : ces activités sont en effet menées dans le contexte d'un cadre réglementaire international souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits, leur conditionnement, le calcul de l'impôt, ou les relations avec les partenaires du Groupe (distributeurs, fournisseurs, actionnaires des filiales...).

En particulier, les entités du Groupe en France et à l'étranger peuvent faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectification de la part des administrations locales. Ces demandes de rectification, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore notifiées, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères des normes IAS 37 Provisions et IAS 12 Impôts.

Les provisions pour retraites, participation aux frais médicaux et autres engagements vis-à-vis du personnel sont analysées en Note 29.

## 20. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Engagements d'achat de titres de minoritaires	9 281	9 177	7 877
Instruments dérivés <sup>(a)</sup>	283	229	134
Participation du personnel aux résultats	89	94	91
Autres dettes	386	370	395
<b>Total</b>	<b>10 039</b>	<b>9 870</b>	<b>8 497</b>

(a) Voir Note 22.

Au 31 décembre 2018, les engagements d'achat de titres de minoritaires sont constitués, à titre principal, de l'engagement de LVMH vis-à-vis de Diageo plc pour la reprise de sa participation de 34 % dans Moët Hennessy pour un montant égal à 80 % de la juste valeur de Moët Hennessy à la date d'exercice de l'option. Cette option est exerçable à chaque instant avec un préavis de six mois. Dans le calcul de l'engagement, la juste valeur a été déterminée par référence à des multiples boursiers de sociétés comparables, appliqués aux données opérationnelles consolidées de Moët Hennessy.

Moët Hennessy SAS et Moët Hennessy International SAS (« Moët Hennessy ») détiennent les participations Vins et Spiritueux du groupe LVMH à l'exception des participations dans Château

d'Yquem, Château Cheval Blanc, Clos des Lambrays et Colgin Cellars et à l'exception de certains vignobles champenois.

Les engagements d'achat de titres de minoritaires incluent en outre l'engagement relatif aux minoritaires de Loro Piana (15 %), Rimowa (20 %), ainsi que de filiales de distribution dans différents pays, principalement au Moyen-Orient.

L'option de vente accordée aux minoritaires de Fresh a été exercée en 2018. Voir Note 2.

En 2017, l'option de vente accordée à la famille Loro Piana dans la société éponyme a été partiellement exercée. Les options de vente accordées aux minoritaires de Ile de Beauté (35 %) et Heng Long (35 %) ont été exercées en 2016. Voir Note 2.

## 21. FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

### 21.1 Fournisseurs et comptes rattachés

La variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>4 539</b>	<b>4 184</b>	<b>3 960</b>
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	715	257	235
Variation des clients créditeurs	8	2	9
Effets des variations de périmètre	7	315	(36)
Effets des variations de change	49	(198)	46
Reclassements	(4)	(21)	(30)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>5 314</b>	<b>4 539</b>	<b>4 184</b>

## 21.2 Autres passifs courants

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Instruments dérivés <sup>(a)</sup>	166	45	207
Personnel et organismes sociaux	1 668	1 530	1 329
Participation du personnel aux résultats	105	101	103
État et collectivités locales : impôts et taxes, hors impôt sur les résultats	685	634	574
Clients : avances et acomptes versés	398	354	237
Provision pour retour et reprise de produits <sup>(b)</sup>	356	-	-
Différé de règlement d'immobilisations	646	548	590
Produits constatés d'avance	273	255	251
Autres dettes	1 288	1 286	1 108
<b>Total</b>	<b>5 585</b>	<b>4 753</b>	<b>4 399</b>

(a) Voir Note 22.

(b) Voir Notes 1.2 et 1.25.

## 22. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

### 22.1 Organisation de la gestion des risques de change, de taux et des marchés actions

Les instruments financiers utilisés par le Groupe ont principalement pour objet la couverture des risques liés à son activité et à son patrimoine.

La gestion des risques de change et de taux, les transactions sur actions et les instruments financiers sont effectués de façon centralisée.

Le Groupe a mis en place une politique, des règles et des procédures strictes pour gérer, mesurer et contrôler ces risques de marché.

L'organisation de ces activités repose sur la séparation des fonctions de mesure des risques, de mise en œuvre des opérations (front-office), de gestion administrative (back-office) et de contrôle financier.

Cette organisation s'appuie sur un système d'information intégré qui permet un contrôle rapide des opérations.

Le dispositif de couverture est présenté au Comité d'audit. Les décisions de couverture sont prises selon un processus établi qui comprend des présentations régulières au Comité exécutif du Groupe et font l'objet d'une documentation détaillée.

Les contreparties sont retenues notamment en fonction de leur notation et selon une approche de diversification des risques.

## 22.2 Actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur ventilés par méthode de valorisation

(en millions d'euros)	2018			2017			2016		
	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents (parts de SICAV et FCP monétaires)	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents (parts de SICAV et FCP monétaires)	Investissements et placements financiers	Instruments dérivés	Trésorerie et équivalents (parts de SICAV et FCP monétaires)
Valorisation <sup>(a)</sup> :									
Cotation boursière	1 171	-	4 610	772	-	3 738	721	-	3 544
Modèle de valorisation reposant sur des données de marché	307	380	-	331	742	-	204	429	-
Cotations privées	288	-	-	201	-	-	193	-	-
<b>Actifs</b>	<b>1 766</b>	<b>380</b>	<b>4 610</b>	<b>1 304</b>	<b>742</b>	<b>3 738</b>	<b>1 118</b>	<b>429</b>	<b>3 544</b>
Valorisation <sup>(a)</sup> :									
Cotation boursière	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modèle de valorisation reposant sur des données de marché	-	449	-	-	274	-	-	341	-
Cotations privées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs</b>	<b>-</b>	<b>449</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>274</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>341</b>	<b>-</b>

(a) Voir Note 1.9 concernant les méthodes de valorisation et Note 1.2 concernant l'application, rétrospective au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la norme IFRS 9 Instruments financiers.

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont valorisés à leur juste valeur, évaluée au moyen de modèles de valorisation communément utilisés et sur la base de données de marché. Le risque de contrepartie relatif à ces instruments dérivés (« Credit valuation adjustment ») est évalué sur la base de spreads

de crédit issus de données de marché observables, et de la valeur de marché des instruments dérivés ajustée par des add-ons forfaitaires fonction du type de sous-jacent et de la maturité de l'instrument dérivé. Celui-ci est non significatif aux 31 décembre 2018, 2017 et 2016.

Le montant des actifs financiers évalués sur la base de cotations privées a évolué ainsi en 2018 :

(en millions d'euros)	2018
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>201</b>
Acquisitions	114
Cessions (à valeur de vente)	(18)
Gains et pertes enregistrés en résultat	(4)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	3
Reclassements	(8)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>288</b>



## 22.3 Synthèse des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan dans les rubriques et pour les montants suivants :

(en millions d'euros)		Notes	2018	2017	2016
<b>Risque de taux d'intérêt</b>	Actifs : non courants		23	33	53
	courants		12	9	17
	Passifs : non courants		(7)	(8)	-
	courants		(12)	(6)	(5)
		22.4	<b>16</b>	<b>28</b>	<b>65</b>
<b>Risque de change</b>	Actifs : non courants		18	34	46
	courants		108	485	244
	Passifs : non courants		(60)	(42)	(65)
	courants		(154)	(39)	(199)
		22.5	<b>(88)</b>	<b>438</b>	<b>26</b>
<b>Autres risques</b>	Actifs : non courants		216	179	69
	courants		3	2	-
	Passifs : non courants		(216)	(179)	(69)
	courants		-	-	(3)
		22.6	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>(3)</b>
<b>Total</b>	Actifs : non courants	9	257	246	168
	courants	12	123	496	261
	Passifs : non courants	20	(283)	(229)	(134)
	courants	21	(166)	(45)	(207)
			<b>(69)</b>	<b>468</b>	<b>88</b>

L'incidence des instruments financiers sur l'état global des gains et pertes consolidés de l'exercice se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	Réévaluations des parts efficaces, dont :				Risque de change <sup>(a)</sup>		Risque de taux d'intérêt <sup>(b)</sup>		Total <sup>(c)</sup>	
	Couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	Couvertures de juste valeur	Couvertures d'actifs nets en devises	Total	Réévaluation du coût des couvertures	Total	Réévaluations des parts efficaces	Inefficacité		Total
Variations en compte de résultat	-	196	-	196	-	<b>196</b>	(1)	(3)	(4)	192
Variations en gains et pertes consolidés	(276)	-	(44)	(320)	(125)	<b>(445)</b>	-	2	2	(443)

(a) Voir Notes 1.8 et 1.21 concernant les principes de réévaluation des instruments de couverture de risque de change.

(b) Voir Notes 1.20 et 1.21 concernant les principes de réévaluation des instruments de risque de taux d'intérêt.

(c) Gain/(Perte).

La réévaluation des éléments couverts inscrits au bilan compensant la réévaluation des parts efficaces des instruments de couverture de juste valeur (voir Note 1.21), aucune inefficacité au titre des couvertures de change n'a été constatée au cours de l'exercice.

## 22.4 Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt

L'objectif de la politique de gestion menée est d'adapter le profil de la dette au profil des actifs, de contenir les frais financiers, et de prémunir le résultat contre une variation sensible des taux d'intérêt.

Dans ce cadre, le Groupe utilise des instruments dérivés de taux à nature ferme (*swaps*) ou conditionnelle (options).

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2018 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Montants nominaux par échéance				Valeur de marché <sup>(a)(b)</sup>		
	À 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà	Total	Couverture de juste valeur	Non affectés	Total
Swaps de taux en euros, payeur de taux variable	343	1 697	300	2 340	24	-	24
Swaps de taux en euros, payeur de taux fixe	-	343	-	343	-	(2)	(2)
Swaps de devises, payeur de taux euro	92	447	-	539	-	-	-
Swaps de devises, receveur de taux euro	69	133	-	202	(6)	-	(6)
<b>Total</b>					<b>18</b>	<b>(2)</b>	<b>16</b>

(a) Gain/(Perte).

(b) Voir Note 1.9 concernant les modalités d'évaluation à la valeur de marché.

## 22.5 Instruments dérivés liés à la gestion du risque de change

Une part importante des ventes faites par les sociétés du Groupe, à leurs clients ou à leurs propres filiales de distribution, ainsi que certains de leurs achats, sont effectués en devises différentes de leur monnaie fonctionnelle ; ces flux en devises sont constitués principalement de flux intra-Groupe. Les instruments de couverture utilisés ont pour objet de réduire les risques de change issus des variations de parité de ces devises par rapport à la monnaie fonctionnelle des sociétés exportatrices ou importatrices, et sont affectés soit aux créances ou dettes commerciales de l'exercice (couverture de juste valeur), soit aux transactions prévisionnelles des exercices suivants (couverture des flux de trésorerie futurs).

Les flux futurs de devises font l'objet de prévisions détaillées dans le cadre du processus budgétaire, et sont couverts progressivement, dans la limite d'un horizon qui n'excède un an que dans les cas où les probabilités de réalisation le justifient. Dans ce cadre, et selon les évolutions de marché, les risques de change identifiés sont couverts par des contrats à terme ou des instruments de nature optionnelle.

En outre, le Groupe peut couvrir les situations nettes de ses filiales situées hors zone euro, par des instruments appropriés ayant pour objet de limiter l'effet sur ses capitaux propres consolidés des variations de parité des devises concernées contre l'euro.

Les instruments dérivés liés à la gestion du risque de change en vie au 31 décembre 2018 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Montants nominaux par exercice d'affectation <sup>(a)</sup>				Valeur de marché <sup>(b)(c)</sup>				
	2018	2019	Au-delà	Total	Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture de juste valeur	Couverture d'actifs nets en devises	Non affectés	Total
<b>Options achetées</b>									
Put USD	125	275	-	400	1	2	-	-	3
Put JPY	10	16	-	26	-	-	-	-	-
Put GBP	28	9	-	37	-	-	-	-	-
Autres	-	27	-	27	-	1	-	-	1
	<b>163</b>	<b>327</b>	<b>-</b>	<b>490</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>
<b>Tunnels</b>									
Vendeur USD	432	5 237	348	6 017	-	21	-	-	21
Vendeur JPY	-	1 135	-	1 135	-	9	-	-	9
Vendeur GBP	7	249	-	256	-	9	-	-	9
Vendeur HKD	-	539	-	539	-	2	-	-	2
	<b>439</b>	<b>7 160</b>	<b>348</b>	<b>7 947</b>	<b>-</b>	<b>41</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>41</b>
<b>Contrats à terme</b>									
USD	292	(93)	-	199	1	3	-	-	4
HKD	106	1	-	107	-	-	-	-	-
JPY	85	-	-	85	(2)	-	-	-	(2)
CHF	(1)	(114)	-	(115)	1	3	-	-	4
RUB	33	-	-	33	1	-	-	-	1
CNY	25	-	-	25	-	-	-	-	-
GBP	20	32	43	95	-	3	-	-	3
Autres	135	20	-	155	1	1	-	-	2
	<b>695</b>	<b>(154)</b>	<b>43</b>	<b>584</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12</b>
<b>Swaps cambistes</b>									
USD	812	1 223	(524)	1 511	(117)	-	-	-	(117)
GBP	933	-	-	933	(11)	-	-	-	(11)
JPY	386	-	-	386	(18)	-	(1)	-	(19)
CNY	80	11	15	106	(3)	-	-	-	(3)
Autres	(182)	-	-	(182)	7	-	(2)	-	5
	<b>2 029</b>	<b>1 234</b>	<b>(509)</b>	<b>2 754</b>	<b>(142)</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>(145)</b>
<b>Total</b>	<b>3 326</b>	<b>8 567</b>	<b>(118)</b>	<b>11 775</b>	<b>(139)</b>	<b>54</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>(88)</b>

(a) Vente/(Achat).

(b) Voir Note 1.9 concernant les modalités d'évaluation à la valeur de marché.

(c) Gain/(Perte).

L'effet en résultat des couvertures de flux de trésorerie futurs ainsi que les flux de trésorerie futurs couverts par ces instruments seront comptabilisés en 2019 principalement, leur montant étant fonction des cours de change en vigueur à cette date. Les incidences sur le résultat net de l'exercice 2018 d'une variation

de 10 % du dollar US, du yen japonais, du franc suisse et du Hong Kong dollar contre l'euro, y compris l'effet des couvertures en vie durant l'exercice, par rapport aux cours qui se sont appliqués en 2018 auraient été les suivantes :

(en millions d'euros)	Dollar US		Yen japonais		Franc suisse		Hong Kong dollar	
	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %
Incidences liées :								
- au taux d'encaissement des ventes en devises	134	(38)	41	(3)	-	-	-	-
- à la conversion des résultats des sociétés consolidées situées hors zone euro	116	(116)	22	(22)	20	(20)	43	(43)
<b>Incidences sur le résultat net</b>	<b>250</b>	<b>(154)</b>	<b>63</b>	<b>(25)</b>	<b>20</b>	<b>(20)</b>	<b>43</b>	<b>(43)</b>

Les données figurant dans le tableau ci-dessus doivent être appréciées sur la base des caractéristiques des instruments de couverture en vie au cours de l'exercice 2018, constitués principalement d'options et de tunnels.

Au 31 décembre 2018, les encaissements prévisionnels de 2019 en dollar US et yen japonais sont couverts à hauteur de 80 %. A minima, pour la part couverte, les cours de cession s'élèveront

à 1,21 USD/EUR pour le dollar US et 130 JPY/EUR pour le yen japonais.

L'incidence des variations de change sur les capitaux propres hors résultat net peut être évaluée au 31 décembre 2018 à travers les effets d'une variation de 10 % du dollar US, du yen japonais, du franc suisse et du Hong Kong dollar contre l'euro par rapport aux cours à la même date :

(en millions d'euros)	Dollar US		Yen japonais		Franc suisse		Hong Kong dollar	
	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %
Conversion de l'actif net en devises	369	(369)	59	(59)	319	(319)	124	(124)
Variation de valeur des instruments de couverture, après impôt	(358)	183	(24)	44	(68)	56	(31)	20
<b>Incidences sur les capitaux propres, hors résultat net</b>	<b>11</b>	<b>(186)</b>	<b>35</b>	<b>(15)</b>	<b>251</b>	<b>(263)</b>	<b>93</b>	<b>(104)</b>

## 22.6 Instruments financiers liés à la gestion des autres risques

La politique d'investissement et de placement du Groupe s'inscrit dans la durée. Occasionnellement, le Groupe peut investir dans des instruments financiers à composante action ayant pour objectif de dynamiser la gestion de son portefeuille de placements.

Le Groupe est exposé aux risques de variation de cours des actions soit directement, en raison de la détention de participations ou de placements financiers, soit indirectement du fait de la détention de fonds eux-mêmes investis partiellement en actions.

Le Groupe peut utiliser des instruments dérivés sur actions ayant pour objet de construire synthétiquement une exposition économique à des actifs particuliers, de couvrir les plans de rémunérations liées au cours de l'action LVMH, ou de couvrir certains risques liés à l'évolution du cours de l'action LVMH. Le cas échéant, la valeur comptable retenue pour ces instruments, qui ne font pas l'objet d'une cotation, correspond à l'estimation, fournie par la contrepartie, de la valorisation à la date de clôture. La valorisation des instruments tient ainsi compte de paramètres de marché tels les taux d'intérêt et le cours de bourse.

Le Groupe, essentiellement à travers son activité Montres et Joaillerie, peut être exposé à la variation du prix de certains métaux précieux, notamment l'or. Dans certains cas, afin de sécuriser le coût de production, des couvertures peuvent être mises en place, soit en négociant le prix de livraisons prévisionnelles d'alliages avec des affineurs, ou le prix de produits semi-finis avec des producteurs, soit en direct par l'achat de couvertures auprès de banques de première catégorie. Dans ce dernier cas, ces couvertures consistent à acheter de l'or auprès de banques ou à contracter des instruments fermes ou optionnels avec livraison physique de l'or. Les instruments dérivés liés à la couverture du prix des métaux précieux en vie au 31 décembre 2018 ont une valeur de marché positive de 3 millions d'euros. D'un montant nominal de 158 millions d'euros, ces instruments financiers auraient, en cas de variation uniforme de 1 % des cours de leurs sous-jacents au 31 décembre 2018, un effet net sur les réserves consolidées du Groupe inférieur à 1 million d'euros. Ces instruments sont à échéance 2019.

## 22.7 Risque de liquidité

Outre des risques de liquidité locaux en règle générale peu significatifs, l'exposition du Groupe au risque de liquidité peut être appréciée au moyen du montant de sa dette financière à moins d'un an avant prise en compte des instruments dérivés, soit 5,0 milliards d'euros, inférieure au solde de 5,4 milliards d'euros de trésorerie et équivalents, ou de l'encours de son programme de billets de trésorerie, soit 3,2 milliards d'euros. Au regard du non-renouvellement éventuel de ces concours, le

Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant de 3,9 milliards d'euros.

La liquidité du Groupe repose ainsi sur l'ampleur de ses placements, sur sa capacité à dégager des financements à long terme, sur la diversité de sa base d'investisseurs (titres à court terme et obligations), ainsi que sur la qualité de ses relations bancaires, matérialisée ou non par des lignes de crédit confirmées.

Le tableau suivant présente, pour les passifs financiers comptabilisés au 31 décembre 2018, l'échéancier contractuel des décaissements relatifs aux passifs financiers (hors instruments dérivés), nominal et intérêts, hors effet d'actualisation :

(en millions d'euros)	2019	2020	2021	2022	2023	Au-delà de 5 ans	Total
Emprunts obligataires et EMTN	1 037	1 883	1 328	1 264	9	1 209	6 730
Emprunts auprès des établissements de crédit	226	24	60	1	3	3	317
Autres emprunts et lignes de crédit	396	-	-	-	-	-	396
Locations financements et locations de longue durée	31	32	31	29	25	682	830
Billets de trésorerie	3 174	-	-	-	-	-	3 174
Découverts bancaires	197	-	-	-	-	-	197
<b>Dette financière brute</b>	<b>5 061</b>	<b>1 939</b>	<b>1 419</b>	<b>1 294</b>	<b>37</b>	<b>1 894</b>	<b>11 644</b>
Autres passifs, courants et non courants <sup>(a)</sup>	5 149	65	29	26	23	107	5 399
Fournisseurs et comptes rattachés	5 314	-	-	-	-	-	5 314
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>10 463</b>	<b>65</b>	<b>29</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>107</b>	<b>10 713</b>
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>15 524</b>	<b>2 004</b>	<b>1 448</b>	<b>1 320</b>	<b>60</b>	<b>2 001</b>	<b>22 357</b>

(a) Correspond à hauteur de 5 146 millions d'euros aux «Autres passifs courants» (hors instruments dérivés et produits constatés d'avance) et de 253 millions d'euros aux «Autres passifs non courants» (hors instruments dérivés, engagements d'achat de minoritaires et produits constatés d'avance d'un montant de 222 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Voir Note 30.3 concernant l'échéancier contractuel des cautions et avals, Notes 18.5 et 22.5 concernant les instruments dérivés de change et Note 22.4 concernant les instruments dérivés de taux.

## 23. INFORMATION SECTORIELLE

Les marques et enseignes du Groupe sont organisées en six groupes d'activités. Quatre groupes d'activités : Vins et Spiritueux, Mode et Maroquinerie, Parfums et Cosmétiques, Montres et Joaillerie, regroupent les marques de produits de même nature, ayant des modes de production et de distribution similaires. Les informations concernant Louis Vuitton et Bvlgari sont présentées selon l'activité prépondérante de la marque, soit le groupe d'activités Mode et Maroquinerie pour Louis Vuitton et le groupe d'activités Montres et Joaillerie pour Bvlgari. Le groupe d'activités Distribution sélective regroupe les activités de distribution sous enseigne. Le groupe Autres et Holdings

réunit les marques et activités ne relevant pas des groupes précités, notamment le pôle média, le constructeur de yachts néerlandais Royal Van Lent, les activités hôtelières ainsi que l'activité des sociétés holdings ou immobilières.

Rimowa et Christian Dior Couture sont consolidés dans le groupe d'activités Mode et Maroquinerie à compter de janvier 2017 et juillet 2017 respectivement. L'acquisition de Christian Dior Couture n'a pas eu d'incidence sur la présentation de Parfums Christian Dior, qui reste consolidé au sein du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques.

## 23.1 Informations par groupe d'activités

## Exercice 2018

(en millions d'euros)	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations et non affecté <sup>(a)</sup>	Total
Ventes hors Groupe	5 115	18 389	5 015	4 012	13 599	696	-	46 826
Ventes intra-Groupe	28	66	1 077	111	47	18	(1 347)	-
<b>Total des ventes</b>	<b>5 143</b>	<b>18 455</b>	<b>6 092</b>	<b>4 123</b>	<b>13 646</b>	<b>714</b>	<b>(1 347)</b>	<b>46 826</b>
Résultat opérationnel courant	1 629	5 943	676	703	1 382	(270)	(60)	10 003
Autres produits et charges opérationnels	(3)	(10)	(16)	(4)	(5)	(88)	-	(126)
Charges d'amortissement	(155)	(759)	(275)	(238)	(461)	(72)	-	(1 960)
Charges de dépréciation	(7)	(5)	-	(1)	(2)	(97)	-	(112)
Immo. incorporelles et écarts d'acquisition <sup>(b)</sup>	6 157	13 246	1 406	5 791	3 430	951	-	30 981
Immobilisations corporelles	2 871	3 869	677	576	1 817	5 309	(7)	15 112
Stocks	5 471	2 364	842	1 609	2 532	23	(356)	12 485
Autres actifs opérationnels	1 449	1 596	1 401	721	870	976	8 709 <sup>(c)</sup>	15 722
<b>Total actif</b>	<b>15 948</b>	<b>21 075</b>	<b>4 326</b>	<b>8 697</b>	<b>8 649</b>	<b>7 259</b>	<b>8 346</b>	<b>74 300</b>
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	33 957	33 957
Passifs	1 580	4 262	2 115	1 075	3 005	1 249	27 057 <sup>(d)</sup>	40 343
<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>1 580</b>	<b>4 262</b>	<b>2 115</b>	<b>1 075</b>	<b>3 005</b>	<b>1 249</b>	<b>61 014</b>	<b>74 300</b>
Investissements d'exploitation <sup>(e)</sup>	(298)	(827)	(330)	(303)	(537)	(743)	-	(3 038)

## Exercice 2017

(en millions d'euros)	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations et non affecté <sup>(a)</sup>	Total
Ventes hors Groupe	5 051	15 422	4 534	3 722	13 272	635	-	42 636
Ventes intra-Groupe	33	50	1 026	83	39	16	(1 247)	-
<b>Total des ventes</b>	<b>5 084</b>	<b>15 472</b>	<b>5 560</b>	<b>3 805</b>	<b>13 311</b>	<b>651</b>	<b>(1 247)</b>	<b>42 636</b>
Résultat opérationnel courant	1 558	4 905	600	512	1 075	(309)	(48)	8 293
Autres produits et charges opérationnels	(18)	(29)	(8)	(90)	(42)	7	-	(180)
Charges d'amortissement	(159)	(669)	(254)	(223)	(452)	(65)	-	(1 822)
Charges de dépréciation	1	-	-	(50)	(58)	(2)	-	(109)
Immo. incorporelles et écarts d'acquisition <sup>(b)</sup>	6 277	13 149	1 280	5 684	3 348	1 056	-	30 794
Immobilisations corporelles	2 740	3 714	607	537	1 701	4 570	(7)	13 862
Stocks	5 115	1 884	634	1 420	2 111	16	(292)	10 888
Autres actifs opérationnels	1 449	1 234	1 108	598	845	1 279	7 698 <sup>(c)</sup>	14 211
<b>Total actif</b>	<b>15 581</b>	<b>19 981</b>	<b>3 629</b>	<b>8 239</b>	<b>8 005</b>	<b>6 921</b>	<b>7 399</b>	<b>69 755</b>
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	30 377	30 377
Passifs	1 544	3 539	1 706	895	2 839	1 223	27 632 <sup>(d)</sup>	39 378
<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>1 544</b>	<b>3 539</b>	<b>1 706</b>	<b>895</b>	<b>2 839</b>	<b>1 223</b>	<b>58 009</b>	<b>69 755</b>
Investissements d'exploitation <sup>(e)</sup>	(292)	(563)	(286)	(269)	(570)	(297)	1	(2 276)

## Exercice 2016

(en millions d'euros)	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations et non affecté <sup>(a)</sup>	Total
Ventes hors Groupe	4 805	12 735	4 083	3 409	11 945	623	-	37 600
Ventes intra-Groupe	30	40	870	59	28	15	(1 042)	-
<b>Total des ventes</b>	<b>4 835</b>	<b>12 775</b>	<b>4 953</b>	<b>3 468</b>	<b>11 973</b>	<b>638</b>	<b>(1 042)</b>	<b>37 600</b>
Résultat opérationnel courant	1 504	3 873	551	458	919	(244)	(35)	7 026
Autres produits et charges opérationnels	(60)	10	(9)	(30)	(64)	31	-	(122)
Charges d'amortissement	(148)	(601)	(212)	(208)	(399)	(54)	-	(1 622)
Charges de dépréciation	(4)	(34)	(1)	(32)	(62)	(1)	-	(134)
Immo. incorporelles et écarts d'acquisition <sup>(b)</sup>	5 185	6 621	1 305	5 879	3 692	1 054	-	23 736
Immobilisations corporelles	2 613	2 143	585	529	1 777	4 499	(7)	12 139
Stocks	4 920	1 501	581	1 403	2 172	235	(266)	10 546
Autres actifs opérationnels	1 419	974	948	720	908	980	7 246 <sup>(c)</sup>	13 195
<b>Total actif</b>	<b>14 137</b>	<b>11 239</b>	<b>3 419</b>	<b>8 531</b>	<b>8 549</b>	<b>6 768</b>	<b>6 973</b>	<b>59 616</b>
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	27 898	27 898
Passifs	1 524	2 641	1 593	918	2 924	1 178	20 940 <sup>(d)</sup>	31 718
<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>1 524</b>	<b>2 641</b>	<b>1 593</b>	<b>918</b>	<b>2 924</b>	<b>1 178</b>	<b>48 838</b>	<b>59 616</b>
Investissements d'exploitation <sup>(e)</sup>	(276)	(506)	(268)	(229)	(558)	(434)	6	(2 265)

(a) Les éliminations portent sur les ventes entre groupes d'activités; il s'agit le plus souvent de ventes des groupes d'activités hors Distribution sélective à ce dernier. Les prix de cession entre les groupes d'activités correspondent aux prix habituellement utilisés pour des ventes à des grossistes ou à des détaillants hors Groupe.

(b) Les immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition sont constitués des montants nets figurant en Notes 3 et 4.

(c) Les actifs non affectés incluent les investissements et placements financiers, les autres actifs à caractère financier et les créances d'impôt courant et différé.

(d) Les passifs non affectés incluent les dettes financières, les dettes d'impôt courant et différé ainsi que les dettes relatives aux engagements d'achat de titres de minoritaires.

(e) Augmentation/(Diminution) de la trésorerie.

## 23.2 Informations par zone géographique

La répartition des ventes par zone géographique de destination est la suivante :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
France	4 491	4 172	3 745
Europe (hors France)	8 731	8 000	6 825
États-Unis	11 207	10 691	10 004
Japon	3 351	2 957	2 696
Asie (hors Japon)	13 723	11 877	9 922
Autres pays	5 323	4 939	4 408
<b>Ventes</b>	<b>46 826</b>	<b>42 636</b>	<b>37 600</b>

La répartition des investissements d'exploitation par zone géographique se présente ainsi :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
France	1 054	921	807
Europe (hors France)	539	450	375
États-Unis	765	393	491
Japon	80	51	65
Asie (hors Japon)	411	309	314
Autres pays	189	152	213
<b>Investissements d'exploitation</b>	<b>3 038</b>	<b>2 276</b>	<b>2 265</b>

Il n'est pas présenté de répartition des actifs sectoriels par zone géographique dans la mesure où une part significative de ces actifs est constituée de marques et écarts d'acquisition, qui

doivent être analysés sur la base du chiffre d'affaires que ceux-ci réalisent par région, et non en fonction de la région de leur détention juridique.

### 23.3 Informations trimestrielles

La répartition des ventes par groupe d'activités et par trimestre est la suivante :

(en millions d'euros)	Vins et Spiritueux	Mode et Maroquinerie	Parfums et Cosmétiques	Montres et Joaillerie	Distribution sélective	Autres et Holdings	Éliminations	Total
Premier trimestre	1 195	4 270	1 500	959	3 104	161	(335)	10 854
Deuxième trimestre	1 076	4 324	1 377	1 019	3 221	186	(307)	10 896
Troisième trimestre	1 294	4 458	1 533	1 043	3 219	173	(341)	11 379
Quatrième trimestre	1 578	5 403	1 682	1 102	4 102	194	(364)	13 697
<b>Total 2018</b>	<b>5 143</b>	<b>18 455</b>	<b>6 092</b>	<b>4 123</b>	<b>13 646</b>	<b>714</b>	<b>(1 347)</b>	<b>46 826</b>
Premier trimestre	1 196	3 405	1 395	879	3 154	163	(308)	9 884
Deuxième trimestre	1 098	3 494 <sup>(a)</sup>	1 275	959	3 126	163	(285)	9 830
Troisième trimestre	1 220	3 939	1 395	951	3 055	146	(325)	10 381
Quatrième trimestre	1 570	4 634	1 495	1 016	3 976	179	(329)	12 541
<b>Total 2017</b>	<b>5 084</b>	<b>15 472</b>	<b>5 560</b>	<b>3 805</b>	<b>13 311</b>	<b>651</b>	<b>(1 247)</b>	<b>42 636</b>
Premier trimestre	1 033	2 965	1 213	774	2 747	154	(266)	8 620
Deuxième trimestre	1 023	2 920	1 124	835	2 733	161	(228)	8 568
Troisième trimestre	1 225	3 106	1 241	877	2 803	145	(259)	9 138
Quatrième trimestre	1 554	3 784	1 375	982	3 690	178	(289)	11 274
<b>Total 2016</b>	<b>4 835</b>	<b>12 775</b>	<b>4 953</b>	<b>3 468</b>	<b>11 973</b>	<b>638</b>	<b>(1 042)</b>	<b>37 600</b>

(a) Inclut la totalité des ventes de Rimowa pour le premier semestre 2017.

## 24. VENTES ET CHARGES PAR NATURE

### 24.1 Analyse des ventes

Les ventes sont constituées des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Ventes réalisées par les marques et enseignes	46 427	42 218	37 184
Royalties et revenus de licences	114	96	102
Revenus des immeubles locatifs	23	32	31
Autres revenus	262	290	283
<b>Total</b>	<b>46 826</b>	<b>42 636</b>	<b>37 600</b>

La part des ventes réalisées par le Groupe dans ses propres magasins, y compris les ventes réalisées via les sites de e-commerce, représente environ 69 % des ventes en 2018 (69 % en 2017, 65 % en 2016), soit 32 081 millions d'euros en 2018 (29 534 millions d'euros en 2017 et 24 321 millions d'euros en 2016).



## 24.2 Charges par nature

Le résultat opérationnel courant inclut notamment les charges suivantes :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Frais de publicité et de promotion	5 518	4 831	4 242
Charges de loyer	3 678	3 783	3 422
Charges de personnel	8 290	7 618	6 575
Dépenses de recherche et développement	130	130	111

Les frais de publicité et de promotion sont principalement constitués du coût des campagnes médias et des frais de publicité sur les lieux de vente ; ils intègrent également les frais du personnel dédié à cette fonction.

Au 31 décembre 2018, le nombre de magasins exploités par le Groupe dans le monde, en particulier par les groupes Mode et Maroquinerie et Distribution sélective, est de 4 592 (4 374 en 2017, 3 948 en 2016).

Dans certains pays, les locations de magasins comprennent un montant minima et une part variable, en particulier lorsque le bail contient une clause d'indexation du loyer sur les ventes. La charge de location des magasins s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Loyers fixes ou minima	1 910	1 847	1 669
Part variable des loyers indexés	911	791	620
Concessions aéroportuaires – part fixe ou minima	466	550	580
Concessions aéroportuaires – part variable	391	595	553
<b>Loyers commerciaux</b>	<b>3 678</b>	<b>3 783</b>	<b>3 422</b>

Les charges de personnel sont constituées des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Salaires et charges sociales	8 081	7 444	6 420
Retraites, participation aux frais médicaux et avantages assimilés au titre des régimes à prestations définies <sup>(a)</sup>	127	112	114
Charges liées aux plans d'options et assimilés <sup>(b)</sup>	82	62	41
<b>Charges de personnel</b>	<b>8 290</b>	<b>7 618</b>	<b>6 575</b>

(a) Voir Note 29.

(b) Voir Note 16.4.

La répartition par catégorie professionnelle de l'effectif moyen de 2018 en équivalent temps plein s'établit ainsi :

(en nombre et en pourcentage)	2018	%	2017	%	2016	%
Cadres	27 924	21 %	25 898	20 %	22 810	20 %
Techniciens, responsables d'équipe	14 057	10 %	13 455	10 %	12 614	11 %
Employés administratifs, personnel de vente	76 772	56 %	72 981	57 %	65 788	56 %
Personnel de production	17 880	13 %	16 303	13 %	15 574	13 %
<b>Total</b>	<b>136 633</b>	<b>100 %</b>	<b>128 637</b>	<b>100 %</b>	<b>116 786</b>	<b>100 %</b>

### 24.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes de LVMH SE et des membres de leurs réseaux enregistrés dans le compte de résultat consolidé de l'exercice 2018 se détaille comme suit :

			2018
	ERNST & YOUNG Audit	MAZARS	Total
<i>(en millions d'euros, hors taxes)</i>			
<b>Honoraires relatifs à des prestations d'audit</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>17</b>
Prestations fiscales	3	n.s.	3
Autres	1	n.s.	1
<b>Honoraires relatifs à des prestations autres que l'audit</b>	<b>4</b>	<b>n.s.</b>	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>21</b>

n.s. : non significatif.

Les honoraires relatifs aux prestations d'audit incluent des prestations connexes aux missions de certification des comptes consolidés et statutaires pour des montants peu significatifs.

Outre les prestations fiscales, principalement réalisées hors de France afin de permettre aux filiales et aux expatriés du Groupe de répondre à leurs obligations déclaratives locales, les prestations autres que l'audit incluent des attestations de natures diverses, portant principalement sur le chiffre d'affaires de certains magasins requises par les bailleurs, ainsi que des vérifications particulières réalisées à la demande du Groupe.

## 25. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	2016
Résultats de cessions	(5)	(15)	39
Réorganisations	1	(15)	3
Réévaluation de titres acquis antérieurement à leur première consolidation	-	(12)	-
Frais liés aux acquisitions de sociétés consolidées	(10)	(13)	(3)
Dépréciation ou amortissement des marques, enseignes, écarts d'acquisition et autres actifs immobilisés	(117)	(128)	(155)
Autres, nets	5	3	(6)
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(126)</b>	<b>(180)</b>	<b>(122)</b>

Les dépréciations ou amortissements enregistrés portent essentiellement sur des marques et écarts d'acquisition.

Les résultats de cession de 2016 incluaient notamment le résultat relatif à la cession de Donna Karan International à G-III Apparel Group (voir Note 2).

## 26. RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	2016
Coût de la dette financière brute	(158)	(169)	(158)
Produits de la trésorerie et des placements financiers	44	34	26
Effets des réévaluations de la dette financière et instruments de taux	(3)	(2)	(1)
<b>Coût de la dette financière nette</b>	<b>(117)</b>	<b>(137)</b>	<b>(133)</b>
Dividendes reçus au titre des investissements financiers	18	13	6
Coût des dérivés de change	(160)	(168)	(187)
Effets des réévaluations des investissements et placements financiers	(108)	264	28
Autres, nets	(21)	(31)	(32)
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(271)</b>	<b>78</b>	<b>(185)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(388)</b>	<b>(59)</b>	<b>(318)</b>

Les produits de la trésorerie et des placements financiers comprennent les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	2016
Revenus de la trésorerie et équivalents	31	21	14
Revenus des placements financiers	13	13	12
<b>Produits de la trésorerie et des placements financiers</b>	<b>44</b>	<b>34</b>	<b>26</b>

Les effets des réévaluations de la dette financière et des instruments de taux proviennent des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	2016
Dette financière couverte	1	27	(10)
Dérivés de couverture	(1)	(30)	9
Dérivés non affectés	(3)	1	-
<b>Effets des réévaluations de la dette financière et instruments de taux</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>

Le coût des dérivés de change s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	2016
Coût des dérivés de change commerciaux	(156)	(175)	(267)
Coût des dérivés de change relatifs aux actifs nets en devises	3	-	(6)
Coût et autres éléments relatifs aux autres dérivés de change	(7)	7	(57)
<b>Coût des dérivés de change</b>	<b>(160)</b>	<b>(168)</b>	<b>(330)</b>

## 27. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

### 27.1 Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Impôt courant de l'exercice	(2 631)	(2 875)	(2 650)
Impôt courant relatif aux exercices antérieurs	76	474	(16)
<b>Impôt courant</b>	<b>(2 555)</b>	<b>(2 401)</b>	<b>(2 666)</b>
Variation des impôts différés	57	137	251
Effet des changements de taux d'impôt sur les impôts différés	(1)	50	282
<b>Impôts différés</b>	<b>56</b>	<b>187</b>	<b>533</b>
<b>Charge totale d'impôt au compte de résultat</b>	<b>(2 499)</b>	<b>(2 214)</b>	<b>(2 133)</b>
<b>Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>118</b>	<b>(103)</b>	<b>139</b>

En octobre 2017, le Conseil Constitutionnel français a invalidé le dispositif de la taxe sur les dividendes instituée depuis 2012 qui obligeait les sociétés à payer une taxe d'un montant égal à 3% des dividendes versés. Afin de financer ce remboursement, une surtaxe exceptionnelle a été instituée qui majore de 15% ou 30%, selon le seuil de chiffre d'affaires réalisé, le montant de l'impôt dû par les sociétés françaises au titre de l'exercice 2017. Le montant du remboursement perçu, y compris intérêts moratoires, net de la surtaxe exceptionnelle était un produit de 228 millions d'euros.

En 2017, l'effet des changements de taux d'impôt sur les impôts différés incluait principalement deux effets opposés. D'une part, la Loi de finances française pour 2018 a poursuivi la réduction du taux d'impôt initiée par la Loi de finances 2017 et a porté

le taux d'impôt à 25,83% à partir de 2022 ; les impôts différés à long terme des entités françaises, essentiellement relatifs aux marques acquises, ont été réévalués selon le taux applicable à partir de 2022. D'autre part, la réforme fiscale décidée aux États-Unis a porté, à compter de 2018, le taux d'imposition global de 40% à 27% ; les impôts différés des entités imposables aux États-Unis ont été réévalués en conséquence.

En 2016, l'effet des changements de taux d'impôt sur les impôts différés résultait essentiellement de la réduction du taux d'impôt en France votée dans la Loi de finances 2017, qui portait le taux d'impôt à 28,92% à partir de 2020. Par conséquent, les impôts différés à long terme, essentiellement relatifs aux marques acquises, avaient été réévalués selon le taux applicable à partir de 2020.

### 27.2 Ventilation des impôts différés nets au bilan

Les impôts différés nets au bilan s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Impôts différés actifs	1 932	1 741	2 053
Impôts différés passifs	(5 036)	(4 989)	(4 137)
<b>Impôts différés nets au bilan</b>	<b>(3 104)</b>	<b>(3 248)</b>	<b>(2 084)</b>

### 27.3 Analyse de l'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition théorique

Le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Résultat avant impôt	9 489	8 054	6 586
Charge totale d'impôt	(2 499)	(2 214)	(2 133)
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>26,3 %</b>	<b>27,5 %</b>	<b>32,4 %</b>

Le rapprochement entre le taux d'imposition théorique, qui est le taux légal applicable aux sociétés françaises, y compris la contribution sociale de 3,3%, et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'établit de la façon suivante :

<i>(en pourcentage du résultat avant impôt)</i>	2018	2017	2016
<b>Taux d'imposition en France</b>	<b>34,4</b>	<b>34,4</b>	<b>34,4</b>
Changements de taux d'impôt <sup>(a)</sup>	-	(2,2)	(4,3)
Différences entre les taux d'imposition étrangers et français	(8,8)	(6,2)	(5,5)
Résultats et reports déficitaires, et autres variations d'impôts différés	0,7	0,9	0,5
Différences entre les résultats consolidés et imposables, et résultats imposables à un taux réduit	(1,2)	2,5	5,1
Taxe sur les dividendes applicable aux sociétés françaises, nette de la surtaxe exceptionnelle <sup>(a)</sup>	-	(2,9)	0,9
Autres impôts de distribution <sup>(b)</sup>	1,2	1,0	1,3
<b>Taux d'imposition effectif du Groupe</b>	<b>26,3</b>	<b>27,5</b>	<b>32,4</b>

(a) Voir Note 27.1.

(b) Les impôts de distribution sont principalement relatifs à la taxation des dividendes intragroupe.

En 2018, l'accroissement des différences entre les taux d'imposition étrangers et français résulte principalement des effets de la réforme fiscale aux États-Unis qui ont conduit à réduire le taux d'imposition dans ce pays de 13 points, le taux d'imposition global passant de 40 % à 27 %.

## 27.4 Sources d'impôts différés

### Au compte de résultat<sup>(a)</sup>

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	2016
Évaluation des marques	(1)	325	407
Autres écarts de réévaluation	2	62	53
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	6	(51)	(2)
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	(3)	3	17
Provisions pour risques et charges	(63)	(74)	45
Marge intra-Groupe comprise dans les stocks	85	(38)	14
Autres retraitements de consolidation	14	(16)	(28)
Reports déficitaires	16	(24)	27
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>187</b>	<b>533</b>

(a) Produits/(Charges).

### En capitaux propres<sup>(a)</sup>

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	2016
Réévaluation des terres à vignes à valeur de marché	(2)	82	108
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	-	-	-
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	110	(112)	23
Gains et pertes au titre des engagements envers le personnel	(5)	(24)	17
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>(54)</b>	<b>148</b>

(a) Gains/(Pertes).

**Au bilan <sup>(a)</sup>**

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	2016
Évaluation des marques	(3 902)	(3 872)	(3 114)
Réévaluation des terres à vignes à valeur de marché	(574)	(565)	(650)
Autres écarts de réévaluation	(458)	(459)	(320)
Gains et pertes sur les investissements et placements financiers	(50)	(55)	(3)
Gains et pertes au titre des couvertures de flux de trésorerie futurs en devises	49	(58)	50
Provisions pour risques et charges	551	596	732
Marge intra-Groupe comprise dans les stocks	795	707	727
Autres retraitements de consolidation	447	433	434
Reports déficitaires	38	25	60
<b>Total</b>	<b>(3 104)</b>	<b>(3 248)</b>	<b>(2 084)</b>

(a) Actif/(Passif).

**27.5 Reports déficitaires**

Au 31 décembre 2018, les reports déficitaires et crédits d'impôt non encore utilisés et n'ayant pas donné lieu à comptabilisation de montants à l'actif du bilan (impôts différés actifs ou créances)

représentent une économie potentielle d'impôt de 497 millions d'euros (446 millions d'euros en 2017 et 331 millions en 2016).

**27.6 Consolidations fiscales**

- Le régime français d'intégration fiscale permet à la quasi-totalité des sociétés françaises du Groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble, dont seule la société mère intégrante reste redevable. Ce régime a généré une diminution de la charge d'impôt courant de 225 millions d'euros en 2018 (augmentation de la charge d'impôt de 6 millions d'euros en 2017 et diminution de la charge d'impôt de 37 millions en 2016).
- Les autres régimes de consolidation fiscale en vigueur, notamment aux États-Unis, ont généré une diminution de la charge d'impôt courant de 61 millions d'euros en 2018 (85 millions d'euros en 2017, 99 millions d'euros en 2016).

**28. RÉSULTAT PAR ACTION**

	2018	2017	2016
<b>Résultat net, part du Groupe</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>6 354</b>	<b>5 365</b>	<b>4 066</b>
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice	505 986 323	507 172 381	507 210 806
Nombre moyen d'actions auto-détenues sur l'exercice	(3 160 862)	(4 759 687)	(4 299 681)
<b>Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul avant dilution</b>	<b>502 825 461</b>	<b>502 412 694</b>	<b>502 911 125</b>
<b>Résultat par action</b> <i>(en euros)</i>	<b>12,64</b>	<b>10,68</b>	<b>8,08</b>
Nombre moyen d'actions en circulation pris en compte ci-dessus	502 825 461	502 412 694	502 911 125
Effet de dilution des plans d'options et d'actions gratuites	1 092 679	1 597 597	1 729 334
Autres effets de dilution	-	-	-
<b>Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul après effets dilutifs</b>	<b>503 918 140</b>	<b>504 010 291</b>	<b>504 640 459</b>
<b>Résultat par action après dilution</b> <i>(en euros)</i>	<b>12,61</b>	<b>10,64</b>	<b>8,06</b>

Au 31 décembre 2018, la totalité des instruments susceptibles de diluer le résultat par action a été prise en considération dans la détermination de l'effet de dilution, l'ensemble des options de souscription en vie à cette date étant considérées comme exerçables, en raison d'un cours de bourse de l'action LVMH supérieur au prix d'exercice de ces options.

Aucun événement de nature à modifier significativement le nombre d'actions en circulation ou le nombre d'actions potentielles n'est intervenu entre le 31 décembre 2018 et la date d'arrêté des comptes.

## 29. ENGAGEMENTS DE RETRAITES, PARTICIPATION AUX FRAIS MÉDICAUX ET AUTRES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DU PERSONNEL

### 29.1 Charge de l'exercice

La charge enregistrée au cours des exercices présentés au titre des engagements de retraite, de participation aux frais médicaux et autres engagements vis-à-vis du personnel s'établit ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	2016
Coût des services rendus	113	110	100
Coût financier, net	12	12	13
Écarts actuariels	(1)	-	1
Modifications des régimes	3	(10)	-
<b>Charge de l'exercice au titre des régimes à prestations définies</b>	<b>127</b>	<b>112</b>	<b>114</b>

### 29.2 Engagement net comptabilisé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2018	2017	2016
Droits couverts par des actifs financiers		1 515	1 490	1 523
Droits non couverts par des actifs financiers		189	179	193
<b>Valeur actualisée des droits</b>		<b>1 704</b>	<b>1 669</b>	<b>1 716</b>
<b>Valeur de marché des actifs financiers</b>		<b>(1 137)</b>	<b>(1 077)</b>	<b>(1 038)</b>
<b>Engagement net comptabilisé</b>		<b>567</b>	<b>592</b>	<b>678</b>
Dont :				
Provisions à plus d'un an	19	605	625	698
Provisions à moins d'un an	19	7	4	4
Autres actifs		(45)	(37)	(24)
<b>Total</b>		<b>567</b>	<b>592</b>	<b>678</b>

## 29.3 Analyse de la variation de l'engagement net comptabilisé

(en millions d'euros)

	Valeur actualisée des droits	Valeur de marché des actifs financiers	Engagement net comptabilisé
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>1 669</b>	<b>(1 077)</b>	<b>592</b>
Coût des services rendus	113		113
Coût financier, net	30	(19)	11
Prestations aux bénéficiaires	(83)	58	(25)
Augmentation des actifs financiers dédiés	-	(106)	(106)
Contributions des employés	9	(9)	-
Variations de périmètre et reclassifications	-	-	-
Modifications des régimes	(1)	5	4
Écarts actuariels	(68)	41	(27)
Dont : effets d'expérience <sup>(a)</sup>	4	41	45
changements d'hypothèses démographiques <sup>(a)</sup>	(40)	-	(40)
changements d'hypothèses financières <sup>(a)</sup>	(32)	-	(32)
Effet des variations de taux de change	35	(30)	5
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>1 704</b>	<b>(1 137)</b>	<b>567</b>

(a) (Gain)/Perte.

Les écarts actuariels liés aux effets d'expérience dégagés durant les exercices 2014 à 2017 se sont élevés à :

(en millions d'euros)	2014	2015	2016	2017
Écarts liés aux effets d'expérience sur la valeur actualisée des droits	3	(11)	(1)	4
Écarts liés aux effets d'expérience sur la valeur de marché des actifs financiers	(28)	(12)	(25)	(49)
<b>Écarts actuariels liés aux effets d'expérience<sup>(a)</sup></b>	<b>(25)</b>	<b>(23)</b>	<b>(26)</b>	<b>(45)</b>

(a) (Gain)/Perte.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements au 31 décembre 2018 dans les principaux pays concernés sont les suivantes :

(en pourcentage)	2018					2017					2016				
	France	États-Unis	Royaume-Uni	Japon	Suisse	France	États-Unis	Royaume-Uni	Japon	Suisse	France	États-Unis	Royaume-Uni	Japon	Suisse
Taux d'actualisation <sup>(a)</sup>	1,50	4,43	2,90	0,50	0,83	1,50	3,70	2,60	0,50	0,65	1,30	3,92	2,80	0,50	0,11
Taux d'augmentation future des salaires	2,75	4,59	3,38	1,99	1,74	2,68	1,70	3,53	2,00	1,69	2,75	4,88	4,00	2,00	1,77

(a) Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture dans les pays concernés. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.

L'hypothèse d'augmentation du coût des frais médicaux aux États-Unis est de 6,40 % pour 2019, puis décroît progressivement pour atteindre 4,50 % à l'horizon 2037.

Une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation entraînerait une réduction de 114 millions d'euros de la valeur actualisée des droits au 31 décembre 2018 ; une réduction de 0,5 point du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 112 millions d'euros.



## 29.4 Analyse des droits

L'analyse de la valeur actualisée des droits par type de régime est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	2016
Retraites complémentaires	1 300	1 279	1 335
Indemnités de départ en retraite et assimilées	326	311	299
Frais médicaux	42	45	53
Médailles du travail	27	25	24
Autres	9	9	5
<b>Valeur actualisée des droits</b>	<b>1 704</b>	<b>1 669</b>	<b>1 716</b>

La répartition géographique de la valeur actualisée des droits est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	2016
France	615	579	566
Europe (hors France)	556	569	618
États-Unis	347	344	347
Japon	136	125	130
Asie (hors Japon)	41	44	48
Autres pays	9	8	7
<b>Valeur actualisée des droits</b>	<b>1 704</b>	<b>1 669</b>	<b>1 716</b>

Les principaux régimes constitutifs de l'engagement au 31 décembre 2018 sont les suivants :

- en France : il s'agit de l'engagement vis-à-vis des membres du Comité exécutif et de cadres dirigeants du Groupe, qui bénéficient, après une certaine ancienneté dans leurs fonctions, d'un régime de retraite complémentaire dont le montant est fonction de la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées ; il s'agit en outre des indemnités de fin de carrière et médailles du travail, dont le versement est prévu par la loi et les conventions collectives, respectivement lors du départ en retraite ou après une certaine ancienneté ;
- en Europe (hors France), les engagements concernent les régimes de retraite à prestations définies mis en place au Royaume-Uni par certaines sociétés du Groupe, la participation des sociétés suisses au régime légal de retraite « Loi pour la Prévoyance Professionnelle », ainsi que le TFR (Trattamento di Fine Rapporto) en Italie, dont le versement est prévu par la loi au moment du départ de l'entreprise, quel qu'en soit le motif ;
- aux États-Unis, l'engagement provient des régimes de retraite à prestations définies ou de remboursement des frais médicaux aux retraités, mis en place par certaines sociétés du Groupe.

## 29.5 Analyse des actifs financiers dédiés

Les valeurs de marché des actifs financiers dans lesquels les fonds versés sont investis se répartissent ainsi, par type de support :

<i>(en pourcentage de la valeur de marché des actifs financiers dédiés)</i>	2018	2017	2016
Actions	23	25	28
Obligations			
- émetteurs privés	36	36	34
- émetteurs publics	5	6	8
Trésorerie, fonds d'investissement, immobilier et autres	36	33	30
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Ces actifs ne comportent pas de titres de créance émis par les sociétés du Groupe, ou d'actions LVMH pour un montant important. Le Groupe prévoit d'augmenter en 2019 les actifs financiers dédiés par des versements de 120 millions d'euros environ.

## 30. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 30.1 Engagements d'achat

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Raisins, vins et eaux-de-vie	2 040	1 925	1 962
Autres engagements d'achat de matières premières	215	123	87
Immobilisations industrielles ou commerciales	721	525	613
Titres de participation et investissements financiers	2 151	205	953

Dans l'activité Vins et Spiritueux, une partie des approvisionnements futurs en raisins, vins clairs et eaux-de-vie résulte d'engagements d'achat auprès de producteurs locaux diversifiés. Ces engagements sont évalués, selon la nature des approvisionnements, sur la base des termes contractuels, ou sur la base des prix connus à la date de la clôture et de rendements de production estimés.

Au 31 décembre 2018, les engagements d'achat de titres de participation incluent les effets de l'engagement pris par LVMH d'acquérir, en numéraire, la totalité des actions Class A de Belmond Ltd au prix unitaire de 25 dollars US, soit 2,3 milliards de dollar US après prise en compte des titres acquis sur le marché

Au 31 décembre 2018, l'échéancier des engagements d'achat est le suivant :

(en millions d'euros)	À moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Raisins, vins et eaux de vie	659	1 346	35	2 040
Autres engagements d'achat de matières premières	123	91	1	215
Immobilisations industrielles ou commerciales	601	121	(1)	721
Titres de participation et investissements financiers	2 049	102	-	2 151

### 30.2 Contrats de location

Dans le cadre de son activité, le Groupe souscrit des contrats de location d'espace ou des contrats de concession aéroportuaire ; le Groupe finance également une partie de son équipement par des locations simples de longue durée.

Au 31 décembre 2018, les engagements futurs minima fixes non résiliables résultant de ces contrats de location simple ou de concession s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
À moins d'un an	2 334	2 172	2 024
De un à cinq ans	6 098	5 595	4 965
Au-delà de cinq ans	4 141	3 677	3 107
<b>Engagements donnés au titre de locations simples et concessions</b>	<b>12 573</b>	<b>11 444</b>	<b>10 096</b>
À moins d'un an	18	15	14
De un à cinq ans	48	35	17
Au-delà de cinq ans	3	13	6
<b>Engagements reçus au titre de sous-locations</b>	<b>69</b>	<b>63</b>	<b>37</b>

En outre, le Groupe peut souscrire des contrats de location simple ou de concession comportant un montant garanti variable.

### 30.3 Cautions, avals et autres garanties

Au 31 décembre 2018, ces engagements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Avals et cautions	342	379	400
Autres garanties	160	274	132
<b>Garanties données</b>	<b>502</b>	<b>653</b>	<b>532</b>
<b>Garanties reçues</b>	<b>70</b>	<b>40</b>	<b>34</b>

Les échéances de ces engagements se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	À moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	Total
Avals et cautions	125	209	8	342
Autres garanties	56	91	13	160
<b>Garanties données</b>	<b>181</b>	<b>300</b>	<b>21</b>	<b>502</b>
<b>Garanties reçues</b>	<b>20</b>	<b>44</b>	<b>6</b>	<b>70</b>

### 30.4 Autres engagements

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

## 31. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Dans le cadre de la gestion de ses activités courantes, le Groupe est partie à diverses procédures concernant le droit des marques, la protection des droits de propriété intellectuelle, la protection des réseaux de distribution sélective, les contrats de licence, les relations avec ses salariés, le contrôle des déclarations fiscales et toutes autres matières inhérentes à ses activités. Le Groupe estime que les provisions constituées au bilan, au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de manière significative en cas d'issue défavorable.

En septembre 2017, les ouragans Harvey, Irma, et Maria se sont abattus sur les États-Unis et les Caraïbes, causant des dommages importants aux deux hôtels du Groupe situés à St Barthélemy ainsi que, dans une moindre mesure, aux magasins des zones touchées. Les pertes subies au titre des dommages matériels et de l'interruption des activités étant couvertes en grande partie par les polices d'assurance du Groupe, l'impact de ces événements sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017 est non matériel.

Fin octobre 2017, ayant découvert qu'un sous-traitant lui avait livré des lots de produits ne répondant pas à ses exigences de qualité, Benefit a engagé une procédure de retrait mondial de ceux-ci ainsi qu'une campagne de communication. Une large partie des coûts liés à cet incident étant couverte par la police d'assurance responsabilité civile Groupe, l'impact financier résiduel sur les comptes au 31 décembre 2018 n'est pas significatif. L'indemnisation de ce sinistre est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2019. Un recours a été engagé conjointement avec la compagnie d'assurances contre le sous-traitant.

Aucune évolution significative n'est intervenue au cours de l'exercice 2018 concernant les faits exceptionnels et litiges.

Il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

## 32. PARTIES LIÉES

### 32.1 Relations de LVMH avec Christian Dior et Groupe Arnault

Le groupe LVMH est consolidé dans les comptes de Christian Dior SE, société cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris et contrôlée par la société Groupe Arnault SE via sa filiale Financière Agache SA.

La société Groupe Arnault SE, qui dispose d'équipes spécialisées, fournit au groupe LVMH des prestations d'assistance principalement dans les domaines de l'ingénierie financière, de la stratégie,

du développement, du droit des affaires et de l'immobilier. En outre, la société Groupe Arnault donne en location au groupe LVMH des locaux à usage de bureaux.

Inversement, le groupe LVMH fournit diverses prestations administratives et opérationnelles et donne en location des biens immobiliers ou mobiliers à la société Groupe Arnault SE ou à certaines de ses filiales.

Les transactions entre LVMH et Groupe Arnault et ses filiales peuvent être résumées comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017	2016
Facturations de Groupe Arnault SE, Financière Agache et Christian Dior SE à LVMH	(3)	(6)	(6)
Montant dû au 31 décembre	-	(2)	(2)
Facturations de LVMH à Groupe Arnault SE, Financière Agache et Christian Dior SE	5	5	5
Montant à recevoir au 31 décembre	-	1	4

### 32.2 Relations avec Diageo

Moët Hennessy SAS et Moët Hennessy International SAS (ci-après « Moët Hennessy ») détiennent les participations Vins et Spiritueux du groupe LVMH, à l'exception de Château d'Yquem, de Château Cheval Blanc, du Domaine du Clos des Lambrays, de Colgin Cellars et de certains vignobles champenois. Le groupe Diageo détient une participation de 34% dans Moët Hennessy. Lors de la prise de participation, en 1994, a été établie une convention entre Diageo et LVMH ayant pour objet la

répartition des frais communs de holding entre Moët Hennessy et les autres holdings du groupe LVMH.

En application de cette convention, Moët Hennessy a supporté 15% des frais communs en 2018 (16% en 2017 et 17% en 2016), et a refacturé à ce titre à LVMH SE les frais excédentaires encourus. Après refacturation, le montant des frais communs supporté par Moët Hennessy s'élève à 17 millions d'euros en 2018 (19 millions d'euros en 2017, 21 millions d'euros en 2016).

### 32.3 Relations avec la Fondation Louis Vuitton

La Fondation Louis Vuitton a ouvert en octobre 2014 un musée d'art moderne et contemporain à Paris. Le groupe LVMH finance la Fondation dans le cadre de ses actions de mécénat. Les contributions nettes correspondantes figurent en « Immobilisations corporelles » et sont amorties depuis l'ouverture du musée, soit depuis octobre 2014, sur la durée résiduelle de la

convention d'occupation du domaine public octroyée par la Ville de Paris.

Par ailleurs, la Fondation Louis Vuitton a recours à des financements externes garantis par LVMH. Ces garanties figurent en engagement hors bilan (voir Note 30.3).

### 32.4 Organes de Direction

La rémunération globale des membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration, au titre de leurs fonctions dans le Groupe, s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017	2016
Rémunérations brutes, charges patronales et avantages en nature	61	63	62
Avantages post emploi	19	17	16
Autres avantages à long terme	19	2	11
Indemnités de fin de contrat de travail	13	12	-
Coût des plans d'options et assimilés	29	14	14
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>108</b>	<b>103</b>

L'engagement comptabilisé au 31 décembre 2018 au titre des avantages post-emploi, net des actifs financiers dédiés, est de 66 millions d'euros (68 millions d'euros au 31 décembre 2017, 72 millions d'euros au 31 décembre 2016).

## 33. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2018 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le 29 janvier 2019.

## LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
<b>VINS ET SPIRITUEUX</b>			
MHCS	Épernay, France	IG	66%
Champagne Des Moutiers	Épernay, France	IG	66%
Société Viticole de Reims	Épernay, France	IG	66%
Compagnie Française du Champagne et du Luxe	Épernay, France	IG	66%
Chamfipar	Épernay, France	IG	66%
GIE Moët Hennessy Information Services	Épernay, France	IG	66%
Moët Hennessy Entreprise Adaptée	Épernay, France	IG	66%
Champagne Bernard Breuzon	Colombé-le-Sec, France	IG	66%
Champagne De Mansin	Gyé-sur-Seine, France	IG	66%
Société Civile des Crus de Champagne	Reims, France	IG	66%
Moët Hennessy Italia SpA	Milan, Italie	IG	66%
Moët Hennessy UK	Londres, Royaume-Uni	IG	66%
Moët Hennessy España	Barcelone, Espagne	IG	66%
Moët Hennessy (Suisse)	Genève, Suisse	IG	66%
Moët Hennessy Deutschland GmbH	Munich, Allemagne	IG	66%
Moët Hennessy de Mexico	Mexico, Mexique	IG	66%
Moët Hennessy Belux	Bruxelles, Belgique	IG	66%
Moët Hennessy Österreich	Vienne, Autriche	IG	66%
Moët Hennessy Suomi	Helsinki, Finlande	IG	66%
Moët Hennessy Polska	Varsovie, Pologne	IG	66%
Moët Hennessy Czech Republic	Prague, République Tchèque	IG	66%
Moët Hennessy Sverige	Stockholm, Suède	IG	66%
Moët Hennessy Norge	Sandvika, Norvège	IG	66%
Moët Hennessy Danmark	Copenhague, Danemark	IG	66%
Moët Hennessy Nederland	Baarn, Pays-Bas	IG	66%
Moët Hennessy USA	New York, USA	IG	66%
Moët Hennessy Turkey	Istanbul, Turquie	IG	66%
Moët Hennessy South Africa Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	66%
MH Champagnes and Wines Korea Ltd	Icheon, Corée du Sud	IG	66%
MHD Moët Hennessy Diageo	Courbevoie, France	JV	66%
Cheval des Andes	Buenos Aires, Argentine	MEE	33%
Domaine Chandon	Californie, USA	IG	66%
Cape Mentelle Vineyards	Margaret River, Australie	IG	66%
Veuve Clicquot Propriétés	Margaret River, Australie	IG	66%
Moët Hennessy Do Brasil - Vinhos E Destilados	São Paulo, Brésil	IG	66%
Cloudy Bay Vineyards	Blenheim, Nouvelle Zélande	IG	66%
Bodegas Chandon Argentina	Buenos Aires, Argentine	IG	66%
Domaine Chandon Australia	Coldstream, Victoria, Australie	IG	66%
Newton Vineyards	Californie, USA	IG	59%
Domaine Chandon (Ningxia)			
Moët Hennessy Co.	Yinchuan, Chine	IG	66%
Moët Hennessy Chandon (Ningxia) Vineyards Co.	Yinchuan, Chine	IG	40%
SA Du Château d'Yquem	Sauternes, France	IG	96%
SC Du Château d'Yquem	Sauternes, France	IG	96%
Société Civile Cheval Blanc (SCCB)	Saint Emilion, France	MEE	50%
Colgin Cellars	Saint Helena, USA	IG	60%
Moët Hennessy Shangri-La (Deqin) Winery Company	Deqin, Chine	IG	53%
Jas Hennessy & Co.	Cognac, France	IG	65%
Distillerie de la Groie	Cognac, France	IG	65%
SICA de Bagnole	Cognac, France	IG	3%
Sodepa	Cognac, France	IG	65%
Diageo Moët Hennessy BV	Amsterdam, Pays-Bas	JV	66%
Hennessy Dublin	Dublin, Irlande	IG	66%
Edward Dillon & Co. Ltd	Dublin, Irlande	MEE	26%
Hennessy Far East	Hong Kong, Chine	IG	65%
Moët Hennessy Diageo Hong Kong	Hong Kong, Chine	JV	66%
Moët Hennessy Diageo Macau	Macao, Chine	JV	66%
Riche Monde (China)	Hong Kong, Chine	JV	66%
Moët Hennessy Diageo Singapore Pte	Singapour	JV	66%
Moët Hennessy Cambodia Co.	Phnom Penh, Cambodge	IG	34%
Moët Hennessy Philippines	Makati, Philippines	IG	49%
Société du Domaine des Lambrays	Morey-Saint-Denis, France	IG	100%
Moët Hennessy Services UK	Londres, Royaume-Uni	IG	66%
Moët Hennessy Services Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	66%
Moët Hennessy Diageo Malaysia Sdn.	Kuala Lumpur, Malaisie	JV	66%
Diageo Moët Hennessy Thailand	Bangkok, Thaïlande	JV	66%
Moët Hennessy Shanghai	Shanghai, Chine	IG	66%
Moët Hennessy India	Mumbai, Inde	IG	66%
Jas Hennessy Taiwan	Taipei, Taiwan	IG	65%
Moët Hennessy Diageo China Company	Shanghai, Chine	JV	66%
Moët Hennessy Distribution Russia	Moscou, Russie	IG	66%
Moët Hennessy Vietnam Importation Co.	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	65%
Moët Hennessy Vietnam Distribution Shareholding Co.	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	33%
Moët Hennessy Rus	Moscou, Russie	IG	66%

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
MHD Moët Hennessy Diageo	Tokyo, Japon	JV	66%
Moët Hennessy Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	IG	65%
Moët Hennessy Australia	Mascot, Australie	IG	65%
Polmos Zyrardow Sp. Z O.O.	Zyrardow, Pologne	IG	66%
The Glenmorangie Company	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Macdonald & Muir Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Alistair Graham Limited	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Ardbeg Distillery Limited	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Ardbeg Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Bonding and Transport Co. Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Charles Muirhead & Son Limited	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Douglas Macniven & Company Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Glenmorangie Distillery Co. Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Glenmorangie Spring Water	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
James Martin & Company Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Macdonald Martin Distilleries	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Morangie Mineral Water Company	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Morangie Springs Limited	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Nicol Anderson & Co. Ltd	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Tarlogie Springs Limited	Edimbourg, Royaume-Uni	IG	66%
Woodinville Whiskey Company LLC	Woodinville, USA	IG	66%
Volcan Azul	Mexico, Mexique	MEE	33%
<b>MODE ET MAROQUINERIE</b>			
Louis Vuitton Malletier	Paris, France	IG	100%
Manufacture de Souliers Louis Vuitton	Fiesso d'Artico, Italie	IG	100%
Louis Vuitton Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	100%
Louis Vuitton Cantacilik Ticaret	Istanbul, Turquie	IG	100%
Louis Vuitton Editeur	Paris, France	IG	100%
Louis Vuitton International	Paris, France	IG	100%
Louis Vuitton India Holding & Services Pvt. Ltd.	Bangalore, Inde	IG	100%
Société des Ateliers Louis Vuitton	Paris, France	IG	100%
Manufacture des Accessoires Louis Vuitton	Fiesso d'Artico, Italie	IG	100%
Louis Vuitton Bahrain WLL	Manama, Bahrein	IG	65%
Société Louis Vuitton Services	Paris, France	IG	100%
Louis Vuitton Qatar LLC	Doha, Qatar	IG	63%
Société des Magasins Louis Vuitton France	Paris, France	IG	100%
Belle Jardinière	Paris, France	IG	100%
La Fabrique du Temps Louis Vuitton	Meyrin, Suisse	IG	100%
Les Ateliers Joailliers Louis Vuitton	Paris, France	IG	100%
Louis Vuitton Monaco	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%
ELV	Paris, France	IG	100%
Louis Vuitton Services Europe	Bruxelles, Belgique	IG	100%
Louis Vuitton UK	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Louis Vuitton Ireland	Dublin, Irlande	IG	100%
Louis Vuitton Deutschland	Munich, Allemagne	IG	100%
Louis Vuitton Ukraine	Kiev, Ukraine	IG	100%
Manufacture de Maroquinerie et Accessoires Louis Vuitton	Barcelone, Espagne	IG	100%
La Fabrique de Maroquinerie Louis Vuitton	Paris, France	IG	100%
Louis Vuitton B.V.	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%
Louis Vuitton Belgium	Bruxelles, Belgique	IG	100%
Louis Vuitton Luxembourg	Luxembourg	IG	100%
Louis Vuitton Hellas	Athènes, Grèce	IG	100%
Louis Vuitton Portugal Maleiro	Lisbonne, Portugal	IG	100%
Louis Vuitton Ltd	Tel Aviv, Israël	IG	100%
Louis Vuitton Danmark	Copenhague, Danemark	IG	100%
Louis Vuitton Aktiebolog	Stockholm, Suède	IG	100%
Louis Vuitton Suisse	Meyrin, Suisse	IG	100%
Louis Vuitton Polska Sp. Z O.O.	Varsovie, Pologne	IG	100%
Louis Vuitton Ceska	Prague, République Tchèque	IG	100%
Louis Vuitton Österreich	Vienne, Autriche	IG	100%
Louis Vuitton Kazakhstan	Almaty, Kazakhstan	IG	100%
Louis Vuitton US Manufacturing, Inc.	San Dimas, USA	IG	100%
Louis Vuitton Hawaii, Inc.	Hawai, USA	IG	100%
Louis Vuitton Guam, Inc.	Tamuning, Guam	IG	100%
Louis Vuitton Saipan Inc.	Saipan, Iles Mariannes	IG	100%
Louis Vuitton Norge	Oslo, Norvège	IG	100%
San Dimas Luggage Company	San Dimas, USA	IG	100%
Louis Vuitton North America, Inc.	New York, USA	IG	100%
Louis Vuitton USA, Inc.	New York, USA	IG	100%
Louis Vuitton Liban Retail SAL	Beyrouth, Liban	IG	95%
Louis Vuitton Vietnam Company Limited	Hanoi, Vietnam	IG	100%
Louis Vuitton Suomi	Helsinki, Finlande	IG	100%
Louis Vuitton Romania Srl	Bucarest, Roumanie	IG	100%
LVMH Fashion Group Brasil Ltda	São Paulo, Brésil	IG	100%
Louis Vuitton Panama, Inc.	Panama City, Panama	IG	100%

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Louis Vuitton Mexico	Mexico, Mexique	IG	100%	Loewe Macau Company	Macao, Chine	IG	100%
Operadora Louis Vuitton Mexico	Mexico, Mexique	IG	100%	Loewe Italy	Milan, Italie	IG	100%
Louis Vuitton Chile Spa	Santiago de Chile, Chili	IG	100%	Loewe Alemania	Francofurt, Allemagne	IG	100%
Louis Vuitton (Aruba)	Oranjestad, Aruba	IG	100%	Loewe LLC	New York, USA	IG	100%
Louis Vuitton Argentina	Buenos Aires, Argentine	IG	100%	LVMH Fashion Group Support	Paris, France	IG	100%
Louis Vuitton Republica Dominicana	Saint Domingue, République Dominicaine	IG	100%	Berluti SA	Paris, France	IG	100%
Louis Vuitton Pacific	Hong Kong, Chine	IG	100%	Manifattura Berluti Srl	Ferrare, Italie	IG	100%
Louis Vuitton Kuwait WLL	Koweït City, Koweït	IG	32%	Berluti LLC	New York, USA	IG	100%
Louis Vuitton Hong Kong Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%	Berluti UK Limited (Company)	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Louis Vuitton (Philippines) Inc.	Makati, Philippines	IG	100%	Berluti Macau Company Limited	Macao, Chine	IG	100%
Louis Vuitton Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	100%	Berluti (Shanghai) Company Limited	Shanghai, Chine	IG	100%
LV Information & Operation Services Pte Ltd	Singapour	IG	100%	Berluti Hong Kong Company Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
PT Louis Vuitton Indonesia	Jakarta, Indonésie	IG	98%	Berluti Deutschland GmbH	Munich, Allemagne	IG	100%
Louis Vuitton (Malaysia) Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%	Berluti Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	100%
Louis Vuitton (Thailand) Société Anonyme	Bangkok, Thaïlande	IG	100%	Berluti Japan KK	Tokyo, Japon	IG	99%
Louis Vuitton Taiwan Ltd.	Taipei, Taïwan	IG	100%	Berluti Orient FZ LLC	Raz Al-Kamah, Émirats Arabes Unis	IG	65%
Louis Vuitton Australia Pty Ltd.	Sydney, Australie	IG	100%	Berluti EAU LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	65%
Louis Vuitton (China) Co. Ltd.	Shanghai, Chine	IG	100%	Berluti Taiwan Ltd.	Taipei, Taïwan	IG	100%
Mon Moda Luxe LLC	Oulan Bator, Mongolie	IG	100%	Berluti Korea Company Ltd.	Séoul, Corée du Sud	IG	65%
Louis Vuitton New Zealand	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	100%	Berluti Australia	Sydney, Australie	IG	100%
Louis Vuitton India Retail Pte Ltd	Gurgaon, Inde	IG	100%	Rossimoda	Vigonza, Italie	IG	100%
Louis Vuitton EAU LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	52%	Rossimoda Romania	Cluj-Napoca, Roumanie	IG	100%
Louis Vuitton Saudi Arabia Ltd.	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	55%	LVMH Fashion Group Services	Paris, France	IG	100%
Louis Vuitton Middle East	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	65%	Montaigne	Tokyo, Japon	IG	99%
Louis Vuitton - Jordan PSC	Amman, Jordanie	IG	95%	Interlux Company	Hong Kong, Chine	IG	100%
Louis Vuitton Orient LLC	Emirate of Ras Al Khaimah, Émirats Arabes Unis	IG	65%	Jean Patou SAS	Paris, France	IG	70%
Louis Vuitton Korea Ltd.	Séoul, Corée du Sud	IG	100%	Rimowa GmbH	Cologne, Allemagne	IG	80%
LVMH Fashion Group Trading Korea Ltd.	Séoul, Corée du Sud	IG	100%	Rimowa GmbH & Co Distribution KG	Cologne, Allemagne	IG	80%
Louis Vuitton Hungaria Kft.	Budapest, Hongrie	IG	100%	Rimowa Electronic Tag GmbH	Hamburg, Allemagne	IG	80%
Louis Vuitton Vostok	Moscou, Russie	IG	100%	Rimowa CZ spol s.r.o.	Pelhrimov, République tchèque	IG	80%
LV Colombia SAS	Santa Fé de Bogota, Colombie	IG	100%	Rimowa America Do Sul Malas			
Louis Vuitton Maroc	Casablanca, Maroc	IG	100%	De Viagem Ltda	São Paulo, Brésil	IG	80%
Louis Vuitton South Africa	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%	Rimowa North America Inc.	Cambridge, Canada	IG	80%
Louis Vuitton Macau Company Limited	Macao, Chine	IG	100%	Rimowa Inc.	Delaware, USA	IG	80%
Louis Vuitton Japan KK	Tokyo, Japon	IG	99%	Rimowa Distribution Inc.	Delaware, USA	IG	80%
Louis Vuitton Services KK	Tokyo, Japon	IG	99%	Rimowa Far East Limited	Hong Kong, Chine	IG	80%
Louis Vuitton Canada, Inc.	Toronto, Canada	IG	100%	Rimowa Macau Limited	Macao, Chine	IG	80%
Louis Vuitton (Barbados)	Saint Michael, Barbade	IG	100%	Rimowa Japan Co. Ltd	Tokyo, Japon	IG	80%
Atepli - Ateliers des Ponte de Lima	Calvelo, Portugal	IG	100%	Rimowa France SARL	Paris, France	IG	80%
Somarest	Sibiu, Roumanie	IG	100%	Rimowa Italy Srl	Milan, Italie	IG	80%
LVMH Métiers D'Art	Paris, France	IG	100%	Rimowa Netherlands BV	Amsterdam, Pays-Bas	IG	80%
Tanneries Roux	Romans-sur-Isère, France	IG	100%	Rimowa Spain SLU	Madrid, Espagne	IG	80%
HLI Holding Pte. Ltd	Singapour	IG	100%	Rimowa Great Britain Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	80%
Heng Long International Ltd	Singapour	IG	100%	Rimowa China	Shanghai, Chine	IG	80%
Heng Long Leather Co. (Pte) Ltd	Singapour	IG	100%	Rimowa International	Paris, France	IG	80%
Heng Long Leather (Guangzhou) Co. Ltd	Guangzhou, Chine	IG	100%	Rimowa Group Services	Paris, France	IG	80%
HL Australia Proprietary Ltd	Sydney, Australie	IG	100%	Rimowa Middle East FZ-LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	80%
Starke Holding	Floride, USA	IG	100%	Rimowa Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	80%
Cypress Creek Farms	Floride, USA	IG	100%	Rimowa Orient Trading-LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	80%
The Florida Alligator Company	Floride, USA	IG	100%	110 Vondrau Holdings Inc.	Cambridge, Canada	IG	80%
Pellefina	Starke, USA	IG	100%	Christian Dior Couture Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
Thélios	Longarone, Italie	IG	51%	Christian Dior KK	Tokyo, Japon	IG	100%
Thélios France	Paris, France	IG	51%	Christian Dior Inc.	New York, USA	IG	100%
Thélios USA Inc.	Somerville, USA	IG	51%	Christian Dior Far East Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100%
Thélios Asia Pacific Limited	Hong Kong, Chine	IG	51%	Christian Dior Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100%
Marc Jacobs International	New York, USA	IG	80%	Christian Dior Fashion (Malaysia) Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
Marc Jacobs International (UK)	Londres, Royaume-Uni	IG	80%	Christian Dior Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	100%
Marc Jacobs Trademarks	New York, USA	IG	80%	Christian Dior Australia Pty Ltd	Sydney, Australie	IG	100%
Marc Jacobs Japan	Tokyo, Japon	IG	80%	Christian Dior New Zealand Ltd	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	100%
Marc Jacobs International Italia	Milan, Italie	IG	80%	Christian Dior Taiwan Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Marc Jacobs International France	Paris, France	IG	80%	Christian Dior (Thailand) Co. Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
Marc Jacobs Commercial and Trading (Shanghai) Co.	Shanghai, Chine	IG	80%	Christian Dior Saipan Ltd	Saipan, Iles Mariannes	IG	100%
Marc Jacobs Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	80%	Christian Dior Guam Ltd	Tumon Bay, Guam	IG	100%
Marc Jacobs Holdings	New York, USA	IG	80%	Christian Dior Espanola	Madrid, Espagne	IG	100%
Marc Jacobs Hong Kong Distribution Company	Hong Kong, Chine	IG	80%	Christian Dior Puerto Banus	Madrid, Espagne	IG	75%
Marc Jacobs Macau Distribution Company	Macao, Chine	IG	80%	Christian Dior UK Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Loewe	Madrid, Espagne	IG	100%	Christian Dior Italia Srl	Milan, Italie	IG	100%
Loewe Hermanos	Madrid, Espagne	IG	100%	Christian Dior Suisse SA	Genève, Suisse	IG	100%
Manufacturas Loewe	Madrid, Espagne	IG	100%	Christian Dior GmbH	Pforzheim, Allemagne	IG	100%
LVMH Fashion Group France	Paris, France	IG	100%	Christian Dior Fournure M.C.	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%
Loewe Hermanos UK	Londres, Royaume-Uni	IG	100%	Christian Dior do Brasil Ltda	São Paulo, Brésil	IG	100%
Loewe Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	100%	Christian Dior Belgique	Bruxelles, Belgique	IG	100%
Loewe Commercial and Trading (Shanghai) Co.	Shanghai, Chine	IG	100%	Bopel	Lugagnano Val d'Arda, Italie	IG	85%
Loewe Fashion	Singapour	IG	100%	Christian Dior Couture CZ	Prague, République Tchèque	IG	100%
Loewe Taiwan	Taipei, Taïwan	IG	100%	Ateliers AS	Pierre Bénite, France	MEE	25%
				Christian Dior Couture	Paris, France	IG	100%
				Christian Dior Couture FZE	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	100%
				Christian Dior Couture Maroc	Casablanca, Maroc	IG	100%
				Christian Dior Macau Single			
				Shareholder Company Limited	Macao, Chine	IG	100%
				Christian Dior S. de R.L. de C.V.	Lomas de Chapultepec, Mexique	IG	100%

## ÉTATS FINANCIERS

Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Les Ateliers Bijoux GmbH	Pforzheim, Allemagne	IG	100%	Givenchy (Shanghai) Commercial and Trading Co.	Shanghai, Chine	IG	100%
Christian Dior Commercial (Shanghai) Co.Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%	GCCL Macau Co.	Macao, Chine	IG	100%
Christian Dior Trading India Pte Ltd	Mumbai, Inde	IG	100%	Givenchy Italia Srl	Florence, Italie	IG	100%
Christian Dior Couture Stoleshnikov Ateliers Modèles SAS	Moscou, Russie	IG	100%	LVMH Fashion Group Japan KK	Tokyo, Japon	IG	99%
CDC SA	Paris, France	IG	100%	Givenchy Couture Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
CDC Abu-Dhabi LLC Couture	Luxembourg	IG	85%	Givenchy Taiwan	Taipei, Taïwan	IG	100%
Dior Grèce Société Anonyme	Abu-Dhabi, Émirats Arabes Unis	IG	85%	Givenchy Trading WLL	Doha, Qatar	IG	56%
Garments Trading	Athènes, Grèce	IG	100%	Givenchy Middle-East FZ LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	70%
CDC General Trading LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	80%	George V EAU LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	56%
Christian Dior Istanbul				Givenchy Singapore	Singapour	IG	100%
Magazacılık Anonim Sirketi	Istanbul, Turquie	IG	100%	Givenchy Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
John Galliano SA	Paris, France	IG	100%	Fendi Prague s.r.o.	Prague, République Tchèque	IG	100%
Christian Dior Couture Qatar LLC	Doha, Qatar	IG	82%	Luxury Kuwait for Ready Wear Company WLL	Koweït City, Koweït	IG	62%
Christian Dior Couture Bahrain W.L.L.	Manama, Bahreïn	IG	84%	Fendi Canada Inc.	Toronto, Canada	IG	100%
PT Fashion Indonesia Trading Company	Jakarta, Indonésie	IG	100%	Fendi Private Suites Srl	Rome, Italie	IG	100%
Christian Dior Couture Ukraine	Kiev, Ukraine	IG	100%	Fun Fashion Qatar LLC	Doha, Qatar	IG	80%
CDCG FZCO	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	85%	Fendi International SAS	Paris, France	IG	100%
COU.BO Srl	Arzano, Italie	IG	85%	Fun Fashion Emirates LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	62%
Christian Dior Netherlands BV	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%	Fendi SA	Luxembourg	IG	100%
Christian Dior Vietnam Limited Liability Company	Hanoi, Vietnam	IG	100%	Fun Fashion Bahrain Co. WLL	Manama, Bahreïn	IG	58%
Vermont	Paris, France	IG	100%	Fendi Srl	Rome, Italie	IG	100%
Christian Dior Couture Kazakhstan	Almaty, Kazakhstan	IG	100%	Fendi Dis Ticaret Ltd Sti	Istanbul, Turquie	IG	100%
Christian Dior Austria GmbH	Vienne, Autriche	IG	100%	Fendi Italia Srl	Rome, Italie	IG	100%
Manufactures Dior Srl	Milan, Italie	IG	100%	Fendi UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Christian Dior Couture Azerbaijan	Bakou, Azerbaïdjan	IG	100%	Fendi France SAS	Paris, France	IG	100%
Draupnir SA	Luxembourg	IG	100%	Fendi North America Inc.	New York, USA	IG	100%
Myolnir SA	Luxembourg	IG	100%	Fendi (Thailand) Company Limited	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
Christian Dior Couture Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	Fendi Asia Pacific Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Les Ateliers Horlogers Dior	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	100%	Fendi Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
Dior Montres	Paris, France	IG	100%	Fendi Taiwan Ltd	Taipei, Taïwan	IG	100%
Christian Dior Couture Canada Inc.	Toronto, Canada	IG	100%	Fendi Hong Kong Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Christian Dior Couture Panama Inc.	Panama City, Panama	IG	100%	Fendi China Boutiques Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
IDMC Manufacture	Paris, France	IG	90%	Fendi (Singapore) Pte Ltd	Singapour	IG	100%
GINZA SA	Luxembourg	IG	100%	Fendi Fashion (Malaysia) Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
GFEC. Srl	Casoria, Italie	IG	100%	Fendi Switzerland SA	Mendrisio, Suisse	IG	100%
CDC Kuwait Fashion Accessories with limited liability	Koweït City, Koweït	IG	85%	Fendi Kids SA	Mendrisio, Suisse	IG	100%
AURELIA Solutions S.R.L.	Milan, Italie	IG	100%	Fun Fashion FZCO	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	78%
Grandville	Luxembourg	IG	100%	Fendi Macau Company Limited	Macao, Chine	IG	100%
Céline SA	Paris, France	IG	100%	Fendi Germany GmbH	Munich, Allemagne	IG	100%
Avenue M International SCA	Paris, France	IG	99%	Fendi Austria GmbH	Vienne, Autriche	IG	100%
Enilec Gestion SARL	Paris, France	IG	99%	Fendi (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%
Céline Montaigne SAS	Paris, France	IG	99%	Fun Fashion India Pte Ltd	Mumbai, Inde	IG	78%
Céline Monte-Carlo SA	Monte-Carlo, Monaco	IG	99%	Interservices & Trading SA	Mendrisio, Suisse	IG	100%
Céline Germany GmbH	Berlin, Allemagne	IG	99%	Fendi Silk SA	Mendrisio, Suisse	IG	100%
Céline Production Srl	Florence, Italie	IG	99%	Outshine Mexico S. de R.L. de C.V.	Mexico, Mexique	IG	100%
Céline Suisse SA	Genève, Suisse	IG	99%	Fendi Timepieces USA Inc.	New Jersey, USA	IG	100%
Céline UK Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	99%	Fendi Timepieces Service Inc.	New Jersey, USA	IG	100%
Céline Inc.	New York, USA	IG	100%	Fendi Timepieces SA	Neuchâtel, Suisse	IG	100%
Céline (Hong Kong) Limited	Hong Kong, Chine	IG	99%	Support Retail Mexico S de R.L. de C.V.	Mexico, Mexique	IG	100%
Céline Commercial and Trading (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	99%	Fendi Netherlands BV	Baarn, Pays-Bas	IG	100%
Céline Boutique Taiwan Co. Ltd	Taipei, Taïwan	IG	100%	Fendi Brasil-Comercio de Artigos de Luxo	São Paulo, Brésil	IG	100%
CPC Macau Company Limited	Macao, Chine	IG	99%	Fendi RU LLC	Moscou, Russie	IG	100%
LVMH FG Services UK	Londres, Royaume-Uni	IG	100%	Fendi Australia Pty Ltd	Sydney, Australie	IG	100%
Céline Distribution Spain S.L.U.	Madrid, Espagne	IG	99%	Fendi Doha LLC	Doha, Qatar	IG	47%
Céline Distribution Singapore	Singapour	IG	99%	Fendi Denmark ApS	Copenhague, Danemark	IG	100%
RC Diffusion Rive Droite SARL	Paris, France	IG	99%	Fendi Spain S. L.	Madrid, Espagne	IG	100%
Céline EAU LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	52%	Fendi Monaco S.A.M.	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%
Céline Netherlands BV	Baarn, Pays-Bas	IG	99%	Fendi Japan KK	Tokyo, Japon	IG	99%
Céline Australia Ltd Co.	Sydney, Australie	IG	99%	Emilio Pucci Srl	Florence, Italie	IG	100%
Céline Sweden AB	Stockholm, Suède	IG	99%	Emilio Pucci International	Baarn, Pays-Bas	IG	67%
Céline Czech Republic	Prague, République Tchèque	IG	99%	Emilio Pucci Ltd	New York, USA	IG	100%
Céline Middle East	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	65%	Emilio Pucci Hong Kong Company Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
LMP LLC	New York, USA	IG	100%	Emilio Pucci (Shanghai) Company Limited	Shanghai, Chine	IG	100%
Kenzo SA	Paris, France	IG	100%	Emilio Pucci UK Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Kenzo Belgique SA	Bruxelles, Belgique	IG	100%	Emilio Pucci France SAS	Paris, France	IG	100%
Kenzo UK Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%	Thomas Pink Holdings	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Kenzo Italia Srl	Milan, Italie	IG	100%	Thomas Pink	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Kenzo Paris USA LLC	New York, USA	IG	100%	Thomas Pink	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%
Kenzo Paris Netherlands	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%	Thomas Pink	New York, USA	IG	100%
Kenzo Paris Japan KK	Tokyo, Japon	IG	100%	Thomas Pink	Dublin, Irlande	IG	100%
Kenzo Paris Singapore	Singapour	IG	100%	Thomas Pink France	Paris, France	IG	100%
Kenzo Paris Hong Kong Company	Hong Kong, Chine	IG	100%	Thomas Pink Canada	Toronto, Canada	IG	100%
Kenzo Paris Macau Company Ltd.	Macao, Chine	IG	100%	Loro Piana	Quarona, Italie	IG	85%
Holding Kenzo Asia	Hong Kong, Chine	IG	51%	Loro Piana Switzerland	Lugano, Suisse	IG	85%
Kenzo Paris Shanghai	Shanghai, Chine	IG	51%	Loro Piana France	Paris, France	IG	85%
Digital Kenzo China	Shanghai, Chine	IG	100%	Loro Piana	Munich, Allemagne	IG	85%
LVMH Fashion Group Malaysia	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%	Loro Piana GB	Londres, Royaume-Uni	IG	85%
Givenchy SA	Paris, France	IG	100%	Warren Corporation	Connecticut, USA	IG	85%
Givenchy Corporation	New York, USA	IG	100%	Loro Piana & C.	New York, USA	IG	85%
Givenchy China Co.	Hong Kong, Chine	IG	100%	Loro Piana USA	New York, USA	IG	85%
				Loro Piana (HK)	Hong Kong, Chine	IG	85%
				Loro Piana (Shanghai) Commercial Co.	Shanghai, Chine	IG	85%
				Loro Piana (Shanghai) Textile Trading Co.	Shanghai, Chine	IG	85%



Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Loro Piana Mongolia	Oulan Bator, Mongolie	IG	85 %	PCD Doha Perfumes & Cosmetics	Doha, Qatar	IG	14 %
Loro Piana Korea Co.	Séoul, Corée du Sud	IG	85 %	Cosmetics of France	Floride, USA	IG	100 %
Loro Piana (Macau)	Macao, Chine	IG	85 %	LVMH Recherche	Saint-Jean-de-Braye, France	IG	100 %
Loro Piana Monaco	Monte-Carlo, Monaco	IG	85 %	PCIS	Levallois Perret, France	IG	100 %
Loro Piana España	Madrid, Espagne	IG	85 %	Cristale	Paris, France	IG	100 %
Loro Piana Japan Co.	Tokyo, Japon	IG	85 %	Perfumes Loewe SA	Madrid, Espagne	IG	100 %
Loro Piana Far East	Singapour	IG	85 %	Acqua di Parma	Milan, Italie	IG	100 %
Loro Piana Peru	Lucanas, Pérou	IG	85 %	Acqua di Parma	New York, USA	IG	100 %
Manifattura Loro Piana	Sillavengo, Italie	IG	85 %	Acqua di Parma	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %
Loro Piana Osterreich	Vienne, Autriche	IG	85 %	Acqua di Parma Canada Inc.	Toronto, Canada	IG	100 %
Loro Piana Nederland	Amsterdam, Pays-Bas	IG	85 %	Cha Ling	Paris, France	IG	100 %
Loro Piana Czech Republic	Prague, République Tchèque	IG	85 %	Cha Ling Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	100 %
Loro Piana Belgique	Bruxelles, Belgique	IG	85 %	Guerlain SA	Paris, France	IG	100 %
Sanin	Rawson, Argentine	IG	51 %	LVMH Parfums & Kosmetik			
Loro Piana Canada	Toronto, Canada	IG	85 %	Deutschland GmbH	Düsseldorf, Allemagne	IG	100 %
Cashmere Lifestyle Luxury Trading LLC	Garhoud, Émirats Arabes Unis	IG	51 %	Guerlain GmbH	Vienne, Autriche	IG	100 %
Nicholas Kirkwood Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	52 %	Guerlain Benelux SA	Bruxelles, Belgique	IG	100 %
Nicholas Kirkwood (USA) Corp.	Astoria, USA	IG	52 %	Guerlain Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %
NK Washington LLC	Astoria, USA	IG	52 %	LVMH Perfumes e Cosmética	Lisbonne, Portugal	IG	100 %
Nicholas Kirkwood LLC	Astoria, USA	IG	52 %	PC Parfums Cosmétiques SA	Zurich, Suisse	IG	100 %
NK WLV LLC	Astoria, USA	IG	52 %	Guerlain Inc.	New York, USA	IG	100 %
Project Loud France	Paris, France	IG	50 %	Guerlain (Canada) Ltd	Saint-Jean, Canada	IG	100 %
JW Anderson Limited	Londres, Royaume-Uni	MEE	46 %	Guerlain de Mexico	Mexico, Mexique	IG	100 %
Marco de Vincenzo Srl	Rome, Italie	MEE	45 %	Guerlain (Asia Pacific) Limited	Hong Kong, Chine	IG	100 %
<b>PARFUMS ET COSMÉTIQUES</b>				Guerlain KK	Tokyo, Japon	IG	100 %
Parfums Christian Dior	Paris, France	IG	100 %	Guerlain KSA SAS	Düsseldorf, Allemagne	IG	80 %
LVMH Perfumes and Cosmetics (Thailand) Ltd.	Bangkok, Thaïlande	IG	49 %	Guerlain Orient DMCC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	100 %
LVMH P&C Do Brasil	São Paulo, Brésil	IG	100 %	Guerlain Saudi Limited	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	60 %
France Argentine Cosmetic	Buenos Aires, Argentine	IG	100 %	Guerlain Oceania Australia Pty Ltd	Botany, Australie	IG	100 %
LVMH P&C (Shanghai) Co.	Shanghai, Chine	IG	100 %	PT Guerlain Cosmetics Indonesia	Jakarta, Indonésie	IG	51 %
Parfums Christian Dior Finland	Helsinki, Finlande	IG	100 %	Make Up For Ever	Paris, France	IG	100 %
SNC du 33 Avenue Hoche	Paris, France	IG	100 %	SCI Edison	Paris, France	IG	100 %
LVMH Fragrances and Cosmetics (Singapore)	Singapour	IG	100 %	Make Up For Ever	New York, USA	IG	100 %
Parfums Christian Dior Orient Co.	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	60 %	Make Up For Ever Canada	Montréal, Canada	IG	100 %
Parfums Christian Dior Emirates	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	48 %	Make Up For Ever Academy China	Shanghai, Chine	IG	100 %
LVMH Cosmetics	Tokyo, Japon	IG	100 %	Make Up For Ever UK Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %
Parfums Christian Dior Arabia	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	45 %	LVMH Fragrance Brands	Levallois Perret, France	IG	100 %
EPCD	Varsovie, Pologne	IG	100 %	LVMH Fragrance Brands	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %
EPCD CZ & SK	Prague, République Tchèque	IG	100 %	LVMH Fragrance Brands	Düsseldorf, Allemagne	IG	100 %
EPCD RO Distribution	Bucarest, Roumanie	IG	100 %	LVMH Fragrance Brands	New York, USA	IG	100 %
Parfums Christian Dior UK	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %	LVMH Fragrance Brands Canada	Toronto, Canada	IG	100 %
Parfums Christian Dior	Rotterdam, Pays-Bas	IG	100 %	LVMH Fragrance Brands	Tokyo, Japon	IG	100 %
SAS Iparkos	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100 %	LVMH Fragrance Brands WHD	Floride, USA	IG	100 %
Parfums Christian Dior S.A.B.	Bruxelles, Belgique	IG	100 %	LVMH Fragrance Brands Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	100 %
Parfums Christian Dior (Ireland)	Dublin, Irlande	IG	100 %	LVMH Fragrance Brands Singapore	Singapour	IG	100 %
Parfums Christian Dior Hellas	Athènes, Grèce	IG	100 %	Benefit Cosmetics LLC	Californie, USA	IG	100 %
Parfums Christian Dior	Zurich, Suisse	IG	100 %	Benefit Cosmetics Ireland Ltd	Dublin, Irlande	IG	100 %
Christian Dior Perfumes	New York, USA	IG	100 %	Benefit Cosmetics UK Ltd	Chelmsford, Royaume-Uni	IG	100 %
Parfums Christian Dior Canada	Montréal, Canada	IG	100 %	Benefit Cosmetics Services Canada Inc.	Toronto, Canada	IG	100 %
LVMH P&C de Mexico	Mexico, Mexique	IG	100 %	Benefit Cosmetics Korea	Séoul, Corée du Sud	IG	100 %
Parfums Christian Dior Japon	Tokyo, Japon	IG	100 %	Benefit Cosmetics SAS	Paris, France	IG	100 %
Parfums Christian Dior (Singapore)	Singapour	IG	100 %	Benefit Cosmetics Hong Kong Ltd	Hong Kong, Chine	IG	100 %
Inalux	Luxembourg	IG	100 %	L Beauty Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	51 %
LVMH P&C Asia Pacific	Hong Kong, Chine	IG	100 %	L Beauty (Thailand) Co. Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	48 %
Fa Hua Fragrance & Cosmetic Co.	Hong Kong, Chine	IG	100 %	Fresh	New York, USA	IG	100 %
Fa Hua Frag. & Cosm. Taiwan	Taipei, Taiwan	IG	100 %	Fresh	Paris, France	IG	100 %
P&C (Shanghai)	Shanghai, Chine	IG	100 %	Fresh Cosmetics	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %
LVMH P&C Korea	Séoul, Corée du Sud	IG	100 %	Fresh Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	100 %
Parfums Christian Dior Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	100 %	Fresh Korea	Séoul, Corée du Sud	IG	100 %
LVMH P&C Malaysia Sdn. Berhad	Petalang Jaya, Malaisie	IG	100 %	Fresh Canada	Montréal, Canada	IG	100 %
Pardior	Mexico, Mexique	IG	100 %	Kendo Holdings Inc.	Californie, USA	IG	100 %
Parfums Christian Dior Denmark	Copenhague, Danemark	IG	100 %	Ole Henriksen of Denmark Inc.	Californie, USA	IG	100 %
LVMH Perfumes & Cosmetics Group	Sydney, Australie	IG	100 %	SLF USA Inc.	Californie, USA	IG	100 %
Parfums Christian Dior	Sandvika, Norvège	IG	100 %	Susanne Lang Fragrance	Toronto, Canada	IG	100 %
Parfums Christian Dior	Stockholm, Suède	IG	100 %	BHUS Inc.	Delaware, USA	IG	100 %
LVMH Perfumes & Cosmetics (New Zealand)	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	100 %	KVD Beauty LLC	Californie, USA	IG	70 %
Parfums Christian Dior Austria	Vienne, Autriche	IG	100 %	Fenty Beauty LLC	Californie, USA	IG	50 %
L Beauty Luxury Asia	Taguig City, Philippines	IG	51 %	Kendo Brands Ltd	Bicester, Royaume-Uni	IG	100 %
SCI Annabell	Paris, France	IG	100 %	Kendo Brands SAS	Boulogne-Billancourt, France	IG	100 %
PT L Beauty Brands	Jakarta, Indonésie	IG	51 %	Parfums Francis Kurkdjian SAS	Paris, France	IG	61 %
L Beauty Pte	Singapour	IG	51 %	Parfums Francis Kurkdjian LLC	New York, USA	IG	61 %
L Beauty Vietnam	Ho-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	51 %	<b>MONTRES ET JOAILLERIE</b>			
SCI Rose Blue	Paris, France	IG	100 %	TAG Heuer International	Luxembourg	IG	100 %
PCD St Honoré	Paris, France	IG	100 %	LVMH Relojeria y Joyeria España SA	Madrid, Espagne	IG	100 %
LVMH Perfumes & Cosmetics Macau	Macao, Chine	IG	100 %	LVMH Montres & Joaillerie France	Paris, France	IG	100 %
DP Seldico	Kiev, Ukraine	IG	100 %	TAG Heuer Limited	Manchester, Royaume-Uni	IG	100 %
OOO Seldico	Moscou, Russie	IG	100 %	Duval Ltd	Manchester, Royaume-Uni	IG	100 %
LVMH P&C Kazakhstan	Almaty, Kazakhstan	IG	100 %	LVMH Watch & Jewelry Central Europe	Oberursel, Allemagne	IG	100 %
PCD Dubai General Trading	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	29 %	TAG Heuer Boutique Outlet			
				Store Roermond	Roermond, Pays-Bas	IG	100 %
				LVMH Watch & Jewelry UK	Manchester, Royaume-Uni	IG	100 %
				Duvatec Limited	Manchester, Royaume-Uni	IG	100 %

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Heuer Ltd	Manchester, Royaume-Uni	IG	100%
LVMH Watch & Jewelry USA	Illinois, USA	IG	100%
LVMH Watch & Jewelry Canada	Richmond, Canada	IG	100%
LVMH Watch & Jewelry Far East	Hong Kong, Chine	IG	100%
LVMH Watch & Jewelry Singapore	Singapour	IG	100%
LVMH Watch & Jewelry Malaysia	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
LVMH Watch & Jewelry Capital	Singapour	IG	100%
LVMH Watch & Jewelry Japan	Tokyo, Japon	IG	100%
LVMH Watch & Jewelry Australia Pty Ltd	Melbourne, Australie	IG	100%
LVMH Watch & Jewelry Hong Kong	Hong Kong, Chine	IG	100%
LVMH Watch & Jewelry Taiwan	Taipei, Taiwan	IG	100%
LVMH Watch & Jewelry India	New Delhi, Inde	IG	100%
LVMH Watch & Jewelry (Shanghai)	Shanghai, Chine	IG	100%
Commercial Co.	Moscou, Russie	IG	100%
LVMH Watch & Jewelry Russia LLC	Manchester, Royaume-Uni	IG	100%
Timecrown	Tramelan, Suisse	IG	100%
Artcad	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	100%
TAG Heuer SA	Paris, France	IG	100%
Golfcoders	Hong Kong, Chine	IG	100%
Alpha Time Corp.	Paris, France	IG	100%
Chaumet International	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Chaumet London	Nyon, Suisse	IG	100%
Chaumet Horlogerie	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
Chaumet Korea Yuhan Hoesa	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	60%
Chaumet Middle East	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	60%
Chaumet UAE	Sydney, Australie	IG	100%
Chaumet Australia	Madrid, Espagne	IG	100%
Chaumet Iberia SL	Macao, Chine	IG	100%
LVMH Watch & Jewelry Macau Company	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	100%
LVMH Swiss Manufactures	Manchester, Royaume-Uni	IG	100%
Zenith Time Company (GB) Ltd.	Milan, Italie	IG	100%
LVMH Watch & Jewelry Italy SpA	La Chaux-de-Fonds, Suisse	IG	100%
Delano	Neuilly-sur-Seine, France	IG	100%
Fred Paris	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%
Joaillerie de Monaco	New York, USA	IG	100%
Fred	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Fred Londres	Nyon, Suisse	IG	100%
Hublot	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%
Hublot Boutique Monaco	Luxembourg	IG	100%
Bentim International	Genève, Suisse	IG	100%
Hublot SA Genève	Floride, USA	IG	100%
Hublot of America	Floride, USA	IG	100%
Nyon	Floride, USA	IG	100%
Nyon Services	Floride, USA	IG	100%
Atlanta Boutique	Floride, USA	IG	100%
Echidna Distribution Company	Floride, USA	IG	100%
Furioso	Floride, USA	IG	100%
Fusion World Dallas	Floride, USA	IG	100%
Fusion World Houston	Floride, USA	IG	100%
New World of Fusion	Floride, USA	IG	100%
Fusion World DD LLC	Floride, USA	IG	100%
Benoit de Gorski SA	Genève, Suisse	IG	100%
Bulgari SpA	Rome, Italie	IG	100%
Bulgari Italia	Rome, Italie	IG	100%
Bulgari International Corporation (BIC)	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%
Bulgari Corporation of America	New York, USA	IG	100%
Bulgari SA	Genève, Suisse	IG	100%
Bulgari Horlogerie	Neuchâtel, Suisse	IG	100%
Bulgari France	Paris, France	IG	100%
Bulgari Montecarlo	Monte-Carlo, Monaco	IG	100%
Bulgari (Deutschland)	Munich, Allemagne	IG	100%
Bulgari España	Madrid, Espagne	IG	100%
Bulgari South Asian Operations	Singapour	IG	100%
Bulgari (UK) Ltd	Londres, Royaume-Uni	IG	100%
Bulgari Belgium	Bruxelles, Belgique	IG	100%
Bulgari Netherland BV	Amsterdam, Pays-Bas	IG	100%
Bulgari Australia	Sydney, Australie	IG	100%
Bulgari (Malaysia)	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
Bulgari Global Operations	Neuchâtel, Suisse	IG	100%
Bulgari Asia Pacific	Hong Kong, Chine	IG	100%
Bulgari (Taiwan)	Taipei, Taiwan	IG	100%
Bulgari Korea	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
Bulgari Saint-Barth	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	100%
Bulgari Gioielli	Valenza, Italie	IG	100%
Bulgari Accessori	Florence, Italie	IG	100%
Bulgari Holding (Thailand)	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
Bulgari (Thailand)	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
Bulgari Commercial (Shanghai) Co.	Shanghai, Chine	IG	100%
Bulgari Japan	Tokyo, Japon	IG	100%
Bulgari Panama	Panama City, Panama	IG	100%
Bulgari Ireland	Dublin, Irlande	IG	100%
Bulgari Qatar	Doha, Qatar	IG	49%
Bulgari (Kuwait)	Koweït City, Koweït	IG	49%
Gulf Luxury Trading	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	51%

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Bulgari do Brazil	São Paulo, Brésil	IG	100%
Bulgari Hotels and Resorts Milano	Rome, Italie	MEE	50%
Lux Jewels Kuwait for Trading			
In Gold Jewelry and Precious Stones	Koweït City, Koweït	IG	80%
Lux Jewels Bahrain	Manama, Bahreïn	IG	80%
India Luxco Retail	New Delhi, Inde	IG	100%
BK for Jewelry and Precious Metals and Stones Co.			
Bulgari Turkey Lüks Ürün Ticareti	Koweït City, Koweït	IG	80%
Bulgari Russia	Istanbul, Turquie	IG	100%
Bulgari Prague	Moscou, Russie	IG	100%
Bulgari Commercial Mexico	Prague, République Tchèque	IG	100%
Bulgari Canada	Mexico, Mexique	IG	100%
Bulgari Portugal	Montréal, Canada	IG	100%
Repossi	Lisbonne, Portugal	IG	100%
	Paris, France	IG	69%

## DISTRIBUTION SÉLECTIVE

LVMH Iberia SL	Madrid, Espagne	IG	100%
LVMH Italia SpA	Milan, Italie	IG	100%
Sephora SAS	Neuilly-sur-Seine, France	IG	100%
Sephora Luxembourg SARL	Luxembourg	IG	100%
Sephora Portugal Perfumaria Lda	Lisbonne, Portugal	IG	100%
Sephora Polska Sp Z.O.O	Varsovie, Pologne	IG	100%
Sephora Greece SA	Athènes, Grèce	IG	100%
Sephora Cosmetics Romania SA	Bucarest, Roumanie	IG	100%
Sephora Switzerland SA	Genève, Suisse	IG	100%
Sephora Sro (Republique Tchèque)	Prague, République Tchèque	IG	100%
Sephora Monaco SAM	Monte-Carlo, Monaco	IG	99%
Sephora Cosmetics España S.L.	Madrid, Espagne	MEE	50%
S+ SAS	Neuilly-sur-Seine, France	IG	100%
Sephora Bulgaria EOOD	Sofia, Bulgarie	IG	100%
Sephora Cyprus Limited	Nicosie, Chypre	IG	100%
Sephora Kozmetik AS (Turquie)	Istanbul, Turquie	IG	100%
Sephora Cosmetics Ltd (Serbie)	Belgrade, Serbie	IG	100%
Sephora Danmark ApS	Copenhague, Danemark	IG	100%
Sephora Sweden AB	Stockholm, Suède	IG	100%
Sephora Germany GmbH	Düsseldorf, Allemagne	IG	100%
Sephora Moyen-Orient SA	Fribourg, Suisse	IG	70%
Sephora Middle East FZE	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	70%
Sephora Qatar WLL	Doha, Qatar	IG	63%
Sephora Arabia Limited	Jeddah, Arabie Saoudite	IG	52%
Sephora Kuwait Co. WLL	Koweït City, Koweït	IG	56%
Sephora Holding South Asia	Singapour	IG	100%
Sephora (Shanghai) Cosmetics Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	81%
Sephora (Beijing) Cosmetics Co. Ltd	Beijing, Chine	IG	81%
Sephora Xiangyang (Shanghai) Cosmetics Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	81%
Sephora Hong Kong Limited	Hong Kong, Chine	IG	100%
Sephora Singapore Pte Ltd	Singapour	IG	100%
Sephora (Thailand) Company (Limited)	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
Sephora Australia Pty Ltd	Sydney, Australie	IG	100%
Sephora New Zealand Limited	Wellington, Nouvelle Zélande	IG	100%
Sephora Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100%
Luxola Pte Ltd	Singapour	IG	100%
Luxola Trading Pte Ltd	Singapour	IG	100%
LX Holding Pte Ltd (Singapour)	Singapour	IG	100%
LXEDIT (Thailand) Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
Luxola (Thailand) Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
Luxola India Services Pvt. Ltd	Bangalore, Inde	IG	100%
PT Luxola Services Indonesia	Jakarta, Indonésie	IG	100%
LX Services Pte Ltd	Singapour	IG	100%
PT MU and SC Trading (Indonesia)	Jakarta, Indonésie	IG	100%
Luxola Sdn. Bhd. (Malaysia)	Petaling Jaya, Malaisie	IG	100%
Sephora Services Philippines (Branch)	Manille, Philippines	IG	100%
Sephora Digital (Thailand) Ltd	Bangkok, Thaïlande	IG	100%
Sephora USA Inc.	Californie, USA	IG	100%
Sephora Cosmetics Pte Ltd (India)	New Delhi, Inde	IG	100%
Sephora Beauty Canada Inc.	Californie, USA	IG	100%
Sephora Puerto Rico LLC	Californie, USA	IG	100%
Sephora Mexico S. de R.L. de C.V	Mexico, Mexique	IG	100%
Servicios Ziphorah S. de R.L. de C.V	Mexico, Mexique	IG	100%
Sephora Emirates LLC	Dubaï, Émirats Arabes Unis	IG	56%
Sephora Bahrain WLL	Manama, Bahreïn	IG	52%
PT Sephora Indonesia	Jakarta, Indonésie	IG	100%
Dotcom Group Comércio de Presentes SA	Rio de Janeiro, Brésil	IG	100%
LGCS Inc.	New York, USA	IG	100%
Avenue Hoche Varejista Limitada	São Paulo, Brésil	IG	100%
Joint Stock Company «Le De Beauté»	Moscou, Russie	IG	100%
Beauty In Motion Sdn. Bhd.	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
Le Bon Marché	Paris, France	IG	100%
SEGEF	Paris, France	IG	100%
Franck & Fils	Paris, France	IG	100%
DFS Holdings Limited	Hamilton, Bermudes	IG	61%

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
DFS Australia Pty Limited	Sydney, Australie	IG	61 %	Green Bell BV	Kaag, Pays-Bas	IG	99 %
DFS Group Limited - USA	Caroline du Nord, USA	IG	61 %	Gebr. Olie Beheer BV	Waddinxveen, Pays-Bas	IG	99 %
DFS Group Limited - HK	Hong Kong, Chine	IG	61 %	Van der Loo Yachinteriors BV	Waddinxveen, Pays-Bas	IG	99 %
TRS Hong Kong Limited	Hong Kong, Chine	MEE	28 %	Red Bell BV	Kaag, Pays-Bas	IG	99 %
DFS France SAS	Paris, France	IG	61 %	De Voogt Naval Architects BV	Haarlem, Pays-Bas	MEE	99 %
DFS Okinawa KK	Okinawa, Japon	IG	61 %	Feadship Holland BV	Amsterdam, Pays-Bas	MEE	99 %
TRS Okinawa KK	Okinawa, Japon	MEE	28 %	Feadship America Inc.	Floride, USA	MEE	99 %
JAL/DFS Co. Ltd	Chiba, Japon	MEE	25 %	OGMNL BV	Nieuw-Lekkerland, Pays-Bas	MEE	99 %
DFS Korea Limited	Séoul, Corée du Sud	IG	61 %	Firstship BV	Amsterdam, Pays-Bas	MEE	99 %
DFS Seoul Limited	Incheon, Corée du Sud	IG	61 %	Proinvest	Paris, France	IG	100 %
DFS Cotai Limitada	Macao, Chine	IG	61 %	Ufipar	Paris, France	IG	100 %
DFS Middle East LLC	Abu-Dhabi, Émirats Arabes Unis	IG	61 %	Sofidiv	Paris, France	IG	100 %
DFS Merchandising Limited	Caroline du Nord, USA	IG	61 %	LVMH Services	Paris, France	IG	85 %
DFS New Zealand Limited	Auckland, Nouvelle Zélande	IG	61 %	Moët Hennessy	Paris, France	IG	66 %
Commonwealth Investment Company Inc.	Saipan, Iles Mariannes	IG	58 %	LVMH Services Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100 %
DFS Saipan Limited	Saipan, Iles Mariannes	IG	61 %	Ufip (Ireland)	Dublin, Irlande	IG	100 %
Kinkai Saipan LP	Saipan, Iles Mariannes	IG	61 %	Moët Hennessy Investissements	Paris, France	IG	66 %
DFS Business Consulting (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	61 %	LV Group	Paris, France	IG	100 %
DFS Retail (Hainan) Company Limited	Haikou, Chine	IG	61 %	Moët Hennessy International	Paris, France	IG	66 %
DFS Singapore (Pte) Limited	Singapour	IG	61 %	Creare	Luxembourg	IG	100 %
DFS Venture Singapore (Pte) Limited	Singapour	IG	61 %	Creare Pte Ltd	Singapour	IG	100 %
TRS Singapore Pte Ltd	Singapour	MEE	28 %	Bayard (Shanghai) Investment and Consultancy Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	100 %
DFS Vietnam (S) Pte Ltd	Singapour	IG	43 %	Villa Foscarini Srl	Milan, Italie	IG	100 %
New Asia Wave International (S) Pte Ltd	Singapour	IG	43 %	Liszt Invest	Luxembourg	IG	100 %
Ipp Group (S) Pte Ltd	Singapour	IG	43 %	Gorgias	Luxembourg	IG	100 %
DFS Group LP	Caroline du Nord, USA	IG	61 %	LC Investissements	Paris, France	IG	51 %
LAX Duty Free Joint Venture 2000	Californie, USA	IG	46 %	LVMH Investissements	Paris, France	IG	100 %
JFK Terminal 4 Joint Venture 2001	New York, USA	IG	49 %	LVMH Canada	Toronto, Canada	IG	100 %
SFO Duty Free & Luxury Store Joint Venture	Californie, USA	IG	46 %	Société Montaigne Jean Goujon	Paris, France	IG	100 %
SFOIT Specialty Retail Joint Venture	Californie, USA	IG	46 %	Delphine	Paris, France	IG	100 %
Royal Hawaiian Insurance Company Co.	Hawaï, USA	IG	61 %	LVMH Finance	Paris, France	IG	100 %
DFS Guam L.P.	Tamuning, Guam	IG	61 %	Primae	Paris, France	IG	100 %
DFS Liquor Retailing Limited	Caroline du Nord, USA	IG	61 %	Eutrope	Paris, France	IG	100 %
Twenty-Seven Twenty Eight Corp.	Caroline du Nord, USA	IG	61 %	Flavius Investissements	Paris, France	IG	100 %
DFS Italia Srl	Milan, Italie	IG	61 %	LBD Holding	Paris, France	IG	100 %
DFS (Cambodia) Limited	Phnom Penh, Cambodge	IG	43 %	LVMH Hotel Management	Paris, France	IG	100 %
TRS Hawaii LLC	Hawaï, USA	MEE	28 %	Ufinvest	Paris, France	IG	100 %
TRS Saipan	Saipan, Iles Mariannes	MEE	28 %	Delta	Paris, France	IG	100 %
TRS Guam	Tamuning, Guam	MEE	28 %	White 1921 Courchevel Société d'Exploitation Hôtelière	Courchevel, France	IG	100 %
Tumon Entertainment LLC	Tamuning, Guam	IG	100 %	Société Immobilière Paris Savoie			
Comete Guam Inc.	Tamuning, Guam	IG	100 %	Les Tovets	Courchevel, France	IG	100 %
Tumon Aquarium LLC	Tamuning, Guam	IG	97 %	EUPALINOS 1850	Paris, France	IG	100 %
Comete Saipan Inc.	Saipan, Iles Mariannes	IG	100 %	Société d'Exploitation Hôtelière de La Samaritaine	Paris, France	IG	100 %
Tumon Games LLC	Tamuning, Guam	IG	100 %	Société d'Exploitation Hôtelière Isle de France	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	56 %
DFS Vietnam Limited Liability Company	Hô-Chi-Minh-Ville, Vietnam	IG	61 %	Société d'Investissement Cheval Blanc Saint-Barth Isle de France	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	56 %
PT Sona Topas Tourism industry Tbk	Jakarta, Indonésie	MEE	28 %	Hôtel de la Pinède	Saint-Tropez, France	IG	100 %
Cruise Line Holdings Co.	Floride, USA	IG	100 %	Villa Jacquemone	Saint-Tropez, France	IG	100 %
Starboard Cruise Services	Floride, USA	IG	100 %	Moët Hennessy Inc.	New York, USA	IG	66 %
Starboard Holdings	Floride, USA	IG	100 %	One East 57th Street LLC	New York, USA	IG	100 %
International Cruise Shops Ltd	Iles Caimans	IG	100 %	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton Inc.	New York, USA	IG	100 %
STB Servizi Tecnici Per Bordo	Florence, Italie	IG	100 %	Folio St. Barths	New York, USA	IG	100 %
On-Board Media Inc.	Floride, USA	IG	100 %	Lafayette Art I LLC	New York, USA	IG	100 %
24 Sèvres	Paris, France	IG	100 %	LVMH Holdings Inc.	New York, USA	IG	100 %
				Sofidiv Art Trading Company	New York, USA	IG	100 %
				Sofidiv Inc.	New York, USA	IG	100 %
				598 Madison Leasing Corp.	New York, USA	IG	100 %
				1896 Corp.	New York, USA	IG	100 %
				313-317 N. Rodeo LLC	New York, USA	IG	100 %
				319-323 N. Rodeo LLC	New York, USA	IG	100 %
				420 N. Rodeo LLC	New York, USA	IG	100 %
				456 North Rodeo Drive	New York, USA	IG	100 %
				468 North Rodeo Drive	New York, USA	IG	100 %
				461 North Beverly Drive	New York, USA	IG	100 %
				LVMH MJ Holdings Inc.	New York, USA	IG	100 %
				LVMH Perfumes & Cosmetics Inc.	New York, USA	IG	100 %
				Arbelos Insurance Inc.	New York, USA	IG	100 %
				Meadowland Florida LLC	New York, USA	IG	100 %
				P&C International	Paris, France	IG	100 %
				LVMH Participations BV	Baarn, Pays-Bas	IG	100 %
				LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton BV	Baarn, Pays-Bas	IG	100 %
				LVMH Services BV	Baarn, Pays-Bas	IG	100 %
				LVMH Finance Belgique	Bruxelles, Belgique	IG	100 %
				LVMH International	Bruxelles, Belgique	IG	100 %
				Marithé	Luxembourg	IG	100 %
				LVMH EU	Luxembourg	IG	100 %
				Ufifug	Luxembourg	IG	100 %
				Glacea	Luxembourg	IG	100 %
				Naxara	Luxembourg	IG	100 %

## AUTRES ACTIVITÉS

Groupe Les Echos	Paris, France	IG	100 %
Dematis	Paris, France	IG	80 %
Les Echos Management	Paris, France	IG	100 %
Régiepress	Paris, France	IG	100 %
Les Echos Légal	Paris, France	IG	100 %
Radio Classique	Paris, France	IG	100 %
Les Echos Medias	Paris, France	IG	100 %
SFPA	Paris, France	IG	100 %
Les Echos	Paris, France	IG	100 %
Investir Publications	Paris, France	IG	100 %
Les Echos Solutions	Paris, France	IG	100 %
Les Echos Publishing	Paris, France	IG	100 %
Pelham Media	Londres, Royaume-Uni	IG	60 %
WordAppeal	Paris, France	IG	60 %
Pelham Media	Paris, France	IG	60 %
L'Eclaireur	Paris, France	IG	60 %
KCO Events	Paris, France	IG	60 %
Pelham Media Production	Paris, France	IG	60 %
Alto International SARL	Paris, France	IG	36 %
Happeningco SAS	Paris, France	IG	78 %
Magasins de La Samaritaine	Paris, France	IG	99 %
Mongoual SA	Paris, France	MEE	40 %
Le Jardin d'Acclimatation	Paris, France	IG	80 %
RVL Holding BV	Kaag, Pays-Bas	IG	99 %
Royal Van Lent Shipyard BV	Kaag, Pays-Bas	IG	99 %
Tower Holding BV	Kaag, Pays-Bas	IG	99 %

## ÉTATS FINANCIERS

Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt
Pronos	Luxembourg	IG	100%	Dajbog S.A.	Luxembourg	IG	100%
Sofidil	Luxembourg	IG	100%	Barlow Investments S.A.	Luxembourg	IG	100%
LVMH Publica	Bruxelles, Belgique	IG	100%	Alderande	Paris, France	IG	56%
Rimowa Group GmbH	Cologne, Allemagne	IG	100%	LVMH Client Services	Paris, France	IG	100%
Sofidiv UK Limited	Londres, Royaume-Uni	IG	100%	Le Parisien Libéré	Saint-Ouen, France	IG	100%
LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton	Tokyo, Japon	IG	100%	Team Diffusion	Saint-Ouen, France	IG	100%
Osaka Fudosan Company	Tokyo, Japon	IG	100%	Team Media	Paris, France	IG	100%
LVMH Asia Pacific	Hong Kong, Chine	IG	100%	Société Nouvelle SICAVIC	Paris, France	IG	100%
LVMH (Shanghai) Management & Consultancy Co. Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%	L.P.M.	Paris, France	IG	100%
LVMH South & South East Asia Pte Ltd	Singapour	IG	100%	Proximity	Saint-Ouen, France	IG	75%
LVMH Korea Ltd	Séoul, Corée du Sud	IG	100%	Media Presse	Saint-Ouen, France	IG	75%
Vicuna Holding	Milan, Italie	IG	100%	LP Management	Paris, France	IG	100%
Pasticceria Confeetteria Cova	Milan, Italie	IG	80%	Wagner Capital SA SICAR	Luxembourg	IG	51%
Cova Montenapoleone	Milan, Italie	IG	80%	L Catterton Management	Londres, Royaume-Uni	MEE	20%
Investissement Hôtelier Saint-Barth				LVMH Representações Ltda	São Paulo, Brésil	IG	100%
Plage des Flamands	Saint-Barthélemy, Antilles françaises	IG	56%	LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton	Paris, France		Société mère

IG : Société consolidée par intégration globale.

MEE : Société consolidée par mise en équivalence.

JV : Société constituée en joint-venture avec Diageo : intégration de la seule activité Moët Hennessy. Voir également Notes 1.6 et 1.25 pour le principe de comptabilisation relatif à ces sociétés.

## LISTE DES SOCIÉTÉS NON INCLUSES DANS LA CONSOLIDATION

Sociétés	Siège social	Taux d'intérêt	Sociétés	Siège social	Taux d'intérêt
Société d'exploitation hôtelière de Saint-Tropez	Paris, France	100 %	Sofpar 137	Paris, France	100 %
Société Nouvelle de Libraire et de l'Édition	Paris, France	100 %	Sofpar 138	Paris, France	100 %
Ictinos 1850	Paris, France	100 %	Sofpar 139	Paris, France	100 %
Samos 1850	Paris, France	100 %	Sofpar 140	Paris, France	100 %
BRN Invest NV	Baarn, Pays-Bas	100 %	Sofpar 141	Paris, France	100 %
Toiltech	La-Chapelle-devant-Bruyères, France	90 %	Sofpar 142	Paris, France	100 %
Bulgari Austria Ltd	Vienne, Autriche	100 %	Moët Hennessy Management	Paris, France	100 %
Sephora Macau Limited	Macao, Chine	100 %	Prolepsis	Bruxelles, Belgique	100 %
Les Beaux Monts	Courtenon, France	90 %	Prolepsis Investment Ltd	Londres, Royaume-Uni	100 %
Sofpar 116	Paris, France	100 %	Hennessy Management	Paris, France	66 %
Sofpar 125	Paris, France	100 %	MHCS Management	Paris, France	66 %
Sofpar 126	Paris, France	100 %	Innovacion en Marcas de Prestigio SA	Mexico, Mexique	65 %
Sofpar 127	Paris, France	100 %	Moët Hennessy Nigeria	Lagos, Nigeria	66 %
Sofpar 128	Paris, France	100 %	MS 33 Expansion	Paris, France	100 %
Sofpar 129	Paris, France	100 %	Shinsegae International Co. Ltd LLC	Séoul, Corée du Sud	51 %
Sofpar 130	Paris, France	100 %	Crystal Pumpkin	Luxembourg, Luxembourg	99 %
Sofpar 131	Paris, France	100 %	Rimowa Austria GmbH	Innsbruck, Autriche	80 %
Sofpar 132	Paris, France	100 %	Rimowa Schweiz AG	Zurich, Suisse	80 %
Sofpar 133	Paris, France	100 %	Loewe Nederland B.V	Amsterdam, Pays-Bas	100 %
Sofpar 134	Paris, France	100 %	Groupement Forestier des Bois de la Celle	Cognac, France	65 %
Sofpar 135	Paris, France	100 %	Augesco	Paris, France	50 %
Sofpar 136	Paris, France	100 %	HUGO	Neuilly-sur-Seine, France	100 %
			Moët Hennessy Portugal Unipessoal Lda.	Lisbonne, Portugal	66 %

Ces sociétés, non incluses dans la consolidation, sont, soit des entités sans activité et/ou en cours de liquidation, soit des entités dont l'intégration, individuellement ou collectivement, n'aurait pas d'impact significatif sur les principaux agrégats du Groupe.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée générale de la société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton (« LVMH ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit de la performance.

## Fondement de l'opinion

### • Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### • Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose :

- les impacts relatifs à l'application en 2018 des normes IFRS 9 sur les instruments financiers et IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires ;
- les effets attendus de l'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, que le Groupe appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Allocation du prix d'acquisition de Christian Dior Couture**

**Risque identifié**

Le 3 juillet 2017, LVMH a acquis auprès de Christian Dior SE 100 % de Christian Dior Couture pour 6 milliards d'euros, comme cela est précisé en Note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Conformément à la norme IFRS 3, le groupe LVMH a procédé, au cours du premier semestre 2018, à l'identification et à l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris, notamment l'évaluation de la marque et des actifs corporels. L'écart d'acquisition définitif en résultant s'élève à 2 179 millions d'euros. Nous avons considéré que l'allocation définitive du prix d'acquisition de Christian Dior Couture est un point clé de l'audit en raison : du niveau de jugement requis pour identifier les actifs acquis et les passifs repris et des estimations utilisées pour évaluer leur juste valeur ; du caractère significatif des actifs évalués et de l'écart d'acquisition résultant de cette acquisition.

**Notre réponse**

Nos travaux d'audit sur le sujet ont notamment consisté à : examiner la pertinence de la méthodologie mise en place par le Groupe pour identifier les actifs acquis ainsi que les passifs repris ; apprécier, avec l'aide de nos experts en évaluation, les principaux actifs et passifs évalués et examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour estimer leur juste valeur, notamment : les hypothèses clés des méthodes retenues pour évaluer la marque telles que décrites en Note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés ; les hypothèses ayant conduit à l'évaluation des immobilisations corporelles ; examiner le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

- **Évaluation des actifs immobilisés, notamment les actifs incorporels**

**Risque identifié**

Au 31 décembre 2018, la valeur de l'actif immobilisé du groupe s'élève à 46 milliards d'euros au regard d'un total bilan de 74 milliards d'euros. Cet actif immobilisé est essentiellement composé par les marques, enseignes et écarts d'acquisition reconnus lors des opérations de croissance externe et, dans une moindre mesure, par les immobilisations corporelles, principalement constituées de terrains, de terres à vignes, d'immeubles et d'agencements des magasins. Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs immobilisés est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, le plus souvent fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations, comme indiqué dans la Note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

**Notre réponse**

Le Groupe réalise des tests de perte de valeur sur ces actifs, dont les modalités sont décrites dans les Notes 1.14 et 5 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans ce cadre, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur et avons principalement orienté nos travaux sur les Maisons pour lesquelles la valeur comptable représente un multiple élevé du résultat opérationnel courant. En particulier, parmi les actifs incorporels les plus significatifs reconnus par le Groupe présentés en Note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, les acquisitions récentes font l'objet de notre part d'une attention spécifique. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales estimations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus. Nous avons également analysé la cohérence des prévisions avec les performances passées, les perspectives de marché, l'historique de performance du groupe et avons réalisé des analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur. De plus, lorsque la valeur recouvrable est déterminée par référence à des transactions similaires récentes, nous avons corroboré les analyses présentées avec les données de marché disponibles. L'ensemble de ces analyses a été mené avec l'aide de nos experts en évaluation. Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

- **Évaluation des stocks et en-cours**

**Risque identifié**

Le succès des produits du groupe, en particulier dans les activités de Mode & Maroquinerie et Montres & Joaillerie, dépend notamment de sa capacité à identifier les nouvelles tendances, les changements de comportement et de goûts, afin de proposer des produits en adéquation avec les attentes des consommateurs. Le Groupe détermine le montant des provisions pour dépréciations de stocks à partir de l'estimation des perspectives d'écoulement sur les différents marchés ou en raison de l'obsolescence des produits concernés comme cela est précisé en Note 1.16 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit, car les perspectives évoquées ci-dessus et les éventuelles provisions qui en découlent sont par nature dépendantes d'hypothèses, estimations ou appréciations du groupe. En outre, les stocks sont présents dans un grand nombre de filiales et la détermination de ces provisions repose notamment sur l'estimation des retours et le suivi des marges internes, qui sont annulées dans les comptes consolidés tant que les stocks ne sont pas vendus aux clients hors groupe.

## Notre réponse

Dans le cadre de nos diligences, nous avons analysé les perspectives d'écoulement estimées par le Groupe au regard des réalisations historiques et des derniers budgets afin de corroborer les montants de dépréciation qui en découlent. Nous avons, le cas échéant, examiné les hypothèses retenues par le Groupe pour la comptabilisation de provisions spécifiques. Nous avons également apprécié la cohérence des niveaux de marges internes annulées dans les comptes consolidés, en examinant notamment le niveau de marge réalisé avec les différentes filiales de distribution et en vérifiant que le pourcentage d'élimination retenu est cohérent.

- **Provisions pour risques et charges**

### Risque identifié

Les activités du groupe sont menées dans un cadre réglementaire international souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits, leur emballage, le calcul de l'impôt ou les relations avec les partenaires du groupe (distributeurs, fournisseurs, actionnaires de filiales, etc.). Dans ce contexte, les activités du groupe peuvent induire des risques, litiges ou situations contentieuses et les entités du groupe en France et à l'étranger peuvent faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectification de la part des administrations locales. En particulier, comme indiqué en Note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, les demandes de rectification ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore notifiées font l'objet de provisions dont les montants sont établis conformément aux normes IAS 37 « Provisions » et IAS 12 « Impôts sur le résultat ». Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de l'importance des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour le suivi des changements réglementaires en cours, en particulier en ce qui concerne la fiscalité française et américaine, et pour l'évaluation de ces provisions dans un contexte réglementaire international en constante évolution.

## Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à : examiner les procédures mises en œuvre par le Groupe afin d'identifier et de recenser l'ensemble des risques ; prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par le Groupe, de la documentation correspondante et revoir, le cas échéant, les consultations écrites des conseils externes ; apprécier avec l'aide de nos experts, notamment fiscalistes, les principaux risques identifiés et examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction du groupe pour estimer le montant des provisions ; procéder à l'examen critique des analyses relatives à l'utilisation des provisions pour risques et charges préparées par le Groupe ; examiner, avec l'aide de nos experts fiscalistes, les évaluations préparées par la direction fiscale du groupe relatives aux conséquences des réformes fiscales en France et aux États-Unis ; examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le *Rapport de gestion du Conseil d'administration*.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le Rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

- **Désignation des Commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton par l'Assemblée générale du 14 avril 2016.

Au 31 décembre 2018, nos cabinets étaient dans la troisième année de leur mission sans interruption, étant précisé qu'antérieurement les cabinets ERNST & YOUNG et Autres et ERNST & YOUNG Audit, membres du réseau international EY, étaient respectivement Commissaires aux comptes de 2010 à 2015 et de 1988 à 2009.



## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de la performance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### • Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

- **Rapport au Comité d'audit de la performance**

Nous remettons au Comité d'audit de la performance un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit de la performance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit de la performance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit de la performance des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 7 février 2019

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Loïc Wallaert

Simon Beillevaire

ERNST & YOUNG Audit

Jeanne Boillet

Patrick Vincent-Genod

# ÉTATS FINANCIERS

## Comptes de la société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton

COMPTE DE RÉSULTAT	250
BILAN	251
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRÉSORERIE	252
ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ LVMH MOËT HENNESSY - LOUIS VUITTON	253
INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE	272
FILIALES ET PARTICIPATIONS	273
RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES	274
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	275
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	279

## COMPTE DE RÉSULTAT

Produits/(Charges) (en millions d'euros)	Notes	2018	2017
Produits financiers de filiales et participations		3 550,5	2 645,5
Titres en portefeuille : dépréciations et provisions		(133,0)	(75,0)
résultats de cession		-	-
<b>Gestion des filiales et participations</b>	4.1	<b>3 417,5</b>	<b>2 570,5</b>
Coût de la dette financière nette	4.2	(30,4)	(49,9)
Résultat de change	4.3	(33,4)	136,0
Autres produits et charges financiers	4.4	(8,9)	0,1
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	4	<b>3 344,8</b>	<b>2 656,7</b>
Prestations de services et autres revenus	5	316,0	267,3
Frais de personnel	6	(181,1)	(120,3)
Autres charges nettes de gestion	7	(326,4)	(329,9)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(191,5)</b>	<b>(182,9)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>3 153,3</b>	<b>2 473,8</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	8	-	-
Impôt sur les sociétés	9	230,8	379,4
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>3 384,1</b>	<b>2 853,2</b>

## BILAN

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2018		2017
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Immobilisations incorporelles		9,2	(7,7)	1,5
Terres à vignes		45,2	-	45,2
Autres immobilisations corporelles		48,2	(1,8)	46,4
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	10	<b>102,6</b>	<b>(9,5)</b>	<b>93,1</b>
Participations	11	27 170,2	(1 716,4)	25 453,8
Actions LVMH	12	94,6	-	94,6
Autres immobilisations financières	13	132,0	-	132,0
<b>Immobilisations financières</b>		<b>27 396,8</b>	<b>(1 716,4)</b>	<b>25 680,4</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>27 499,4</b>	<b>(1 725,9)</b>	<b>25 773,5</b>
Créances	14	594,3	-	594,3
Actions LVMH	12	326,7	(0,1)	326,6
Disponibilités		30,6	-	30,6
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>951,6</b>	<b>(0,1)</b>	<b>951,5</b>
Comptes de régularisation	15	25,2	-	25,2
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>28 476,2</b>	<b>(1 726,0)</b>	<b>26 750,2</b>

PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2018		2017
		Avant affectation	Avant affectation	
Capital social (dont versé : 151,5)	16.1	151,5		152,1
Primes d'émission, de fusion et d'apport	16.2	2 298,5		2 614,1
Réserves et écarts de réévaluation	17	388,0		388,0
Report à nouveau		10 764,7		10 424,6
Acompte sur dividendes		(1 005,7)		(804,4)
Résultat de l'exercice		3 384,1		2 853,2
Provisions réglementées		0,1		0,1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	16.2	<b>15 981,2</b>		<b>15 627,7</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	18	<b>692,3</b>		<b>647,1</b>
Emprunts obligataires	19	6 604,0		8 348,6
Autres dettes financières	19	3 102,4		1 951,8
Autres dettes	20	356,7		358,2
<b>AUTRES PASSIFS</b>		<b>10 063,1</b>		<b>10 658,6</b>
Comptes de régularisation	21	13,6		32,6
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>26 750,2</b>		<b>26 966,0</b>

## TABLEAU DE VARIATION DE LA TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
<b>EXPLOITATION</b>		
Résultat net	3 384,1	2 853,2
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	134,5	77,2
Variation des autres provisions	45,3	27,2
Plus ou moins-values de cessions d'actifs	37,6	17,0
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>3 601,5</b>	<b>2 974,6</b>
Variation des comptes courants intra-Groupe	1 207,4	2 212,1
Variation des autres créances et dettes	416,4	40,7
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>5 225,3</b>	<b>5 227,4</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
(Acquisition)/Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	(18,1)	(13,9)
Acquisition de titres de participation	-	(6 642,9)
Cession de titres de participation et opérations assimilées	-	-
Souscription aux augmentations de capital de filiales	(500,0)	(133,2)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(518,1)</b>	<b>(6 790,0)</b>
<b>FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital	49,0	52,7
Acquisitions et cessions d'actions LVMH	(293,7)	(68,2)
Dividendes et acomptes versés dans l'exercice	(2 714,3)	(2 109,5)
Émission ou souscription de dettes financières	-	4 957,0
Remboursement de dettes financières	(1 750,0)	(1 270,0)
(Acquisition)/Cession d'investissements et placements financiers	-	-
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(4 709,0)</b>	<b>1 562,0</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(1,8)</b>	<b>(0,6)</b>
<b>TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>32,4</b>	<b>33,0</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>30,6</b>	<b>32,4</b>

# ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ LVMH MOËT HENNESSY-LOUIS VUITTON

1.	ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	254
2.	PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	254
3.	FAITS SIGNIFICATIFS ET ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE	257
4.	RÉSULTAT FINANCIER	257
5.	PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES REVENUS	258
6.	FRAIS DE PERSONNEL	259
7.	AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION	259
8.	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	259
9.	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	260
10.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	260
11.	PARTICIPATIONS	260
12.	ACTIONS LVMH ET ASSIMILÉS	261
13.	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	264
14.	CRÉANCES	264
15.	COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	265
16.	CAPITAL ET PRIMES	265
17.	RÉSERVES ET ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	266
18.	VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS ET DES PROVISIONS	266
19.	DETTE FINANCIÈRE BRUTE	267
20.	AUTRES DETTES	268
21.	COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	269
22.	EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ	269
23.	AUTRES INFORMATIONS	271

## 1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

### 1.1 Activité de la Société

Hormis les activités de portefeuille liées à son statut de société holding, la société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE (« LVMH », « la Société ») assure la direction et la coordination des activités opérationnelles de l'ensemble de ses filiales, et apporte à celles-ci diverses prestations d'assistance qui leur sont facturées, en particulier en matière juridique, financière, fiscale, ou dans le domaine des assurances.

### 1.2 Faits significatifs de l'exercice

Le 13 décembre 2018, LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE et Belmond Ltd ont conclu un accord définitif en vue de l'acquisition de Belmond par le groupe LVMH. Belmond détient et exploite un portefeuille exceptionnel d'hôtels et d'expériences de voyage de très haut de gamme dans les destinations les plus désirables et prestigieuses au monde. Belmond Ltd est cotée sur le NY stock exchange. L'opération interviendra pour un prix de 25 USD par action Class A, faisant ressortir une valeur de fonds propres de 2,6 milliards de dollars US. La réalisation de cette acquisition, sous réserve de l'approbation des actionnaires de Belmond et de l'obtention de certaines autorisations en matière de concurrence, devrait intervenir au premier semestre 2019.

## 2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 Cadre général, changement de méthodes comptables

Le bilan et le compte de résultat de LVMH sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier les règlements 2014-03 et 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables, sous réserve de la présentation du compte de résultat, modifiée en 2011.

Le résultat est présenté de manière à distinguer les deux activités de la Société : l'activité patrimoniale, liée à la détention de participations, et l'activité de direction et coordination de l'ensemble des entités constituant le groupe LVMH, comme décrit en Note 1.1.

Cette présentation du compte de résultat inclut trois soldes intermédiaires : le résultat financier, le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel ; résultat financier et résultat d'exploitation cumulés forment le résultat courant avant impôt.

Le résultat financier comprend le résultat de gestion des filiales et participations, le coût de la dette financière qui est liée en substance à la détention de ces participations, ainsi que les autres éléments résultant de la gestion des filiales ou de la dette, en particulier les résultats de change ou sur instruments de couverture. Le résultat de gestion des filiales et participations comprend tous les éléments de gestion du portefeuille : dividendes, variation des dépréciations de titres, variation des provisions pour risques et charges liées au portefeuille, résultats de cession de titres.

Le résultat d'exploitation inclut les frais de gestion de la Société et les frais de direction et coordination opérationnelle du Groupe, frais de personnel ou autres frais de gestion, sous déduction du montant refacturé aux filiales concernées, soit par facturation de prestations d'assistance de gestion, soit par refacturation des frais qui ont été pris en charge pour compte.

Les résultats financier et d'exploitation incluent les éléments dont la nature relève de la gestion financière de la Société, ou de l'exploitation administrative, quel que soit leur montant ou leur occurrence. Le résultat exceptionnel englobe ainsi les seules opérations qui, du fait de leur nature, ne peuvent être comprises dans les résultats financier ou d'exploitation.

### 2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur valeur d'apport, à l'exception des immobilisations corporelles acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont été réévaluées en 1978 (réévaluation légale de 1976).

Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits au bail amortis sur la durée des baux et de coûts de développement informatique amortis sur une durée de 3 ans à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont amorties, le cas échéant, linéairement sur la durée estimée de leur utilisation ; les durées retenues sont les suivantes :

- véhicules	4 ans ;
- mobilier et agencements	5 à 25 ans ;
- constructions	40 à 100 ans.

Les terres à vignes ne font pas l'objet d'amortissements.

### 2.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières hors créances, prêts et dépôts, sont enregistrées à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires) ou à leur valeur d'apport.



Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. S'agissant des participations, leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'utilité ou à leur valeur de cession. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels de ces entités ; la valeur de cession est calculée à partir de ratios ou cours boursiers d'entreprises similaires, à partir d'évaluations faites par des experts indépendants dans une perspective de cession, ou par référence à des transactions récentes.

Les variations du montant des dépréciations du portefeuille de titres de participation sont classées en Gestion des filiales et participations.

Les titres de participation en portefeuille au 31 décembre 1976 ont été réévalués en 1978 (réévaluation légale de 1976).

## 2.4 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à cette dernière, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence.

## 2.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement, y compris les produits monétaires de capitalisation, sont enregistrées à leur coût d'acquisition (hors frais de transaction) ; lorsque leur valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée en Résultat financier, du montant de cette différence.

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement est déterminée, pour les titres cotés, par référence à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice, convertie le cas échéant aux taux de change de clôture ; pour les titres non cotés, par référence à leur valeur de réalisation estimée.

Ce calcul s'effectue par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values constatées.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la détermination du résultat de cession s'effectue selon la méthode « Premier entré-premier sorti » (FIFO).

## 2.6 Actions LVMH ; plans d'options et d'attribution d'actions gratuites

### 2.6.1 Actions LVMH

Les actions LVMH acquises dans le cadre des programmes de rachat ou dans le cadre du contrat de liquidité figurent en valeurs mobilières de placement. Les actions détenues dans la perspective d'une détention de longue durée, en vue d'une annulation ou d'un échange, sont comptabilisées en Immobilisations financières.

Les actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat et d'attribution d'actions gratuites sont affectées à ces plans.

Les actions LVMH sont comptabilisées, à la date de livraison, à leur prix d'acquisition hors frais de transaction.

Lors de la cession, le prix de revient des actions cédées est établi par catégorie d'affectation selon la méthode « Premier entré-premier sorti » (FIFO), à l'exception des actions détenues dans le cadre des plans d'options d'achat, pour lesquels le calcul est effectué par plan, selon la méthode du prix moyen pondéré.

### 2.6.2 Dépréciation des actions LVMH

Lorsque la valeur de marché des actions LVMH classées en valeurs mobilières de placement, calculée comme défini au 2.5 ci-dessus, devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée en Résultat financier en Autres produits et charges financiers, du montant de cette différence.

En ce qui concerne les actions LVMH affectées aux plans d'options d'achat :

- s'il s'agit d'un plan non exerçable (valeur de marché de l'action LVMH inférieure au prix d'exercice de l'option), le calcul de la dépréciation, enregistrée en Résultat d'exploitation en Frais de personnel, est effectué par rapport au prix moyen d'ensemble des plans non exerçables concernés ;
- s'il s'agit d'un plan exerçable (valeur de marché de l'action LVMH supérieure au prix d'exercice de l'option), une provision pour charges est enregistrée et calculée comme décrit en Note 2.6.3 ci-dessous.

Les actions LVMH affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et les actions classées en Immobilisations financières ne font pas l'objet de dépréciation.

### 2.6.3 Charge relative aux plans d'options et d'attribution d'actions gratuites portant sur des actions LVMH

La charge relative aux plans d'options et d'attribution d'actions gratuites portant sur des actions LVMH est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits. Elle est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique Frais de personnel, en contrepartie d'une provision pour charges au bilan.

La charge relative aux plans d'options d'achat et d'attribution d'actions gratuites portant sur des actions LVMH correspond :

- pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans et le prix d'exercice correspondant s'il est inférieur ;
- pour les plans d'attribution d'actions gratuites, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

Les plans d'options de souscription d'actions ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une charge.

## 2.7 Produits financiers de participations

Les distributions des filiales et participations, ainsi que les quotes-parts de résultats de Groupements d'Intérêt Économique faisant l'objet d'une clause statutaire d'attribution aux associés, sont enregistrées lorsque celles-ci sont considérées acquises aux actionnaires ou associés.

## 2.8 Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre. Les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont portés en écart de conversion lorsque les dettes et créances ne sont pas couvertes. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains non réalisés dans une même devise.

Lorsque les dettes et créances sont couvertes, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont compensés par les gains et pertes non réalisés des opérations de couverture associées.

Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

## 2.9 Instruments dérivés

Les dérivés de change sont comptabilisés selon les principes suivants :

- Lorsque ces dérivés sont qualifiés de couverture :
  - ils sont réévalués au cours du jour de clôture en Autres créances et Autres dettes; les pertes ou gains non réalisés résultant de cette réévaluation compensent les pertes et gains non réalisés sur les actifs et passifs couverts par ces instruments,
  - les pertes ou gains non réalisés sont différés si ces instruments sont affectés à des opérations futures,
  - les pertes ou gains réalisés à l'échéance sont enregistrés en compensation des pertes et gains sur les actifs et passifs couverts par ces instruments.
- Lorsque ces dérivés ne sont pas qualifiés de couverture (positions ouvertes isolées) :
  - les gains non réalisés résultant de leur réévaluation au cours de clôture sont inscrits en Autres créances en contrepartie des Comptes de régularisation,

- les pertes non réalisées donnent lieu à constitution d'une provision pour charge à due concurrence, comptabilisée dans le Résultat de change,
- les gains et pertes réalisés sont enregistrés dans le Résultat de change.

Le report déport est enregistré *pro rata temporis* sur la durée des contrats en Coût de la dette financière nette.

Les dérivés de taux qui sont qualifiés de couverture sont enregistrés *pro rata temporis* sur la durée des contrats, sans effet sur la valeur nominale de la dette financière dont le taux est couvert.

Les dérivés de taux qui ne sont pas qualifiés de couverture sont réévalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains non réalisés résultant de cette réévaluation sont différés; les pertes non réalisées donnent lieu à constitution d'une provision pour charge à due concurrence.

## 2.10 Primes d'émission des emprunts

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de l'emprunt. Les frais d'émission sont enregistrés en charge lors de l'émission.

## 2.11 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

## 2.12 Impôt sur les sociétés : convention d'intégration fiscale

LVMH est société mère d'un groupe fiscal constitué avec la plupart de ses filiales françaises (Art. 223 A et suivants du CGI). La convention d'intégration ne modifie pas, le plus souvent, la charge d'impôt ou le droit au bénéfice des reports déficitaires des filiales concernées; leur situation fiscale vis-à-vis de LVMH reste en effet identique à celle qui résulterait d'une imposition séparée, tant que ces filiales sont membres du groupe fiscal. L'économie ou la charge complémentaire d'impôt, du montant de la différence entre la somme de l'impôt comptabilisé par chacune des sociétés intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat imposable d'ensemble, est enregistrée par LVMH.

### 3. FAITS SIGNIFICATIFS ET ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

À la date d'arrêté des comptes, le 29 janvier 2019, aucun événement postérieur à la clôture n'est intervenu.

### 4. RÉSULTAT FINANCIER

#### 4.1 Gestion des filiales et participations

Le résultat provenant de la gestion des filiales et participations s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Dividendes perçus de sociétés françaises	3 355,3	2 456,8
Dividendes perçus de sociétés étrangères et assimilés	196,1	188,9
Quotes-parts de résultats de Groupements d'Intérêt Économique	(0,9)	(0,2)
<b>Produits financiers de filiales et participations</b>	<b>3 550,5</b>	<b>2 645,5</b>
Variation des dépréciations	(133,0)	(75,0)
Variation des provisions pour risques et charges	-	-
<b>Dépréciations et provisions au titre des filiales et participations</b>	<b>(133,0)</b>	<b>(75,0)</b>
<b>Résultats de cession</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gestion des filiales et participations</b>	<b>3 417,5</b>	<b>2 570,5</b>

Concernant la variation des dépréciations et provisions, voir également Note 18.

#### 4.2 Coût de la dette financière nette

Le coût de la dette financière nette, y compris effet des instruments de couverture de taux, s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Intérêts et primes sur emprunts	(43,6)	(52,7)
Revenus et produits financiers	19,2	5,3
<b>Coût de la dette financière nette hors Groupe</b>	<b>(24,4)</b>	<b>(47,4)</b>
Charge d'intérêts intra-Groupe	(6,0)	(2,5)
Produit d'intérêts intra-Groupe	-	-
<b>Coût de la dette financière nette intra-Groupe</b>	<b>(6,0)</b>	<b>(2,5)</b>
<b>Coût de la dette financière nette</b>	<b>(30,4)</b>	<b>(49,9)</b>

### 4.3 Résultat de change

Le résultat de change est constitué des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Différences positives de change	49,0	240,0
Différences négatives de change	(76,2)	(145,5)
Variation des provisions pour pertes de change latentes	(6,2)	41,5
<b>Résultat de change</b>	<b>(33,4)</b>	<b>136,0</b>

Sur la variation des provisions, voir également Note 18.

Le résultat de change est principalement constitué des pertes et gains générés par les encours d'emprunts en devises ainsi que par les instruments dérivés de change souscrits dans le cadre des opérations décrites en Note 22 (couvertures d'actifs nets des filiales en devises).

### 4.4 Autres produits et charges financiers

Le montant des autres produits et charges financiers s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Résultat sur actions LVMH	0,4	6,8
Autres produits financiers	-	3,3
Autres charges financières	(9,2)	(10,0)
Variation des provisions	(0,1)	-
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(8,9)</b>	<b>0,1</b>

Sur la variation des provisions, voir également Note 18.

## 5. PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES REVENUS

Les prestations de services et autres revenus se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Prestations de services	178,0	167,2
Refacturations	130,5	92,7
Revenus fonciers	7,5	7,4
<b>Total</b>	<b>316,0</b>	<b>267,3</b>

L'ensemble des prestations de services et autres revenus concerne des sociétés liées :

- les prestations de services consistent en des prestations d'assistance, voir également Note 1.1 ;
- les refacturations portent sur des rémunérations et frais engagés par LVMH pour compte ;
- les revenus fonciers proviennent de la location de terres à vignes champenoises dont LVMH a la propriété.

## 6. FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel incluent en 2018 les rémunérations brutes et charges patronales, les avantages post-emploi, les autres avantages à long terme et le coût des plans d'options et assimilés, voir également Note 12.3.2.

### 6.1 Rémunérations brutes

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société, telle que décrite en Note 1.1 Activité de la Société, une part importante de ces rémunérations est refacturée aux sociétés du Groupe dans le cadre de prestations d'assistance de gestion.

La rémunération brute globale des mandataires sociaux et membres du Comité exécutif de la Société, pour l'exercice 2018, s'élève à 53 millions d'euros, dont 0,9 million d'euros au titre de jetons de présence.

### 6.2 Engagements en matière d'avantages post-emploi : pensions complémentaires de retraite et indemnités de départ en retraite

Ces engagements concernent principalement les membres du Comité exécutif qui bénéficient, après une certaine ancienneté dans leurs fonctions, d'un régime de retraite complémentaire dont le montant est fonction de la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées.

principes que ceux utilisés pour les comptes consolidés du groupe LVMH, est de 70 millions d'euros.

Le taux d'actualisation retenu dans l'estimation de cet engagement est de 1,50 %.

Au 31 décembre 2018, l'engagement non comptabilisé, net des actifs financiers venant en couverture, déterminé selon les mêmes

Les versements effectués en couverture de cet engagement, soit 17 millions d'euros en 2018 (13,5 millions d'euros en 2017), sont comptabilisés dans la rubrique Frais de personnel.

### 6.3 Effectif moyen

L'effectif moyen de la Société pour 2018 est de 19 personnes (2017 : 18 ; 2016 : 18).

## 7. AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION

Les charges de gestion sont constituées notamment d'honoraires, frais de communication, primes d'assurances et loyers.

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société telle que décrite en Note 1.1 Activité de la Société, une part importante des autres charges de gestion est refacturée aux sociétés du Groupe, soit dans le cadre de prestations d'assistance de gestion, soit dans le cadre de refacturations de frais engagés pour compte.

En outre, lors de la prise de participation de Diageo dans le groupe Moët Hennessy en 1994, a été établie une convention entre

Diageo et LVMH ayant pour objet la répartition des frais communs de holding entre Moët Hennessy SAS et les autres holdings du groupe LVMH. En application de cette convention, la quote-part des frais communs revenant à la société LVMH a donné lieu à facturation par Moët Hennessy à LVMH d'un montant de 158 millions d'euros.

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés comptabilisé dans les autres charges de gestion s'élève à 3,8 millions d'euros sur l'exercice 2018 (3,7 millions d'euros en 2017).

## 8. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Néant.

## 9. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

### 9.1 Ventilation de l'impôt

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	(Charge)/ Produit d'impôt	Résultat net
Résultat courant	3 153,3	70,3	3 223,6
Résultat exceptionnel	-	-	-
	3 153,3	70,3	3 223,6
Impôt sur exercices antérieurs <sup>(a)</sup>	-	16,1	16,1
Provisions pour risques généraux	-	(10,3)	(10,3)
Incidence de l'intégration fiscale	-	154,7	154,7
	<b>3 153,3</b>	<b>230,8</b>	<b>3 384,1</b>

(a) Net des reprises de provisions afférentes.

Concernant les provisions pour risques généraux, voir également Note 18.

### 9.2 Déficits liés à l'intégration fiscale

Au 31 décembre 2018, le montant des déficits fiscaux restituables par LVMH à ses filiales s'élève à 4 337 millions d'euros.

### 9.3 Imposition différée

Le solde d'impôts différés provenant de différences temporaires d'imposition s'élève au 31 décembre 2018 à un montant net débiteur de 13,7 millions d'euros, dont 1,9 millions d'euros au titre de différences temporaires devant se dénouer en 2019.

## 10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en millions d'euros)	2018
<b>Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2017</b>	<b>75,5</b>
Investissements	25,7
Cessions et mises hors service	(7,5)
Variation nette des amortissements	(0,6)
<b>Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2018</b>	<b>93,1</b>

## 11. PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)	2018	2017
Valeur brute du portefeuille de participations	27 170,2	26 670,1
Dépréciations	(1 716,4)	(1 583,4)
<b>Valeur nette du portefeuille de participations</b>	<b>25 453,8</b>	<b>25 086,7</b>

Le portefeuille de participations est détaillé dans le tableau des filiales et participations et l'inventaire du portefeuille.

Les méthodes de dépréciation des titres de participation sont décrites en Note 2.3. Le plus souvent, la dépréciation est calculée par référence à la valeur d'utilité de la participation concernée, qui est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels générés par cette entité.

L'évolution de la dépréciation du portefeuille est analysée en Note 18.

Voir également Note 1.2.

## 12. ACTIONS LVMH ET ASSIMILÉS

### 12.1 Actions LVMH

La valeur du portefeuille au 31 décembre 2018, répartie en fonction de l'affectation des titres détenus, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2018			2017
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Plans d'options de souscription	20,1	-	20,1	57,1
En voie d'annulation	74,5	-	74,5	328,5
<b>Titres immobilisés</b>	<b>94,6</b>	<b>-</b>	<b>94,6</b>	<b>385,6</b>
Plans d'attribution d'actions gratuites	302,1	-	302,1	122,1
Contrat de liquidité	24,6	(0,1)	24,5	22,8
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>326,7</b>	<b>(0,1)</b>	<b>326,6</b>	<b>144,9</b>

Au cours de l'exercice, les mouvements de portefeuille ont été les suivants :

Titres immobilisés (en millions d'euros)	Plans d'options de souscription		En voie d'annulation		Total	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>1 242 989</b>	<b>57,1</b>	<b>1 952 960</b>	<b>328,5</b>	<b>3 195 949</b>	<b>385,6</b>
Achats	-	-	270 000	74,5	270 000	74,5
Transferts	(6 391)	(0,3)	-	-	(6 391)	(0,3)
Annulations	(822 992)	(36,7)	(1 952 960)	(328,5)	(2 775 952)	(365,2)
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>413 606</b>	<b>20,1</b>	<b>270 000</b>	<b>74,5</b>	<b>683 606</b>	<b>94,6</b>

Valeurs mobilières de placement (en millions d'euros)	Autres plans		Contrat de liquidité		Total	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>993 148</b>	<b>122,1</b>	<b>92 000</b>	<b>22,8</b>	<b>1 085 148</b>	<b>144,9</b>
Achats	815 000	218,7	932 130	250,8	1 747 130	469,5
Cessions	-	-	(927 130)	(249,0)	(927 130)	(249,0)
Transferts	6 391	0,3	-	-	6 391	0,3
Attribution d'actions gratuites	(459 741)	(39,0)	-	-	(459 741)	(39,0)
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>1 354 798</b>	<b>302,1</b>	<b>97 000</b>	<b>24,6</b>	<b>1 451 798</b>	<b>326,7</b>

Dans le cadre du contrat de liquidité, les plus-values nettes de cession au cours de l'exercice ont été de 0,4 millions d'euros et les actions détenues au 31 décembre 2018 représentent, au cours de bourse à cette date, une valeur de 25 millions d'euros.

## 12.2 Plans d'options et assimilés

### 12.2.1 Caractéristiques des plans

#### Plans d'options d'achat et plans d'options de souscription

L'Assemblée générale du 13 avril 2017 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration, pour une période de vingt-six mois expirant en juin 2019, de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel ou dirigeants des sociétés du Groupe, des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 1% du capital de la Société.

Au 31 décembre 2018, cette autorisation n'a pas été utilisée par le Conseil d'administration.

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place depuis 2010.

Un plan d'options de souscription d'actions, ayant un solde positif et mis en place le 14 mai 2009 par LVMH, était en vigueur au 31 décembre 2018. Ce plan a une durée de dix ans, les options étant exerçables après un délai de quatre ans et la parité étant d'une action pour une option attribuée.

#### Plans d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée générale du 12 avril 2018 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration, pour une période de vingt-six mois expirant en juin 2020, de procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants des sociétés du Groupe, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 1% du capital de la Société au jour de cette autorisation.

Pour les plans mis en place en 2014 et 2015, les actions gratuites et les actions gratuites de performance, sous réserve pour ces dernières de la réalisation de la condition de performance, sont attribuées définitivement aux bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France au terme d'une période d'acquisition de trois ans, au-delà de laquelle les bénéficiaires doivent conserver les actions attribuées pendant une durée de deux ans. Elles sont attribuées définitivement aux bénéficiaires ayant leur résidence fiscale à l'étranger et librement cessibles à l'issue d'un délai de quatre ans.

Pour les plans mis en place depuis 2016, sauf exception mentionnée ci-dessous, les actions gratuites et les actions gratuites de performance, sous réserve pour ces dernières, de la réalisation de la condition de performance, sont attribuées définitivement à l'ensemble des bénéficiaires après une période de trois ans et librement cessibles dès leur attribution définitive.

#### Conditions de performance

Outre une condition de présence dans le Groupe, l'exercice des options attribuées le 14 mai 2009 ainsi que l'attribution définitive des actions gratuites de certains plans sont assortis de conditions liées aux performances financières de LVMH, à la réalisation desquelles est subordonné leur bénéfice définitif.

Les plans mis en place les 23 octobre 2014, 16 avril 2015, 22 octobre 2015, 13 avril 2017 et 25 octobre 2018 prévoient exclusivement l'attribution d'actions gratuites soumises à une condition liée à la performance du groupe LVMH.

Le plan mis en place le 24 juillet 2014 prévoit exclusivement l'attribution d'actions gratuites sans condition de performance.

Le plan mis en place le 20 octobre 2016 attribue principalement des actions gratuites soumises à une condition liée à la performance du groupe LVMH mais aussi un certain nombre d'actions non soumises à une condition de performance.

Le plan mis en place le 26 juillet 2017 comporte des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale.

Le plan mis en place le 25 octobre 2017 attribue principalement des actions gratuites soumises à une condition liée à la performance du groupe LVMH mais aussi un certain nombre d'actions soumises à une condition liée spécifiquement à la performance d'une filiale ainsi qu'un certain nombre d'actions non soumises à une condition de performance.

Le plan mis en place le 25 janvier 2018 attribue un certain nombre d'actions gratuites non soumises à une condition de performance mais aussi un certain nombre d'actions soumises à une condition liée spécifiquement à la performance d'une filiale.



Le plan mis en place le 12 avril 2018 attribue principalement des actions gratuites soumises à une condition liée à la performance du groupe LVMH mais aussi un certain nombre d'actions soumises à une condition liée spécifiquement à la performance d'une filiale.

Pour le plan d'options mis en place le 14 mai 2009, les options ne sont exerçables que si les comptes consolidés de LVMH pour l'exercice au cours duquel le plan est mis en place (exercice « N ») et l'exercice N+1 affichent une variation positive par rapport à l'exercice N-1 de l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe (ci-après les « Indicateurs »). Cette condition a été validée pour ce plan de sorte que les options sont devenues exerçables à compter du 14 mai 2013. En outre, par dérogation, les options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne sont exerçables que si, au titre de trois des quatre exercices 2009 à 2012, l'un au moins des trois Indicateurs enregistre une variation positive par rapport à l'exercice 2008. Cette condition a été satisfaite en 2009, 2010, 2011 et 2012 de sorte que les options sont devenues exerçables à compter du 14 mai 2013.

Pour les plans du 23 octobre 2014 et du 16 avril 2015, les actions de performance ne sont attribuées définitivement que si les comptes consolidés de LVMH pour l'exercice 2015 affichent une variation positive par rapport à l'exercice 2014 de l'un ou l'autre des Indicateurs. Cette condition a été satisfaite de sorte que les bénéficiaires du plan du 23 octobre 2014 se sont vus attribuer définitivement leurs actions le 23 octobre 2017 pour ceux ayant leur résidence fiscale en France et le 23 octobre 2018 pour ceux ayant leur résidence fiscale hors de France. Les bénéficiaires du plan du 16 avril 2015 ayant leur résidence fiscale en France se sont vus attribuer définitivement les actions le 16 avril 2018.

Pour les plans mis en place le 22 octobre 2015 et le 20 octobre 2016, les actions de performance ne seront définitivement attribuées que si les comptes consolidés de LVMH pour les exercices N+1 et N+2 affichent une variation positive par rapport à l'exercice au cours duquel le plan est mis en place (exercice « N ») de l'un ou l'autre des Indicateurs. En ce qui concerne le plan du 22 octobre 2015, la condition de performance a été satisfaite en 2016 et en 2017. En ce qui concerne le plan du 20 octobre 2016, la condition de performance a été satisfaite en 2017 et 2018. Les bénéficiaires du plan du 22 octobre 2015 se sont vus attribuer définitivement leurs actions le 22 octobre 2018 pour ceux ayant leur résidence fiscale en France.

Pour le plan mis en place le 13 avril 2017, les actions de performance ne sont définitivement attribuées que si les comptes consolidés de la société LVMH affichent pour l'exercice au cours duquel le plan est mis en place (exercice « N ») une variation positive par rapport à l'exercice N-1 de l'un ou l'autre des Indicateurs. Cette condition a été satisfaite. Les actions ont été définitivement attribuées le 13 avril 2018 et sont soumises à une obligation de conservation d'une durée de deux ans.

Pour le plan mis en place le 26 juillet 2017, les actions gratuites sont attribuées définitivement à raison d'une moitié le 30 juin 2020 et de l'autre le 30 juin 2021, ou dans certaines conditions, en totalité le 30 juin 2021, à chaque fois sous réserve de réalisation de la condition de performance portant sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant de la filiale concernée.

Pour les actions gratuites du plan mis en place le 25 octobre 2017 et soumises à une condition liée à la performance du groupe LVMH, les actions ne sont définitivement attribuées que si les comptes consolidés de LVMH des exercices N+1 et N+2 affichent une variation positive par rapport à l'exercice au cours duquel le plan est mis en place (exercice « N ») de l'un ou l'autre des Indicateurs. Les actions du plan mis en place le 25 octobre 2017 dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de performances d'une filiale, seront attribuées définitivement le 30 juin 2024 sous réserve de l'atteinte (i) d'objectifs quantitatifs portant sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant au titre de l'exercice clos en 2023, et (ii) d'objectifs qualitatifs, l'attribution définitive étant avancée au 30 juin 2023 si lesdits objectifs sont réalisés au titre de l'exercice clos en 2022.

Pour le plan mis en place le 25 janvier 2018, les actions gratuites soumises à des conditions de performance spécifiques liées à une filiale sont définitivement attribuées sous réserve de l'atteinte d'objectifs quantitatifs portant sur son chiffre d'affaires consolidé et son résultat opérationnel courant consolidé au titre de l'exercice clos en 2023.

Pour les actions gratuites du plan mis en place le 12 avril 2018 et soumises à une condition liée à la performance du groupe LVMH, les actions ne sont définitivement attribuées que si les comptes consolidés de LVMH des exercices N+1 et N+2 affichent une variation positive par rapport à l'exercice au cours duquel le plan est mis en place (exercice « N ») de l'un ou l'autre des indicateurs.

Les actions gratuites de ce plan dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de la performance d'une filiale seront attribuées définitivement le 30 juin 2023 sous réserve de l'atteinte d'objectifs quantitatifs portant sur son chiffre d'affaires consolidé et son résultat opérationnel courant consolidé au titre de l'exercice clos en 2022. Si les conditions de performance ne sont pas remplies au titre de l'exercice clos en 2022, l'attribution définitive sera reportée au 30 juin 2024 et portera sur un nombre d'actions moindre sous réserve de l'atteinte (i) d'objectifs quantitatifs portant sur son chiffre d'affaires consolidé et son résultat opérationnel courant consolidé au titre de l'exercice clos en 2023 et (ii) d'objectifs qualitatifs.

Pour les actions gratuites du plan mis en place le 25 octobre 2018 et soumises à une condition liée à la performance du groupe LVMH, les actions ne sont définitivement attribuées que si les comptes consolidés de LVMH des exercices N+1 et N+2 affichent une variation positive par rapport à l'exercice au cours duquel le plan est mis en place (exercice « N ») de l'un ou l'autre des Indicateurs.

### 12.2.2 Évolution des plans d'options et assimilés

Les droits attribués dans le cadre des différents plans portant sur des actions LVMH ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

<i>(nombre)</i>	Plans d'options de souscription	Attribution d'actions gratuites
<b>Droits non exercés au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>1 180 692</b>	<b>1 395 351</b>
Attributions provisoires de la période	-	462 281
Options/attribution devenues caduques en 2018	(6 753)	(45 913)
Options exercées/attribution devenues définitives en 2018	(762 851)	(459 741)
<b>Droits non exercés au 31 décembre 2018</b>	<b>411 088</b>	<b>1 351 978</b>

Les attributions devenues définitives proviennent d'actions antérieurement détenues.

Le montant comptabilisé en 2018, en Frais de personnel, au titre des plans d'options et assimilés, est une charge de 70,9 millions d'euros (2017 : charge de 37,2 millions d'euros, 2016 : charge de 31,2 millions d'euros).

La valeur ayant servi d'assiette au calcul de la contribution sociale de 20%, payable lors de l'attribution définitive des plans, correspond au cours de clôture de l'action LVMH au 31 décembre 2018, soit 258,20 euros.

## 13. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2018, le solde des autres immobilisations financières comprend, à hauteur de 131 millions d'euros, les investissements financiers venant en couverture d'émissions obligataires convertibles dénouables en espèces et souscrits en 2016.

## 14. CRÉANCES

Le solde des autres créances s'analyse ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	2018			2017
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur des entreprises liées	424,5	-	424,5	510,7
<i>dont : compte courant financier</i>	338,4	-	338,4	395,2
<i>comptes courants d'intégration fiscale</i>	26,0	-	26,0	61,0
Créances sur l'État	147,8	-	147,8	541,0
Autres créances	22,0	-	22,0	29,0
<i>dont : réévaluation des instruments financiers</i>	16,7	-	16,7	18,4
<i>soulte sur swap à recevoir</i>	-	-	-	4,8
<b>Total</b>	<b>594,3</b>	<b>-</b>	<b>594,3</b>	<b>1 080,7</b>

L'échéance de l'ensemble des autres créances est inférieure à un an.

## 15. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Le solde des comptes de régularisation actif est principalement constitué de primes d'émission sur investissements financiers.

## 16. CAPITAL ET PRIMES

### 16.1 Capital

Le capital social, entièrement libéré, est constitué de 505 029 495 actions au nominal de 0,30 euro.

Toutes les actions composant le capital ont les mêmes droits, à l'exception des actions conservées sous forme nominative depuis plus de trois ans dont les détenteurs bénéficient d'un droit de vote double.

Les actions détenues par LVMH ne bénéficient ni du droit de vote, ni du droit au dividende.

Au cours de l'exercice, 762 851 actions ont été émises du fait d'exercice d'options de souscription ; en outre 2 775 952 actions ont été annulées.

Au 31 décembre 2018, le capital se décompose ainsi :

	Nombre	%
Actions à droit de vote double	231 834 011	45,91
Actions à droit de vote simple	271 060 080	53,67
	502 894 091	99,58
Actions détenues par LVMH	2 135 404	0,42
<b>Nombre total d'actions</b>	<b>505 029 495</b>	<b>100,00</b>

### 16.2 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Autres réserves et provisions réglementées	Report à nouveau	Acompte sur dividendes	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2017</b>								
<b>avant affectation du résultat</b>	<b>507 042 596</b>	<b>152,1</b>	<b>2 614,1</b>	<b>388,1</b>	<b>10 424,6</b>	<b>(804,4)</b>	<b>2 853,2</b>	<b>15 627,7</b>
Affectation du résultat 2017	-	-	-	-	2 853,2	-	(2 853,2)	-
Dividendes 2017	-	-	-	-	(2 528,5)	804,4	-	(1 724,1)
Effet des actions auto-détenues	-	-	-	-	15,4	-	-	15,4
<b>Au 31 décembre 2017</b>								
<b>après affectation du résultat</b>	<b>507 042 596</b>	<b>152,1</b>	<b>2 614,1</b>	<b>388,1</b>	<b>10 764,7</b>	-	-	<b>13 919,0</b>
Exercice d'options de souscription	762 851	0,2	48,8	-	-	-	-	49,0
Annulation d'actions	(2 775 952)	(0,8)	(364,4)	-	-	-	-	(365,2)
Acompte sur dividendes 2018	-	-	-	-	-	(1 010,0)	-	(1 010,0)
Effet des actions auto-détenues	-	-	-	-	-	4,3	-	4,3
Résultat de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-	3 384,1	3 384,1
<b>Au 31 décembre 2018</b>								
<b>avant affectation du résultat</b>	<b>505 029 495</b>	<b>151,5</b>	<b>2 298,5</b>	<b>388,1</b>	<b>10 764,7</b>	<b>(1 005,7)</b>	<b>3 384,1</b>	<b>15 981,2</b>

L'affectation du résultat de l'exercice 2017 résulte des résolutions de l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2018.

## 17. RÉSERVES ET ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

Les réserves s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2018	2017
Réserve légale	15,2	15,2
Réserves réglementées	331,3	331,3
Écarts de réévaluation	41,5	41,5
<b>Total</b>	<b>388,0</b>	<b>388,0</b>

### 17.1 Réserves réglementées

Les Réserves réglementées sont constituées de la Réserve spéciale des plus-values à long terme et des réserves indisponibles de 2,2 millions d'euros résultant de la réduction de capital effectuée

concomitamment à la conversion du capital en euros. La Réserve spéciale des plus-values à long terme n'est distribuable qu'après prélèvement fiscal.

### 17.2 Écarts de réévaluation

Les « Écarts de réévaluation » proviennent des opérations réalisées en 1978 dans le cadre de la réévaluation légale de 1976.

Ils concernent les immobilisations non amortissables suivantes :

(en millions d'euros)	2018	2017
Terres à vignes	17,9	17,9
Titres de participation (Parfums Christian Dior)	23,6	23,6
<b>Total</b>	<b>41,5</b>	<b>41,5</b>

## 18. VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS ET DES PROVISIONS

La variation des dépréciations d'actifs et des provisions s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Dotations	Utilisations	Reprises	31 décembre 2018
Titres de participation	1 583,4	133,0	-	-	1 716,4
Actions LVMH	-	0,1	-	-	0,1
Autres actifs	-	-	-	-	-
<b>Dépréciations d'actifs</b>	<b>1 583,4</b>	<b>133,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 716,5</b>
Plans d'options et assimilés	27,6	45,6	(13,7)	-	59,5
Risques généraux	560,2	54,6	-	(44,3)	570,5
Pertes de change latentes	1,4	7,6	(1,4)	-	7,6
Autres charges	57,9	26,4	(20,5)	(9,1)	54,7
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>647,1</b>	<b>134,2</b>	<b>(35,6)</b>	<b>(53,4)</b>	<b>692,3</b>
<b>Total</b>	<b>2 230,5</b>	<b>267,3</b>	<b>(35,6)</b>	<b>(53,4)</b>	<b>2 408,8</b>
dont : résultat financier		140,7	(1,4)	(0,2)	
résultat d'exploitation		72,0	(34,2)	(8,9)	
dont frais de personnel		72,0	(34,2)	(1,9)	
autres		54,6	-	(44,3)	
		<b>267,3</b>	<b>(35,6)</b>	<b>(53,4)</b>	

Les provisions pour risques généraux correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations contentieuses réalisés ou probables, qui résultent des activités de la Société ou de ses filiales ; ces activités sont en effet exercées à un niveau international, dans le contexte d'un cadre réglementaire souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits ou le calcul de l'impôt.

En particulier, la Société peut faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectifications de la part des

administrations fiscales. Ces demandes de rectifications, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore notifiées, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables. L'évolution des provisions reflète notamment la résolution de certaines discussions avec des administrations fiscales, douanières ou autres, tant en France qu'à l'étranger.

Voir également Notes 4, 9, 11 et 12.

## 19. DETTE FINANCIÈRE BRUTE

La dette financière brute s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2018	2017
Emprunts obligataires	6 604,0	8 348,6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Dettes financières intra-Groupe	3 102,4	1 951,8
Autres dettes financières	3 102,4	1 951,8
<b>Dettes financières brute</b>	<b>9 706,4</b>	<b>10 300,4</b>

### 19.1 Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont constitués de la façon suivante :

	Taux d'intérêt facial	Swap vers taux variable	Prix d'émission <sup>(a)</sup> (en % du nominal)	Échéance	Nominal au 31 décembre 2018 (en millions d'euros)	Intérêts courus après swap (en millions d'euros)	Total (en millions d'euros)
EUR 1 200 000 000 ; 2017	0,750 %	25,00 %	99,542 %	2024	1 200,0	4,8	1 204,8
EUR 800 000 000 ; 2017	0,375 %	25,00 %	99,585 %	2022	800,0	1,7	801,7
GBP 400 000 000 ; 2017	1,000 %	25,00 %	99,583 %	2022	447,2	0,8	448,0
EUR 1 250 000 000 ; 2017	-	-	99,609 %	2020	1 250,0	-	1 250,0
USD 750 000 000 ; 2016	-	-	102,806 %	2021	655,0	-	655,0
EUR 650 000 000 ; 2014	1,000 %	total	99,182 %	2021	650,0	0,3	650,3
AUD 150 000 000 ; 2014	3,500 %	total	99,177 %	2019	92,5	-	92,5
EUR 300 000 000 ; 2014	variable	-	99,900 %	2019	300,0	-	300,0
EUR 100 000 000 ; 2014	1,250 %	-	103,152 %	2019	100,0	0,2	100,2
EUR 500 000 000 ; 2013	1,250 %	50,00 %	99,198 %	2019	500,0	0,5	500,5
EUR 600 000 000 ; 2013	1,750 %	66,67 %	99,119 %	2020	600,0	1,0	601,0
<b>Total</b>					<b>6 594,7</b>	<b>9,3</b>	<b>6 604,0</b>

(a) Après commissions.

Les émissions obligataires sont principalement réalisées, dans le cadre d'un programme « Euro Medium-Term Notes » dont l'encours maximum est de 20 milliards d'euros au 31 décembre 2018.

Sauf mention contraire, les emprunts obligataires sont remboursables *in fine* au pair.

Les *swaps* de taux mentionnés dans le tableau qui précède ont été conclus soit à l'émission des emprunts obligataires soit lors d'opérations d'optimisation ultérieures. L'ensemble des emprunts obligataires en devises fait l'objet de couvertures de change (voir Note 22.2).

Au cours de l'exercice, LVMH a remboursé la dette de 500 millions d'euros émise en 2011, et celle de 1 250 millions d'euros émise en 2017.

## 19.2 Analyse de la dette financière brute par échéance

La répartition de la dette financière brute par nature et selon son échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, est présentée dans le tableau ci-après :

Dettes (en millions d'euros)	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans		
Emprunts obligataires	6 604,0	1 001,8	4 402,2	1 200,0	9,3	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Dettes financières intra-Groupe	3 102,4	3 102,4	-	-	1,6	3 102,4
Autres dettes financières	3 102,4	3 102,4	-	-	1,6	3 102,4
<b>Dettes financières brute</b>	<b>9 706,4</b>	<b>4 104,2</b>	<b>4 402,2</b>	<b>1 200,0</b>	<b>10,9</b>	<b>3 102,4</b>

## 19.3 Dette financière intra-Groupe

La dette financière intra-Groupe correspond essentiellement à un emprunt moyen terme avec la Société assurant la centralisation de trésorerie du Groupe.

## 19.4 Covenants

Dans le cadre de certaines lignes de crédit, LVMH peut s'engager à respecter un ratio de dette financière nette sur capitaux propres calculé sur les données consolidées. Au 31 décembre 2018, aucune ligne de crédit tirée ou non tirée n'est concernée par cette disposition.

## 19.5 Garanties et sûretés réelles

Au 31 décembre 2018, la dette financière ne fait l'objet d'aucune garantie ou sûreté réelle.

## 20. AUTRES DETTES

La répartition des autres dettes par nature et selon leur échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, sont présentées dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160,9	160,9	-	-	144,6	127,3
Dettes fiscales et sociales	42,5	42,5	-	-	31,9	-
Autres dettes	153,3	153,3	-	-	-	131,1
dont comptes courants d'intégration fiscale	129,7	129,7	-	-	-	129,7
<b>Autres dettes</b>	<b>356,7</b>	<b>356,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>176,5</b>	<b>258,4</b>

## 21. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Le solde des comptes de régularisation passif est principalement constitué de primes d'émission relatives à des obligations convertibles émises par la Société en 2016, et de gains latents sur les dérivés qui ne sont pas qualifiés de couverture (voir Note 2.9).

## 22. EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

La société LVMH utilise de façon régulière des instruments financiers. Cette pratique répond aux besoins de couverture du risque de change ou de taux sur ses actifs ou passifs financiers, y compris les flux de dividendes à recevoir de participations étrangères ; chaque instrument utilisé est affecté au risque couvert.

En raison du rôle de LVMH au sein du Groupe, peuvent être utilisés des instruments ayant nature de couverture d'actifs nets en devises en consolidation mais non adossés en comptes sociaux, ils constituent de ce fait des positions ouvertes isolées.

Les contreparties des contrats de couverture sont sélectionnées en fonction de leur notation de crédit, et dans un souci de diversification.

### 22.1 Risque de taux d'intérêt

La Société couvre partiellement le risque de variation de valeur des dettes obligataires émises à taux fixe (nettes des investissements financiers venant en couverture). Les instruments de taux d'intérêt couvrent, en règle générale, des dettes financières dont les échéances sont identiques ou supérieures à celles des instruments.

Les positions financières de la Société face au risque de taux d'intérêt s'analysent de la façon suivante au 31 décembre 2018 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Taux fixe	Taux variable	Total <sup>(a)</sup>
Immobilisations financières (Voir Note 13)	131,0	-	131,0
Dettes obligataires (voir Note 19)	(6 294,7)	(300,0)	(6 594,7)
Total des positions financières	(6 163,7)	(300,0)	(6 463,7)
Instruments de couverture	1 997,0	(1 997,0)	-
<b>Positions financières après couverture</b>	<b>(4 166,7)</b>	<b>(2 297,0)</b>	<b>(6 463,7)</b>

(a) Actif/(Passif).

La nature des instruments en vie au 31 décembre 2018, leur montant notionnel réparti par échéance ainsi que leur valeur de marché s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant notionnel	Échéancier			Valeur de marché <sup>(a)</sup>
		À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Swaps payeurs de taux variable	2 339,8	342,5	1 697,3	300,0	(19,3)
Swaps payeurs de taux fixe	342,8	-	342,8	-	(2,2)
Autres	-	-	-	-	-

(a) Gain/(perte), hors coupons courus.

## 22.2 Instruments de change

Le risque de change découlant des opérations d'exploitation n'est pas significatif.

La Société couvre le risque de change résultant de ses positions financières en devises en utilisant des *swaps* cambistes ou des *cross currency swaps*.

Elles s'analysent de la façon suivante au 31 décembre 2018 :

(en millions d'euros)	Dollar US	Dollar australien	Livre sterling	Total <sup>(a)</sup>
Immobilisations financières (voir Note 13)	131,0	-	-	131,0
Dettes obligataires (voir Note 19)	(655,0)	(92,5)	(447,2)	(1 194,7)
<b>Total des positions financières</b>	<b>(524,0)</b>	<b>(92,5)</b>	<b>(447,2)</b>	<b>(1 063,7)</b>
Instruments de couverture des positions financières	524,0	92,5	447,2	1 063,7
<b>Position financière nette</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(a) Actif/(Passif).

La Société couvre également le risque de change lié aux actifs nets du Groupe situés hors zone euro. Au sens du règlement 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables, ces instruments constituent des positions ouvertes isolées dans les comptes annuels de la Société. Les valeurs de marché des positions ouvertes isolées se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	2018	2017
Autres créances	2,5	16,2
Provisions pour risques et charges	(3,8)	-
<b>Valeurs de marché des positions ouvertes isolées</b>	<b>(1,3)</b>	<b>16,2</b>

Les montants nominaux des contrats existants au 31 décembre 2018, ainsi que leur valeur de marché au 31 décembre, s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Montant notionnel <sup>(a)</sup>	Échéancier			Valeur de marché <sup>(b)</sup>
		À 1 an au plus	de 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Dollar US	524,0	-	524,0	-	13,9
Dollar australien	92,5	92,5	-	-	(11,3)
Livre sterling	447,2	-	447,2	-	(9,9)
<b>Couvertures des positions financières</b>	<b>1 063,7</b>	<b>92,5</b>	<b>971,2</b>	<b>-</b>	<b>(7,3)</b>
Dollar US	(393,0)	(393,0)	-	-	2,5
Franc suisse	(601,2)	(601,2)	-	-	(2,8)
Yen japonais	(45,3)	(45,3)	-	-	(1,0)
<b>Positions ouvertes isolées</b>	<b>(1 039,5)</b>	<b>(1 039,5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1,3)</b>

(a) Achat/(Vente).

(b) Gain/(perte).



## 23. AUTRES INFORMATIONS

### 23.1 Engagements d'achat de titres de participation

Les engagements d'achat de titres de participation s'élèvent à 11 377 millions d'euros ; ce montant représente les engagements contractuels pris par le Groupe pour l'achat de titres de minoritaires dans des sociétés consolidées, prises de participation, participations complémentaires dans des sociétés non consolidées, ou pour le paiement de compléments de prix éventuels pour des opérations réalisées. Ce chiffre inclut principalement les effets du Protocole d'Accord intervenu le 20 janvier 1994 entre LVMH et Diageo, par lequel LVMH s'est engagé à acheter à Diageo ses participations de 34 % dans les sociétés Moët Hennessy SAS et Moët Hennessy International SAS, sous préavis de 6 mois, pour

un montant égal à 80 % de leur valeur à la date d'exercice de la promesse.

Les engagements d'achat de titres de participations incluent également l'engagement pris par LVMH d'acquérir en numéraire, la totalité des actions Class A de Belmond Ltd, soit 2,3 milliards de dollars US après prise en compte des titres acquis sur le marché en décembre 2018 (voir Note 1.2) ainsi que l'engagement relatif aux minoritaires de Loro Piana (15%), Rimowa (20%), et de filiales de distribution dans différents pays, principalement au Moyen-Orient.

### 23.2 Autres engagements en faveur de tiers

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2018
Cautions et lettres de confort accordées au profit de filiales ou autres sociétés du Groupe	8 241,5

### 23.3 Autres engagements en faveur de LVMH

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2018
Lignes de crédit à plus d'un an confirmées non tirées	2 990,0
Lignes de crédit à moins d'un an confirmées non tirées	645,0

### 23.4 Relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle avec les parties liées au sens de l'article R.123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

La Fondation Louis Vuitton a ouvert en octobre 2014 un musée d'art moderne et contemporain à Paris. Le groupe LVMH

finance la Fondation dans le cadre de ses actions de mécénat. Dans ce contexte, la Fondation Louis Vuitton a également recours à des financements externes garantis par LVMH. Ces garanties sont incluses dans les engagements hors-bilan (voir Note 23.2).

Voir également Note 7 sur la convention entre Diageo et LVMH.

### 23.5 Identité de la société consolidante

Les comptes de LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de Christian Dior SE, 30 avenue Montaigne - 75008 Paris (France).

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Titres de participation <i>(en millions d'euros)</i>	Pourcentage de participation directe	Valeur nette comptable
508 493 000 actions de valeur nominale EUR 16,57 de Sofidiv SAS	100,00	10 116,4
100 000 000 actions de valeur nominale EUR 1 de Grandville SA (Luxembourg)	100,00	6 000,0
245 000 actions de valeur nominale EUR 100 de Bulgari SpA (Italie)	100,00	4 268,7
110 120 000 actions de valeur nominale EUR 1 de Vicuna Holding SpA (Italie)	100,00	1 533,4
35 931 661 actions de valeur nominale EUR 7 de Moët Hennessy SAS	58,67	1 018,9
23 743 207 actions de valeur nominale EUR 1,50 de LV Group SA	99,95	822,4
25 000 actions de valeur nominale EUR 1 de Rimowa Group GmbH (Allemagne)	100,00	642,8
36 832 647 actions de valeur nominale EUR 15 de LVMH Finance SA	99,99	588,4
1 961 052 actions de valeur nominale EUR 15 de Le Bon Marché SA	99,99	259,2
68 960 actions de valeur nominale EUR 38 de Parfums Christian Dior SA	99,99	76,5
31 482 978 actions de valeur nominale EUR 2,82 de Moët Hennessy International SAS	58,67	74,4
34 414 870 actions de valeur nominale GBP 1 de LVMH Services Ltd (Grande Bretagne)	100,00	29,5
7 000 parts de valeur nominale EUR 1 265 du GIE LVMH Services	20,00	8,9
23 000 actions de valeur nominale JPY 50 000 de LVMH KK (Japon)	100,00	7,6
9 660 actions de valeur nominale EUR 30 de Loewe SA (Espagne)	5,44	6,7
<b>Total</b>		<b>25 453,8</b>

Voir également Note 11 Participations.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés (en millions d'unités monétaires)	Siège social	Devise	Capital <sup>(a)</sup>	Capitaux propres autres que le capital <sup>(a)(b)</sup>	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus <sup>(d)</sup>		Prêts et avances consentis <sup>(c)</sup>	Cautions et avals accordés <sup>(c)</sup>	Chiffres d'affaires hors taxes <sup>(a)(d)</sup>	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice <sup>(a)</sup>	Dividendes encaissés en 2018 <sup>(c)</sup>
						Brute	Nette					
<b>1. Filiales (&gt; 50 %)</b>												
Sofidiv SAS	Paris	EUR	8 427,4	3 895,7	100,00 %	10 116,4	10 116,4	-	-	871,9	862,9	813,6
Grandville SA	Luxembourg	EUR	100,0	542,9	100,00 %	6 000,0	6 000,0	-	-	-	(0,3)	-
Bulgari SpA	Rome	EUR	24,5	321,4	100,00 %	4 268,7	4 268,7	-	-	295,5	230,8	160,0
LVMH Finance SA	Paris	EUR	552,5	(119,2)	99,99 %	2 290,5	588,4	-	-	0,2	(139,0)	-
Vicuna Holding SpA	Milan	EUR	110,1	1 626,9	100,00 %	1 533,4	1 533,4	-	-	64,0	59,0	35,0
Moët Hennessy SAS	Paris	EUR	428,7	2 367,5	58,67 %	1 018,9	1 018,9	-	-	1 140,0	397,7	134,7
LV Group SA	Paris	EUR	35,6	1 072,4	99,95 %	822,4	822,4	-	-	2 361,3	2 343,3	2 000,1
Rimowa Group GmbH	Cologne	EUR	642,8	(3,6)	100,00 %	642,8	642,8	-	-	-	-	-
Le Bon Marché SA	Paris	EUR	29,4	126,5	99,99 %	259,2	259,2	-	-	469,3	13,9	18,0
Parfums Christian Dior SA	Paris	EUR	2,6	845,7	99,99 %	76,5	76,5	-	6,1	1 773,3	448,6	235,9
Moët Hennessy Inter. SAS	Paris	EUR	151,6	444,8	58,67 %	74,4	74,4	-	-	176,9	173,9	153,0
LVMH Services Ltd	Londres	GBP	34,4	(7,6)	100,00 %	43,8	29,5	-	-	2,6	(1,3)	-
LVMH KK	Tokyo	JPY	1 150,0	879,3	100,00 %	7,6	7,6	-	390,9	1 037,8	151,7	0,6
<b>2. Participations (&gt; 10 % et &lt; 50 %)</b>												
GIE LVMH Services	Paris	EUR	44,3	(3,8)	20,00 %	8,9	8,9	-	-	2,6	(3,8)	-
<b>3. Participations (&lt; 10 %)</b>												
Loewe SA	Madrid	EUR	5,3	46,0	5,44 %	6,7	6,7	-	-	236,4	16,4	0,5
<b>4. Autres filiales et participations</b>												
<b>Total</b>						<b>27 170,2</b>	<b>25 453,8</b>		<b>397,0</b>			<b>3 551,4</b>

(a) En devises pour les filiales étrangères.

(b) Avant affectation du résultat de l'exercice.

(c) En millions d'euros.

(d) Y compris les produits financiers de filiales et participations.

## RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros, sauf résultats par action, exprimés en euros)	2014	2015	2016	2017	2018
<b>1. Capital</b>					
Montant du capital	152,3	152,1	152,1	152,1	151,5
Nombre d'actions ordinaires existantes	507 711 713	507 139 110	507 126 088	507 042 596	505 029 495
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de bons de souscription	-	-	-	-	-
- par exercice d'options de souscription	3 384 313	2 821 150	1 903 010	1 180 692	411 088
<b>2. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Produits financiers de participations et autres revenus	7 583,5	6 842,7	3 441,3	2 912,8	3 866,5
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	7 698,3	5 971,8	2 917,7	2 523,0	3 322,8
(Produit)/Charge d'impôts sur les bénéfices <sup>(a)</sup>	-	-	-	-	-
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions) <sup>(b)</sup>	7 160,5	6 019,8	2 645,3	2 853,2	3 384,1
Résultat distribué <sup>(c)</sup>	1 624,7	1 800,3	2 028,5	2 535,2	3 030,2
<b>3. Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	14,38	11,79	5,45	5,72	7,04
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions) <sup>(b)</sup>	14,10	11,87	5,22	5,63	6,70
Dividende brut distribué à chaque action <sup>(c)(d)</sup>	3,20	3,55	4,00	5,00	6,00
<b>4. Personnel</b>					
Effectif moyen ( <i>en nombre</i> )	18	19	18	18	19
Montant de la masse salariale	75,5	77,7	103,4	103,5	161,0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	17,4	19,3	15,7	16,8	20,1

(a) Hors effets de la convention d'intégration fiscale, des quotes-parts de résultats fiscaux des sociétés dites transparentes, des impôts sur exercices antérieurs et des provisions.

(b) Après effets de la convention d'intégration fiscale, des quotes-parts de résultats fiscaux des sociétés dites transparentes, des impôts sur exercices antérieurs et des provisions.

(c) Montant de la distribution résultant de la résolution de l'Assemblée générale, avant effets des actions LVMH auto-détenues à la date de la distribution. Pour l'exercice 2018, montant proposé à l'Assemblée générale du 18 avril 2019.

(d) Avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée générale de la société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton,

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit de la performance.

## 2. Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## 3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Évaluation des titres de participation

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les titres de participation sont inscrits à l'actif pour un montant net de 25 milliards d'euros, incluant 1,7 milliards d'euros de dépréciation, soit 95 % du total bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport, après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. Comme indiqué dans la Note 2.3 de l'annexe, s'agissant des participations, leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'utilité ou à leur valeur de cession. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels de ces entités. La valeur de cession est calculée à partir de ratios ou cours boursiers d'entreprises similaires, à partir d'évaluations faites par des experts indépendants dans une perspective de cession, ou par référence à des transactions récentes.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la Société et parce que la détermination de leur valeur d'inventaire, en particulier concernant la valeur d'utilité nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations par la direction présentant un degré élevé d'incertitudes.

## Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation tels que décrits en Note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels et avons principalement orienté nos travaux sur les participations les plus significatives, ainsi que celles présentant une valeur d'inventaire proche de leur valeur nette comptable.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales estimations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus. Nous avons également analysé la cohérence des prévisions avec les performances passées et les perspectives de marché et avons réalisé des analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur. De plus, lorsque la valeur d'inventaire est déterminée par référence à des transactions similaires récentes, nous avons corroboré les analyses présentées avec les données de marché disponibles. Ces analyses ont été menées avec l'aide de nos experts en évaluation.

Enfin, nous avons également examiné le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

## Provisions pour risques et charges

### Risque identifié

Les provisions pour risques et charges s'établissent à 692 millions d'euros au 31 décembre 2018 et sont principalement constituées des provisions pour risque généraux pour 571 millions d'euros.

Les activités de la Société ou de ses filiales sont exercées à un niveau international dans le contexte d'un cadre réglementaire souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits ou le calcul de l'impôt.

En particulier, comme indiqué dans la Note 18 de l'annexe aux comptes annuels, la Société peut faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectification de la part des administrations fiscales. Ces demandes de rectifications, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore notifiées, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables. L'évolution des provisions reflète notamment la résolution de certaines discussions avec des administrations fiscales, douanières ou autres, tant en France qu'à l'étranger.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour l'évaluation de ces provisions dans un contexte réglementaire international en constante évolution.

## Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont principalement consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par la Société afin d'identifier et recenser l'ensemble des risques ;
- prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la Société, de la documentation correspondante et revoir, le cas échéant, les consultations écrites des conseils externes ;
- apprécier avec l'aide de nos experts, notamment fiscalistes, les principaux risques identifiés et examiner le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant des provisions ;
- examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.

## 4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### Informations données dans le Rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le *Rapport de gestion du Conseil d'administration* et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### Informations relatives aux délais de paiement

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations, étant précisé que, comme indiqué dans le *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*, ces informations correspondent aux rémunérations et avantages en nature versés ou supportés par votre Société et les sociétés qu'elle contrôle, ainsi qu'aux rémunérations et avantages versés ou supportés par les sociétés Financière Jean Goujon et Christian Dior.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre Société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

## 5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton par l'Assemblée générale du 14 avril 2016.

Au 31 décembre 2018, nos cabinets étaient dans la troisième année de leur mission sans interruption. Antérieurement, le Cabinet ERNST & YOUNG et Autres était commissaire aux comptes de 2010 à 2015 et le Cabinet ERNST & YOUNG Audit de 1988 à 2009.

## 6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de la performance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## 7. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au Comité d'audit de la performance

Nous remettons un rapport au Comité d'audit de la performance qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit de la performance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit de la performance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit de la performance des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 7 février 2019

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Loïc Wallaert

Simon Beillevaire

ERNST & YOUNG Audit

Jeanne Boillet

Patrick Vincent-Genod



## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

À l'Assemblée générale de la société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

#### **Avec la société Groupe Arnault S.E.D.C.S.**

**Personnes concernées :** MM. Bernard Arnault, Antoine Arnault et Nicolas Bazire, Administrateurs.

**Nature, objet :** Convention d'assistance avec la société Groupe Arnault S.E.D.C.S.

#### **Modalités et motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la Société**

Dans sa séance du 25 janvier 2018, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un nouvel avenant, conclu le 29 mars 2018, à la convention d'assistance du 31 juillet 1998 relative à diverses prestations, principalement, dans les domaines de l'ingénierie juridico-financière, du droit des affaires et de l'immobilier entre la Société et la société Groupe Arnault S.E.D.C.S. qui compte un certain nombre d'experts dans leur domaine.

La convention d'assistance mise en place avec la société Groupe Arnault S.E.D.C.S. couvre un large éventail de services à forte valeur ajoutée, principalement financiers, juridiques, fiscaux et administratifs assurés par des spécialistes bénéficiant d'une grande expérience. Elle permet la mise en commun de compétences et la mutualisation de certaines dépenses, et en réduit par conséquent la charge dans l'intérêt des deux parties.

La modification de cette convention porte sur la rémunération prévue dans ce contrat qui a été fixée à 3 000 000 euros par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Sur l'exercice 2018, votre Société a versé à la société Groupe Arnault S.E.D.C.S. au titre de cette convention la somme de 3 000 000 euros hors taxes.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Avec la société Moët Hennessy SAS, filiale de votre Société

#### 1. Répartition des frais communs de holding du groupe LVMH

##### Nature, objet et modalités

Le groupe Diageo détient une participation de 34 % dans la société Moët Hennessy SAS. Lors de la prise de participation, en 1994, une convention entre Diageo et votre Société a été établie, ayant pour objet la répartition des frais communs de holding entre la société Moët Hennessy SAS et les autres holdings du groupe LVMH.

En application de cette convention, la société Moët Hennessy SAS a supporté 14,9 % des frais communs en 2018 et a refacturé à ce titre à votre Société les frais excédentaires encourus. Après refacturation, le montant des frais communs supporté par la société Moët Hennessy SAS au titre de cette convention s'est élevé à 17,4 millions d'euros en 2018.

### Avec MM. Bernard Arnault, Antonio Belloni et Nicolas Bazire, Administrateurs

#### 2. Financement du régime de retraite complémentaire

##### Nature, objet et modalités

Le financement du régime de retraite complémentaire, via une compagnie d'assurances, mis en place en 1999 et aménagé en 2004 et en 2012 au bénéfice des membres du Comité exécutif, salariés ou dirigeants de sociétés françaises, dont certains membres sont également Administrateurs, s'est poursuivi au cours de l'exercice 2018.

La charge en résultant pour votre Société au cours de l'exercice 2018 est comprise dans le montant figurant à la Note 32.4 de l'annexe aux états financiers consolidés.

### Avec la société Christian Dior SE

Personnes concernées : MM. Bernard Arnault, Nicolas Bazire et M<sup>me</sup> Delphine Arnault, Administrateurs.

#### 3. Convention de prestations de services avec la société Christian Dior SE

##### Nature, objet et modalités

La convention de prestations de services du 7 juin 2002 modifiée par avenant en date du 16 mai 2014, entre votre Société et la société Christian Dior SE, relative à des prestations en matière juridique, et, notamment, en droit des sociétés et gestion du service titres s'est poursuivie en 2018.

Au titre de cette convention, votre Société a perçu 60 000 euros hors taxes de redevance annuelle de la part de la société Christian Dior SE au cours de l'exercice 2018.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 7 février 2019

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Loïc Wallaert

Simon Beillevaire

Jeanne Boillet

Patrick Vincent-Genod

# AUTRES INFORMATIONS

## Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital ; Bourse

<b>1.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ</b>	<b>282</b>
1.1	Rôle de la Société dans le Groupe	282
1.2	Informations générales	282
1.3	Informations complémentaires	282
<b>2.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL</b>	<b>285</b>
2.1	Capital social	285
2.2	Capital autorisé	285
2.3	État des délégations et autorisations données au Conseil d'administration	285
2.4	Identification des porteurs de titres	285
2.5	Titres non représentatifs du capital	285
2.6	Titres donnant accès au capital	285
2.7	Évolution du capital de la Société au cours des trois derniers exercices	285
<b>3.</b>	<b>RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE</b>	<b>286</b>
3.1	Actionnariat de la Société	286
3.2	Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices	287
3.3	Nantissements d'actions détenues au nominatif pur par les principaux actionnaires	288
3.4	Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société	288
<b>4.</b>	<b>MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉMIS PAR LVMH</b>	<b>289</b>
4.1	Marché de l'action LVMH	289
4.2	Programme de rachat d'actions	289
4.3	Marché des obligations LVMH	290
4.4	Dividende	290
4.5	Évolution du nombre d'actions en circulation	290
4.6	Performance par action	290

## 1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

### 1.1 Rôle de la Société dans le Groupe

La société LVMH assure la direction et la coordination des activités opérationnelles de l'ensemble de ses filiales et apporte à celles-ci diverses prestations d'assistance au management, en particulier en matière juridique, financière, fiscale ou dans le domaine des assurances.

L'ensemble de ces prestations est rémunéré par des facturations aux filiales concernées, sur la base du prix de revient réel ou aux conditions normales de marché, selon la nature de la prestation.

### 1.2 Informations générales

**Dénomination sociale** (article 3 des statuts) : LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton.

**Siège social** (article 4 des statuts) : 22, avenue Montaigne, 75008 Paris. Téléphone : 33 (1) 44 13 22 22.

**Forme juridique** (article 1 des statuts) : société européenne. La Société a été transformée de société anonyme en société européenne le 27 octobre 2014.

**Législation de la Société** (article 1 des statuts) : Société régie par le droit français.

**Registre du Commerce et des Sociétés** : la Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 775 670 417 RCS Paris. Code APE : 6420Z.

### 1.3 Informations complémentaires

Le texte complet des statuts en vigueur figure *in extenso* sur le site internet de la Société [www.lvmh.fr](http://www.lvmh.fr).

**Objet social** (Extrait de l'article 2 des statuts) : toute prise d'intérêt dans toute société ou groupement ayant notamment pour activité le commerce des vins de champagne, des cognacs et autres alcools, de tous produits de parfumerie et de cosmétique ; la fabrication et la vente d'articles de maroquinerie, habillement, accessoires ainsi que de tous objets ou produits de haute qualité et de marque ; l'exploitation de domaines viticoles ; l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle.

**Le Conseil d'administration** (Extraits des articles 11, 12, 13, 14 et 15 des statuts)

- La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, et, de dix-huit membres au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et pouvant être des personnes physiques ou morales.

Pendant toute la durée de son mandat, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins cinq cents (500) actions de la Société.

Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Admini-

strateurs ayant dépassé cet âge. Le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut excéder le tiers, arrondi, le cas échéant, au chiffre immédiatement supérieur, des membres du Conseil d'administration. Lorsque cette limite est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été dépassée.

La durée des fonctions des Administrateurs est de trois années. Le mandat d'un Administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Toutefois, en vue d'assurer un renouvellement des mandats aussi égal que possible et, en tout cas, complet pour chaque période de trois ans, le Conseil aura la faculté de déterminer, en séance, un ordre de sortie par tirage au sort chaque année, d'un tiers des membres. Une fois le roulement établi, les renouvellements s'effectuent par ancienneté de nomination.

**Date de constitution – Durée** (article 5 des statuts) : LVMH a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 1923 pour une durée de 99 ans expirant le 31 décembre 2021, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires. L'Assemblée générale du 14 avril 2016 a décidé de proroger par anticipation la durée de la Société de 99 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2115.

**Lieu de consultation des documents relatifs à la Société** : les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour l'exercice 2018, LVMH a facturé à ses filiales un montant de 178 millions d'euros au titre de l'assistance de gestion.

LVMH assure également la gestion de la dette financière à long terme du Groupe et du risque de taux associé, ainsi que des opérations de change pour son propre compte.

Les marques du Groupe appartenant aux différentes filiales d'exploitation, LVMH ne perçoit aucune redevance à ce titre.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. Il détermine la durée de ses fonctions, qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur et peut le révoquer à tout moment.

Le Président du Conseil d'administration préside les réunions du Conseil, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président du Conseil d'administration ne peut être âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Président atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de Président, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été atteinte. Sous réserve de cette disposition, le Président du Conseil est toujours rééligible.

Le Conseil peut élire parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents, en fixant la durée de leurs fonctions qui ne peut excéder celle de leur mandat d'Administrateur.

- Le Conseil d'administration se réunit, sur la convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au minimum tous les trois mois.

Les convocations sont faites au moyen d'une lettre adressée à chacun des Administrateurs, huit jours avant la réunion, et mentionnant l'ordre du jour de celle-ci, lequel ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Le Conseil se réunit au siège social de la Société ou en tout autre endroit en France ou hors de France.

Le Conseil d'administration se réunit valablement dès lors que la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, chaque Administrateur disposant d'une voix pour lui-même et d'une voix pour l'Administrateur qu'il représente. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

- Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

**Direction générale** (Extrait de l'article 16 des statuts) : la Direction générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général, selon la décision du Conseil d'administration qui choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. Il en informe les actionnaires dans les conditions réglementaires.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général peut être choisi parmi les Administrateurs ou non. Le Conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. La limite d'âge pour les fonctions de Directeur général est fixée à soixante-quinze ans. Si le Directeur général atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de Directeur général, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel elle a été atteinte.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans les rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué dont il détermine la rémunération.

Le nombre de Directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

**Collège des Censeurs** (Extrait de l'article 21 des statuts) : l'Assemblée générale peut nommer, sur proposition du Conseil d'administration, des Censeurs dont le nombre ne peut excéder neuf.

Les Censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans que toutefois leur absence puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Les Censeurs peuvent être consultés par le Président du Conseil d'administration sur les orientations stratégiques du Groupe et plus généralement sur tous sujets intéressant l'organisation ou le développement de la Société. Les Présidents des comités peuvent également recueillir leur avis sur les sujets relevant de leurs compétences respectives.

**Assemblées générales** (Extrait de l'article 23 des statuts) : les Assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi et les décrets en vigueur. L'ordre du jour des Assemblées figure sur les avis et lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'actions représentant 10 % au moins du capital souscrit peuvent également demander au Conseil d'administration de convoquer l'Assemblée générale en précisant les points à faire figurer à l'ordre du jour.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les registres de la Société.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux Assemblées générales par un autre actionnaire, son conjoint, le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Les actionnaires peuvent, dans toutes les Assemblées, voter par correspondance dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les Assemblées générales pourront également, sur décision du Conseil d'administration, être organisées par visioconférence ou par l'utilisation de moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé ou, en l'absence de Vice-Président, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant ces fonctions qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

**Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions** (Extraits des articles 6, 8, 23 et 28 des statuts) : les actions sont toutes de même catégorie, nominative ou au porteur. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Ce droit peut être supprimé par décision de l'Assemblée générale extraordinaire après ratification de l'Assemblée Spéciale des titulaires de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de trois ans ci-dessus mentionné, tout transfert par suite de

succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire au profit de la société absorbante ou de la société bénéficiaire de la scission, ou, selon le cas, au profit de la société nouvelle résultant de l'opération de fusion ou de scission.

Chaque action donne droit à une quotité proportionnelle dans la propriété de l'actif social, et dans le partage des bénéfices et du *boni* de liquidation. Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit, les actionnaires font leur affaire personnelle du regroupement du nombre d'actions nécessaire.

**Franchissements de seuil** (Extrait de l'article 24 des statuts) : indépendamment des obligations légales, les statuts disposent que toute personne physique ou morale venant à détenir une fraction du capital égale ou supérieure à 1% doit porter à la connaissance de la Société le nombre total d'actions qu'elle détient. Cette obligation s'applique chaque fois que la part du capital détenue augmente d'au moins 1%. Elle cesse lorsque l'actionnaire concerné atteint le seuil de 60% du capital.

**Exercice social** (Extrait de l'article 26 des statuts) : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

**Répartition statutaire des bénéfices** (Extrait de l'article 28 des statuts) : il est d'abord prélevé sur le bénéfice distribuable la somme nécessaire pour distribuer aux actionnaires un premier dividende égal à 5% du montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent. Sur le surplus, l'Assemblée générale a la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de fixer pour les affecter à la dotation de tous les fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de les reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe un, est réparti entre les actionnaires à titre de super dividende.

L'Assemblée générale peut également décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle.

**Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires** : les statuts ne contiennent aucune disposition soumettant la modification des droits des actionnaires à des conditions plus strictes que la loi.

**Dispositions régissant les modifications du capital social** : les statuts ne contiennent aucune disposition soumettant les modifications du capital à des conditions plus strictes que la loi.

## 2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

### 2.1 Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social de la Société s'élevait à 151 508 848,50 euros divisé en 505 029 495 actions de 0,30 euro de nominal chacune, entièrement libérées.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 janvier 2019, a constaté l'augmentation du capital social résultant au 31 décembre 2018 de levées d'options de souscription d'actions puis décidé

de réduire le capital social d'un nombre équivalent à celui des actions émises. Au 29 janvier 2019, le capital social statutaire s'élevait à 151 508 201,70 euros divisé en 505 027 339 actions de 0,30 euro de nominal chacune, entièrement libérées. Parmi ces 505 027 339 actions 231 841 942 actions bénéficiaient d'un droit de vote double.

### 2.2 Capital autorisé

Au 31 décembre 2018, le capital autorisé de la Société s'élevait à 201 508 201,50 euros divisé en 671 694 005 actions de 0,30 euro de valeur nominale.

Le capital autorisé correspond au montant maximum que pourrait atteindre le capital social en cas d'utilisation par le Conseil d'administration de la totalité des autorisations et délégations de compétence votées par l'Assemblée générale lui permettant d'en augmenter le montant.

### 2.3 État des délégations et autorisations données au Conseil d'administration

Cet état figure au point 1.12 « Récapitulatif des délégations et autorisations financières en cours et de leur utilisation » du *Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise*.

### 2.4 Identification des porteurs de titres

L'article 25 des statuts autorise la Société à mettre en œuvre une procédure d'identification des détenteurs de titres.

### 2.5 Titres non représentatifs du capital

La Société n'a pas émis d'actions non-représentatives du capital social.

### 2.6 Titres donnant accès au capital

Aucun titre donnant accès au capital, autre que les options de souscription décrites au paragraphe 4.4.2 du *Rapport de gestion du Conseil d'administration* – La société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton, n'était en vie au 31 décembre 2018.

### 2.7 Évolution du capital de la Société au cours des trois derniers exercices

	Nature des opérations	Nombre d'actions	Variation du capital		Capital après opération	
			Nominal	Prime	Montant	Nombre cumulé d'actions
<b>Au 31 décembre 2015</b>					<b>152 479</b>	<b>508 263 850</b>
Exercice 2016	Émission d'actions <sup>(a)</sup>	907 929	272	63 450	152 414	508 047 039
"	Annulation d'actions	920 951	(276)	(41 463)	152 138	507 126 088
Exercice 2017	Émission d'actions <sup>(a)</sup>	708 485	212	52 450	152 350	507 834 573
"	Annulation d'actions	791 977	(238)	(39 589)	152 113	507 042 596
Exercice 2018	Émission d'actions <sup>(a)</sup>	762 851	228	48 751	152 342	507 805 447
"	Annulation d'actions	2 775 952	(833)	(364 379)	151 509	505 029 495
<b>Au 31 décembre 2018</b>					<b>151 509</b>	<b>505 029 495</b>

(a) Dans le cadre de levées d'options de souscription d'actions.

### 3. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

#### 3.1 Actionnariat de la Société

Au 31 décembre 2018, le capital social était constitué de 505 029 495 actions :

- 234 862 766 actions étaient sous forme nominative pure ;
- 6 963 632 actions étaient sous forme nominative administrée ;
- 263 203 097 actions étaient au porteur.

Compte tenu des titres auto-détenus, 502 894 091 actions bénéficiaient du droit de vote, dont 231 834 011 actions d'un droit de vote double.

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote <sup>(a)</sup>	% du capital	% des droits de vote
Groupe Familial Arnault <sup>(b)</sup>	238 155 505	464 890 015	47,16	63,27
Dont : Financière Jean Goujon	207 962 425	415 783 750	41,18	56,59
Autres actionnaires <sup>(c)</sup>	266 873 990	269 838 087	52,84	36,73
<b>Total au 31 décembre 2018</b>	<b>505 029 495</b>	<b>734 728 102</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

(a) Droits de vote exerçables en Assemblée.

(b) Outre Financière Jean Goujon, la Famille Arnault et des sociétés contrôlées par elle détiennent directement et indirectement 5,98% du capital de la Société et 6,68% des droits de vote exerçables en Assemblée (voir également points 3.2 et 3.4 ci-après).

(c) Dont 2 135 404 actions auto-détenues, soit 0,42% du capital social.

Sur la base de l'actionnariat nominatif et des informations résultant de la dernière enquête Euroclear effectuée sans seuil de détention en décembre 2016 auprès des établissements financiers dépositaires, la Société comptait environ 190 000 actionnaires.

Sous réserve de ce qui est indiqué au paragraphe 3.4 ci-dessous, à la connaissance de la Société :

- aucun actionnaire ne détenait au moins 5% du capital et des droits de vote au 31 décembre 2018 ;
- il n'existe aucun actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote ;
- il n'existe aucun pacte d'actionnaires portant sur au moins 0,5% du capital ou des droits de vote ni aucune action de concert.

Au 31 décembre 2018, les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif détenaient directement, à titre personnel et au nominatif, moins de 0,4% du capital et des droits de vote de la Société.

Au 31 décembre 2018, la Société détenait 2 135 404 de ses propres actions. 1 451 798 actions étaient comptabilisées en valeurs mobilières de placement, avec principalement pour objectif la couverture de plans d'attribution d'actions gratuites 683 606 actions étaient comptabilisées en titres immobilisés, avec principalement pour objectif la couverture de plans d'options de souscription existants et l'annulation d'actions. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote.

Au 31 décembre 2018, les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, détenaient, dans le cadre de plans d'épargne d'entreprise, moins de 0,1% du capital social.

Au cours de l'exercice 2018, Amundi et le Groupe MFS ont informé la Société de franchissements à la hausse de seuils statutaires respectivement de 1,04% et 1,99% du capital.

Aucune offre publique d'achat ou d'échange ni aucune garantie de cours n'ont été effectuées par des tiers sur les actions de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et à la date de dépôt du présent Document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les principaux actionnaires de la Société disposent de droits de vote identiques à ceux des autres actionnaires.

Afin d'assurer le respect des droits de chacun des actionnaires, la Charte du Conseil d'administration prévoit la nomination d'au moins un tiers d'Administrateurs indépendants. En outre, le Comité d'audit de la performance doit compter au moins deux tiers de membres indépendants et le Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations ainsi que le Comité d'éthique et du développement durable une majorité de membres indépendants.



## 3.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

### Au 31 décembre 2018

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Groupe Familial Arnault <sup>(a)</sup>	238 155 505	47,16	464 890 015	63,09	464 890 015	63,27
<i>Dont : Financière Jean Goujon</i>	<i>207 962 425</i>	<i>41,18</i>	<i>415 783 750</i>	<i>56,43</i>	<i>415 783 750</i>	<i>56,59</i>
Auto-détention	2 135 404	0,42	2 135 404	0,29	-	-
Public au nominatif	7 313 267	1,45	12 412 768	1,68	12 412 768	1,69
Public au porteur	257 425 319	50,97	257 425 319	34,94	257 425 319	35,04
<b>Total</b>	<b>505 029 495</b>	<b>100,00</b>	<b>736 863 506</b>	<b>100,00</b>	<b>734 728 102</b>	<b>100,00</b>

(a) Outre Financière Jean Goujon, la Famille Arnault et des sociétés contrôlées par elle détiennent directement et indirectement 5,98 % du capital de la Société et 6,68 % des droits de vote exerçables en Assemblée.

### Au 31 décembre 2017

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Groupe Familial Arnault <sup>(a)</sup>	237 517 765	46,84	462 359 566	62,76	462 359 566	63,13
<i>Dont : Financière Jean Goujon</i>	<i>207 821 325</i>	<i>40,99</i>	<i>415 642 650</i>	<i>56,42</i>	<i>415 642 650</i>	<i>56,75</i>
Auto-détention	4 281 097	0,84	4 281 097	0,58	-	-
Public au nominatif	6 527 913	1,29	11 342 497	1,54	11 342 497	1,55
Public au porteur	258 715 821	51,03	258 715 821	35,12	258 715 821	35,32
<b>Total</b>	<b>507 042 596</b>	<b>100,00</b>	<b>736 698 981</b>	<b>100,00</b>	<b>732 417 884</b>	<b>100,00</b>

(a) Outre Financière Jean Goujon, la Famille Arnault et des sociétés contrôlées par elle détiennent directement et indirectement 5,85 % du capital de la Société et 6,38 % des droits de vote exerçables en Assemblée.

### Au 31 décembre 2016

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Groupe Familial Arnault <sup>(a)</sup>	237 036 289	46,74	461 347 582	62,64	461 347 582	63,07
<i>Dont : Financière Jean Goujon</i>	<i>207 821 325</i>	<i>40,98</i>	<i>415 642 650</i>	<i>56,43</i>	<i>415 642 650</i>	<i>56,82</i>
Auto-détention	5 097 122	1,01	5 097 122	0,69	-	-
Public au nominatif	6 554 185	1,29	11 674 998	1,58	11 674 998	1,60
Public au porteur	258 438 492	50,96	258 438 492	35,09	258 438 492	35,33
<b>Total</b>	<b>507 126 088</b>	<b>100,00</b>	<b>736 558 194</b>	<b>100,00</b>	<b>731 461 072</b>	<b>100,00</b>

(a) Outre Financière Jean Goujon, la Famille Arnault et des sociétés contrôlées par elle détiennent directement et indirectement 5,76 % du capital de la Société et 6,25 % des droits de vote exerçables en Assemblée.

### 3.3 Nantissements d'actions détenues au nominatif pur par les principaux actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun nantissement portant sur des actions détenues au nominatif pur par les principaux actionnaires.

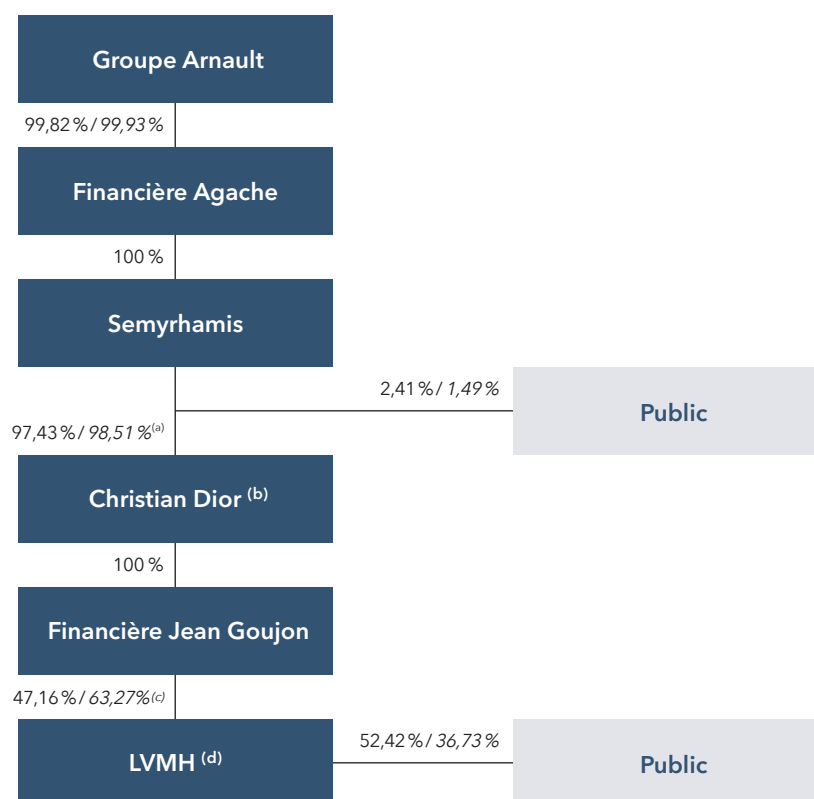
### 3.4 Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société

Au 31 décembre 2018 le Groupe Familial Arnault détenait, directement et indirectement, 47,16 % du capital de la Société et 63,27 % des droits de vote exerçables en Assemblée.

Le Groupe Familial Arnault est composé de la Famille Arnault et de sociétés contrôlées par elle, notamment (i) Groupe Arnault SEDCS, (ii) Christian Dior SE, contrôlée, directement et indirectement, à hauteur de 97,43 % de son capital par la Famille Arnault et (iii) Financière Jean Goujon, détenue à 100 % par Christian Dior SE.

Au 31 décembre 2018, Financière Jean Goujon détenait 207 962 425 actions de la Société, représentant 41,18 % du capital et 56,59 % des droits de vote exerçables en Assemblée. Financière Jean Goujon a pour principale activité la détention de titres LVMH.

L'organigramme ci-dessous présente de manière simplifiée la structure de l'actionnariat au 31 décembre 2018 (% en capital / % en droits de vote exerçables en Assemblée) :



(a) Taux de détention directe et indirecte du Groupe Familial Arnault, au 31 décembre 2018, Semyrhamis détenant directement 85,57 % du capital et 85,48 % des droits de vote exerçables en Assemblée de Christian Dior SE.

(b) Auto-détention : 0,16 % sur la base du capital statutaire au 31 décembre 2018.

(c) Taux de détention directe et indirecte du Groupe Familial Arnault, au 31 décembre 2018, Financière Jean Goujon détenant directement 41,18 % du capital et 56,59 % des droits de vote exerçables en Assemblée de LVMH SE.

(d) Auto-détention : 0,42 % sur la base du capital statutaire au 31 décembre 2018.

## 4. MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉMIS PAR LVMH

### 4.1 Marché de l'action LVMH

Les actions de la Société sont cotées sur Euronext Paris (code ISIN FR0000121014) et sont éligibles au SRD (service de règlement différé d'Euronext Paris).

LVMH est inclus dans les principaux indices français et européens utilisés par les gestionnaires de fonds : CAC 40, DJ-Euro Stoxx 50, MSCI Europe, FTSE Eurotop 100 ainsi que dans le Global Dow et le FTSE4Good, un des principaux indices d'investissement socialement responsable.

À fin décembre, la capitalisation boursière de LVMH atteignait 130 milliards d'euros, ce qui place LVMH au 1<sup>er</sup> rang du CAC 40.

171 662 309 titres LVMH ont été traités sur Euronext pendant l'année 2018 pour un montant total de 47 milliards d'euros. Ceci correspond à un volume quotidien moyen de 673 186 titres.

Depuis le 23 septembre 2005, LVMH a confié à un établissement financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005, et publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1<sup>er</sup> avril 2005.

#### Nombre de titres et capitaux échangés sur Euronext Paris et évolution des cours sur l'année 2018

	Cours d'ouverture premier jour (en euros)	Cours de clôture dernier jour (en euros)	Cours le plus haut <sup>(a)</sup> (en euros)	Cours le plus bas <sup>(a)</sup> (en euros)	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en milliards d'euros)
Janvier	245,65	252,60	254,60	238,00	13 755 906	3,4
Février	253,80	246,50	253,95	232,50	15 336 369	3,7
Mars	246,00	250,20	253,65	237,55	13 026 815	3,2
Avril	249,05	289,30	289,30	248,70	14 570 591	4,0
Mai	290,15	297,05	313,70	289,10	12 752 035	3,8
Juin	300,55	285,20	311,50	278,60	14 810 600	4,4
Juillet	283,05	298,85	310,20	281,00	12 079 568	3,6
Août	299,00	301,85	312,60	290,00	10 091 365	3,0
Septembre	299,50	304,60	310,25	278,60	13 740 743	4,0
Octobre	304,55	268,80	307,95	256,15	20 662 404	5,6
Novembre	268,80	252,55	280,70	249,75	15 266 252	4,0
Décembre	260,50	258,20	269,05	242,30	15 569 661	4,0

Source : Euronext.

(a) Cours en séance.

### 4.2 Programme de rachat d'actions

LVMH a mis en place un programme de rachat d'actions approuvé par les Assemblées générales mixtes du 13 avril 2017 et du 12 avril 2018, lui permettant de racheter jusqu'à 10 % de son capital. Dans ce cadre, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018, les achats

en bourse de titres LVMH par LVMH SE ont représenté 2 017 130 de ses propres actions, soit 0,4 % de son capital. Les cessions d'actions, les attributions d'actions gratuites et les annulations de titres ont porté sur l'équivalent de 4 162 823 actions LVMH.

### 4.3 Marché des obligations LVMH

Parmi les obligations émises par LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton non échues au 31 décembre 2018, les suivantes font l'objet d'une cotation sur un marché réglementé.

#### Obligations cotées à Luxembourg

Devise	Encours (en devise)	Émission	Maturité	Coupon
GBP	400 000 000	2017	2022	1,00 %
EUR	1 200 000 000	2017	2024	0,75 %
EUR	800 000 000	2017	2022	0,375 %
EUR	1 250 000 000	2017	2020	0,00 %
AUD	150 000 000	2014	2019	3,50 %
EUR	300 000 000	2014	2019	Variable
EUR	650 000 000	2014	2021	1,00 %
EUR	600 000 000	2013	2020	1,75 %
EUR	600 000 000	2013	2019	1,25 %

### 4.4 Dividende

Il est proposé de distribuer un dividende de 6,00 euros par action au titre de l'exercice 2018, en progression de 1,00 euro par rapport au dividende versé au titre de l'exercice 2017.

Sur la base d'un nombre d'actions en circulation de 505 029 495 au 31 décembre 2018, la distribution totale de LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton s'élèvera ainsi à 3 030 millions d'euros au titre de l'exercice 2018, avant effet de l'auto-détention.

#### Historique des dividendes versés au titre des exercices 2014 à 2018

Exercice	Dividende brut par action (en euros)	Dividendes mis en distribution (en millions d'euros)
2018 <sup>(a)</sup>	6,00	3 030
2017	5,00	2 535
2016	4,00	2 029
2015	3,55	1 800
2014	3,20	1 625

(a) Proposition soumise à l'Assemblée générale du 18 avril 2019.

La Société a une politique constante de distribution de dividende, visant à assurer aux actionnaires une rémunération stable, tout en les associant à la croissance du Groupe.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, les dividendes et acomptes sur dividendes se prescrivent par cinq ans au profit de l'État.

### 4.5 Évolution du nombre d'actions en circulation

762 851 actions ont été émises au cours de l'exercice du fait de levées d'options de souscription d'actions. 2 775 952 actions ont été annulées, ce qui porte le nombre d'actions en circulation à 505 029 495 actions au 31 décembre 2018.

### 4.6 Performance par action

(en euros)	2018	2017 <sup>(1)(2)</sup>	2016 <sup>(1)</sup>
Résultat net, part du Groupe après dilution	12,61	10,64	8,06
Dividende brut	6,00	5,00	4,00
Progression/année précédente	20,0 %	25,0 %	12,7 %
Cours le plus haut (en séance)	313,70	260,55	181,40
Cours le plus bas (en séance)	232,50	175,80	130,55
Cours au 31 décembre	258,20	245,40	181,40
Variation/année précédente	5,2 %	35,3 %	25,2 %

(1) Les états financiers aux 31 décembre 2017 et 2016 ont été retraités des effets de l'application d'IFRS 9 Instruments financiers, rétrospectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Voir Note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

(2) Les états financiers au 31 décembre 2017 ont été retraités des effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de Christian Dior Couture. Voir Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

# AUTRES INFORMATIONS

## Responsable du document de référence et politique d'information

1.	DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	292
2.	INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	293
3.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	293

## 1. DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les Comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion figurant en page 9 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des Commissaires aux comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Dans leur rapport sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2018, les Commissaires aux comptes ont attiré l'attention des actionnaires sur la Note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose :

- les impacts relatifs à l'application en 2018 des normes IFRS 9 sur les instruments financiers et IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires ;
- les effets attendus de l'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, que le Groupe appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Paris, le 27 mars 2019

Par délégation du Président-directeur général

Jean-Jacques GUIONY

Directeur financier, Membre du Comité exécutif

## 2. INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice 2017 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 172 à 241 et 242 à 246 du Document de référence 2017 déposé à l'AMF le 22 mars 2018 sous le numéro D. 18-0166 ;
- les comptes consolidés de l'exercice 2016 établis en application des normes IFRS, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 132 à 199 et 200 du Document de référence 2016 déposé à l'AMF le 22 mars 2017 sous le numéro D. 17-0209 ;
- l'évolution de la situation financière et du résultat des opérations du Groupe entre les exercices 2017 et 2016, présentée aux pages 24 à 41 du Document de référence 2017 déposé à l'AMF le 22 mars 2018 sous le numéro D. 18-0166 ;
- l'évolution de la situation financière et du résultat des opérations du Groupe entre les exercices 2016 et 2015, présentée aux pages 24 à 45 du Document de référence 2016 déposé à l'AMF le 22 mars 2017 sous le numéro D. 17-0209 ;
- les comptes annuels de la Société pour l'exercice 2017 établis en application des normes comptables Françaises, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 248 à 272 et 273 à 276 du Document de référence 2017 déposé à l'AMF le 22 mars 2018 sous le numéro D. 18-0166 ;
- les comptes annuels de la Société pour l'exercice 2016 établis en application des normes comptables Françaises, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes y afférant, figurant respectivement en pages 202 à 225 et 226 à 227 du Document de référence 2016 déposé à l'AMF le 22 mars 2017 sous le numéro D. 17-0209 ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2017, figurant en pages 277 à 278 du Document de référence 2017 déposé à l'AMF le 22 mars 2018 sous le numéro D. 18-0166 ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2016, figurant en pages 228 à 229 du Document de référence 2016 déposé à l'AMF le 22 mars 2017 sous le numéro D. 17-0209.

Les parties non incluses des documents de référence 2017 et 2016 sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par le présent Document de référence.

## 3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts de la société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton sont inclus dans ce Document de référence. Les autres documents juridiques relatifs à la Société peuvent être consultés à son siège social dans les conditions prévues par la loi.

Le Document de référence de LVMH déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que les communiqués de la Société relatifs aux ventes et aux résultats, les rapports annuels et semestriels, les comptes sociaux et consolidés et l'information relative aux transactions sur actions propres et au nombre total de droits de vote et d'actions peuvent être consultés sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : [www.lvmh.fr](http://www.lvmh.fr).





# AUTRES INFORMATIONS

## Tables de concordance

1.	TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN 809/2004	296
2.	TABLE DE RAPPROCHEMENT AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	298

# 1. TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN 809/2004

Rubriques	Pages	Rubriques	Pages
<b>1. Personnes responsables</b>	292	<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>	
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	148	14.1. Organes d'administration et de direction	5 ; 137-147
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>		14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	130
3.1. Informations historiques	2-3 ; 274	<b>15. Rémunérations et avantages</b>	150-151 ; 157-168 ; 235
3.2. Informations intermédiaires	N/A	<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
<b>4. Facteurs de risque</b>	104-115	16.1. Date d'expiration des mandats actuels	137-147
<b>5. Informations concernant la Société</b>		16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	157-168
5.1. Histoire et évolution de la Société	1 ; 14-32 ; 282-284	16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	149-151
5.2. Investissements	41-42 ; 219-222 ; 232-233	16.4. Gouvernement d'entreprise	130-157
<b>6. Aperçu des activités</b>	14-32	<b>17. Salariés</b>	
<b>7. Organigramme</b>		17.1. Nombre de salariés	87-88
7.1. Description sommaire	6-7	17.2. Participations et stock options	120-126
7.2. Liste des filiales importantes	236-243	17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	157
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	42-44	<b>18. Principaux actionnaires</b>	
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	34-40	18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social et des droits de vote	286
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>		18.2. Existence de droits de vote différents	284-288
10.1. Capitaux de l'émetteur	40-41	18.3. Contrôle de l'émetteur	288
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	38-40	18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	286
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	38-41 ; 118 ; 203 ; 207-211 ; 267-268 ; 290	<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	234-235 ; 271 ; 279-280
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	N/A	<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
10.5. Sources de financement attendues	39-41 ; 203 ; 210-211	20.1. Informations financières historiques	170-235 ; 293
<b>11. Recherche et Développement, brevets et licences</b>	24 ; 41	20.2. Informations financières pro forma	N/A
<b>12. Information sur les tendances</b>	44	20.3. Comptes annuels de LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton	250-274 ; 293
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	N/A	20.4. Vérification des informations historiques annuelles	244-248 ; 275-278 ; 293

N/A : non applicable

Rubriques	Pages	Rubriques	Pages
20.5. Date des dernières informations financières	31 décembre 2018	<b>22. Contrats importants</b>	N/A
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A	<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	290	<b>24. Documents accessibles au public</b>	282; 293
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	233	<b>25. Informations sur les participations</b>	195
20.9. Changement significatif de la situation commerciale ou financière	N/A		
<b>21. Informations complémentaires</b>			
21.1. Capital social			
21.1.1. Capital souscrit et informations pour chaque catégorie d'actions	201; 285		
21.1.2. Actions non représentatives du capital	285		
21.1.3. Actions détenues par l'émetteur ou ses filiales	201; 261-262		
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	120-121; 124-125; 285		
21.1.5. Droits d'acquisition, capital souscrit mais non libéré, engagements d'augmentation de capital	154		
21.1.6. Options sur le capital et accords prévoyant de placer le capital sous option	120-126; 203-206; 262-264		
21.1.7. Historique du capital social	201; 285		
21.2. Acte constitutif et statuts			
21.2.1. Objet social	282		
21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	282-283		
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions sur les actions existantes	284		
21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	284		
21.2.5. Conditions régissant les assemblées générales	283-284		
21.2.6. Disposition pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	N/A		
21.2.7. Disposition fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	284		
21.2.8. Conditions régissant les modifications du capital	284		

N/A : non applicable

## 2. TABLE DE RAPPROCHEMENT AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL <sup>(a)</sup>

Informations	Pages
<b>1. Comptes annuels</b>	250-274
<b>2. Comptes consolidés</b>	170-235
<b>3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</b>	275-278
<b>4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	244-248
<b>5. Rapport de gestion</b>	
5.1. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, principaux risques et incertitudes, politique de gestion des risques financiers	34-44 ; 118-119
5.2. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital	153-155
5.3. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	157
5.4. Rachats d'actions propres	126-128
5.5. Déclaration des personnes assumant la responsabilité du Rapport de gestion	292
<b>6. Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise</b>	130-168

(a) Conformément aux articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF.





Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 mars 2019, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

LVMH

---

MOËT HENNESSY ♦ LOUIS VUITTON

Pour toute demande d'information :  
LVMH, 22 avenue Montaigne - 75008 Paris  
Téléphone 01 44 13 22 22 - Télécopie 01 44 13 21 19

[www.lvmh.fr](http://www.lvmh.fr) et [www.lvmh.com](http://www.lvmh.com)